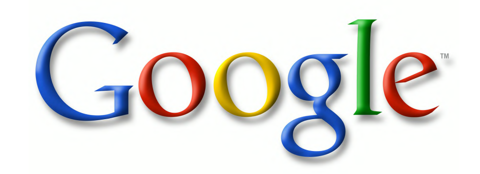
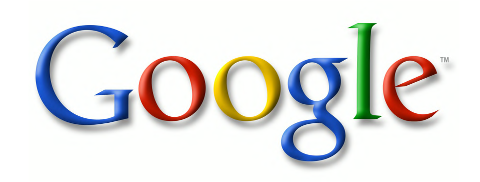
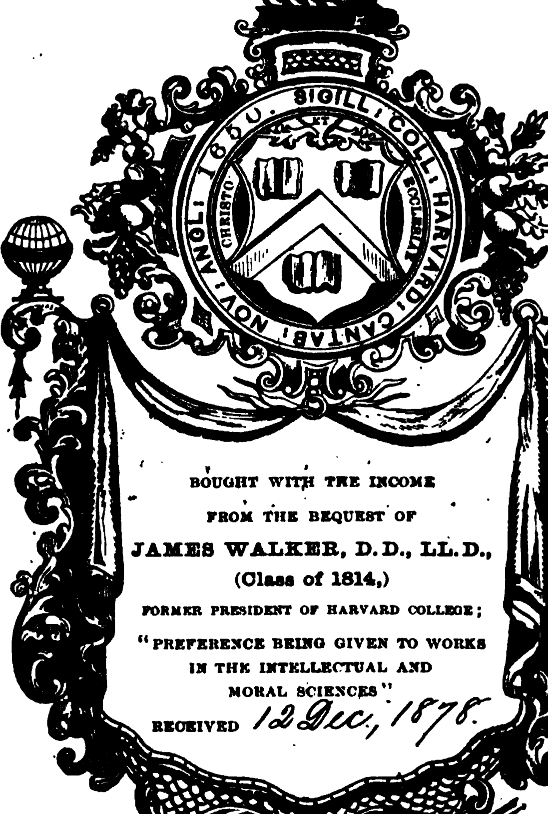







SIGILL : COLL : HARVARD : CANTAB : NOV : ANGL : 1650.
VE
RI
TAS
CHRISTO
ECCLESIAE



BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE.

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE

1877

PARIS. — TYPOGRAPHIE LAHURE
Rue de Fleurus, 9

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE,

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR LÉON TECHENER

AVEC LE CONCOURS

De MM. Charles Asselineau, de la bibliothèque Mazarine; L. Barbier, administrateur à la bibliothèque du Louvre; Éd. de Barthélemy; Baudrillart, de l'Institut; Ph. Beaune; Prosper Blanchemain; Jules Bonnassies; J. Boulmier; Ap. Briquet; Gust. Brunet, de Bordeaux; J. Carnandet, bibliothécaire de Chaumont; E. Castaigne, bibliothécaire à Angoulême; Philarète Chasles, conservateur à la bibliothèque Mazarine; F. Colincamp, professeur à la Faculté des lettres de Douai; Pierre Clément, de l'Institut; comte Clément de Ris, de la Société des Bibliophiles; Cuvillier-Fleury, de l'Académie française; docteur Desbarreaux-Bernard, de Toulouse; Émile Deschamps; A. Destouches; Firmin Didot, de la Société des Bibliophiles; baron A. Ernouf; Ferdinand Denis, administrateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; Al. de La Fizelière; Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine; marquis de Gaillon; prince Augustin Galitzin, de la Société des Bibliophiles; J.-Ed. Gardet; J. de Gaulle; Ch. Giraud, de l'Institut; Alf. Giraud, de Blois; [illegible] Janin, de l'Académie française; Paul Lacroix (Bibliophile Jacob), [illegible] la bibliothèque de l'Arsenal; Le Roux de Lincy, de la Société [illegible]; Fr. Morand, de Boulogne-sur-Mer; Paulin [illegible], de l'Institut, [illegible] Paris; Gaston Paris; baron J. Pichon, président [illegible] français; Rathery, conservateur à la Bibliothèque [illegible] aire d'Aix; Silvestre de Sacy, de l'Académie [illegible], de l'Académie française; Éd. Tricotel; Vallet de Vir[illegible] Wey; etc

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES.

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE.

PARIS

LÉON TECHENER, LIBRAIRE,

RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS LA COLONNADE DU LOUVRE.

M DCCC LXXVII

1878, Dec. 2.
Walker fund.

1877

BULLETIN
DU
BIBLIOPHILE
ET DU BIBLIOTHÉCAIRE,

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR LÉON TECHENER

AVEC LE CONCOURS

De MM. Charles Asselineau, de la bibliothèque Mazarine; L. Barbier, administrateur à la bibliothèque du Louvre; Éd. de Barthélemy; Baudrillart, de l'Institut; Ph. Beaune; Prosper Blanchemain; Jules Bonnassies; J. Boulmier; Ap. Briquet; Gust. Brunet, de Bordeaux; J. Carnandet, biblioth. de Chaumont; E. Castaigne, bibliothéc. à Angoulême; Philarète Chasles, conservateur à la bibliothèque Mazarine; F. Colincamp, professeur à la Faculté des lettres de Douai; Pierre Clément, de l'Institut; comte Clément de Ris, de la Société des Bibliophiles; Cuvillier-Fleury, de l'Académie française; docteur Desbarreaux-Bernard, de Toulouse; Émile Deschamps; A. Destouches; Firmin Didot, de la Société des Bibliophiles; baron A. Ernouf; Ferdinand Denis, administrateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; Al. de La Fizelière; Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine; marquis de Gaillon; prince Augustin Galitzin, de la Société des Bibliophiles; J.-Ed. Gardet; J. de Gaulle; Ch. Giraud, de l'Institut; Alf. Giraud, anc. député; Jules Janin, de l'Académie française; P. Lacroix (Bibliophile Jacob), conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal; Le Roux de Lincy, de la Société des Bibliophiles; P. Margry; Ed. Meaume; Fr. Morand, de Boulogne-sur-Mer; Paulin Paris, de l'Institut; Louis Paris; Gaston Paris; baron J. Pichon, président de la Société des Bibliophiles français; Rathery, conservateur à la Bibliothèque nationale; Rouard, biblioth. d'Aix; Silvestre de Sacy, de l'Académie française; Sainte-Beuve, de l'Académie française; Ed. Tricotel; Vallet de Viriville; Francis Wey, etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES.

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE.

JANVIER-FÉVRIER.

ON SOUSCRIT A PARIS,
CHEZ LÉON TECHENER, LIBRAIRE,
RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS LA COLONNADE DU LOUVRE.
1877.

LIVRAISONS DE JANVIER-FÉVRIER.

LETTRES INÉDITES : Du Plessis-Mornay. — Retz. — Bérulle. — Édouard de Bavière. — Biron, communiquées par M. Ed. de Barthélemy.

LIVRES ILLUSTRÉS PAR SÉBASTIEN LE CLERC, par M. Ed. Meaume (*premier article*).

LE TRAITÉ DU CHOIX DES LIVRES (ouvrage de Gabriel Peignot, jugé par Charles Nodier).

BIBLIOGRAPHIE CHAMPENOISE, par L. T.

DISSERTATION SUR LE CABINET DE CICÉRON, d'après M. l'abbé Venuti.

REVUE CRITIQUE DE PUBLICATIONS NOUVELLES SUR LES ARTS : 1° *Étude sur le triptyque de Heller, par Albert Durer.* — 2° *Étude sur Jehan Duvet, de M. J. de Laboullaye.* — 3° *Sébastien Le Clerc et son œuvre.* — 4° *Nicolas Lancret*; par le comte L. Clément de Ris.

1878, Dec. 12.
Walker fund.

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE.

LETTRES INÉDITES

DU PLESSIS-MORNAY. — RETZ. — BÉRULLE. ÉDOUARD DE BAVIÈRE. — BIRON.

M. le duc de la Trémoille possède une importante correspondance de du Plessy-Mornay avec la duchesse de la Trémoille et avec son fils : nous croyons savoir qu'elle va être éditée en entier et ce sera certainement une publication curieuse. Nous avons lu ces lettres et nous pensons être agréable aux lecteurs du *Bulletin* en en plaçant quelques-unes dès aujourd'hui sous leurs yeux. Mornay est une des grandes figures du dix-septième siècle, et à ce titre tout ce qui le concerne offre un haut intérêt.

L'une des lettres que nous reproduisons est sans date et donne d'utiles conseils à madame de la Trémoille sur la conduite que doit tenir son fils. Les autres s'échelonnent entre 1607 et 1623. On sait que, bien que Mornay ait souvent eu à se plaindre de Henri IV, il le regretta vivement et que depuis il combattit les idées de révolte de ses coréligionnaires et rendit de grands services ainsi au pays : en 1620 cependant, l'Assemblée de la Rochelle repoussa ses conseils : en même temps le roi lui enlevait le gouvernement de Saumur. Mornay se retira alors dans son château de la Forêt.

« Madame, puisque le sieur de la Mazure tarde tant à vous aller trouver contre ce que m'avoit asseuré M. Chauveau, je vous dirai donc que ie ne voi point matière de chanjer l'advis que ie vous ay cy-devant donné des retour et chemin de M. vostre fils, parce qu'il est besoin qu'il se fasse connoistre, au moins se monstre à ceux avec lesquels il aura à vivre, et leur renouvelle la mémoire de feu monsieur vostre mari : ce qu'il ne peult plus à propos faire que par la queue de ses voyages, ce qui, en autre temps, seroit malaisé à recouvrer, car on ne pourra trouver estranje qu'aïant pris la peine de connoistre les païs voisins, il ne veuille pas demeurer estranjer en sa propre patrie : joint que ce sera en chemin faisant vers sa maison où il sera à propos qu'il prenne langue et se recongnoisse premier que de se jetter en ceste mer pleine de tant d'escueils, et qu'il y a asseurance que son retour se rencontrera en ces quartiers avec le vostre. C'est, madame, ce que i'en trouve pour le mieux, qui sera réglé par vostre jugement, qui voiez plus clair sur les lieux, joint qu'entre ci et là nous verrons ce que produiront les Estats, et pour nous la résolution remise au 1er d'avril, qui sera critique en nos affaires. Cependant, Madame, ie supplie le Créateur, etc.

Ma fille des Noues est icy qui nous communique la faveur qu'il vous plaist lui faire pour sa fille aisnée. Elle s'en va grande et est temps qu'elle prenne un bon ply.

Madame.... (1), je receuz hier lettres de la court où il y a peu de nouvelles. Le roy doibt estre maintenant à Paris et avoit couru trois cerfz, argument du recouvrement de sa santé. L'accord des Finances est tourné à 1 500 000 livres dont S. M. tire un million pour soy; la conclusion néantmoins remise à Paris. Des Pays-Bas, il n'y avoit rien depuis la ratification d'Hespaigne, que je vous ay mandée qui n'a pas

(1) La première partie de cette lettre est relative à la cession de la seigneurie de Tiffauge, par Mme de la Trémoille à M. de Mornay.

contenté les Estats, mais plustost esloigné de la négociation. Mgr de Montpensier est en chemin de la court; M. du Marais (?) lieutenant du roy en Xaintonge mort, et M. de Thermes en sa place : qui est ce que je puis vous dire sur cestheure. Et sur ce, etc.

De Saumur, ce 17 août 1607.

Madame...., j'auray mercredi et jeudi icy Mme de Rohan s'en allant au Parc, qui n'essuie pas ses larmes. Elle asseure que le voïage de madame votre belle-mère est rompu.... et que le roy l'assure que ce traité n'a point de haste. Vous aurez sceu comment il offre à messieurs des Estatz 100 000 escus par mois à condition qu'à tout besoin ils l'assisteront de 60 vaisseaux de guerre et 6000 hommes dessus. Il s'est descouvert une entreprise sur Grenoble que le roy est après d'esclaircir et a envoié exprès sur les lieux. On ne sçait encor où aura fondu l'armée de mer du roy d'Hespaigne. Le Conseil ne se rassemble qu'à la Toussaint. Ce pendant le roy boit des eaux et la royne se remet. Je ne m'esbranle point pour mon voïage, et auray l'honneur de vous voir premier. Il ne tiendra à convier Mme de Fervaques quelle ne vienne devant, principalement s'il reste encore quelques difficultés entre nous. Pour madame d'Elbœuf, je me plaindrois qu'elle n'a daigné passer sur nos pontz, n'estoit qu'elle a scandalisé Nostre Dame des Ardillières plus que moi. J'ay leu les lettres de M. le connestable qu'il vous a plu m'envoyer (1)....

De Saumur, ce 19 octobre 1607.

Madame, j'ay eu responce de Thouars en fort bons termes sur le subject pour lequel M. de Licques (?) vient icy. Messieurs les députés du roy en ont charge et est-on d'advis que vous faciez entendre vostre intention à M. de Villeroi.

(1) Deux pages, la première et la deuxième, de cette lettre, sont entièrement rongées en hauteur à moitié ; il est impossible d'en restituer exactement le sens, d'ailleurs d'un intérêt plus que médiocre.

Vous jugerez sur le lieu si je vous y pourrai apporter quelque service. Ce n'est point à moy, madame, à vous escrire rien de nouveau : le bien ou le mal vient d'où vous estes, et si on n'y prend garde le feu ne sera point si tost esteint d'un costé qu'il ne se ralume de l'autre. Je suis traitté d'une sauvage sorte, mais ce n'est pas par là qu'on me prend : Dieu en fera une fin quand il lui plaira, lequel je supplie, etc.

De Saumur, 17 mars 1616 (1).

Madame, j'ai receu celle qu'il vous a plu m'escrire de Montreuil. Le baron de Moulitart est venu chercher ici son malheur à mon grand regret. J'avois fait passer ici toutes les trouppes de monseigneur le prince avec toute facilité, dont chascun estoit fort content. A mon insceu il vient en ceste ville suivi de quelques paysans qui font plainte qu'il les avoit vollés et rançonnéz. Le Prevost veut accommoder ces plaintes doucement, lui, au contraire, menace de les tuer. Là-dessus surviennent d'autres parties en matière de violement, d'infraction de sauvegarde et de sacrilége ; et notez, madame, qu'il avoit vescu dix semaines aux portes de ceste ville avec toutes sortes d'insolences, connu et abhorré d'un chascun. Ainsi il fust arresté par le susdist prevost assisté du lieutenant criminel de cette ville. La première nouvelle fust qu'on me l'amena là ou je tascheois à le délivrer, comme sçoit madame de Braizé qui s'y trouva, mais quand je sçeu l'énormité des accusations, je n'y pus toucher. Monseigneur le Prince s'en est fort offensé et en a escrit des lettres fort sanglantes aux officiers de ce lieu. Je l'ai assuré qu'on y procéderoit avec toute équanimité (*sic*) et qu'il n'auroit pas de mal ici. Et cependant par ce qu'on assure que toutes sortes de crimes sont abolis par le traitté, j'ai dépesché en cour afin qu'en attendant que l'Edict en soit vérifié, ceste cause

(1) Le 28, il écrit à la même : « M. l'ambassadeur des Provinces-Unies m'a fait l'honneur de me venir voir icy, et en part ce matin. J'ay tasché de jetter avec luy quelque fondement. » (Le reste en chiffres.)

avec les personnes soit évoquée au Conseil du Roi, dont j'ai donné advis à mondict seigneur le Prince. Ce m'est un malheur, car ce mesme jour-là mon fils de Villarnoul avoit esté botté pour l'aller trouver de ma part avec toutes les soubmissions requises et je faisois estat quelques jours après de le suivre, lorsque j'entendrois qu'il seroit en estat de pouvoir parler d'affaires. Le mesme jour, je fus frustré de voir monsieur de Bouillon, lequel j'attendois céans avec toutes sortes de respect, mais il y a du mistère en tout ceci. Il faut remettre le tout à Dieu. Si vous en oiez parler, madame, vous en sçavez maintenant la vérité. J'entens que vous faites le voïage de Benon (1) : je le prie aussi qu'il vous y conduise et vous bénisse plus outre et sur ce, etc.

De Saumur, ce 15 mars 1616.

Monsieur, je vous envoie par le porteur exprès un pacquet que je receu hier de la court pour vous et ou je ne doute point que ne trouviez toutes nouvelles. M. de Guise est parti pour se rendre en l'armée du roi qui autrement se décousoit. Rouillac et Zamet sont de retour d'auprès de M. d'Epernon qui n'en rapportent pas tout contentement. Il dit qu'il faut faire la paix en traitant mieux ces princes. On dit que plusieurs autres parleront de mesme. Le nonce du Pape a voulu s'en entremestre, mais il n'est pas encor bien escouté, et croit-on qu'on veut voir le mareschal d'Ancre plus establi. Cependant il court un bruit que la court de parlement de Rouen a donné arrest que Guillebœuf et le fort Sainte-Catherine ne seront point fortifiés. Il s'est desja fait des prisonniers entre Soissons et Paris. Un peu de patience fera voir beaucoup de choses. Je vous baise les mains très-humblement, etc.

Saumur, 24 février 1617.

Je vous diray, Monsieur, que je receus hier lettres de S. M. du 17, par mon fils de Villarnoul, par lesquelles j'ap-

(1) Village à 27 kil. de la Rochelle.

prens qu'elle partoit ce jourdhuy de Tours pour Amboise; et doit partir lundy pour Blois et de là tirer à Chartres pour y faire séjour. D'Amboise doit partir Madame et avec elle Messieurs les princes de Piedmont, qui prennent le chemin de Bourges. Et quant à la Royne mère de S. M., elle part samedy pour Chinon et m'a fait l'honneur de me mander que delà elle viendra icy, mais pourra passer à Champigny et Frontevrault : elle promet au Roy de ne faire pas long séjour à Angers et de l'aller rencontrer dès qu'il se résouldra d'aller à Paris. C'est ce que je scay de plus certain, sinon que vous n'avez rien de plus acquis, etc.

De Saumur, ce 19 septembre 1619.

A Madame de la Trémoille, princesse d'Orange.

Madame, puisqu'il vous plaist vous en quérir j'ay esté receu de la Reyne mère avec excès de faveur. Elle sera dimanche à Gisieux, maison de M. du Bellay, viendra coucher à Bourgueil le lundy et le mardi, repassera l'eau pour retourner à Chinon. Le mercredy, pourra aller voir Champigny et y séjourner quelque jour. C'est ce que j'en ay appris de sa bouche : elle m'a bien asseuré de passer icy, mais elle n'a pas peu me donner le jour certain, parceque cela dépend de l'advis qu'elle aura que son entrée sera preste à Angers. Elle m'a tenu plusieurs bons discours et sur diverses matières. Elle avoit nouvelles que monseigneur le Prince avoit une fiebvre. Je l'avois aussy appris d'ailleurs. Aujourdhuy a passé un gentilhomme de M. le mareschal de Brissac, venant de Paris, qui asseure que c'est une petite vérolle. On consulte fort à la court sur sa liberté et la Royne mère m'en a parlé fort sagement. S. A. Palatine n'a point encor accepté la couronne de Bohême, encor quel soit unanimement esleu des Estats du royaume et des provinces annexes; mesmes que les catholiques en ayent chanté le *Te Deum*, ce qui doit estre remarqué come ceux de nos gens qui en veulent faire un fait de religion. Mais pour obliger les princes ses alliés à sa deffense, il les prie de

s'assembler à Rottembourg pour délibérer avec eux sur l'acceptation, cependant les Estatz ont appellé M. le prince Christian d'Anhalt en qualité de lieutenant de la royauté et chef de leurs armées, lequel s'y achemine avec 8000 hommes de pied et 2000 chevaux. Je ne voy point de difficulté que M. le comte de Laval passe à Loudun et y voye messieurs de l'Assemblée : croy au contraire qu'il sera fort à propos. Plusieurs des députés et de diverses provinces ont passé icy et communiqué avec moy, auxquels j'ay parlé conformément aux discours que j'ay eu l'honneur de vous tenir et m'ont semblé les approuver. Je suis, etc.

Saumur, 28 septembre 1619.

Monsieur, le porteur vous dira s'il vous plaist une nouvelle affliction qui m'est survenue, puisque vous daignez prendre part à tout ce qui m'arrive soit bien, soit mal. Vous y avez perdu un très-fidelle et affectionné serviteur, mais nous mettrons pene de vous faire retrouver aux enfans ce que vous aviez au père, et tant que Dieu me lairra au monde, je tascherai de vous suppléer leur infirmité par mes très-humbles services. Sur ce, etc.

De nostre maison de la Forest, ce 17e mars 1623.

Madame, le porteur vous dira qu'une nouvelle affliction m'est survenue. Ma fille de Fontenay partit ces jours d'icy sur l'advis qu'elle eût de la maladie de son mary, et maintenant je reçois nouvelles qu'elle le trouvera décédé, encor qu'elle ait fait une extrême diligence. Je crains fort que cette inopinée affliction ne l'accable, car d'elle-mesme elle n'est pas trop saine. Vous et monsieur vostre filz, Madame, y avez perdu un fidelle serviteur. Mais comme la mère nourrira ses enfans en cette mesme fidélité et affection, je m'asseure, madame, que vous leur continuerez vostre bienveillance, que je tascheray de mériter pour eux tant que je vive. Je n'ay rien de nouveau pour l'heure et sur ce, etc.

Même date.

Monsieur, j'appreshendois toujours quelque mauvaise nouvelle de Sedan après celle qui avoit précédé et ne puis assez plaindre la douleur que vous en ressentés. Mais encor que ceste affliction à l'esgard d'une si estroite proximité, semble privée, à l'esgard neantmoins du lieu que ce grand et très-illustre personnage remplissoit si dignement en la chretienté, elle est vrayement publique, tellement que c'est à tous les gens de bien à s'en condouloir avec vous; à vous, monsieury, à vous en consoler en Dieu, qui a fait la playe et seul la peut guarir. M. Daillé donc, porteur de celle-ci, vous tesmoignera seulement la part que j'y prens, de tant plus.... que plus j'avois de connaissance de ses incomparables vertus. Et pour M. de Lessart, vous m'avez fait connoistre en son temps que vous me trouvez intéressé en tout ce qui vous touche, ce que je tiens à beaucoup d'honneur et qui m'oblige, etc.

De nostre maison de la Forest sur Saivre, ce 4 avril 1623(1).

La lettre suivante que nous ne croyons pas connue est du cardinal de Retz, écrite le 28 août 1661, au moment où il venait enfin de consentir à abandonner son archevêché pour obéir aux ordres persistants du roi :

Monsieur, je ne puis vous exprimer plus fortement les extrêmes obligations que je vous ay qu'en vous suppliant très-humblement de croire que la bonté que vous avez eue de présenter à Leurs Majestés les assurances de mes obéissances très-humbles a fait l'unique satisfaction dont j'ay esté capable depuis neuf ans. Celle que je recevray toute ma vie à donner au roy toutes les marques d'une très-parfaite soumission me feroit trouver beaucoup de facilité et mesme de douceur dans les choses qui me seroient d'ailleurs les plus facheuses et les plus impossibles. Jugez si dans ces dispositions, mes inclinations naturelles pourroient estre esloignées d'une démission qui, en me tirant de l'estat où je suis, me laisseroit de plus quelque lieu d'espérer la seule consolation

(1) Mornay mourut la même année à la Forêt, le 11 novembre.

qui me peut véritablement toucher et que je ne puis trouver que dans la satisfaction de Sa Majesté.

Je vous proteste avec vérité que je ne vois ni que je ne sens rien dans le plus intérieur de mon âme qui ne me conviast à rechercher ce bonheur par toutes les voyes imaginables; et quand la bonté du roy n'y attacheroit pas les advantages qu'elle me permettroit d'en espérer et que je ne recevrois en ceste occasion que comme de pures grâces, la seule gloire de lui obéir et de lui plaire me feroit courir avec ardeur à la conclusion d'une affaire dans laquelle le principe de ma conscience qui doit estre la première règle de ma conduite ne se soutient pas si pleinement qu'il ne me laisse très-sensible au cruel déplaisir que je ressens par la privation des bonnes grâces du seul maître que Dieu m'a donné sur la terre.

Je vous conjure de remettre devant les yeux de Sa Majesté l'état déplorable dans lequel je me trouve par ce seul principe de ma conscience et de lui représenter que dans le cours de neuf années d'afflictions et d'épreuves par lesquelles il a plu à la divine Miséricorde de chastier les erreurs de ma vie passée, je n'ay point d'application plus forte, ni plus continuelle que de peser mes obligations et mes devoirs au poids du Sanctuaire : que j'ay fait tous les efforts imaginables pour me justifier à moy-mesme la tendresse des mouvements qui me porteroient à suivre les pensées que je crois les plus agréables à Sa Majesté; que j'ay esté forcé par la lumière de la tradition à ressentir et à reconnoître qu'il n'y a point de considération temporelle qui puisse rectifier devant Dieu une démission qu'une infinité de circonstances si considérables et si publiques feroit toujours passer pour n'estre pas volontaire; et que les exemples répandus dans les seize siècles de l'Église marquent son esprit si fortement sur cette matière qu'il m'a esté tout à fait impossible de flatter mes inclinations et mes désirs. J'ose me promettre de la piété de Sa Majesté qu'elle approuvera ces raisons qui sont si purement celles du Ciel qu'elles ne sont

mesme pas susceptibles d'aucun mélange de celles de la terre, puisque toutes les puissances de l'univers faisant gloire de déférer en toutes choses à Sa Majesté, le défaut apparent de soumission que l'on veut chercher dans la conduite du plus faible et du plus malheureux de tous ses sujets ne peut estre soupçonné d'estre produit par aucune cause qui ait le moindre rapport aux maximes du monde. M. de Penacors (?) vous dira de ma part quelques particularités sur ce sujet qui vous convaincront sans doute de cette vérité et qui vous témoigneront très-clairement la passion que j'ay de faire connoistre par des effets positifs à Sa Majesté que les esloignements et les exils ne me feront jamais aucune peine losque je les souffriray pour luy obéir. Si le Roy juge que ce qui luy a déplu dans mes actions passées ne soit pas encore assez expié par mes souffrances, je vous supplie de l'assurer que j'attendray jusque au dernier soupir de ma vie tout ce qui sera de sa volonté avec une résignation si pure et si entière que je me reprocherois à moy-mesme le moindre sentiment d'une impatience qui ne seroit pas absolument soumise à ses ordres; que celle mesme que je dois aux presens besoins de mon diocèse sera toujours accompagnée d'un respect très-profond et d'une obéissance très-parfaite; que ma fidélité sera également inviolable dans toutes les rencontres, et qu'après le service de Dieu qui fait mon premier devoir, je n'auray jamais d'autre engagement que celuy qui m'attache indispensablement aux intérêts de sa couronne et à la gloire de sa personne sacrée. Je suis, etc.

Le 28 août 1661.

Voici aussi un billet du cardinal de Bérulle :

« Monseigneur, l'insistance de M. Setton désireux de vous porter un mot de lettre de vostre part me fera vous dire que le médecin huguenot de Loudun, lequel il vous a pleu m'adresser est très-bien converti. Je travaille à la réduction de la famille heureusement. Il m'a prié de vous supplier très-humblement de l'excuser s'il manque pour

ceste occasion à se rendre si tost en son quartier. Un nommé Peter, anglois, establi dans la confidence de Boukinkan et Dolivarez est allé vers l'Espagne et a passé par Paris depuis la mort de ce pauvre misérable, mais il partit de Londres avant cet accident. Fargy le pourra connoistre. Un peintre nommé Rubens y est allé aussy. L'ambassadeur d'Espagne ne m'a veu qu'une fois à son arrivée. Je n'ay pas estimé à propos de l'aller voir. Je vous ay rendu compte de ceste visite-là. Le roy d'Espagne se rend indigne de servir aux desseins de Dieu sur son Église, il en sera chastié en sa personne ou en son Estat; et Dieu prendra d'autres voyes pour faire réussir ses conseils sur la ruyne de l'hérésie en Europe. Heureux qui sera choisy par Dieu pour le servir en ce sujet. Il luy a pleu vous faire ceste grâce que de vous appliquer au regard de la France; c'est une des plus grandes faveurs que vous avez jamais receue de Dieu. Je le supplie de les continuer et accroistre sur vous comme estant par tant de devoirs, vostre très-humble et très-obligé serviteur (1). »

Très-curieuse lettre d'Édouard de Bavière sur la reine de Suède. Édouard était fils cadet de l'électeur détrôné en 1620 pour avoir voulu se faire élire roi de Bohême, et d'Élisabeth d'Angleterre. Il épousa en 1643 Anne Gonzague de Nevers et mourut catholique le 10 mars 1663. Il était filleul de Louis XIII : l'une de ses filles épousa le fils du grand Condé.

« Monsieur, je suis icy depuis quelque temps où j'ay receu celle que Vostre Altesse a pris la peine de m'escrire du 8 du passé. Nous avons fait ces jours passés un fort joly voyage à Auxerre pour y voir incognito la reyne de Suède, ce que nous avons fait, ma femme en qualité de demoiselle suivante la marquise de Mouÿ et moy en celle de son escuyer.

(1) Buckingham fut assassiné en 1628:
Cette lettre est donc de cette époque environ. Nous ferons remarquer les termes dans lesquels Bérulle parle de Rubens : cependant dès 1620, il s'était fait connaître par les peintures qu'il avait exécutées au Luxembourg.

Cette reyne nous ayant recognus et ne le voulant pas faire voir, nous galantisa fort et mesme la marquise de Mouy sur ce qu'elle savoit si bien choisir son monde, et tout bas s'approchant de nous, nous fit mille civilités et particulièrement à ma femme à qui elle tesmoigna le plus obligeamment du monde le sensible déplaisir qu'elle avoit de ne luy pouvoir donner dans l'estat où elle nous voyoit les marques de l'estime et de l'affection qu'elle avoit pour elle, de laquelle pourtant elle la prioit de vouloir estre très-asseurée, et nous dit cent mille autres galanteries de très-bonne grâce. Toutes ses postures sont d'homme et nullement de femme, aussi les plus agréables louanges que l'on puisse luy donner, c'est de luy dire qu'elle est *le* plus honneste du monde. Elle ayme fort les belles femmes; elle en trouva une à Lyon qui lui plût : elle la baisoit par tout, la gorge, les yeux, le front très-amoureusement et mesme vouloit coucher avec elle : la femme ne voulut pas. M. de Guise luy a fait présent de trois de ses perruques dont elle en porte toujours une avec un chapeau chargé de plumes, qu'elle tient toujours à la main en parlant; elle porte un juste au corps et une cravatte au col; elle n'a point de femme avec elle qui paroisse et peu d'hommes mesme. »

Nous terminerons par un billet du premier maréchal de Biron, qui a échappé à nos recherches quand nous avons publié sa correspondance inédite (1).

Monseigneur, je renvoys ce pourteur vers Leurs Magestés lequel a trouve pres dicy M. des Roches, premier escuyer du roy, moy et les depputes de MM. les princes de Navarre et de Conde, et quant il est arive jestoir en cella de despecher quelqun pour feire donner advis de notre rettour et de celluy des dits depputes que les princes renvoyent pour faire certain a Leurs Magestes sur le faict de la despeche et charge quil leur avoit pleu me donner. Je nous acheminrons en la meilheure delligance que nous pourons, et asteure la

(1) Un vol. in-4, Paris, Techener. 1872.

je vous represanteray comme touttes choses se sont passees.

Monseigneur, je supplie le createur vous donner tres bonne sante et tres longue vye, De Biron, ce deuxiesme avril 1570.

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

Biron.

Pour copie conforme :

E. de B.

P.-S. Une petite rectification. — Dans notre édition de la « Galerie des portraits de Mlle de Montpensier », nous avons indiqué Mme de Montbel, auteur de plusieurs de ces agréables peintures, comme étant Madeleine du Tillet, femme de François, comte d'Entremonte et de Montbel. L'abbé Goujet la nomme Charlotte de Menou, parente de l'abbé de Marolles, qui tout au contraire dit qu'elle était Louise Taveau, fille du baron de la Chèze et de Saint-Martin en Poitou. Cette dernière désignation est la seule exacte, comme nous l'a prouvé par pièces irréfutables M. le baron de Lavigerie-Taveau. Louise Taveau épousa, dit Marolles (1), Roger de Montbel, frère d'Antoine, seigneur de Champéron, marié à Charlotte de Menou, nièce de l'abbé. « Cette dame, ajoute-t-il, s'étant appliquée aux vers où elle réussit parfaitement, il semble qu'elle ait quitté le soin de beaucoup d'autres choses plus importantes. Je lui dois un recueil considérable de ses poésies, écrit à la main où tous les vers me paroissent naturels, ingénieux et bien tournés : il y en a même quelques-uns dont elle a bien voulu m'honorer : comme il y en a avec des lettres agréables et des portraits naïfs pour Mme de Guise, abbesse de Montmartre. Mme des Houlières, MM. Gérard, Cotin, de Lignières. » Le recueil de Segrais renferme d'elle les portraits de Mme de Guesbriant, de MM. de Lignières et de Marolles, et son propre portrait par Lignières.

(1) Mémoires de Marolles, tome III, édit. de 1735.

LIVRES

ILLUSTRÉS PAR SÉBASTIEN LE CLERC

Avant tout, nous demandons grâce pour le néologisme de notre titre. Il est certain que les mots *livres illustrés* ne désignaient pas, au dix-septième siècle, les ouvrages ornés de gravures. C'est seulement de notre temps que ces mots ont été employés, alors surtout qu'il s'agit de gravures imprimées dans le texte. Néanmoins, ils rendent bien la pensée qu'ils expriment ; ils sont consacrés par l'usage et admis par M. Littré, en attendant qu'ils le soient par l'Académie ; nous n'hésitons donc pas à nous en servir.

Nous nous proposons de décrire les principaux livres *illustrés* par Sébastien Le Clerc. Nous disons les principaux, car notre travail comprend seulement les publications parisiennes de cette catégorie, et, parmi ces publications, celles dont le texte présente un certain intérêt. Quant aux ouvrages à la décoration desquels Le Clerc a travaillé, pendant qu'il était à Metz, et pour le compte des éditeurs de cette ville, leur description est à peu près impossible ; car, sauf de très-rares exceptions, ces livres sont presque introuvables. — Nous laissons donc entièrement de côté cette partie des travaux de Sébastien, pour nous occuper seulement des ouvrages dans lesquels se trouvent des estampes, vignettes, frontispices, fleurons et lettres grises exécutés spécialement pour des éditeurs parisiens. Nous renverrons au *Manuel* de Brunet pour les livres qui s'y trouvent exactement décrits.

Ces renvois seront très-rares, car ces ouvrages sont, pour la plupart, inconnus à Brunet ou mal décrits dans le *Manuel du libraire.* Cependant, ils sont tous plus ou moins rares. Cette rareté tient à des causes diverses ; mais une des principales est que ces volumes ont été découpés par les

collectionneurs des estampes de l'artiste messin, pour les faire entrer dans leurs cartons dont ils sont un des ornements.

Notre première pensée avait été plus ambitieuse. Nous aurions voulu appeler l'attention des bibliophiles sur l'ensemble des livres du dix-septième siècle, trop négligés aujourd'hui, quand ce ne sont pas des exemplaires des éditions originales de nos classiques. Ceux du dix-huitième siècle, au contraire, autrefois dédaignés, sont actuellement très-recherchés. La race des moutons de Panurge n'est pas encore éteinte, et il a suffi que le branle ait été donné par quelques amateurs pour que toute la troupe ait suivi l'impulsion. Une fois lancé sur cette pente rapide et glissante, on ne s'est pas arrêté et l'on est arrivé jusqu'aux ouvrages de Rétif de la Bretonne. C'est la mode, cela se vend, il n'y a donc pas à y contredire. Cependant rien n'est plus changeant que la mode, et le jour n'est peut-être pas éloigné où une salutaire réaction s'opérera en faveur des décorateurs de livres au dix-septième siècle qui, à vrai dire, sont presque inconnus des amateurs.

Il faut reconnaître aussi que le plus fécond de ces décorateurs, François Chauveau, est d'une lourdeur désespérante. Sans lui faire un procès suivi d'une condamnation définitive, on ne peut s'empêcher de reconnaître que ses productions sont peu estimables et que, sauf de rares exceptions, un amateur délicat doit les rejeter. Il en est tout autrement de Sébastien Le Clerc auquel nous consacrons exclusivement cette étude et qu'on peut, à bon droit considérer comme égal, sinon quelquefois supérieur, à ses devanciers : Callot, Ab. Bosse et La Belle. Le Clerc appartient à la grande école du dix-septième siècle, c'est véritablement Le Brun en petit. Nul ne l'a égalé pour la fécondité et la variété de ses compositions. Son dessin est excellent; sa pointe est badine, légère et pour employer une vieille expression technique, pleine de ragout. Malheureusement les qualités exquises de ses productions ne se rencontrent

pas toujours dans les épreuves qu'on trouve dans les livres qu'elles sont censées décorer. Cela tient à l'imperfection du tirage, généralement exécuté à un grand nombre d'exemplaires, et souvent peu soigné. Pour juger du talent de l'artiste, il faut avoir sous les yeux des épreuves parfaites; mais celles-ci sont très-rares. Souvent même on ne parvient à composer un bel exemplaire d'un livre tel que la *Petite Géométrie*, par exemple, qu'en choisissant les épreuves sur plusieurs autres exemplaires. Quelquefois même, il faut recourir aux portefeuilles d'estampes pour y découvrir des épreuves tirées avant l'impression des livres. Cela n'est pas toujours facile. Ce n'est cependant qu'à ce prix qu'on peut juger le mérite d'un artiste. — Entre une épreuve parfaite et une autre défectueuse, provenant de la même planche, il y a une différence comme du jour à la nuit. Il y a bien longtemps que cette remarque a été faite. Florent Le Comte avait reconnu cette vérité du vivant de Le Clerc : « Il est bien vrai, dit-il, que, dans le choix d'une estampe, le grand curieux qui veut avoir du plus beau, sans se soucier du prix, ne saurait être trop difficile dans la recherche des belles épreuves, des véritables originaux et de la bonne impression; il y a de la différence du tout au tout dans une même pièce, suivant qu'elle est bien conditionnée » (*Cabinet des singularités*, t. Ier, p. 160, Paris, 1689, in-12). Après la mort de Le Clerc, l'abbé de Vallemont écrivait dans l'*Éloge* qu'il a consacré à son ami : « Chacun sait que les estampes que les libraires font graver, quoique très-belles sur le cuivre, dégénèrent beaucoup dans les livres où ils les emploient, parce qu'ils les font tirer par des imprimeurs qui sacrifient plutôt à la diligence qu'à la propreté. On devine bien à qui il faut en attribuer la faute. Quelle différence entre une estampe tirée aux Gobelins, chez M. Le Clerc, et une estampe imprimée par les ouvriers qui sont en ville! Les curieux savent à merveille faire cette distinction » (*Éloge de Le Clerc*, p. 94). Malgré cette tirade contre les imprimeurs du dix-septième siècle, on doit reconnaître qu'il

y avait, même à cette époque, d'heureuses exceptions. Goyton, par exemple, était un imprimeur très-soigneux, et toutes les épreuves sorties de son atelier sont irréprochables. Certains bibliographes de nos jours en ont fait un graveur, ce qui pourra bien ajouter de nouvelles tortures aux Somaises futurs de l'iconographie. La vérité est que si Goyton a signé quelques estampes où son nom se trouve quelquefois écrit à rebours, c'est seulement comme imprimeur et non comme graveur. Quoi qu'il en soit, le nom de Goyton, au bas d'une pièce quelconque, sera toujours un signe certain de la beauté de l'épreuve.

Lorsqu'on parvient à mettre la main sur un de ces oiseaux rares, c'est une véritable bonne fortune, et c'est alors seulement qu'on peut chercher à comparer les productions du dix-septième siècle à celles du dix-huitième. Sans doute, la foule préférera les charmantes images qui ont vu le jour entre 1750 et 1790. Nous allons dire à cet égard toute notre pensée.

Certains amateurs très-délicats, très-difficiles, mais non exclusifs, ont formé de ravissantes collections composées d'épreuves choisies parmi les meilleures de celles qui décorent les livres de la seconde moitié du dix-huitième siècle. Qu'on recherche les chefs-d'œuvre du genre, c'est très-bien ; mais qu'on s'en tienne là, et surtout qu'on ne méprise pas les productions antérieures. Nous ne parlons pas des prix, c'est affaire de fantaisie. Ce qui nous fait sourire, c'est de voir des amateurs à la suite rechercher toutes les pièces du dix-huitième siècle, sans se donner la peine de distinguer ce qui est mauvais de ce qui est bon. Une des causes qui entraîne certain public vers ces images est que toutes sont propres, léchées, gentilles, qu'elles flattent l'œil, même en épreuves médiocres. D'ailleurs elles se comprennent à première vue, tandis qu'il faut faire un certain effort pour apprécier le mérite des estampes gravées dans les siècles antérieurs. Sans doute, les chevaliers de la belle taille : les Baléchou, les Beauvarlet, les Wille ont énormément

perdu de la faveur dont ils jouissaient autrefois. Les amateurs d'estampes les estiment peu, et les chercheurs d'illustrations pour les livres ne les connaissent même pas, par la raison qu'ils n'ont gravé que de grandes pièces. S'ils en avaient produit de petites, on se les arracherait.

Quoi qu'il en soit, nous n'entendons nullement proscrire les chefs-d'œuvre du dix-huitième siècle, nous ne saurions trop le répéter. Ils peuvent et doivent entrer dans toute collection d'élite. Nous apprécions les ravissants morceaux gravés par ou d'après Eisen, Gravelot, Moreau le jeune et autres petits maîtres de cette période, qu'on appelait à tort autrefois une époque de décadence, tandis que c'était celle d'une transformation. Néanmoins il est certain que cette transformation a produit un genre inférieur, souvent guindé, maniéré, faux et que l'engouement du jour pour les plus mauvaises productions de cette école est devenu funeste. La perversion du goût est arrivée à ce point que nous avons entendu certains amateurs professer le plus profond dédain pour tout ce qui est antérieur à madame de Pompadour.

Nous savons à merveille que nous prêchons dans le désert. Au moment où nous écrivons, la mode qui préside à la formation des collections exerce souverainement son empire. La grande école française du dix-septième siècle est abandonnée. On se borne à l'entourer du plus profond respect; mais on la délaisse pour rechercher avec passion les ouvrages plus ou moins décolletés du dernier siècle. Il y a des gens pour lesquels l'*école française* consiste exclusivement aujourd'hui dans les produits de l'art où s'étale le *découvert*. Pour eux l'idéal est un exemplaire du Boccace de 1757, avec les vingt et une gravures ajoutées. Ils s'inquiètent peu de rechercher si tous les interprètes du charmant Gravelot l'ont bien ou mal traduit. L'essentiel est qu'on trouve beaucoup de décolleté. C'est ce qu'on appelle, avec un parfait euphémisme, des sujets *gracieux;* gracieux en effet, quand la grâce ne va pas jusqu'à la licence. Nous reconnaissons notre impuissance à endiguer ce torrent; mais

nous pouvons, du moins, protester contre la dépravation du goût qu'il porte avec lui. Cet engouement de la mode passera comme tout passe. La mode est, ainsi que la fortune, symbolisée par une femme montée sur une roue. Tel goût abandonné revient en honneur pour disparaître, sauf à reparaître plus tard. Voyez, par exemple, la curieuse eau-forte de Saint-Igny, représentant une femme vue par le dos (R. D. nº 23); c'est exactement la mode de 1828 à 1832; coiffure, collerette, ceinture, même les manches à gigot. Beaucoup de femmes se coiffaient, il y a deux ans, absolument comme les grandes dames dessinées par Van-Dyck. Rien de nouveau en fait de mode et de goût. Pour en revenir aux estampes, un temps viendra où une autre génération s'étonnera qu'on ait pu se passionner, autant qu'on l'a fait de nos jours, pour les jolies productions inspirées par la Pompadour et par la du Barri. Ce n'est pas à dire qu'il n'y en ait de charmantes, d'excellentes même dans leur genre; mais il n'en est pas moins vrai que si elles doivent rester comme des témoins irrécusables du goût dominant à l'époque où elles ont été créées, si elles doivent à ce titre figurer dans l'histoire de l'art, tout l'art n'est pas là.

Qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée. Ce que nous blâmons, c'est l'exagération dans l'engouement pour toutes les pièces du dix-huitième siècle. Nous reconnaissons volontiers que rien n'est plus charmant que les figures gravées pour l'édition dite des *fermiers généraux*, pour les *Chansons* de Laborde, les *Baisers* de Dorat, etc., et nous comprenons parfaitement qu'on place sur ses tablettes ces ravissantes productions. Nous comprenons surtout qu'on les préfère aux faibles estampes gravées au commencement de notre siècle pour les éditions de nos grands classiques. Mais n'admettre que cette catégorie d'illustrations et proscrire toutes les autres, c'est ce que nous ne pouvons approuver. Dussions-nous être seul de notre avis, il sera du moins une protestation.

Pour en revenir à Séb. Le Clerc, nous voulons établir qu'il fut un véritable novateur et qu'il fit une révolution dans l'art de décorer les livres. Si l'on veut se rendre compte de l'état des productions de la gravure destinées à l'ornement des livres, avant l'arrivée de Séb. Le Clerc à Paris, il suffit de parcourir l'un des meilleurs ouvrages en ce genre et des plus curieux en ce sens que, à part quelques planches anonymes, il contient des ouvrages exécutés par les premiers graveurs de l'époque. Nous voulons parler des *Tableaux de la Pénitence*, par Godeau, évêque de Grasse et de Vence, Paris, Courbé, 1654, in-4°. Nous choisissons cette édition de préférence à celle de 1656, indiquée par Brunet, parce qu'elle contient les premières épreuves des planches. C'est bien l'édition originale. Le privilége est daté de 1651; il a été cédé par Godeau en 1652 et le livre a été achevé d'imprimer, pour la première fois, le 30 juillet 1654. On est donc certain d'avoir, dans cette édition, les premières épreuves des planches de cet ouvrage, longtemps médité avec amour par son auteur et qui l'a composé, en grande partie, sur les épreuves des planches dont il donne toujours une ample description. Les dessins reflètent la grande manière de Le Sueur et du Poussin. Il y en a plusieurs de François Chauveau qui, cependant, n'en a gravé aucun. A cette époque, Chauveau n'avait pas encore trouvé sa voie. Il la cherchait surtout dans la peinture; mais, y ayant peu réussi, il devint le graveur à la mode, concurremment avec Sébastien Le Clerc auquel il est resté très-inférieur. Quant aux graveurs des dessins, on y trouve, outre les anonymes : J. Couvay, qui débutait alors; Gabriel Le Brun, frère aîné du célèbre peintre et qui n'a jamais été qu'un graveur médiocre; René Lochon, dont les planches sont les meilleures du livre sans être, à beaucoup près, des chefs-d'œuvre. Il lutte avec Jacques Grignon qui, plus tard, se distingua dans la gravure de portrait, ainsi que J. Boulanger. On y rencontre encore des planches de Fournier, et ce ne sont pas les meilleures. Quant aux planches anonymes, elles ne sont

pas plus mauvaises que celles signées par leurs auteurs; mais il est difficile de les distinguer des autres, tant elles offrent de similitude entre elles. Toutes ces planches sont au burin. Quoique l'eau-forte eût été employée avec succès par Callot, par La Belle et par Ab. Bosse, ces artistes éminents avaient eu peu d'imitateurs en France, au moins pour l'ornement des livres. Il était réservé à Séb. Le Clerc de remettre ce procédé en honneur, et les descriptions qui vont suivre établiront à quel point il y a réussi. Nous suivrons dans ces descriptions l'ordre chronologique, en nous restreignant, comme nous l'avons dit, aux ouvrages publiés à Paris.

1667-1668

En arrivant à Paris, vers la fin de 1655, Sébastien Le Clerc se mit au service des libraires qui lui faisaient gagner le pain de chaque jour. Ce qu'il produisit dans le courant de l'année 1666 est peu important. Ses travaux de 1667 n'ont, pour la plupart, vu le jour que l'année suivante. Ils sont indiqués dans le catalogue de Jombert. Nous en passons plusieurs sous silence, avec d'autant plus de raison qu'ils ne présentent aucun intérêt au point de vue bibliographique.

Vers la fin de 1667, Sébastien Le Clerc avait commencé à graver pour le libraire Cl. Jolly, un abrégé du roman de Cléopatre, par la Calprenède, 3 vol. pet. in-8°. A cette époque, on commençait à se lasser, du moins à Paris, des causeries interminables entre les héros des longs romans qui faisaient encore les délices de la province. L'hôtel de Rambouillet n'existait plus ; Molière avait, dès 1659, porté un rude coup au genre précieux. En admettant que l'illustre comique n'ait pas eu l'intention de s'adresser directement aux habitués des salons de la grande précieuse, il n'en est pas moins vrai que le genre avait fait école et qu'il avait encore, en 1667, des adeptes nombreux. C'est ce dont témoigne le roman de Perret, intitulé : *La cour d'amour*, ou

les bergers galants, publié en 1667 et que décorent sept estampes gravées par Le Clerc (Jombert, 82). Voici le titre exact de cet ouvrage qui est loin d'être commun et dont les deux volumes contiennent sept jolies planches gravées par l'artiste messin, dans le goût de celles qu'il avait exécutées dans sa ville natale : « La Covr d'amovr ou les bergers galans; dédiez à Son Altesse royale Mademoiselle, par Monsieur dv Perret. Paris, chez Thomas Jolly, au Palais, 1667, 2 vol. in-8°. »

Quant à la *Cléopatre*, le besoin s'était fait sentir de réduire en trois volumes les douze tomes des éditions complètes. Brunet a parlé de cet *Abrégé* (art. Cléopâtre) ; mais il a omis de dire que chacun des douze livres dont il se compose est orné d'une eau-forte de Le Clerc et que l'édition de 1668, publiée par Claude Jolly, est préférable à celle de 1789 où ces gravures ne se trouvent pas.

Dans cette même année 1668, Sébastien Le Clerc continua de graver les planches de l'*Histoire générale des Antilles*, par le P. du Tertre, qui ne fut achevée qu'en 1671. Les quatre volumes in-4° de cette histoire, dont le premier parut en 1667, sont mentionnés par Brunet (art. du Tertre). Cet ouvrage, dit-il, est fort recherché et devenu rare ; mais il omet de dire qu'il contient vingt planches gravées par Sébastien Le Clerc, en y comprenant les fleurons et les lettres grises (Jombert, 84).

1669

Au commencement de cette année, nous trouvons Le Clerc en train d'illustrer l'ouvrage d'une victime de Boileau, Louis le Laboureur, auteur de *Charlemagne*. Il ne faut pas le confondre avec son frère Jean, le savant éditeur des *Mémoires de Castelnau*. Brunet mentionne la plupart des ouvrages dus à la déplorable veine du poëte Louis le Laboureur, mais il a omis celui qui est peut-être le plus curieux, et certainement le plus rare. Il a pour titre : *La promenade de Saint-Germain, à Mademoiselle de Scudéry, par Louis*

le Laboureur, *Bailly de Montmorency*, Paris, de Luynes, 1669, in-12. Ce petit volume est orné d'une vignette, d'une lettre grise, d'un cul-de-lampe et d'un fleuron; en tout quatre estampes de Sébastien Le Clerc. Cette suite, qui est une des plus jolies de l'artiste messin, dans sa nouvelle manière, suffirait à elle seule pour sauver de l'oubli ce rare volume. Le fleuron, surtout, est un chef-d'œuvre; il représente un bœuf traînant une charrue au milieu d'un champ garni de ronces et d'épines. Cette petite composition est renfermée dans un médaillon, autour duquel on lit : LABOR ET DOLOR. Ce médaillon est supporté par un faisceau de ronces, d'outils de jardinage et d'architecture. Au-dessous, sont imprimés ces six vers qui feront juger de la manière du poëte :

Je laboure un champ plein d'épines
Qui ne rapporte fruit ni fleur,
Et me sens piquer jusqu'au cœur
Par mille pointes assassines.
Que mon destin a de malheur!
Ce n'est que *labeur et douleur*.

Ce fleuron, qui était déjà très-rare au dix-huitième siècle, a été vendu 24 livres à la vente de Quentin de Lorangère en 1744.

Jombert (91-3) indique que le cul-de-lampe qu'il décrit sous ce numéro a subi un changement notable. Il représente deux enfants sortant de deux rinceaux d'ornements; l'un tient une épée et une balance et l'autre un caducée. Le changement signalé par Jombert consiste en ce que, dans le premier état dont les épreuves doivent décorer le volume, on voit, au milieu de l'estampe, un soleil entièrement blanc avec des rayons en forme de pointes; tandis que, dans le second état, ce soleil a été effacé pour y substituer une étoile à cinq rayons. En outre, l'estampe a été reprise dans toutes ses parties. Nous avons sous les yeux ces deux états. Le premier, avec le texte au verso, a certainement servi au livre; on y lit à gauche, en caractères typographiques : 4 *sept.* 1669; quant au second état, nous n'en con-

naissons pas d'épreuve avec un texte au verso. Nous ne pouvons donc pas dire si, dans ce second état, la planche a été employée à la décoration du livre, ou si le changement ci-dessus indiqué a été opéré pour une seconde édition qui n'a pas été publiée.

Pratiqve de la géométrie svr le papier et svr le terrain.
Paris, Th. Jolly, 1669, in-12.

Sébastien Le Clerc est tout à la fois l'auteur du texte de cet ouvrage ainsi que des gravures. Son nom ne figure pas sur le titre; mais il se lit à la fin de l'épître dédicatoire au marquis de Seignelay, fils aîné du grand Colbert. Brunet (art. Le Clerc) dit avec raison que cette édition est recherchée à cause des figures qui la décorent; mais nous ignorons pourquoi l'auteur du *Manuel* a écrit le premier mot du titre *Practique.* Tous les exemplaires qui ont passé sous nos yeux portent *Pratiqve.*

Cet ouvrage n'est pas rare, mais il est très-difficile de rencontrer des exemplaires bien conservés de cette première édition de 1669. Cela se conçoit, puisqu'il s'agit d'un livre élémentaire destiné aux écoliers qui ont dû en user et en abuser. Moins rares encore sont les éditions de 1682 et de 1700; d'ailleurs les exemplaires parus sous l'une ou l'autre de ces dates sont indignes de figurer sur les tablettes d'un bibliophile. Les épreuves de la seconde édition sont mauvaises et celles de la troisième sont détestables, à l'exception cependant de celles des sept planches nouvelles que fit graver le grand-père de Jombert pour la troisième édition. Les amateurs d'estampes les ajoutent dans les suites choisies et tirées du volume portant la date de 1669; mais les bibliophiles s'en soucient peu. Quant à cette édition de 1669, un exemplaire bien conservé et grand de marges est un petit joyau bibliographique, surtout si les épreuves des planches sont toutes bien tirées, ce qui est fort rare. Il y a eu effectivement plusieurs tirages des planches exécutées pour l'édition de 1669; ces tirages ont dû être nombreux,

car on ne procédait à un nouveau tirage qu'autant que les exemplaires contenant, tout à la fois, le texte et les gravures étaient épuisés.

On ne produisait ainsi, pour la première fois, qu'un petit nombre d'exemplaires complets, c'est-à-dire contenant le texte et les planches. Sans doute, le texte entier avait été composé et tiré d'une seule fois pour toutes les feuilles du livre; mais l'impression au rouleau des planches gravées n'avait lieu que successivement sur les espaces blancs réservés soit au recto, soit au verso du texte, et ce tirage n'était opéré, nous le répétons, qu'après l'épuisement des exemplaires ayant existé en magasin. C'est ce qui explique comment, dans les exemplaires datés de 1669, on constate des différences dans la composition de deux planches qui se rencontrent dans un très-petit nombre d'exemplaires. Afin qu'on puisse reconnaître ces raretés, nous allons donner une description détaillée des deux pièces dont il s'agit, en les comparant avec celles qu'on trouve dans les exemplaires ordinaires. La présence de ces deux planches rares constitue le premier tirage; dans le second, on ne voit plus qu'une de ces planches. Du reste, quant à la beauté des épreuves, il n'y a pas de différence sensible entre le premier tirage et le second.

1er *tirage avec la femme vue par le dos.* Dans les exemplaires qui constituent ce premier tirage qu'on pourrait appeler d'essai, tant les exemplaires en sont rares, on doit trouver au livre II, la proposition XVI : *Sur une ligne droite proposée, construire deux rectangles, selon une raison donnée.* En regard de cette proposition qui termine le livre II, et au-dessous de la démonstration, page 61, on voit une femme vue par derrière et tenant un panier au bras. Elle est seule, debout, à droite, vers le bord de l'estampe, sur un bout de terrasse ombrée. Elle est vêtue, à peu près, comme les sœurs grises de nos hôpitaux. Dans le lointain, quelques maisons, une tour carrée et des arbres; plus loin, une espèce de carrosse attelé de deux chevaux de

front; il est vu par derrière et conduit par deux hommes à pied; puis, toujours dans le loitain, une maison et un mur de clôture.

Suivant Jombert (t. Ier, p. 115), cette planche est excessivement rare. On en connaît à peine trois ou quatre épreuves.

Cette planche ayant été perdue ou détériorée après le premier tirage, peut-être même pendant la mise en train, Le Clerc en grava une autre pour la même proposition. Cette seconde planche qui se trouve à la page 61, toujours en regard de la XVIe proposition, représente quatre enfants nus jouant avec des chèvres. A gauche, sur le devant, sont deux autres enfants montés sur une butte.

2e *tirage, avec le pêcheur à la ligne.* Cette planche doit se trouver, comme celle de la femme vue par le dos, dans les exemplaires de premier tirage où elle occupe la page 17. Elle est placée en regard de la page 16, et sert de démonstration à la proposition VIII : *A l'extrémité d'une ligne droite, faire un angle rectiligne égal à un angle rectiligne proposé.* Le sujet placé au-dessous de la figure géométrique représente un pêcheur à la ligne debout; à droite, un petit tertre sous un grand arbre; à gauche une rivière et, à droite, des montagnes.

La planche dont il s'agit n'a pas été perdue en même temps que celle de la *Femme vue par le dos.* Celle-ci disparut après le premier tirage; mais le *Pêcheur à la ligne* se voit encore dans le second. Ce fut seulement après ce second tirage que la planche du Pêcheur à la ligne fut perdue, comme la première, et que Le Clerc en grava une nouvelle qui se trouve dans tous les exemplaires de la *Petite Géométrie* à la place qu'occupait celle du *Pêcheur à la ligne.* On y voit, à gauche sur le devant, un gros bouquet d'arbres et, à droite dans le lointain, quelques maisons sur le bord d'une rivière. Une grande ligne de pêche repliée, *sans aucun pêcheur*, se voit au-dessus d'un ponceau d'une seule arche.

Suivant Jombert, il est presque impossible de trouver les deux planches de la *Femme vue par le dos et du Pêcheur à la ligne* dans les exemplaires de l'édition de 1669. Il déclare en avoir possédé plus de vingt qui ne contenaient ni l'une ni l'autre de ces planches déclarées par lui rarissimes. Il en existe cependant, ainsi que nous allons l'indiquer, et le temps en fera peut-être découvrir un certain nombre.

En résumé, on connaît au moins trois tirages bien distincts des planches gravées pour la première édition de la *Petite Géométrie* publiée en 1669 : 1° Celui où l'on trouve tout à la fois la *Femme vue par le dos* à la page 61, et le *Pêcheur à la ligne* à la page 17 ; 2° celui où se trouve seulement le *Pêcheur à la ligne;* 3° enfin celui ou ceux dans lesquels on ne rencontre plus aucune de ces deux planches. Il est du reste évident qu'il y a dû avoir plus de trois tirages, car les planches ne passaient sous le rouleau qu'au fur et à mesure des besoins ; mais aucun signe matériel ne fait reconnaître les différents tirages postérieurs aux deux premiers. La faiblesse des épreuves, surtout dans les fonds, peut seule faire pressentir les derniers.

M. Chartener, de Metz, est à notre connaissance le seul qui possède, dans sa riche collection, un exemplaire contenant les deux planches que Jombert appelle *rarissimes*. Une très-belle suite, avec le *Pêcheur à la ligne*, se trouve dans l'œuvre de M. de Baudicour. Une autre se rencontre également dans notre collection. Nous possédons également un exemplaire très-bien conservé du troisième tirage : les épreuves en sont moins belles que celles du deuxième, lequel ne présente aucune différence matérielle avec le premier.

Le Clerc a certainement fait des corrections à ses planches dans les intervalles des tirages successifs de l'édition de 1669. Nous signalerons, notamment, celle qui se trouve à la page 77, dont l'estampe représente un combat de trois cavaliers. L'une de ces corrections consiste dans l'addition de quelques tailles croisées qui n'existent pas dans les deux

premiers tirages. Nous ne pouvons dire à quel moment cette addition a été faite ainsi que d'autres; il est seulement certain qu'elles sont postérieures aux deux premiers tirages.

Disons enfin que, dans presque tous les exemplaires de la première édition, la planche qui sert d'explication à la page VI, du livre II, est mal placée. Elle se trouve ordinairement à la page 37, tandis qu'elle devrait occuper la page 41. Réciproquement, la figure qui est, le plus souvent, à la page 41, doit être placée à la page 37. Aussi Jombert s'y est-il trompé. Sa description (n° 92-44) a été faite sur un exemplaire dont les planches ont été transposées. Il s'en rencontre néanmoins où cette transposition n'existe pas.

Suivant Jombert, outre les trois éditions françaises dont il a été parlé ci-dessus, et qui ont été publiées en 1669, en 1682 et en 1700, la *Petite Géométrie* a été contrefaite en Hollande et traduite en latin en Angleterre. Le Clerc se proposait de donner un supplément à son ouvrage. Il grava même quarante-deux planches nouvelles, mais ces additions n'ont jamais été publiées.

Histoire sacrée en tableaux avec leur explication; Paris, Charles de Sercy ou Th. Jolly, 1670, 1671, 1672, 3 vol. in-12.

Cet ouvrage est inexactement décrit dans Brunet et même dans Jombert. Nous reproduisons ici la description que nous avons donnée dans notre étude sur Sébastien Le Clerc (1).

Les deux premiers volumes comprennent l'Ancien Testament; le troisième est réservé à la Loi Nouvelle.

Le tome premier se présente indifféremment sous la date de 1669 ou celle de 1670; mais comme il pourrait arriver qu'on ait adapté un titre portant l'une ou l'autre de ces

(1) Sébastien Le Clerc et son œuvre, ouvrage couronné par l'Académie de Metz, Paris, Baur et Rapilly. 1877. Gr. in-8, tirage sur papier de Hollande à 205 exempl. numérotés.

deux dates à un exemplaire de la seconde édition de 1671, ou même d'une édition encore plus récente, comme celle de 1679, il importe d'indiquer les caractères matériels qui distinguent la première édition de la seconde.

La première édition ne porte, au-dessous des vignettes représentant chaque sujet, aucune indication chronologique; tandis que, dans le tome premier de la seconde édition, on trouve à gauche l'an du monde, et à droite, l'année avant Jésus-Christ. Ces indications se rencontrent toujours dans le tome second, quelle que soit l'édition.

Dans la première édition, les figures de la planche représentant Adam et Ève mangeant le fruit défendu sont plus petites que dans la seconde; en outre, l'estampe de la page 43 représente Loth marchant; tandis que, dans la seconde édition faite en 1671, Loth est représenté dans une caverne, assis entre ses deux filles.

Mariette indique avec raison (*Abecedario*, t. III, p. 103) que la planche représentant l'inceste de Loth ne se trouve pas dans la première édition. « Sans doute, dit-il, que « cette planche fut supprimée à cause du sujet. » Nous doutons que la cause de cette suppression soit celle que signale Mariette, car la scène de l'inceste se trouve représentée dans la seconde édition, et son absence est un des signes qui servent à distinguer la première édition de la seconde. — Enfin, dans ce même tome premier de la première édition (ou tout au moins du premier tirage), on a placé la vignette représentant le passage du Jourdain (page 173) au-dessus du texte relatif à la mort de Moïse, et réciproquement. Cette erreur n'existe pas dans les exemplaires de la seconde édition. — Voilà pour le tome premier (1).

Quant au tome second, il peut être daté de 1670 ou de 1671, et les épreuves en sont également bonnes, à la condition qu'on y reconnaîtra les remarques suivantes : Dans

(1) Cette erreur peut exister seulement dans un tirage des planches, sans qu'elle se trouve reproduite dans les exemplaires de la même édition provenant de tirages différents.

les exemplaires du premier tirage, la planche de la page 41 ne porte pas le nom de Le Clerc, tandis que, dans la seconde édition, la vignette de cette page se présente avec le nom de Le Clerc, et la planche est entièrement changée (Jombert, t. I, p. 129). Dans la planche gravée pour l'édition première, David est à droite et l'Éternel à gauche. C'est le contraire dans la planche gravée pour la seconde édition. En outre, l'ange exterminateur, qui est sur le premier plan dans la première édition, se trouve au dernier plan dans la seconde. Néanmoins, nous avons rencontré la planche de la première édition dans un exemplaire de la seconde et toujours sous le nom de Le Clerc. La remarque indiquée peut donc n'être pas toujours exacte. Le meilleur moyen de s'assurer que le tome second est réellement de premier tirage, est de comparer les caractères d'impression de ce volume avec ceux du tome premier. Lorsqu'on a reconnu l'antériorité du tirage pour le tome premier, si les caractères du second volume sont identiques à ceux du premier, la priorité du tirage du second volume est certaine, car on a employé des caractères différents pour les éditions postérieures à la première.

Enfin, la première édition du tome troisième doit porter la date de 1675 et le nom de Th. Jolly ou de Charles de Sercy. Nous ne connaissons pas de différences matérielles dans le corps de ce volume qui est moins rare que les deux premiers.

1670

Prières du matin et du soir avec les entretiens avant et après la confession et la communion, par H. L. F..., curé de Saint-Livier. Metz, Fr. Bouchard, 1670.

Cet ouvrage ne présente d'autre intérêt que celui d'être décoré d'un fort joli frontispice dans lequel Le Clerc a, pour la première fois, fait un usage, fort discret d'ailleurs, d'un léger pointillé dans la figure principale. Cette pièce étant la seule dans le livre, nous ne devons pas nous y arrêter. Con-

statons seulement une particularité remarquable : c'est que certaines épreuves du second état, daté de 1679, sont tout aussi belles que celles du premier état de la planche exécutée en 1670, ce qui prouve que le premier tirage avait dû être bien peu considérable.

La Bible de Royaumont. Paris, 1670, in-4°.

Ce beau livre est trop connu des bibliophiles pour que nous ayons besoin de reproduire la description de Brunet, laquelle est d'ailleurs parfaitement exacte.

Histoire de l'étatprésent de l'empire ottoman, par Ricault. traduit de l'anglais par Briot, Paris, Mabre-Cramoisy, 1670, in-4°. —V. Brunet, art. Ricaut.

Cette histoire de l'empire ottoman est un très-beau livre, comme tous ceux qui sont sortis des presses de Mabre-Cramoisy. Cette première édition in-4° eut un grand succès, et l'éditeur en publia la même année (1670) une seconde dans le format in-12. Cette édition est, comme la première, ornée de figures de Le Clerc, mais les épreuves en sont moins bonnes et le frontispice, qui ne pouvait entrer dans le livre, a été copié et réduit par Noël Cochin.

Le frontispice de l'édition in-4° a servi pour une *Histoire des Croisades* publiée à Paris en 1686 (Jombert, 206). Le Clerc a fait les changements nécessaires pour approprier cette planche à sa nouvelle destination. Ces changements consistent principalement dans la suppression de trois figures sur le devant.

Les Tapisseries du Roi.Imp.roy. 1670, *in-fol.*

C'est la première publication officielle à laquelle Le Clerc concourut après son installation aux Gobelins. Outre les *Devises* dessinées par le miniaturiste Bailly et gravées par Le Clerc, on trouve dans ce volume huit compositions de Le Brun également gravées par l'artiste messin et dont l'objet est de symboliser les saisons et les éléments.

Cette suite a été décrite par Jombert (98). Nous ne trouvons à y relever qu'une seule erreur. Il dit qu'on ne trouve pas le nom de l'imprimeur sur la tapisserie représentant l'élément de l'air. Cela peut-être vrai pour les mauvaises épreuves, mais les initiales de Goyton sont ainsi figurées sur les bonnes : *I. G. exc.*

La première édition, la seule qui mérite d'être recherchée, est sortie, en 1670, des presses de l'imprimerie royale. C'est un volume in-folio de 43 et 47 pages. Le texte, assez important, est signé Félibien. Cette édition a été dirigée par un homme très-intelligent, Nicolas Clément, né à Toul en 1647, qui était garde de la bibliothèque du roi et particulièrement chargé de la conservation des estampes. Cette suite fut, plus tard, incorporée dans le recueil connu sous le nom de *Cabinet du Roi*, qui n'était pas formé en 1670 et qui fut seulement constitué en 1717.

Une seconde édition fut publiée en 1679 par Mabre-Cramoisy, avec quelques changements dont Jombert a rendu compte (n° 98). Quant à la troisième, donnée par l'Imprimerie royale en 1727, elle compose le neuvième volume du *Cabinet du Roi.*

Les épreuves de cette troisième édition sont mauvaises. Celles de Mabre-Cramoisy sont acceptables ; mais les meilleures sont certainement celles de l'éditon de 1670. Les planches existent encore à la chalcographie du Louvre, mais elles ne donnent plus que des épreuves dures, sèches et dépourvues d'effet.

1671

Mémoires pour servir à l'histoire naturelle des animaux, par MM. de l'Académie des sciences. Imp. royale, 1671 et 1676, in-folio.

Le prospectus de cette publication avait paru dès 1669, Paris, Léonard, in-4°, avec ce titre : *Description anatomique d'un caméléon, d'un castor, d'un dromadaire, d'un ours et d'une gazelle.* Le texte est de Perrault. C'était comme un

spécimen de la grande édition, alors projetée, et dans laquelle les cinq planches ci-dessus gravées par Le Clerc ont été comprises.

L'ouvrage complet devait être divisé en trois parties ou volumes, mais les deux premiers furent seuls publiés, le premier en 1671 et le second en 1676, le troisième n'a jamais paru.

Plus tard, on projeta de faire une nouvelle édition dans un moins grand format, ce qui obligea Le Clerc à réduire les dimensions de ses planches et à y faire de notables changements, surtout dans les parties anatomiques.

Le premier volume, paru en 1671, très-grand in-folio, ne contient que la première partie de l'*Histoire naturelle*. Outre la grande vignette, non réduite, représentant la dissection du renard, on y trouve plusieurs fleurons et lettres ornées accompagnant 14 plauches d'animaux gravées par Le Clerc (V. Jombert, 101). Les autres sont de Châtillon et de Bosse. Le Clerc a imité ce dernier artiste dont la pointe a la fermeté et presque l'éclat du burin.

Le second volume, aussi très-grand in-folio, a paru, pour la première fois, en 1676. Il comprend la seconde partie. La première était épuisée et elle fut réimprimée en même temps que la seconde.

Dans cette seconde édition du premier volume, aucune planche n'est tronquée. Les planches de ces deux volumes n'ont été réduites qu'en 1690 en vue d'une édition nouvelle qui n'a jamais paru et dont le troisième volume devait comprendre douze planches de Le Clerc dont il a été tiré quelques épreuves : elles sont fort rares.

Mesure de la terre, par Picart. Imprimerie royale, très-grand in-fol. 1671.

Ce grand ouvrage intéresse peu les bibliophiles. Il est du reste décrit par Jombert (n° 102).

1672

Recueil des poésies latines de Dom le Houx, chartreux. Parisiis, ex officina Puteana, 1672, in-4°.

Si l'on accorde encore quelque attention aux Vaux-de-vire de Jean le Houx, qu'on trouve le plus souvent avec ceux d'Olivier Basselin (V. Brunet, art. Basselin), son homonyme, le chartreux Dom le Houx qui, par état, devait être l'ennemi de la purée septembrale, est aujourd'hui complétement oublié. De poésie latine, il n'en faut plus parler. Je ne connaissais, disait un vieil amateur, qu'un curieux de ces livres, c'était le curé de ma paroisse, mais il est mort. C'est à peine si l'on donne encore quelque attention au P. Rapin. Le recueil des poésies de Dom le Houx ne tentera donc personne, avec d'autant plus de raison qu'on n'y trouvera même pas la rarissime vignette *Aux quatre enfants*, si recherchée par les iconophiles. Cette vignette n'a jamais fait partie du livre. Disons, au surplus, que celle de Le Clerc, qu'on y trouve, est beaucoup plus jolie, mais infiniment moins rare.

Guerre de Louis XIV contre les Hollandais en 1672.

Nous ne connaissons ce livre que par la mention qu'en a faite Jombert (n° 104). Il n'en indique pas le format, et le titre paraît incomplétement reproduit.

1673

Nos recherches portent uniquement sur les ouvrages de Sébastien Le Clerc, qui sont accompagnés d'un texte imprimé. Nous ne devons donc pas parler avec détails du *Livre de paysages dédié à M. de Beringhen*, bien que les sept estampes qui composent cette collection soient charmantes. (Jombert, 107.) Cependant nous pouvons, tout au moins, signaler l'existence de cette suite. Elle n'a qu'un défaut, aux yeux des amateurs, c'est celui d'être trop commune. Cependant un exemplaire à toutes marges, avec les

remarques indiquées par Jombert et par nous (1), ne déparerait aucune bibliothèque. Il pourrait se placer auprès de recueils analogues de Callot et de La Belle, que certains bibliophiles commencent à accueillir, et ils ont, à notre avis, parfaitement raison.

L'art de peinture, traduit en françois par Dufresnoy, avec des remarques (par Roger de Piles). Seconde édition, augmentée d'un dialogue sur le coloris. Paris, Nic. Langlois; 1673, in-12. (V. Jombert, nº 108; et Brunet, art. Dufresnoy.)

Cette seconde édition, la seule qui soit recommandable, contient les premières épreuves des trente-deux académies, gravées par Sébastien Le Clerc. Mariette (*Abecedario*, t. III, p. 102) fait, sur cette suite, la remarque suivante : « Ces Académies ont été gravées avant 1673. Je crois même qu'elles l'ont été en divers temps. Il y en a parmi (ce sont les meilleures), qui sont dans la manière des Tapisseries. »

Les dix livres d'architecture de Vitruve, corrigez et traduits nouvellement en françois, par M. Perrault. Paris, Coignard, 1673, in-fol. (Jombert, nº 109, Brunet, art. Vitruve).

Cet ouvrage, alors même qu'il est de la première édition, est dédaigné par les bibliophiles. D'abord, c'est un in-folio : premier grief. Puis il se rencontre le plus souvent dans un état déplorable. Loin de nous la pensée de remettre en honneur un bouquin qui se présente dans ces conditions. Brunet n'estime que la seconde édition, 1684, gr. in-fol. Elle a effectivement l'avantage d'offrir un meilleur texte que celle de 1673, et de permettre d'y ajouter une épreuve de la *Grande pierre du Louvre* (J. nº 131), l'un des chefs-

(1) Sébastien Le Clerc et son œuvre. Paris, Baur et Rapilly, 1877, grand in-8.

d'œuvre de Le Clerc (1). Cependant, il est certain que l'édition de 1673 contient un premier tirage très-soigné des planches de Le Clerc, et qu'un exemplaire, bien conservé, même relié en veau, et à plus forte raison en maroquin, n'est nullement à dédaigner. Le frontispice de cet ouvrage, quoique dessiné par Le Clerc, n'est pas entièrement gravé par lui. Scotin en a fait tous les devants. Ce qui appartient à Le Clerc est fidèlement indiqué par Jombert (109-1). Ce livre devait être dédié à Colbert, et il y eut un premier tirage de la vignette de dédicace portant la couleuvre du grand ministre. Du temps de Jombert, on ne connaissait qu'une seule épreuve de cette planche avec les armes de Colbert. Cette épreuve, réputée unique, se trouvait chez Mme de Bandeville; elle est aujourd'hui à Vienne. Cependant cette épreuve est loin d'être unique. Nous en avons sous les yeux deux autres, dont l'une est avant les ombres ajoutées sur les draperies du piédestal supportant les armes, avant que les genoux de la figure représentant l'architecture aient été couverts d'une demi-teinte, et avant divers autres travaux qui se trouvent sur une seconde épreuve, toujours avec les armes de Colbert

Ce fut seulement au troisième tirage que les armes royales furent substituées à celles de son ministre. La draperie qui les surmontait fut supprimée, et une statue de Louis XIV vint s'ajouter sur le fronton du Louvre qui se voit au fond de l'estampe.

On lit ce qui suit dans M. Duménil (*Histoire des amateurs français*, t. II. p. 266) sur les relations de Colbert et de Cl. Perrault, à l'occasion du Vitruve : « Il (Colbert) voulut que Cl. Perrault traduisît les dix livres d'architecture de Vitruve, et fît connaître à fond, à l'aide de savants commentaires et de planches explicatives, toutes les règles, tous les procédés des architectes grecs et romains. La première

(1) Il existe plusieurs états, non décrits par Jombert, de cette belle pièce. Voyez Sébastien Le Clerc et son œuvre. Paris, Baur et Rapilly, 1877, p. 95.

édition de cette traduction parut en 1673, avec des notes et des figures. Ce qu'il y a de singulier, c'est que cet ouvrage, élevé à la gloire des anciens, commence par une sorte de dithyrambe en l'honneur du médecin-architecte, aussi grand novateur dans l'art de bâtir que son frère Charles dans la littérature. L'ouvrage s'ouvre, en effet, par un magnifique frontispice admirablement dessiné par Sébastien Le Clerc et non moins bien gravé sous sa direction par G. Scotin, un de ses élèves. On y voit, au premier plan, à gauche, les arts du dessin avec leurs différents attributs, tenant ouvert le titre des dix livres d'architecture de Vitruve; à droite, la France et l'Agriculture, ou ce que les médailles romaines appellent *Felicitas publica.* Sur le second plan, tous les monuments construits par Perrault. Dans le fond, la colonnade du Louvre; plus loin, sur une élévation, le bâtiment de l'Observatoire; à gauche, l'arc de la porte Saint-Antoine, vers lequel Louis XIV semble se diriger dans un carrosse à six chevaux. Il était impossible à Claude Perrault de se mieux louer lui-même.

« Dans sa préface, Claude Perrault, toujours préoccupé, comme son frère, d'établir un parallèle entre les anciens et les modernes, et justement désireux de faire ressortir le talent trop longtemps méconnu de ses compatriotes, s'attache à présenter l'éloge des architectes français et des monuments qu'ils ont élevés. Pour appuyer son discours de preuves irréfragables, il montre, dans un très-beau dessin, gravé par son inséparable Sébastien Le Clerc (J., 109, 2), la tribune et les cariatides de Jean Goujon dans une des salles du Louvre. Il a soin également de ne pas s'oublier, et il donne les plans, coupes et profils de son bâtiment de l'Observatoire....

« Dans un second frontispice (vignette) placé en tête de la traduction de Vitruve (J., 109, 4), Sébastien Le Clerc, qui excellait à rendre les dessins et les perspectives d'architecture, montre Vitruve expliquant à l'empereur Auguste les règles de cet art, tandis que, dans le lointain, on aper-

çoit un cirque, des temples, des palais et d'autres édifices antiques. »

Abrégé des dix livres d'architecture de Vitruve.
Paris, Coignard; 1674, in-12.

Les amateurs qui ont horreur de l'in-folio peuvent se rejeter sur ce modeste in-12, que Brunet signale à leur attention. Mais nous devons les prévenir que les planches de Le Clerc, qui se trouvent à la fin du volume sont très-inférieures à celles du grand ouvrage.

Un frontispice anonyme, réduction de celui qui fut exécuté pour l'édition in-folio, a été gravé pour l'*Abrégé.* Néanmoins, nous ne l'avons rencontré que dans un seul exemplaire. Ce frontispice est tellement rare que Jombert ne l'a pas connu. Il est bien dans la manière de Le Clerc; cependant, il n'est pas certain que cette pièce soit de lui. L'extrême rareté de cette planche fait présumer qu'elle aura été perdue avant d'avoir pu être utilisée à la décoration du livre auquel elle était destinée.

1676

OEuvres de Racine, Paris, Jean Ribou, ou Cl. Barbin, 1676, 2 vol. in-12. (Jombert, n° 120; Brunet, art. Racine.)

Cette édition des œuvres du grand tragique est aujourd'hui très-recherchée. C'est la première où se trouvent réunies les neuf pièces de Racine représentées jusqu'alors (décembre, 1675). Les pièces gravées par Le Clerc et décrites par Jombert sont au nombre de quatre, savoir : 1° le Frontispice; 2° Titre du t. II; 3° Bajazet; 4° les Plaideurs. Cest par une erreur évidente que Jombert indique, comme faisant partie de cette édition, Phèdre, qui a paru pour la première fois en 1677, et Esther qui date de 1689. La vérité est qu'il n'y a, dans cette rare édition, que quatre vignettes de Le Clerc; toutes les autres sont de Chauveau. Le frontispice général est d'après Lebrun; le titre du tome II

est composé et gravé par Le Clerc; la vignette de Bajazet, ainsi que celle des Plaideurs, est composée par Chauveau et gravée par Le Clerc. On croit même que ces deux planches ont été laissées inachevées par F. Chauveau, mort en 1674, et qu'elles ont été terminées par l'artiste messin. Les épreuves qu'on rencontre dans cette édition sont généralement d'un tirage défectueux. On y joint souvent l'édition originale de Phèdre (1677) dont la vignette est de Le Clerc, d'après un dessin de Lebrun.

Métamorphoses d'Ovide en rondeaux imprimez et enrichis de figures, par ordre de Sa Majesté et dédiez à Monseigneur le Dauphin. Paris, Impr. royale, 1676, in-4°. (Jombert, 129; Brunet, art. Ovide.)

Brunet dit que cette édition est recherchée *uniquement* à cause des gravures de Le Clerc, F. Chauveau et Lepautre, dont elle est ornée. Le mot *uniquement* est de trop, et le reste de la phrase ne dit pas assez pourquoi cette édition est justement recherchée. D'abord, c'est l'édition originale des Rondeaux. Ce titre n'est pas le seul qui recommande ce livre aux bibliophiles. Nous avons établi (*Bulletin du Bibliophile*, année 1875), que cet ouvrage a été commandé par Louis XIV, alors très-épris de la belle de Ludre, qui faillit supplanter Mme de Montespan. Il fut commencé en 1674, l'année même de la mort de Chauveau, qui put cependant exécuter les planches dont la commande lui avait été faite. Jombert assure que toutes les vignettes qui ne portent pas la signature de Le Clerc sont de Chauveau. Nous pensons cependant, avec Brunet, que Le Pautre a travaillé à la décoration de ce livre, quoiqu'aucune planche ne porte son nom. Parmi les planches anonymes, les meilleures doivent lui être attribuées; mais non celles qui sont d'une lourdeur désespérante et qui appartiennent incontestablement à Chauveau. Ce n'est pas à dire que toutes les planches de Chauveau soient mauvaises; plusieurs sont bonnes et, parmi celles de cette catégorie, c'est peut-être

ce qu'il a fait de mieux. Le frontispice, dessiné par Le Brun, a été merveilleusement gravé par Le Clerc. Les meilleures épreuves se rencontrent dans les exemplaires *de présent*, reliés en maroquin aux armes royales. Suivant l'abbé Tallemant, tous les frais de cet ouvrage, très-bien exécuté par les soins de Mabre-Cramoisy, ont été faits par le roi qui le donnait en présent. La gravure des figures coûta, à elle seule, dix mille livres.

Nous n'avons pas à parler ici de la triste poésie de Benserade qui, malgré le patronage royal, trouva peu d'admirateurs. Autant on appréciait la richesse extérieure du livre, autant on en estimait peu le contenu, témoin ce charmant quatrain final d'un rondeau contemporain :

Mais quant à moi, j'en trouve tout fort beau,
Papier, dorure, images, caractères,
Hormi les vers qu'il fallait laisser faire
A La Fontaine.

Ce quatrain est généralement attribué à Chapelle ; d'après une tradition rapportée par M. Auger, nous l'avions attribué à Prepetit de Grammont, lorsqu'on nous a indiqué que le véritable auteur du rondeau critique des rondeaux de Benserade serait un sieur Stardin, poëte tout à fait inconnu. Il y a, en faveur de cette opinion, une autorité considérable, c'est celle de Racine le fils qui, dans l'édition publiée par lui des lettres de J.-B. Rousseau, t. II, p. 301, donne le fait comme constant.

La découverte de l'auteur du rondeau critique ne rendra pas meilleurs ceux de Benserade, et l'homme de goût pourra persister à les trouver mauvais ; mais l'amateur des éditions originales recherchera celle des rondeaux qui est incontestablement la plus belle, la plus correcte et la plus complète.

Recueil de divers ouvrages en prose et en vers dédié à Monseigneur le Prince de Conty, Paris, Coignard ; 1675, in-4. (Jombert, n° 115.)

Ce livre, qui n'est pas rare, est orné de deux jolies vignettes et de deux lettres grises dessinées et gravées par

Le Clerc. Les deux vignettes ont servi depuis à la décoration du Recueil de plusieurs machines de nouvelle invention, ouvrage posthume de Cl. Perrault, qui a été publié en 1700, par son frère Charles, dans le format in-4°.

Quant au livre lui-même, qui est anonyme, il est, dit-on, de Charles Perrault. On ajoute que Le Laboureur, qui l'a publié, en avait dérobé le manuscrit dans le cabinet du roi.

1676

Oraison funèbre de Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, prononcée à Paris, dans l'église des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, le 30 octobre 1675, par M. Mascaron, évêque de Tulle. Paris, Cramoisy et Ve de du Puits, 1676, in-4. (Jombert, n° 128; Brunet, art. Mascaron.)

Un fleuron au titre, une vignette représentant le tombeau de Turenne, une lettre grise et un grand cul-de-lampe, telles sont les quatre figures qui se voient dans cette édition originale, dont le tirage laisse à désirer. On connaît des épreuves tirées avant l'édition et qui sont beaucoup plus brillantes. Il ne faut pas les confondre avec celles qui ont pu être tirées après l'impression du texte. Une remarque matérielle sert à reconnaître les épreuves du grand fleuron qui sont postérieures à l'édition. Dans ces dernières, on voit un Apollon, tandis que, dans les épreuves postérieures, provenant d'une planche retouchée, Le Clerc a effacé l'Apollon pour y substituer une figure de femme.

Oraison funèbre du même, prononcée à Paris, dans l'église Saint-Eustache, le 10 janvier 1676, par M. Fléchier. Paris, chez Sébastien Mabre-Cramoisy ou Ant. Dezallier; 1676, in-4. (Jombert, n° 128; Brunet, art. Fléchier.)

Il n'y a, dans cette édition originale, qu'une seule pièce qui soit certainement de Le Clerc. C'est le fleuron aux armes de Turenne, qui est à peu près semblable à celui qui décore l'Oraison funèbre de Mascaron. Dans celle de Flé-

chier, ce fleuron est plus petit, et les supports sont deux lions ailés, au lieu de deux griffons qu'on voit dans la vignette gravée pour l'Oraison funèbre par Mascaron.

Quant à la lettre I, il est douteux qu'elle soit de Le Clerc.

1677

Le Labyrinthe à Versailles (avec l'explication en prose par Ch. Perrault, et 39 fables en vers par Benserade). Paris, Imp. roy. 1677. (Jombert, 134; Brunet, art. Labyrinthe.)

Suivant Brunet, il n'y aurait aucune différence entre l'édition de 1677 et celle de 1679. Nous croyons qu'on doit préférer l'édition de 1677, qui sera toujours reconnaissable à ce caractère que les planches n'y portent pas de numéros, tandis qu'elles sont numérotées dans l'édition de 1679, et correspondent à la pagination du volume. On rencontre des exemplaires de cette édition de 1679, qui ne sont datés ni au commencement ni à la fin. La remarque ci-dessus servira à les faire reconnaître.

Jombert annonce qu'il existe des épreuves du frontispice au bas duquel on lit : PLAN DU LABIRINTHE (*sic*) DE VERSAILLES, qui se distinguent des épreuves ordinaires en ce qu'il n'y aurait pas d'allées conduisant du chiffre 25 au chiffre 26. Nous n'en avons jamais rencontré de telles.

Les planches du Labyrinthe font partie du *Cabinet du Roy*. Elles existent encore, mais retouchées, à la chalcographie. Lors des retouches, on a changé les numéros qui se suivent exactement, tandis que, dans l'édition de 1679, les numéros sont placés suivant l'ordre des chiffres impairs 1, 3, 5, 7, etc.

Cette suite est l'une des moins rares de l'œuvre gravé de Le Clerc. Elle a été contrefaite en Hollande : *Amsterdam, chez Pierre Mortier*, in-8, oblong, et aussi *Schoonbeck*, 1693, in-4 oblong.

Phèdre et Hippolyte, tragédie par M. Racine. Paris, Cl. Barbin ou J. Ribou, 1677. (Jombert, n° 120; Brunet, art. Racine.)

Cette édition est bien la première, et quoiqu'on l'ajoute à l'édition collective de 1676, elle n'en fait pas nécessairement partie. La planche servant de Frontispice, et qui représente la mort d'Hippolyte, a été gravée par Le Clerc, sur un dessin de Le Brun. Il est difficile d'en rencontrer de bonnes épreuves. Celles de l'édition de 1677 sont toujours avec les noms des deux artistes; on y a quelquefois substitué des épreuves d'une planche retouchée, dans laquelle les noms des artistes ont disparu. Le nom de Le Brun se voit seul dans l'édition de 1687.

Nous avons vu un exemplaire de l'édition originale portant en tête cet envoi autographe de Poisson à Colbert.

Si donnant Phèdre ON va dire aujourd'huy
Que je donne le bien d'autrui,
Cet ON pourrait bien se méprendre,
Car Ribou vient de me la vendre;
Elle me coûte UN BON ÉCU.
Poisson.

Le prix de cette pièce a quelque peu augmenté depuis sa publication !

1678

Explication littérale de l'Épître de saint Paul aux Romains, Paris, Desprez, 1678, in-12. (Jombert, n° 137.)

Ce volume est orné d'une des plus jolies vignettes de Le Clerc, représentant la conversion de saint Paul. — *Très-rare.*

Dans les autres épîtres de saint Paul, publiées en 1684, on trouve une copie, mal gravée, de la vignette ci-dessus.

Les Confessions de saint Augustin, à deux colonnes, l'une latine, l'autre française, Paris, 1678, in-12. (Jombert, n° 138.)

La vignette de ce volume est aussi jolie et aussi rare que la précédente. Plus rare encore serait une épreuve qu'on rencontrerait dans le volume avant les mots *Tolle lege;* ils se trouvent sur le rayon lumineux tombant sur le livre placé devant le Saint.

Les petits classiques italiens.

Nous réunissons sous cette rubrique factice ce que nous avons à dire des éditions des poëtes italiens, imprimées à Amsterdam, par Daniel Elzevier, pour le compte de Th. Jolly. Nous avions longtemps douté que ces petits volumes, de format in-24, fussent réellement sortis des presses elzéviriennes ; mais le fait nous a été certifié par M. A. Willems, de Bruxelles, qui a fait une étude approfondie de ces impressions : « Il est vrai, nous écrit-il, que ces petits volumes laissent à désirer au point de vue de la beauté typographique, mais tous les volumes que les Elzeviers d'Amsterdam ont publiés, dans le format in-24, sont dans le même cas. »

Les poëtes italiens ainsi publiés par Th. Jolly, sont :

Torquato Tasso Gierusaleme liberata, 2 vol.
Id. *Aminta*, 1 vol.
Cavaliere Marino, *Adone*, 4 vol.
Guarini, *Pastor fido*, 1 vol.
Bonarelli, *Filli di Sciro*, 1 vol.

Les exemplaires bien conservés de ces ouvrages sont fort difficiles à rencontrer. Ajoutons que les épreuves des charmantes planches de Le Clerc, dont elles sont ornées, sont généralement défectueuses. Il n'y a que les épreuves de choix, tirées avant les éditions, qui puissent donner une idée de ces jolies productions. Nous avons indiqué, dans notre *Séb. Le Clerc et son œuvre* (p. 111 à 114), les remarques propres à faire reconnaître ces épreuves exception-

nelles qui, malheureusement, ne se rencontrent jamais dans les exemplaires des textes qu'elles devraient accompagner.

1679

Bibliotheca Thuana, Paris; 1679, 2 vol. in-8. (Jombert, n° 148.)

Les deux volumes contenant la description de cette magnifique collection sont décrits par Brunet (art. Thou). La petite vignette représentant l'intérieur de la bibliothèque est un chef-d'œuvre de perspective.

L'ordre chronologique nous amène à parler de deux suites sans texte, qui ne sont pas à proprement parler des livres; mais qui, de même que la suite des paysages dédiés à M. de Beringhen, peuvent trouver place sur les rayons d'une bibliothèque choisie. Nous voulons parler des suites connues dans le commerce des estampes, sous le nom des *Boucœur* et des *Colbert d'Ormoy*.

Divers dessins de figures dédiés à M. de Boucœur, conseiller, etc., par Le Clerc, Paris, chez M. Langlois, à la Victoire; 1679, in-12, oblong. (Jombert, n° 149.)

Cette suite est une imitation des Caprices de Callot.— Les premières épreuves sont avant les numéros; les secondes sont chiffrées de 1 à 20.

Sans être aussi chaudement spirituelle que celle qui a été gravée à Florence par le grand artiste de Nancy, celle de Le Clerc se recommande par des qualités très-réelles. Souvent il égale Callot, et il n'est surpassé par lui que dans les merveilleuses pièces de la suite des caprices de Florence, dont la perfection est telle, qu'il n'a été donné à aucun artiste de l'atteindre. Callot lui-même n'a pu, en recopiant son ouvrage à Nancy, atteindre ce sommet de l'art auquel il était parvenu.

Si, dans cette suite des *Boucœur*, Le Clerc est un imitateur de Callot, il n'est nullement son copiste, ainsi qu'on

pourrait le supposer à la vue de deux pièces qui se rencontrent quelquefois dans les anciens œuvres de Le Clerc, mais qui ne sont pas de lui. Ces pièces sont effectivement des copies d'une charmante pièce de Callot, représentant une dévideuse et une fileuse sur une même planche (M., n° 671). Un anonyme, dont la pointe a quelque ressemblance avec celle de Sébastien Le Clerc, a imaginé de faire deux planches avec la composition de Callot. Il a placé la dévideuse dans une chambre presque nue; quant à la fileuse, il a eu la singulière idée de la substituer à la femme debout qui se voit à la pièce des *Boucœur*, chiffrée 18 dans le second état. Toutes les parties mortes de l'estampe de Le Clerc ont été servilement reproduites, mais elles reviennent en contre-partie. Jombert (t. Ier, p. 249) avait déjà signalé, dans l'œuvre de Lenormant du Coudray d'Orléans, les particularités que nous venons d'indiquer. Il fait remarquer, en outre, que les deux copies de Callot sont tirées sur des cuivres dont les dimensions sont inférieures à celles des planches des *Boucœur*, et il n'hésite pas à déclarer que ces deux copies sont étrangères à cette suite.

Quant à la pièce rarissime (l'homme à l'échelle), qui termine la description de Jombert, on n'en connaît pas plus de cinq ou six épreuves dont plusieurs sont faibles, ce qui ne peut concorder avec l'exiguïté du tirage. Il est vraisemblable que cette planche aura subi un accident, à la suite duquel Le Clerc a coupé son cuivre et tiré de cette planche, ainsi réduite, quelques épreuves qui n'ont pas été mises dans le commerce. Il n'avait tiré qu'une seule épreuve de chacune des deux autres planches que Jombert qualifie de *très-rarissimes*. Ces deux pièces ont figuré jusqu'au commencement de ce siècle dans la collection Paignon-Dijonval. On ignore ce qu'elles sont devenues.

Ces pièces dites *Les Boucœur* sont encore fort agréables, alors même qu'elles ont été fortifiées de ton et qu'elles ont subi les changements indiqués par Jombert. Les premiers tirages de cette suite, ainsi numérotée, ne sont donc pas à

dédaigner ; mais les derniers ne peuvent donner aucune idée du talent du maître. Il y a quelques années encore, les cuivres originaux donnaient des épreuves déshonorées.

Disons encore qu'il existe, de cette suite, des copies molles, sans franchise et sans esprit. La signature de Le Clerc est assez bien imitée ; mais les numéros diffèrent de ceux des tirages des planches originales, ce qui sert à faire reconnaître la fraude. Ainsi la femme debout, chiffrée 18 dans l'original, porte le n° 10 dans la copie ; le n° 17, original, est devenu le n° 4, et le n° 10 porte le n° 7 dans la copie, etc.

Divers dessins de figures dédiés à M. Colbert d'Ormoy.... par Séb. Le Clerc. Paris, chez N. Langlois, à la Victoire, in-12, oblong. (Jombert, n° 150.)

Cette suite appartient à la même famille iconographique que la précédente. Ces deux suites peuvent servir à ceux qui apprennent à dessiner à la plume. C'est principalement à cet usage que sont destinées les trente planches composant les *Colbert d'Hormoy*. La description de Jombert est exacte, ainsi que l'indication des changements qu'il signale entre le tirage de Langlois, qui est le premier, et celui de Jeaurat qui est le second. Ajoutons cependant qu'il y a, pour le n° 8 de cette suite, trois états au lieu de deux qui sont indiqués par Jombert. Ces trois états sont caractérisés ainsi qu'il suit :

I. Le bourgeois a la main pendante ; on ne voit pas de plumes à la partie supérieure de son chapeau ; on n'aperçoit pas, sur son manteau, un pli faisant crochet.

II. On voit les travaux indiqués ci-dessus ; le bourgeois retient son manteau à pleine main.

Dans ces deux états, il n'y a point de numéro.

III. La figure du bourgeois a été entièrement refaite pour le tirage de Jeaurat ; la main est autrement posée, elle retient le manteau avec l'index et l'annulaire ; on ne voit plus les attaches de la culotte au-dessus du mollet.

Discours touchant le point de vue, par Séb. Le Clerc. Paris, Thomas Jolly; 1679, in-12. (J., 151.)

Si nous mentionnons cet ouvrage, c'est uniquement pour ne pas paraître en avoir ignoré l'existence. Il est cité par Brunet comme un des principaux ouvrages de Le Clerc; en réalité, c'est un des moindres.

Oraison funèbre de la duchesse de Longueville, morte le 15 avril 1679. (J., 152.)

Cette suite se compose d'un fleuron, d'une lettre ornée et d'une jolie vignette qui, après avoir été employée à décorer l'oraison funèbre de Mme de Longueville, a servi à celle de Lavrillière, en 1681, et à celle de la princesse palatine, en 1685, avec quelques changements indiqués aux nos 169 et 198 du Catalogue de Jombert.

Nous ne pouvons quitter les pièces exécutées en 1679, sans prévenir les amateurs qu'un chef-d'œuvre de Le Clerc se trouve enfoui dans le tome V de l'ouvrage intitulé : *D. Augustini opera omnia, ex editione PP. Ordinis Sancti Benedicti.* Paris, Muguet, 1679-1693, onze volumes in-fol.

Pour posséder cette merveille, il faut déshonorer un exemplaire de cette collection qui a sa valeur. C'est malheureusement ce qui a eu lieu dans plusieurs bibliothèques publiques. Elle représente saint Augustin prêchant. On en connaît cinq états que nous avons décrits : *S. Le Clerc e son œuvre*, p. 116 et 117. Les deux premiers états, avant la lettre, surtout le second, sont d'une merveilleuse beauté.

1680

Heures dédiées à Madame la Dauphine. Metz, François Bouchard, 1680, in-12. (J., 160.)

Cette suite témoigne des bonnes relations qui continuaient à exister entre Le Clerc et son ami François Bouchard, de Metz. Les planches ont subi de nombreuses corrections incomplétement signalées par Jombert. Nous allons en repro-

duire l'indication, en y ajoutant les différences que nous avons pu constater.

N° 3. — *L'Immaculée Conception.*

On en connaît deux états avant le texte au verso :

I. Avant les contre-tailles sur la colonne à gauche ; avant l'augmentation des rayons lumineux ; avant les ombres renforcées, etc.

II. Les corrections ont été exécutées.

N° 4. — *L'enfant Jésus sur des nuages.*

Deux états :

I. Avant l'augmentation des rayons lumineux.

II. Des rayons lumineux ont été ajoutés. On connaît des épreuves de cet état avant et avec le texte au verso.

N° 5. — *Le Crucifix.*

Trois états :

I. Les rayons lumineux, autour de la tête du Christ, sont très-apparents ; ainsi que les tailles horizontales derrière ces rayons. On rencontre des épreuves de cet état avant et avec le texte au verso.

II. Les rayons sont éteints, ainsi que les tailles horizontales ; il y a des épreuves avec et sans texte au verso.

III. Des rayons lumineux ont été ajoutés ; on remarque, en outre, des tailles croisées sur le nuage, à droite, de nouveaux travaux sur les terrains à droite et à gauche, etc.

N° 6. — *Descente du Saint-Esprit.*

Deux états :

I. Avant les tailles croisées sur le haut de la draperie et quelques tailles prolongées.

II. Ces travaux existent.

E. Meaume.

(*A suivre.*)

LE

TRAITÉ DU CHOIX DES LIVRES

DE GABRIEL PEIGNOT

JUGÉ PAR CHARLES NODIER.

Charles Nodier a écrit, de 1814 à 1833, une prodigieuse quantité d'articles littéraires dans la plupart des journaux royalistes et religieux qui ont paru pendant cette période de vingt ans; non-seulement la plupart de ces articles n'ont pas été recueillis et réimprimés, mais encore ils sont restés à peu près inconnus et oubliés. On les rassemblera peut-être un jour dans une édition des œuvres complètes de l'illustre écrivain. On ne sera pas peu étonné alors de trouver, parmi cette espèce de cours de littérature contemporaine, un si petit nombre d'articles consacrés à la bibliographie proprement dite. C'est que dans ce temps-là on faisait assez peu de cas de la bibliographie technique et instructive : elle semblait trop aride et peu intéressante à la plupart des lecteurs de journaux.

Nous avons découvert un de ces articles, un des plus importants et des plus curieux que Charles Nodier ait rédigés, et nous nous empressons de le remettre en lumière. Il a paru, en 1823, dans une Revue catholique intitulée : *Le Propagateur*, journal sténographique d'éloquence, de littérature et d'histoire (Paris, imprimerie ecclésiastique de Beaucé-Rusand, 1823-25, 5 vol. in-8). Nous ignorons que était le rédacteur en chef de cette Revue qui est curieuse e très-bien faite. On peut croire que M. de Laurentie ne fut pas étranger à la fondation, sinon à la rédaction du journal. Charles Nodier n'a prêté sa collaboration qu'aux trois premiers volumes; son nom ne figure plus dans le quatrième, et le cinquième est entièrement rempli par la réimpression du *Catalogue des livres mis à l'index*.

Il ne serait sans doute pas sans intérêt de donner quelques extraits des comptes rendus que Charles Nodier a fournis au *Propagateur;* mais, comme on les publiera, un jour ou l'autre, in extenso, il suffit aujourd'hui de mentionner les ouvrages qu'ils concernent, en indiquant la place qu'ils occupent dans la Revue.

Tome Ier, pag. 69-81. Compte rendu du *Duc de Guise à Naples*, par M. le marquis de Pastoret. Ch. Nodier.

P. 217-22, 34. Compte rendu des *Nouvelles Méditations poétiques*, par de Lamartine. Ch. Nodier. Cet article, où Nodier donne carrière à son admiration, est d'autant plus piquant qu'il est suivi d'un article d'Amar, dans lequel Lamartine n'est pas ménagé, à l'occasion de la *Mort de Socrate.*

P. 275-287. Compte rendu des *Recherches sur les mœurs des Fourmis*, par P. Hubert de Genève. Charmant article signé N.

P. 327-36. Compte rendu de l'*Histoire critique de l'éloquence chez les Grecs*, par Belin de Ballu. Ch. Nodier. Article très important et très-bien fait.

P. 457-72. Compte rendu du *Traité du choix des livres*, par Gabriel Peignot. Ch. Nodier. C'est l'article que nous réimprimons en entier.

Tome II, p. 308-312. Compte rendu du *Choix de Fables de La Fontaine*, par J.-C. Jumel. Ch. Nodier. Article curieux sur un sujet que Nodier connaissait mieux que personne : il y critique la fable de *Singe* et nie que celle de la *Ligue des rats* soit de La Fontaine.

P. 458-61. Compte rendu de l'*Essai sur l'Art d'être heureux*, par Joseph Droz. Ch. Nodier. Article aimable où Nodier ne trouve à critiquer que le titre de l'ouvrage de Droz.

Tome III, p. 105-109. Compte rendu du *Précis historique sur le feld-maréchal Souwarow*, par le marquis Guillaumanches du Boscage. Ch. Nodier. Article singulier où Nodier compare Souwarow à Charette.

P. 136-144. Compte rendu du *Dialogue et la Vie du duc*

de Bourgogne, par l'abbé Millot. Ch. Nodier. Article fort intéressant.

P. 164-73. Compte rendu de l'*Histoire de Jeanne d'Arc*, par Lebrun des Charmettes. Ch. Nodier. Article remarquable et rempli d'aperçus nouveaux.

P. 265-270. Compte rendu des *Observations critiques sur le Génie du Christianisme de Chateaubriand*, par M. J. de Chénier. Ch. Nodier. Article sarcastique et presque amer, à la louange de l'auteur du *Génie du Christianisme*.

P. 201-206. Compte rendu de l'*Histoire de la guerre d'Espagne et de Portugal*, par le général Sarrazin. Ch. Nodier. Article critique et politique.

Tels sont les articles qui portent le nom de Charles Nodier; mais il en est quelques-uns signés d'initiales trompeuses, ou sans nom d'auteur, qui peuvent aussi lui être attribués.

Voici maintenant le compte rendu de l'ouvrage de Gabriel Peignot. P. L., *Jacob*, *biblioph.*

Traité du choix des Livres, contenant 1° des Observations sur la nature des ouvrages les plus propres à former une collection peu considérable, mais précieuse sous le rapport du goût ; 2° des Recherches littéraires sur la prédilection particulière que des hommes célébres de tous les temps ont eue pour certains ouvrages; 3° un Mémorial bibliographique des éditions les plus correctes et les plus belles des chefs-d'œuvre de la littérature sacrée, grecque, latine, française et étrangère ; 4° enfin, une Notice sur l'établissement d'une bibliothèque, sa construction, sa division, le soin qu'on doit prendre des livres, etc., par M. Gabriel Peignot(1).

Le choix des livres est devenu l'objet d'une science très-importante : il est facile d'en sentir la raison. On a calculé ou supposé, par approximation, que le nombre des livres que

(1) Un vol. in-8. Prix : 4 fr. et 5 fr. par la poste. A Dijon, chez Lagier, et à Paris, chez A. A. Renouard.

l'imprimerie a produits depuis son invention, s'élèverait à trois milliards deux cent soixante-dix-sept millions sept cent soixante-quatre mille volumes; en admettant que chaque ouvrage a été tiré à trois cents exemplaires pour terme moyen, et que tous les exemplaires existent. D'après cette hypothèse, et en donnant à chaque volume un pouce d'épaisseur seulement, il faudrait, pour les ranger côte à côte sur la même ligne, un espace de dix-huit mille deux cent sept lieues, qui fait un peu plus du double de la circonférence de la terre. En comptant trois pouces par exemplaire, pour l'Écriture-Sainte, elle occuperait à elle seule une ligne de sept cent cinquante lieues, et cinquante lieues de plus, en y ajoutant l'Imitation de Jésus-Christ. Mais, comme on n'a ordinairement qu'un exemplaire de chaque livre, ce qui réduit cette appréciation à sa trois-centième partie, il est probable qu'on pourrait ranger tous les livres qui ont été publiés pendant ces quatre derniers siècles, sur un rayon de soixante et une lieues de longueur, ou, ce qui serait plus facile, plus commode et plus élégant, dans une galerie de six lieues, garnie de cinq tablettes de chaque côté. Tout ce qu'on peut conclure de ce calcul, c'est que le nombre des livres est incalculable, et que la formation d'une bibliothèque complète est physiquement impossible. Il nous reste donc les bibliothèques spéciales et les bibliothèques choisies.

On entend par bibliothèques spéciales, celles qui sont composées exclusivement de livres appartenant à une Faculté, à une branche des sciences, à une partie de la littérature ou de l'histoire; et M. Peignot, à qui nous devons le nouvel ouvrage dont je rends compte, a publié lui-même, en 1810, un fort bon *Répertoire* de bibliothèques de ce genre; mais ces bibliothèques spéciales sont aussi des bibliothèques choisies, car une bibliothèque spéciale complète, quel qu'en soit l'objet, serait encore une espèce de chaos dans lequel le bibliographe le plus instruit et le plus judicieux aurait beaucoup de peine à faire jaillir la lumière. J'ai vu quelques-unes de ces collections, et je n'en ai point vu qui ne laissât beau-

coup à désirer en bonnes choses, et qui ne fût embarrassée de beaucoup de fatras. On conçoit d'ailleurs difficilement qu'une bibliothèque spéciale puisse suffire à tous les besoins du cœur et de l'esprit de son propriétaire. Il n'y a personne au monde qui soit exclusivement médecin, jurisconsulte ou naturaliste; personne, qui prenne un plaisir exclusif à la lecture des romans, des fables ou des comédies. Les bibliothèques spéciales sont donc fort intéressantes et fort précieuses comme monuments littéraires, mais elles me paraissent fort insuffisantes pour le bonheur; et les livres entrent pour quelque chose, il faut l'avouer, dans le bonheur des hommes raisonnables qui ont vu le monde et qui l'estiment à sa valeur. Il faut donc en revenir aux bibliothèques choisies. Il y a même longtemps qu'on le pense, puisque l'ouvrage de M. Peignot a été précédé de vingt autres qui ne l'ont pas rendu inutile. Je ne citerai, parmi les auteurs qui se sont occupés de ce choix depuis l'invention de l'imprimerie, que La Mothe Le Vayer, et il mérite bien cette distinction, car c'était presque un athée. On trouve, dans le premier volume de ses ouvrages (Paris, 1654, in-fol., p. 452), un opuscule très-mince sous tous les rapports, intitulé : *Des moyens de dresser une Bibliothèque de cent volumes seulement.* On ne sera pas peu étonné qu'il y ait admis la Bible, et il ne s'en aviserait plus aujourd'hui, sans s'attirer de la part de ses confrères un brevet d'ignorance et de barbarie. La philosophie a singulièrement perfectionné le goût!

L'idée de former une excellente bibliothèque d'un petit nombre de volumes était d'ailleurs extrêmement naturelle. On a même poussé souvent la sobriété plus loin que la Mothe le Vayer, et il n'est personne qui ne sente en effet qu'une bibliothèque de cent volumes est déjà trop nombreuse, si l'on se propose de n'y recevoir que les livres qui méritent d'être relus. Mélanchton bornait la sienne à quatre auteurs, dont les noms commencent par la même lettre, Platon, Pline, Plutarque et Ptolémée. Bacon, qui ne voyait dans tous les livres connus que des redites perpétuelles, et

qui pensait qu'on pourrait suppléer à toutes les bibliothèques avec quelques ouvrages qu'on ne cesse de copier, s'en tenait à peu près au même choix. Il y ajoutait seulement Aristote et Euclide. Guy-Patin écrit, dans son style moitié pédantesque et moitié burlesque, que Pline et Aristote composent une bibliothèque entière, et qu'avec Plutarque et Sénèque « toute la famille des bons livres y sera, père et mère, aîné et cadet. » Selon Themiseul de Saint-Hyacinthe, il ne faut que joindre aux ouvrages de Plutarque ceux de Platon et de Lucien. Sorbière se contentait de quelques écrivains français, dont le dernier est passé de mode, Charron, Montaigne et Balzac. Le fameux évêque d'Avranches, Pierre-Daniel Huet, prétendait que si toutes les choses qui ont été écrites depuis le commencement du monde ne l'avaient été qu'une fois, elles tiendraient facilement dans neuf ou dix volumes in-folio. S'il y comprenait les absurdités et les mensonges, dix volumes, ce n'est guère; mais il est à remarquer qu'il n'a presque pas vécu dans le dix-huitième siècle. Enfin, malgré le proverbe latin, *Timeo hominem unius libri*, une multitude de grands personnages ont manifesté hautement leur prédilection pour certain livre ou pour certain auteur, à l'exclusion absolue de tous les autres. Les ouvrages qui ont mérité cette préférence extraordinaire ou plutôt cette exception, ne sont pas très-nombreux. Après la Bible et l'Imitation de Jésus-Christ, je n'en vois point qui aient obtenu autant d'illustres suffrages que ceux du bon Plutarque. Viennent ensuite Homère, Xénophon, Tacite, les Provinciales, les Essais de Montaigne, Charron, Rabelais et Don Quichotte. Jacques Douglas, savant anglais, a publié, en 1739, un catalogue de 450 articles, dans lequel il ne se trouvait qu'un seul auteur : c'était Horace. Trente-six ans après, la bibliothèque du comte de Solmes en contenait huit cents éditions différentes. Quoiqu'il y ait de la manie dans ce genre de prédilection poussé à cet excès, il n'est pas du moins impossible de le justifier jusqu'à un certain point aux yeux de la raison et du goût. On concevrait même

l'engouement de Scaliger, qui aurait mieux aimé avoir fait la 2e ode du 4e livre d'Horace (*Quem tu Melpomene semel*), que d'être roi d'Aragon ; et celui de Nicolas Bourbon, qui aurait préféré être l'auteur de la Paraphrase de Buchanan sur les Psaumes, à l'honneur d'être archevêque de Paris; mais que dire de Passerat, qui estimait les stances que Ronsard a faites pour le chancelier de l'Hospital plus que le duché de Milan? Ce fanatisme est quelquefois allé jusqu'à assimiler les auteurs qui en étaient l'objet à des êtres surnaturels. Jean Dorat trouvait la cent septième épigramme d'Ausone si merveilleuse, qu'il ne pouvait se décider à la regarder comme l'ouvrage d'une créature mortelle; il aima mieux en faire présent au diable que de la laisser à un homme du métier. On a supposé souvent que le diable se mêlait des bons vers; mais c'est la seule fois, je pense, qu'on lui ait attribué un madrigal. Cujas disait de Paul de Castro : *Qui non habet Paulum de Castro, tunicam vendat et emat* : « Que celui qui n'a pas Paul de Castro vende sa tunique ou son manteau, et qu'il l'achète. » Peu de gens seraient tentés maintenant de faire ce sacrifice pour Paul de Castro, quand on leur offrirait les dix volumes de Cujas par dessus le marché; mais il n'y aurait pas à hésiter, s'il s'agissait de Tacite ou de Machiavel. En fait de livres, comme en toute autre chose, il ne faut donc pas disputer des goûts : les bibliothèques choisies des bibliographes ne sont pas toujours les bibliothèques choisies des bibliophiles, et il y a peut-être autant d'avis sur la manière d'en choisir une, qu'il y a d'hommes capables de s'occuper de ce choix avec intelligence. Il n'y a pas deux caractères, deux genres d'esprit qui se ressemblent parfaitement; et le choix d'une bibliothèque est l'expression infaillible du caractère de l'homme qui l'a formée. En général, pour bien connaître un homme, demandez-lui quel est son livre. Le livre de Louis XVI était la *Direction pour la conscience d'un Roi.*

Il est vrai cependant qu'il y a dans les livres, des choses d'une utilité plus générale, des choses qui sont du moins

plus nécessaires à tout le monde dans certaines situations où tout le monde se trouve à son tour. On a remarqué, par exemple, qu'il n'y avait point d'état de la vie, depuis la plus haute prospérité jusqu'au dernier degré de l'abaissement et de la détresse, auquel ne s'appropriât quelque passage de la Sainte Écriture. Il serait peut-être aisé de réunir, dans un seul volume, dont on ne se lasserait jamais, parce qu'on ne cesserait pas d'y découvrir de nouvelles ressources et de nouvelles espérances, presque tout ce que la bonté divine et la raison humaine ont produit d'excellent et d'indispensable pour notre conduite ou pour notre consolation dans les occasions difficiles. Le Livre de Job, l'Ecclésiaste, l'Evangile, les trois premiers Livres de l'Imitation de Jésus-Christ, le dernier étant purement lithurgique; les Traités de Plutarque : « De l'utilité qu'on peut retirer de ses en- « nemis, et sur les délais de la justice divine par rapport aux « méchants; » les chapitres des Essais, « que philosopher c'est apprendre à mourir, et que le goût des biens et des maux dépend en bonne partie de l'opinion que nous en avons; » quelques sermons de Massillon, quelques fables de La Fontaine, la centième partie des Maximes de la Rochefoucauld, la moitié des Pensées de Pascal. Je doute fort que, parmi les circonstances pénibles où le secours des livres n'est cependant pas tout à fait insuffisant, il s'en trouve jamais de tellement extraordinaires que celui-ci eût besoin d'être suppléé, et maintenant qu'une spéculation à la mode multiplie ces éditions difformes où les volumes sont entassés sans nécessité dans un volume incommode, quelques personnes sauraient gré au libraire qui rassemblerait sous un format portatif ce petit nombre de chefs-d'œuvre ; mais, on doit le dire, cette entreprise serait plus estimable que lucrative, et c'est assez pour qu'elle ne s'effectue jamais. Le goût du public s'est prononcé : ce qu'il demande, ce sont les facéties licencieuses de Voltaire, ce sont les paradoxes extravagants de Rousseau; car il se soucie peu de ce qu'ils ont fait de bien et de véritablement classique. Ce sont, qui l'aurait

cru! les fadeurs érotiques de Dorat, dont la réimpression nous menace : il faut obéir au siècle.

J'ai rapporté en entier le long titre de l'ouvrage de M. Peignot, qui promet beaucoup plus de notions que son sujet n'en comportait nécessairement, et qui, selon l'usage de cet estimable et laborieux écrivain, ne promet pas, à beaucoup près, tout ce que son livre donne. Il me reste à jeter un coup d'œil sur son Mémorial bibliographique, et particulièrement sur ce qui est relatif au choix des éditions, à l'arrangement des livres et à leur conservation.

J'ai dit que je regardais le choix d'une bibliothèque comme une chose arbitraire et une simple hypothèse de bibliographe. Il est tout simple, par conséquent, que je trouve dans la bibliothèque choisie de M. Peignot beaucoup de livres que je ne recevrais pas dans la mienne, et que je regrette de ne pas y en voir d'autres, dont il me serait presque impossible de me passer : c'est l'inconvénient, je le répète, et l'inconvénient inévitable de cette espèce d'ouvrage. Il me suffira donc de dire généralement que le choix de M. Peignot est généralement bien fait, comme on pouvait s'y attendre, et de rappeler que, si je ne suis pas d'accord avec lui sur tous les détails, j'ai commencé par reconnaître qu'il était presque impossible que cela fût. Au reste, je m'attacherai plus spécialement dans ce choix à ce qui concerne les éditions, sous le rapport de la correction du texte, de la fidélité des traductions et du mérite de l'exécution matérielle, parce que ce sont là des questions de fait sur lesquelles tout le monde peut être d'accord.

Dès le troisième article du Mémorial, je trouve, par exemple, l'Imitation de Jésus-Christ, du texte de Valart, indiquée dans le même paragraphe que celle du texte de Beauzée. Puisqu'il s'agit d'une bibliothèque choisie, il me semble qu'il fallait s'en tenir à un seul texte; car il n'y en a jamais qu'un bon, et ce n'est certainement pas celui de Valart qu'on pourra jamais choisir; ce texte, chargé de leçons nouvelles, sans aucune autorité, ne jouissant d'aucun

crédit. Il en est de même de son édition d'Horace, qui ne méritait pas en vérité d'être citée de préférence aux éditions de Jean Bond, de Baxter, et de Mitscherlich. A quel avantage l'édition des *Pensées* de Pascal (Londres, 1776, in-8) doit-elle une mention particulière ? Les notes de Voltaire, dont elle a été si mal à propos enrichie par Condorcet, ne sont cependant pas une recommandation ; car Voltaire n'a rien écrit, on en convient, de plus mauvais esprit, de plus mauvais style, et de plus mauvaise foi. Quiconque attache du prix aux *Pensées* de Pascal, se gardera bien de les lire dans ce pamphlet ; et quiconque désire qu'elles soient solidement réfutées, si faire se peut, attendra que Pascal ait trouvé un adversaire plus fort en raisonnement. Il fallait observer, sur les diverses éditions de Molière, qu'il n'en a point paru en France, où le texte du *Festin de Pierre* soit conforme à la première représentation. L'édition unique qui fait partie du Recueil, composé par Westein, en 1691, de pièces publiées séparément en différentes années, avec les jolis caractères des Elzevirs, ne devait donc pas être passée sous silence. Il était fort bien d'indiquer à la suite des Théâtres les meilleures traductions des poëtes dramatiques étrangers ; mais on ne devait pas y admettre la traduction de Schiller, par M. de Lamartellière, sans prévenir le lecteur que cette prétendue traduction de Schiller se compose de l'imitation peu exacte de trois de ses ouvrages, la *Conjuration de Fiesque*, l'*Amour et l'Intrigue*, et *Don Carlos*, auxquels on a ajouté l'*Abelino*, qui n'est pas de Schiller ; qu'elle ne contient par conséquent qu'une très-faible partie de son théâtre, et qu'on y chercherait inutilement le plus ancien de ses titres littéraires, l'admirable ou monstrueuse tragédie des *Voleurs*. M. de Lamartellière donne pour raison de sa réticence, que cette pièce est très-connue en France par l'imitation qu'il en a faite, sous le nom de *Robert, chef de brigands*. Il est vrai que cette imitation est très-connue en France ; mais il est faux qu'elle donne la moindre idée de l'original. On en ju-

gera beaucoup mieux par la traduction âpre et sauvage, mais fière et vigoureuse, de M. de Bonneville, dans le douzième volume du *Théâtre allemand*, qui ne contient d'ailleurs aucun autre drame de ce poëte, et qui laisse désirer le Schiller français, depuis longtemps promis à notre littérature par M. Delatouche.

Je vois avec plaisir Clotilde de Surville au nombre des poëtes qui doivent entrer dans une bibliothèque choisie; mais je ne sais par quelle raison elle y serait placée dans l'ordre chronologique avant Malherbe. Tout le monde sait maintenant que ses ouvrages ont été composés de notre temps; et cette opinion, parfaitement établie par M. de Roujoux, dans son estimable Essai sur l'origine et les progrès des sciences et des arts, ne sera plus contestée; les bibliographes n'ont donc pas le droit de consacrer dans leurs systèmes l'innocente supercherie de M. de Surville. Clotilde est un poëte ingénieusement créé pour l'imagination, mais qui ne peut pas être reconnu par l'histoire. Il est assez extraordinaire, au reste, sinon de trouver Clotilde de Surville dans une bibliothèque choisie, du moins de n'y pas trouver près d'elle nos anciens poëtes français qui ont des droits non moins fondés et certainement plus authentiques. On conçoit difficilement une bibliothèque française, je ne dis pas sans Racan, qui a cependant des pièces inestimables, mais sans Régnier et sans Marot. Comme Rabelais et Voiture y manquent aussi, ce choix de livres ne renfermerait pas un seul livre écrit dans notre langue qui fût du goût de La Fontaine, et ce serait un petit malheur. Cependant, fidèle au parti que j'ai pris de ne pas contrarier M. Peignot sur ses choix, je ne ferais pas même cette remarque si la section des poëtes français ne m'offrait, à mon grand étonnement, Bernard, Bernis, Berquin et Demoustier. J'aimerais cent fois mieux Alain Chartier, Villon et Coquillard, qui sont bien plus poëtes, et surtout bien plus intelligibles. Le choix des romans me paraît très-bien fait : il comprend don Quichotte, Robinson, Gil-Blas, Tom Jo-

nes, Clarice Harlow et les Contes d'Hamilton. On pouvait y joindre ceux de Perrault, et prévenir le lecteur, qui ne sait pas l'espagnol, qu'il ne faut pas lire Cervantes dans la contre-épreuve froide et polie de Florian. Il est peut-être fâcheux de voir les traductions de Quinte-Curce par Mignot et par Beauzée, si bien placées dans le Mémorial aux dépens de celle de Vaugelas, qui est reléguée dans une petite note, et qui n'en est pas moins bonne pour être plus ancienne d'un siècle et demi. Je voudrais bien qu'il me fût permis d'en dire autant du Tacite d'Amelot de la Houssaie, qui était une des lectures favorites de Christine de Suède. Je l'aurais bien préféré à la copie maigre et fardée de l'abbé de la Bletterie. Enfin, on se demandera sans doute comment M. Peignot a pu omettre, dans le catalogue arbitraire d'une bibliothèque peu nombreuse à la vérité, mais composée probablement des livres les plus essentiels en tout genre, les Aphorismes d'Hippocrate, et quelques-uns de ses principaux traités, le *Corpus iuris civilis*, qu'on a appelé la raison écrite, et les meilleurs ouvrages qui aient paru sur la plus importante des sciences humaines, celle des langues. On a dit que le Dictionnaire d'une nation était le premier de ses livres. Ce serait faire beaucoup trop d'honneur au Dictionnaire de l'Académie que de lui donner ce rang parmi les nôtres; mais il ne fallait négliger ni la belle Logique de Port-Royal, ni les excellentes Méthodes de Lancelot.

Les Italiens doivent au savant M. Gamba une bibliographie très-instructive et très-curieuse, qui ne comprend que les auteurs nommés *Testi*, c'est-à-dire ceux-là seulement qui peuvent être considérés comme autorités de la langue, et qui ont été consultés comme tels par les compilateurs du fameux Dictionnaire de la Crusca. Cet ouvrage de M. Gamba est donc une véritable bibliothèque choisie, formée avec le plus grand soin des éditions les plus exactes et les plus belles des classiques nationaux. C'est un ouvrage pareil qui manque à notre littérature, et que M. Peignot est fort capable de lui donner. Cet ouvrage serait d'autant plus intéressant chez

nous, et d'autant plus honorable pour son auteur, que celui-ci aurait sur le Dictionnaire une initiative que le Dictionnaire avait en Italie sur le bibliographe; qu'il indiquerait au lexicographe les matériaux de son vaste et important édifice, et qu'il résoudrait pour la première fois, ex professo, des questions dont la solution serait extrêmement avantageuse pour notre histoire littéraire : Quel est le premier de nos classiques dans l'ordre des temps? Quel est le dernier, relativement à nous? Quels sont les ouvrages de nos classiques qui font autorité dans la langue? Jusqu'à quel point l'exemple d'un classique peut-il être converti en règle? etc. Quant au tableau universel des classiques de toutes les langues, avec l'indication des éditions à préférer, soit pour le texte, soit pour les accessoires, des meilleurs scoliastes et des meilleures traductions, ce serait sans contredit le plus beau monument que la Bibliographie pût élever à la Littérature.

Si les bibliographes n'ont pas pris jusqu'ici cette idée pour base de leurs théories, il est juste de remarquer que les libraires l'ont souvent réalisée très-heureusement dans la pratique, et qu'il en est certains dont le seul catalogue est une bibliothèque choisie. Les classiques latins ont été imprimés par les Coustelier, les Barbou, les Brindley, les Foulis, les Baskerville, etc. Les classiques français ont paru en différents formats et de l'exécution la plus parfaite chez M. Didot, dont les éditions sont connues d'ailleurs pour n'être pas moins correctes qu'élégantes. Une collection des Aldes réunirait tous les classiques grecs, latins et italiens. Enfin la collection des Elzevirs, qui est si recherchée maintenant, et qui n'est cependant pas au-dessus de la portée des fortunes médiocres, surtout si on en rejette une foule de livres très-insignifiants et très-coûteux, dont le caprice des amateurs l'a nouvellement surchargée; cette collection, dis-je, embrasse les classiques latins, italiens et français jusqu'à la fin du dix-septième siècle, à un très-petit nombre d'exceptions près. Il n'y aurait guère à ajouter, pour les anciens, que

l'Homère de Westein, les tragiques et les lyriques grecs d'Henri Etienne, le Plutarque de Vascosan, et les philosophes de Dacier et Grou, avec le Diogène Laërce de 1758; pour les modernes, que les chefs-d'œuvre de Fénelon, de Bossuet, de Massillon, de Bourdaloue, de Mascaron, de Fléchier, et les Lettres de Mme de Sévigné. Ce qui a été fait depuis n'est pas de beaucoup aussi désirable. Le dix-huitième siècle, riche en faits et en observations, a eu la plus grande facilité possible pour fonder des méthodes utiles, et pour enregistrer dans un bon ordre les notions des temps antérieurs; mais il a produit bien peu de choses nouvelles, quoiqu'on en dise, en idées et en sentiments. Cependant, chacun sera libre d'y choisir des classiques dont la postérité sera libre à son tour de ne pas confirmer les titres, sur la foi d'une prévention contemporaine. Il serait difficile toutefois de refuser une place dans une bibliothèque classique à quelques ouvrages pour lesquels la postérité paraît déjà venue, le Traité des études de Rollin, l'Esprit des lois, la Grandeur et la décadence des Romains de Montesquieu, une douzaine de volumes dans les ouvrages de Buffon, de Charles Bonnet et de J.-J. Rousseau; les chefs-d'œuvre dramatiques et la Henriade de Voltaire, un choix de ses poésies, le Siècle de Louis XIV, et la vie de Charles XII, et la traduction des Géorgiques de Delille. On conçoit qu'il ne peut pas être ici question des vivants.

Les bornes de cet article ne me permettent pas de m'arrêter, comme je me l'étais proposé, sur la dernière partie de l'ouvrage de M. Peignot, qui est relative à l'établissement, à la distribution, à la conservation, à ce qu'on peut appeler le matériel d'une bibliothèque. Ce genre de notions purement techniques n'est pas d'ailleurs fort susceptible d'analyse; et il n'y a déjà, dans ces deux extraits (1), que trop de détails arides et fastidieux pour le très-grand nombre

(1) Il est probable que Ch. Nodier avait divisé cet article en deux parties formant *deux extraits*, et que le rédacteur du *Propagateur* a réuni ces deux parties en une seule. *Note de l'éditeur.*

des lecteurs. Ceux qu'ils peuvent intéresser trouveront à se satisfaire dans le livre même, qui mérite une place distinguée, à côté des écrits nombreux et pleins d'une solide instruction dont on a déjà l'obligation au même auteur, dans la bibliothèque de toutes les personnes qui s'occupent de la classification des livres et de l'histoire bibliographique, par profession ou par goût.

Je m'étais proposé de passer sous silence cette dernière division de son ouvrage, parce qu'elle me paraissait trop technique pour intéresser. Comme le nombre des amateurs s'est considérablement accru depuis quelque temps (en raison proportionnelle de la décadence des lettres, ce qui est assez remarquable) ; comme les notions que M. Peignot lui-même a données sur ce sujet laissent encore un ouvrage exprès à désirer ; comme enfin la littérature s'enrichit d'une si petite quantité de productions nouvelles, qu'il y a de la place de reste dans les journaux pour celles qui méritent d'être distinguées, j'ai été blâmé de cette réticence par quelques-unes des personnes qui me font l'honneur de me lire, et qui ne pensent pas qu'il soit permis de négliger tout à fait des détails souvent arides, à la vérité, mais que l'histoire bibliographique et la philologie réclameront un jour avec empressement. Je n'ai pas hésité à répondre à leur demande, ou plutôt je me suis félicité qu'elle pût me servir de prétexte ; elle me ramène sur des objets que j'aime, et dont j'ai trop rarement à mon gré occasion de parler (2). Il me reste donc à m'excuser devant les lecteurs qui attachent moins d'intérêt à ce genre d'étude, et qui conçoivent difficilement qu'on lui accorde un article spécial. Quoique les manies n'aient jamais été plus communes en France, jamais ceux qui n'en sont pas atteints n'ont dû moins comprendre

(2) Ch. Nodier explique lui-même ici les motifs du petit nombre d'articles vraiment bibliographiques, qu'il a publiés dans les journaux et les revues. La bibliographie, à cette époque, ne comptait ancore que très-peu d'amateurs capables de l'intéresser à l'histoire des anciens livres. *Note de l'éditeur.*

l'importance relative de certaines questions et de certains objets, que dans un temps où l'habitude des sentiments violents et des diversions puissantes distrait journellement l'esprit par des émotions nouvelles, sans laisser, aux doux loisirs de la méditation, aux caprices ingénieux de l'heureuse oisiveté, un seul instant à embellir. Nous avons été accoutumés à n'exister que par convulsions; et qu'est-ce, au milieu de ces convulsions sur lesquelles tant d'hommes sont blasés, que les vicissitudes du goût et les bizarreries innocentes de la mode? Si cet aliment suffit toutefois encore à quelques imaginations fortes et sensibles, gardons-nous bien de le leur ravir; leur bonheur et celui des autres y est trop intéressé.

La première chose à considérer dans une bibliothèque (on entend bien que je n'en parle plus que sous le rapport matériel, qui n'est pas du ressort de la critique littéraire), c'est son exposition et son emplacement. Le Nord entretient l'humidité qui est très-funeste aux livres; le Midi favorise le développement des insectes qui les dévorent. Il est à souhaiter qu'elle reçoive le soleil levant, et que la construction de la pièce où elle est placée la défende de ces petits quadrupèdes,

Qui les livres rongeants
Se font savants jusques aux dents.

Elle n'a point d'ennemis plus dangereux après les emprunteurs, disent les mauvais plaisants. Nous n'avons plus heureusement à craindre les novateurs à la manière d'Omar, et les philosophes à la manière de la Révolution, qui ne voulaient pas plus de littérature que de religion et de monarchie. Consignons ici un fait qui est mémorable dans l'histoire de la bibliographie, et que je n'ai vu cité nulle part, depuis qu'il s'agit de reconnaître, au moins pour l'acquit des bienséances, les choses honorables et généreuses. Deux amateurs distingués osèrent réclamer, en 1793, et non sans péril, on peut le croire, contre la mutilation des livres,

contre la dégradation des gravures historiques et des reliures armoiriées, et contribuèrent ainsi à sauver des trésors irréparables parmi ceux qui étaient dévolus aux lumières ...... des bûchers. C'étaient MM. Chardin et Renouard.

On est assez d'accord sur la forme la plus convenable d'une bibliothèque et sur les préparations qui peuvent en augmenter la commodité. Quant à la matière et aux ornements, c'est la fortune et le goût des propriétaires qui en décident. Cependant, en supposant, comme M. Peignot, que l'amateur pour lequel son livre est écrit, est absolument maître du choix, je pense qu'il aura encore plus d'égard à la sécurité qu'à l'élégance, et qu'il fera construire le meuble destiné à renfermer ses livres, d'un de ces bois très-compacts ou très-fortement aromatisés, que les insectes destructeurs ne parviennent point à percer de leurs vrilles redoutables ou dont ils évitent les exhalaisons. Il en est qui passent pour impénétrables à nos anobies, à nos ptines, à nos ptilins d'Europe, et qui s'en défendent d'eux-mêmes. Pour l'intérieur, il suffit, selon M. Peignot, d'avoir parmi ses livres quelques volumes reliés en cuir de Russie, et de semer çà et là quelques rognures de ce cuir que les insectes n'attaquent jamais en effet, tant qu'il conserve son odeur. Il ne serait pas infiniment plus coûteux d'en recouvrir les tablettes et l'intérieur du meuble où les livres sont contenus, même quand cette précaution aurait besoin d'être renouvelée au bout de quelques années. Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que l'arôme du cuir de Russie est si odieux à tous les insectes, que les naturalistes ont donné à un beau *Trichius* qui le répand à un degré très-exalté le surnom d'*Eremita*, parce qu'ils ont cru remarquer que les autres espèces, et même celles qui vivent le plus fréquemment dans les troncs de saule et de poirier qu'il habite, n'en approchent plus dès qu'il s'y trouve. J'ai dû le bonheur de conserver mes insectes et mes livres dans des meubles très-altérés, je l'ai attribué du moins, au soin que j'ai eu d'y renouveler souvent, quand je l'ai pu, ce Trichius-Eremita, qui, sans être fort

commun, se rencontre en divers lieux de l'Europe, et notamment aux environs de Paris. Un moyen plus sûr encore, c'est de revoir, de feuilleter fréquemment ses livres, de les exposer à un soleil ardent quand on le peut, sans altérer l'éclat de la reliure, ou sans crisper la matière imprimée. C'est de les lire, de les relire sans cesse :

Nocturnâ versate manu, versate diurnâ ;

d'en faire l'usage de l'homme instruit et studieux, et non pas l'étalage stérile du bibliomane. La bibliothèque des savants laborieux n'est jamais attaquée des vers. Je finirai ces préceptes de *bibliatrique* par l'indication d'un préservatif qui ne manque jamais son effet. Il consiste à circonscrire, tous les mois, plus ou moins, chaque tablette d'un ou deux coups de pinceau imbibé de l'essence vestimentale de Dupleix, qu'on ne saurait trop recommander à tous les propriétaires de collections, et que je ne crois pas moins digne de la faveur des dames qui ont à cœur de ravir aux larves des teignes et des dermestes leurs mérinos et leurs cachemires. Enfin, les amateurs, qui joignent quelques connaissances en histoire naturelle à la connaissance plus ou moins approfondie des livres, ne se trompent pas sur l'ennemi qu'ils ont à combattre. Les plus à craindre de tous s'annoncent par des trous cylindriques que la poussière qui s'entasse d'abord au-dessous rend très-faciles à remarquer. Cette espèce de danger, presque inévitable au temps des reliures de bois, a diminué avec les reliures en peau, et surtout avec les maroquins du Levant. Le cuir de Russie l'a rendue, je le répète, presque nulle. Il est à souhaiter qu'on introduise, dans la préparation des peaux les plus communes, ou l'ingrédient précieux qui lui donne ce privilége, ou tout autre qui aura la même efficacité. Les analogues ne manquent pas dans la nature, et celui-ci se présentera dès qu'on voudra le chercher, et peut-être sans qu'on le cherche. L'odeur vive du tan récent est d'elle-même préservatrice,

et les magasins où il n'entre que des reliures neuves sont bien plus rarement attaqués que les autres.

La reliure est un art dont tout le monde sent le prix. C'est un plaisir qui n'a rien de ridicule, quoi qu'on en dise, que de voir revêtus d'une parure magnifique et honorés d'une sorte de culte les ouvrages d'un auteur qu'on aime. Blâme-t-on Alexandre d'avoir renfermé les poëmes d'Homère dans la plus riche cassette de Darius ? Il ne faut cependant pas trop exagérer l'importance de cet accessoire, et celle qu'il a prise dans ces derniers temps passe un peu la mesure. Des livres fort médiocres ont monté à des prix énormes, à la vente de M. Maccarty, presque sans autre recommandation qu'une brillante dorure et des compartiments dessinés de la main de Boyer, de Deseuille ou de Padeloup. Le nom de Derome attaché au revers des gardes d'un livre, en double, en triple la valeur. Il en sera autant un jour des beaux ouvrages de M. Simier, de M. Bozérian, de M. Noël, de M. Courteval, qui a retrouvé le secret des jolies reliures en vélin de Hollande; de M. Chaumont, dont les veaux-fauves rivalisent d'élégance, de lustre et de solidité avec les maroquins (1).

Je ne m'étendrai pas, avec M. Peignot, sur tous les détails qui l'occupent dans cette dernière partie de son ouvrage, et qui ont rapport aux différentes choses qu'il est essentiel d'observer dans la reliure des livres. Celle à laquelle on attache le plus de prix depuis longtemps, c'est la conservation des marges; et cette considération est telle aujourd'hui pour les amateurs, qu'il n'est point de livre ancien qui ne se vende plus cher dans l'état de simple brochure que sous la reliure la plus magnifique. Pour peu que ce livre sorte

(1) Les relieurs que Ch. Nodier cite ici avec de grands éloges et dont il promet les reliures à l'immortalité sont maintenant bien démodés et dédaignés. On casse sans pitié presque toutes ces belles et bonnes reliures, pour faire relier de nouveau les livres rares et précieux, par les artistes en vogue, à la tête desquels il faut placer en première ligne M. Trautz-Bauzonnet. *Note de l'éditeur.*

de la classe des livres communs, cette valeur de convention s'augmente selon son antiquité et sa rareté.

M. Peignot cite pour exemple la rare et superbe édition d'Homère de Nerlius, qui s'est élevée de sa valeur ordinaire de 5 ou 600 fr. à celle de 3601 fr., à la vente de M. de Cotte, où elle se rencontra non rognée. Comme cette circonstance caractérise un livre probablement unique à la date de celui-ci, on peut comprendre l'exagération de cette enchère ; mais cette proportion est devenue à peu près générale pour toutes les éditions recherchées qui sont antérieures au dix-huitième siècle, et particulièrement pour les Elzévirs qui se payent cinq ou six fois plus dans les ventes avec leurs marges entières, que sous une dorure éblouissante. Comme ces curiosités typographiques ne sont pas à la portée de tout le monde, et que le moindre des Elzévirs brochés représente dans une bibliothèque une tablette d'excellents livres, on se contente généralement des exemplaires où le ciseau du premier relieur n'a pas atteint les marges partout, et dans lesquelles il a laissé subsister, par maladresse, par inattention ou par caprice, quelques-unes de ces inégalités assez désagréables à la vue qu'on appelle maintenant des *témoins*. Le nombre et l'authenticité de ces témoins constituent un nouveau genre de beauté, qui se modifie, selon la dimension de ces petits livres, et par toutes les divisions d'une ligne. Un homme qui veut se composer une bibliothèque choisie ne peut donc pas se passer de compas et de tarif, mais avec une bonne bibliographie il peut se passer de goût.

J'ai insisté à dessein sur ces détails, parce qu'ils sont singuliers, qu'ils marquent une époque dans l'histoire littéraire, qu'il me semble qu'on saurait gré aux anciens philologues d'avoir rassemblé plus de faits du même genre, et que ces notions recueillies à de longues distances sous la forme de mercuriales bibliographiques, devraient entrer pour quelque chose dans le plan des journaux. A supposer même qu'elles fussent indifférentes dans les intérêts d'une

science, elles ne seraient pas inutilement soumises à l'esprit philosophique des lecteurs les plus étrangers à la bibliomanie. Il est curieux de savoir jusqu'à quel point les hommes ont attaché de la valeur à une ligne de papier blanc. Cela rend plus aisé à concevoir les maux que leur a faits le papier écrit.

Ch. NODIER.

BIBLIOGRAPHIE CHAMPENOISE

ESSAI D'UNE BIBLIOTHÈQUE

ENTIÈREMENT COMPOSÉE DE

LIVRES RELATIFS A LA CHAMPAGNE

ET A LA BRIE.

(*Suite;* voir pages 406, 441 et 507 de l'année 1876.)

— Statuta synodalia civitatis et diocesis Trecensis, impressa ex ordinatione dni Jacobi Trecensis episcopi. (In fine) : *à Paris, pour Macé Panthoul, libraire à Troyes, le* 25 *janvier* 1501 (1502); gr. in-4, marque du libr. sur le titre.

Ces anciens statuts particuliers au diocèse de Troyes, n'ont pas seulement un intérêt local, mais ils renferment, sur les mœurs et les usages du moyen âge, de précieux documents qu'on chercherait vainement ailleurs, et qui leur donnent une importance réelle pour l'histoire générale.

Jacques, évêque de Troyes, fit imprimer en 1502, les statuts syno-

daux promulgués en 1399, par l'évêque Jean Braque, ainsi que les statuts du concile provincial présidé par l'archevêque de Sens en 1324, et les nouveaux statuts de l'évêque Jean, successeur de Jean Braque, en 1427. Chaque article est accompagné d'une traduction française, « attendu que les curés n'entendaient pas tous la langue latine. » Une partie du volume est entièrement en français.

On se déchaîne souvent contre la corruption du siècle, et l'on se plaît à vanter les mœurs patriarcales du bon vieux temps. Que les détracteurs de notre époque lisent les statuts synodaux du diocèse de Troyes, et ils avoueront alors que, sous le rapport des mœurs, nous valons mieux que nos ayeux. Voici certains passages de ces statuts.

L'évêque ordonne aux prêtres de renvoyer leurs concubines, dans le délai de quinze jours, d'avoir un clerc pour lire l'épître et tenir l'école, mais qui ne soit pas leur fils illégitime.

Il leur défend de fréquenter les tavernes, surtout en habits ecclésiastiques; de jouer aux dés, de chanter des chansons deshonnêtes, de prêter à usure, d'acheter blé en moissons et vin en vendanges, pour le vendre ensuite plus cher ; etc.

Il leur défend également de faire le pain bénit avec des hosties.

« Ils sont plusieurs curés, dit l'évêque, qui n'ont point de parchemin ; et quand ils veulent faire lettres de mariage ou de congé, ou autres lettres, ils coupent les marges de livres d'églises, et par ainsi ils détruisent les livres : de quoi plusieurs *marrigliers* se sont plaints et encore se plaignent. Pour quoi, nous défendons à tous nos prêtres qu'ils fassent telles choses, à peine de cent sols. »

Il est défendu aux paroissiens de tenir foires et marchés, jeux ou danses dans les églises et cimetières, d'y déposer du blé, des marchandises et des ustensiles de ménage. Ils ne doivent pas faire ce qu'on nomme vulgairement charivari, lors des secondes noces.

« Et si aucun mange chair, lait, fromage ou œufs, le premier dimanche de carême, comme font les sorciers, il en sera grièvement puni. »

« Comme il est venu à notre connaissance qu'il y a dans notre cité et diocèse de Troyes, plusieurs devins et sorciers, nous recommandons aux recteurs et curés de les dénoncer. »

Nous ne pouvons citer toutes les singularités que contient ce volume Nous indiquerons seulement l'article relatif au septième péché capital ; les instructions données au confesseur ; les précautions à prendre contre les fraudes des moines quêteurs ; les chapitres de l'excommunication, de la dîme, etc.

En 1399, il y avait 49 jours de fête *ab agriculturis observandæ*. En ajoutant les 52 dimanches de l'année, on obtient plus de trois mois de chômage pour les travaux de la campagne.

« C'est la manière de recevoir le Ladre et mettre hors du siècle et rendre à sa borde. » — Curieux et long article, en français. C'est une rareté digne d'être reproduite. Nous ne pouvons en transcrire que quelques fragments.

« A la messe où on le reçoit, le Ladre doit avoir le visage couvert et

embrunché, comme jour de trépassés : et doit baiser le pied du prêtre et non la main. »

Et lorsqu'il est à l'entrée de sa borde, le curé lui doit : « Ami, tu sçais, et il est vray, que le maître des deux eaues maître de la maladrerie saint-Ladre de Troyes, par ses lettres présentées à moi comme bien éprouvé et battu de la maladie saint Ladre, t'a dénoncé ladre. Pour quoi, je te défends que tu ne trépasse ni offense les articles ci-après écrits. etc. »

— LE VIAT DE SALUT, très-nécessaire et utile à tous les chrétiens pour parvenir à la gloire éternelle (par Guillaume Parvi, ou Petit). *Troyes*, *J. Lecocq*, s. d. (vers 1526); pet. in-8 de 47 feuillets, goth., sans chiffres ni réclames, mais avec signat.

TRÈS-RARE. La plus ancienne édition que nous trouvons citée est celle de *Longeville devant Bar-le-Duc*, 1527, in-8, goth., imprimée par ordre de l'évêque de Toul, qui promet quarante jours d'indulgence aux fidèles qui liront ce livre.

Mais notre édition paraît être antérieure, et par conséquent, la première. En effet, elle est imprimée à Troyes, « par l'auctorité de l'évêque dudit lieu, lequel commanda à son *senne* dernier 1526 célébré le 15 de may, à tous curez,... et maistres d'escolle avoir ce présent livre, pour le lire ou faire lire au prône et aux escolles, les dimanches et festes ; et à ceste fin, ledit evesque à donné quarante jours de vray pardon à ceux qui le liront ou l'escouteront lire. » Or, Jean Lecocq dut s'empresser d'obéir aux ordres de l'évêque, et de publier cet ouvrage dont le débit était assuré. L'impression fut certainement achevée avant la fin de l'année 1526. L'évêque de Toul, en 1527, ne fit donc que suivre l'exemple de l'évêque de Troyes.

Au surplus, le *Viat ae Salut* a été imprimé plusieurs fois dans le seizième siècle. On en compte cinq éditions de 1526 à 1540, à Troyes, à Longeville, à Paris et à Lyon. Mais ce livre, destiné a être lu au prône et dans les écoles, subit le sort des livres d'usage. Il est devenu très-rare et l'édition de Troyes est à peu près introuvable.

Les feuillets 44, 45 et 46 de notre exemplaire sont rognés trop court dans la marge extérieure.

Le *Viat de Salut* est divisé en trois traités : de la foi ; de l'espérance ; de la charité. Le premier traité se compose du symbole des Apôtres, en latin et en français (prose et vers), avec une paraphrase sur chaque article. Le second traité est consacré à l'exposition de l'Oraison dominicale et de la salutation Angélique. Enfin, le troisième traité contient les commandements de Dieu et de l'Église, en vers français; ainsi que les œuvres de miséricorde, avec la paraphrase du Décalogue. — Le dernier feuillet du volume est entièrement occupé, au recto, par une figure en bois représentant Jésus crucifié ; et au verso, par la marque de JEAN LECOCQ.

— Fratris Dionysii Fabri Vindocinensis Celestini, de purissimo virginis conceptv : versibus intercalariis liber unus distinctus. — Impressum Trecis in edibus Johannis Lecoq : in vico diue Marie commorañ. s. d. (1527) ; pet. in-4° de 28 ff., goth.

Imprimé avec des caractères gothiques d'une admirable netteté. Très-rare.

Le titre est orné d'un frontispice gravé sur bois, représentant la Vierge entourée d'emblèmes et de légendes. Au-dessous on lit ces quatre vers :

Virginis hanc Marie spectas quicunqz figuram
Mente pia sanctum dic reuerenter Aue.
Que sine concepit fuit et concepta reatu,
Illesa peperit virginitate deum.

Sur le dernier feuillet, après les mots : *Impressum Trecis*, etc..., se trouve la marque de l'imprimeur, qui diffère de la marque reproduite par M. Assier dans ses *Archives curieuses de la Champagne*, et de celle qui est insérée dans le *Manuel du libraire*. C'est peut-être, après la mort de Jean Lecocq, que l'on fit subir ces légères modifications aux armes de sa famille.

Le petit volume que nous venons de décrire, renferme un poëme de 1500 vers latins, d'une facture assez bizarre. Il commence et il finit par ces Alexandrins .

Nullus originea Mariam rubigine lesam
Astruat, vltricem ne pignoris excitet iram.

Ces deux vers sont répétés 63 fois dans le cours de l'ouvrage et servent de refrain à 62 stances d'inégale longueur. L'imprimeur semble s'être lassé de reproduire tant de fois les mêmes vers ; car il ne les a souvent imprimés qu'à moitié.

On ne s'intéresse guère à un poëme latin de la fin du quinzième siècle, composé sur un sujet qui ne convient qu'à un petit nombre de personnes. Voyons donc si ce livre qui, au premier abord, se recommande déjà par son antiquité et par la beauté de l'impression, ne nous fournirait pas, en l'examinant avec soin, quelques renseignements curieux.

Le *Manuel du libraire* le cite comme une *pièce rare* imprimée *vers* 1520. Cette date n'est pas exacte. La formule *impressum... in edibus Johannis Lecoq* n'a été employée qu'après la mort de cet imprimeur. M. Assier (*Archives curieuses de la Champagne*) prouve qu'il mourut en 1525 : Notre volume n'a donc pas été imprimé avant cette époque. Mais la dédicace est adressée à Odart Hennequin, évêque de Senlis ; or, Odart Hennequin fut nommé évêque en 1526, et sacré en avril 1527. De plus, vers la fin de cette année (1527), il obtint d'être transféré au siége épiscopal de Troyes, et il en prit possession le 29 mars 1528. Il devient évident que

ce livre a été imprimé en 1526, ou en 1527. Comme l'Épître dédicatoire est datée du 26 avril (6 des Cal. de mai), et qu'il est fort douteux qu'au mois d'avril 1526, Odart Hennequin fût déjà promu à l'épiscopat, nous pensons qu'il faut fixer l'impression de ce poëme à l'an 1527.

Avant la dédicace, on lit une pièce intitulée : *Ad librum hortatorium carmen*. Nous en extrayons ce qui suit :

Siluanectensis presul Virtutis et Abbas
(Nunc pete) defendet nomen ubique tuum.

. . . .

Defendet pariter Bassis à Fontibus Abbas

. . . .

Ambo sunt fratres, ...

. . . .

Fulmina scipiadas Martis duo Roma : Trecenses
Hos duo sed vere lumina pacis habent.

. . . .

Tu liber ergo libens propera : tutabitur omni
Hoste palestinam frater vterque deam.

Il résulte de cette citation qu'en 1527, Odart Hennequin, évêque de Senlis, était abbé de Notre-Dame de Vertus, tandis que son frère possédait l'abbaye de Basse-Fontaine.

Si les éditeurs du *Gallia christiana* avaient connu ce livre, ils auraient évité deux erreurs. En effet, ils ont omis de placer Odart Hennequin dans le catalogue des abbés de Notre-Dame de Vertus. Ils citent Jean Cliquot, mort le 12 mai 1522, et lui donnent pour successeur immédiat, Étienne Boucher, dont ils ne précisent que la mort en 1571. Il est probable que Od. Hennequin succéda à Jean Cliquot, et qu'il fut remplacé, vers 1544, par Étienne Boucher. D'après le *Gallia christiana*, Étienne Boucher aurait été abbé pendant quarante-neuf ans, ce qui nous paraît peu vraisemblable.

Quant à l'abbaye de Basse-Fontaine, les éditeurs du *Gallia christiana* indiquent Odart Hennequin, abbé en 1526; puis Pierre Vincent, du 10 août 1531 au 31 janvier 1538; et enfin, Jean Hennequin, en 1545, d'après une charte de l'église collégiale de Saint-Urbain.

Les prénoms ont été confondus. Au lieu de Odart, il faut lire Jean, abbé en 1526 et en 1527. La citation de cet abbé en 1545 nous semble être le résultat d'une erreur, à moins qu'il n'ait possédé cette abbaye à deux reprises différentes.

D'après une note manuscrite du seizième siècle, inscrite au bas de l'*Épître dédicatoire*, Denis Faber, religieux Célestin de Vendôme, auteur de ce poëme, avait composé d'autres ouvrages en vers et en prose, tels que la vie de Saint-Pierre Célestin, des sermons, des épîtres et des poëmes latins. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons découvert aucun renseignement ni sur l'auteur, ni sur l'éditeur de ce livre. Ce fut Jacques Alneto, Vendômois, docteur en médecine et chanoine de Saint-Ur-

bain, à Troyes, qui publia le poëme *De purissimo virginis conceptu*, longtemps après sa composition, ainsi que le prouve ce distique :

Has quid ceca diu seruarint scrinia laudes?
Hactenus hoc luci quid ve negaris opus?

Ce fut Jacques de Alneto qui dédia cet ouvrage à l'évêque de Senlis et qui écrivit le *Carmen ad librum hortatorium*. On pourrait en conclure que Faber n'existait plus en 1527; et tel est notre avis.

Enfin, ce volume imprimé à *Troyes* est dédié à Odart Hennequin, évêque de Senlis, né à *Troyes*, par Jacques de Alneto, médecin et chanoine à *Troyes*. A la suite du poëme, on lit six vers latins de Benoît Truytatus, professeur à *Troyes*, et une épigramme de Jean Angelus de *Troyes*. N'oublions pas Jean Hennequin, abbé de Basse-Fontaine, né à *Troyes* et cité dans le *Carmen Hortatorium*. Il serait difficile de rencontrer un livre plus champenois que celui-ci. Nous regrettons seulement de n'avoir pu vérifier si l'auteur, Denis Faber, se rattachait par quelques points à la Champagne.

— Statuta synodalia civitatis et diocesis Trecensis, noviter impressa ex ordinatione Trecensis episcopi. *Impressum Trecis in edibus Johannis Lecoq*, **1530; in-4, goth. v. ant.**

Livre rare, exemplaire d'une parfaite conservation. — Belle impression gothique du texte entouré d'une glose en caractères plus petits. On y remarque plusieurs jolies initiales, fleuronnées et historiées. Le feuillet 73 contient *Arbores consanguinitatis et affinitatis* gravés sur bois.

Odoard Hennequin, évêque de Troyes, considérant que l'ancienne édition, de 1501, des statuts synodaux du diocèse, était devenue très-rare, en ordonna le 4 juin 1530, une réimpression accompagnée des commentaires de Jean Colet, de Romilly-sur-Seine, Official de l'église de Troyes.

Le volume se compose de 135 feuillets chiffrés, y compris le titre encadré d'une élégante bordure, avec la marque de J. Lecoq, et l'ordonnance de l'évêque; un feuillet pour le privilége; et 16 feuillets signés A. B., contenant *Oratio synodalis. Nic. Gombault theologi campani, anni* 1529, et la table.

On y trouve réunis, les statuts promulgés en 1399, par Jean de Braque, évêque de Troyes, de nouveaux statuts promulgés en 1427 par Jean Lesguysier, successeur de Jean de Braque, quelques statuts de l'archevêque de Sens, de l'an 1320 ; et des règlements faits par Odoard Hennequin.

Ces statuts renferment de nombreux passages intéressants pour les mœurs de l'époque ; mais la partie la plus curieuse consiste en quatorze pages imprimées en français. Nous signalerons particulièrement la *manière de recevoir le Ladre et mettre hors du siècle et rendre en sa borde*. Ce

morceau mériterait d'être reproduit *in extenso*. Nous indiquerons seulement les recommandations que les curés devaient faire aux prônes, en s'adressant aux *bonnes gens* de leurs paroisses, pour l'œuvre de l'église de Saint-Pierre de Troyes, pour acquérir des indulgences, pour payer les dîmes, etc. — *S'ensuyvent les trois vérités composées par Maistre Jehan Gerson*.

— LIVRE DE L'ESTAT ET MUTATION DES TEMPS, prouvant par authoritez de l'Escripture saincte, et par raisons astrologales, la fin du Monde estre prochaine (par Richard Roussat, médecin et chanoine de Langres). *Lyon, Guill. Rouillé*, 1550, in-8, fig.

Livre curieux et fort rare; on n'en connaît qu'un très-petit nombre d'exemplaires. L'ouvrage se compose de 13 feuillets préliminaires contenant le titre, le privilége daté du 9 juillet 1549, une épitre latine de l'auteur au lecteur, une pièce de vers latins de Jacques Delestrens, langrois, l'épître dédicatoire à Joachim de la Baulme, lieutenant du roi au pays de Bourgogne, et la préface de l'auteur; et de 154 pages de texte, paginées de 27 à 180, suivies de deux feuillets sur lesquels on a reproduit les trois figures cabalistiques de la *Création du Monde*, de la *Titubation du firmament* et des *Saisons et âges du Monde* : figures qui sont déjà insérées dans le texte, p p. 75, 87 et 143.

On lit sur la dernière page : *Fin du présent livre... compilé et mis en tel ordre et forme qu'il s'offre et appert, par Richard Roussat, langrois, chanoine et médecin... terminé et fini le quinzième jour du mois de febvrier l'an de grâce* 1548.

Richard Roussat expose d'abord le système astronomique des neuf cieux, « parmi lesquels, dit-il, le firmament, qui est le huitième ciel, est si grand qu'il contient toutes les étoiles, fichées comme un clou dans une roue. » Il se livre ensuite à des dissertations astrologiques assez obscures, et y mêle de longues digressions sur les incubes et succubes, sur l'Antechrist et sur l'influence des comètes. Nous citerons cette opinion singulière : « Adam fut créé un vendredi, incontinent après midi. Un vendredi, dernier vendredi d'apvril, commencèrent les pluies du grand déluge universel. Un vendredi rachepta N. S. Jésus-Christ tout le monde. Toutes lesquelles choses me font croyre, au moins par conjecture opiner, que par un vendredi terminera le monde, et prendra sa dernière fin et période. »

De plus, on trouve (p. p. 111-120) une histoire des origines de la ville de Langres, suivie de 24 quatrains sur l'antiquité et fondation de ladite ville (p p. 120-124), et d'une épigramme latine sur le même sujet.

On lit (p. 162) le passage suivant, où la Révolution française semble être annoncée d'une manière bien plus positive que dans le *Mirabilis liber* :

« Venons à parler de la grande et merveilleuse conjonction que MM. les astrologues disent estre à venir environ les ans de N. S. mil sept cent octante et neuf, avec dix révolutions saturnales : et oultre environ vingt-cinq ans après sera la quatrième et dernière station de l'altitudinaire firmament. Toutes ces choses imaginées et calculées, concluent lesdicts astrologues que si le monde jusques à ce et tel temps dure, de très grandes, merveilleuses, et espouvantables mutations et altérations seront en cestuy universel monde, mesmement quant aux sectes et loix. »

Les fameuses époques de 1789 et 1814 ont donc été prédites 250 ans auparavant. Ce passage du livre de Roussat a été déjà signalé, mais on a oublié un autre passage (p. 86), qui vient corroborer cette prédiction : « Maintenant donc je di que nous sommes en l'instant, et approchons de la future rénovation du monde, ou de grandes altérations, environ 243 ans, en prenant à la date de la complication de ce présent traité, laquelle date est posée et escripte à la fin d'i celuy (15 février 1548). » Or, 1548 et 243 font 1791. Ainsi, l'époque de la révolution était deux fois prédite.

Mais ce livre renferme une prédiction bien plus extraordinaire, qu'il nous était réservé de vérifier.

L'auteur, à l'aide de nombreux passages de l'Ecriture sainte, et d'extraits des plus célèbres astrologues arabes, prouve que le monde doit finir avec le septième milliaire. Notre chanoine compte 5199 ans depuis la création du monde jusqu'à la venue de Jésus-Christ. Le septième milliaire a donc commencé en 1801, et l'an 1871 est la 71e année du septième milliaire.

D'après d'autres calculs, la *triplicité du feu* a commencé en 1642, et durera environ 240 ans ; ainsi, elle finira vers l'an 1882.

Voici maintenant les prédictions :

« Et au septième milliaire, les hommes se rebelleront et s'élèveront l'un contre l'autre, et les royaumes aussi. Et ne sera en moult de régions paix, mais afflictions, divers tyrannies et grande confusion. » — « Si le monde ne périt alors du tout, sera chose merveilleuse et espouventable des mutations qui seront et adviendront. » — « Et alors nature sera totalement affaiblie, lasche et débilitée. »

« La *triplicité du feu* présage venir de hault en bas et de bas en hault, royaumes détruits, famines, mortalités, effusions de sang et choses semblables. »

Il est évident que nous vivons dans les premières années du septième milliaire, et dans les dernières années de la funeste *triplicité du feu*, qui devient plus terrible à mesure qu'elle approche de sa fin. — Quant à l'explication de cette triplicité, nous renvoyons au texte. — Toujours est-il que, sans nous arrêter aux guerres du premier empire et à la destruction de certains royaumes à cette époque, nous avons vu, depuis 1815 et surtout dans ces dernières années, une foule de rois et de princes *venir de bas en hault et de hault en bas*, plusieurs *royaumes détruits* des *afflictions du sang*, et de nombreuses *mortalités* causées surtout par l'invasion du choléra.

L'Astrologue du seizième siècle, pouvait-il prédire spécialement et avec plus d'exactitude, 300 ans d'avance, la guerre étrangère de 1870, la famine de Paris, la guerre civile de 1871, nos afflictions et la grande confusion qui régne non-seulement en France, mais encore dans l'Europe entière. Rappelons cette triste prophétie : « Et au septième milliaire, *les hommes se rebelleront et s'élèveront l'un contre l'autre, et les royaumes aussi*. Et ne sera en moult de régions paix, mais afflictions, diverses tyrannies et grande confusion. »

Espérons que 1882, dernière année de la triplicité du feu, sera auss la dernière des révolutions et des malheurs du genre humain.

— GALIEN. L'œuvre de Claude Galien des choses nutritives, contenant trois livres, traduict en françois par Me Jehan Massé, médecin champenois, habitant de Saint-Florentin. *Paris, chez Vivant-Gaultherot* (*Imprimé par Michel Fezandat*), 1552; in-16, caract. italiques.

Livre RARE, imprimé avec de jolis caractères italiques. Nous regrettons de n'avoir découvert aucun renseignement sur M. Jean Massé, médecin champenois, habitant de Saint-Florentin. Sa traduction est dédiée à François Dinteville, évêque d'Auxerre. Cet ouvrage de Galien mériterait encore d'être souvent consulté non-seulement par les médecins, mais encore par les gens du monde. On y trouve des détails curieux sur toutes les choses qui servent à la nourriture de l'homme. Céréales, légumes, fruits, viandes, poissons, miel, vin, etc. L'auteur explique la préparation de chaque aliment ; puis il en signale les qualités bonnes ou mauvaises. C'est un cours bien complet d'alimentation hygiénique. Après avoir lu ce petit volume, on peut *aisément congnoistre les viandes propres pour les temps de santé et de maladie, et les qualités d'icelles.* — Le chap. 19, liv. II, traite des *Pesches*. Le chap. 36, du même livre, est ainsi conçu : DU PERSIER. — *Aussi j'ay veu cette plante en Alexandrie, et est des haults et grands arbres. Ilz dient que le fruict de cest arbre est tellement nuisant en Perse, que si aulcuns en mangent ilz meurent, et s'il est transporté en Egypte, il est bon à manger.* Ainsi, c'est le fruit du Persier qui, seul, passait pour être vénéneux en Perse, et, à l'époque de Galien, cet arbre n'était encore acclimaté qu'en Égypte ; tandis que le Pêcher était cultivé depuis longtemps en Grèce et en Italie. Il est donc évident que la pêche n'a jamais mérité le triste renom d'empoisonneuse, quoiqu'en disent les rédacteurs de *dictionnaires des origines*.

— HISTOIRE MIRACULEUSE de trois soldats punis divinement pour les forfaits, violences, irrévérences et indignités par eux commis, avec blasphèmes exécra-

bles, contre l'image de monsieur Sainct-Antoine : à Soulcy près Chastillon-sur-Seine, le vingt-uniesme jour de Juin dernier passé. *Paris, Guill. Merlin*, 1576; pet. in-8 de 8 pages.

Pièce FORT RARE; quatre pages suffisent pour le récit de cette *histoire miraculeuse* dont le titre est si long et si effrayant. Le 21 juin 1576, tandis que Monsieur, frère du roi Henri III, était à Châtillon-sur-Seine, à la tête d'une armée, avec son avant-garde au village de Soulcy, trois soldats remarquèrent une statue de saint Antoine, érigée devant l'église du village. Par dérision, ils l'armèrent d'un morion et d'une hallebarde, et lui portèrent plusieurs coups en lui criant de se défendre. L'un d'eux tira contre cette statue, deux ou trois arquebusades, et la blessa entre la lèvre inférieure et le menton. Aussitôt ce soldat tomba mort, en disant qu'il brûlait; et, en effet, *on voyait le feu sortir au même endroit que l'arquebusade avait atteint la statue*. Le second soldat, qui brûlait aussi, se jeta dans la rivière pour s'éteindre, mais il se noya. Le troisième s'évanouit et fut saisi d'une terrible fièvre chaude. Cependant, il guérit par le secours des prêtres et à l'aide des prières dites à son intention. « Cet acte véritable et tesmoigné par plus de trois mille personnes prouve qu'il faut vénérer et honorer les images des saints. »

Cette histoire était une bonne fortune pour la Ligue, qui venait d'être signée à Péronne. Elle ne pouvait qu'exciter la ferveur des catholiques et leur haine contre les Calvinistes qui saccageaient les églises et brisaient les images.

— VIVE DESCRIPTION DE LA TYRANNIE ET DES TYRANS, avec les moyens de se garantir de leur joug. *Reims, Jean Mouchar*, 1577; in-16, lettres rondes de 96 pages.

Petit livre RARE. — Ce livre d'une HAUTE CURIOSITÉ est attribué à ODET DE LA NOUE, fils de François de la Noue, ou bras de fer. Mais en 1577, Odet n'avait que dix-huit ans, et de plus, on lit (p. 32) :

« Que faut-il donc dire?
Mesmes les bœuf-sous le joug geignent.
Et les oiseaux dans la cage se plaignent.
Comme j'ay dit ailleurs autres fois, passant le temps à nos rimes françoises. »

Ce passage ne peut convenir à Odet de la Noue; et nous croyons que la *vive description* est l'œuvre de FRANÇOIS DE LA NOUE. On y reconnaît son style nerveux, sa haine pour la tyrannie et son amour pour la liberté. « Mais, dit-il, il ne faut pas abuser du sainct nom de la liberté, faire mauvaise entreprise. » On lit plus loin : « L'Amitié, c'est un nom sacré, une chose saincte; elle ne se met jamais qu'entre gens de bien, et ne se prend que par une mutuelle estime... Entre les meschants, quand

ils s'assemblent, c'est un complot, non pas compagnie; ils ne s'entretiennent pas, ils s'entrecraignent. Ils ne sont pas amis, mais il sont complices. »

On pourrait citer encore beaucoup de passages curieux sur les différentes sortes de *Tyrans*, sur l'ignoble servitude des courtisans, sur l'état bien plus libre du laboureur et de l'artisan, quoique dit l'auteur, on les foule aux pieds, etc.

La *vive description* est suivie d'un autre ouvrage, qui s'y trouve réuni dans presque tous les exemplaires : *Résolution claire et facile sur la question tant de fois faite de la prise des armes par les inférieurs. Reims, J. Mouchar*, 1577 ; 163 *pag.*

Ce traité pourrait être du même auteur que le précédent, car il est également mêlé de vers français. C'est une réponse au livre intitulé : *Petri Carpenterii de retinendis armis consilium.* On sait que Pierre Charpentier fut un des plus zélés apologistes de la Saint-Barthélemy.

L'auteur de la *Résolution claire* cherche à prouver « qu'il est permis et licite aux princes, seigneurs et peuple inférieur, de s'armer pour s'opposer et résister à la cruauté et félonie du prince supérieur, voire mesme nécessaire, pour le devoir duquel on est tenu au pays et république. » AINSI, DÈS LE SEIZIÈME SIÈCLE, ON AFFIRMAIT LES PRINCIPES DU DROIT A L'INSURRECTION.....

On lit (p. 134) une violente invective contre la VILLE DE PARIS, au sujet de la Saint-Barthélemy : « Mais pourquoy (ô ville bourrelle) as-tu massacré une infinité de personnes innocentes de toute qualité!... Et (pourquoy), toy, qui es cependant l'esgoût de toutes les immundices de la France, la caverne et retraite des plus grands brigands qui furent jamais au monde, demeurerais-tu à ton aise, regardant les tourments et afflictions des gens de bien que tu fais massacrer? » etc.

— LESLOEUS (Joannes). De titulo et jure Mariæ Scotorum reginæ, quo regni Angliæ successionem sibi justè vendicat, libellus. *Rheims, J. de Foigny;* 1580 ; in-4, carte généalogique.

Livre TRÈS-RARE. Le titre est orné de bordures allégoriques : ce sont des oliviers, *pacalis oliva*, dont les branches entrelacées encadrent les armoiries d'Écosse, d'Irlande, d'Angleterre, d'York, de Lancastre, etc., avec cette devise : *Post lites unio.*

Un tableau, très-compliqué, qui se ploie comme une carte, contient la généalogie des rois d'Angleterre, depuis Guillaume le Conquérant jusqu'en 1580.

On a joint à ce traité : *De illustrium feminarum in republica administranda autoritate libellus*, ouvrage du même auteur et également imprimé à Reims, en 1580.

Jean Lesley, évêque de Ross en Écosse, devient ambassadeur de la reine Marie Stuart en Angleterre, et y souffrit de grandes persécutions. Son dévouement pour cette infortunée princesse fut inaltérable ; il négo-

cia sa liberté à Rome, à Vienne et dans d'autres cours. Les ouvrages qu'il composa en Anglais et en latin, avaient tous pour but de défendre l'honneur, les droits et la vie de sa souveraine. Il mourut à Bruxelles, en 1591.

Lesley publia d'abord en anglais son traité des droits de Marie Stuart à la couronne d'Angleterre; puis, il le traduisit en latin, afin sans doute d'en rendre la lecture plus facile à toutes les nations. Ce volume a deux dédicaces, datées de Paris, le 1er janvier 1580. L'une est adressée à l'Empereur, aux rois et princes chrétiens; l'autre, à Marie Stuart et à son fils.

L'auteur voulait intéresser l'Europe entière au sort de la reine d'Écosse. Mais, comment pouvait-il réussir? En 1580, le duc d'Anjou, frère du roi de France, était fiancé à la reine Élisabeth; le roi d'Espagne conquérait le Portugal et perdait les Pays-Bas; enfin, les Flamands et les Luthériens causaient trop d'embarras à l'empereur Rodolphe, pour qu'il tournât les yeux vers l'Angleterre.

Les écrits et les démarches actives de l'évêque de Ross n'eurent d'autre résultat que d'effrayer la reine Élisabeth, qui ne se sentait pas affermie sur le trône, tant que Marie Stuart existait. Elle la sacrifia donc à sa sûreté et la fit décapiter le 11 février 1587.

— Fioravanti (*Léonard*). Les caprices de M. L. Fioravanti, Bolognois, touchant la médecine; trad. de l'italien par Claude Rocard, apothecaire de Troyes. *Paris*, *P. Cavellat*, 1586; in-8.

Rare et curieux. Les *Capricci medicinali* furent imprimés à Venise, en 1568, 1582 et 1665. Claude Rocard, apothicaire de Troyes, traduisit cet ouvrage *pour le bien de tous*, et le dédia à François Vatepin, chanoine de l'église de Troyes.

Léonard Fioravanti, médecin et alchimiste, naquit à Bologne. Avec des talents médiocres et une extrême jactance, il acquit une brillante réputation, et mourut le 4 septembre 1588. Chaque page de ses nombreux écrits offre la trace d'une vanité ridicule. Il prodigue des éloges fasteux à son baume, à son élixir, à ses poudres, à ses arcanes; et cependant cette œuvre d'un empyrique fut accueillie plus favorablement que ne l'aurait été, sans doute, l'œuvre d'un observateur judicieux, ou d'un praticien modeste.

La dédicace des *Caprices touchant la médicine* est suivie de deux *sonnets* en l'honneur de Rocard, et d'un *avis au lecteur*. Vient ensuite la *préface* de Fioravanti, dans laquelle on lit : « Mes remèdes ont été souvent expérimentés par moi et par autres qui y ont trouvé de très-grandes vertus, qui leur sembloient plustost divines que humaines, demeurant comme étonnés et pleins d'admiration pour leurs merveilleux effets. »

Voyons donc en quoi consistent ces admirables secrets. L'ouvrage est divisé en 69 chapitres.

« Pour faire la pierre philosophale, utile à toutes les maladies. » — « Comme il faut faire l'élixir de vie. » — « L'*aromaticum* de Léonard, lequel est profitable à toutes maladies. » — « La manière de faire l'électuaire angélique. » — « La manière de faire nostre pierre végétable qui transmue les corps. » — « Pour rendre l'or potable de grande vertu. » — « Eau qui entretient la jeunesse *et retarde la vieillesse*, avec certaines belles questions. » — « Secret très-grand et rare pour remédier aux gouttes. » — « La grande liqueur de Léonard. » — « Pilules angéliques qui évacuent *galamment*. » — « L'huile de myrrhe qui conserve la jeune beauté. » — « Une quintessence laxative, laquelle fait des opérations merveilleuses. » — « La liqueur miraculeuse et divine. » — « Pour esclarcir la face et la faire belle. » etc. Nous pourrions encore citer l'huile benite, l'eau royale, les sirops laxatif, magistral, végétal, et l'admirable sirop de quintessence.

Il suffit de lire ces différents titres, pour être émerveillé de la science de Fioravanti. La pierre philosophale, l'élixir de vie, l'aromaticum et l'or potable guérissent tous les maux... L'auteur en a expérimenté les admirables effets. Mais il faut avouer que la préparation de ces remèdes universels ne nous paraît pas facile. Pour faire la pierre philosophale, prenez du salpêtre, de l'alun, du vitriol, du mercure, de la chaux vive, du savon noir, des cendres, du fer, de l'acier et un écu d'or; mêlez, pilez, chauffez, distillez deux ou trois fois, et vous trouverez la pierre philosophale au fond de la cornue. — Pour l'élixir de vie, il faut employer quarante-quatre substances différentes. La confection de l'aromaticum est plus simple. Il n'entre dans la composition de ce remède souverain, que des perles en poudre, du musc, du safran, de l'aloès, de la canelle, et *un scrupule de pierre philosophale*. La recette de l'or potable est très-curieuse. Fioravanti dit : « Combien que pour réduire l'or en liqueur, il y a de l'impossibilité, toutesfois c'est une chose plus facile que l'on ne se pense. La manière donques de faire cette liqueur précieuse, sera telle. »

« On prend une once d'or en feuille, puis on prend une bonne vollaille grasse, laquelle on tue et plume, et toute chaude on l'esventre, et où elle est plus charnue on l'ouvre en plusieurs lieux, comme est la poitrine, les cuisses et dessoubs les aisles, dedans lesquelles ouvertures faudra mettre tout l'or préparé, et mettre ladite volaille en tel lieu que par trente-six heures elle puisse se maintenir toujours en sa chaleur tempérée, et l'or se fondra tout en eau; car la vertu occulte de la volaille dissoud ledit or. »

Quelle merveilleuse découverte! La vertu occulte d'une volaille grasse dissoud l'or. Mais fermons promptement ce livre de caprices médicaux. Si nous écoutions plus longtemps les conseils de Fioravanti, nous serions capables de nous mettre à la recherche de la volaille grasse aux œufs d'or, qui doit exister dans le Maine ou dans la Bresse.

— Meurier (*Hubert*). Traité de l'institution et vray usage des processions qui se font en l'église catholique. *Rheims*, *J. de Foigny*, 1583, in-8.

Ouvrage curieux et intéressant pour la Champagne.

Hubert Meurier, doyen et théologal de l'église de Reims, devint un fougueux ligueur. On le soupçonna d'avoir eu l'ambition de s'élever au siége archiépiscopal de Reims. Lorsque les troubles de la Ligue furent calmés, il ne se crut pas en sûreté dans cette ville, et il se retira en juin 1595, à Saint-Dié en Lorraine, où il mourut le 10 mai 1602. C'était un homme fort instruit dans les matières ecclésiastiques; il a laissé plusieurs ouvrages.

Le *traité de l'institution des processions* est divisé en trois sermons. La dédicace, signée *H. Morus* et datée du 2 novembre 1583, est adressée à Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre de Reims..

Les nombreuses processions *blanches*, qui eurent lieu en Champagne pendant l'année 1583, à l'instar des processions auxquelles assistaient si dévotieusement le roi Henri III et ses Mignons, engagèrent Hubert Meurier à publier ce livre. C'est un traité érudit et complet sur les processions ordinaires et extraordinaires. Dans les deux premiers sermons, on trouve des renseignements sur l'origine et la cause des processions des dimanches, de la purification, des rameaux, de la fête-Dieu, des rogations, etc. Le troisième sermon, intitulé *du vray usage des processions*, contient une ample dissertation sur l'habit blanc adopté dans ces cérémonies. Nous reproduisons un passage sur la *coutume de se signer en bâillant et de saluer les éternuans;*

« Environ cent ans après Saint-Mamert (évêque de Vienne, du temps de Clovis), survint une grande et estrange mortalité à Rome, à l'occasion du Tybre qui se desborda, et attraina avec soy grand nombre de serpens, lesquels demeurèrent sur la terre après que les eaux se furent retirées: et estans corrompus ils infectèrent tellement l'air, qu'il s'en ensuivit une très-fâcheuse et fort contagieuse maladie, que les histoires appellent *inguinaire*, à cause que le mal estoit à l'aine. Aucuns récitent que plusieurs mourroient seulement en bâillant et esternuant, et que de là est venu la coustume de se signer en bâillant, et de saluer le esternuans, en disant : Dieu vous soit en aide. »

Les sermons sont suivis d'une hymne latine de Meurier en l'honneur de Saint-Sébastien; des litanies, hymnes, répons, cantiques, etc., qu'on chantait pendant les processions blanches de 1583; et enfin, du *catalogue et nombre des personnes qui sont venues en procession à Rheims, revestues d'habit blanc et portant la croix en la main, du* 22 *juillet au* 25 *octobre* 1583. Trois cent soixante-treize paroisses de la Champagne fournirent leur contingent, et, pendant trois mois, soixante-douze mille quatre cent neuf pénitents furent hébergés à Reims. Le 31 juillet, il en vint 3246; le 21 août, de Châlons, 960; on portait à cette procession, le Saint-Sacrement, le chef de Saint-Menge et d'autres reliques. Le 28 août, d'Ay, 1000; le 27 septembre, de Rethel, 1460; le 1er octobre, d'Epernay, 1860, etc.

— La trahison descouverte des politiques de la ville de Troyes en Champagne. *Paris, Denis Binet, s. d.* (1589) ; pet. in-8 de 8 feuillets.

Pièce historique, très-rare, du temps de la Ligue. Sur le 7e feuillet, sont gravées les armes de Lorraine ; et sur le 8e, on lit : « ce présent discours a esté veu et leu par MM. du Conseil de l'union des Catholiques, auquel ils n'ont rien trouvé qui ne soit approuvé bon et véritable... signé de Launoy. » (Mathieu de Launoy, ministre protestant converti en 1577, et ligueur exalté).

Henri III vivait encore, lorsque les habitans de Troyes chassèrent leur gouverneur, le sieur de Tinteville, et embrassèrent le parti de la Ligue. Le 12 juin 1589, les sieurs de Saint-Phalle et de Tinteville qui assiégeaient la ville, trouvèrent le moyen de s'emparer du faubourg de Saint-André, dont le sieur Forgeot était capitaine. Ils saisirent tous ses biens, mais ils promirent de les lui rendre, à condition de les aider dans l'exécution de leur projet. Forgeot y consentit, et envoya deux femmes pour s'aboucher avec les Politiques de Troyes, qui avaient promis de livrer la ville; mais ces femmes furent arrêtées par le capitaine de La Braquerie, et on trouva sur elles la liste des conspirateurs. Le même jour, un messager du sieur de Saint-Phalle fut pris et pendu sur-le-champ.

A la nouvelle de cette trahison, les habitans s'assemblèrent et résolurent, pour la sûreté de leurs familles, de faire une recherche générale des Politiques, *traistres à Dieu, aux princes catholiques et à leur patrie*. Dix-huit notables furent incarcérés, leurs biens confisqués et vendus pour les affaires de la guerre. Parmi les prisonniers, on cite De L'Espinette, procureur du Roi, Ladot, receveur des tailles, et le sieur de Ville-Loix. « Quant à leurs personnes, l'on procède journellement à la mort, ainsi que leur crime le mérite. Exemple très-nécessaire pour vous autres messieurs les Politiques, qui troublez les affaires de ce royaume. »

— Déclaration de la ville de Meaux, à MM. les prévost des marchans, eschevins et bourgeois de la ville de Paris. *Imprime jouxte la copie de Paris*, 1594 ; pet. in-8 de 18 pages.

Pièce historique, intéressante, écrite par un royaliste et dans un style remarquable. — Vers la fin de 1593, Vitry, gouverneur de Meaux, remit les clefs de la ville aux principaux habitants, qui abandonnèrent le parti de la Ligue et se soumirent à Henri IV.

« Tant que nous avons estimé, disent les habitants de Meaux aux Pa-
« risiens, que nostre religion catholique et romaine couroit fortune, il
« n'y en a point eu de tous ceux de l'Union qui se soient monstrés plus
« prompts et affectionnés que nous, en tout ce qui a esté nécessaire pour
« cette guerre. » Ils rappellent qu'après la perte de la bataille de Senlis,

ils avaient résisté à l'armée victorieuse ; qu'après la bataille d'Ivry, ils secoururent efficacement le duc de Mayenne et le duc de Parme, et qu'ainsi ils eurent grande part, en 1590, à la conservation de la ville de Paris; que depuis ils fournirent aux Parisiens les moyens de subsister, malgré le blocus de leur cité. Mais, après la conversion du Roi et la trêve conclue sans résultat, avec les Ligueurs, ils se sont aperçus que la guerre continuait à l'instigation et au profit des Espagnols, qui voulaient s'emparer de la France. Ils sont résolus à vivre et à mourir français, et à ne point passer sous la domination d'une puissance tyrannique, qui les traiterait bientôt comme elle a traité Naples, Milan, le Portugal et les Pays-Bas. « Il n'est rien de si dangereux pour un Estat que de « laisser prendre pied à l'estranger, entré sous prétexte de secours ; « façon la plus ordinaire d'usurper les royaumes, ainsi que les histoires « le monstrent » Enfin, les habitans de Meaux prient instamment les Parisiens de faire cesser la guerre civile en se soumettant à leur Roi légitime, et les engagent à chasser de leurs murs les Espagnols et l'odieuse faction des Seize.

Nous ignorons si la *Déclaration de Meaux* exerça quelque influence sur la conclusion de la paix ; toujours est-il qu'elle parut bien peu de temps avant la réduction de Paris, qui eut lieu le 22 mars 1594.

— L'Alouette (*François de*). Des Affaires d'estat : des finances, du prince et de sa noblesse. 2e édition. *Metz, Jean d'Arras*, 1597 ; in-8.

Rare et curieux. — François de l'Alouette, seigneur de Vrignicourt né à Vertus en Champagne, vers 1520, mourut à Sédan en 1602. Il fut successivement bailli de Vertus, conseiller du roi, maître des requêtes de son hôtel et président de la cour souveraine de Sédan. C'est à tort que quelques historiens ont fait deux personnages distincts du bailli de Vertus et du président de la cour de Sédan. Fr. de L'Alouette jouissait d'une grande réputation comme magistrat et comme écrivain. Il composa plusieurs ouvrages de généalogie, de politique et de jurisprudence. Son traité *des Affaires d'Estat* eut deux éditions : La première, *à Paris, sans nom d'imprimeur*, 1595 ; la seconde revue et augmentée par l'auteur, *Metz, Jean d'Arras*, 1597. Le président de l'Alouette était calviniste. Jean d'Arras également calviniste, exerçait la profession d'imprimeur à Metz, depuis 1564 ; mais, en 1575, les imprimeurs protestants furent obligés de sortir de la ville, et Jean d'Arras n'y rentra qu'en 1597, époque à laquelle Henri IV autorisa le libre exercice du culte réformé, à Metz.

On lit en tête de l'exemplaire de la seconde édition, que possède la bibliothèque impériale, cette note manuscrite : « Il manque dans ce livre un discours de la vraie noblesse, de 441 pages, de même grandeur et caractère, intitulé : *Eugeniaretilogie ou discours de la vraie noblesse ;* le tout adressé à messire Alexandre de Bournonville. » Nous ne connaissons point l'*Eugeniaretilogie*, qui formerait un volume beaucoup plus

gros que le traité *des Affaires d'Estat*; mais nous pouvons affirmer que le livre dont nous nous occupons est complet et sans aucune lacune. En effet, on lit dans la Préface: « Ce discours se divise et distribue en trois livres. Au premier, se traite brevement et en général de tous les afaires et consistances de l'Etat François. On enseigne au second, quelle est la charge, devoir et mutuelle correspondance du Prince et des sujets. — Et se fait au troisième livre le discours des origines, progrez et accroissement de la Noblesse. » Quoique la pagination ne soit pas interrompue, ce troisième livre a un titre particulier: *De la Noblesse françoise, accroissement et déchéance d'icelle, et des moyens qu'il faut tenir pour la restablir en ses ordres et dignitez* 1597. Le texte est précédé d'une pièce de 69 hexamètres *in franco-gallicam nobilitatem præsidis Alaudani*. Cette dissertation sur la noblesse se termine à la page 268; on lit au bas, le mot *fin*, et sur le recto du feuillet suivant, un avis ainsi conçu: *Le lecteur trouvera à la rencontre quelques fautes eschappées à l'impression, etc.* Ce serait donc sans motif qu'on ajouterait à cet ouvrage, une autre partie qui n'est annoncée ni sur le titre général, ni dans la préface, et qui ferait double emploi avec le traité de la Noblesse française.

Voici la table sommaire des principaux chapitres que renferme ce volume.

Livre 1er: De la Monarchie françoise; des lois; des Magistrats; de la paix, de la guerre, des finances. Ce dernier chapitre est le plus ample et le plus curieux. L'auteur fulmine contre la vénalité des charges, contre les exactions des trésoriers, contre la multiplicité des impôts, et il indique les moyens de rétablir les finances.

Livre 2e: Du Prince et de ses sujets; du devoir des sujets; de la justice du Prince; de sa clémence; de sa loyauté; des vices dont le Prince doit se garder; du Conseil du Prince.

Livre 3e: Origine, antiquité et dignité de la Noblesse par tout le monde: de la Noblesse française, ancien ordre et pouvoir des nobles en la justice; des parlements et conseils d'Etat; d'où vient que les gentilshommes françois sont maintenant déchus de l'honneur et dignité qu'ils *souloyent* avoir, et les moyens pour les y remettre; diverses espèces de Nobles; six marques et parures des Nobles pour les distinguer des roturiers; espèces et différences des Armes pleines ou brisées; de l'origine des armoiries, des fiefs et de leur antiquité; de la chasse.

Ce troisième livre, qui occupe la moitié du volume, contient des renseignements fort intéressants sur l'histoire de la Noblesse et des armoiries, ainsi que sur l'état de la Noblesse française au seizième siècle. Le président de L'Alouette se plaint des usurpations des roturiers, qui achetaient des fiefs nobles et s'emparaient induement de titres et d'armoiries. Afin de reconnaître les véritables nobles, il propose au Roi d'ordonner que tous ceux qui prétendent à la noblesse, fournissent les preuves de leur filiation par devant les baillis ou les sénéchaux: ce projet ne fut mis à exécution que sous Louis XIV. L'auteur attribue la déchéance des Nobles à leur ignorance, orgueil, vanité et autres vices qu'il énumère. Ils sont, dit-il, incapables de rendre la justice, et ils abandonnent ce droit et cet honneur aux Roturiers. Le dernier chapitre

renferme des préceptes pour la chasse, exercice qui devait être réservé aux Nobles et expressément défendu aux Roturiers.

— CONSTANT. Les Abeilles et leur estat royal, par Pierre Constant, lengrois, *Paris*, *Phil. du Pre*, 1599 ; in-8 de 24 ff.

Livre rare. Les bibliographes ont daté cette édition de 1600, quoique le millésime inscrit sur le titre, indique positivement l'an 1599.

Le poëme des *Abeilles* (dans notre exemplaire) est suivie de quatre feuillets manuscrits, contenant deux notices bibliographes, autographes, de M. Huzard de l'Institut, sur la première édition de 1582 et sur l'édition de 1599 ; et en outre, une lettre autographe de Treneuil, administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal, datée du 20 décembre 1812, dans laquelle il invitait M. Huzard à restituer à cette bibliothèque l'exemplaire de l'édition de 1582 que M. Ameilhon lui avait prêté le 8 pluviose an XI, c'est-à-dire près de dix ans auparavant. M. Huzard à écrit sur le verso de la lettre la minute de sa réponse du 28 décembre 1812.

« Les *Abeilles* de P. Constant, dit M. Huzard, sont évidemment une nouvelle édition de *la République des Abeilles* du même auteur, imprimée à Paris en 1582 : Ces deux éditions sont également rares. » Mais M. Huzard n'a pas remarqué que ces éditions offrent de notables différences. En effet, l'édition de 1582, dédiée à G. du Pui-du-Fou, gentilhomme poitevin, est divisée en 4 livres et contient plus de 1800 vers ; tandis que l'édition de 1599, dédiée au prince de Condé, se compose de deux livres et de 1270 vers : ainsi, le poëme a été réduit d'un tiers. L'auteur a remanié les vers et leur a fait subir de nombreuses corrections.

Exemples :

1582. — Je chante l'union, *l'estat, aussi les* mœurs
De ces peuples *aislés*, qui traffiquent de fleurs.
1599. — Je chante l'union *et les divines* mœurs
De ces peuples *volants*, qui traffiquent de fleurs.
1582. — Oultre les clairs ruisseaux, *il est besoin de plus*,
Qu'au devant soient plantés quelques arbres touffus,
Palmes ou oliviers, pour ombrager l'entrée,
Afin, quand *la saison du printemps* arrivée....
1599. — Oultre les clairs ruisseaux, il *convient au surplus*
Planter tout au devant quelques arbres touffus,
Pommiers ou ceriziers, un peu loing de l'entrée,
Afin, quand *le printemps fera son* arrivée.... etc., etc.

La dédicace à Monseigneur le Prince débute ainsi : « Monseigneur, soubs le bon plaisir de vostre grandeur, je vous ay dédié (en toute humilité) mes petites *Abeilles*, n'estant chose plus convenable à la bassesse et douceur de vos ans, que l'excellente liqueur de leurs douces merveil-

les... » Henri II, prince de Condé, était né en 1588. La dédicace en prose est suivie de la paraphrase d'un psaume, adressée à ce prince.

« J'estois le plus petit des enfans de mon père
Qu'en ses ans jà chenus luy enfanta ma mère
En petite maison » etc.

On trouve ensuite deux douzains composés à la louange de l'auteur, par E. Chollet, lyonnais

« Ce poème, qui réunit toutes les connaissances et les préjugés qu'on avait sur les *Abeilles* jusqu'au temps où il a été composé, mérite d'être lu par ceux qui aiment la simplicité de notre poésie encore au berceau. » (Pingeron, *traité de l'éducation des abeilles*). Tous ceux qui ont parlé du P. Constant ont négligé la partie la plus intéressante de son œuvre poétique. Il écrivait ce poëme au milieu des troubles civils, qui désolaient la France, et il exhortait le peuple à prendre pour modèle l'*État royal des abeilles*. Plusieurs passages sont des leçons de morale ou de politique, extraites du gouvernement des abeilles. Ainsi, après avoir déploré les discordes intestines des Français, il ajoute les vers suivants, qui, malheureusement, ne manquent pas d'actualité.

« Mais las ! il me desplait de veoir mille tempestes,
Mille vents orageux qui menacent leurs testes,
De veoir renaistre aussi un'hydre tous les ans
De troubles infinis par leurs propres enfants !
Quelz vents impétueux, quelle tempeste grande,
Quelle tourmente encor nous trouble, nous commande,
Et nous divise ainsi, sans espoir, ny moyens,
De nous remettre sus, non plus que ces Troyens,
Qui, après la fureur des Gregeois et leur rage
Furent sages trop tard, et à leur grand dommage.
Dieu vueille encore hélas ! par vouloir divin
Que la plupart de nous ne soit contraint en fin,
De courir, comme feit à l'adventure Enée,
En estrange pays la fortune obstinée,
Ou changeant de climat, autre part se ranger
Soubz le sceptre royal d'un barbare estranger. »

Pierre Constant, né à Langres dans le seizième siècle, vivait encore en 1601. On ignore la date de sa naissance et celle de sa mort.

(*A suivre.*) L. T.

DISSERTATION

Sur le Cabinet de Cicéron, d'après M. l'abbé Venuti.

Cicéron étoit âgé d'environ quarante-trois ans, lorsqu'il se proposa de former une bibliothèque et une collection

d'antiquités. Il avoit rempli d'une manière distinguée les plus belles places de la République; il touchoit au moment d'obtenir le consulat; mais prévoyant les malheurs qui menaçoient la liberté de sa patrie, et faisant attention qu'il est un temps dans la vie où les seuls biens qui conviennent à l'homme, sont la retraite et le repos, il s'occupa dès lors des moyens propres à répandre de la douceur sur les momens de sa vieillesse. « Gardez-vous bien », écrivoit-il à son intime ami Titus Pomponius Atticus, qui demeuroit alors à Athènes, « gardez-vous bien de promettre « ou de vendre votre bibliothèque à personne; fermez « l'oreille à toutes les propositions qu'on pourra vous « faire à ce sujet quelque avantageuses qu'elles vous pa- « roissent; c'est une ressource que je veux me procurer « dans ma vieillesse, et je prends déjà pour cela les mesu- « res et les arrangemens nécessaires. »

L'intention de Cicéron étoit de placer sa bibliothèque dans sa maison de campagne auprès de Tusculum; maison où, pour nous servir de ses termes, non-seulement il aimoit à demeurer, mais dont la seule idée l'affectoit d'une manière infiniment agréable. Ce grand homme croyoit avec raison, que la campagne est le seul asyle qui convienne aux philosophes. La pureté de l'air qu'on y respire, le repos, la liberté, le silence, tout y appelle la réflexion et invite à l'étude. La passion de Cicéron pour les livres s'augmentoit de jour en jour; *elle égale*, écrivoit-il à Atticus, *ce dégoût que j'ai pour le reste des choses humaines*; mais ou Cicéron étoit de mauvaise foi lorsqu'il écrivoit de la sorte, ou il étoit plus âgé qu'on ne le croit communément : en effet, à l'âge de quarante-trois ans, il touchoit au terme de ses espérances; près d'obtenir enfin la dignité qui faisoit l'unique objet de ses travaux et de son ambition, dignité qui devoit le placer à la tête de la république, et lui donner une autorité dont l'étendue étoit égale à celle de l'empire Romain, il n'avoit alors dans la tête que des idées de grandeur et de gouvernement. Mais

il en étoit de Cicéron comme de beaucoup de personnes de nos jours, il philosophoit et n'étoit guère philosophe.

L'orateur Romain ne mit pas moins d'empressement et de soins à se procurer de beaux morceaux d'antiquité que de bons livres. « Vous connoissez mon cabinet (écrivoit-il « à Atticus), tâchez de me procurer des morceaux dignes « d'y occuper une place, et propres à l'embellir; au nom « de notre amitié, ne laissez rien échapper de ce que vous « trouverez de curieux et de rare. J'ai coutume d'acheter « (mandoit-il à Fabius Gallus) toutes les statues qui peu- « vent orner le lieu de mes études. » Atticus l'ayant informé qu'il ne tarderoit pas à lui envoyer une très-belle statue qui réunissoit les têtes de Mercure et de Minerve, Cicéron lui répond avec transport : « Votre découverte est « admirable, la statue dont vous me parlez est faite tout « exprès pour mon cabinet; vous sçavez qu'on place les « Mercures dans tous les lieux d'exercice, et la Minerve « convient d'autant mieux à celui-ci, qu'il est uniquement « destiné à l'étude. Continuez à me rassembler, ainsi que « vous me l'avez promis, en aussi grande quantité qu'il « sera possible, des morceaux de cette nature. » Il ne cessoit d'écrire à tous ceux de ses amis qu'il croyoit être à portée de satisfaire sa curiosité, et il attendoit leur réponse avec cet empressement et cette impatience qu'on remarque aujourd'hui dans quelques-uns de nos amateurs. Le pauvre Atticus surtout étoit accablé de lettres. « Ne me faites « pas attendre longtemps les acquisitions que vous avez « faites pour mon académie; la seule idée de ces termes « de marbre à têtes de bronze, dont vous me parlez dans « votre dernière lettre, me transporte d'aise et de plaisir; « encore un coup, faites en sorte qu'ils me parviennent « incessamment avec d'autres statues, et tout ce que vous « avez trouvé de propre à orner mon cabinet. Je m'en « rapporte à l'amitié que vous avez pour moi, et à votre « bon goût.... Vous ne sçauriez imaginer jusqu'où va ma « passion pour ces sortes de choses; elle est telle qu'elle

« pourra paroître ridicule aux yeux de bien des gens ; mais « vous qui êtes mon ami, vons ne devez penser qu'à « la satisfaire.... Achetez-moi sans balancer, lui dit-il ail« leurs, tout ce que vous découvrirez de rare ; mon ami, « n'épargnez pas ma bourse. » Le plus enthousiaste des amateurs tiendroit-il un autre langage ? Nous nous rappelons à ce sujet qu'un prélat de la maison Strozzi voulant acheter à Rome une pierre gravée, antique et d'une beauté extraordinaire, et n'étant pas en état d'en payer sur-le-champ la valeur, laissa en gage son carrosse et ses chevaux, et avoua qu'il lui en eût moins coûté d'aller à pied toute sa vie que de se voir privé de cette pierre.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES.

ÉTUDE SUR LE TRIPTYQUE DE HELLER, *par Albert Durer*. Par Ch. Ephrussi, *Paris*, *Jouaust* 1876 ; gr. in-8° de 50 pages. — ÉTUDE SUR LA VIE ET SUR L'OEUVRE *de Jehan Duvet*, par Jullien de la Boullaye, *Paris*, *Rapilly* 1876 ; gr. in-8° de 138 pages. — SÉBASTIEN LE CLERC ET SON OEUVRE, par Édouard Meaume, *Paris* (à la librairie de *L. Techener*) 1877 ; un vol. très-grand in-8° de 367 pages, papier vergé. — LES GRAVURES FRANÇAISES AU XVIIIe SIÈCLE. *Nicolas Lancret*, par Em. Bocher, *Paris*, *Jouaust* 1877 ; in-4° de 124 pages.

M. Ephrussi est un chercheur persévérant et heureux comme tous les persévérants. Les personnes qu'intéressent les questions d'art avaient déjà rendu justice à la portée d'investigation,

à l'ingéniosité de rapprochements, à la science solide et amilière dont il a fait preuve dans son travail sur *Jacopo de Barbarij*. Ces qualités, on les retrouve accrues et mûries dans l'*Étude* qu'il vient de consacrer à un tableau peint par Albert Durer pour Jacob Heller, tableau fort peuconnu, détruit en partie et dont voici en deux mots l'histoire.

En 1508, un riche industriel de Francfort, Jacob Heller, commanda à Durer un tableau à volets dont le panneau central représentait le *Couronnement de la Vierge*, et les volets latéraux les portraits de Jacob Heller et de sa femme accompagnés de leurs patrons et patronnes.Placé dans une chapelle de l'église des Dominicains de Francfort, ce tableau y demeura intact jusqu'en 1615. A cette date, le *Couronnement de la Vierge* fut acquis par l'Électeur de Bavière et transporté à Munich d'où il disparut lors de l'incendie du palais électoral en 1674. Les deux volets originaux restèrent à leur place primitive, et une copie du panneau central exécutée par un peintre allemand nommé Nicolas Juvenel vint occuper la place du panneau transporté à Munich.

Le triptyque ainsi composé est aujourd'hui placé dans le Saalhof (hôtel de ville) de Francfort où les curieux et les voyageurs désœuvrés vont rarement le visiter.

Grâce aux travaux que l'érudition allemande accumule à juste titre sur le grand artiste de Nuremberg, grâce surtout aux recherches de M. Thausing qui a fait d'Albert Durer l'objectif de sa vie entière, M. Ephrussi a pu donner toutes les lettres adressées à Durer et par Durer pendant l'exécution de ce tableau. On assiste ainsi semaine par semaine à toutes les phases de sa conception, de son exécution et de son achèvement.

L'auteur a joint à son travail des reproductions photochromiques de toutes les études préparatoires de Durer disséminées aujourd'hui à Vienne, au British Museum, à Brême, au Louvre, à Milanet chez MM. Hulot et Didot. C'est donc une monographie des plus détaillées de l'œuvre la moins connue d'Albert Durer que nous donne M. Ephrussi; et, si mon témoignage peut avoir de la valeur, je puis garantir *de visu* que l'auteur n'a épargné ni ses peines, ni son temps pour la rendre aussi complète que possible. Telle phrase avant d'être écrite, telle assertion avant d'être émise, a nécessité des mois de recherches et des journées entières de discussions contradictoires. Si la brochure de M. Ephrussi ne

contient pas la vérité sur le *Triptyque de Heller*, je ne sais où il faudra la chercher.

J'ajoute qu'au mérite historique ce travail en joint un autre qui touchera directement les lecteurs du *Bulletin*. C'est un fort beau livre, remarquablement bien imprimé par Jouaust, tiré à petit nombre, et qui tiendra fort convenablement sa place dans l'armoire des bibliophiles dans le cas où les écrivains d'art auraient le tort d'en laisser quelques exemplaires à leur disposition.

Il n'est personne ayant étudié les origines de la gravure française qui ne connaisse le nom et les œuvres de Jehan Drouot dit Duvet, dit *le Maître à la Licorne*, né à Langres en 1485, et auquel Marolles est, je crois, le premier à avoir donné, je ne sais pourquoi, le surnom sous lequel il est généralement connu. Les vingt curieuses planches qui accompagnent le volume de l'*Apocalypse figurée* (Lyon, 1561) exécutées de 1550 à 1555 sont la première manifestation en France de la gravure au burin exécutée sur une grande échelle. MM. Renouvier, Robert Dumesnil et Georges Duplessis avaient depuis longtemps appelé l'attention sur cet artiste. Un Champenois, M. Jullien de la Boullaye, a composé, pour son compatriote une *Étude* qui résume et complète d'une façon définitive les travaux des précédents iconographes. Grâce à lui, la question du *Maître à la licorne* est désormais une question vidée. Tant mieux.

Jean Duvet n'aurait pas pris lui-même — dans le titre de son *Apocalypse figurée* — la peine de nous apprendre qu'il était orfévre, qu'on s'en apercevrait facilement en feuilletant les soixante-dix ou quatre-vingts planches qui lui sont attribuées. Son travail dur et précieux indique un artisan habitué à tailler le cuivre sur un espace des plus circonscrits. C'est un ciseleur-nielleur comme soixante ans plus tôt on en trouve un si grand nombre en Italie. Comme invention, il pastiche — sans s'en rendre compte — Albert Durer et Mantegna, imitant le naturalisme de l'un, répétant le style de l'autre. Quand il échappe à l'influence de ces deux maîtres, il fait plus tôt gros que grand, et le style lui manque absolument.

Ces défauts signalés avant moi par l'écrivain le plus compé-sur ces matières, M. Duplessis, n'enlèvent rien à l'intérêt qui s'attache à Jehan Duvet. Il reste et restera le premier grand graveur français par ordre de dates. Il est à la France ce que

Boticelli est à l'Italie. C'est heaucoup, et M. de la Boullaye aura rendu un service signalé en rassemblant sur son compatriote tous les renseignements qu'il fallait aller chercher avant lui dans des bouquins que lisent les seuls érudits et dont la masse du public ignore jusqu'à l'existence.

M. Meaume est lorrain et ressent pour sa province la même passion que M. de la Boullaye pour la Champagne. Il avait déjà manifesté cette passion dans son ouvrage : *Recherches sur Jacques Callot*, devenu un livre classique. Celui qu'il vient de publier sur le graveur messin Sébastien le Clerc (1637-1715) me paraît destiné au même honneur. On connaissait sur Le Clerc son éloge par Vallemont (1715), l'excellent catalogue de son œuvre publié par Jombert en 1774 et les dix ou douze pages que lui consacre Mariette dans son *Abecedario*. En fondant ensemble ces divers éléments, en y ajoutant ce que ses observations personnelles et des études poursuivies avec une rare persévérance pendant trente ans lui ont appris, M. Meaume a dit le dernier mot sur Sébastien Le Clerc. Encore une question vidée.

Si Jehan Duvet est le type du graveur-orfévre, Sébastien Le Clerc est celui du graveur-topographe. Il avait été ingénieur dans sa jeunesse, et, après avoir parcouru son œuvre, l'on se demande s'il n'a pas eu tort, au point de vue de sa renommée, de céder au conseil de Le Brun et de quitter sa carrière pour embrasser celle de graveur. M. Meaume l'affirme, mais j'ai bien de la peine à me ranger à son avis. Il ne peut pas être impartial.

Quant à l'homme privé, la lecture de la courte biographie de Mariette le fait aimer autant que l'artiste. « Il y a peu d'hommes, « dit-il, qui aient été aussi laborieux et qui l'aient été avec tant « d'amour... Pourvu qu'il fût dans son cabinet il était content... « D'une douceur dans les manières qui charmait, rangé à son de- « voir plus qu'aucun autre, n'ayant connu d'autres divertisse- « ments que ceux qu'il goûtait dans son cabinet... etc. » Quelle vie heureuse a dû mener Sébastien Le Clerc ! Je ne répondrais pas qu'avec les idées à la mode de nos jours cette vie ne fît pas rire. Patience ! les modes passent. Le moment n'est peut-être pas éloigné où l'on préconisera l'uniformité, la dignité de l'existence comme ce qu'il y a de plus *élégant* au monde, et où les allures austères et jansénistes seront portées aux nues comme de nos jours le débraillé et la dissipation. Les excès s'attirent et se sui-

vent. Je ne demande pas beaucoup de roman comme *l'Assommoir*, pour ramener à la lecture des *Pensées* de Pascal ou des *Petits traités* de Nicole. Toujours est-il que pour ma part je sais un gré infini à M. Meaume d'avoir appelé l'attention sur une figure aussi sympathique et sur un artiste aussi habile que le laborieux Sébastien Le Clerc.

Je suis assez embarrassé pour parler du dernier fascicule : *Nicolas Lancret*, que M. Emmanuel Bocher vient d'ajouter à son ouvrage sur les *Gravures françaises du dix-huitième siècle*. Si j'en dis du mal, je fais un gros mensonge ; si j'en dis du bien, certaine dédicace dont je suis encore gêné me fera accuser de passer la casse à qui m'a passé le séné. Le cas est délicat. Je ne puis m'en tirer que par une extrême franchise. Ma foi, tant pis ! J'en pense du bien : j'en dirai du bien.

Quand j'annonçais ici même, il y a deux ans, les premières livraisons de cet ouvrage, tout en louant l'idée qui lui sert de base, j'émettais des doutes sur la possibilité de conduire son exécution à bonne fin; je suspectais la persévérance de l'auteur ; je doutais que l'on pût avoir assez de suite dans les idées et la force de volonté nécessaires pour terminer une entreprise qui, pour l'iconographie, est la même chose que le *Manuel* Brunet pour la bibliophilie.

Aujourd'hui, l'œuvre n'est pas terminée, tant s'en faut; elle est loin de l'être ; mais au point où elle en est arrivée, il est devenu impossible qu'elle ne le soit pas. M. Bocher est lancé : il ira jusqu'au bout. C'est fatal, comme disaient les romantiques en 1835. Voulût-il s'arrêter, se donner un peu de loisir, il ne le pourrait plus, je l'en défie. Les documents se sont accumulés dans ses cartons, les fiches se sont couchées sur les fiches, les engagements sont pris ; la retraite est coupée : il faut aller de l'avant. Comme le Juif-Errant, il commence à entendre la voix terrible qui lui crie : Marche ! Marche ! disent ses éditeurs haletants sur leurs presses ; Marche ! lui crient les savants attendant ses fascicules pour faire de l'érudition à bon compte. Marche ! hurlent les collectionneurs impatients de savoir s'ils sont ruinés ou millionnaires. D'autres fascicules vont bientôt suivre ; les pages vont s'ajouter aux pages, les volumes aux volumes ; et le dix-huitième siècle y passera tout entier depuis Ranc et Houasse jusqu'à Binet et Queverdo, quatre noms illustres.

Eh bien ! au fond, j'en suis désolé. J'en dis du bien, mais je crois que j'en pense du mal. Les gravures du dix-huitième siècle n'avaient pas besoin, pour devenir des raretés et des objets de convoitise, de cette intempestive et désolante publicité. Les pauvres amateurs et les amateurs pauvres ne pouvaient certes plus avoir la prétention d'acquérir les petits maîtres du dix-huitième siècle aux prix modestes qu'on les payait en 1847 ; mais grâce à leur expérience, lentement et chèrement acquise, ils pouvaient encore espérer faire, dans les ventes et dans le fond des provinces, de ces trouvailles qui font époque dans la vie du collectionneur et deviennent des traditions racontées par les enfants aux petit-enfants. Ce dernier espoir vient de leur être enlevé par la déplorable publication de M. Bocher. Dorénavant, le dernier des croquants, parce qu'il pourra consacrer quelques napoléons à l'acquisition des fascicules de M. Bocher, en saura en un quart d'heure autant que moi, qui ai mis trente ans à apprendre que telle ou telle différence dans telle ou telle pièce en double ou en triple la valeur. C'est injuste, c'est désolant : la fin du monde approche.

Voyez la vente Béhague qui vient de faire près de 350,000 fr. avec des gravures que l'on employait à envelopper du beurre il y a trente ans, et demandez aux savants experts qui y ont présidé, MM. Danlos et Delisle, si l'ouvrage de M. Bocher n'a pas contribué à quintupler les prix seulement depuis deux ans. Le voilà devenu un livre classique, un manuel indispensable, absolument comme Bartsch ou Robert Dumesnil. Grâce à lui, on paye 5,000 fr. (vous avez bien lu : 5,000 fr.) une pornographie de Debucourt, absolument comme s'il s'agissait d'une belle épreuve du *Paysage aux trois arbres* de Rembrandt ou de la *Pièce au Chicot* de Marc-Antoine.

La faute en est à M. Bocher. Il lui était si facile de ne rien dire et de garder son érudition pour lui. Qu'il soit donc puni par où il a péché. Que l'image du dix-huitième siècle ne le quitte plus! Qu'elle le harcèle comme un remords ! Que sa vie se prolonge au delà du terme ordinaire ! Que sans repos, sans relâche, il ajoute encore, dans cinquante ans d'ici, des fascicules à l'histoire de la *Gravure au dix-huitième siècle;* et qu'en 1927, mordu à son tour par le démon de la collection, il paye 10,000 fr. pièce de mauvaises épreuves du *Bal paré* ou du *Concert* de saint Aubin. C'est la seule punition que je demande à Dieu de lui infliger. Elle est horrible ! du moins, je l'espère. C. R.

En vente à la Librairie historique et curieuse de Léon TECHENER.

LA

PARTIE DE CHASSE

PAR

HERCULE STROZZI

POÈME DÉDIÉ A LA DIVINE LUCRÈCE BORGIA, DUCHESSE DE FERRARE

Traduit du latin en vers français et précédé d'une notice par M. JOSEPH LAVALLÉE.

Deux parties en un volume petit in-8, papier de Hollande, tiré à petit nombre, jolie publication. — Prix. . . . . 12 fr.

MEAUME. Sébastien Le Clerc et son œuvre (1637-1714), un volume grand in-8, papier vergé, tiré à 220 exemplaires. Prix. 18 fr.

Correspondance inédite de la comtesse de Sabran et du chevalier de Boufflers (1778-1788), recueillie et publiée par E. de Magnieu et Henri Prat. Beau volume in-8, enrichi d'un portrait de Sabran, gravé à l'eau-forte par Rajon, d'après une peinture de Mme Vigée-Lebrun. — Prix. 8 fr.

Souvenirs de la maréchale princesse de Beauvau (née Rohan-Chabot), suivis des **Mémoires du maréchal prince de Beauvau**, recueillis et publiés par Mme Standish (née Noailles); 1 vol. grand in-8°, avec 2 portraits gravés à l'eau-forte. 10 fr.

— Tirage à 200 exempl. sur papier vergé des Vosges. 16 fr.

— Sur grand papier jésus (dit de Hollande), portraits avant la lettre. Tiré à 50 exemplaires. 30 fr.

Vie de Claire-Clémence de Maillé-Brézé, princesse de Condé (1628-1694), par Charles Asselineau; 1 vol. in-12, de 125 pages. 3 fr.

Mademoiselle de Scudéry, sa vie et sa correspondance, avec un choix de ses poésies, par MM. Rathery et Boutron; 1 vol. grand in-8° de VIII et 540 pages. Prix. 8 fr.

— Grand papier de Hollande, tiré à 50 exemplaires. Prix. 25 fr.

Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

1877

BULLETIN
DU
BIBLIOPHILE
ET DU BIBLIOTHÉCAIRE,
REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR LÉON TECHENER

AVEC LE CONCOURS

De MM. Charles Asselineau, de la bibliothèque Mazarine; L. Barbier, administrateur à la bibliothèque du Louvre; Éd. de Barthélemy; Baudrillart, de l'Institut; Prosper Blanchemain; Jules Bonnassies; J. Boulmier; Ap. Briquet; Gust. Brunet, de Bordeaux; J. Carnandet, biblioth. de Chaumont; E. Castaigne, bibliothéc. à Angoulême; Philarète Chasles, conservateur à la bibliothèque Mazarine; F. Colincamp, professeur à la Faculté des lettres de Douai; Pierre Clément, de l'Institut; comte Clément de Ris, de la Société des Bibliophiles; Cuvillier-Fleury, de l'Académie française; docteur Desbarreaux-Bernard, de Toulouse; A. Destouches; Firmin Didot, de la Société des Bibliophiles; baron A. Ernouf; Ferdinand Denis, administrateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; Al. de La Fizelière; Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine; marquis de Gaillon; prince Augustin Galitzin, de la Société des Bibliophiles; J.-Ed. Gardet; J. de Gaulle; Ch. Giraud, de l'Institut; Alf. Giraud, anc. député; Jules Janin, de l'Académie française; P. Lacroix (Bibliophile Jacob), conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal; Le Roux de Lincy, de la Société des Bibliophiles; comte de Longpérier-Grimoard; P. Margry; Ed. Meaume; Fr. Morand, de Boulogne-sur-Mer; Paulin Paris, de l'Institut; Louis Paris; Gaston Paris; baron J. Pichon, président de la Société des Bibliophiles français; Rathery, conservateur à la Bibliothèque nationale; Rouard, biblioth. d'Aix; Silvestre de Sacy, de l'Académie française; Sainte-Beuve, de l'Académie française; Éd. Tricotel; Vallet de Viriville; Francis Wey, etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES.

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE.

MARS-AVRIL.

ON SOUSCRIT A PARIS,
CHEZ LÉON TECHENER, LIBRAIRE,
RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS LA COLONNADE DU LOUVRE.
1877.

LIVRAISONS DE MARS-AVRIL.

LIVRES

ILLUSTRÉS PAR SÉBASTIEN LE CLERC

(*Suite.*)

N° 7. — *Adoration du saint sacrement.*

Deux états :

I. Avant l'augmentation des rayons lumineux et avant des travaux ajoutés aux ailes et aux vêtements des anges.

II. Ces travaux existent.

N° 8. — *Saint Joseph debout.*

Deux états :

I. Avant divers travaux sur les terrasses, sur la robe, etc.

II. Avec ces travaux.

N° 9. — *L'Ange gardien.*

Deux états :

I. Avant le nuage fortifié et quelques tailles ajoutées près du pied de l'Ange, sur son vêtement et sur ses ailes.

II. Il y a diverses pièces de cette suite tirées avec le texte au verso, et dont les épreuves sont cependant du premier état, ce qui semble indiquer que les planches ont été envoyées à Le Clerc pour les travailler à nouveau. Il est possible cependant qu'elles aient été exécutées pendant un séjour que l'artiste messin aurait pu faire dans sa ville natale, après 1680; mais c'est une simple conjecture.

Recueil des panégyriques du roi par l'abbé Tallemant.
Paris, Le Petit, 1680, in-8. (J., 161.)

Cet ouvrage contient une jolie suite de vignettes et de lettres ornées. Le frontispice seul présente une différence. Dans le premier état, on ne voit pas un caducée dans la main de la figure représentant l'Abondance. Ce caducée existe au second état.

Tableaux où sont représentées la passion de N. S. J. C. et les actions du prêtre à la sainte messe, avec des prières correspondantes aux tableaux. A Metz, chez François Bouchard, sur la place Saint-Jacques, à la Bible d'or; 1680, in-12. (J., 162.)

Tel est le titre de la suite dite la *troisième Messe* exécutée à Paris sans frontispice gravé. Elle est plus belle, mais beaucoup moins rare que les deux premières Messes. (J., 52 et 66.) Il a été tiré des épreuves de ces trente-cinq pièces avant aucun texte au verso.

On connaît trois états de cette suite :

I. La suite est chiffrée au bas de 1 à 35. Le nom de Le Clerc se trouve seulement sur la dernière pièce. Aucune inscription, autre que les numéros, n'est gravée sur les planches. — Le chiffre 1 du premier morceau se trouve dans l'angle droit du bas. — En cet état, cette collection ne forme pas, à proprement parler, un livre, puisqu'il n'y a aucun texte.

II. Le chiffre 1 du premier morceau a été reporté un peu en avant de l'enfant de chœur. Il y a des inscriptions en caractères typographiques, en haut et en bas du recto. — Le texte existe au verso.

III. Le texte du verso est différent de celui qui se trouve aux épreuves du second état. Les numéros gravés ont été changés. La suite entière est chiffrée, mais dans l'ordre des numéros pairs seulement, de 2 à 70 : ce qui, au premier abord, fait paraître l'exemplaire incomplet. Le nom de Le Clerc est écrit à rebours sur le n° 2; il est écrit, dans le vrai sens, au n° 70 : *S. Le Clerc.*

Les épreuves de cet état sont encore assez bonnes, quoiqu'elles aient été tirées après la mort de Le Clerc, pour décorer le volume qui a paru sous le titre suivant : *La Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ et les actions du prêtre à la Sainte Messe, avec des prières correspondantes aux tableaux,*

gravée par Sébastien Le Clerc. Paris, chez François Chereau, et chez Jacques Josse, 1729, in-12.

Cette dernière édition de la *Troisième Messe* a été confondue avec la suite *des Figures de la passion présentées à madame de Maintenon*, publiée sans date, mais certainement en 1692, et dont nous parlerons en mentionnant les publications de cette année.

La suite des figures de la *Troisième Messe* a été copiée par Bernard Picart. Elle est précédée d'un titre gravé ainsi conçu : *Les cérémonies des petites messes représentées en trente-cinq figures avec leurs conformitéz* (sic) *à la passion de nôtre* (sic) *seigneur Jésus-Christ.*

Cette suite de copies est exécutée dans le sens des planches originales. Celle que nous avons sous les yeux est sans numéros et sans texte au verso. Sur quelques pièces : *L'introït; Le prêtre lave ses mains; Le nobis quoque peccatoribus; Aux dernières oraisons*, on lit : *Séb. Le Clerc del. B. Picart sculp. dir.* 1722. Une inscription gravée, dans le haut de chaque planche, indique le sujet du tableau de la Passion qui se trouve sur l'autel; une autre inscription, dans le bas, fait connaître l'action du prêtre.

La gravure de ces copies, quoique bien exécutée, est plus molle que celles des planches originales.

Notre étude bibliographique sur les livres illustrés par Sébastien Le Clerc est, comme nous l'avons dit, restreinte aux livres où se trouvent des estampes gravées par l'artiste messin à Paris. Cependant, nous devons mentionner ici, à l'occasion de la *Messe*, deux publications messines, très-antérieures à celle dont il vient d'être parlé.

Brunet (art. Le Clerc) a, jusqu'à un certain point, raison contre Teissier suivant lequel l'édition de la *Messe* de 1680 serait l'originale. En effet, dit-il, il existe une édition de Metz, Bouchard, 1661, in-12, laquelle est annoncée comme la seconde. Puis il indique, comme reproduisant *les mêmes planches*, l'édition de Paris 1729, décrite ci-dessus, laquelle est elle-même signalée comme reproduisant les *Figu-*

res de la Passion, présentées à madame de Maintenon.

Il y a ici erreur et confusion. La vérité est qu'il y a trois suites différentes connues sous le nom de *Messes*. Nous disons trois; car, malgré une sorte de conformité dans les sujets traités par l'artiste, les *Figures de la Passion présentées à madame de Maintenon*, ne sont à proprement parler ni un livre, ni une *Messe*, puisqu'aucun texte n'a été adapté à cette suite de trente-six planches.

Au contraire, des textes différents accompagnent les suites de gravures des *Trois Messes*, et il y a des éditions originales pour chacune de ces publications.

Première Messe. — Elle a paru sous le titre suivant gravé dans un ovale : *Tableaux parlants ov sont représentées la passion de N. S. Jésus-Christ et les actions du prêtre à la sainte Messe, avec des prières en vers correspondantes aux tableaux*, par L. Mengin, prêstre. — Au bas de l'estampe, on lit dans un cartel en travers : *A Metz, chez Claude Bouchard, libraire, proche la grande église*, 1657, *avec privilége du Roy. Sébastien Le Clerc f.*

Tel est le titre de l'édition originale de cette *Première Messe*. Jombert en a décrit quatre éditions présentant des différences sur le titre, bien que les planches de la suite n'aient subi d'autre altération que celle provenant de très-nombreux tirages. Ces quatre éditions portent les dates de 1657, 1661, 1664 et 1665. Ajoutons que les deux premières donnent seules des épreuves satisfaisantes et que la seconde contient, en plus de la première, trois pièces relatives à la communion.

Seconde Messe. — Il semble que Le Clerc ait été peu satisfait de son premier travail, malgré le succès de vogue qu'il avait obtenu. En effet, l'année même (1661), où Bouchard publiait la seconde édition de la poésie de L. Mengin, il faisait paraître l'édition originale de la *Seconde Messe*, qui est un spécimen des chefs-d'œuvre de la première manière de Le Clerc, avant de quitter sa ville natale.

Le titre de cette *Seconde Messe* est à peu près le même que celui de la première; on n'y trouve de différence notable que dans la suppression du mot *Parlants*. Le format est différent, c'est un petit in-8. Louis Mengin n'y a pas fait réimprimer sa poésie qui continue néanmoins à se débiter concurremment avec sa prose de la *Seconde Messe*. Il semble même que la première eut encore plus de succès, dû probablement à la modicité de son prix ; car, ainsi que nous l'avons dit, les éditions *datées* se succèdent en 1661, 1664 et 1665. Jombert dit que ces éditions ne furent pas les seules et qu'il y en eut au moins sept ou huit.

Les éditions de la *Seconde Messe* sont moins nombreuses. Il n'y en a eu que deux. Celle de 1680 est mauvaise, les planches usées donnent des épreuves sèches et le texte est différent de celui qui se lit dans l'édition originale de 1661. Cet état défectueux des planches engagea Bouchard à prier son ami Le Clerc de les recommencer, ce qui donna lieu à la *Troisième Messe*, publiée cette même année 1680 et qui vient d'être décrite. — Disons au surplus qu'en l'absence du titre, la première édition de la *Seconde Messe* se distingue de la suivante en ce que toutes les prières de cette première édition, imprimées au verso des gravures, se terminent par *Ainsi-soit-il*, tandis que cet *Ainsi-soit-il* ne se trouve pas dans la réimpression de 1680.

Les éditions originales des deux *premières Messes* sont de la plus grande rareté.

On peut, à l'occasion de ces *trois Messes*, remarquer que Le Clerc ne s'est jamais répété en traitant, à trois reprises, les mêmes sujets. Les compositions des tableaux de chacune des trois suites sont entièrement différentes, et dans la seconde, les ornements sont plus riches, plus travaillés que ceux de la première. Son imagination était tellement féconde qu'il lui fut facile de rendre plusieurs fois la même pensée sans jamais se répéter. Bien peu d'artistes sont capables de produire ainsi trois compositions différentes d'après les mêmes données, et cela non pas une ou deux fois, mais

sur des planches dont le nombre s'élève à 106 pour les trois suites.

Le Clerc suivit constamment cette méthode dans le cours de sa longue carrière. Il se copia très-rarement ; il aimait peu à travailler d'après les compositions d'autrui ; il se sentait alors gêné et inférieur à lui-même, si ce n'est quand il reproduisait les dessins de son ami Le Brun.

Ajoutons que les sujets des tableaux des *trois Messes* ont été traités une quatrième fois, plus en grand, et d'une manière encore plus parfaite, dans les *Figures de la Passion présentées à madame de Maintenon.*

Nous ne connaissons pas l'édition de la *Messe* dont parle Brunet (art. Le Clerc) et qui aurait été publiée par Bouchard, en 1687, avec des gravures sur bois. Le Clerc n'ayant jamais gravé sur bois, il nous paraît difficile d'admettre que les pièces signalées par Brunet soient de l'artiste messin.

Conversations par mademoiselle de Scudéry.

L'édition originale de cet ouvrage, le meilleur de mademoiselle de Scudéry, a paru sous les titres et aux dates qui suivent : *Conversations sur divers sujets*, Paris, 1680, 2 vol. in-12. — *Conversations nouvelles*, etc., Paris, 1684, 2 vol. in-12.

Nous n'avons pas à parler ici du mérite littéraire de cet ouvrage. Il a été très-bien apprécié par MM. Rathery et Boutron, dans leur livre intitulé : *Mademoiselle de Scudéry*. Paris, Techener, 1873, in-8, p. 116 et suivantes.

Au point de vue bibliographique et iconographique, nous devons dire que chacun de ces quatre volumes est orné d'un ravissant frontispice de Le Clerc. Les deux premiers ayant été incomplétement décrits par Jombert (n° 165), nous allons en signaler les différents états :

Frontispice du tome Ier (1680). — On en connaît quatre états :

I. Avant le mot CONVERSATIONS dans la marge du

bas. — Il ne faut pas confondre cet état avec le troisième ; les caractères distinctifs sont indiqués ci-après.

II. Avec le mot CONVERSATIONS.

III. Le mot CONVERSATIONS a été effacé.

Cet état se distingue du premier en ce qu'on ne voit plus, dans la marge du bas, un petit trait échappé sous l'ombre portée des personnages. En outre, plusieurs changements ont été faits.

Ainsi, sous l'arcade du fond, on aperçoit trois personnages au lieu de deux qu'on voyait dans les états précédents : la chevelure d'un seigneur vu par derrière, et qui donne le bras à une dame, au premier plan, a été augmentée et allongée ; en avant de l'arcade, au lieu d'une seule figure enveloppée dans un manteau, il y en a deux.

IV. Outre tous les changements ci-dessus indiqués, on lit dans la marge : LA GRANDE GALERIE DE VERSAILLES. — C'est cet état qui se rencontre le plus ordinairement dans l'édition.

Frontispice du tome II (1680). — On en connaît quatre états dans lesquels la planche ne porte aucune légende dans la marge du bas.

I. Avec le jet d'eau presque blanc au fond, à droite ; avant que les ombres du jet d'eau, formant cascade à gauche, aient été étendues et fortifiées ; avant les tailles prolongées sur la jambe nue de la femme placée derrière celle qui tient un livre.

II. Avec les travaux indiqués comme manquant au premier état.

III. Le roi qui, dans les états précédents, n'avait pas d'épée, en a une dans celui-ci.

IV. La planche a été entièrement retouchée ; les ombres sont fortifiées.

Il n'y a aucune différence à signaler pour les deux dernières pièces servant de frontispice aux deux volumes publiés en 1684.

Cette édition originale des CONVERSATIONS est à

peine mentionnée, et fort inexactement, dans la dernière édition du *Manuel* de Brunet.

Les épreuves tirées pour l'édition ne sont pas toujours satisfaisantes; il y a un grand choix à faire pour composer une belle suite de ces jolies estampes.

Tivoli. Brochure. Paris, Le Petit; 1680, in-4. (Jombert, nº 158.)

Cette publication est ornée d'une charmante vignette et d'une lettre grise. Ces deux pièces se trouvent, dit Jombert, dans tous les œuvres de Le Clerc. Quant à la brochure, ele est plus difficile à rencontrer.

Éloge du cavalier Bernin, par l'abbé de la Chambre. Paris, 1680, in-4. (Jombert, nº 159.)

Brochure dans le genre de la précédente; elle ne contient qu'une vignette de Le Clerc.

Pour terminer ce qui concerne les ouvrages publiés en 1680, il nous reste à expliquer une énigme bibliographique dont nous avons longtemps cherché le mot.

Existe-t-il un livre publié sous le titre de *Camovfle des auteurs négligens en faveur des jeunes orateurs*. Paris, place Dauphine, à la Renommée, 1680, petit in-8 (J., nº 164)?

Ce livre, nous ne l'avons jamais rencontré sous le titre ci-dessus, qui est celui d'un frontispice gravé dont nous aurons à reparler.

Ce que nous avons trouvé de plus approchant est le titre d'une préface et celui d'un livre. Nous allons rapporter l'un et l'autre. La préface, non paginée, est très-étendue; elle est, contre l'usage, précédée d'un titre spécial ainsi conçu : *Les plaisirs de la lecture aux vives lumières du camouflet....* par J. D. S. esc. Sieur de Riche-Source, modérateur de l'Académie des Philosophes orateurs. Paris, place Dauphine, à la Renommée, 1681, in-12. Les initiales ci-dessus

sont celles du vrai nom de Richesource, qui s'appelait Jean de Soudier et se qualifiait d'écuyer.

Cette préface, imprimée en 1681, est celle d'un ouvrage imprimé en 1680 et contenant 402 pages; plus des tables et un post-face, sans pagination. Le titre de ce livre, se rapprochant encore plus que le titre de la préface de celui du frontispice, porte : *Le Camovflet des auteurs, c'est-à-dire les plaisirs des personnes de cabinet* par .... J. D. S. Esc. Sieur de Riche-source, etc., comme ci-dessus, Paris, 1680. Le titre courant sur la partie paginée porte : *Le Camouflet des auteurs.*

C'est donc bien pour ce livre que le frontispice ci-dessus mentionné a été gravé, et nous l'avons effectivement rencontré dans un exemplaire que nous a communiqué M. Techener. Ce frontispice est celui dit *à la fenêtre*, plus finement gravé que celui dont nous allons parler, mais l'artiste ayant employé un cuivre mou, et la gravure étant très-fine, elle n'a pu résister au tirage. La seule épreuve que nous ayons vue dans le volume est faible, tandis que nous en avons rencontré de très-vigoureuses qui avaient été détachées du livre.

Cette usure du cuivre obligea de recommencer ce frontispice en le gravant moins légèrement. Cette seconde édition du sujet diffère de la première en ce que la fenêtre qu'on voyait sur cette première planche a disparu et que l'artiste a gravé, sur la seconde planche, une mappemonde qu'on ne voyait pas sur la première. C'est pourquoi les épreuves de ce second frontispice sont dites *à la mappemonde*. Nous avons donné une description détaillée de ces deux frontispices dans notre *Sébastien Le Clerc et son œuvre*. Nous indiquerons seulement ici que le cartouche supérieur contient une légende ainsi conçue : *Le camovflet de nos grands auteurs négligens en faveur des jeunes auteurs de l'Académie des Philosophes orateurs*. Paris, 1680.

Ce second frontispice *à la mappemonde* a remplacé le premier, non-seulement dans les exemplaires du *Camouflet*

restés en magasin, mais encore dans plusieurs ouvrages de Richesource. On le trouve notamment dans un autre ouvrage de cet original dont voici le titre : *Les plaisirs et les avantages de la lecture du cabinet ou les délicatesses de l'élégance de la prose française....* deuxième édition, Paris, place Dauphine, 1680, in-4. Cet ouvrage n'a aucun rapport avec celui dont nous avons parlé ci-dessus. C'est une critique de la relation de la prise de Fribourg. Cette critique avait paru pour la première fois en 1676 ou 1677, sous le titre de *Rectification.*

Non content de décorer ses ouvrages de frontispices dus à la pointe de Le Clerc, Richesource a voulu avoir son portrait gravé par le même artiste. Il s'est fait représenter en costume ultra-élégant de 1680. Il y paraît être un type parfait du bourgeois gentilhomme. Nous avons rencontré une épreuve de cette planche en tête d'un volume intitulé : *Quatorze problèmes choisis des onze volumes des conférences académiques et oratoires, traitez pour et contre avec leurs décisions.* Paris, place Dauphine, à l'Académie des Philosophes orateurs, 1686, in-12. Ce livre n'est pas le seul dans lequel se trouve ce portrait, car nous avons vu une épreuve détachée d'un autre ouvrage in-4 et portant au verso un texte dont on ne peut lire que des fragments. Dans le volume qui est daté de 1686, le portrait ne porte aucun texte au verso.

Jombert a cru pouvoir composer une suite des deux planches du *Camouflet*, du portrait et de deux autres pièces gravées par Benoît Audran sur les dessins de Le Clerc. C'est une erreur. Il n'y a aucune relation entre le *Camouflet*, le portrait et les deux dernières pièces décrites par Jombert, n° 164. Nous n'avons pu découvrir les ouvrages que décorent ou devaient décorer ces deux sujets. Tout ce qu'on peut affirmer, à la vue des épreuves de ces planches, c'est qu'elles devaient être insérées dans des ouvrages religieux, dont un a dû paraître à une époque contemporaine de la révocation de l'édit de Nantes.

Les nouveaux éditeurs de Quérard se sont trompés en donnant à Richesource le nom d'Oudart. Ils sont loin d'avoir indiqué tous ses ouvrages, dont la liste se trouve cependant à la fin de ses publications de 1680. Jombert l'appelle M. l'abbé de Richesource, bien qu'il n'ait jamais été dans les ordres. Il a cependant fait un cours de prédication. C'est le plus ancien des conférenciers, et il paraît que ses cours à la place Dauphine étaient assez fréquentés. L'illustre Fléchier fut l'un de ses auditeurs ; il a aussi parlé et écrit dans les exercices littéraires à la suite desquels les membres du bureau de l'Académie des *Philosophes orateurs* étaient les juges du camp. Le *Bulletin du Bibliophile*, année 1863, pages 202 et suivantes, a publié une notice sur cet original dont il a été parlé par M. l'abbé Delacroix, *Hist. de Fléchier*, Paris, Didier 1865, in-12, t. Ier. On trouve encore des détails sur lui dans l'*Intermédiaire* de 1875. Charles Labitte en a dit quelques mots au tome II de ses *Études littéraires*, p. 374. Les contemporains de ce charlatan littéraire l'appelaient un *distillateur de Galimatias*. Ce mot se retrouve sous la plume de Boileau dans ses *Réflexions critiques :* « Si Pindare, dit-il, s'était énoncé comme Perrault; La Serre ni *Richesource* ne l'emporteraient pas sur Pindare pour le *Galimatias* et pour la bassesse. (Édition dite de Saint-Marc, t. III, p. 322.)

1681

Panégyrique de saint Louis par Bourdaloue. Paris, 1681, in-4. (Jombert, 166.)

L'indication de cette édition originale a été omise dans le *Manuel* de Brunet. Elle valait cependant bien la peine d'être mentionnée, quand ce ne serait que pour signaler les deux ravissantes vignettes et la lettre ornée qui la décorent.

La lettre V et le cul-de-lampe ont été exactement décrits par Jombert.

Quant à la vignette, elle se présente sous deux états, dont le premier est de la plus grande rareté :

I. L'inscription *Dan vita le ferite aspre* est en caractères italiques. L'épreuve avant le texte, que nous avons sous les yeux, est aussi avant les changements caractéristiques du second état.

II. La légende du premier état est en petites capitales; les traits perpendiculaires sous *Dan* et *aspre* ont été renforcés, ainsi que le double trait carré du bas; l'ombre a été étendue en haut et au bas de l'écu fleurdelysé.

Cet état est celui qu'on rencontre dans le volume.

Poëme à la louange de M. *Le Brun*, par Charles Perrault. Paris, 1681, in-4. (Jombert, 168.)

Cet ouvrage de Charles Perrault n'est mentionné nulle part. Il se recommande cependant, à défaut d'autre mérite, par les estampes de Le Clerc qui, sans être aussi remarquables que les précédentes, ont aussi leur valeur, surtout lorsqu'elles ont été tirées avant l'impression du texte au verso.

Ménage goûtait fort cette production de son ami : « J'aime infiniment, dit-il, son poëme de la peinture, qu'il a fait pour son ami, M. Le Brun. Il est un peu obscur en quelques endroits et trop négligé en d'autres. Je le préfère néanmoins à celui que Molière a fait pour M. Mignard. » (*Menagiana*, t. III, p. 2). Perrault préféré à Molière ! La postérité n'a pas ratifié ce jugement. Il est vrai que Ménage avait un peu le droit de garder quelque rancune à Molière.

Les mêmes planches ont servi à décorer un opuscule en vers français de *Paul Mignard* intitulé : *Ode à M. Le Brun*, premier peintre du roi. Paris, Pierre Le Petit, 1683, in-4, imprimé en caractères italiques. Les épreuves en sont plus lourdes que celles du *Poëme à la louange de Le Brun*, par Ch. Perrault.

Ce Paul Mignard n'était pas un fils du peintre de la coupole du Val-de-Grâce. C'était son neveu.

Quant aux *Fables d'Ésope* (J., 170), c'est un travail qui, sans être indigne de Le Clerc, ne mériterait pas qu'on s'y arrêtât, s'il n'y avait lieu de compléter la description de Jombert.

On connaît plusieurs états de cette suite que nous avons décrite avec détails. Nous indiquerons seulement ici les trois états du titre :

I. Avant aucune adresse sur le titre.

II. On lit au bas du titre :

A Paris, chez Jeaurat, au Bas-des-Fossez-Saint-Victor. En outre, certaines pièces ont été retouchées après la mort de Le Clerc par Jeaurat, son gendre, devenu possesseur des planches (*commun*).

III. L'adresse de Jeaurat a été effacée, et on lit à la place : V^e^ *suite*, en outre, la suite est chiffrée de 96 à 118, à la droite du haut (*plus commun encore*).

1682

Les édifices antiques de Rome, par Desgodetz. Paris, J. B. Coignard, 1682, grand in-folio.

Ce bel ouvrage ne contient que deux estampes de Sébastien Le Clerc, qui ont été exactement décrites par Jombert (n° 167). Il a été exécuté aux frais du roi et, après l'impression, Colbert fit présent de toute l'édition et des planches à l'auteur. Les deux pièces de Le Clerc n'ont donc pas été mises dans le commerce.

1683

Histoire de la Ligue, par le père Mainbourg. Paris, Cramoisy, 1683, in-4. (Jombert, 173.)

C'est surtout à propos de cette suite qu'on peut constater combien laissent à désirer certaines épreuves insérées dans le livre qu'elles sont destinées à décorer. Cela se comprend,

si l'on réfléchit que les planches ont dû subir de nombreux tirages et que les derniers sont nécessairement faibles. Nous possédons deux séries de cette suite à l'aide desquelles cette remarque peut se faire avec d'autant plus de facilité que plusieurs de nos épreuves sont *d'essai*, et portent des indications au crayon pour les changements que Le Clerc a jugé à propos d'effectuer. Malheureusement, aucune épreuve semblable ne peut se trouver dans le volume. A leur défaut, il faut se contenter de celles qu'on y rencontre en bonne condition.

De la sainteté et des devoirs de la vie monastique, par l'abbé de Rancé. Paris, 1683, 2 vol. in-4. (Jombert, 179.)

Voici encore une édition *rare*, qui est dédaignée par les bibliographes. Elle n'est citée, à notre connaissance, que par le savant bibliothécaire de Besançon, M. Weiss, dans son article Rancé, de la *Biographie* Michaud. Les vignettes de Le Clerc et les lettres grises dont elle est ornée, suffiraient à la recommander. Les épreuves qui ont été tirées avant le texte au verso sont au-dessus de toute comparaison avec celles qui se trouvent dans le livre. Ce sont d'elles que Mariette aurait pu dire, suivant son habitude : *Du plus beau* ou *Au plus beau*.

Il est d'autant plus étonnant que cet ouvrage ne soit pas *cité*, que c'est un des plus beaux livres écrits dans la langue du grand siècle. Il a été, en outre, l'occasion de la fameuse dispute qui s'est élevée entre l'auteur et Mabillon au sujet des études monastiques. (Voy. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, 2e éd., t. III, p. 577 et suiv.)

Nova collectio conciliorum à Stephano Baluzio. Paris, Muguet, 1683, in-folio. (Jombert, 180.)

Encore un chef-d'œuvre de Le Clerc, et des plus grands, mais qui peut seulement être apprécié à toute sa valeur, à la vue d'une épreuve hors ligne. C'est ce qu'avait déjà reconnu Jombert en disant : « La vignette appelée le *Grand Concile*

est un des morceaux les plus intéressants de tout l'œuvre de Le Clerc. Il est rare de le trouver belle épreuve. »

Nous avons réussi à en réunir trois dont une ne laisse rien à désirer. C'est la première des trois états ou variétés que nous allons décrire :

I. Avant le nom de Le Clerc et sans texte au verso. Effets merveilleux de lumière et de perspective aérienne.

II. Avec le nom de Le Clerc à gauche, et avec le texte au verso, en caractères *romains* (encore fort beau).

III. Avec le texte au verso en caractères italiques; épreuve inférieure aux précédentes, quoique assez satisfaisante.

La grande lettre P est plus rare encore que la vignette. Jombert et Paignon-Dijonval ne la possédaient pas. On n'en connaît pas d'épreuve avant le texte.

Heures dédiées d'abord à la Dauphine et ensuite à la Chancellière (Madame Le Tellier). 1683, in-12. (Jombert, 181.)

Jolie suite de huit pièces que Le Clerc se proposait de dédier à Marie-Anne-Charlotte de Bavière, mariée au grand Dauphin, en 1680. Cette princesse, qui vivait très-retirée, n'ayant pas accepté cette dédicace, Le Clerc en grava une seconde aux armes de Madame Le Tellier, femme du vieux chancelier, père de Louvois.

La première pièce de cette suite représente le roi David prosterné devant un autel. Il en existe des épreuves avec le nom de Le Clerc, mais avant les tailles croisées qu'il répandit ensuite sur une grande partie de l'estampe. Dans le premier état, on ne voit nulle part des tailles croisées.

La dernière pièce, représentant l'apothéose de la Vierge, a été copiée. Cette copie est sans le nom de Le Clerc. L'auteur anonyme l'a entourée d'une petite bordure, tandis que la pièce originale porte, comme toutes celles de la suite, un double filet légèrement exprimé. Suivant Gersaint (Catalogue Lorangère, p. 151), cette suite est rare.

1683-1684

Oraisons funèbres de la Reine.

Elles ont été publiées en 1683 et 1684. Celles qui sont décorées de vignettes de Le Clerc sont les suivantes :

Oraison funèbre de la Reine, par Bossuet. Paris, Mabre-Cramoisy, 1683, in-4. (Jombert, 185.)

Il n'existe pour cette édition, aujourd'hui très-recherchée, qu'une seule vignette, mais dont les épreuves qui accompagnent le texte sont rarement satisfaisantes. On en rencontre des épreuves tirées après l'impression, mais que leur faiblesse ne permet pas de confondre avec celles provenant de la planche avant le tirage du texte et qui sont meilleures.

L'*Oraison funèbre de la Reine, par Fléchier* (Jombert, 186), parut en 1684, également dans le format in-4. Le Clerc a gravé, pour cette publication, une vignette et un fleuron. Il existe de l'une et de l'autre de ces planches des épreuves avant le texte au verso.

On rencontre quelquefois des épreuves de la vignette dans lesquelles le saint sacrement remplace le cœur enflammé. Mais ces épreuves proviennent d'un tirage exécuté après l'impression du texte, et alors que la planche était usée et retouchée.

Quant au fleuron, il en existe une épreuve d'essai, avant une multitude de travaux; elle se conserve dans notre collection.

Oraison funèbre de la Reine, par l'abbé de La Chambre. Paris, 1684, in-4. (Jombert, 187.)

Le fleuron du titre contient le portrait de la reine dans un médaillon. On en connaît des épreuves avant le texte, avec le texte, et après l'impression. Il en est de même des autres pièces de la suite. Ajoutons que les épreuves de la vignette tirées après l'impression sont faciles à reconnaître, en ce que la grande porte du Louvre, qui est ouverte dans le pre-

mier état, est fermée dans le second. L'ouverture par laquelle on voyait la perspective a été couverte de tailles croisées. Ce travail n'est évidemment pas de Le Clerc.

Le fleuron du titre a servi pour l'*Oraison funèbre* de Michel Le Tellier, au moyen de corrections et de substitutions qui ne laissent plus rien reconnaître du travail primitif de Le Clerc sur cette planche qui, cependant, continue à porter son nom. Le portrait de la reine a été effacé et remplacé par celui du chancelier qui a été gravé au burin par Roullet. La légende sur la banderole a été changée, et la planche a été entièrement retravaillée. Au-dessous du nom de Le Clerc on lit : *Roullet effigiem Sculp.*

Oraison funèbre du prince de Condé, par Bourdaloue. Paris, Cramoisy, 1684, in-4. (Jombert, 188.)

Nous avons sous les yeux trois épreuves du fleuron : l'une avant le texte au verso, l'autre avec ce texte ; la troisième provient d'une planche entièrement retouchée. Les armes de France sont remplacées par un calice et l'écriture du nom de Le Clerc a été changée.

Quant à la vignette, aucun changement n'a été opéré. Il en existe des épreuves avant le texte au verso.

Dialogue entre l'abbé de Choisy et l'abbé de Dangeau, sur l'existence de Dieu. Paris, Cramoisy, 1684, in-12. (Jombert, 189.)

Les curieux ont donné à cette jolie suite de quatre pièces le nom des *Quatre abbés*. Il en existe des épreuves sans aucun texte au verso.

La vie des Prédestinés, par le père Rapin. Paris, Cramoisy, 1684.

Jombert (n° 190) dit avec raison que cette vignette est une des mieux touchées et des plus spirituelles de Le Clerc. Malheureusement, cette vérité ne peut être constatée avec certitude que sur les épreuves avant la lettre. Celles qui se trouvent dans l'édition sont trop souvent empâtées et presque boueuses.

Paysages dédiés à M. de Courtenvaux; ou simplement : *Les Courtenvaux.* (Jombert, 196.)

C'est une suite analogue à celles des Boucœur et des Colbert d'Hormoy, qui a été gravée pour servir à l'instruction du marquis de Courtenvaux, fils aîné de Louvois.

Cette suite n'a jamais été chiffrée avant la publication du Catalogue de Jombert, qui déclare que les numéros indiqués par lui sont mis au hasard, pour leur donner un ordre quelconque, afin de pouvoir les désigner plus facilement. Les indications numérales qu'on rencontre, sur les planches de cette suite, sont donc postérieures à 1774.

Elles ont dû être mises en 1784, par Lamy, qui a publié, en un volume in-4, un prétendu *œuvre choisi de Séb. Le Clerc*, lequel se compose d'épreuves provenant de planches en partie ruinées, et par conséquent indignes de figurer dans une collection d'amateur.

C'est cependant ce recueil que le *Manuel* de Brunet mentionne dans ses éditions successives, sans indiquer pourquoi il est, à juste titre, peu recherché. Ajoutons que, depuis le tirage de Lamy, il y en a eu beaucoup d'autres, et que les planches se sont dégradées de plus en plus.

Quoi qu'il en soit, les *Courtenvaux* se présentent sous trois états différents, du moins quant au titre.

I. Avec l'adresse d'Audran sur la dédicace servant de titre. Les tirages, avec cette adresse, ont eu lieu jusqu'en 1715, époque à laquelle les planches sont tombées entre les mains de Jeaurat, gendre de Le Clerc.

II. Avec l'adresse de Jeaurat ainsi écrite : *A Paris, chez Jaurat* (sic) *au Bas-des-Fossés-Saint-Victor.* — Dans ces deux éditions, le nom du dédicataire est écrit *Courtanvaux* comme dans le premier état.

III. La dédicace à Courtenvaux a été enlevée et remplacée par l'inscription suivante : Petits paysages et sujets de figures très-agréable (*sic*) et très-variés, par S. Le Clere,

VIe suite de 35 pl. Elles sont numérotées de 110 à 154. — C'est le tirage de Lamy.

Outre ces 35 pièces, Jombert en mentionne deux qu'il qualifie de *Rarissimes* et qui, suivant lui, ne se trouveraient que chez Mme de Bandeville, c'est-à-dire aujourd'hui à Vienne.

Nous possédons une épreuve du rarissime n° 36 (un cavalier vu par le dos). Dans la partie blanche du fond se trouvent des indications au crayon pour figurer une ville en flammes, ou une bataille, à la manière d'un des caprices de Callot. Ce fond n'a jamais été gravé.

Nous possédons également le n° 37, en deux épreuves, dont l'une est d'un état plus *rarissime* encore que celui de Jombert. Sur l'une de ces épreuves, on ne voit de gravé que les devants; les fonds sont dessinés au crayon de la main de Le Clerc et sont conformes à la description de Jombert. La pyramide dans le lointain, sous la voûte, n'est pas encore indiquée.

1685

Oraison funèbre d'Anne de Gonzague de Clèves..., veuve d'Édouard prince Palatin..., prononcée dans l'église des Carmélites, par M. Bossuet, évêque de Meaux, le 9 août 1685. Paris, Cramoisy, 1685, in-4. (Jombert, n° 198; Brunet, art. Bossuet.)

Édition originale très-recherchée, bien que la vignette de Séb. Le Clerc y soit défectueuse. Cette vignette, représentant un tombeau, est la même que celle qui a servi à l'*Oraison funèbre* de M. de la Vrillière dont on peut voir la description dans Jombert, n° 169. On a seulement effacé les armes du milieu qui étaient sur un manteau ducal, et la couronne au-dessus, pour y substituer le chiffre de la princesse surmontée du bonnet électoral.

Quant au fleuron, c'est celui qui avait déjà servi pour l'*Oraison funèbre de la Reine*, par Fléchier, en 1684.

Figures à la mode, dédiées à M. le duc de Bourgogne.

Tel est le titre forgé par Jombert (n° 205), pour désigner une suite de figures, gravée en 1685 à l'époque où Le Clerc enseignait le dessin au duc de Bourgogne. Le Clerc se proposait de donner un titre à cette suite, lorsqu'elle serait achevée. Elle ne l'a jamais été. Il n'y a aucune date sur le frontispice de dédicace aux armes du duc de Bourgogne. Cette dédicace est suivie de l'adresse d'Audran, rue Saint-Jacques aux deux piliers d'or.

Cette suite se compose, suivant Jombert, de 21 pièces, y compris la planche de dédicace à l'adresse d'Audran et le cartel ovale en hauteur dont l'intérieur devait recevoir le titre qui n'y a jamais été gravé du vivant de Le Clerc. Il ne l'était pas même encore, en 1774, lors de la publication du Catalogue de Jombert, car il déclare que, de son temps, l'intérieur de ce cartel était toujours blanc. Cet intérieur a été cependant gravé depuis, probablement à une époque contemporaine du mauvais tirage de Lamy. On y lit : *Divers costumes français du règne de Louis XIV, par S. le Clere* (sic). Lorsque le cartel portant cette mention accompagne une suite tirée sur un papier analogue à celui de ce cartel, on peut être certain que toutes ces épreuves sont de la plus mauvaise qualité, et que la plupart des figures ont été retouchées par une autre main que celle de Le Clerc. On est encore plus certain de la défectuosité des épreuves, lorsqu'on trouve, sur certaines pièces, des lettres alphabétiques doubles ou triples, telles que Gg ou Ggg ou Kk, qui sont caractéristiques du tirage de Lamy ou même d'un tirage postérieur.

Le nombre des états varie de un à cinq pour chaque pièce. On n'a pas la ressource, comme pour certaines suites de Callot ou de La Belle, de reconnaître le premier état à l'absence des numéros d'ordre. Dans la suite dont nous parlons, certaines pièces portant des numéros sont cependant du premier état connu. Pour d'autres, la différence entre le premier et le second état est caractérisée par l'absence de numéros au premier état; mais les numéros du

second état de ces mêmes pièces ont été effacés, de sorte que le troisième état se trouve sans numéro, comme le premier. Pour d'autres pièces, les numéros du premier ou du second état ont été changés, et chiffrés autrement dans un autre endroit de la planche. Beaucoup de pièces de cette suite ont été retouchées; plusieurs autres ne l'ont pas été. Les numéros gravés ne peuvent donc servir pour le classement de la suite.

Le seul moyen de reconnaître la primauté des épreuves qu'on peut avoir sous les yeux est de les comparer avec une suite dont l'état est certain, et de rechercher ensuite à quelle catégorie appartiennent les épreuves suspectes, en étudiant les descriptions de Jombert et les différences caractéristiques pour chaque pièce que nous avons signalées, pages 160 et suivantes de *Séb. Le Clerc et son œuvre.*

Quant au nombre de vingt et une pièces indiqué par Jombert (n° 105), comme étant celui des planches de cette suite, il est inexact, et nous pouvons affirmer qu'il s'élève à vingt-quatre, au moins. Nous avons indiqué, p. 166 et 167 de notre volume, les sujets qui n'avaient pas été décrits par Jombert et qui, jusqu'à présent, ne sont connus que dans notre collection.

Cette suite, en épreuves des derniers états, est une des plus communes de l'œuvre de Le Clerc. Il en est tout autrement des épreuves non retouchées, et surtout de celles du premier état.

Disons en terminant que cette suite de figures de modes, exécutée en 1685 pour l'amusement du duc de Bourgogne, n'a rien de commun avec la suite dite les *Modes de Metz*, qui a été gravée dans cette ville et publiée à Paris après avoir subi certaines transformations. (V. Jombert, n° 70.)

1686

Vie de Jésus-Christ, par Saint-Réal. Paris, 1686, in-4.

Jombert (n° 209) n'a pas compris le sens de la jolie vignette qui, dans ce livre, représente Adam et Ève, et il l'a décrite inexactement.

Le sujet est une allusion à la promesse faite par le Seigneur, à nos premiers parents, après leur chute. Ils apprennent que le Sauveur du monde naîtra d'eux, et leur figure exprime le ravissement. Le démon sera vaincu, et même la mort; les idoles seront brisées. Telles sont les pensées qu'exprime cette charmante composition; elles se rapportent parfaitement au sujet.

Cette vignette est une des plus belles et des plus rares de l'œuvre de Le Clerc.

On en connaît deux états :

I. Avant le nom de Le Clerc.

II. Avec ce nom.

Dans cet état, les rayons ont été prolongés sur la statue, à droite, et des travaux ont été ajoutés sur les nuages, ainsi qu'au pied droit d'Ève.

Les épreuves du premier état sont avant aucun texte au verso; celles du second état appartiennent à l'édition.

Quant au cul-de-lampe, pour la fin du volume, il a été exactement décrit par Jombert. On en rencontre des épreuves avant le texte au verso.

Saint Paulin, evesque de Nole, avec une epistre chrestienne aux nouveaux convertis, par M. Perrault (Charles). Paris, Coignard, 1686, in-8. (Jombert, n° 210.)

Joli livre, bien exécuté et qui se rencontre assez souvent en bon état, avec de bonnes épreuves des vignettes de Le Clerc, au nombre desquelles il ne faut pas compter le mauvais fleuron du titre gravé sur bois par un anonyme, peut-être sur un dessin de Le Clerc.

Si le saint Paulin se rencontre, assez souvent, en bonne

condition, cela ne veut pas dire qu'il soit commun. Il a été au contraire *raréfié* par l'empressement des iconophiles qui en ont découpé les vignettes. Nous avons trouvé presque toujours bien conservés les exemplaires qui ont échappé à ce vandalisme. Les épreuves de l'édition sont généralement satisfaisantes. Toutefois elles n'approchent pas de celles qui ont été tirées avant les changements faits par l'artiste, ou avant l'impression du texte au verso. Tous ces changements ont été indiqués p. 169 et suiv. de notre volume sur Séb. Le Clerc.

Ménage, ami de Charles Perrault, et qui admirait son poëme à la louange de Le Brun, était moins favorable au saint Paulin. Il rapporte (*Menagiana*, t. III, p. 13) un sixain dont il ne cite pas l'auteur, qui pourrait bien être Ménage lui-même :

Boileau, Perrault, ne vous déplaise,
Entre vous deux changez de thèse.
L'un fera voir par le Lutrin
Que la muse nouvelle a le pas sur l'antique;
Et l'autre, par le saint Paulin,
Qu'aux poètes nouveaux les anciens font la nique.

L'invocation et l'imitation des saints pour tous les jours de l'année, et les principaux mystères. (En quatre parties.) Paris, chez Audran, 1686 ou 1687, in-16. (Jombert, 211.) — Suite dite les *Saints d'Audran*, pour la distinguer de celle qui a été publiée plus tard par Gantrel. (Jombert, 222.)

Il existe deux variétés de l'édition originale de ce charmant livre. Elles sont également recommandables, à la condition de porter la date de 1686 ou celle de 1687. Certains exemplaires portent ces deux dates au tome Ier; ils sont alors en deux volumes; d'autres, datés seulement de 1687, sont en quatre volumes.

Dans les exemplaires complets en deux volumes, il y a deux titres pour le tome Ier. Le premier titre daté de 1686

porte : *L'invocation et l'imitation des saints*, en deux parties, *pour tous les jours de l'année....* Paris, Girard Audran, 1686. Vient ensuite (quelquefois avant) un autre titre daté de 1687 où les mots *en deux parties* ne se trouvent pas, et où après le mot *l'année*, on lit : PREMIÈRE PARTIE.... Paris, Girard Audran, 1687. — Dans ces exemplaires en deux volumes, le verso du titre daté de 1687 est blanc.

Dans les exemplaires en quatre volumes, le titre de la première partie est identique à celui dont il vient d'être parlé et qui porte, dans les deux sortes d'exemplaires, la date de 1687. Le verso du titre est également blanc; mais on a souvent collé, sur ce verso, deux extraits, l'un de saint Cyprien, et l'autre de saint Grégoire, tous les deux en caractères italiques. — Ces mêmes extraits se trouvent, avec la même composition typographique, dans les exemplaires en deux volumes, mais alors ils sont imprimés et non collés au verso du titre où est indiquée la division en deux parties au recto, avec la date de 1686. Il est donc vraisemblable qu'après avoir imprimé, en 1686, le titre portant au recto cette date et au verso les deux extraits dont il s'agit, on a tiré à part cette composition, pour la coller au verso du titre, t. Ier, dans les exemplaires distribués en quatre volumes.

Les exemplaires en deux volumes ont donc trois titres, savoir : deux pour le tome Ier avec les dates de 1686 et de 1687, et un pour le tome IIe, daté de 1687. Les deux titres, sous cette dernière date, portent l'un *première partie* et l'autre *seconde partie*. — Les exemplaires en quatre volumes ont quatre titres, tous datés de 1687 et portant : *Première partie*, *seconde partie*, *troisième partie*, *quatrième partie*. Brunet (art. Invocation) ne paraît pas avoir connu les exemplaires en deux volumes, ce qui explique pourquoi il ne mentionne pas le millésime 1686.

Jombert, t. II, p. 42, paraît établir une différence entre les exemplaires portant la date de 1686 et ceux qui sont datés de 1687. La vérité est qu'il n'en existe aucune, quant

à la beauté des épreuves. Malheureusement, tous les exemplaires qu'on rencontre sont toujours très-courts de marges, alors même qu'ils sont dans leur première reliure et avec témoins.

Les éditions postérieures à cette édition originale sont sans valeur.

S'il existe, comme le dit Jombert, et comme nous avons eu tort de le répéter, des épreuves de cette suite *entière* tirées avant l'impression, nous devons ajouter ici que nous n'en avons jamais rencontré de telles. Les seules pièces tirées avant l'impression qui aient passé sous nos yeux sont celles qui, dans la description de Jombert, portent des numéros *bis*. Ces pièces cotées *bis* sont très-rares et ne se trouvent pas dans les éditions. Les noms des saints y sont gravés au burin et non imprimés.

Le texte de cet ouvrage, justement recherché, est de l'abbé Giraud. Les compositions de cette jolie suite sont très-supérieures à celles de Callot, et l'exécution elle-même surpasse celle du maître de Nancy.

Il ne nous a pas été donné de voir un livre indiqué par le *Manuel* de Brunet (art. Le Clerc) sous le titre suivant : *Calendrier des Saints, ou figures des vies des saints, pour tous les jours de l'année, gravées d'après Séb. Le Clerc.* Amst., 1730, 2 vol. petit in-4. — Au nº 22041 de la table, Brunet indique que les figures sont *par* Séb. Le Clerc; mais de deux choses l'une : ou les gravures de l'édition d'Amsterdam sont des copies des saints d'Audran, ce que semble indiquer cette mention du Manuel : « Collection de 365 planches, sans texte, le frontispice est en hollandais »; ou bien ce sont des épreuves des planches originales, mais nécessairement usées, dépourvues d'effet et sans valeur.

Brunet ajoute : Quant au « recueil des portraits des saints, gravés en *médaillons*, et qui se relie en deux volumes in-16, il est tout différent de celui dont nous parlons au mot *Invocation*. » (Brunet, art. Le Clerc.) Nous ne savons ce que cela veut dire. Jombert, ni aucun iconographe,

n'a connu des saints de Le Clerc en médaillons. Il ne peut s'agir des saints de Gantrel (Jombert, 222). La mention du *Manuel* est un logogriphe dont nous n'avons pas la clef; mais il est certain que Le Clerc n'est pour rien dans ce recueil.

1687

Explication des tableaux de la galerie de Versailles et de ses deux sallons (sic) (par Rainssant). Versailles, Muguet, 1687, in-4. (Jombert, 215.)

Encore un livre omis par Brunet. Il est inexactement décrit par Jombert.

Cette jolie suite se présente avec plusieurs variétés, dont il va être rendu compte en suivant l'ordre adopté par Jombert.

N° 1. — Fleuron du titre. Il en existe des épreuves avant le texte au verso.

N° 2. — Le même fleuron plus grand.

L'épreuve décrite par Jombert est probablement unique.

N° 3. — Vignette du commencement du livre. Ajouter à la description de Jombert pour les deux états de cette planche : Il y a des épreuves du second état avant le texte au verso. Les épreuves du premier état sont toujours sans aucun texte.

N° 4. — Ce numéro, ainsi que les nos 6 et 8, désignent des lettres ornées.

N° 5. — Vignette du salon de la paix.

Deux états :

I. Avec une statue à droite près de la colonne. Les rares épreuves de cet état n'ont pas de texte au verso.

II. La statue a été supprimée.

C'est l'état des épreuves du livre. On en rencontre sans texte au verso.

N° 7. — Vignette du salon de la guerre.

Deux états :

I. L'os maxillaire de la figure de la guerre est faiblement

exprimé. Cette remarque ne peut être faite que sur des épreuves tirées avant le texte au verso.

II. L'os maxillaire est fortement accusé. C'est l'état du livre.

N°s 9 et 10. — Deux fleurons dont on rencontre des épreuves avant le texte au verso.

Quant à la pièce annexée à la fin de la description de Jombert, elle n'est pas de Le Clerc.

Histoire métallique de la république de Hollande, par Bizot. Paris, Horthemels, 1687, in-fol. (Jombert, 216.)

Les pièces de cette suite ont été composées par Le Clerc; mais la gravure en appartient, pour la plus grande partie, à Lalouette. Elles sont exactement décrites par Jombert. Disons seulement qu'il existe un tirage des vignettes avant le texte au verso.

Annales de Toulouse, par La Faille. Toulouse, Colomjez, 1687-1701, 2 vol. in-fol. (Jombert, 217.)

Cet ouvrage, aujourd'hui très-recherché, est indiqué au *Manuel* de Brunet, mais sans aucune mention des gravures de Le Clerc dont il est orné.

Du temps de Jombert, la suite complète des vignettes et des lettres grises n'existait que dans sa collection.

Alors, comme aujourd'hui, on ne pouvait se la procurer qu'en les coupant dans les volumes, à moins qu'on ne les rencontrât avant le texte au verso, ce qui est fort rare. Nous avons sous les yeux une suite complète des vignettes de cette qualité; elle présente, pour quatre pièces, les différences suivantes :

N° 2. — Deux états :

I. Avant les tailles sur le livre à droite, et les tailles sur le haut du manteau d'armes; avant les travaux sur ce vêtement recouvrant le genou de la figure de la Justice à gauche.

II. Avec les travaux indiqués comme n'existant pas dans

l'état précédent; en outre, les marches sous les armoiries ont été effacées.

N° 17. — Deux états :

I. Avant le nom de Le Clerc et les inscriptions autour des huit médaillons.

II. Avec le nom et les inscriptions.

N° 21. — Deux états :

I. Avant la lettre dans la marge.

II. On lit dans la marge : *Juxta picturam Tolosæ.*

N° 23. — Deux états :

I. Avant les changements faits aux deux enfants qui se trouvent sous l'homme portant un grand vase et un drapeau ; avant l'ombre sur le grand vase porté par quatre hommes, etc.

II. Avec les travaux dont l'absence constitue le premier état.

1688

Le Manuel d'Épictète, traduit par Coquelin. Paris, 1688, in-12. (Jombert, 219.)

On connaît quatre états du frontispice gravé pour ce livre :

I. L'estampe est entourée d'un double filet; les rayons autour du Saint-Esprit sont faiblement exprimés. On lit sur la pierre : Le Manuel Depictete, sans apostrophe.

II. Avec un simple filet, après la suppression du filet intérieur, dans le haut, et du filet extérieur sur les trois autres côtés; les rayons ont été fortifiés. Le nom du philosophe est écrit d'Epictete, les travaux dans le ciel ont été prolongés jusqu'au filet extérieur. Ces deux états très-rares sont dits : *Avant le pot.*

III. On voit un pot près du pied d'Épictète, et une inscription est gravée sur le livre que tient la religion. On ne la voyait pas aux états précédents.

IV. L'inscription : Le Manuel d'Epictete (*sic*) qui se lisait sur le tertre où est assis le philosophe, a été suppri-

mée, probablement en vue de décorer quelque ouvrage religieux qui nous est inconnu.

1689

Les vies des saints, ou les figures des saints, avec un abrégé de leurs vies, suivi d'une pratique facile pour les invoquer tous les jours, etc. A Messieurs des congrégations de Notre-Dame érigées dans les maisons de la Compagnie de Jésus. Grand in-octavo. *Paris, chez Etienne Gantrel, rue Saint-Jacques à l'Image Saint-Maur*, 1689. (Jombert, 222.)

Tel est le titre exact donné par Jombert de cette suite dite les *Saints de Gantrel.* Nous n'avons pas vu ce volume; mais, d'après la dimension des planches que nous connaissons, on s'explique difficilement comment des planches disposées pour décorer une édition in-24, ont pu être utilisées pour une édition grand in-8, format très-peu usité en 1689.

La seule explication plausible est que le titre rapporté par Jombert, et qui nous est inconnu, précède, non un volume, mais la suite des 64 morceaux gravés par Le Clerc, 8 par 8 sur la même planche et qui, lorsqu'ils sont divisés 4 par 4, présentent effectivement l'apparence d'un grand in-8.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il ne peut y avoir, dans cette collection, que 64 planches, gravées par Le Clerc. Les autres sont de Lepautre et de Dolivar.

Nous avons sous les yeux les épreuves des planches gravées par Dolivar, pour le mois de décembre. Leurs dimensions sont exactement semblables à celles des 64 planches gravées par Le Clerc, pour partie des mois de janvier, mars, avril et mai; elles contiennent un texte au-dessous des gravures; il est en caractères mobiles et le format est in-24.

Il paraît même que les 64 planches de Le Clerc ne doivent pas se trouver dans la publication de Gantrel, et que

c'est improprement que cette suite est désignée sous son nom. Voici, en effet, ce qu'on lit dans les notes de Mariette (p. 104) : « Gantrel avait envoyé les planches tirées (c'est-à-dire avec le dessous des gravures en blanc) chez l'imprimeur Lacaille qui se trompa, et les discours ne se trouvaient point cadrer ni avoir aucun rapport avec les gravures, de façon que les impressions ne pouvant servir à rien furent supprimées, et M. Gantrel s'étant accommodé avec Lepautre, ce graveur *entreprit toute la suite* (avec Dolivar), *et recommença toutes les planches de Le Clerc*, dont les épreuves sont devenues rares. »

L'exactitude bien connue de Mariette ne permet pas de révoquer en doute son assertion, d'où il résulte qu'on chercherait vainement des épreuves des gravures de Le Clerc dans la publication de Gantrel.

Quant aux 64 planches dont les rares épreuves ont échappé à la bévue de Lacaille, elles se présentent sous les trois états que nous avons détaillés p. 182 et 183 de notre S. Le Clerc.

Esther, *tragédie tirée de l'Escriture sainte*. Paris, Denys Thierry, 1689, in-4. (Jombert, 224; Brunet, art. Racine.) (Édition originale.)

On connaît quatre états du frontispice gravé pour cette édition :

I. Le soldat, à gauche, a les bras nus et paraît avoir trois pieds; son genou droit n'est pas recouvert par sa robe; l'ovale qui se trouve au-dessus de la tête d'Assuérus est exprimé par de légères tailles circulaires recouvertes de tailles horizontales; la joue d'Assuérus est formée par des tailles légères et par quelques points, etc. — Cette épreuve dite *aux trois pieds* ne se rencontre pas dans le livre, mais son addition ne déparerait pas l'exemplaire dans lequel elle se trouverait.

II. Le troisième pied du soldat à gauche est supprimé; ses bras sont couverts; sa robe a été allongée de manière à

recouvrir son genou; les tailles horizontales de l'ovale ont disparu; la joue d'Assuérus n'est exprimée que par des points. — C'est cet état qui se trouve ordinairement dans l'édition.

III. On lit au bas : ESTHER.

IV. Le mot Esther a disparu; dans l'ovale, au-dessus du trône d'Assuérus, on voit un soleil rayonnant.

Il est possible qu'on trouve, dans certains exemplaires, des épreuves du troisième ou du quatrième état; mais nous ne les y avons pas rencontrées.

Esther, tragédie tirée de l'Escriture sainte. Paris, Denis Thierry, ou Cl. Barbin, 1689, in-12. (Jombert, 120, Brunet, art. Racine.)

Le *Manuel* de Brunet mentionne, comme nous, deux éditions d'Esther sous la date de 1689, et il semble indiquer que l'édition originale est du format in-12. Nous croyons, au contraire, que la priorité appartient à l'édition in-4. En effet, la circonstance que le frontispice de l'in-12 reproduit, *en contre-partie,* celui de l'in-4, vient à l'appui de notre opinion, puisque ce dernier a été incontestablement gravé avant l'autre. Après cela, il est possible que les deux éditions aient paru en même temps.

Jombert n'a pas observé l'ordre chronologique par lui adopté, lorsqu'il a décrit, sous le n° 120, le frontispice de la petite Esther en le rapportant à l'année 1676. Il n'a pas connu les deux états de ce frontispice que nous allons décrire :

I. La tête d'Assuérus est de profil. On ne voit pas encore les changements qui caractérisent le second état (*très-rare*).

II. La tête d'Assuérus est presque de trois quarts. En outre, le bras de la servante, à genoux derrière Esther, est entièrement blanc, tandis qu'il est ombré, en partie, dans le premier état; les ombres de ce bras ont été effacées, et le trait de l'avant-bras a été fortement repris. — C'est cet

état qui se trouve dans le volume auquel on peut ajouter une épreuve du premier état, à titre de comparaison.

1690

Traité de Géométrie, par S. Le Clerc. Paris, Jean Jombert, 1690, in-8. (Jombert, n° 229.)

C'est ce qu'on appelle la *Grande géométrie*. Elle est moins intéressante que la petite qui a été publiée en 1669. Aussi est-elle moins recherchée. La description donnée par Jombert (n° 229) se rapporte à l'édition originale de 1690. C'est la seule dont les épreuves soient bonnes. Il en existe beaucoup d'autres dont la dernière est de 1774 avec 37 planches de Cochin. Voy. Quérard. *La France littéraire*, art. Le Clerc.

1691

Réflexions morales de l'Empereur Marc Antonin, traduites par André Dacier. Paris, 1691, 2 vol. in-12. (Jombert, 231.)

Très-jolie et très-rare vignette décorant un livre cité par Brunet (art. Antonin), mais sans aucune mention de la gravure de Séb. Le Clerc.

1692

Figures de la Passion présentées à Madame la marquise de Maintenon, par Séb. Le Clerc. (Jombert, 232).

Dans la *France littéraire* (art. Le Clerc) Quérard a confondu cette suite avec la troisième Messe. Il annonce que ces deux ouvrages sont les mêmes, tandis qu'ils sont entièrement différents.

Cette suite de trente-six planches, toujours chiffrées, est sans aucun texte. C'est un des chefs-d'œuvre de Le Clerc. A ce titre, elle mérite de prendre place dans une bibliothèque choisie à côté des suites de la même famille iconographique.

Nous avons donné, pages 187 et suivantes de notre S. Le

Clerc, des détails sur les différents états de cette suite. Leur étendue ne permet pas de les reproduire ici. Nous signalerons seulement les différents états du titre, lequel n'est jamais daté. On en connaît jusqu'à quatre :

I. L'adresse d'Audran est indiquée *au* (sic) deux Piliers d'or.

II. On a ajouté la lettre *s* au mot *au* qui est écrit *aus*.

III. La planche a été entièrement retouchée.

C'est seulement alors qu'ont eu lieu les changements signalés par Jombert dans les draperies de la figure représentant la Religion. La disposition des inscriptions a été modifiée ; le mot *présentées* est écrit en caractères italiques, au-dessus des armoiries. L'adresse d'Audran a été refaite à nouveau et le mot *Aus* est écrit *Aux*. — Cet état se révèle, à la première vue, par la présence d'un double filet.

IV. L'adresse de Jeaurat a remplacé celle d'Audran.

Lorsqu'on rencontre une suite d'un tirage uniforme, sur le même papier, on peut la rapporter à l'un des états du titre qui viennent d'être décrits. Il y eut certainement plus de quatre tirages anciens de la suite entière. Lorsque le papier de la suite est conforme à celui du titre, le tirage appartient à l'un de ceux qu'on vient de rapporter ; mais, le plus ordinairement, les suites se rencontrent mélangées, et il est impossible de les ranger sous tel ou tel tirage, à moins d'indications spéciales, ce qui constitue, pour chaque pièce, deux ou trois états différents, tandis qu'il y en a quatre pour le titre.

Les deux premiers états sont très-rares, et les changements qui ont été faits au second état l'ont été certainement par Le Clerc, de sorte qu'il présente la suite arrivée à l'effet voulu par l'artiste. Quant au troisième état caractérisé par la présence d'un double filet sur toutes les planches, il est certain que ce double filet a été ajouté non par Jeaurat, comme le dit Jombert, mais par Audran, puisque son nom figure toujours sur le titre. Ces épreuves du tirage d'Audran, avec le double filet, ne sont pas à dédaigner. Nous croyons

que les retouches qui ont eu lieu alors, pour remonter les planches de ton, sont encore de la main de Le Clerc. On en rencontre qui sont très-vigoureuses et très-brillantes. Depuis, ces qualités se sont affaiblies par le tirage, et les planches paraissent avoir été retouchées de nouveau, lorsqu'elles sont arrivées entre les mains de Jeaurat. Les épreuves de ce tirage de Jeaurat sont indignes de figurer (si ce n'est comme comparaison) dans une collection composée de pièces choisies.

Cette suite est quelquefois annoncée, dans des catalogues de ventes, comme étant avant la lettre. La vérité est qu'il n'y a jamais eu aucune lettre sur les planches de la suite; le titre seul contient une dédicace à Mme de Maintenon. On n'en connaît aucune épreuve avant cette dédicace qui paraît avoir été gravée dans l'atelier d'Audran.

Si la suite originale de la Passion se rencontre toujours sans aucun texte, il n'en est pas de même d'une suite de copies exécutées en contre-partie par Pacot et dédiée par lui à l'abbesse de Chelles, fille du Régent. Pacot a joint à sa contrefaçon un texte gravé occupant le recto de chaque feuillet et placé au-dessous de l'estampe reproduite d'après Le Clerc. Le verso est blanc. Ce texte donne l'explication de chaque sujet. Cette publication forme un volume, non paginé, de 38 feuillets. La suite des estampes est numérotée de 1 à 35. Le titre, renfermé dans un cartouche, porte : *Figures de la passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, accompagnées de réflexions propres à donner l'intelligence de ce mistere. — Se vend à Paris, chez Chereau, rue Saint-Jacques aux deux Pilliers d'or.* S. D., in-8. — En tête de la dédicace, signée Pacot, se trouve une vignette aux armes d'Orléans reproduisant, avec quelques changements, la composition du titre de la suite originale.

1693

Bibliotheca Telleriana. Paris, Imp. royale, 1693, in-fol. (Jombert, n° 237.)

Ce livre est le catalogue de la bibliothèque du chancelier Michel Le Tellier. Son fils, Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, la légua à l'abbaye de Sainte-Geneviève, pour être rendue publique. La belle vignette qui décore ce livre présente un effet étonnant de perspective.

Il existe des épreuves d'essai de cette vignette, en deux états bien distincts. Les belles épreuves qui se trouvent dans l'édition sont extrêmement brillantes.

Histoire du Cardinal de Ximenès, par Fléchier. Paris, Anisson, 1693, in-4. (Jombert, n° 238.)

Jolie suite de douze pièces, dont plusieurs présentent des différences avec celles de l'édition. Brunet a cité ce livre uniquement parce qu'un exemplaire, aux armes de Bossuet, a été vendu 100 francs chez Debure. Quant aux figures de Sébastien Le Clerc, il ne mentionne même pas leur existence.

1694

Francisci Junii F. F. de pictura veterum libri tres.... Roteradami, Typis Regneri Leers, 1694, in-fol. (Jombert, 141.)

Le frontispice de ce volume n'est ni du dessin ni de la gravure de Le Clerc. Cependant, à la demande de l'éditeur, notre artiste a gravé une fort belle vignette qui se trouve en tête de la dédicace à l'abbé Bignon. Cette vignette se rencontre rarement dans les exemplaires du livre. En effet, l'éditeur n'a placé son épître dédicatoire à Bignon, et la vignette qui la surmonte, que dans les quelques exemplaires qu'il a envoyés en France soit à son patron, soit à quelques particuliers. Ces exemplaires n'ont pas été mis dans le commerce. C'est peut-être pourquoi Brunet n'a pas parlé de

cette vignette, art. Junius. Mais il aurait dû mentionner que tous les exemplaires de cette édition, avec ou sans la dédicace à Bignon et sa vignette, doivent contenir un beau frontispice gravé par Mulder et, après la vie de Junius, son portrait gravé par Gunst. Ces deux gravures ont été exécutées au burin, sur les dessins d'Adrien Van der Werff.

Dictionnaire étymologique de Ménage. Paris, Anisson, 1694. (Jombert, n° 242.)

Cette édition n'est pas la plus complète de ce Dictionnaire rempli d'étymologies fantastiques, mais néanmoins curieux. Aussi est-elle peu recherchée. C'est cependant la seule qui soit décorée d'une jolie vignette de Le Clerc.

Vue de plusieurs petis (sic) *endrois* (sic) *des Faubourgs de Paris*. Petit in-4 oblong. S. D. (Jombert, 244.)

Nous avons sous les yeux des épreuves de cette jolie suite, avec la signature de Claude-Augustin Mariette et la date de 1694. Cette mention autographe nous permet de rectifier Jombert, qui classe cette production sous l'année 1695.

Cette suite est intéressante, en ce qu'elle représente l'état de quelques faubourgs de Paris à la fin du dix-septième siècle. On la rencontre ordinairement chiffrée de 1 à 12, et ces épreuves ne sont pas mauvaises, puisque ces chiffres se remarquent sur la plus grande partie d'une des suites de notre collection, dont toutes les épreuves, moins une, portent la date de 1694, c'est-à-dire celle de l'année de la publication, avec la signature Cl.-Aug. Mariette. La vérité est qu'il existe quelques pièces avant les chiffres, mais qu'il en existe aussi dont le tirage a eu lieu après que ces chiffres ont été effacés.

Pour être certain d'avoir les premières épreuves, avec ou sans chiffres, il est nécessaire de réunir deux suites : l'une, avant les changements qui ont eu lieu sur presque toutes les pièces et qui sont exactement indiqués par Jombert ; l'au-

tre, d'état ordinaire avec ou sans numéros, mais après les changements.

On doit se tenir en garde contre les copies lourdes et sans valeur qui cependant peuvent tromper, lorsqu'on n'a pas les originaux sous les yeux.

1696

Panégyriques des saints et autres sermons, par Fléchier. Paris, 1696, in-4. (Jombert, n° 252.)

Brunet ne cite que dans sa table méthodique, cette édition originale des Panégyriques, sans se douter qu'elle contient l'une des plus ravissantes vignettes de notre maître.

On connaît deux états de cette pièce vulgairement appelée *le Petit Paradis*.

I. Avant les tailles croisées sur les nuages du bas.

II. Avec ces tailles; en outre, les ombres sont fortifiées et l'estampe est remontée de ton.

Instruction pastorale de l'Archevêque de Paris sur le Quiétisme. Paris, 1696, in-8. (Jombert, 253.)

Ce volume renferme une vignette et un fleuron. Il existe des épreuves avant la lettre de chacune de ces deux pièces.

Les Hommes illustres de Perrault. (Jombert, 255.)

Cette belle publication ne contient que des fleurons de Le Clerc. Suivant Jombert, le n° 1 serait le fleuron du titre, au tome premier, imprimé en 1696, et le n° 2 aurait servi de fleuron du tome second, imprimé en 1700. Dans l'exemplaire de 1696 que nous possédons, ces deux fleurons se trouvent, savoir : le n° 2, au titre à la fin du volume; et le n° 1, à la fin de la préface. — Les épreuves de ces deux fleurons, dans l'édition, proviennent généralement de planches très-usées.

Diverses suites de figures, chevaux et paysages, dessinées et gravées par Le Clerc, pour l'instruction du *duc de Bourgogne*, en neuf livres. Savoir : huit de six feuilles chacun, et un de douze feuilles. (Jombert, n° 258.)

La division indiquée par Jombert est celle du ou des tirages exécutés par Audran. Mais il paraît qu'un éditeur subséquent (Joullain ou un autre) a modifié cet ordre en changeant les numéros, tout en laissant subsister ceux d'Audran. Nous reviendrons sur ce détail en parlant des états de cette suite dont le titre est : *Quelques figures, chevaux, paysages présentés à M. le duc de Bourgogne, par son très-humble serviteur Le Clerc*. Et au bas : *A Paris, chez Audran, graveur du roi, rue Saint-Jacques, aux* 2 *piliers d'or*.

Cette suite est supérieure à celles du même genre que Le Clerc a destinées à l'enseignement du dessin à la plume. Les derniers livres sont surtout particulièrement remarquables; mais, comme toujours, les soixante planches, dont cette collection se compose, ne produisant leur effet qu'autant qu'elles se présentent en épreuves de choix.

Le premier état des planches *de chaque livre* est caractérisé par la suite régulière des numéros dont ils se composent, sans que cependant on puisse dire que cette règle soit absolue.

Ainsi, *pour les deux premiers livres*, le premier état se reconnaît à ce qu'il n'y a qu'une seule série de numéros (de 1 à 6 pour chaque livre). Ces numéros sont placés à la droite du bas. Dans le premier livre, le titre n'est pas chiffré; la première pièce numérotée porte le chiffre 2 et la dernière le chiffre 6. — Dans le second livre, les chiffres sont à gauche et vont de 1 à 6. Quant au second état de ces deux premiers livres, il se reconnaît à ce que, outre les chiffres ci-dessus, on lit des numéros de 1 à 11 sur les pièces 2 à 6 du premier livre (premier état) et 1 à 6 du second

livre. Nous ignorons s'il en est de même pour les livres suivants.

Pour le troisième livre, le premier état est chiffré à gauche, comme au second livre. Le second état (du moins pour deux pièces que nous avons vues) ne porte aucun numéro. Dans le quatrième livre, les six planches du premier état sont chiffrées à gauche, de 1 à 6. Ces chiffres ont disparu dans le second état ; le n° 6 (premier état) du quatrième livre porte, au second état, à la suite du nom de Le Clerc : G. gg.

Dans le cinquième livre, le premier état est chiffré à gauche jusques et y compris le n° 7 ; à partir du n° 8 jusqu'au n° 12, les chiffres se trouvent à droite.

Nous avons vu des épreuves de ce livre dans lesquelles les numéros 33 et 36 de Jombert ont conservé les numéros 11 et 12 qui sont ceux du premier état et auxquels on a ajouté au milieu, les numéros 20 et 24.

La première pièce du sixième livre est chiffrée à gauche, les cinq autres le sont au milieu, de 2 à 6.

Le septième livre est chiffré de 1 à 6. Nous n'avons pas rencontré d'épreuves du second état pour ces deux livres.

Le huitième livre est chiffré de 1 à 6, à gauche, dans le premier état. — Dans le second état, les numéros sont effacés, ainsi que l'adresse d'Audran sur la première pièce de ce livre.

Le neuvième livre est chiffré au premier état, de 1 à 6, à gauche. Il n'y a aucune adresse sur la première pièce.

Il ne nous a pas été donné de rencontrer des épreuves du second état.

Outre ces remarques générales, il y a des remarques particulières à chaque livre dont nous avons rendu compte. (*S. Le Clerc et son œuvre*, p. 239 et suivantes.)

On rencontre souvent des épreuves détachées de cette suite, surtout de second état ; mais elles sont indignes de figurer dans une collection choisie. Le premier état mérite

seul d'être recherché. La suite complète de cet état est difficile à rencontrer.

1697

L'*Histoire, poëme, par l'abbé Genest, dédié à Mme la duchesse de Bourgogne*. Paris, Anisson, 1697, in-4. (J., 260.)

On connaît deux états de cette jolie pièce peu commune :

I. On voit une petite flamme sur la tête de la princesse.

II. Cette flamme a été supprimée.

A la vente de Quentin de Lorangère, le premier état a été vendu 39 livres.

1698-1701

Les pièces gravées de 1698 à 1701 par Le Clerc, pour l'ornement des livres, offrent peu d'intérêt. Nous les passons sous silence et nous arrivons à l'année 1702.

1702

Parmi les suites appartenant à l'année 1702, nous remarquons celle qui, en l'absence de tout titre, est connue sous le nom de *Petites conquêtes du Roi*. (Jombert, n° 279.) Les huit planches de cette jolie suite ont été entièrement gravées par Le Clerc.

Cette suite n'est jamais chiffrée, les numéros que nous indiquons ci-après sont ceux de Jombert.

L'exécution de ces planches est supérieure à celles des *Grandes conquêtes*. Ces deux suites sont aussi communes l'une que l'autre. La difficulté est de les rencontrer du premier tirage.

Jombert a signalé quelques différences pour les *Petites conquêtes*. Nous allons les indiquer en y ajoutant celles que nous avons remarquées.

N° 1. — *Messine secourue*. — On connaît deux états.

I. L'arrière du quatrième vaisseau, à droite, dans le lointain, est blanc, ainsi qu'une partie de la voile supérieure; les petits pavillons, à droite, sont presque blancs.

II. Les parties blanches du quatrième vaisseau et de sa voile sont devenues noires, et les deux petits pavillons sont plus fortement ombrés. Au contraire, les voiles de l'un des vaisseaux qui sont en avant ont été éclaircies, de manière à devenir presque blanches, tandis que le pavillon du même vaisseau a été renforcé. L'estampe a été rehaussée de ton dans toutes ses parties. Les épreuves du premier état sont d'un ton un peu gris qui n'existe pas dans le second.

N° 2. — *Siége de Dinant.* — On connaît deux états :

I. Avant les additions caractéristiques du second état.

II. On voit deux petites figures au pied d'une croix, à droite; des soldats défilent, en partie cachés par un pli de terrain du même côté; un des nuages, sous le plan du siége, qui offre une partie blanche, dans le premier état, n'en a plus dans le second.

N° 3. — *Bataille de Cassel.* — On connaît deux états.

I. Avant les travaux ci-après indiqués.

II. Le groupe de cavaliers sur le premier plan, à gauche, est plus fortement ombré; le cheval, dont la croupe était presque blanche dans le premier état, est devenu noir par suite de l'addition de tailles croisées qui se remarquent également sur le dos du second cavalier, et sur le cheval du premier, etc.

N° 4. — *Siége de Saint-Omer.* — La différence indiquée par Jombert nous paraît provenir du tirage; il ne nous a pas été donné de l'apercevoir d'une manière apparente.

N° 5. — *Les ambassadeurs de Siam.* — On connaît deux états :

I. Avant les travaux qui vont être signalés.

II. Des tailles croisées ont été ajoutées à différents endroits du nuage à gauche, en haut de l'estampe; en outre,

le fond a été rehaussé de ton et la planche est arrivée à l'effet voulu par le maître.

N° 6. — *Démolition du temple de Charenton, en novembre* 1685, après la révocation de l'édit de Nantes.

On comprend que cet événement ait pu être célébré dix-sept ans après sa date par le parti persécuteur; mais ce qu'on comprend moins, c'est que la gravure qui le représente ait été comprise parmi *les conquêtes du roi.*

On connaît deux états de cette pièce :

I. Le genou gauche de la figure de la Religion, en haut de l'estampe, est presque blanc; la figure de l'un des quatre hommes tirant sur les cordes (cette figure est la plus rapprochée du temple) présente des parties blanches; elle est entièrement couverte de tailles dans le second état; les ruines amoncelées au-dessous de ces quatre hommes offrent beaucoup de parties blanches, tandis qu'elles sont entièrement ombrées dans le second état.

II. Avec les travaux dont l'absence caractérise le premier état.

Jombert dit (t. II, p. 149) qu'on ajoute à cette suite une copie, par Scotin, de la pièce que nous venons de décrire. Cette copie, portant *S. Le Clerc invenit*, est en contre-partie de l'original. En outre, on lit, sur le titre, la date de novembre 1685, qui n'existe pas sur l'original.

N° 7. — *Combat de Leuze.* — On connaît quatre états :

I. Avant les travaux qui se voient aux états postérieurs.

II. Des ombres ont été ajoutées au groupe des combattants sur la gauche et sur le terrain du second plan à droite.

III. Le derrière du cheval, en avant des trompettes, dans le fond, entre les deux nuages de fumée, est blanc près de la queue; il est devenu noir dans le quatrième état.

IV. Avec tous les travaux qui n'existent pas dans les états qui précèdent celui-ci.

N° 8. — *Namur assiégé par le roi.* — Nous n'avons re-

connu aucune différence dans les épreuves qui ont passé sous nos yeux.

1708

Essai d'analyse des jeux de hasard, par de Montmort. Paris, 1708, in-4. (Jombert, 296.)

Le *Manuel* de Brunet cite les deux éditions de cet ouvrage (1708), (1713 ou 1714), en indiquant que la seconde est préférable. C'est possible, pour le texte ; mais non pour les épreuves des eaux-fortes, car celles qui se trouvent dans l'édition de 1708 sont très-supérieures à celles des éditions subséquentes.

Nous indiquons, en suivant l'ordre des numéros de Jombert, les différences que présentent les vignettes de cette suite :

N° 2. — *Vignette de la préface.*

On en connaît deux états :

I. Avec la pancarte blanche et avant les règles sur la table ronde.

II. La pancarte que l'auteur présente à Minerve est chargée d'une inscription. On voit des règles sur la table ronde.

Vignette de la première partie.

N° 3. — *Le lansquenet.*

On en connaît trois états :

I. On ne voit pas de jeux de cartes sur le milieu de la table.

II. Avec ces jeux de cartes, mais avant un médaillon rond, à la fenêtre de droite faisant pendant à celui de la fenêtre de gauche.

III. On voit ce médaillon qui paraît avoir été ajouté pour les éditions postérieures à 1708, car il existe des épreuves du second état avec le texte au verso.

Vignette de la seconde partie. N° 4. *Le quinquenove et le trictrac.*

Jombert indique que Paignon-Dijonval possédait deux

épreuves de cette pièce avec des différences qu'il ne fait pas connaître; nous n'avons jamais rencontré d'épreuves avec différences, mais il en existe avant le texte au verso.

Vignette de la troisième partie. N° 5. *Le jeu de dés et le jeu de cartes.*

On en connaît deux états :

I. Avant la femme vue en partie, tout à fait à gauche, derrière l'homme qui présente les cartes.

II. On voit cette femme. Il existe des épreuves de cet état avant le texte au verso.

Cette suite a été copiée, certaines pièces sont dans le sens des originaux; d'autres reviennent en contre-partie. On reconnaît toujours ces copies à la présence, dans la marge du bas, d'un quatrain qui n'existe pas dans les originaux.

Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne, par Baluze. Paris, Dezallier, 1708, 2 vol. in-folio (Jombert, n° 297).

En citant cet ouvrage estimé, le *Manuel* de Brunet fait connaître qu'il est accompagné de figures et de blasons, sans indiquer que ces estampes sont de Le Clerc.

Cette suite est extrêmement rare à trouver complète. Jombert seul la possédait. Les épreuves avec le texte au verso sont généralement peu satisfaisantes, et cependant, pour se les procurer complètes, on doit les couper dans le livre rare et cher dont il faut sacrifier deux exemplaires, car plusieurs lettres se trouvent derrière des vignettes : Exemple la lettre G (n° 24) se trouve derrière le fleuron n° 1.

Au cabinet des estampes, il n'y a que six vignettes, onze fleurons et douze lettres, la suite était encore moins complète chez Paignon-Dijonval.

La suite entière se compose de cinquante et une pièces qui se trouvent toutes dans l'ouvrage dont Baluze accepta la responsabilité et qui fut, en partie, composé par le cardinal de Bouillon.

Cependant nous avons pu réunir quatre-vingt-deux pièces de cette suite, à cause des différences et des épreuves tirées avant et avec le texte. Nous avons donné, dans notre livre sur Séb. Le Clerc, la nomenclature de toutes ces pièces.

1710

Psyché (Jombert, n° 307).

L'abbé de Vallemont a longuement décrit (p. 50 et suiv.) les quatre pièces composant cette jolie suite qui n'est jamais accompagnée d'un texte. C'est un ouvrage de la vieillesse de Le Clerc, mais qui ne laisse rien apercevoir d'un affaiblissement de la vue qu'il avait ressenti en 1710 et dont il était remis en 1711. (Vallemont, p. 187.)

On en connaît des épreuves avant la lettre qui sont extrêmement rares; mais on peut se contenter d'une suite tirée avant les numéros. Les épreuves de ce second état présentent encore quelques différences avec celles du troisième, qui est chiffré. Quant à ce dernier, bien qu'il soit commun, les premiers tirages en sont encore très-recommandables; mais les derniers ne donnent que des épreuves lourdes et dépourvues d'effet.

1712

L'un des derniers ouvrages que Le Clerc ait gravés est la suite de douze vignettes qui décorent l'*Histoire ecclésiastique* de l'abbé Fleury. Les amateurs d'estampes les placent dans leurs cartons; mais les bibliophiles se soucient peu de cet ouvrage aussi savant que volumineux. Disons au surplus, pour l'édification de ceux qui possèdent cet ouvrage, que les vignettes placées dans les volumes parus après 1715, année de la mort de Le Clerc, ne sont pas de lui, bien qu'elles portent son nom. Elles ont été dessinées par Sébastien Le Clerc, son fils aîné, et gravées par différents artistes.

Dans les pages qui précèdent, nous avons passé en revue les principaux ouvrages *illustrés* par S. Le Clerc, pendant

sa vie d'artiste à Paris, de 1665 à 1715. Ce petit travail avait pour but de compléter et de rectifier le *Manuel* de Brunet, en ce qui concerne Le Clerc. L'auteur de ce précieux et indispensable ouvrage avait modifié, d'après nos indications, ce qu'il avait écrit sur Callot dans ses éditions antérieures à la cinquième. En bibliographie, on n'a jamais fini, et un ouvrage embrassant toutes les matières se trouve, par la force des choses, incomplet et arriéré peu de temps après sa publication. Que d'articles le doyen des bibliophiles du dix-neuvième siècle n'aurait-il pas eu à ajouter ou à rectifier si son existence s'était prolongée jusqu'au moment où la mode s'est prononcée en faveur des livres du siècle précédent! Disons, en outre, que les bibliographies spéciales peuvent seules entrer dans des détails impossibles à consigner dans un ouvrage de bibliographie générale. Le *Manuel* de Brunet sera toujours le modèle du genre. On pourra l'augmenter, l'améliorer; mais, s'il n'existait pas, il est douteux qu'on eût le courage de l'entreprendre de nos jours. Quérard seul aurait pu avoir cette témérité; mais avec ses habitudes de prolixité, l'ouvrage eût été trois ou quatre fois plus étendu.

Nous croyons n'avoir oublié aucun des ouvrages décorés par S. Le Clerc, dont il est question dans le *Manuel*. Nous avons parlé de beaucoup d'autres, mais pas de tous, car nous avons dû négliger ceux qui ne présentent aucun intérêt ou qui ne sont pas destinés à entrer dans une bibliothèque. Toutefois il est un ouvrage de Le Clerc qui est cité par Brunet et sur lequel notre silence a été volontaire. Il s'agit de la suite intitulée : *Vita et miracula sanctissimi patris Benedicti*. S. l. n. d., mais Metz, 1658 (Jombert, n° 57, Brunet, art. Le Clerc). — Suite de trente-deux pièces, non compris le titre et quatre planches de bordures différentes destinées à encadrer les sujets.

Cet ouvrage ayant été gravé à Metz, pour orner une vie de S. Benoît qui n'a jamais paru, sa description ne rentrait pas dans notre cadre. Néanmoins, afin d'atteindre notre

objectif qui est de rectifier et de compléter le *Manuel*, nous disons ici que les épreuves de la vie de S. Benoît ont été tirées tantôt avec des bordures destinées à les entourer, tantôt sans ces bordures. Les planches sur lesquelles sont gravés les trente-deux sujets composant cette suite ne portent aucune bordure. Celles-ci sont au nombre de quatre. Chacune d'elles, composée différemment et gravée sur un cuivre spécial, a été tirée séparément, en laissant un blanc dans lequel s'imprimait le sujet, avant ou après la bordure. Par conséquent, chaque bordure est reproduite huit fois dans chaque exemplaire de la suite entière.

Il est très-difficile de rencontrer des épreuves satisfaisantes de cette suite soit avec, soit sans les bordures. On répute généralement comme les meilleures celles qui ont été tirées sans les bordures. Nous connaissons effectivement plusieurs suites en cet état qui sont très-recommandables. Cependant nous devons dire, contre l'assertion de Jombert, que l'absence de bordures n'est pas toujours un indice de primauté et de supériorité du tirage. En effet, les bordures et les sujets étant, comme nous l'avons dit, gravés sur des planches différentes, il a pu y avoir de bons et de mauvais tirages, avec ou sans bordures. Néanmoins, les épreuves que nous avons rencontrées dépourvues de bordures étaient généralement supérieures à celles qui les contenaient. Nous disons généralement; car nous avons vu aussi des épreuves de cette catégorie (sans bordures) dont la faiblesse dénotait un tirage postérieur.

On voit, au musée de Bruxelles, plusieurs tableaux de Ph. de Champagne représentant plusieurs miracles opérés par S. Benoît. Nous ne savons si Le Clerc a vu, avant de quitter Metz, les tableaux de l'illustre Flamand. En tout cas, aucune trace de réminiscence ne se remarque dans ses eaux-fortes.

En terminant, nous devons tenir les amateurs en garde contre le recueil intitulé : *OEuvres choisies de Sébastien Le Clerc*, contenant deux cent trente-neuf estampes. Paris,

Lamy, 1784, in-4°. Brunet dit avec raison que ce recueil est peu recherché. Mais ce n'est pas assez. Il faut proclamer que ce ramassis est absolument mauvais. Nous l'avons dit et nous le répétons, il n'y a rien de *choisi* dans cette collection composée d'épreuves retouchées ou provenant de suites incomplètes. Ces épreuves, que les étalagistes offrent à bas prix aux amateurs novices, peuvent séduire ceux qui ne sont pas initiés aux mystères du papier teinté dans la pâte ou simplement trempé dans une décoction quelconque. Un œil tant soit peu exercé ne peut s'y tromper. Si l'on signale ces infimes produits du bel art de la gravure, ce doit être pour engager leurs possesseurs à les jeter au feu. Cependant on s'y trompe encore quelquefois, car nous avons vu récemment, dans une grande vente faite à l'hôtel Drouot, payer un prix relativement élevé, et, en tout cas, dix fois sa valeur, un recueil incomplet composé en partie d'épreuves provenant du tirage de Lamy. Nous n'en disons pas plus, afin de ne pas troubler la quiétude de l'acquéreur.

Il ne nous reste plus qu'à demander l'indulgence du lecteur pour les fautes que nous avons pu commettre dans les pages qui précèdent. Nous avons fait de notre mieux ; mais nous savons trop qu'aucun travail bibliographique n'est exempt d'erreur.

E. Meaume.

UN LIVRE INCONNU (1)

MERCURE (Jean). A la suite d'un volume imprimé à Reggio, en 1496, intitulé : *Opera Agricolationum*, nous avons découvert une pièce de 18 ff. in-fol., imprimée en caractères semi-gothiques, sur deux colonnes, de 59 lignes. Elle est sans titre, commence et finit par un f[t] blanc; elle n'a ni chiffres, ni réclames, mais les 4 cahiers, 3 ternions et un quaternion, qui la composent, sont signés a.-d. Au recto de l'avant-dernier f[t], au-dessous des quelques lignes (7) qui terminent cette rarissime plaquette, on trouve le colophon suivant : *Hoc diuum et preclarissimum opus : In ciuitate Lugduni jussu et mandato magnifici domini Joannis Mercurii corigiensis* (2) : *et in officina Claudii dauost impressum est. Anno domini millesimo quingintesimo, primo die vero* XXVI. *Mensis Maii.*.

Après avoir relevé, il y a quelque temps, la description de l'*Opera Agricolationum*, et ne nous doutant guère de l'importance des feuillets sans titre, reliés à la fin du volume, nous les avions complétement oubliés. En revoyant maintenant l'article concernant l'incunable de Reggio, nous

(1) Extrait du *Catalogue manuscrit des incunables de la Bibliothèque de Toulouse*.

(2) De *Corregio*, dans le Modenat (?) ou de *Cora*, aujourd'hui *Cori*, près de *Velletri* (?)

avons cru devoir, par prudence, le collationner une dernière fois. Le nom de Jean Mercure ayant de nouveau frappé notre attention, nous feuilletâmes, à ce sujet, diverses biographies. Dans *Moreri*, rien ; dans la *Biographie Michaud*, rien ; dans la biographie historique de Feller, rien ; dans la *nouvelle Biographie générale*, rien ; dans *Peignot*, rien. Mais voici l'article que nous avons trouvé dans l'excellent *Dictionnaire historique* de Chaudon et Delandine (1), trop dédaigné peut-être aujourd'hui.

« Mercure (*Jean*), célèbre charlatan, qui parut à Lyon, en 1478. Il jouoit le philosophe et se croyoit plus habile que tous les anciens Hébreux, Grecs et Latins. Ce sophiste avoit avec lui sa femme et ses enfants ; il étoit vêtu de lin et portoit à son cou une chaîne à l'imitation d'*Apollonius de Tyane*, dont il se disoit le disciple. Il étoit fort sérieux et se vantoit de guérir toutes sortes de maladies. On en donna avis à Louis XI, qui le fit examiner à Lyon par les plus habiles médecins de son royaume. Sur le rapport qu'ils firent au Roi, que la science de cet homme étoit plus qu'humaine, ce prince voulut le voir. Le charlatan satisfit à toutes ses questions et lui fit deux présens, l'un étoit une épée très-riche, qui renfermoit cent quatre-vingts petits glaives ou couteaux ; l'autre un bouclier orné d'un miroir, qu'il disoit contenir beaucoup de vertus secrètes. Cet homme étoit si désintéressé, qu'il distribua aux pauvres tout l'argent qu'il reçut du Roi. Il ne demeura que quelques mois dans Lyon, et disparut tout d'un coup, sans qu'on pût savoir ce qu'il étoit devenu. Tout cela sentoit l'imposteur, d'autant plus qu'il se vantoit d'avoir la pierre philosophale, et de transmuer les métaux. »

Revenons maintenant à notre trouvaille.

Cette pièce, tout à fait inconnue jusqu'à ce jour, est, depuis le commencement jusqu'à la fin, un appel fait à toutes les puissances, à toutes les forces vives de la catholicité, au

(1) Edition de Caen, 1786.

Pape et au roi de France surtout, pour combattre, renverser, détruire et anéantir les ennemis et les contempteurs de la religion de Jésus-Christ.

Les Turcs, les Juifs, les Payens, les impies sont, à chaque page, le motif des colères de Jean Mercure. Ce sont principalement les Turcs qu'il signale à la vindicte publique, et son long réquisitoire n'est, en quelque sorte, qu'un nouvel appel à la croisade contre les sectateurs de Mahomet.

Dans cette longue et interminable lamentation, qui compte quarante-trois chapitres, qui occupe trente et une pages in-folio à deux colonnes, et dans laquelle il met en scène, à chaque instant, sa femme et ses enfants, l'auteur ne discute jamais; il prophétise, il invective; pour lui, point de rémission, il faut frapper. Écoutez-le :

« Gladius | gladius | gladius hic interfectorum : gladius domini emulator | et vlciscens : gladius domini vlciscens et habens furorem. Vlciscens gladius domini in hostes suos et irascens gladius ipse domini inimicis suis : Gladius domini. S. (scilicet) dei patris; et dei filii; et dei spiritus sancti; Ac gladius domini dei exercituum : grandis | et durus | et fortis : Gladiusque immolationis | et victime transitus eius; exacutus | limatus | atque probatus : Gladius inquam ego occisionis magne; datus | irrevocabilis | atque horrendus; qui omnes obstupescere facit | et corde tabescere | et multiplicat ruinas : Gladius quo (et mox) tu | fidelissime Rex Francorum : In interficienti | atque metuendissima victorisiossime tue maiestatis dextera turci omnes et mahometh : Ac omnes scelestes (*sic*) et impii omnisque iudeorum | et omnis tyrannorum : ac infidelium omnium | caro | sanguis | adeps | spolium | cor | rabies | superbia | robur | atque audacia : ante faciem crucifixi | semperque viuentis | atque regnantis domini dei Jesu : deuorantur | absorbuntur | et penitus disperduntur : Nullus evadit : Sed omnes in hoc magno | et fulguranti gladio tue inuictissime manus | cadunt : Quoniam et sic auditio | super auditionem | et formido | super formidinem; et conturbatio su-

per conturbationem; et interfectio | super interfectionem (huiusmodi sic triplicati atque multiplicati gladii interfectorum; Vibrati ad cedem) in omnibus inimicorum sensibus | virtutibus | atque potentiis hostium (ex omni confinio) data est atque inducta : Exiliens sic ipse gladius : de quatuor ventis celi; a regalibus sedibus : insimulatum imperium portans : et tanquam durus | atque terribilis debellator | ultorque iniquitatum : in mediam exterminii gentem prosiliens : penetrans | atque pertingens mox usque ad diuisionem anime et spiritus : compagum | quoque et medullarum : ac summa sic cum strage | percutiens | expugnans | prosternensque et vindicans in exterminium impios, ac replens mox omnia morte. » (Chapitre XXXVIII.)

Selon Delandine, Jean Mercure « parut à Lyon en 1478....
« n'y demeura que quelques mois et disparut, tout d'un
« coup, sans qu'on pût savoir ce qu'il étoit devenu. »

Pour nous qui connaissons maintenant l'œuvre de Jean Mercure, et qui savons qu'elle a été imprimée à Lyon, le 26 mai 1501, il est bien évident que le savant biographe lyonnais n'était pas bien fixé sur les faits et gestes du personnage qu'il nous a fait connaître.

Il est bien évident aussi que, d'après cette date, le roi Louis, le *Ludovicus* auquel Mercure prodigue à chaque page les éloges les plus emphatiques, ne peut être que Louis XII, d'où l'on pourrait conclure que ledit Mercure arrivé à Lyon, en 1478, y était encore en 1501, puisqu'il y faisait imprimer : *Jussu et mandato magnifici domini Joannis Mercurii*, ce que nous appelons ses *lamentations*. Il aurait donc séjourné au moins vingt-trois ans à Lyon, ce qui détruirait complétement l'assertion de Delandine.

Nous l'avouerons pourtant, cette conséquence ne nous satisfait nullement. Un passage de ce livre a mis le doute dans notre esprit. Ce passage, le voici. Jean Mercure, s'adressant au Roi très-chrétien, se qualifie ainsi : « .... *et christianissime atque imperatorie majestatis tue ferventi vati tuo, Joanni Mercurio....* »

Connaissant les rapports intimes qui, d'après Delandine, ont existé entre Louis XI et Jean Mercure, ce langage n'a rien de bien extraordinaire; mais le *Vati tuo* adressé à Louis XII devient alors fort problématique, quoique nous sachions cependant que les deux personnages auraient pu se rencontrer lors du premier séjour de Louis XII à Lyon, en juillet 1499 (1).

Tout cela nous fait présumer que l'édition de 1501 n'est pas la première, et que Jean Mercure avait probablement publié son livre avant la mort de Louis XI, survenue en 1483.

Un argument puissant milite, je crois, en faveur de cette conjecture, c'est le silence absolu qu'auraient gardé, durant plus de vingt-trois ans, les nombreux historiens de la ville de Lyon sur une individualité aussi extraordinaire que celle de Jean Mercure.

Delandine traite Jean Mercure d'imposteur, de charlatan, de sophiste; nous ne le contredirons pas; mais, s'il l'avait connu, s'il avait lu son livre, il aurait bien vite compris que c'était un rêveur, un illuminé, un fou peut-être, dont il nous serait très-facile de trouver, dans l'histoire des derniers siècles, plus d'un exemple remarquable.

L'exemplaire de la bibliothèque de Toulouse étant probablement unique, nous allons justifier nos appréciations en citant encore le premier chapitre de ce livre singulier :

« Audi sanctissime, summe, atque permaxime Christi pastor et pontifex. Audi gloriosissime, ac semper auguste romanorum cesar : Audi insuper tu christianissime, atque inclytissime francorum rex. Audite et vos catholici sacratissimique reges omnesque loquor. O vos reuerendissimi presules audite. Prebete illustrissimi principes aures. Auscultate, et animaduertite, ac erudimini omnes vos celeberrimi, atque opulentissimi optimates, capita populorum; qui dominamini in turbis nationum dominumque diligitis; ac

(1) Clérion, *Histoire de Lyon*, t. VI, p. 109.

ministri estis iudicum atque iusticie regni illius. Intelligite sapientissimi veneti : cogitateque magnifici; ac peramplissimi populi de longe attendite. Accedite gentes; quicque terrestres, maritimi, celestes, atque diuini exercitus Christi Jesu : omnes mox vocem meam auribus vestris percipite. Audite inquam ego vobis in domino deo patre, et deo filio, et deo spiritu sancto. (Ego. S. Jesu virtus, et Jesu sapientia.) Audite eloquium meum : et commendatum (a deo per nos vobis) excipite donum. Audite que de rebus magnis locuturus sum. Nemo prophanus nunc mihi obstrepat; nullus qui in christi catholica charitate manet prelia amplius sua preliare presumat. Sed vnusquisque bellum quod alter ad alternum habet relinquat; et in commune christi et nostre militantis ecclesie triumphum : omnes in unum simul arma apprehendite. Cito, quia noua bella elegit dominus : et certamen magnum, et forte datum est nobis; accipiamus de manu domini : et corona (de manu dei) in celo et in terra regni atque triumphi coronemur eterni : Innotescatque principibus, et potestatibus, in celestibus, per ecclesiam multiformis sapientie mundi : et turcis, atque viuentibus cunctis, quoniam fortior omnibus est virtus et sapientia domini dei Jesu : dei S. qui quidem ductor, atque auxiliator est agminum christianorum. »

Après avoir lu, relu, et transcrit cette page, le doute n'était plus possible. Jean Mercure fut un fou sérieux.

La folie de Jean Mercure étant avérée, nous avons dû rechercher si, par hasard, M. Octave Delepierre ne l'avait pas compris dans sa curieuse et intéressante galerie des fous célèbres (1).

Jean Mercure n'y figure pas.

Docteur Desbarreaux-Bernard.

(1) O. Delepierre. *Histoire littéraire des fous.* Londres, 1860.

BOILEAU

ET

BUSSY-RABUTIN

Boileau et Bussy étaient faits pour se comprendre. Ils possédaient, l'un et l'autre, un esprit satirique uni à l'amour et au sentiment de cette belle langue française qu'ils ont maniée avec une habileté merveilleuse. Ils avaient encore ce point de commun que leur jugement valait mieux que leur caractère. Tallemant, l'auteur des *Historiettes*, est un peu de la même famille littéraire. Il médisait en prose, comme Boileau médisait en vers. Tous les deux étaient des bourgeois (1). Quant à Bussy, soit en prose, soit en vers, il était toujours, comme l'a dit Sainte-Beuve, un médisant de qualité. Il y avait toutefois cette différence entre sa prose et sa poésie, que la première était excellente, tandis que la seconde était détestable. Bussy trop célèbre, malheureusement pour lui, précéda de beaucoup Boileau à l'Académie où il arriva dix-neuf ans avant ce dernier, sans avoir rien fait (du moins ostensiblement) pour mériter cet honneur. Rien, disons-nous, car, à cette époque, le manuscrit de l'*Histoire amoureuse* était encore enfermé sous triple serrure. Il eût été d'ailleurs fort difficile d'y trouver un titre littéraire, non plus que dans les chansons à l'occasion desquelles Turenne avait dit : « M. de Bussy est le premier officier de l'armée.... pour les chansons. »

Si les deux satiriques, devenus l'un et l'autre membres de l'Académie française, eurent des relations suivies, ce n'aurait pu être que pendant les dix dernières années de la

(1) Cette qualification doit rester à Tallemant, malgré sa seigneurie des Réaux. Sous l'ancien régime, un bourgeois pouvait être seigneur. Ce fut seulement en 1653 que des lettres patentes autorisèrent légalement Gédéon Tallemant à prendre le nom de des Réaux, qu'il portait depuis son enfance (*Historiettes*, t. VIII, p. 27 de la notice).

vie de l'académicien gentilhomme. On ne sait absolument rien à cet égard ; mais tout porte à croire que les deux confrères se voyaient peu. Ils se connaissaient cependant d'assez longue date, et, selon une tradition accréditée, mais que nous croyons fausse, il y aurait eu entre eux sinon une inimitié déclarée, du moins une sourde hostilité. L'origine de cette animosité serait, d'après une note de l'édition des œuvres de Boileau donnée par Saint-Marc, une sorte de dénonciation faite à Bussy par la veuve de Georges de Scudéry à propos de ces vers de la satire VIII :

Moi, j'irais épouser une femme coquette;
J'irais, par ma constance aux affronts endurci,
Me mettre au rang des *saints* qu'a célébrés *Bussy*.

La dénonciation existe en effet dans une lettre adressée par la veuve de Scudéry à Rabutin, le 4 août 1674. Elle était toutefois singulièrement tardive, puisque la satire VIII avait été publiée six années auparavant, dès 1668, et qu'elle avait été réimprimée plusieurs fois avant 1674. Bussy, qui avait eu certainement connaissance, avant cette époque, du vers où il était nommé, ne paraît pas s'en être formalisé. Il avait compris, comme Boileau l'a déclaré depuis dans une note, que les vers ci-dessus s'appliquaient aux maris des dames plus que galantes signalées dans l'*Histoire amoureuse des Gaules* ou même dans la *France galante*, que Boileau semble attribuer à Bussy, quoiqu'il n'y soit pour rien (1). Toutefois, l'absence de cette note dans les éditions antérieures à 1674 paraît avoir donné naissance à une équivoque dont les ennemis de Bussy — on sait combien ils étaient nombreux et puissants — auraient voulu profiter. Suivant une version que rien n'est venu confirmer, on aurait parlé un jour, devant Louis XIV, des « Saints qu'avait célébrés Bussy », et l'on aurait donné au vers de la VIIIe satire un

(1) Voici la note de Boileau, telle qu'elle se trouve dans l'édition de Saint-Marc : « [*Les saints qu'a célebrez Bussy*]. Bussy, dans son *Histoire galante*, raconte beaucoup de galanteries très-criminelles des Dames mariées de la cour. Desp. »

sens tout autre que celui de la note de Boileau, qui n'avait pas encore paru. On aurait dit au roi que ce passage faisait allusion à un livre abominable resté manuscrit, mais composé par l'auteur de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, dans lequel se trouvaient, au lieu des images de sainteté qu'on insère dans les livres de prières, les portraits des hommes dont les femmes étaient célèbres par leurs galanteries.

L'interprétation était fausse, mais l'existence du livre dont on aurait parlé devant le roi n'était que trop certaine. Bussy avait effectivement fait exécuter, par de très-habiles artistes, un manuscrit pouvant donner lieu au commentaire ci-dessus; mais il est bien peu probable que Boileau ait eu connaissance de ce manuscrit. Cela nous paraît même tout à fait impossible.

Ce qui est certain, c'est qu'on a vu figurer à la vente du duc de la Vallière, première partie, t. III, n° 5235, un manuscrit ainsi désigné : « Livre d'heures du comte de Bussy-Rabutin. » Cette désignation est suivie des trois vers de la satire VIII; après quoi de Bure, rédacteur du Catalogue, ajoute ce qui suit :

« Ce dernier vers fait allusion au livre précieux dont il est ici question, et a occasionné dans ces œuvres (l'édition de Saint-Marc) une note pour en expliquer le sens. Elle est conçue en ces termes : « Le comte de Bussy-Rabutin avoit « fait un petit livre, relié proprement en manière d'Heures, « où, au lieu des images que l'on met dans les livres de « prières, étoient les portraits en miniature de quelques « hommes de la cour dont les femmes étoient soupçonnées « de galanteries; et, ce que dans la suite, il a lui-même con- « damné tout le premier, il avoit mis au bas de chaque por- « trait un petit discours en forme d'oraison ou de prière « accommodé au sujet. » — Cette note qu'on ne trouvera pas exacte, après qu'on aura lu la description que nous allons donner de ce livre, est suivie de deux lettres de madame de Scudéri, écrites à Bussy, en août 1674, dans lesquelles on apprend que Louis XIV, lorsqu'il lut les vers de Boileau, où

il est parlé de Bussy-Rabutin, demanda ce que c'étoit que les saints qu'il avoit célébrés, et qu'on lui dit que c'étoit une badinerie un peu impie qu'il avoit faite. Bussy répondit aux lettres de cette dame, qui ne les avoit écrites au comte que pour l'animer contre Boileau, parce que ce poëte avoit peu ménagé son mari dans ses satires, que ce vers de Boileau faisoit plus contre Boileau lui-même que contre lui, et que la métaphore étoit ridicule d'avoir dit : « les saints qu'a célébrés Bussy, pour dire les cocus. »

Nous rapporterons plus loin le texte des lettres dont il est question dans la note transcrite par de Bure. Mais, auparavant, nous allons reproduire, en l'abrégeant, la description du manuscrit :

« C'est un volume in-16, relié en maroquin citron doré avec dentelles, et doublé de maroquin rouge, enrichi de la même dorure. Il y avoit autrefois des fermoirs et des clous aux quatre coins de chaque côté de la couverture. On y voit encore des marques aux endroits où ils étoient attachés.

« On lit sur le dos : PRIÈRES. »

La description de de Bure est très-longue, très-minutieuse, chaque feuillet ayant une mention spéciale. Nous la résumons en disant que le manuscrit se compose de 35 feuillets de vélin blanc entourés d'un filet d'or, plus de 5 feuillets de papier servant de gardes sur l'un desquels (le 3e) est écrit : « Le deuxième avril 1720, j'ay remis ces heures à Mme la marquise de Montataire, fille de M. le comte de Bussy-Rabutin. — COUCAULT. »

Les trente-cinq feuillets de vélin ne sont pas tous remplis. Plusieurs ne contiennent rien dans l'intérieur de l'encadrement. Dans d'autres, on ne voit que des chiffres. Sur un feuillet, on remarque une couronne de comte. Enfin on trouve, mais séparées par plusieurs feuillets, quatre images de saints et quatre images de saintes qui paraissent être des portraits. Au moyen des attributs représentés, de Bure a déterminé les images des saints, qui sont : saint Sébastien, saint Jean-Baptiste, saint Louis (sous la figure de Louis XIII),

saint Georges. Les saintes sont : sainte Cécile, sainte Dorothée, sainte Catherine et sainte Agnès. De Bure ajoute que soit au bas, soit au verso de ces images, se trouvaient des vers qui ont été soigneusement grattés.

Ce qu'il y a de plus grave, ainsi que nous avons eu soin de le faire remarquer, c'est qu'un des portraits d'hommes représente Louis XIII avec les attributs de saint Louis.

La description donnée par de Bure se termine ainsi :

« Nous laissons aux amateurs le soin de deviner les personnes que Bussy a eu en vue en les représentant sous les figures de ces différents saints et saintes. Nous ajouterons seulement que ce livre est sans contredit un des plus précieux, des plus intéressants et des plus curieux que l'on puisse voir, soit à cause des portraits véritables des plus belles personnes distinguées de la cour de Louis XIV, qu'il renferme, soit par les anecdotes et le vers de Boileau qu'il a fait naître, soit enfin pour sa parfaite exécution qui est un chef-d'œuvre de peinture en miniature.

« La première invention d'un pareil livre n'est point due à Bussy-Rabutin. Les seigneurs de la cour de Henri III en portoient de semblables, mais aucun ne nous est parvenu. »

On voit que de Bure paraît, sauf quelques réserves, ajouter foi à l'anecdote tirée de l'édition de Saint-Marc, ce qui n'a pas peu contribué à faire élever les enchères, qui ont monté jusqu'à 2400 livres, somme considérable à cette époque, mais qui serait énormément dépassée aujourd'hui.

Ce précieux manuscrit fait aujourd'hui partie des riches collections de feu M. Ambroise-Firmin Didot. Nous avons pu l'examiner à loisir. Les miniatures sont ce qu'on peut voir de plus parfait, et il paraît difficile d'admettre qu'elles aient pu être exécutées par un autre artiste que l'illustre Petitot. Ajoutons, en rectifiant la description de de Bure, que les traces de grattage d'écriture ne se remarquent que sur deux feuillets. Ce sont ceux sur lesquels se trouvent les

deux chiffres, dont l'un est surmonté d'une couronne de comte et l'autre d'une couronne de marquis. Il n'y a jamais eu de légende explicative au bas de chaque portrait. — Sauf en ce qui concerne saint Louis, sous la figure de Louis XIII, il serait téméraire de mettre des noms au bas des ravissants portraits, — nous devrions dire des diamants et des perles — qui composent cet écrin. Ajoutons que le saint Louis est le seul qui soit nimbé. Parmi les portraits d'homme, le saint Sébastien pourrait peut-être représenter le beau Buckingham et la sainte la plus âgée pourrait être Anne d'Autriche. Mais ce ne sont que des conjectures.

Disons, au surplus, que, dans l'état où se trouve le manuscrit, rien ne révèle l'intention satirique de son premier possesseur. Les lignes grattées sur deux feuillets pourraient seules donner à penser que cette intention a réellement existé, mais on ne saura jamais sous quelle forme elle a pu se produire.

Quoi qu'il en soit, il est de toute évidence que ce manuscrit est resté incomplet et qu'il était destiné à recevoir des additions considérables. Si, en commençant à le former, Bussy a pu avoir l'intention qu'on lui prête, il a commis la plus grave des imprudences. Il a vraisemblablement été effrayé lui-même de sa témérité, puisqu'il n'a pas achevé son recueil et que, plus tard, il en a fait disparaître les légendes. C'était évidemment ce qu'il y avait de plus compromettant dans le manuscrit, dont l'exécution ne pouvait faire soupçonner la portée. L'artiste chargé des miniatures, représentant les saints et les saintes, ne pouvait y voir rien de mal, pas plus que le relieur, à la condition, bien entendu, que les mentions manuscrites qui devaient servir de clef n'aient été exécutées qu'après la reliure et par Bussy lui-même qui avait, quand il le voulait, une très-belle écriture. S'il a montré son recueil à quelques amis, il aura été trahi par l'un d'eux; mais rien ne prouve que la divulgation du secret ait eu lieu avant 1674. Or, la VIIIe satire de Boileau avait paru en 1668.

En tout cas, comment supposer que le flatteur en titre du Grand Roi ait pu concevoir la pensée de faire allusion à une semblable production ? D'abord, il est clair qu'il ne l'avait jamais vue. Ensuite, à supposer qu'il ait pu en entendre parler, une allusion à cette œuvre diabolique ne constituait-elle pas le poëte complice d'une infâme calomnie qui ne tendait à rien moins qu'à faire suspecter la légitimité du grand monarque? C'était bien pis encore que l'*Alleluia* relatif à Anne d'Autriche dans le fameux cantique, à supposer que Bussy en soit l'auteur. Cette ordure pouvait, jusqu'à un certain point, s'excuser par l'ivresse. En tout cas, ce n'était qu'une saleté, tandis que la présence de l'image de Louis XIII, et peut-être celle d'Anne d'Autriche, dans une semblable galerie, constituait un outrage d'autant plus sanglant qu'il était réfléchi et qu'il atteignait le grand roi lui-même.

Dans tous les cas, et en admettant que Bussy fût capable de toutes les audaces possibles, personne ne croira que Despréaux ait consenti à s'y associer en quoi que ce soit, et surtout que, connaissant l'existence du manuscrit, il ait osé y faire une allusion publique, quelque voilée qu'elle pût être. Une telle extravagance de la part du prudent satirique est absolument inadmissible. Il ne faut donc chercher dans le fameux vers de la VIII[e] satire aucun autre sens que celui déclaré par Boileau lui-même et admis par Bussy dans sa correspondance intime. Néanmoins, presque tous les éditeurs de Boileau, croyant y trouver une allusion au livre de *Prières*, en ont parlé, sans prendre la peine de consulter le Catalogue du duc de la Vallière et sans examiner la question de savoir si la note de Saint-Marc concordait avec la description du manuscrit.

S'il pouvait subsister le moindre doute sur le véritable sens de la satire VIII, il se dissiperait à la lecture des lettres échangées entre madame de Scudéry et Bussy, qu'il importe de reproduire sans y changer un seul mot.

Madame de Scudéry à Bussy.

A Paris, ce 4 août 1674.

. . . .

« Aimez-vous, Monsieur, que Despréaux ait nommé votre nom dans une de ses satires ? J'ai ouï dire que le roi avoit demandé ce qu'il vouloit dire à l'endroit où il parle de vous, et qu'on lui répondit d'une manière qui vous auroit fâché, si vous le saviez. »

Bussy à Madame de Scudéry.

A Chaseu, ce 8 août 1674.

. . . .

« L'endroit où Despréaux m'a nommé dans ses satires fait plutôt contre lui que contre moi. — Pour dire les cocus, la métamorphose est ridicule. Pour moi, je ne vois pas que cela m'ait fait ni bien ni mal, ni (que) la réponse qu'on avoit pu faire au roi eût dû me déplaire; *d'ailleurs Despréaux est un garçon d'esprit que j'aime fort.* »

Ces deux lettres prouvent deux choses : 1° Bussy savait depuis longtemps que Boileau s'était servi de son nom, plus ou moins heureusement, peu importe, ceci est affaire de goût; 2° qu'il se souciait peu que le satirique ait parlé de lui et de son *Histoire amoureuse* trop connue. Il ne s'inquiétait pas le moins du monde de ce qu'on avait pu dire au roi. Toutefois, c'est sur ce dernier point que Mme de Scudéry veut éveiller l'inquiétude de son correspondant. En conséquence, elle insiste en devenant plus explicite; en conséquence elle répond :

. . . .

« Pour Despréaux, je ne trouve pas qu'un homme comme vous, quoique vous en puissiez dire, doive être cité si légèrement que vous l'avez été. Le roi, *à ce qu'on m'a dit*, demanda ce que c'étoit que les saints que vous aviez célébrés ; on lui répondit que c'étoit une badinerie un peu impie que vous aviez faite. Je ne trouve pas cela plaisant. »

Cette lettre est sans date, mais elle est certainement postérieure à celle du 8 août 1674. On ne connaît pas la réponse de Bussy. Mais cette lettre elle-même, que prouve-t-elle? En résulte-t-il, comme on l'a prétendu, que les ennemis de Bussy auraient parlé du fameux manuscrit devant le roi? Pas le moins du monde; car, dans cette hypothèse, il ne s'agirait pas seulement d'une *badinerie un peu impie*, mais d'un crime de lèse-majesté. Les réticences, les obscurités dont s'entoure Mme de Scudéry, ne laissent-elles pas supposer qu'elle invente, en 1674, la demande du roi et la réponse qu'elle a provoquée? Comment d'ailleurs est-il croyable que Louis XIV ait attendu six années pour faire une semblable question? Tout au plus pourrait-on admettre la vraisemblance, quoique non confirmée, d'une discussion devant le roi, à propos du vers où se trouvait le nom de Bussy; mais encore faudrait-il que Mme de Scudéry eût dit, positivement, qu'il s'agissait du fameux livre de Prières, ce qu'elle s'est bien gardée de faire. Rien n'indique, au surplus, qu'elle en ait connu l'existence. Elle ne parle que d'une *badinerie*.

Ce qui tendrait à faire croire à une pure invention de Mme de Scudéry, ou à un propos en l'air que son animosité contre Despréaux aurait avidement recueilli, c'est qu'elle avait déjà essayé, dès l'année précédente, mais sans succès, d'exciter Bussy contre le critique de son défunt mari. On lit, en effet, une note de Bussy, en forme de memento, qui a été insérée dans le supplément aux Mémoires de Bussy, à la date d'octobre 1673, et à la page 315 du tome II de la correspondance publiée par M. Ludovic Lalanne :

« Mme de Scudéry, m'étant venue voir, me dit entre autres nouvelles qu'il y avoit deux ou trois jours que le duc de Montausier, parlant à Vineuil de Despréaux, lui avoit dit que c'étoit un pendard qui avoit choqué mille gens dans ses satires, mais qu'à la vérité jamais un homme n'avoit fait de plus beaux vers que lui, et qu'il le falloit envoyer aux galères avec une couronne de lauriers sur la tête; que

Vineuil avoit redit cela, que Despréaux, qui l'avoit su, l'avoit menacé de s'en venger, disant qu'il avoit vingt rimes en écrit, toutes plus fortes les unes que les autres. »

Bussy, tout en prenant note d'une anecdote qui ne le concernait pas, ne fait aucune réflexion. Il se borne à constater ce que lui a dit Mme de Scudéry qui, suivant toute vraisemblance, cherchait à échauffer la bile de son ami contre Despréaux. Elle savait, quoique imparfaitement, qu'il s'était élevé entre eux quelques nuages et qu'une correspondance avait été échangée. Son plus vif désir eût été de brouiller les deux satiriques. Elle pensait, non sans raison, que l'auteur de l'*Histoire amoureuse* était seul capable de tenir tête à l'auteur des *Satires*. Si une guerre de plume éclatait entre eux, la veuve de l'auteur d'*Alaric* espérait que la mémoire de son époux serait vengée des méchancetés qui ne lui avaient pas été ménagées, notamment dans la Satire II, composée en 1664 et publiée en 1665, où l'on lisait ceci :

> Bienheureux Scudéry, dont la fertile plume
> Peut tous les mois sans peine enfanter un volume !
> Tes écrits, il est vrai, sans art et languissants,
> Semblent être formés en dépit du bon sens :
> Mais ils trouvent pourtant, quoi qu'on en puisse dire,
> Un marchand pour les vendre et des sots pour les lire,
> Et quand la rime enfin se trouve au bout des vers,
> Qu'importe que le reste y soit mis de travers?

Mme de Scudéry était donc très-indignée contre le poëte, non-seulement à cause de ce qu'il avait déjà publié contre son mari, mais aussi parce qu'elle savait que ses œuvres ne seraient pas plus à l'abri des critiques, après sa mort, qu'elles ne l'avaient été de son vivant. On lui avait rapporté que l'auteur d'*Alaric* et sa sœur Madeleine étaient fort peu ménagés dans des ouvrages de Boileau encore inédits, mais dont le satirique avait lu des fragments devant plusieurs compagnies.

De toute la famille des Scudéry, Bussy n'avait jamais correspondu qu'avec la femme, alors la veuve de Georges.

Il connaissait fort peu ce dernier, et jamais il n'a parlé de ses ouvrages, ni en bien, ni en mal. Il avait trop d'esprit pour en dire du bien, et il aimait trop la femme pour critiquer les ouvrages de son époux. Il était plus favorable à Madeleine, quoiqu'il s'étende fort peu sur son compte. Il savait, en tout cas, très-bien distinguer les ouvrages de la sœur de ceux du frère qui, le plus souvent, publiait tout sous son nom.

Bussy était à Paris en octobre 1673, lorsque Mme de Scudéry lui rapporta la conversation entre le duc de Montausier et Vineuil, dont il ne paraît pas s'être jamais ému. En 1674, il savait parfaitement à quoi s'en tenir sur le compte de Despréaux, en ce qui le concernait, et il comprenait à merveille qu'il ne serait pas attaqué. Cependant l'orage avait été sur le point d'éclater, six mois auparavant, à l'occasion de certaines plaisanteries que Bussy s'était permises sur l'Épître IV (le passage du Rhin). Voici ce qu'on lit, à cet égard, dans l'Avertissement que les éditeurs de 1747 (Saint-Marc) ont placé en tête de cette épître :

« On disoit que le comte de Bussy-Rabutin, dans le temps qu'il étoit relégué dans sa terre de Chaseu, s'étoit avisé d'écrire à Paris une lettre dans laquelle il faisoit, outre une critique sanglante de l'Épître IV, des plaisanteries peu respectueuses pour le roi. M. Despréaux, à qui ces bruits revinrent, résolut de s'en venger, et fit part de son dessein à quelques personnes, par le moyen desquelles il transpira jusqu'au comte de Bussy. Quoique celui-ci fût naturellement satirique, et qu'il le fût avec toute l'indiscrétion et tout l'emportement que donne une haute naissance jointe à beaucoup d'esprit, dont on est accoutumé à faire soi-même les honneurs, il ne crut pas devoir attendre les coups qu'une main sûre étoit en état de lui porter. »

Le projet d'attaque attribué à Boileau ne reposait donc que sur des ouï-dire. Afin de connaître la vérité, Bussy écrivit le même jour, 10 (et non 20) avril 1673, à deux de ses

amis qui étaient aussi ceux de Boileau. La première lettre est adressée au P. Rapin :

Chaseu, ce 10 avril 1673.

. . . .

« Il a passé en ce pays un ami de Despréaux, qui a dit à une personne de qui je l'ai su, que Despréaux avoit appris que je parlois avec mépris de son Épître au roi sur la campagne de Hollande, et qu'il étoit résolu de s'en venger dans une pièce qu'il faisoit. J'ai de la peine à croire qu'un homme comme lui soit assez fou pour perdre le respect qu'il me doit et pour s'exposer aux suites d'une pareille affaire. Cependant, comme il peut être enflé du succès de ses satires impunies, qu'il pourroit bien ne pas savoir la différence qu'il y a de moi aux gens dont il a parlé, ou croire que mon absence donne lieu de tout entreprendre, j'ai cru qu'il étoit de la prudence d'un homme sage d'essayer à détourner les choses qui lui pourroient donner du chagrin et le porter à des extrémités.

« Je vous avouerai donc, mon révérend père, que vous me ferez plaisir de m'épargner la peine des violences, à quoi pareille insolence me pousseroit infailliblement. J'ai toujours fort estimé l'action de Vardes, qui, sachant qu'un homme comme Despréaux avoit écrit quelque chose contre lui, lui fit couper le nez. Je suis aussi fin que Vardes, et ma disgrâce m'a rendu plus sensible que je ne serois si j'étois à la tête de la cavalerie légère de France » (1).

On voit que l'irascible gentilhomme le prend de très-haut avec le poëte et que l'emploi de la violence ne lui ré-

(1) Les éditeurs de Boileau, qui ont parlé de la querelle entre le gentilhomme et le poëte, n'ont pas donné le texte de cette lettre. Il se trouve dans le supplément aux Mémoires où Bussy, en transcrivant sa lettre au P. Rapin, a joint à la copie la note suivante : « Le même jour, j'écrivis au comte de Limoges à peu près dans le sens de la lettre du P. Rapin et le priai de voir Despréaux. Dix jours après, je reçus une lettre du comte de Limoges. » La lettre de Bussy au P. Rapin et la note qui en accompagne la copie ont été publiées pour la première fois par M. L. Lalanne, *Correspondance*, t. II, p. 210 et 211.

pugne nullement. Sa lettre peut prendre place dans un des plus curieux chapitres de l'histoire qui a été écrite : « Du rôle du bâton dans les relations des gentilshommes avec les gens de lettres. » Si Despréaux a l'audace de l'attaquer, il ne reculera devant aucun moyen; mais il doute que le satirique s'oublie à ce point. Il veut toutefois savoir positivement à quoi s'en tenir. C'est pourquoi il ne se contente pas de la lettre au P. Rapin : il écrit le même jour au comte de Limoges, son parent et son ami, dont il reçut, quinze jours après, la lettre suivante qui le calma :

Le comte de Limoges à Bussy.

A Paris, ce 26 avril 1673.

« Aussitôt que j'ai eu reçu votre lettre, Monsieur, j'ai été trouver Despréaux, qui m'a dit qu'il m'étoit très-obligé de l'avis que je lui donnois; qu'il étoit votre serviteur, qu'il l'avoit toujours été et qu'il le seroit toute sa vie; qu'il étoit vrai qu'étant, pendant ces vacations, à Bâville, avec le P. Rapin, il le pria de vous envoyer son Épître de sa part avec un compliment; que, quelques jours après, le P. Rapin lui avoit dit que vous lui aviez fait une réponse fort honnête au compliment; qu'à son retour à Paris, mille gens lui étoient venus dire que vous aviez écrit une lettre sanglante contre lui, pleine de plaisanteries sur son Épître, et que cette lettre couroit le monde (1); qu'il répondit à cela qu'on la lui montrât, et que si elle étoit telle, il y répondroit, non-seulement pour justifier son ouvrage, mais encore pour avoir l'honneur d'entrer en lice avec un tel combattant; que personne ne la lui ayant montrée, il n'y avoit pas songé davantage, son seul dessein étant de répondre par un ouvrage d'esprit justificatif à un ouvrage qui avoit critiqué le sien, mais sans y mêler les personnes; que quand vous auriez dit pis que pendre de lui, il étoit trop juste et

(1) Personne n'a jamais vu cette lettre. Ne serait-elle pas encore une invention soit de la veuve de Scudéry, soit de Linière qui va être nommé plus bas? — Il est vrai qu'on ne connaît pas non plus la lettre que Boileau dit avoir reçue de Bussy, en remerciement de l'envoi de l'Épître.

trop honnête homme pour ne pas toujours vous fort estimer, et par conséquent pour en dire quelque chose qui pût vous déplaire; que les choses d'esprit que vous aviez faites, sans compter vos autres faits, étoient dignes de l'estime de tout le monde et dureroient même à la postérité. — Le voyant parler si raisonnablement, je crus être obligé de le lui dire (1).... Là-dessus il me montra une pièce manuscrite que Linière avoit faite contre son Épître, dans laquelle, après avoir dit cent choses offensantes, il ajoutoit que M. de Bussy en a dit bien d'autres plus fortes dans une lettre qu'il a écrite à un de ses amis (2). Il me dit ensuite que, dans votre critique, il y avoit des choses un peu contre le roi, comme, par exemple, sur ce qu'il disoit que le roi prendroit tant de villes qu'il ne le pourroit suivre, et qu'il alloit l'attendre au bord de l'Hellespont, vous mettiez au bout *tarare-pon-pon*. Il ajouta, en sortant, qu'il vous feroit un compliment s'il croyoit que sa lettre fût bien reçue, parce qu'il savoit bien qu'il n'y avoit point d'avances qu'il ne dût faire pour mériter l'honneur de vos bonnes grâces. »

La réponse du P. Rapin n'a pas été conservée, mais tout porte à croire qu'elle était conforme à celle du comte de Limoges. Cette dernière éclaircit d'ailleurs la situation. Il en résulte que Linière (3) avait écrit contre Boileau, à l'occasion de l'Épître au roi, et que ce personnage disait être resté fort au-dessous des critiques beaucoup plus amères formulées par Bussy. Linière était enchanté de pouvoir s'abriter derrière ce dernier, qui avait bien pu lâcher quelques plaisanteries dans sa conversation, ou même dans sa correspondance, et qui avaient été fort exagérées. Du

(1) Il y a ici une lacune.

(2) L'existence de cette lettre est problématique.

(3) Un faux bonhomme qui se disait l'ami du poëte lui empruntait de l'argent et le chansonnait immédiatement après (OEuvre de Boileau, éd. de Saint-Marc, 1, XLIV). Il est à supposer qu'à partir du jour où Boileau a connu la critique de Linière il a été désabusé sur le compte de celui qui se disait son ami. Aussi ne l'a-t-il pas ménagé dans l'*Art Poétique*.

reste, on ne voit pas que Bussy ait jamais confirmé ni démenti le récit du comte de Limoges. L'incertitude qui règne à cet égard n'a pas empêché M. Amar (note de la p. 333, t. I[er], de son édition de Boileau) d'affirmer l'existence de cette lettre critique de Bussy que personne ne connaît. Quant à la saillie *tarare-pon-pon*, elle est bien dans le goût de Bussy, et il pourrait se faire qu'elle eût été inscrite par lui à la suite du dernier vers de l'Épître au roi. Quoi qu'il en soit, il est clair qu'après avoir reçu la lettre du comte de Limoges, Bussy devait être rassuré sur l'attitude de Boileau à son égard. S'il avait pu conserver le moindre doute à ce sujet, il fut dissipé par la lettre suivante :

Despréaux à Bussy.

A Paris, ce 25 mai 1673.

« Je vous avoue, Monsieur, que j'ai été inquiet du bruit qui a couru que vous aviez écrit une lettre par laquelle, moi et l'Épître que j'ai écrite au roi sur la campagne de Hollande étions fort maltraités, car outre le juste chagrin que j'avois d'être désapprouvé par l'homme du royaume que j'estime et que j'admire le plus, j'avois de la peine à digérer le plaisir que cela alloit faire à mes ennemis. Je n'en ai pourtant jamais été bien persuadé. Hé! le moyen de croire que l'homme de la cour qui a le plus d'esprit pût entrer dans les sentiments et dans les intérêts de l'abbé Cotin, et se résoudre à avoir même raison avec lui? La lettre que vous avez écrite à M. le comte de Limoges m'a entièrement désabusé, et je vois bien que tout ceci n'a été qu'un artifice très-ridicule de mes très-ridicules ennemis. Mais, quelque mauvais dessein qu'ils aient eu contre moi, je leur ai obligation de m'avoir donné lieu de vous assurer, Monsieur, que personne n'est plus touché que moi de votre mérite et n'est avec plus de respect..., etc. »

Aussitôt après avoir reçu cette lettre, Bussy s'empresse d'y répondre :

Bussy à Despréaux.

A Bussy, ce 30 mai 1673.

« Je ne puis assez dignement répondre à votre lettre, Monsieur. Elle est si pleine d'honnêtetés et de louanges que j'en suis confus. Je vous dirai seulement que *je n'ai rien vu de votre façon que je n'aie trouvé très-beau et très-naturel*, et que j'ai remarqué dans vos ouvrages un air d'honnête homme, que j'ai encore plus estimé que tout le reste. C'est ce qui m'a fait souhaiter d'avoir commerce avec vous; et puisque l'occasion s'en présente aujourd'huy, je vous en demande la continuation et votre amitié en vous assurant de la mienne. Pour mon estime, vous n'en devez pas douter, puisque vos ennemis mêmes vous l'accordent dans leur cœur, s'ils ne sont les plus sottes gens du monde. »

Si cette lettre permet de conserver à Bussy le *tarare-ponpon*, elle rend plus invraisemblable que jamais l'existence de la lettre outrageante que Linière disait avoir vue. Muni de la lettre de Bussy, du 30 mai 1673, Despréaux pouvait confondre ses ennemis. Tout paraissait donc fini et bien fini entre les deux satiriques, quand Madame de Scudéry vint six mois après, à la fin d'octobre 1673, rapporter à Bussy les propos tenus sur Despréaux par le duc de Montausier. Bussy n'y prit garde, non plus qu'aux deux lettres qu'elle lui écrivit en août 1874, et qu'on a voulu faire passer comme faisant allusion au livre des Saints.

Il est vraisemblable que tout en restant l'ami de Madame de Scudéry, Bussy avait deviné son vif désir d'allumer la guerre entre lui et Despréaux, ce dont il ne se souciait nullement. Il se souciait moins encore de se constituer le vengeur de feu Georges de Scudéry. D'ailleurs, au moment où sa veuve renouvelait ses tentatives, en août 1674, Bussy avait fait connaissance avec Boileau pendant un séjour de plus de six mois, à Paris, de septembre 1673 à mai 1674, et il avait été charmé de l'entendre réciter plusieurs mor-

ceaux inédits. Il avait entendu notamment des fragments de l'*Art poétique* et du *Lutrin*. Mais voilà qu'il apprend que le roi va autoriser le satirique à faire imprimer le recueil de ses poésies. Il lui prend alors comme un remords de s'être laissé séduire par la voix de leur auteur, aussi mordante que sa plume. Aussi, à l'annonce de l'édition in-4°, contenant 180 et 102 pages, qui allait paraître à la fin de 1674, il écrit au P. Rapin une lettre qui fait partie de nos collections. Elle est inédite.

A Chaseu, ce 26 aoust.

. . . .

« J'ai bien de l'impatience de voir le livre de Despréaux, et par avance, je vous dirai que le roi lui ayant voulu faire une grâce en lui permettant de faire imprimer tous ses ouvrages, fera tort à sa réputation. Quand il les récitoit, par ci par là, c'étoient des fragments qui en donnoient une belle idée, et d'ordinaire il ne choisissoit pas les plus faibles endroits; mais aujourd'huy que l'on verra le fort et le faible, que ses vers ne seront pas soutenus de la prononciation, et qu'on les verra tant qu'on voudra, je ne pense pas qu'on les estime autant qu'on faisoit quand on ne les connoissoit gueres. Quand cela n'arriveroit pas pour sa poétique, il seroit au moins diffieile qu'il sauvât son *Lutrin*, qui interresse en quelque sorte la religion.

« Je vous en dirai davantage quand je l'aurai veu. Cependant aimez-moi toujours, mon Révérend père, et me croyez à vous de tout mon cœur. »

L'exemplaire si impatiemment attendu arriva sans doute à Chaseu peu de temps après cette lettre, et il serait curieux de connaître le jugement définitif, après lecture à tête reposée, dont Bussy annonçait l'envoi au P. Rapin. Malheureusement, on ne trouve rien de semblable dans la correspondance imprimée où le nom de Despréaux ne se rencontre plus une seule fois à partir de 1674. Trouvera-t-on un jour une lettre adressée soit au P. Rapin, soit au P. Bouhours, soit à tout autre, dans laquelle Bussy rend compte de l'im-

pression produite sur lui par la lecture de l'*Art poétique* et du *Lutrin?* Nous ne savons; mais il y aurait gros à parier que Bussy, homme de goût au suprême degré, dut être beaucoup plus charmé de l'*Art poétique* que du *Lutrin*. Il put penser, comme l'a dit un critique de nos jours (1), qu'en publiant cette plaisanterie d'un goût douteux, Boileau avait abaissé le grand art d'écrire en vers. Puis, l'auteur de l'*Histoire amoureuse*, prêt à se convertir, n'admettait pas qu'on pût plaisanter les gens d'Église. Aussi son antipathie contre le sujet du *Lutrin* se révélait-elle déjà dans une phrase de la dernière lettre connue où il a parlé de Despréaux.

En résumé : rien ne prouve que Boileau ait fait, dans la Satire VIII, une allusion quelconque au livre dit de *Prières*, ou des Saints, possédé par Bussy et qui fait aujourd'hui partie des collections de M. Ambroise-Firmin Didot. Il est au contraire certain que Boileau n'a connu ni les portraits de ce livre, ni le texte qui pouvait en donner l'explication. Il est non moins certain qu'il n'y a jamais eu de querelle sérieuse entre Bussy et Boileau que Mme de Scudéry n'a pu réussir à brouiller; si l'on ignore quelles ont été les relations de ces deux hommes, après la cessation de l'exil de Bussy, rien n'autorise à supposer qu'elles aient été mauvaises. E. Meaume.

CAUSERIES D'UN BIBLIOPHILE

SAVARY DE BREVES, ET SON OEUVRE

Savary de Brèves, ambassadeur d'Henri IV à Constantinople, est un des plus mémorables exemples de « l'injustice des hommes et de ces caprices de la renommée », dont se plaignait Nodier dans l'un de ses derniers opuscules (2). C'est une des figures les plus éminentes de notre histoire diplomatique. Par sa conduite

(1) M. D. Nisard.

(2) *Cyrano de Bergerac et Bonaventure Despériers* (J. Techener, 1843).

aussi habile qu'honorable, il rétablit en Orient le prestige de la France, singulièrement amoindri par les fautes de ses prédécesseurs, rendit des services importants et durables à son pays, à la cause de la chrétienté, de la civilisation! Pourtant bien des gens, même instruits, ignorent jusqu'à son nom.

Né, dit-on, en 1560, il avait accompagné à Constantinople Savary de Lancosme, son oncle et son prédécesseur immédiat dans les fonctions d'ambassadeur. Lancosme était absolument dévoué à la Ligue, et d'une véhémence de caractère incompatible avec son office. Ayant voulu maintenir par la force, dans l'une des principales églises de Péra, son droit de préséance sur l'ambassadeur impérial, il eut à ce sujet une vive altercation avec le grand-vizir, qui fit fermer l'église et déclara qu'elle ne serait rouverte « que quand M. de Lancosme aurait cessé d'être fou. » Ce fut l'ambassadeur d'Angleterre qui fut chargé de notifier à la Porte l'avénement d'Henri IV, car Lancosme avait fini par devenir plutôt l'agent de Philippe II que celui de la France. Aussi il fut révoqué dès 1589, et avantageusement remplacé par son neveu, qui était un tout autre homme. Connaissant, mieux qu'aucun autre Européen, les affaires et les langues de l'Orient, notamment la langue *turquesque*, comme on disait alors ; négociateur adroit, énergique sous les formes les plus courtoises, il occupa avec le plus grand honneur ce poste important, jusqu'en 1606, pendant les règnes des sultans Amurat III, Mahomet III et Achmet Ier.

Dès l'an 1590, avant même d'avoir reçu l'avis officiel de sa nomination, il avait obtenu la réouverture de cette église de Péra, que la « folie » de son oncle avait fait fermer.

Cinq ans après, il décida la Porte à menacer Marseille, qui refusait de reconnaître Henri IV. Le sultan n'y allait pas de main morte : dans une lettre du 15 mai 1595, à la rédaction de laquelle de Brèves ne fut sûrement pas étranger, il signifiait aux consuls de la cité phocéenne, non moins indisciplinée alors que de nos jours, que, « s'ils persévéraient dans leur sinistre obstination, refusant d'incliner leurs têtes et de rendre obéissance au magnanime *Empereur* de France, leurs navires seraient désormais capturés par ceux de la Porte, et leurs équipages mis aux fers. »

Savary de Brèves obtint en outre du sultan que pendant quatre ou cinq ans il maintînt « de grandes forces en mer pour divertir la puissance espagnole, et l'empescher de se porter entière,

comme elle eust fait, au support de la Ligue ». Il comprima, à diverses reprises, l'explosion des haines populaires contre les chrétiens des diverses communions. D'autre part, il protégea les catholiques de l'Archipel contre les vexations des Grecs dits orthodoxes, souvent plus intolérants à leur égard, comme on sait, que les Turcs eux-mêmes. Il sauva toute la population de Chio, tant grecque que latine, de la colère du sultan, qui, à tort ou à raison, la croyait complice d'une tentative infructueuse faite par des galères toscanes pour s'emparer de cette île. Sans l'intervention de l'ambassadeur français, cette échauffourée eût été aussi désastreuse pour les chrétiens de Chio en 1595 que celle de 1822 l'a été pour leurs descendants.

De Brèves empêcha aussi, en 1600, par l'énergie de son attitude, « l'impie résolution » que les Turcs avaient ou feignaient d'avoir prise, de retenir esclaves les pèlerins de Jérusalem, et de les mener à Constantinople « à la chaisne », avec les religieux gardiens des Lieux Saints. Il savait de bonne source que cette démonstration avait pour but d'amener les princes chrétiens à payer tribut à la Porte, mais il réussit à convaincre les autorités turques qu'une telle conduite n'aboutirait qu'à provoquer une nouvelle croisade. Pendant son ambassade, il fit rendre la liberté à plus de mille matelots chrétiens réduits en esclavage, et « mesmement donna moyen à tout plein de reniez (renégats) de retourner au giron de l'Église. »

« Dès cette époque, dit l'auteur de la *France en Orient*, l'influence anglaise se posait en rivale habile et persistante de la nôtre » (1). Du temps des guerres de religion, notre crédit ayant baissé sensiblement à Constantinople, un envoyé d'Elisabeth avait obtenu, en faveur des navires et marchands anglais, qui jusque-là n'avaient été admis dans le Levant que sous le drapeau de la France, des priviléges semblables aux nôtres. Cette concession avait été faite en dépit des protestations énergiques du représentant de la France, le baron de Germigny, prédécesseur de Lancosme (de Brèves l'appelle Germiny). Exploitant à son tour avec une dextérité remarquable, au profit de notre influence à l'étranger, l'amélioration de nos affaires intérieures, de Brèves obtint, en 1603, le retrait des avantages accordés vingt ans auparavant

(1) *La France en Orient*, par M. N. Rocca, p. 71. Ce livre savant et patriotique est un des rares bons ouvrages publiés l'année dernière.

aux Anglais, qui se trouvèrent ainsi replacés dans leur ancienne condition d'infériorité.

Enfin, il négocia, l'année suivante, par un traité spécial, le renouvellement des *capitulations*, avec de nouveaux avantages au profit de la France. Parmi ces avantages, on remarque : le rétablissement formel de l'obligation pour tous les trafiquants européens, *même anglais et vénitiens*, de ne venir en Orient que « sous la bannière et protection de France » ; l'admission des monnaies françaises en Turquie ; la défense de réduire en esclavage les Français qui se trouveraient sur des navires ennemis de la Porte ; le droit reconnu à la France de châtier les corsaires de Tunis et d'Alger, sans nuire à son alliance avec la Turquie.

On peut se faire une idée de la position qu'avait su prendre de Brèves et de l'importance de ses services, par ces paroles de l'historien turc Selaniki, musulman fanatique : « Peu s'en fallait que dans la maison de l'islamisme un véritable enthousiasme ne se déclarât pour la France, grâce aux menées de son maudit ambassadeur. »

Henri IV, « estimant sa vertu et le voulant employer en de plus importantes affaires », le rappela au commencement de 1605. Lors de son retour, il passa par tous les consulats du Levant, l'Égypte et la côte de Barbarie, « ayant avec lui un *Turc d'autorité*, que le Grand Seigneur lui avait donné pour la sûreté de son voyage, et faire observer plusieurs commandements à l'avantage des négociants français. » Le journal de ce voyage, écrit sous sa dictée par J. du Castel, son secrétaire, fut publié en 1628, après la mort de de Brèves, avec diverses pièces relatives à son ambassade.

A Jérusalem, de Brèves soutint chaleureusement les droits des catholiques au libre exercice de leur culte dans une partie des Lieux Saints, ce qui lui valut l'aversion et même quelques insultes des schismatiques. En Égypte et à Tunis, il fut parfaitement accueilli, mais non pas à Alger, où il eut contre lui les partisans du précédent dey, qu'il avait fait naguère déposer et condamner à mort pour ses pirateries. Mustapha, le « Turc d'autorité », fut non-seulement désobéi, mais presque assommé, et de Brèves contraint de lever l'ancre au plus vite. Il rapportait en France, pour la bibliothèque du Roi, une centaine de beaux manuscrits syriaques, arabes, turcs et persans.

De Brèves fut ensuite envoyé comme ambassadeur à Rome. Il demeura six ans, de 1608 à 1614, dans ce poste, où les services qu'il avait rendus à la catholicité dans le Levant étaient connus et dignement appréciés. Ce fut pendant ce séjour à Rome qu'il fit graver les beaux caractères orientaux qui plus tard, à son instigation, furent acquis pour le gouvernement français par l'imprimeur Vitré. A son retour en France, il avait été nommé écuyer de la Reine, puis gouverneur du jeune frère de Louis XIII (Gaston). Mais, au mois d'avril 1618, il fut relevé de cette charge, au profit du comte de Lude, non pas à cause « de son âge caduc », comme on le lui dit, car il n'avait pas encore soixante ans, mais pour d'autres motifs qu'on ne lui dit pas, et dont le principal fut sans doute son dévouement à la Reine Mère. Toutefois, un tel élève n'était guère à regretter. D'ailleurs, la disgrâce de l'ex-ambassadeur fut sensiblement atténuée par des libéralités pécuniaires et d'autres faveurs, en considération de ses anciens services, dont il ne se fit pas faute de rappeler énergiquement le souvenir.

Dans les dernières années de sa vie, de Brèves bénéficia de la réconciliation momentanée de Louis XIII avec Marie de Médicis. Déjà membre du Conseil d'État, du Conseil privé, il fut en outre admis à celui des dépêches, et mourut fort à propos avant la nouvelle et définitive disgrâce de sa protectrice. C'était, à tout prendre, un homme de talent et de cœur, qui a dignement servi la France, la religion catholique et la civilisation.

L'année même de la mort de l'ancien ambassadeur d'Henri IV (1628), son ancien secrétaire, du Castel, publia la *Relation des voyages de M. de Brèves, faits* (tant) *en Hiérusalem, Terre-Saincte, Constantinople, Égypte, Afrique, qu'aux Royaume de Tunis et Arger* (sic), *qu'autres lieux. Ensemble un traité fait entre le Roy Henry le Grand et l'Empereur des Turcs, en* 1604, *et trois discours des moyens et advis pour anéantir l'Empire des Turcs.*

Ce livre rare et justement recherché paraît avoir eu deux éditions : l'une indiquée par Brunet, à Paris, chez Gasse, 1628 ; l'autre, dont nous avons un exemplaire sous les yeux, également à Paris, chez Pierre Rocolet, *au Palais, en la galerie des prisonniers, aux armes de la Ville, M. D. C. XXX*, à moins que les deux éditions n'en forment en réalité qu'une seule, et qu'il n'y ait eu que le titre de changé.

L'ouvrage, de format petit in-4°, est dédié au fils aîné de de

Brèves, « messire Camille Savary, sieur d'Auvour, conseiller et aumosnier ordinaire de la Royne mère du Roy. » Chacune des pièces dont se compose ce volume a sa pagination à part. La plus considérable est le Journal du voyage (383 pages), qui contient des détails de mœurs et des renseignements topographiques intéressants à comparer avec la situation actuelle. Toutes ces contrées, surtout la Palestine, Tunis et Alger, étaient d'un accès bien autrement difficile qu'aujourd'hui pour les chrétiens. L'ambassadeur de France, nonosbtant son caractère, son escorte et son *Turc d'autorité*, courut en plus d'une occasion de sérieux dangers, notamment dans les environs de Jérusalem et à Alger.

Après ce Journal, on trouve d'abord le traité de 1604, avec des notes sur les articles que de Brèves avait fait ajouter aux anciennes capitulations (34 pages). Dans ce traité, comme dans les lettres du sultan et autres pièces du même temps, Henri IV est qualifié d' « *Empereur de France*, le plus glorieux, magnanime et grand seigneur de la créance de Jésus, etc., *dont puisse la fin être heureuse !* » Quant au sultan Achmet, il prend le titre d'Empereur des Empereurs, distributeur des couronnes aux plus grands princes, serviteur des deux villes saintes La Mecque et Médine, protecteur de Jérusalem, seigneur de la plus grande partie de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, etc., etc.

Viennent ensuite deux mémoires ou *discours*, qui, au premier abord, semblent cadrer assez mal ensemble : l'un (45 pages) « des asseurez moyens d'anéantir et ruiner la monarchie des princes ottomans » ; l'autre (26 pages) « sur l'alliance qu'a le Roy avec le Grand Seigneur, et de l'utilité qu'elle apporte à la chrétienté ». La contradiction, toutefois, est plus apparente que réelle. Le premier de ces discours contient des renseignements détaillés sur l'organisation administrative, financière et militaire des Turcs, alors presque inconnue à l'Europe. De Brèves y explique surtout, mieux que personne ne l'avait fait avant lui et ne l'a fait depuis, comment cette organisation militaire, bien qu'encore plus redoutable de son temps qu'aujourd'hui, était déjà en pleine décadence, par suite de la vénalité des gouvernements et des commandements de troupes dans les provinces. Cette vénalité, dont l'usage remontait au règne de Soliman, donnait lieu à des exactions criantes, les titulaires des charges étant pressés de se *remplumer*. Dans le même but, ils réduisaient sensiblement l'effectif réel des

troupes soldées, les payaient le moins possible, si bien que « tel gouverneur qui vouloit mener cinq ou six mille hommes, maintenant à peine en aura-t-il la moitié, et encore ceux qu'il conduira ne seront que les pauvres et incommodez. » Cet affaiblissement de forces offensives de l'Empire turc était rassurant pour la chrétienté, car, « quand il ne s'agit que de conqueste, il n'y a que ceux qui sont payez, qui soient obligez d'y paroistre ». Les grandes guerres d'invasion sont donc moins à redouter désormais, surtout si les Polonais ne *branlent pas au manche*, comme ils avaient fait précédemment. Mais la force défensive de cet État demeure formidable, attendu que, « s'il s'agist de la conservation de l'État et de la Religion, tous ceux qui sont aptes à porter les armes sont obligez de soustenir l'effort des ennemis de leur créance et de leur repos. » Ces prévisions si lointaines et justes de tout point attestent la profonde sagacité politique de l'ambassadeur d'Henri IV.

Il donnait ensuite le plan d'une nouvelle croisade combinée par mer et par terre entre toutes les puissances chrétiennes, dans laquelle lui-même servirait « de soldat, de guide et d'interprète. » Mais il ne se dissimule pas que « l'exécution de ce projet est une œuvre de Dieu ; s'il n'y met sa puissante main, et n'inspire nos princes tant de l'une que de l'autre créance (catholiques et protestants), il est impossible que les hommes y trouvent un acheminement. » En attendant l'établissement de cette union si désirable, tant sur les moyens d'agir contre ces *monstres* que sur le partage de leurs dépouilles, de Brèves s'efforçait de démontrer que dans la situation présente l'alliance qu'avait le roi de France avec le Grand Seigneur était d'une utilité notable, non-seulement à la France, mais à tous les États chrétiens. Tel était l'objet du second mémoire, dans lequel il passait en revue les résultats commerciaux, politiques et religieux assurés par l'alliance franco-turque depuis François Ier. Il y faisait ressortir les avantages que retiraient du protectorat français les autres nations européennes pour leur commerce, et ces nombreuses populations chrétiennes de l'Orient, qui « n'avaient ni repos, ni sûreté qu'à l'abri du nom de la France », etc.

Le dernier « discours » de M. de Brèves, « du procédé tenu lorsqu'il remit entre les mains du Roy la personne de Monseigneur le duc d'Anjou », est le moins connu, mais non moins curieux

que les précédents. C'est une protestation très-ferme et très-digne, rédigée en forme de protocole diplomatique. S'adressant au chancelier, qui lui avait officieusement notifié la résolution de S. M., au garde des sceaux et au président Jeannin, tous trois, comme lui, anciens serviteur du feu Roi, de Brèves leur rappelait les circonstances principales de ses deux ambassades, et concluait ainsi : « Messieurs, si l'usage de mal traicter ceux qui ont tousjours fidellement servi nos Roys et leur Estat se practique en ce royaume, jugez quelle en peut être la conséquence. Si vous ne me voulez ayder pour l'amour de moy, *faites-le par amour de vous mesme*. Si c'est péché mortel d'honorer et de révérer la Reyne mère du Roy, et d'estre son serviteur très-humble, j'avoue ma faute. Je la dois neanmoins reverer, comme mère de mon roy, et y suis tant plus obligé, qu'elle m'a esté bonne maistresse. Mais j'appelle Dieu à témoin, si cela m'a jamais donné moins d'envie de rendre au Roy ce que je luy dois... » Ses importants services autorisaient cette noble hardiesse, qu'on retrouve également dans l'allocution qu'il adresse ensuite au jeune roi lui-même, en présence de Luynes, le nouveau favori, auquel de Brèves était surtout redevable de sa disgrâce. « Sire, en vous servant, je n'ai point commis de faute ny de crime. Ainsi mon nom ne se trouvera dans les chartres de votre chancelier, pour mal que j'aye fait ; ny dans ceux de votre Chambre des comptes, pour bienfaits que j'aye eus en vous servant fidèlement et longuement comme j'ay fait... »

Avant d'être reproduits, en 1628, à la suite de la relation des voyages du sieur de Brèves, ses « Discours » sur l'Empire turc et le traité négocié par lui en 1604, avec les notes, avaient été imprimés de son vivant en 1615, à l'époque de son retour de Rome, en même temps que le texte original du traité en caractères « turquesques », avec la traduction littérale en regard. Le tout forme un recueil de quatre pièces, chacune avec sa pagination séparée, imprimé avec les armes de France sur le titre, et probablement aux frais de l'État, *à Paris, de l'Imprimerie des langues orientales, arabique, turquesque, persique*, etc., *par Estienne Paulin, rue des Carmes, Collége des Lombards, M.D.C.X.V.*

Ce recueil, qui a dû être tiré à un nombre fort restreint d'exemplaires, n'est cité ni par Brunet, ni par aucun autre bibliographe. L'exemplaire, seul connu jusqu'ici, que nous avons sous les yeux, est resté longtemps en Angleterre. C'est une plaquette

petit in-4°, revêtue d'une reliure en veau fauve à filets de Roger Payne ou de Lewis. Les caractères turcs se lisant à rebours des nôtres, les feuillets qui contiennent la pièce la plus importante, l'original des articles du traité, sont disposés en sens inverse de l'ordinaire, ainsi que ceux qui contiennent la traduction en regard. Le titre, par conséquent, est placé à l'endroit qui serait la fin dans un volume ordinaire. En comparant cette traduction littérale et le texte français, imprimé à part avec des annotations, on remarque que ce dernier texte offre des variantes de rédaction assez importantes, mais toujours conformes au sens et à l'esprit du traité. Ainsi, plusieurs stipulations essentielles réunies dans un seul et même article de l'original ont été réparties en plusieurs articles, et quelquefois avec plus de développement dans la version française révisée. Il en résulte que dans ce texte révisé le traité a *cinquante* articles, tandis qu'il n'en a que *quarante-deux* dans l'original turc et la version littérale.

La plus considérable de ces variantes porte sur la dernière phrase de l'article 13 de cette version, ainsi conçue : « Voulons et ordonnons que les marchans françois et leurs vaisseaux qui viennent par nos ports et havres, ne soient obligez de païer aucun droist, que celui des marchandises qu'ils desbarqueront, et qu'ilz les puissent aller vendre en quelle eschelle ilz voudront, et ou bon leur semblera sans aucun empeschement. » Dans la version révisée et imprimée à part, cette stipulation forme à elle seule un article distinct, le dix-septième. Elle s'y trouve paraphrasée comme il suit :

« Et par ce que bien souvent iceux marchands arrivans dans les ports des lieux de notre obéissance avec leurs vaisseaux et marchandises, sont violentez et contraincts par les fermiers de nos gabelles, de descharger leurs marchandises et de les vendre pour être payez de nos droists : nous déclarons et voulons que les dits marchands arrivants, comme dit est, dans nos ports, s'ils ne trouvent à vendre leurs marchandises avantageusement, et qu'ils les veuillent conduire autre part, qu'ils le puissent faire sans aucun empeschement, ny forcer de payer aucun droist que de ce qu'ils auront vendu. »

Le texte des « discours » reproduit, en 1628, à la suite de la relation des voyages, l'a été évidemment d'après cette édition originale de 1615, mais non avec les mêmes caractères : ceux de 1615 sont incomparablement plus beaux. On remarque aussi que

l'orthographe de plusieurs noms de personnes et de lieux a été modifiée dans la réimpression, conformément à l'usage français. Enfin, le *Discours abrégé des assurez moyens* était précédé, dans l'édition originale, de la dédicace suivante au Roy (Louis XIII), qui manque dans la réimpression :

« Sire, durant vingt-deux ans de séjour que j'ay fait à la Porte du Grand Seigneur, pour y servir le feu Roy Henri le Grand vostre père, j'ay eu un soin particulier de remarquer et d'apprendre quelle est la puissance de son Empire et les moyens que les Princes chrétiens pourroient tenir pour l'affaiblir et ruiner. J'en ai fait un petit abrégé que j'offre à vostre Majesté, qui luy fera voir la possibilité de ce faire, et celle d'accroistre sa gloire et sa domination. Je serois bien heureux, sire, que ce qui est porté par cette mienne relation se peust effectuer avant que Dieu dispose de moy, pour y servir ma religion et vostre Majesté. »

Dieu devait disposer de Savary de Brèves, — et de bien d'autres, —avant que ce souhait religieux et patriotique pût s'accomplir.

Malgré l'importance sérieuse de ce personnage, l'intérêt politique et même littéraire de son livre, qui,—par parenthèse, mériterait bien d'être réimprimé, — les noms de de Brèves et de du Castel brillent par leur absence dans le récent *Dictionnaire des littératures* de M. Vapereau. Baron Ernouf.

BIBLIOGRAPHIE CHAMPENOISE

ESSAI D'UNE BIBLIOTHÈQUE

ENTIÈREMENT COMPOSÉE DE

LIVRES RELATIFS A LA CHAMPAGNE

ET A LA BRIE.

(*Suite;* voir pages 406, 441 et 507 de l'année 1876.)

— Croniques des Ordres institués par saint François. *Troyes et Paris*, 1602 ; 2 vol. in-8.

Livre rare, imprimé à Troyes par Pierre Chevillot. Le premier volume est orné d'un frontispice finement gravé, dans lequel des vi-

gnettes représentent trois épisodes de la vie de saint François d'après une approbation en italien placée à la fin du volume; l'auteur espagnol se nommait Marco de Lisbonne, religieux du tiers-ordre, et il publia son œuvre vers 1556. Le privilége nous apprend que ces chroniques furent traduites en français par Denis Santeuil, qui déclare dans la dédicace du second volume qu'il avait été *serviteur domestique* de l'illustre maison de Clèves.

Cet ouvrage est divisé en dix livres. Le premier volume, dédié par le traducteur au cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, contient la vie, la mort et les miracles de saint François. Le second volume, dédié à Henriette de Clèves, femme de Henri de Lorraine, duc d'Aiguillon, renferme la vie, la mort et les miracles des disciples de saint François. On y trouve la relation du martyre de plusieurs religieux; la biographie de saint Antoine de Padoue, de vingt autres disciples, de sainte Claire, et de sainte Elisabeth de Hongrie; les discours spirituels du bienheureux frère Gilles d'Assise; la règle des religieuses de Sainte-Claire, dites Damiates; l'institution et la règle du tiers-ordre, dit des Pénitents.

C'est une curieuse histoire des saints et saintes de l'ordre de Saint-François.

— Les fleurs du bien dire, recueillies ès cabinets des plus rares esprits de ce temps, pour exprimer les passions amoureuses, tant de l'un comme de l'autre sexe. *Langres, Pierre de la Roche*, 1603; pet. in-12.

Recueil rare et singulier. Pendant longtemps les biographes ont attribué cet ouvrage à François Desrues, auteur des *Antiquités des plus célèbres villes de France*. La dédicace des *Fleurs du bien dire*, adressée à Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV et duchesse de Lorraine, est signée des initiales M. G., qui ne peuvent désigner François Desrues.

Les deux premières pièces de ce recueil sont: l'*Epître d'Hélène à Paris*, traduite du latin d'Ovide, par L. S. D. P., et une *Epître de Philis à Démophon*. Les *Fleurs du bien dire* commencent à la page 45 et sont divisées en deux parties. La première contient 72 lettres écrites à une dame, avec quelques réponses. Il paraît que la dame de ses pensées était savante, car plusieurs lettres de l'amant sont bourrées de latin. La seconde partie, ayant pour titre: *Lettres passionnées d'une dame extrêmement amoureuse*, se compose de 55 lettres.

Les *Fleurs de bien dire* de 1603 ne conviendraient point aux amoureux de notre époque et les sentiments sont singulièrement exprimés. On ne peut trouver un plus curieux spécimen de la correspondance galante du temps de Henri IV.

— Histoire horrible et effroyable d'un homme plus qu'enragé, qui a esgorgé et mangé sept enfans dans la ville de Chaalons en Champagne; ensem-

ble, son exécution. *Paris, Nic. Alexandre*, 1619; pet. in-8 de 8 pag.

Les brochures à sensation, publiées au seizième siècle et au dix-septième, sont très-nombreuses; elles remplaçaient les journaux qu'on n'avait pas encore inventés. A peine un fait de guerre était accompli, un crime commis, un miracle constaté, qu'on s'empressait d'en imprimer la relation ornée d'un titre ronflant.

Ces plaquettes offrent toujours de l'intérêt pour certaines provinces, et souvent pour l'histoire générale de la France : mais elles sont devenues fort rares. Quoiqu'elles fussent répandues à profusion, elles disparaissaient promptement soit par l'usage, soit à cause de l'exiguïté de leur format.

C'est vraiment une *histoire horrible et effroyable* que raconte l'éditeur de notre brochure. « Une maudicte et exécrable créature vouée et destinée à Sathan, un homme scélérat et pire qu'anthropophage, s'est trouvé dans la ville de Chaalons en Champagne. » Il attirait chez lui des petits enfants, et il avait soin, chaque jour, d'en retenir un « qui estoit par ce malheureux homme incontinent esgorgé, et sur-le-champ haché et mis en pièces, dont partie estoit pour luy bouillie, une autre rostie, et l'autre fricassée. » Il en dévora sept, avant d'être arrêté. Il fut jugé et condamné à être brûlé vif, son exécution eut lieu dans la grande place du marché au blé de Châlons. La description du supplice est aussi horrible que le crime.

— Godeau, hermite. Poésie spirituelle, divisée en plusieurs Odes, Noëls et hymnes sur la naissance de Nostre Seigneur; par Guill. Godeau, hermite de l'ordre de saint Hilarion. *Troyes, Nic. Oudot*, 1623; in-8 de 104 ff.

Livre très-rare. L'auteur et son ouvrage sont à peu près inconnus. — Le volume a un second titre, daté de 1625 : *La grande Bible des Noels*. Petites figures en bois sur le recto des deux titres et sur le verso du second. Les pages sont encadrées d'un double filet noir.

Cette *Poésie spirituelle*, dont quelques pièces sont fort longues et d'un style souvent singulier, se compose de 38 Noëls, qui peuvent se chanter sur des airs profanes, tels que : *J'aimerai toujours ma Philis; O cauteleux et rusé, pourquoi m'as-tu abusée; Une seule fillette dormant dans un jardin, etc.*

Guillaume Godeau a dédié son œuvre aux Maire, Échevins et bourgeois de la ville de Troyes; et dans le premier Noël, qui commence ainsi :

« Fidels Bergers Troyens, dévotieuse bande. » L'auteur consacre seize couplets aux bergers des différentes paroisses de Troyes, S. Pierre, S. Étienne, S. Loup, etc., et les engage à venir promptement saluer l'Enfant Jésus.

On a joint au volume *la vie très-admirable de sainct Hilarion, premier*

hermite de la Palestine (par Guill. Godeau). *Troyes, Nic. Oudot*, 1623; in-8 de 16 ff., fig. en bois sur le titre. — Cette vie de saint Hilarion est une légende du quatrième siècle de notre ère, dans laquelle l'auteur rappelle une foule de miracles des plus extraordinaires.

Guillaume Godeau, qui paraît être originaire des bords du Loir:

« *Mon Loir* le chantera
Et si bien vantera
Ses vertus éternelles,
Que Loire et Sarte aussi »,

avait habité la ville de Rennes, ainsi que le prouve l'Épilogue de ses Noëls :

La Muse me donnoit
Ces vers qu'elle sonnoit
D'une veine tranquille,
L'année que j'estois
Où les Bretons Renois
Ont estably leur ville. »

— Larivey (*Pierre de*). Six centuries de prédictions de feu Me Pierre de Larivey, cy-devant nommé Claude Morel; trouvées au cabinet de l'autheur après son décez. *Lyon, Cl. Chastelard*, 1623; pet. in-12.

Livre très-rare et singulier. — Six cents quatrains prophétiques, ou plutôt six cents énigmes indéchiffrables. Il n'est pas plus facile d'expliquer le titre du volume et certaines phrases des pièces liminaires.

Pierre de Larivey le jeune, Troyen, dédia cet ouvrage au duc de Nevers. « C'est à vous, grand prince, dit-il, que l'Astrologie, cette fille du ciel, poursuivie de la haine et de l'envie des enfants de la terre, a refuge : c'est à vous, père des arts et des sciences, que l'autheur de ces centuries dresse les yeux à travers son tombeau. Je vous offre ce livret pour lui qui, ainsi que je lui ai entendu dire, avoit le dessein en son vivant de lui donner jour sous vostre sauve-garde. » On lit dans l'Avis au lecteur : « Peu de temps après le décez de Monsieur de Larivey (que Dieu absolve), il me prit envie de faire voir le jour à six cents quatrains astrologiques qu'il m'avoit mis entre les mains, un mois avant son trespas; mais je fus retenu de ce faire par la mémoire qui me revint que ledit feu sieur m'avoit conseillé d'en faire mon profit particulier, et non pas les exposer à l'envie et à la mesdisance des critiques. » Cet avis contient ensuite une apologie succincte de l'Astrologie. — Il résulte de là que ces six centuries ne furent point *trouvées au cabinet de l'auteur après son décez*, puisqu'il les avoit confiées, *un mois avant son trespas*, à P. de Larivey le jeune.

Faut-il attribuer ces prédictions à Pierre de Larivey, mort vers 1612, et auteur de plusieurs comédies facétieuses? Mais alors que signifie cette phrase: Pierre de Larivey, *cy-devant nommé Claude Morel?*

Autre difficulté. Nous avons trouvé dans une *Biographie* la note suivante : « Pierre de Larivey le jeune, né à Troyes, en 1596, s'est fait connaître par un Almanach avec de grandes prédictions, le tout diligemment calculé, qu'il publia de 1618 à 1647, et qui a été continué jusqu'à nos jours. » Si Pierre de Larivey le jeune a publié des Almanachs avec prédictions, dès l'an 1618, pourquoi hésitait-il à faire imprimer, en 1623, les centuries posthumes de Pierre de Larivey? Pourquoi n'osait-il entreprendre cette publication, qu'après avoir demandé conseil à un savant astrologue, lorsqu'il avait déjà mis au jour cinq Almanachs prophétiques?

Voilà des questions qui pourront exercer la sagacité des curieux. Nous regrettons de ne pouvoir les résoudre : nos recherches ont été vaines. Nous attendrons qu'un fureteur plus heureux donne le mot de cette énigme bibliographique.

Quoique Pierre de Larivey prévienne le lecteur que

« Il n'y a pas un quatrain dans ce livre
Où l'an ne soit marqué de l'advenir ;
Si quelqu'un a l'esprit bien à délivre,
Apprendre il peut et le bien retenir »,

nous ne saurions cependant trouver un sens raisonnable dans des billevesées de ce genre.

« Elle dira : Je cueillois de l'ozeille,
Lorsque le Gris, en s'approchant de moy,
M'a dist : Cloris, approche ton oreille,
Je te diray ce que m'a dist le Roy. »
« Un qui ne peut le jeu de dame entendre,
En prendra une, au lieu d'en prendre deux.
Celuy là pert, lequel se trompe à prendre,
Luy dira lors un grand homme entre-deux. »

C'est une série de logogriphes, dont la clef est probablement perdue

— Potel (*Guillaume*). Discours des maladies épidimiques advenues à Paris, en 1596, 1597, 1606, 1607 et 1619, fort utile et nécessaire au public pour se conserver et préserver des susdites maladies. *Paris*, *Nic. Callemont*, 1623; in-8.

Volume très-rare. — Cet ouvrage composé, non pour fournir des remèdes contre la peste, mais pour donner les moyens de s'en préserver, contient des détails fort curieux, et se rattache intimement à l'histoire de la ville de Paris.

Guillaume Potel, natif de Meaux, maître barbier et chirurgien à Paris, avait exposé sa vie pendant vingt-sept ans à soigner quinze ou vingt mille malades de la peste, en 1596 et 1597, à l'Hôtel-Dieu, comme compagnon chirurgien, et dès 1606, à la Maison de la Santé, à Saint-Marcel, comme maître chirurgien. Il avait publié ce discours en 1608; mais,

après l'épidémie de 1619, il le fit réimprimer avec des corrections et d'amples additions. On ne connaît pas d'exemplaires de l'édition de 1608, et ceux de l'édition de 1623 sont d'une grande rareté.

L'auteur dédia son œuvre à Nicolas de Verdun, premier président du parlement. La dédicace est suivie d'une Ode et de deux Sonnets adressés au procureur général, au prévôt des marchands et aux échevins de la ville de Paris, ainsi que la *Louange à MM. de la police pour l'établissement de la Maison de la Santé, en* 1606.

Le traité commence, pag. 23, avec ce nouveau titre : *Advertissement au peuple de Paris, de quelques remèdes et moyens pour se préserver de la maladie contagieuse.*

Guillaume Potel cite les chirurgiens les plus célèbres de son temps, les œuvres des anciens médecins français et étrangers, et selon l'usage des discoureurs de l'époque, met à contribution Plutarque, Ovide, Aulu-Gelle, l'histoire des Grecs et des Romains; mais il donne aussi de précieux renseignements sur l'état de la ville de Paris, pendant les épidémies, sur la frayeur et l'égoïsme des habitants, sur leur répulsion pour la Maison de la Santé, et même pour les chirurgiens qui cherchaient à les guérir.

« Le plus souvent en cette maladie, le père abandonne le fils, le fils abandonne le père, la femme le mari, et quelquefois le père et la mère laissent leurs enfants; les malades sont ensevelis sans prêtres, la charité est morte, l'espérance est abolie. »

« Je faillis être assommé à coups de pierre, allant de nuit en la rue Saint-Antoine, voir quelques malades, suivant le mandement de Miron, alors lieutenant civil, en l'an 1606; et en l'an 1619, le peuple me fit courir plus de danger de mourir de coups de pierre, que je n'ay eu de mourir de la peste. »

Sur le dernier feuillet, on lit un sonnet de l'imprimeur au lecteur, signé N. C. (Nicolas Callemont).

— De La Chéze, rémois, ses OEuvres, contenant les larmes de Sion, les tableaux raccourcis de la vie humaine, et les leçons morales du sage Théotime. *Reims*, *Nic. Hécart*, 1630; pet. in-8.

Ces trois ouvrages, imprimés la même année et réunis sous un titre général, ont pu cependant être distribués séparément. Chacun d'eux a un titre et un privilége distincts, des signatures et une pagination particulières.

C'est une œuvre éminemment champenoise par l'auteur, par l'imprimeur, par les dédicaces, par les approbations et par les poëtes qui ont célébré les talents de René de la Chèze.

Les *Larmes de Sion*, paraphrase poétique des lamentations de Jérémie, sont dédiées à Colbert du Terron, et précédées de vers français et latins composés à la louange de l'auteur, par de la Salle, avocat du roi à Reims, Gillat, médecin, Charlot, conseiller du roi, et Le Poyvre, avocat à Rethel.

Les *Tableaux de la vie humaine* ont été dédiés à Jérôme Fremyn, chanoine de Reims. Les *Leçons de morale* sont en prose, avec des quatrains pour sommaires.

L'œuvre capitale de René de la Chèze est, sans contredit, les *Tableaux raccourcis de la vie humaine* : On y trouve de beaux vers et d'heureuses pensées. Nous ne citerons que quelques passages :

« Aujourd'hui la vertu n'est qu'une pauvre mère
Qui n'a plus le moyen de nourrir son enfant. »
« Les amis de ce temps, ce sont des hirondelles
Qui s'approchent de nous au temps de nos moissons. »

Il paraît que dès 1630 les femmes se peignaient le visage, se teignaient les cheveux et portaient de faux chignons :

« Pour ne paraître vieil, on porte des perruques,
Ou de plastre, ou de cire, on s'arme tout le sein. »
....
« On ne voit aujourd'hui que carcasses peintes
Servir d'appas trompeurs à de jeunes corbeaux. »
....
« Mais que peut-on juger de ces Mules refaites
Qui font teindre leur poil et redorer leur frein,
Sinon que ce toupet qui s'hérisse en leurs testes
Est propre aux vieux chevaux qu'on vend mieux pour le crin? »

— LA CHÈZE (*René de*). Le Roy triomphant, ou la statue équestre de Louis XIII, posée sur le front de l'hostel de ville de Reims, l'an 1636. — Le cheval de Domitian, trad. de Stace, par Nicolas Bergier, pour servir de parallèle à la statue équestre de Henri IV, posée sur le Pont-Neuf à Paris, en 1614. *Reims, Fr. Bernard*, 1637 ; in-4 de 62 ff., fig.

Bel exemplaire d'un livre très-rare en pareille condition et essentiellement rémois. Il est orné des armes de M. Lespaignol, vicomte de Bouilly, lieutenant des habitants de Reims, à qui René de la Chèze dédia ce recueil de vers français ; des armes de la ville de Reims : ces grandes armoiries, imprimées au verso de l'Avis de l'imprimeur au lecteur, ne se trouvent pas dans tous les exemplaires ; et d'une troisième planche représentant la statue équestre de Louis XIII, placée sur la façade de l'hôtel de ville, en 1636.

L'œuvre de la Chèze, *rémois*, contient : l'*Ombre de Rémus ;* la *Statue équestre* ; une *Prière pour le Roi*, pendant sa maladie, en 1630 ; un *Vœu pour la Reine ;* des *Inscriptions royales*, lors de la réduction de La Rochelle ; pour l'entrée de Louis XIII, préparée à Reims en 1630 ; pour son sacre en 1610 ; et sur le retour de la Reine de Reims à Paris ; enfin, l'*Olympe rémois*, ou les assemblées des Dieux, faites à Reims en l'honneur du Roi. Ce recueil, imprimé après la mort de l'auteur, décédé le

15 juin 1637, est suivi de deux pièces de vers, par Guillaume Baussonnet.

Le *Cheval de Domitien*, traduit en vers français par Nicolas Bergier, est imprimé avec le texte latin en regard. Ce petit poëme fut écrit à l'occasion de l'érection de la statue équestre de Henri IV sur le Pont-Neuf, à Paris, en 1614, et il est précédé de deux inscriptions latines, pour cette statue. On lit sur le dernier feuillet l'épitaphe de Nicolas Bergier, composée par Nicolas de Bellièvre, président au parlement.

— LA VILLATE (*Benjamin de*). Songe et son interprétation, avec un hermitage chrestien. *Paris*, 1626 ; pet. in-8, portr.

Curieux recueil de poésies. Le beau portrait de l'auteur, gravé par J. Picart, est rare.

Benjamin de la Villate, chanoine de l'église de S. Martin de Champeaux en Brie, parvint à une extrême vieillesse; il vivait encore en 1641.

Les pièces liminaires du *Songe* se composent d'un *Avis au lecteur*, d'un sonnet, de vers latins composés par Jean Bachot, curé de Mormant en Brie, et auteur des *Noctes Mormantinæ*, de vers latins et français signés Jean Riotte, et du portrait de l'auteur.

On lit dans l'*Avis au lecteur* :

« Je ne promets pas de satisfaire entièrement à tes délicattes aureilles par une Muse bruissante à aisles de miel, ny par une douce harmonye de luth haut monté, fredonnant des vers doux et mélodieux, ny moins à la vivacité et subtilité de ton bel esprit (qui relevé sur les aisles de toutes sciences pénètre tout) par quelques belles et doctes inventions que ton espoir s'attendroit y rencontrer; non, je ne m'y oblige pas. »

On peut juger, d'après cette phrase, du style singulier de La Villate en prose et en vers. Au surplus, voici une description poétique du Déluge :

« Le ciel pleurant s'entrouvre, et ses marests débonde,
Pour ses eaux joindre aux eaux de la plaine profonde
Et ne faire de tout ce terrestre univers
Qu'un flo-flottant marest pour punir les pervers,
Et comme général fut le flot du naufrage,
Le péché général, général le ravage,
Furent semblablement les générales eaux
Aux filandières sœurs, exécrables bourreaux,
Pour racler des humains la race universelle. »

Benjamin de la Villate avait peu de talent pour la poésie, mais, au moins, il en fit un bon usage. Le *Songe avec l'interprétation* est un long poëme, dans lequel l'auteur exalte la chasteté et proscrit les plaisirs ; il commence au péché d'Eve et finit au jugement dernier : tous les Dieux du paganisme, et surtout le *Sergent Cupidon*, jouent un rôle important dans ces poésies. Un *discours* en prose sert de préface au songe. C'est

une espèce de sermon, très-édifiant, mais assez mal digéré ; les pensées de l'auteur sont quelquefois d'une obscurité désespérante.

L'*Hermitage chrestien* est un poëme du même genre. Il contient un amas de moralités divisées en dix chants, dont chacun offre la censure de quelque vice, ou l'exposé de quelque vérité. Le poëte y répète souvent l'éloge de la vie solitaire.

Ce recueil finit par sept sonnets adressés aux magistrats du présidial de Melun, à M. Frémin, président dudit Melun, et à trois chanoines de Champeaux ; la dernière pièce est une Ode à J. Bachot, curé de Mormant.

— Des Guerrois. La Sainctetè Chrestienne, contenant les vie, mort et miracles de plusieurs saincts de France, et autres pays, qui ne sont dans les vies des saincts, et dont les reliques sont au diocèse et ville de Troyes ; par N. Des Guerrois de Jésus, Pr. ind. P. et P. de Troyes. *Troyes, Jacquard*, 1637 ; in-4 de 466 ff.

Livre rare et curieux. Ce volume contient, outre les vies des Saints, l'*Histoire ecclésiastique des antiquités, fondations et restaurations des églises et abbayes du diocèse de Troyes*, l'indication des fêtes des Saints honorés dans le diocèse, le catalogue alphabétique des mêmes saints, une liste des évêques de Troyes et des abbés de neufs abbayes du diocèse, avec une ample table des matières.

La dédicace de la *Sainctetè chrestienne* est une des plus singulières que nous ayons vues ; elle est adressée *à la saincte Trinité, un Dieu trois fois sainct ; A Jésus-Christ, le sainct du Seigneur ; A la Vierge mère, reine des Saincts ; A la B. cour de tous les saincts, et signamment, à tous les bien-heureux saincts, naiz, décédez, ou apportez en leurs prétieuses reliques en la ville et diocèse de Troyes*. Une seconde dédicace *à Messieurs du clergé, noblesse et peuple de France*, est une partie non moins curieuse et originale de ce livre. — Quant à l'analyse de l'ouvrage, nous renvoyons à la *Notice* de M. Charles Desguerrois *sur la Vie et les écrits* de son grand-oncle.

— Bergier (*Nic.*). Le dessein de l'histoire de Reims, avec diverses curieuses remarques touchant l'établissement des peuples, et la fondation des villes de France. *Reims, Nic. Hécart*, 1635 ; in-4, portr., fig.

Livre rare. Le titre est orné d'une vue de Reims, très-finement gravée. On voit au-dessous la marque de Nic. Hécart : une Bible, avec la devise : *A moins de bien plus de repos*.

Jean Bergier dédia cet ouvrage à Nic. de Bellièvre, président au par-

lement, l'ami et le protecteur de son père. L'avertissement est suivi d'un portrait de Nic. Bergier et de son épitaphe latine, composée par le président de Bellièvre. Le texte est précédé de six planches parfaitement gravées, et représentant quatre arcades d'Arcs de triomphe romains, le tombeau de saint Remy et une très-belle vue de Reims, dessinées par G. Baussonnet et gravées par E. Moreau.

Nicolas Bergier avait l'intention de publier une grande histoire de la ville de Reims; elle devait se composer de seize livres, dont il ne put achever que les deux premiers. Il écrivit seulement le sommaire de quatorze autres livres. C'est par ce motif que Jean Bergier a intitulé cet ouvrage : *Le dessein de l'histoire de Reims*, mais le titre courant du volume porte : *De l'antiquité de Reims*. En effet, le premier livre traite de *l'antiquité et la différence des peuples de la Gaule-Belgique entre lesquels les Rémois tiennent le premier rang; et le second, de l'antiquité de la ville de Reims, particulièrement de ses anciens noms et de sa fondation*. Les recherches de l'auteur ont dû être immenses; mais il a adopté bien des fables, telles que celles de Francus, fils d'Hector et de Rémus, 23e roi des Gaules ; puis, il a suivi l'opinion de certains historiens fort suspects. Toutefois, après avoir lu quelques chapitres des premiers livres, ainsi que le plan général de cette histoire, on regrette que Nic. Bergier n'ait pas vécu assez longtemps pour compléter son œuvre.

— BERGIER (*Nicolas*). Le Bouquet royal, ou le Parterre des riches inventions qui ont servy à l'entrée du Roy Louis le Juste en sa ville de Reims. Augmenté des cérémonies observées en son sacre ; faict le 17 octobre 1610, par P. de La Salle. *Reims, Simon de Foigny*, 1637 ; in-4.

Livre rare. Le titre est orné d'une vue de la ville de Reims, très-finement gravée. On voit au-dessous la marque de Simon de Foigny : un Lion, avec la devise, *sequitur fortuna laborem*.

Il paraît que le *Bouquet royal* avait été imprimé pour la première fois en 1610: mais cette édition ne devait contenir qu'une explication succincte des inscriptions et devises faites à Reims, pour l'entrée et le sacre de Louis XIII. En effet, on lit dans le *Privilège* de 1637 que P. de la Salle trouva parmi les manuscrits de feu Nic. Bergier un traité intitulé *Le parterre des riches inventions*, qui avaient servi à l'entrée du Roi ; et, comme ce traité était imparfait, de la Salle prit soin de l'achever. On lit encore au verso du feuillet 71 : « Ce Bouquet royal est tel qu'il nous l'a laissé, n'y ayant été changée aucune chose, que nous n'avons recouvert qu'après son décès. Le voyant comme imparfait, je me résolus d'y ajouter ce qui suit. » Ainsi, cette description minutieuse de l'entrée de Louis XIII, le 14 octobre 1610, des arcs de triomphe, des inscriptions, etc., avec le texte des discours prononcés à cette occasion, le tout précédé d'une savante dissertation sur le nom et les attributions des éche-

vins, ne saurait être confondue avec le programme publié en 1610, sous le même titre de *Bouquet royal.*

Les additions de P. de la Salle, relatives aux cérémonies du sacre de Louis XIII, occupent les feuillets 72-88. Un grand nombre de Rémois notables sont cités dans cet ouvrage. La dernière pièce du volume est un poëme intitulé *la Nymphe rémoise.* Ce poëme avait été imprimé à petit nombre, en 1610 ; un exemplaire, tiré sur vélin et richement relié, fut présenté au Roi, le jour de son sacre.

— La joyeuse entrée du roi en sa ville de Troyes, capitale de la province de Champagne, le 25e jour de janvier 1629. *Troyes, J. Jacquard,* 1629 ; in-4 de 56 pages, rel. en vélin. Armes de la ville de Troyes gravées sur le titre.

Exemplaire parfaitement conservé dans sa reliure originale d'un livre rare.

Le roi Louis XIII fit son entrée à Troyes quelques mois après la prise de La Rochelle, et pendant le voyage qu'il avait entrepris pour soutenir à main armée les prétentions du duc de Nevers sur le duché de Mantoue. Dès le 10 janvier, il avait annoncé ses intentions par lettres adressées à Moyse Riglet, écuyer, seigneur de Montgueux, maire de Troyes, et avait fixé son entrée au 25 du même mois.

Ce volume contient la relation détaillée des préparatifs de la réception du roi, préparatifs pour lesquels « on ne jugea pas à propos de mander ou faire venir des ouvriers de Paris, ni d'ailleurs, puisqu'en la dite ville il y en a, et en bon nombre, d'aussi excellents et capables qu'en autres villes de ce royaume. »

Les Echevins firent construire un chariot mécanique, en forme de galère, qui devait servir à transporter « damoiselle Marie de la Ferté, fille du sieur Odoard de la Ferté, conseiller audit échevinage : laquelle pour sa bonne grâce, beauté et assurance, bien qu'elle ne fût agée que de neuf ans, fut choisie pour présenter à Sa Majesté le premier présent : sçavoir un cœur d'or pur qui s'ouvriroit par un ressort et dans lequel se verroit au milieu une fleur de lys d'or, etc... »

Et lors de l'entrée du roi, « Marie de la Ferté parut, sortant de l'hôtel de ville, et vint au-devant de Sa Majesté, aborder la portière de son carrosse, assise sur la dernière et plus haute marche du chariot, qui se conduisoit soy-mesme sans aide, par certains ressorts et artifices, » et après qu'elle eut offert le cœur d'or et « qu'elle eut fait une grande révérence, le chariot se retira comme il estoit venu. »

Cette invention de 1629 est bien supérieure aux vélocipèdes modernes, puisque le chariot de Marie de la Ferté circulait dans les rues de Troyes, sans aucune aide. Les savants de la Champagne avaient-ils donc découvert la puissance de la vapeur?

« On tira les canons de la ville, mesme le gros Breteuil, ou pierrier, appellé par le commun la grosse Guillemette, qui est une pièce venue

des Anglois, remarquable tant pour sa grosseur que pour estre faicte et fabriquée de bandes et cercles de fer battu, qui porte vingt pouces d'ouvert en diamètre à son embouchure, et se charge de 35 livres de poudre. »

Les arcs de triomphe, les échafauds garnis d'enfants des deux sexes, les grottes, les cascades, les tapisseries, les ornements de tout genre, le carillon des cloches, la musique, les processions, etc., tout est décrit minutieusement.

« Plusieurs beaux esprits versez en l'histoire et poésie mirent la main à la plume » et s'évertuèrent à composer des inscriptions et des vers, en latin et en français : on ne compte pas moins de 38 inscriptions et de 32 pièces de vers. Mais les *beaux esprits* travaillèrent à la hâte, et produisirent des quatrains tels que celui-ci :

Grand Roy, voyez nos cœurs, nous y portons vos lys.
Louys, roi de nos cœurs et le cœur de nos *âmes*,
Nous y portons vos lys, doux subject de vos *armes*,
Et crions de bon cœur, vive le roy Louys.

Il est à remarquer qu'à cette époque, ou au moins en Champagne, les poëtes comptaient deux syllabes dans le mot *Louys*.

— **La procession de la Pompelle**, avec les prières et oraisons qui se disent et chantent en icelle. *Reims, Jean de Foigny*, 1647 ; pet. in-8 de 48 et 56 pages, musique notée.

Livre rare et curieux, divisé en deux parties. Le portrait de saint Timothée est gravé sur cuivre, au verso du titre. La Pompelle, autrefois *Buxitus*, était un lieu réservé aux supplices, et situé à quatre mille pas de la ville de Reims : c'est là que furent martyrisés, vers le troisième siècle, saint Timothée, saint Apollinaire et leurs compagnons. On lit un récit sommaire de ce martyre dans l'introduction adressée au lecteur.

La procession de La Pompelle avait lieu tous les trois ans, le lendemain de la Pentecôte. Les chanoines du chapitre de l'église de Saint-Timothée, à Reims, descendaient les châsses de ce saint et des autres martyrs, et on les portait solennellement dans la procession, à laquelle assistaient les pèlerins de Saint-Jacques, le clergé de Reims, les magistrats, les échevins et les habitants de la ville. Le rédacteur de cette relation, qui doit être N. Colin, secrétaire du chapitre de Saint-Timothée, décrit avec le plus grand soin l'ordre observé dans la cérémonie, la route suivie par le cortége, depuis l'église jusqu'à La Pompelle ; il indique les différentes stations et reproduit les oraisons, hymnes, antiennes et respons, lus ou chantés pendant le cours de la procession.

La seconde partie contient la musique notée des Respons et Antiennes qu'on chantait en ladite procession. Ces 56 pages de musique, avec les paroles imprimées au-dessous, sont fort curieuses.

— COCQUAULT (*Pierre*). Table chronologique sur l'histoire de l'église, ville et province de Reims. *Reims, vᵉ Franç. Bernard,* 1650 ; in-4.

Volume rare. — Le titre est orné d'une vue de la ville de Reims, très-finement gravée dans un cartouche soutenu par un lion rampant. On lit sur une banderole enroulée autour de la partie inférieure du cartouche : *sequitur fortuna laborem*. Il est fâcheux que les devises ne soient pas toujours des paroles d'Évangile....

Pierre Cocquault, prêtre, chanoine de l'église de Reims, docteur ès droits, official en la cour spirituelle, et conseiller du Roi au siége royal et présidial dudit Reims, composa une *histoire de l'Église et de la ville de Reims*, en cinq volumes in-folio, qui sont restés inédits. Cette histoire commence au Déluge, et finit à l'année 1634. L'auteur mourut le 11 janvier 1635. On y trouve la généalogie de Noë, *déduite jusqu'à Remus, qui a donné son nom à la ville de Reims*, et depuis Remus jusqu'à Louis XIII. Entre autres fables, notre chanoine de Reims raconte que le petit-fils de Noë, Samothès, fut le premier roi des Celtes, et que son fils Magus lui succéda *en l'année* 356 *après le Déluge*, c'est-à-dire, cent ans avant la dispersion des peuples et la formation des Empires. L'auteur compte ainsi, jusqu'à Pharamond, soixante-dix-huit rois des dynasties de Samothès, d'Hercule et de Troïlus.

Nous signalerons un fait curieux que recueilleront avec empressement les amateurs de science héraldique. « En l'an 213, sous le règne de Hildericus roi des François, fils de Sunno, les François changèrent d'armoiries, et au lieu de crapauds prirent *la moitié d'un Lion d'azur rampant, la gueule ouverte, en l'extrémité un serpent qui entournoit le col d'un aigle.* » Les auteurs qui ont écrit qu'en 499 Clovis substitua les fleurs de lis aux crapauds qu'il portait sur son écu n'ont pas remonté assez haut l'origine des Armes des rois de France. Au surplus, la moitié du Lion d'azur d'or en champ d'azur du roi Hildericus est de la même famille que le Lion d'or en champ d'azur, donné pour blason à Japhet par le patriarche Noë. Il est inutile d'ajouter que toutes ces armoiries sont également authentiques.

Après la mort de Cocquault, une *Table chronologique* de sa volumineuse histoire de Reims fut rédigée et imprimée en un tome in-4 de 634 pages. Mais l'auteur anonyme prévient le lecteur, à l'année 1600, qu'*il y a beaucoup de choses dans les Mémoires de Cocquault, lesquelles, quoique véritables, pourroient être prises en mauvaise part, ou être mal expliquées par plusieurs personnes vivantes ; c'est pourquoi on a jugé à propos de finir cette table chronologique de son histoire au commencement de ce siècle.*

C'est un ouvrage important, non-seulement pour la ville de Reims, mais encore pour les évêchés suffragants de la métropole champenoise. Nous indiquerons seulement quelques articles qui nous ont paru curieux.

En 1496, l'archevêque informe les Rémois qu'il veut leur faire obtenir soit une université, soit une manufacture de draps, suivant qu'ils aviseront. *Les habitants laissèrent l'université et demandèrent une draperie.*

Furent nommés pour en faire les mémoires : Robert de Paris, Nicolas Moët et autres drapiers. L'université de Reims ne fut créée qu'en 1549.

En 1509, on défendit de vendre du vin de Beaune à Reims, *d'autant qu'il faut vendre celui du pays premièrement.*

En 1515, la peste étoit tellement grande à Reims, qu'on fut contraint de changer le tour de la procession du Saint-Sacrement. Le premier reposoir fut fait en la maison de Pierre Cocquault, mon bisayeul, où l'on appelle maintenant *les Loges Cocquault.*

En 1517, Monsieur de Reims, pour son âge, désira avoir un évêque pour faire ses charges, et fit consentir le chapitre pour Pierre Lamesson, abbé de Saint-Pierre de Chaalons, *qui fut évêque portatif.*

En 1530, on représenta à Reims *le mystère de la Passion*, qui dura huit jours; cela étoit très-magnifique. On y venoit de tous côtés. Il fut aussi représenté à Soissons.

En 1532, on donna l'archevêché à Jean de Lorraine, cardinal, *qui avoit plus de crosses et de mitres qu'un fort homme ne pourroit porter sur son dos.*

— Recueil d'Almanachs pour l'an 1673, présenté au Roi. *s. l.* (*Paris*), *Damien Foucault*, 1673; pet. in-8. portr.

Recueil rare et curieux. — Les imprimeurs de Troyes publiaient chaque année un grand nombre d'almanachs avec des prédictions de tout genre. Nicolas Oudot en publia huit pour l'année 1673; un neuvième est de Gabriel Briden. Le dépôt de ces livres populaires était à Paris, chez la veuve Nicolas Oudot, rue de la Vieille-Boucherie. Damien Foucault, libraire de Paris, s'avisa de réunir ces neuf almanachs sous un titre général; il présenta au roi un exemplaire de ce recueil factice, et il paraît qu'il en vendit plusieurs exemplaires à des personnages notables. Celui que nous avons sous les yeux porte les armes de Lamoignon, président au Parlement.

La composition de ces almanachs ne diffère que par le titre, le nom de l'auteur et quelques détails peu importants. Le portrait de l'auteur est gravé sur le titre :

1. Le curieux Almanach, pour 1673, composé par demoiselle Armande des Jardins, baronne de Neufchâteau, grande astrologue.

2. L'Éphémeris, ou Almanach historial, composé par un disciple de M. Questier.

3. Almanach du grand voyageur, composé par Alexandre des Moulins, sieur d'Argivaux, natif de Troyes, grand astrologue, etc.

4. Almanach, exactement supputé par Claude de Chevry, ingénieur du Roi, dédié à MM. de l'Académie royale.

5. Almanach journalier et chronologique, composé par François Le Beau, Lyonnais, spéculateur des éphémerides, etc.

6. Éphémires, ou Almanach tiré de l'italien sur les manuscrits de Me Michel Nostradamus, par Ligberal de Vauréal, professeur.

7. Éphémeris, ou Almanach supputé par Claude Bazin, Troyen; dédié aux savans et curieux.

8. Almanach exactement supputé par François Commelet, natif du Bassigny au comté de Champagne.

9. Observations astrologiques, exactement supputées par Claude Ternet, Champenois. *Troyes, Gab. Briden.*

Ce dernier almanach est le seul où l'on trouve la liste des jours heureux ou malheureux, et le temps propre aux semis et plantations.

Les autres contiennent des présages météorologiques, une pronostication générale pour l'année, des prédications pour chaque mois, les jours favorables pour commencer un voyage, pour saigner et médicamenter, des secrets astrologiques pour connaître l'avenir, la liste des foires et des villes où l'on bat monnaie, etc., etc.

— RELATION VÉRITABLE de ce qui s'est passé en la frontière de Champagne, à la venue de l'armée étrangère conduite par le comte Ernest de Mansfeld. *s. l. n. d.* (1622); in-4 de 22 pag.

Opuscule rare. — Le style en est remarquable; on pourrait la croire du duc de Nevers lui-même, ou écrite sous sa dictée. Cette *relation* très-circonstanciée est d'autant plus curieuse que le fait important qu'elle décrit a échappé aux recherches de presque tous les historiens. Ils disent seulement qu'après la trêve conclue, en 1621, entre les protestants d'Allemagne et les Espagnols, Ernest de Mansfeld, qui combattait en Bohême dans les intérêts de l'électeur Palatin, se sauva avec les débris de son armée, se réfugia en Alsace et, de là, passa au service des Hollandais. Mais ils ne parlent point de son entreprise sur la France.

Tandis que Mansfeld était en Alsace, le duc de Bouillon et l'électeur Palatin, qui s'était retiré à Sedan, lui firent de brillantes promesses, s'il voulait pénétrer en France et soutenir le parti des protestants. Le général allemand accepta ces propositions, et demanda au duc de Lorraine l'autorisation de traverser ses États : ce qui lui fut accordé. Aussitôt que cette nouvelle parvint à Paris, la Reine-mère s'empressa d'en informer le Roi qui faisait alors la guerre en Poitou; et le duc de Nevers, gouverneur de la Champagne, se rendit promptement à Châlons; mais il n'avait point d'armée à opposer à celle de Mansfeld. Il prit le parti de négocier : ces négociations furent traînées en longueur, afin d'avoir le temps de réunir des troupes françaises. Enfin le duc de Nevers sut agir avec tant de prudence et d'adresse, qu'il retint les Allemands au delà de la Moselle, que les Reistres se mutinèrent et se débandèrent, et que Mansfeld se retira en toute hâte dans les Pays-Bas. Il était sorti de France le 27 août 1622.

Nous ne pouvons reproduire tous les détails que renferme cette brochure, indispensable pour compléter l'histoire de ces temps de troubles et de guerres civiles, et que nous avons l'intention de réimprimer.

— Relation des cérémonies qui se sont faites dans la ville de S. Dizier en Champagne, durant l'Octave de la canonization de Sainte Rose, du tiers ordre de S. Dominique. *s. l. n. d.* (1671); in-4 de 6 pag.

La canonisation de sainte Rose fut annoncée à Saint-Dizier par une bulle du pape Clément X et par une circulaire du général de l'ordre de Saint-Dominique, Jean-Thomas de Rocaberti. On voulut honorer cette nouvelle sainte par de fastueuses cérémonies. « La décoration de l'église de Notre-Dame de Saint-Dizier était si magnifique, qu'il ne s'est jamais rien vu de pareil dans toute la province. » L'auteur décrit minutieusement les riches tentures, les arcades de verdure et de fleurs, les tableaux et les inscriptions.

La solennité commença le dimanche, 23 août 1671, par l'exposition du Saint-Sacrement, une messe en musique et une belle procession dans les rues de la ville, à laquelle assistèrent le clergé, les ordres religieux, les magistrats et les corps de métier. Les cérémonies se prolongèrent jusqu'au dimanche suivant, 30 août, jour de la fête de Sainte-Rose. Pendant cet octave, huit prédicateurs prononcèrent le panégyrique de la Sainte. Le son de toutes les cloches de la ville et des coups de canon tirés sur les remparts et sur les bastions terminèrent la fête.

Les habitants de Saint-Dizier, qui voulaient gagner les indulgences et témoigner leur zèle pour sainte Rose, occupèrent tous les confesseurs pendant l'octave, et il y eut tant de communions le dernier jour, que deux prêtres ne cessèrent point d'administrer ce sacrement depuis cinq heures du matin jusqu'après midi.

Nous regrettons que l'auteur ait négligé de donner quelques détails sur la vie de sainte Rose, canonisée sous le règne de Louis XIV. Était-elle Champenoise? Les habitants de Saint-Dizier célébraient-ils une concitoyenne? Nous l'ignorons complétement.

Parmi les nombreuses inscriptions qui décoraient l'église de Saint-Dizier, nous n'en citerons qu'une. Elle suffira pour faire connaître le talent et la naïveté du poëte champenois :

« Jamais la Rose ne découvre
La flamme qui se presse à sortir de son sein,
Jusqu'à ce que l'époux de ses aisles la couvre
Et luy mette des armes en main. »

L. T.

En vente à la Librairie historique et curieuse de Léon TECHENER.

LA
PARTIE DE CHASSE

PAR

HERCULE STROZZI

POÈME DÉDIÉ A LA DIVINE LUCRÈCE BORGIA, DUCHESSE DE FERRARE

Traduit du latin en vers français et précédé d'une notice par M. JOSEPH LAVALLÉE.

Deux parties en un volume petit in-8, papier de Hollande, tiré à petit nombre, jolie publication. — Prix. . . . . 12 fr.

MEAUME. Sébastien Le Clerc et son œuvre (1637-1714), un volume grand in-8, papier vergé, tiré à 220 exemplaires. Prix. 18 fr.

Correspondance inédite de la comtesse de Sabran et du chevalier de Boufflers (1778-1788), recueillie et publiée par E. de Magnieu et Henri Prat. Beau volume in-8, enrichi d'un portrait de Sabran, gravé à l'eau-forte par Rajon, d'après une peinture de Mme Vigée-Lebrun. — Prix. 8 fr.

Souvenirs de la maréchale princesse de Beauvau (née Rohan-Chabot), suivis des **Mémoires du maréchal prince de Beauvau**, recueillis et publiés par Mme Standish (née Noailles); 1 vol. grand in-8°, avec 2 portraits gravés à l'eau-forte. 10 fr.

— Tirage à 200 exempl. sur papier vergé des Vosges. 16 fr.

— Sur grand papier jésus (dit de Hollande), portraits avant la lettre. Tiré à 50 exemplaires. 30 fr.

Vie de Claire-Clémence de Maillé-Brézé, princesse de Condé (1628-1694), par Charles Asselineau; 1 vol. in-12, de 125 pages. 3 fr.

Mademoiselle de Scudéry, sa vie et sa correspondance, avec un choix de ses poésies, par MM. Rathery et Boutron; 1 vol. grand in-8° de VIII et 540 pages. Prix. 8 fr.

— Grand papier de Hollande, tiré à 50 exemplaires. Prix. 25 fr.

LIVRAISON DE MAI.

LETTRES PROVINCIALES DE PASCAL, étude littéraire par M. Silvestre de Sacy de l'Académie française.

LITTÉRATURE DRAMATIQUE AU SEIZIÈME SIÈCLE : *Jacques de Champ-Repus, poëte et gentilhomme bas-normand.*

REVUE CRITIQUE DE PUBLICATIONS NOUVELLES. — *Bettine et boîte à musique*, par le comte Clément de Ris.

CAUSERIES D'UN BIBLIOPHILE. — *L'exposition des livres de Caxton en Angleterre.* — *Les manuscrits de la Corvina restitués par le Sultan.* — *Quelques beaux livres modernes*, par le baron Ernouf.

1878, Dec. 12.
Walker fund.

LETTRES PROVINCIALES DE PASCAL (1)

Les *Lettres provinciales* de Pascal ne sont plus pour nous qu'un monument littéraire de premier ordre, un chef-d'œuvre d'esprit, d'éloquence et de style. On les loue, je le soupçonne, beaucoup plus qu'on ne les lit. Au dix-septième siècle, c'était un livre vivant, le livre de circonstance, le pamphlet du jour, ce livre défendu que tout le monde a, que tout le monde lit, en cachette si l'on veut être bien avec les puissances, et c'est un attrait de plus. Les preuves abondent; écoutez plutôt.

Mme de Sévigné a quitté Paris pour aller en Bretagne, le cœur percé de ce nouvel éloignement qui va mettre cent lieues de plus entre elle et ce château de Grignan où est sa chère fille. Après huit ou dix jours de route en bateau, en voiture, écrivant partout où elle a pu écrire, Mme de Sévigné est enfin arrivée à sa maison des Rochers; elle a causé avec Pilois, son jardinier; elle a revu le mail et les belles allées de son parc, la *solitaire*, l'*infinie ;* elle en prépare de nouvelles qui l'occupent et l'amusent. Mais il pleut ! plus de promenades, plus de visites, le soir, à cette lune, sa vieille amie, dont les rayons, pénétrant à travers les grands arbres, forment sur le gazon mille images bizarres. Les ouvriers sont dispersés par la pluie, les oiseaux ne chantent plus. Le bon abbé de Coulanges est absorbé dans ses calculs. Ce n'est ni le jour où Mme de Sévigné reçoit les lettres de sa fille, ni celui où elle y répond : que fera-t-elle ? Les romans de La Calprenède sont bien vieux, et son bon goût rougit d'y prendre encore quelque plaisir. Les traités de morale de M. Nicole la charment; c'est la lecture du matin, la lecture pieuse qu'elle fait toute seule. Quel sera son livre du soir, à ce moment où l'on ne cherche plus dans la lecture qu'un

(1) La librairie Jouaust va mettre en vente une nouvelle édition des *Lettres provinciales* de Pascal, précédée d'une préface par M. Silv. de Sacy, de l'Académie française. Nous sommes heureux de placer cette préface sous les yeux de nos lecteurs.

aimable délassement? Les *Petites Lettres de M. Pascal*, lues cent fois et toujours nouvelles, surtout si elle a son fils auprès d'elle, le jeune amant de Ninon, le guidon des gendarmes-Dauphin, M. Charles de Sévigné, janséniste de conviction en attendant qu'il le soit de pratique, qui les lit, ou plutôt qui les joue avec tant de perfection. C'est du Molière dans le comique, du saint Augustin ou du saint Athanase dans le pathétique. On rit, on admire, et Mme de Sévigné ne manque pas d'exprimer à sa fille, dans sa lettre la plus prochaine, tout ce que cette lecture lui a fait ressentir de plaisir et de ravissement. Ah! si un bon Père jésuite s'était trouvé là par hasard, il aurait mal passé son temps!

A Paris, le satirique Boileau soupe en bonne compagnie chez M. de Lamoignon. Corbinelli, l'ami de Mme de Sévigné, est du nombre des convives; le Père Bourdaloue en est aussi avec un autre jésuite qui l'accompagne, selon la règle. Le repas fini, Boileau, Corbinelli et le compagnon du Père Bourdaloue restent à causer littérature dans la salle à manger. Boileau élève les anciens jusqu'aux nues et ne permet pas qu'on leur compare aucun des modernes, un seul excepté qu'il ne nomme pas. Quel est-il, cet unique rival des Cicéron, des Démosthène, de tout ce que l'antiquité a eu de plus illustre et plus fameux? « Nommez-le-moi, Monsieur, s'écrie Corbinelli, et je passerai la nuit à le lire! — Je m'assure que vous l'avez lu plus d'une fois, » répond Boileau sans s'expliquer davantage. Le jésuite insiste à son tour et devient aussi pressant que Corbinelli. « Vous le voulez, mon Père? dit enfin Boileau en lui serrant fortement le bras; eh bien, morbleu! c'est Pascal! » Et, prenant avec lui Corbinelli qui se pâme de rire, il s'enfuit dans le salon.

L'auteur de *Phèdre* et d'*Iphigénie* a fait plus qu'admirer les *Lettres provinciales*, il les imite et les égale presque dans ces deux célèbres lettres qu'il s'est tant repenti d'avoir écrites, et où il venge le théâtre des anathèmes de Port-Royal. La bonne Mme Racine, qui par scrupule de conscience ne lisait pas les tragédies de son mari, était trop bonne jansé-

niste pour ne pas lire les *Petites Lettres* et les faire lire à ses nombreux enfants. Ne faut-il pas assaisonner d'un peu d'opposition la piété même la plus rigoureuse?

Chose qui vaut la peine d'être remarquée en passant : Mme de Sévigné, qui parle si souvent des *Petites Lettres* dans sa correspondance, n'y mentionne pas, si j'ai bonne mémoire, une seule fois les *Pensées*, dont la première édition avait pourtant paru en 1670, un an avant le départ de Mme de Grignan.

Au dix-huitième siècle, la société a changé de face; le beau monde n'est plus janséniste par mode, il est philosophe. Port-Royal a été rasé jusque dans ses fondements. Les cendres mêmes des grands hommes qui avaient tant illustré par leurs vertus et par leurs talents cette fameuse retraite ont été dispersées et jetées au vent. Louis XIV, par cet abus violent de son pouvoir, n'a pas plus détruit cependant le jansénisme, qu'il n'a réussi par une mesure plus violente encore, la révocation de l'Édit de Nantes, à extirper le calvinisme. L'incrédulité seule a gagné à ce double acte de tyrannie. Le jansénisme n'est plus une opinion, c'est une secte qui a ses martyrs, ses prophètes ; un parti qui ne pardonnera jamais à Louis XIV et à ses descendants la destruction de Port-Royal, et qui poussera plus tard la rancune jusqu'à s'unir aux disciples des Diderot et des J. J. Rousseau contre la royauté. Pendant que Voltaire règne en maître dans les salons et sur le théâtre, le jansénisme se cantonne fortement dans la bourgeoisie et dans les parlements. La bataille ne se livre plus, presque en se jouant et comme dans un tournoi d'esprit, sur les cinq propositions attribuées à Jansénius, mais sur le livre du Père Quesnel et sur la bulle *Unigenitus*, qui a condamné cent et une propositions, extraites cette fois bien certainement de ce livre. Pascal n'est pourtant pas moins lu qu'au siècle précédent. Les *Lettres provinciales* sont toujours l'arsenal d'où jansénistes et philosophes tirent leurs armes les plus meurtrières contre les jésuites ; et lorsque enfin, au bout d'un siècle de combats acharnés, la magis-

trature et les couronnes s'unissent pour proscrire la fameuse Société, c'est encore Pascal qui prononce l'arrêt; ce sont les *Lettres provinciales* qui arrachent à Ganganelli, devenu pape sous le nom de Clément XIV, la bulle qui dissout, en apparence du moins et momentanément, la redoutable congrégation.

Au commencement de ce siècle encore, on n'aurait pas trouvé dans le monde un homme bien élevé, quelles que fussent d'ailleurs ses opinions et ses croyances, une femme d'esprit, fût-elle voltairienne ou athée comme j'en ai connu plusieurs, qui n'eût lu et relu les *Lettres provinciales*. C'était le livre classique par excellence. A plus forte raison en faisait-on une lecture journalière dans le petit nombre de familles respectables où se conservaient la foi, les habitudes et les mœurs de Port-Royal. A quinze ans, je les savais déjà presque par cœur. Je vois encore l'exemplaire que m'en avait donné pour mes étrennes une vieille tante janséniste : deux jolis volumes dorés sur tranche et reliés en veau vert. Dès cette époque, une brillante reliure m'aurait fait tout lire, si un attrait pris hors de la chose même eût été nécessaire, avec les habitudes de mon éducation, pour me faire goûter la merveilleuse clarté de Pascal dans l'exposition des questions théologiques les plus épineuses, les grâces naturelles de son style et la finesse de son ironie lorsqu'il se moque et qu'il se joue, et cette véhémence d'indignation qui élève la défense de quelques pauvres religieuses calomniées jusqu'aux plus sublimes accents de Démosthène disputant les dernières libertés de sa patrie à Philippe de Macédoine, ou de Cicéron chassant de Rome l'incendiaire Catilina.

Figurez-vous donc qu'au lieu de ces beaux livres illustrés, dont le fond est souvent bien pauvre, on donnât maintenant à un jeune homme, pour cadeau de jour de l'an, les *Lettres provinciales* de Pascal ! De quel air recevrait-il un pareil présent ? Le livre, j'en ai peur, courrait grand risque de n'être pas même ouvert.

Il est vrai que la même tante me donnait aussi l'*Histoire*

de Charles XII par Voltaire, sans s'effrayer du nom de l'auteur, car c'était un des caracteres des familles jansénistes d'alors, si du moins j'en juge par la mienne, qu'une grande liberté d'esprit et de lecture dans une vie sévèrement chrétienne et à côté des pratiques de piété les plus sérieuses. On n'allait pas à la foi par l'ignorance; on aimait mieux, à tout risque, y aller par l'étude et le savoir : quoi qu'il arrivât, tout du moins n'était pas perdu. Quand j'y pense, je m'étonne de moi-même et de tout ce qui m'entoure. Il me semble que je vieillis et que je mourrai dans un monde qu'aucun lien ne rattache à celui qu'ont vu mes premiers regards. Je le chercherais en vain, ce monde de mon enfance et de ma jeunesse! Il a disparu, il n'est plus! Que de choses, qui me paraissaient alors toutes simples et toutes naturelles, me paraîtraient aujourd'hui bien extraordinaires et bien étranges! Cette vie de famille réglée, sans contrainte, comme la vie d'un couvent; ma mère et mes sœurs interrompant une vive conversation ou une lecture intéressante pour dire chaque jour, aux heures prescrites, les divers offices de l'Église avec l'exactitude du prêtre le plus scrupuleux, et, ce devoir rempli, après quelques minutes de recueillement et de silence, reprenant de plus belle la lecture ou la conversation interrompue. Et quelle était cette lecture? Une tragédie de Racine ou de Voltaire, quelquefois aussi la pièce du jour, car, si l'on s'interdisait rigoureusement le théâtre, ce que l'on ne se permettait pas d'aller voir sur la scène on se permettait fort bien de le lire. L'esprit avait le champ libre. Les lettres de Mme de Sévigné, les comédies de Molière trouvaient leur temps et leur place à côté des prônes de M. Singlin et de la *Prière chrétienne* du Père Quesnel. *La Jérusalem délivrée* — que de mères vont se récrier! — ne nous était pas défendue. *Paul et Virginie* arrachait de nos yeux enfants les premières larmes de sympathie et d'admiration. Je lisais très-volontiers les *Lettres provinciales* de Pascal, mais je lisais aussi *Gil Blas* sans qu'on s'en inquiétât beaucoup. Et ces charmants contes des *Mille et une Nuits*,

comment auraient-ils été proscrits dans la maison d'un professeur d'arabe et du premier des orientalistes d'alors? Que d'heures délicieuses ne nous ont-ils pas fait passer le soir, au coin de notre modeste foyer! En valions-nous moins avec cette pleine liberté de lecture? Je vous jure que non!

Une fois cependant, une seule fois, ma mère ne m'interdit pas, mais m'engagea à différer la lecture d'un livre encore nouveau alors, et dont la popularité était immense. Quel était ce livre dangereux? Devinez-le! je vous le donne en cent, en mille. C'était, puisqu'il faut vous le dire, *le Génie du Christianisme*, de M. de Chateaubriand, parce que, jeune encore et peu instruit comme je l'étais, la beauté du style pourrait, me disait-on, éblouir mon imagination et me donner, sur l'esprit vrai du christianisme, des idées fausses, difficiles à rectifier plus tard.

Ce n'est pas, je vous prie de le croire, un plan d'éducation que je prétends ici proposer à personne. Un pareil plan serait trop hors d'usage et de saison. C'est un tableau que ma plume s'est laissée aller toute seule à retracer, entraînée par les doux souvenirs de la première jeunesse et par une juste reconnaissance : car du moins reconnaîtra-t-on, je pense, qu'élevés de cette sorte, avec cette mâle liberté de choix tempérée et guidée par de pareils exemples, ayant été nourris, dès l'enfance, de tous les chefs-d'œuvre de la religion et des lettres, nous n'étions guère exposés plus tard à prendre le brillant pour le solide, le gigantesque et le monstrueux pour le grand et le beau, le faux et le spécieux pour le vrai. Le seul inconvénient que j'y trouve, c'est qu'après avoir tant lu les bons livres dans sa jeunesse, il peut devenir comme impossible de les relire plus tard, à moins qu'on ne soit, comme certaines gens que je connais, d'infatigables reliseurs. Cette première fraîcheur, ce premier charme qui va au cœur, ils l'ont perdu pour toujours. On ne lit pas une phrase, que celle qui suit n'accoure et n'envahisse brutalement la mémoire.

Voilà précisément ce qui m'était arrivé pour les *Lettres*

provinciales de Pascal. Les relire, je ne le pouvais plus, à mon grand regret; jamais je ne les ai relues, sans l'occasion que m'en a fournie cette nouvelle édition. Encore, pour les relire avec attention et intérêt, ai-je dû les envisager sous un point de vue tout nouveau pour moi. J'ai fait trêve à l'admiration : Pascal n'a pas besoin de nos éloges, il est et il sera toujours un des premiers parmi les plus beaux génies et les plus grands écrivains de notre France; j'ai voulu juger cette fois le fond des choses dans toute l'impartialité de mon esprit et de mon cœur. La querelle du jansénisme est finie, bien finie. Port-Royal n'est plus qu'une belle et curieuse page d'histoire. M. Sainte-Beuve s'est chargé de lui donner pour la postérité un certificat de grandeur morale que la postérité ratifiera. Les questions sur la grâce et sur le libre arbitre, qu'il ne faut pas mépriser pourtant, car elles touchent aux plus hauts et aux plus difficiles problèmes de la philosophie, ne sont plus à l'ordre du jour; d'autres aussi insolubles, et qui ne nous paraissent plus claires que parce qu'elles sont les questions du moment, les ont remplacées. Entre la grâce suffisante des jésuites et la grâce efficace des jansénistes, le public ne choisit pas, il reste indifférent, je dis le petit nombre même de ceux qui comprennent le sens de ces mots. Personne n'est disposé à prendre feu pour l'une ou pour l'autre.

Quant aux casuistes dont Pascal s'est tant moqué, sans Pascal leurs noms et leurs ouvrages seraient ensevelis, à l'heure qu'il est, dans le plus profond oubli. On ne se souviendrait ni du fameux Diena, ni de Vasquez, ni de Lessius, ni du bonhomme Escobar, qui a eu la fortune, toujours grâce à Pascal, de fournir à la langue française un substantif et un verbe. Les ridicules finesses au moyen desquelles un Père Bauny espérait attraper le bon Dieu et justifier le pécheur en excusant le péché ne nous arracheraient tout au plus qu'un sourire de pitié. C'est l'admirable mise en scène de Pascal qui relève ces fastidieuses et ineptes sottises. Le bon jésuite que Pascal introduit comme le principal personnage de la pièce est si naïf dans son admiration pour les

ridicules casuistes ses confrères, il tombe avec tant de bonne foi dans tous les piéges que lui tend Pascal malignement! On l'aime presque ; il est plaisant, il n'est pas odieux. Molière n'a qu'un rival dans notre littérature, et ce rival c'est Pascal. Pascal a eu la main trop heureuse; parmi tous ces casuistes au moyen desquels il se proposait de ridiculiser la Société des jésuites tout entière, il a choisi — qu'on me passe le mot — les plus bêtes.

Mais voici qui est plus fort. Croira-t-on, sur la parole de Pascal, que l'Ordre de Saint-Ignace, dans un but de domination exclusive et d'accaparement de toutes les consciences bonnes ou mauvaises, ait entrepris, de propos délibéré, de corrompre la morale chrétienne, se réservant quelques docteurs sévères pour les scrupuleux, en foisonnant en docteurs relâchés pour avoir le droit d'ouvrir les bras aux pécheurs les plus scandaleux et les plus endurcis, et d'admettre aux sacrements non-seulement les chrétiens faibles, mais les banqueroutiers, les voleurs, les duellistes, les calomniateurs, les meurtriers, sans leur demander ni changement de vie ni pénitence? Voltaire, témoin non suspect et élève peu reconnaissant des jésuites, a déjà repoussé bien loin, dans son *Siècle de Louis XIV*, cette absurde et impossible hypothèse. Quant à moi, un seul motif suffirait pour m'en rendre la fausseté plus claire que le jour. Bourdaloue a été, pendant plus de cinquante ans, membre de la Société des jésuites; il avait trop d'esprit pour ne pas savoir ce qui s'y passait; il était trop honnête homme pour y rester s'il se fût aperçu qu'on y conspirait contre l'Évangile et contre la divine morale qu'il prêchait avec tant d'éloquence.

On demandera peut-être, d'un côté, comment une idée si odieuse et si peu vraisemblable a pu entrer dans un esprit aussi éclairé que celui de Pascal, dans un cœur aussi généreux; comment la monstruosité même de l'accusation ne lui a pas fait tomber la plume des mains. Comment? Regardez autour de vous et voyez les partis qui nous divisent! De quoi ne s'accusent-ils pas réciproquement? A les prendre

au mot, ne dirait-on pas que la France n'est plus qu'un ramas de traîtres et de coquins? Pascal, hélas! était un homme de parti et de secte; cela explique tout. Il n'y a pas de génie qui tienne contre la passion. Les jésuites, d'ailleurs, n'étaient pas en reste avec les jansénistes, et Pascal n'a pas été l'agresseur. N'imaginaient-ils pas un complot formé entre Jansénius et l'abbé Duvergier de Hauranne pour détruire la divinité de Jésus-Christ et réduire la religion au pur déisme? Ne sèmaient-ils pas le bruit d'une intelligence secrète entre M. Arnaud et Genève? Et pendant que les religieuses de Port-Royal, prosternées jour et nuit au pied du saint sacrement, y pratiquaient selon leur règle l'adoration perpétuelle, un Père Garasse ne les accusait-il pas publiquement de ne pas croire, dans leur cœur, à la présence réelle? On s'échauffe de part et d'autre dans de pareilles disputes; on finit par se calomnier de bonne foi; les plus monstrueuses inventions prennent dans des esprits exaltés l'apparence et la forme d'une manifeste vérité. Que les jésuites eussent à un haut degré l'esprit de corps et le besoin de dominer; qu'ils penchassent, dans la pratique, pour une morale plus indulgente, plus douce, plus humaine, plus accommodée à la faiblesse du grand nombre, cela est sûr et n'est pas un grand crime; et voilà ce qu'avec une imagination ardente et une logique impitoyable Pascal transformait très-sincèrement en un plan habilement concerté pour faire de la morale chrétienne, interprétée par les casuistes, l'école et l'excuse de tous les vices et de tous les crimes!

Tout n'est-il donc qu'œuvre de circonstance et de parti dans ces immortelles *Lettres provinciales?* Non. Quelque question qu'aborde un esprit tel que Pascal, à travers la chose du jour il voit et il saisit la chose de tous les temps. L'empire qu'exercent sur lui le moment et les circonstances n'a pas le pouvoir de rétrécir sa pensée au point de la fixer tout entière sur ce qui est aujourd'hui et ne sera pas demain. Son élan naturel l'emporte jusqu'à ces vérités qui ne passent jamais, le pousse et le fait entrer jusque dans les

dernières profondeurs du cœur humain. Si Pascal, dans l'ardeur de la lutte, n'eût enfanté qu'un pamphlet, toute son éloquence n'aurait pas sauvé une œuvre éphémère de l'oubli et de la mort. Il y a dans les *Lettres provinciales* un côté qui ne peut pas périr et ne périra pas. Quel est ce casuiste qui trouve toujours des raisons pour justifier ce que l'Évangile et la raison déclarent injustifiable? Quel est l'Escobar éternel? C'est vous, c'est moi, c'est le cœur humain de tous les pays et de tous les siècles. Observons-nous bien. Nous ne l'entendrons que trop souvent au fond de notre âme, ce casuiste qui nous flatte, qui nous rassure contre les plus justes réclamations de notre conscience et n'est jamais à court de raisonnements spécieux, de distinctions subtiles, d'ingénieux ou de ridicules sophismes pour nous autoriser à faire ce que nous condamnerions sans pitié dans les autres. S'agit-il du prochain, nous sommes tous de farouches jansénistes; s'agit-il de nous-mêmes, nous en remontrerions, en fait d'indulgence, aux pires jésuites de Pascal. Je ne suis pas, j'espère, plus mauvais qu'un autre, et j'ai vu des jours où j'aurais, je crois, étonné et scandalisé Escobar lui-même. — Parlez pour vous, me dira-t-on. — Pardon, je parle pour tous ceux qui se sont étudiés et qui se connaissent; si le nombre n'en est pas grand, tant pis!

Et voyez pourtant, ô justice du ciel! c'est peut-être le côté par lequel les *Lettres provinciales* ne sont qu'un pamphlet, le côté périssable, qui les a rendues si populaires à leur naissance, et les a fait lire de la ville et de la cour. Par un inévitable retour, c'est ce même côté qui en a éloigné peu à peu un public nouveau, animé de passions nouvelles, et qui a mis insensiblement, contre l'opinion générale du dix-septième et du dix-huitième siècle, les *Pensées*, une œuvre à peine ébauchée, un recueil de simples fragments, au-dessus des *Petites Lettres*, tant travaillées par Pascal et l'œuvre accomplie de son talent! Les uns ne les lisent plus par scrupule de conscience, ces lettres frappées des censures de l'Église; les autres, par indifférence pour les matières

qui y sont agitées. Les *Pensées*, on les lit plus que jamais; on les lira toujours, parce que toujours l'âme humaine voudra savoir s'il y a une religion vraie, et quelle est cette religion. Combien de fois ne les a-t-on pas imprimées et réimprimées depuis trente ou quarante ans! Combien d'illustres et savants éditeurs ont donné leur temps et leurs soins à ces fréquentes réimpressions! On a été chercher le manuscrit dans la poussière où il dormait; on a déchiffré laborieusement ces informes et jaunes chiffons de papier; on a remis au jour les passages négligés par les précédents éditeurs, et rétabli le texte qu'ils avaient quelquefois mal lu, quelquefois altéré; et ce ne sont pas toujours, notez-le bien, ceux qui partageaient la foi de Pascal qui se sont livrés courageusement à un si dur travail. Amis et adversaires ont rivalisé de patience et d'ardeur. Cela se comprend : Pascal a dit le dernier mot. Les difficultés que quelques-uns jugent qu'il n'a pas résolues, personne ne les résoudra. C'est un nœud gordien que la raison impuissante laisse là et que la foi seule peut trancher. Comme tous les grands esprits, Pascal, en donnant ses raisons, a mis dans tout leur jour les raisons contraires, et soulevé dans toute leur force les objections qu'il combat. Raison pour et raison contre, on n'ira pas plus loin, on ne pénétrera pas plus avant. Les petits motifs ne sont plus de saison. L'énergie même du style de Pascal ne permet pas la neutralité; il irrite ceux qu'il ne convainc pas. Heureux qui sort vraiment chrétien de cette grande lecture! Sa foi est affermie et peut tout braver.

Un mot encore. Pascal, s'il revenait au monde, referait-il les *Lettres provinciales*? Se rangerait-il avec les ennemis des jésuites, et recommencerait-il contre eux cette lutte terrible dans laquelle, après bien des vicissitudes, les jésuites ont fini par triompher catholiquement? Je suis convaincu que non. Car, je vous en prie, quels auxiliaires aurait-il? En quelle compagnie se trouverait-il? N'est-il pas plus clair que le jour qu'à l'heure actuelle, sous le nom des jésuites c'est l'Église catholique tout entière qu'on

attaque, derrière l'Église catholique le christianisme même, et avec le christianisme toute foi en Dieu, toute croyance en l'immortalité de l'âme et en une vie future, c'est-à-dire le principe de tout droit et de toute justice, et ces vérités fondamentales qui seules ont tiré l'homme de l'abrutissement, et seules l'empêchent d'y retomber ? La science augmente la puissance passagère de l'homme sur ce monde, elle ne lui dit rien sur sa destinée ; elle n'a rien à répondre à ces deux questions qu'il faut pourtant résoudre de façon ou d'autre, et qui ont enfanté toute philosophie et toute religion : D'où venons-nous ? où allons-nous ? Et Pascal perdrait son temps à batailler contre les jésuites ? Il oublierait ce qu'avec toute sa pénétration il ne pouvait pas prévoir en 1656 et en 1657, lorsqu'il écrivait ses *Lettres provinciales*, ce que nos pères ont vu en 1792, et que nos enfants pourront revoir, l'Église déchirée, les évêques chassés de leurs siéges, les curés de leurs paroisses, par cette informe constitution civile du clergé qui devait conduire au renversement des autels.

Ah ! cette plume qui a écrit pour un autre temps les *Lettres provinciales*, si Pascal la trempait encore dans une encre amère, ce serait contre ces protestants étrangers qui proclament si haut la liberté de conscience et ferment ou confisquent les églises catholiques, contre ces penseurs indépendants qui insultent et outragent toute pensée qui n'est pas la leur ! Ces directions d'intention, ces restrictions mentales dont il s'est tant moqué, ces permissions qu'on s'accorde si facilement de fausser la vérité dans l'intérêt de son parti ou de sa cause, de calomnier sans mesure ses adversaires, où les retrouverait-il ? Où fleurit et prospère cette maxime qu'on a tant reprochée aux jésuites comme s'ils l'avaient inventée et qu'elle leur appartînt en propre : *La fin justifie les moyens ?* Quelles violences, quel renversement de lois de constitutions, de gouvernements, n'a-t-on pas cherché à justifier, ne cherchera-t-on pas peut-être à justifier encore dans l'avenir, avec *la souveraineté du but*, *la*

nécessité du progrès, l'intérêt et la volonté présumée du peuple? Sous d'autres mots, n'est-ce pas toujours le même principe : *La fin justifie les moyens?*

La matière ne manquerait pas pour de nouvelles *Lettres provinciales*, je l'avoue. Seulement, ce n'est pas à Vaugirard qu'il faudrait l'aller chercher, et celui qui les écrirait si le génie de Pascal revivait en lui, pourrait bien, un jour de révolution, courir un plus gros risque que celui de voir ses lettres brûlées par la main du bourreau et lues triomphalement par tout le monde!

S. de Sacy.

LITTÉRATURE DRAMATIQUE
AU SEIZIÈME SIÈCLE

OEUVRES POÉTIQUES

DE JACQUES DE CHAMP-REPUS

gentilhomme bas-normand

I

Parmi tous les poëtes qui ont paru sous Henri II, Charles IX, Henri III et Henri IV, et auxquels on doit la renaissance des lettres en France, s'il en est un à qui l'action du temps ait été funeste, c'est, à coup sûr, *Jacques de Champ-repus*, gentilhomme bas-normand, qui vivait dans la deuxième moitié du xvi[e] siècle et au commencement du xvii[e].

On peut affirmer qu'il est inconnu des plus érudits. Ceux-là même qui sont le plus versés dans l'étude de la poésie française à cette époque ignorent jusqu'au titre de ses œuvres ; et quant aux traités sur la littérature et sur les écrivains de ce temps-là, la plupart sont complétement muets sur son compte. C'est assez dire qu'on doit actuellement ranger ses œuvres au nombre des livres introuvables.

Les découvrir étant devenu l'une de nos plus vives préoccupations et l'objet de tous nos efforts, nous eûmes bientôt l'occasion de voir, en effet, combien c'était là une tâche difficile.

On ne trouve aucune trace soit de ces œuvres, soit du nom de leur auteur, ni dans la *Bibliothèque du théâtre français* par le *duc de la Vallière*, ni dans la *Bibliothèque française de Goujet*, ni dans le consciencieux *Manuel du bibliographe normand.* Pourtant *Brunet* (1) désigne Jacques de Champ-repus comme auteur d'une tragédie d'*Ulysse* imprimée à Rouen en 1603. Les *frères Parfait* (2), *Beauchamps* (3), le *chevalier de Mouhy* (4) et le *Dictionnaire bibliographique de Peignot* (5), font également mention de ce poëte, mais uniquement pour constater qu'il a existé. Enfin, dans le catalogue de la célèbre bibliothèque dramatique de M. de Soleinne, bibliothèque disséminée, vendue aux enchères publiques, il y a plus de vingt ans, on lit : *Ulysse, tragédie française en cinq actes et en vers de Jacques de Champrepus, suivie de poésies diverses. Rouen, Théodore Reinsart,* 1603, *petit in*-12 *de* 93 *p.* Il est aussi parlé dans ce recueil d'un autre ouvrage du même auteur, ouvrage intitulé : *Églogue enrichie de trente anagrammes sur cet illustre nom, Marguerite de Valois.*

Quoi qu'il en soit, ces poésies sont actuellement d'une telle rareté qu'elles n'existent plus dans aucune bibliothèque publique, soit de Paris, soit de la province. Six années de patientes et actives recherches nous ont suffisamment édifié à ce sujet. C'est en vain qu'on les chercherait à la Bibliothèque nationale, à celle de l'Institut, à celle de l'Arsenal, si riches, cette dernière surtout, en œuvres dramatiques, ou même aux bibliothèques de Rouen, de Caen, d'Avranches,

(1) *Manuel du libraire et de l'amateur de livres.*
(2) *Histoire du théâtre français* depuis son origine. T. IV. Paris, 1747.
(3) *Recherches sur le théâtre français.*
(4) Paris, 1780.
(5) 1812.

etc. En vain les demanderait-on à tous les bibliophiles, libraires, bouquinistes de Paris et de Normandie. Il ne se trouve plus actuellement en France de la tragédie d'*Ulysse* et des *poésies diverses*, qu'*un seul* exemplaire, c'est celui qui faisait jadis partie de la bibliothèque Soleinne.

Nous étions déjà parvenu à découvrir l'*Églogue* (1) dont il existe un deuxième exemplaire en Angleterre; et il est inutile d'ajouter que cette circonstance rendait plus impérieux encor notre désir de trouver l'*Ulysse*. Enfin, nous atteignîmes ce but après mille difficultés.

C'est ici le lieu de songer qu'il nous reste un devoir à remplir. Aussi, avant d'aller plus loin, nous empresserons-nous de remercier publiquement M. P. Lacroix, qui a bien voulu nous guider dans nos recherches, ainsi que M. le baron Taylor, à l'obligeance duquel nous devons de connaître l'*Ulysse*, la plus importante des poésies de J. de Champ-repus.

La certitude que la presque totalité des érudits, principalement ceux de Normandie, ignorent jusqu'à l'existence de notre poëte, et l'extrême rareté de ses œuvres n'auraient peut-être pas encore été des motifs suffisants pour nous déterminer à en donner aujourd'hui une deuxième édition.. Sans parler de l'intérêt nécessairement médiocre que, de nos jours, on attache à des vers d'une époque quasi barbare, si l'unique exemplaire qui en reste s'était trouvé classé sur les rayons conservateurs d'une bibliothèque publique, nous nous serions abstenu. Mais cet exemplaire unique, perdu au fond d'une bibliothèque privée, n'existe pas pour la masse des lettrés. Et qui, d'ailleurs, pourrait répondre que dans dix, vingt ans d'ici il n'aura pas totalement disparu?

Le désir de rendre au domaine public des poésies qui déjà lui avaient appartenu, et le désir plus grand encore de venger leur auteur d'un injuste oubli, telles sont les raisons

(1) Provenant de la bibliothèque Cigongne, achetée par M. le duc d'Aumale, auquel nous devons communication de cette pièce de vers.

qui nous ont décidé à entreprendre cette publication. Du reste, ce que nous faisons ici pour J. de Champ-repus, on l'a fait récemment et non sans succès pour d'autres poëtes de la même époque, dont les œuvres ne sont ni plus variées, ni plus importantes, œuvres déjà connues d'ailleurs par des extraits et qui étaient loin d'être arrivées au degré de rareté de celles qui nous occupent (1).

Au point de vue surtout des chercheurs et des curieux de toute une province, toujours si avides de connaître les moindres productions de leur sol, ce livre est donc beaucoup moins une réédition qu'une découverte et comme une sorte de résurrection. Les lettres normandes nous en sauront gré, au moins nous l'espérons. Nous comptons aussi sur la reconnaissance de tous ceux en général qui lisent un auteur ancien, non pas tant par sa valeur propre que pour la satisfaction littéraire d'une curiosité rétrospective, de tous ceux enfin qui aiment à remonter l'arbre généalogique de la littérature française et à assister aux premiers tâtonnements de notre poésie.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs que, dans ce grand mouvement de la renaissance des lettres au XVIe siècle, mouvement auquel les grands poëtes du XVIIe siècle doivent leur existence, il n'est pas d'auteur, parmi ceux qui ont paru alors, qui n'ait travaillé à ce grand résultat. A une époque de transition où l'idiome encore raboteux et mal fixé cherche à se former, toute œuvre littéraire a son importance; et, à ce point de vue, J. de Champ-repus a contribué pour sa part à la marche progressive de notre langue poétique. Ses œuvres sont, du reste, sous plus d'un rapport, supérieures à beaucoup d'autres du même temps, bien que pour ces dernières la postérité ait été moins injuste; et sans doute la renommée n'aurait-elle pas plus manqué aux unes qu'aux autres, si

(1) Œuvres poétiques de Jacques de Champ-Repus, gentilhomme as-normand, publiées et annotées par Marigues de Champ-Repus, capitaine d'état-major; 1864; in-8, papier vergé; prix : 10 fr. Tiré à petit nombre

notre poëte n'avait presque constamment vécu à l'écart, retiré au fond de sa province et loin des célébrités littéraires du jour.

Il a publié sa tragédie sous le titre suivant : *Ulysse, tragédie française de Jacques de Champ-repus, dédiée à M. Maistre Iean de Bregel, conseillier du Roy, et lieutenant général de la Baronnie de Fougères*(1). A cette pièce sont jointes des poésies diverses : odes, sonnets, etc. Mais 1603 n'est que la date de la publication de ces poésies. Imprimée tard dans la vie de notre poëte, la tragédie avait été représentée à Rouen en 1600(2), et vraisemblablement il a dû s'écouler plusieurs années entre cette date et celle de l'achèvement de la pièce. C'est donc bien réellement une œuvre de la seconde moitié du xv[e] siècle.

Pour être en droit de se prononcer sur la valeur réelle d'une œuvre quelconque, il faut se reporter à l'époque qui l'a vue naître. Or, nous sommes au temps de la Pléiade (3), et on voit que, comme tous les auteurs ses contemporains, J. de Champ-repus s'est trouvé aux prises avec les difficultés que faisait à notre langue la révolution littéraire qui s'opérait alors. Il est de l'école de Ronsard et de Dubartas. La manière de cette école est un pédantisme scolastique qui consistait à abuser des métaphores et des épithètes, et surtout à appliquer servilement à notre idiome les formes du grec et du latin.

Ronsard qui le suivit, par une autre méthode,
Réglant tout, brouilla tout, fit un art à sa mode,
Et toutefois longtemps eut un heureux destin.
Mais sa muse, en français parlant grec et latin,
Vit dans l'âge suivant, par un retour grotesque,
Tomber de ses grands mots le faste pédantesque.
(Boileau.)

(1) *Roven, chez Théodore Reinsart, deuant le Palais, à l'Homme armé*, 1603.

(2) Le chevalier de Mouhy, Peignot.

(3) Imitation de la pléiade poétique des Grecs. Elle se composait de sept écrivains : Ronsard, Belleau, Baïf, Jodelle, Dorat, Dubellay, Ponthus de Thiard.

Cette manière(1) ne convient guère, il faut l'avouer, au genre noble, le plus difficile de tous. Les efforts pour mettre notre langue au niveau de ce genre furent pénibles jusqu'à Desportes et Malherbe. Ils ne sont pas pour cela à mépriser. Remarquons aussi que les guerres civiles et religieuses d'alors durent contribuer à les rendre plus pénibles encore et à retarder tout progrès. Marot n'avait réussi que dans la poésie galante et légère. C'est la Pléiade et ses disciples qui ont frayé la voie à Malherbe, le créateur du style noble, à Racan, Maynard, Voiture, Benserade, puis aux grands noms du siècle de Louis XIV. Or, disons-le, J. de Champ-repus n'est guère inférieur aux astres de la Pléiade. Il a su même éviter, dans ses vers, un grand nombre de leurs défauts, ainsi que nous le montrerons plus loin.

L'envisagerons-nous plus particulièrement comme auteur dramatique? Il faut se garder dès lors d'oublier que, contemporain de Jodelle, de Baïf, de Garnier, etc., il touche presque aux origines du théâtre français. Avant lui, l'art dramatique n'était pas encore sorti de la barbarie, et il est positif que depuis les *cantiques spirituels* des pèlerins revenant de Jérusalem, jusqu'à la naissance de notre poëte, le théâtre français n'avait fait, pour ainsi dire, aucun pas en avant. De son temps subsistait toujours le genre quasi barbare des *moralités*, *farces* et *sotties* des *Clercs de la Bazo-*

(1) Les vers suivants peuvent en donner une idée :

Par toi le mol zéphyr aux ailes diaprées
Refrise d'un air doux la perruque des prés.

(CHASSIGNET.)

Apollon porte-jour, Herme guide-navire,
Mercure échelle-ciel, invente-art, aime-lyre....
La guerre vient après, casse-loix, casse-mœurs,
Rase-forts, verse-sang, brûle-autels, aime-pleurs...

(RONSARD.)

Tandis, la sainte nef sur l'échine azurée
Du superbe Ocean naviguoit assurée....
Et bref la seule-main du Dieu darde-tonnerre
Montre la terre au ciel....

(DUBARTAS.)

che, et des *Enfants sans-souci*. De son temps existaient encore, malgré le discrédit dans lequel ils étaient tombés, les *Confrères de la Passion* avec leurs *mystères*, confrérie dont la constitution datait de Charles VI. L'histoire de notre littérature, en effet, nous montre cette confrérie, qui d'abord s'était opposée à ce que la *Cléopâtre* et la *Didon* de Jodelle fussent jouées par des acteurs publics (1), encore assez puissante, dans les dernières années du XVI[e] siècle, pour que les troupes d'acteurs qui s'étaient enfin formées à l'effet de jouer les pièces nouvelles fussent contraints, par arrêts du Parlement, de se borner à courir la province, le privilége des confrères de la Passion les empêchant de jouer à Paris. En 1597, Henri IV permet aux confrères menacés de continuer la représentation de leurs mystères. En 1629 enfin, les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, bien qu'autorisés par le roi Louis XIII à porter le titre de comédiens royaux, n avaient pas encore obtenu la révocation du droit qu'ils payaient à la confrérie en vertu de leur privilége. Donc si, à l'époque où J. de Champ-repus produisait son *Ulysse*, une nouvelle méthode et de nouveaux modèles dans l'art dramatique avaient surgi, les maîtres du mauvais goût antérieur étaient loin d'avoir disparu.

J. de Champ-repus arrive au temps où la lecture des poëtes grecs et latins donne au théâtre une forme plus raisonnable. Jodelle est le premier qui ouvre cette voie de progrès à l'art dramatique en France. Puis viennent successivement Grévin, Baïf, Garnier, Hardy, Théophile. A ces noms, on en pourrait encore ajouter d'autres de la même époque. Mais ceux-ci, soit pour n'avoir pas voulu sacrifier au mauvais goût qui ne tarda pas à faire dévier les efforts nouveaux, soit pour avoir travaillé à l'écart, loin des dispensateurs de la célébrité, sont restés plus obscurs. Néanmoins, en suivant la voie récemment ouverte, ils n'en ont pas moins préparé et hâté la venue de Corneille et de Racine.

(1) Ces deux pièces furent jouées par Jodelle lui-même et ses amis.

En admettant donc qu'il ne faille ranger notre poëte que dans cette catégorie d'auteurs moins célèbres de la fin du XVIe siècle, encore doit-on reconnaître que, lui aussi, a contribué à nous débarrasser du genre absurde des représentations théâtrales antérieures, spectacle accrédité autant par une religion mal entendue que par une longue habitude, et dénué de tout ce qui constitue le genre de la tragédie et de la comédie.

J. de Champ-repus, d'ailleurs, ne diffère pas autant qu'on pourrait le supposer de Jodelle, Gornier, Baïf, Hardy, etc. Sa tragédie d'*Ulysse* est, en plusieurs points, supérieure aux pièces de ces auteurs qu'on a coutume de considérer comme les régénérateurs de notre théâtre, mais qui sont loin, quant à la forme et quant au fond, d'avoir produit des chefs-d'œuvre. Ainsi, Garnier lui-même, le meilleur de tous incomparablement, « *ne se recommande dans ses pièces ni par* « *ses plans, ni par ses vers, dont la plupart pèchent soit* « *contre le goût, soit contre les règles actuelles de la versi-* « *fication...* (1) ». Chez Jodelle, la coupe des rimes féminines et masculines n'est pas observée. Dans une même pièce, les vers ont un nombre différent de syllabes. En outre, en parlant de lui, Laharpe dit : « *Jodelle voulut trai-* « *ter ses sujets à la manière des Grecs, mais il n'avait* « *aucune étincelle de leur génie, aucune idée de la contex-* « *ture dramatique. Tout se passe en déclamations et en* « *récits. Son style est un mélange de la barbarie de Ronsard* « *et des froids jeux de mots que les Italiens avaient mis à la* « *mode en France.* » Les vers de Baïf ne sont pas plus réguliers que ceux de Jodelle, et il tombe, de plus, dans le défaut des vers sans rimes, avec des longues et des brèves, suivant l'usage des auteurs latins. Quant à Hardy, « *les plans de ses* « *pièces sont sans choix et sans discernement, sa versifica-* « *tion est des plus basses, et il observe aussi mal les règles*

(1) Hallam, *Littérature de l'Europe*, t. II. — Même opinion dans Suard, *Mélanges de littérature*, t. IV.

« *des mœurs et des bienséances que celles de la poésie dra-*
« *matique* (1). » Fontenelle dit également de lui : « *Les vers*
« *ne lui ont pas beaucoup coûté, non plus que la disposition*
« *de ses pièces. Tous les sujets lui sont bons.... Nul scru-*
« *pule sur les bienséances, ni sur les mœurs.* »

La plupart de ces reproches ne sauraient, en aucune façon, être appliqués à J. de Champ-repus. Chez lui, le vers est correct, bien qu'il affecte un grand mépris pour les règles de la prosodie concernant l'hiatus et l'élision. De plus, on y chercherait en vain une seule expression pouvant choquer la morale la plus sévère. Pas de jeux de mots non plus, bien qu'ils fussent communs alors, ni de ces expressions burlesques qui servaient si souvent à racheter l'imperfection et le froid que l'enfance de l'art ne permettait guère d'éviter. A cette époque, en outre, où l'on ne se piquait pas d'entendre la poétique d'Aristote, où l'on ne se faisait aucun scrupule de l'inobservation des trois unités, et où l'on ne trouvait pas extraordinaire qu'un personnage vieillît de quarante ans en vingt-quatre heures, où qu'il passât les mers d'un acte à l'autre, J. de Champ-repus a encore un autre mérite, c'est d'avoir su observer, dans sa tragédie, cette règle de l'unité. Parmi ses contemporains, Hardy est celui qui a le plus complétement foulé aux pieds cette règle ; et pourtant il produisait encore en 1623. Il faut aussi louer notre poëte de n'avoir pas imité ceux de ses contemporains, Baïf entre autres, qui traduisirent servilement et littéralement les pièces de Sophocle, d'Euripide, d'Aristophane, de Sénèque, de Plaute, de Térence, et de n'avoir emprunté à l'antiquité que le sujet de sa tragédie. Avouons pourtant qu'il lui a emprunté aussi, comme c'était la mode alors, certaines locutions, dont peut-être il abuse un peu. Ainsi on trouve dans ses vers très-fréquemment ces mots composés à la façon des Grecs et des Latins : *l'escadron porte-laine* pour dire : les moutons ; le *Dieu darde-tonnerre*, le *Dieu porte-*

(1) Les frères Parfait, *Histoire du théâtre français*, t. II.

trident, pour dire : Jupiter et Neptune, *Themis oste-mal, chasse-vice*, pour la Justice qui punit le mal et le vice, *Phœbé cornue* ou *triple Hécate* pour désigner la lune, et toutes les métaphores connues sur les *coursiers* et le *char* du Soleil. Mais, nous le savons, la responsabilité en appartient bien moins au goût du poëte qu'à celui de son époque.

Félicitons enfin J. de Champ-repus de ne s'être pas laissé entraîner par les déplorables exemples que lui fournirent, malgré les progrès antérieurs, la plupart des auteurs tragiques de l'époque de Henri III, et d'être resté au moins dans la voie classique d'où est sortie la grande tragédie française. C'est qu'en effet, après les premières tentatives de réforme dramatique, après les pièces très-réussies de Garnier et malgré celles de Hardy qui viennent ensuite, on assiste dans les dernières années du XVIe siècle et dans les premières années du XVIIe, jusqu'à Louis XIII, comme à une rétrogradation de l'art dramatique en France. Au lieu de marcher d'une manière suivie dans la voie progressive où il était résolûment entré dès le milieu du siècle, le théâtre semble abandonner tout à coup la forme classique et les sujets antiques. Il emprunte ses sujets aux questions du jour, à la politique, à la guerre civile. On voit aussi alors, sous le nom de tragédies sacrées (1), reparaître de vrais mystères, et les auteurs de ces pièces donner dans tous les égarements de fond et de forme (2). Ainsi tel auteur coupait ses pièces en sept actes avec chœurs, tel autre n'admettait aucune distinction d'actes ni de scènes (3). Ici, le vers était scandé comme l'ancien hexamètre et toujours terminé par une rime féminine (4) ; là, comme dans l'*Agamemnon* de Toutain, on

(1) L'une de ces pièces a pour titre : *L'odieux et sanglant meurtre commis par le maudit Caïn à l'encontre de son frère Abel, tragédie morale à douze personnages*, par Lecocq.

(2) Comme dans *le Petit Rasoir des ornements mondains*, par le moine Bosquier.

(3) Ainsi dans *le Sacrifice d'Abraham*, de Théod. de Bèze, et dans *les Macchabées*, de Virey.

(4) Baïf a donné dans ce travers.

voyait jusqu'à des vers de seize pieds. Le cadre de notre préface ne nous permet pas de montrer jusqu'à quel point étaient encore pitoyables et barbares la plupart des œuvres tragiques qui ont vu le jour depuis 1580 environ, jusqu'au moment de l'apparition de Corneille, ce Messie littéraire; mais sachons au moins gré à notre poëte d'avoir su échapper à cette contagion.

Le sujet de sa tragédie est tiré de l'*Odyssée* d'Homère. Il comprend le retour d'Ulysse à Ithaque et la punition qu'il inflige aux amants de Pénélope. Après la prise de Troie, Ulysse a mené pendant vingt ans une vie errante à travers les mers. J. de Champ-repus nous le montre débarquant enfin sur les côtes d'Ithaque. Il salue sa terre natale, et, dans un long monologue, il résume tous ses travaux. Peu à peu le sommeil le gagne, et les matelots phéaciens qui l'ont amené le quittent alors pour reprendre la mer et retourner dans leur patrie. Pallas vient réveiller Ulysse et l'exciter à punir les prétendants à la main de Pénélope. Elle l'engage à se déguiser en mandiant, et lui promet son appui. Tel est le premier acte.

J. de Champ-repus s'écarte légèrement d'Homère, qui lui fournissait une exposition un peu différente dans le treizième chant de l'*Odyssée*. Dans Homère, Ulysse ne s'endort pas sur le rivage, mais sur le pont du navire, et les Phéaciens profitent de son sommeil pour le débarquer dans une partie retirée de l'île d'Ithaque, où bientôt apparaît Minerve. Elle réveille Ulysse et lui apprend le nom de l'île qu'il ne reconnaissait pas, etc.

Au second acte, l'auteur fait paraître subitement Télémaque, qui se plaint des prétendants au fidèle Eumée, un des serviteurs de son père. Eumée l'engage à dissimuler ses projets de vengeance. Sur ces entrefaites, arrive Ulysse qu'ils ne reconnaissent pas sous ses haillons et qu'ils informent de ce qui se passe à Ithaque.

Dans l'acte suivant, Pénélope paraît sur la scène. Elle s'exhale en plaintes sur l'existence malheureuse qu'elle mène

depuis le départ d'Ulysse, son époux. Elle a ensuite avec son père Laërte une dissertation quelque peu naïve sur l'amour, dissertation qui d'ailleurs n'est pas dans les mœurs de l'ancien théâtre grec.

Au quatrième acte, Ulysse annonce que ses projets de vengeance vont s'accomplir, et peu après un messager vient apprendre à Pénélope la mort des prétendants, en même temps que le retour de son époux. On assiste ensuite à l'entrevue d'Ulysse et de Pénélope.

Ici, l'auteur s'écarte encore de la tradition, qui veut que l'entrevue des deux époux ait eu lieu avant le châtiment. L'auteur a aussi passé sous silence les scènes si intéressantes, dans Homère, du vieux chien reconnaissant son maître, du carquois d'Ulysse et de la mort d'Irus. Il aurait dû mettre encore dans l'acte précédent la tirade où Ulysse se reproche de trop tarder à punir ses rivaux, de façon à séparer davantage cette tirade de l'apparition du messager qui vient annoncer à Pénépole qu'Ulysse a tué tous ses amants. Dans l'*Odyssée*, en outre, ce n'est pas à un messager qu'Ulysse se découvre, mais à Euryclée, sa nourrice; et c'est celle-ci qui va annoncer à Pénélope qu'elle a reconnu son maître.

Dans le cinquième acte, enfin, Ulysse, effrayé par un songe, supplie Télémaque de ne pas l'abandonner. Télégon, fils d'Ulysse et de Circé, demande à voir son père. Télémaque refuse et lui ordonne de s'éloigner. Télégon met les armes à la main, et, au milieu d'une panique qui s'empare des serviteurs d'Ulysse, il tue ce dernier sans le savoir. Il veut se tuer à son tour de désespoir. Il appelle la colère des dieux sur sa tête; mais il finit par se résoudre à vivre, malgré son parricide, et il prend la résolution de quitter Ithaque et de se retirer en Italie.

Encore ici il faut noter une divergence avec Homère. L'*Odyssée* ne nous fait pas assister à la mort d'Ulysse. En effet, c'est ainsi qu'elle doit arriver et que les oracles l'ont annoncée; mais Homère dit qu'Ulysse ne mourut que longtemps après son retour à Ithaque.

Cette tragédie, en somme, bien que trahissant une grande inexpérience, est on ne peut plus curieuse pour ceux qu'intéresse l'étude des origines de notre théâtre classique. Elle leur offre une image nouvelle de ce qu'était une pièce de théâtre à la fin du XVI[e] siècle. Il lui manque sans doute une chose essentielle, l'action; mais c'est un défaut commun à toutes les pièces de cette époque. On y trouve, en outre, trop de dissertations et de comparaisons. L'auteur met dans la bouche de ses personnages des maximes et des sentences qui se succèdent au nombre de trois, quatre et cinq de suite, et qui sont empruntées à Sénèque, un des principaux modèles suivis par la littérature d'alors. Mais il résulte de tout cela trop de longueurs dans les dialogues et un grand ralentissement dans l'intérêt. C'est un mélange du ton de l'épopée et de celui de la tragédie qui ne se dégagent pas encore l'une de l'autre. La longue dissertation de Laërte sur l'amour est aussi empruntée à Sénèque. Les questions de Pénélope sur le même sujet sont imitées des Espagnols dont l'influence littéraire était encore toute-puissante. Parmi les passages remarquables de la pièce, nous indiquerons, au commencement du premier acte, le monologue d'Ulysse saluant son pays natal.

Dieu vous gard donc, citez, bastilles et chasteaux,
Dieu vous gard, rauelins, bouleuers et creneaux.
Ie vous salue aussi, puissants Dieux tutélaires
Qui m'auez garanti des fatales misères.
Sus! beau seiour natal, reçoy ton nourriçon....

Nous citerons de même la seconde partie du discours de Pallas à Ulysse, laquelle est écrite avec fermeté et mouvement :

Ulysse, eueille-toy, Vlysse, qu'on s'éueille,
Écoute mon discours, captiue ton oreille....
Tu dors, et ta moitié, las! pour t'être fidele,
N'a point fermé les yeux....

Nous louerons encore la réponse d'Ulysse à Pallas qui fait suite à ce passage :

Ha! dame des combats, ma guerrière princesse,
Fille du haut-tonnant, guide de ma vieillesse....

Au second acte, les plaintes de Télémaque à Eumée sont bien exprimées et d'un ton noble. Nous signalerons de même les plaintes de Pénélope au troisième acte, le monologue d'Ulysse au quatrième, etc.

En résumé, dans la tragédie d'*Ulysse* le vers est correct. Rien n'y choque la morale ou le bon sens. On n'y voit ni jeux de mots, ni locutions burlesques, et, à part les imperfections que nous avons signalées, à part aussi celle résultant, pour nous autres modernes, du vieux langage et des locutions surannées, cette tragédie, nous le répétons, n'est guère inférieure à celles de Garnier et de Hardy. Sa supériorité même, quant au style général et quant aux idées, sur la plupart des œuvres tragiques contemporaines, est évidente. Elle est surtout incontestablement meilleure que la *Cléopâtre* et la *Didon* de Jodelle, pièces d'une excessive faiblesse sous tous les rapports et dont le souvenir a malgré cela survécu.

Les poésies diverses qui sont jointes à la tragédie d'*Ulysse*, dans l'unique exemplaire qui reste de l'édition de 1603, sont au nombre de cinquante environ. Là le sonnet domine, mais on y trouve aussi l'ode, le quatrain, la stance, l'hymne, l'élégie, sans compter un certain nombre d'épitaphes, d'épigrammes et d'anagrammes, tant en français qu'en latin, ainsi qu'une pièce de poésie de cent quatre-vingts vers environ, que l'auteur intitule : *Discours sur la paix*, et dont il a puisé le sujet dans la fin des guerres civiles. Il n'y manque qu'un genre, celui que mettaient en vogue, à la fin du XVIe siècle, du Bellay, de la Taille, Vauquelin, de la Fresnaie, Passerat, Regnier, etc., le genre de la satire. Mais peut-être ne devons-nous pas nous en plaindre. La plupart de ces satires, qui sont la peinture et la critique d'une époque pleine de licence, étant elles-mêmes des plus licencieuses, leur présence en ce recueil de poésies eût fait perdre à celles-ci ce caractère, bien rare alors, de dignité et de gravité qui les distingue et qui leur donne une physionomie à part parmi toutes les œuvres de ce temps-là, lesquelles,

voire même les plus graves, fourmillent d'indécences et de trivialités.

Toutes ces poésies légères de J. de Champ-repus sont un témoignage de l'engouement qui s'était emparé des esprits à cette époque. L'ode, l'églogue, l'élégie, l'épigramme, ont remplacé les rondeaux, les ballades, les virelais, les chansons, de même que la tragédie et la comédie se sont substituées aux moralités et aux farces. On est tout à l'antiquité (1).

Parmi ces poésies légères qui sont jointes à l'*Ulysse*, dans l'édition de 1603, l'auteur en a glissé quelques-unes qui ne sont pas de lui. Ce sont des vers qui lui sont adressés et où il est complimenté au sujet de sa tragédie même. Nous les avons scrupuleusement laissées. Toutes les autres sont adressées par notre poëte à plusieurs gentilshommes au milieu desquels il vivait, au fond de sa province, à des conseillers au parlement de Bretagne, aux évêques de Rennes et de Saint-Brieuc, ainsi qu'à divers personnages de la basse Normandie, de la baronnie et du bailliage de Vire, des élections de Mortain, d'Avranches, etc. Les sujets de ces poésies sont de diverses sortes. Ici, l'auteur parle de sa tragédie; là, il chante le mérite des champs et les avantages de la paix; ailleurs, il félicite tel personnage de ses sentiments élevés et généreux, de son amour pour les lettres et de son savoir; tel autre de son éloquence, de sa piété et de ses vertus. A plusieurs, il adresse simplement quelques vers sous le titre d'*étrennes*. Mais, il faut en convenir, ces œuvres légères dont nous parlons ne sont pas ce que l'auteur a fait de mieux. Elles sont, en général, inférieures à la tragédie. La langue y est encore dans l'enfance (2). La plupart des sonnets sont froids. Dans certaines pièces, il y a de la surabondance, de la confusion, du désordre. Pourtant quelques-unes de ces poésies se dis-

(1) Le sonnet cependant est plus particulièrement une imitation italienne.

(2) Sans doute, au fond de certaines provinces, la langue mit plus de temps à se former qu'ailleurs.

tinguent par leur facture, par le naturel des idées et du style, et peuvent passer pour réussies au milieu de toutes celles du temps.

Parmi tous ces genres de poésies enfin, il en est un surtout dont les meilleurs modèles nous sont fournis par l'antiquité, et qui, à ce titre, a dû exciter l'émulation de notre poëte. C'est l'églogue. Aussi s'est-il bien gardé de le passer sous silence. Ajoutons que l'échantillon qu'il nous en donne est des plus remarquables. Cette églogue, qui a pour titre : *Églogue enrichie de trente anagrammes sur cet illustre nom, Marguerite de Valois* (1), et dont les dimensions sont à peu près celles de l'*Ulysse*, ne se trouve pas imprimée, comme les autres poésies, à la suite de la tragédie. De quelques années postérieure à celle-ci (1609), elle forme un volume à part, à la tête duquel se trouve une épître en prose dédiée à la reine Marguerite. La supériorité relative de cette églogue est-elle due à un progrès marqué chez l'auteur, ou bien tient-elle à ce que le genre descriptif est plus particulièrement sa spécialité ? Nous pencherions volontiers pour cette dernière raison. Évidemment, J. de Champ-repus était épris des choses de la nature. Quel que soit le genre de poésie, quel que soit le sujet qu'il traite, on voit son esprit se reporter constamment vers la vie des champs. C'est à elle qu'il emprunte toutes les comparaisons qu'on trouve dans sa tragédie, comparaisons dont il abuse même, comme tous les poëtes de son époque.

Les personnages de cette églogue sont trois bergers : Tityre, Ménalcas et Janot. Tityre et Ménalcas se réunissent pour chanter les mérites de la reine Marguerite, et lui adressent toutes les flatteries à l'usage des divinités champêtres. Au moment où les deux bergers vont lutter pour le chant, se présente Janot. Il est pris pour juge, et devra se prononcer sur le mérite de chacun. Le prix du vainqueur

(1) *Roven, chez Iean Petit, tenant sa boutique dans la cour du Palais*, 1609.

sera un morceau de buis sculpté qu'offre Ménalcas, et une coupe de bois ornée de riches figures apportée comme enjeu par Tityre. Le chant des deux bergers, qui forme la seconde partie du poëme, consiste en trente anagrammes que débitent alternativement Tityre et Ménalcas. Mais nos éloges s'adressent tout particulièrement à la première partie, c'est-à-dire à l'églogue proprement dite. L'anagrammé, qui, en général, n'a rien à démêler avec la poésie, était alors une manière de faire de l'esprit fort usitée à l'époque de J. de Champ-repus. Celui-ci même semble l'affectionner; car il nous en a donné déjà plusieurs à la suite de sa tragédie (1). L'exemple que nous en avons sous les yeux nous offre une sorte de rosaire où le sacré se mêle au profane, où les mots de *Dieu*, d'*ange*, de *piété*, de *gloire céleste*, etc., contrastent avec des termes empruntés à la mythologie, tels que : *filles de Mémoire*, *les nœuf sœurs*, le *temple de Mémoire*, etc. C'est un reste de la barbarie du moyen âge. Quelques-unes de ces anagrammes cependant sont réussies ; mais l'auteur se travaille trop pour les encadrer dans leurs quatrains.

Dans l'églogue proprement dite, au contraire, la versification est facile et soignée. La phrase y est nette et on la saisit sans efforts. On y retrouve la grâce, le naturel et la simplicité naïve qui font l'ornement de l'églogue antique. Les personnages, les tableaux, le cadre lui-même, tout y revêt un air de rusticité qui rappelle les bergers de Virgile et qui fait de ce morceau de poésie une imitation pure de l'antiquité. Cette rivalité pour le chant qui forme le canevas du poëme est très-fréquente dans l'églogue. Nous en voyons des exemples, non-seulement dans les églogues III et VII de Virgile, mais encore dans la huitième idylle de Théocrite. La scène où le chien profite du sommeil de son maître pour folâtrer avec sa flûte est pleine de grâce; toute la description de la coupe est charmante. Dans cette partie du poëme,

(1) Il en aisait même en latin. (Voir la page 98.)

en un mot, tout est remarquable, et cette œuvre vient clore ici dignement toutes celles de notre poëte.

Disons enfin, à titre de dernière observation, que, soit dans la tragédie, soit dans l'églogue, soit dans la poésie légère, J. de Champ-repus se distingue par une érudition remarquable, par une connaissance approfondie des poëtes grecs et latins et de leur mythologie poétique. Des locutions, des passages d'Homère, d'Horace, de Virgile, d'Ovide se rencontrent à chaque instant sous sa plume, ainsi que le constatent les notes que nous avons ajoutées à ce livre. C'est qu'il appartenait à cette génération qui, vers le milieu du XVIe siècle, avait salué à son aurore la renaissance de la poésie antique. C'est que sa jeunesse et ses études coïncidaient avec les débuts de cette renaissance, de cette transformation des lettres en France. Mais l'érudition des savants disciples de Ronsard, qui déjà commençait à s'éteindre sous Henri II, devenait plus rare encore sous Charles IX, et était entièrement passée de mode sous Henri III. L'indolence voluptueuse des Valois, jointe à l'italianisme corrompu des Médicis, n'encourageait pas les fortes études ; et, à l'époque où fut composé l'*Ulysse*, la cour n'avait plus de faveurs que pour les flatteries outrées et les bouffonneries. De là, pendant les dernières années du XVIe siècle et les premières du XVIIe, cette dégénérescence de la poésie que nous avons constatée plus haut. Signalons donc, en terminant, chez notre poëte, ce mérite particulier qu'il emprunte à son érudition profonde, et félicitons-le, non-seulement de ne s'être pas laissé aller au mauvais goût et à la licence qui régnaient autour de lui, mais encore d'avoir su conserver intacts, ainsi que l'attestent ses œuvres, l'amour et le culte de l'antiquité.

II

NOTICE SUR L'AUTEUR

Notre poëte était un de ces gentilshommes dont parle La Roque dans son Traité (1), et dont la noblesse, dite *de nom et d'armes*, remonte à l'origine de la période féodale (2). Toutefois il faut ajouter que sa famille, à l'inverse de tant d'autres relativement récentes et dont l'illustration s'est accrue successivement, a toujours été en s'amoindrissant, à mesure qu'elle approchait de l'époque actuelle.

Cette destinée, du reste, n'est pas rare parmi les plus vieilles races, et on pourrait citer un grand nombre d'anciennes familles, notamment dans la Normandie, qui se sont comme éteintes dans leur pauvreté (3).

Le nom de Champ-repus, qui est aussi celui d'une commune, sise à la limite des deux arrondissements de Coutances et d'Avranches, est exclusivement bas-normand et a toujours été porté, depuis le XIe siècle, dans le même coin de la province. On le trouve diversement écrit à différentes époques : *Canrepus* ou *Camrepus* dans des titres du XIIe siècle, *Champrepus* dans des documents postérieurs, et aussi *Champ-repus* (4), cette dernière manière d'écrire nous paraissant, du reste, la plus conforme à l'étymologie du nom

(1) *Traité de la Noblesse et de ses différentes espèces*. In-4. Rouen, 1735.

(2) C'est cette noblesse, indépendante des titres parce qu'elle leur est antérieure, que La Roque signale (chap. VII) comme l'emportant, par son ancienneté même, sur toutes les autres, sur celle conférée par lettres du prince, par les dignités, etc. Chacun sait que la première lettre d'anoblissement ne remonte qu'à la fin du XIIIe siècle et a été conférée par le roi Philippe III, auparavant la terre, base de la féodalité, faisant seule la noblesse.

(3) Ainsi que le constate *Toustain de Billy*, dans ses *Mémoires pour l'histoire du Cottentin*, 1706. (Biblioth. imp., Manuscrits.)

(4) On le trouve encore écrit : *Cham-repus*, en tête des *Marguerites françaises de François Des-Rues* (fin du XVIe siècle), et *Champ-repuls*, dans un manuscrit de *Brohon de Boisval*, 1700 (Biblioth. imp.)

et à la tradition. De nombreuses autorités, ainsi que la tradition de plusieurs siècles, nous apprennent, en effet, que le nom de *Campus repulsus*, *Champ de la défaite*, a été donné au lieu qui le porte, en souvenir de l'échec qu'aurait subi en cet endroit une armée gauloise. Ainsi, dans les archives diocésaines, dans tous les documents latins des XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles, *Campus repulsus* est-il toujours employé pour désigner, soit la localité, soit les personnes de la famille. D'ailleurs, Jacques de Champ-repus écrit lui-même son nom en deux mots. C'est ainsi qu'il se trouve imprimé en tête de ses poésies et des sonnets qu'on lui adresse dans l'édition de 1603, et cette raison suffirait à elle seule pour nous imposer dans la réédition des œuvres de notre poëte, l'obligation d'écrire son nom comme il l'écrivait lui-même.

On n'a aucun renseignement particulier sur la vie de Jacques de Champ-repus. Les vers qu'il dédie à des contemporains, ou ceux qui lui sont adressés, tout remplis de généralités poétiques, ne fournissent, à ce sujet, aucun éclaircissement. Il s'y trouve pourtant certains indices pouvant servir à la détermination de la contrée où il a vécu et du lieu précis qu'il habitait. Ce point pouvant offrir quelque intérêt, nous n'avons pas voulu qu'il fût l'objet d'un moindre doute, et nous allons montrer qu'on peut arriver à sa constatation exacte, rien qu'à l'aide des vers de notre poëte (1).

Bien que, tout d'abord, il semble avoir eu presque autant de relations en Bretagne qu'en Normandie, il n'en est pas moins évident qu'il appartient à cette dernière province. En effet, outre que le nom de Champ-repus, avons-nous dit, est exclusivement bas-normand, il en est ici de J. de Champrepus comme du poëte Vitel et de François Des-Ruës, ses contemporains, qui, nés tous deux en basse Normandie, ont

(1) Nous devons remercier ici M. Laisné, président de la Société d'archéologie d'Avranches, qui, par ses connaissances locales, nous a facilité cette démonstration, et qui de plus nous a fourni, avec son obligeance habituelle, plusieurs renseignements sur quelques-uns des personnages cités dans ce livre.

eu, comme leurs œuvres le prouvent, des relations très-suivies avec plusieurs autres provinces.

Mais remarquons que notre poëte ne correspond qu'avec la partie de la Bretagne qui avoisine la Normandie. Ainsi, à deux ou trois exceptions près, il ne communique en vers qu'avec des personnages de Fougères. Or comme, d'autre part, ses communications poétiques avec la Normandie ne sortent pas des diocèses d'Avranches et de Coutances, on est fondé à en conclure qu'il a dû vivre aux environs de l'une de ces deux localités, non loin de la frontière bretonne.

La seule portion des œuvres de J. de Champ-repus qui puisse fournir à ce sujet des renseignements précis est une pièce de vers qu'il adresse à un d'*Auray*. Dans un passage de cette pièce de poésie (1), il dit, en parlant de l'endroit qu'il habitait : « *Le bossu mont-Robert, terroir de ma patrie.* » Il suppose cet endroit hanté par des nymphes et des sylvains qui avaient coutume d'aller se divertir au « *Val de Sée,* » et il montre en même temps ces divinités champêtres traversant, pour se rendre au milieu de leurs ébats, le « *Grand pont de Glanon,* » bâti des mains mêmes de Cérès.

Le *Val de Sée* doit évidemment s'entendre de la vallée de la Sée, rivière qui passe à Avranches, et prouve déjà que c'est près de ses rives qu'il faut placer la demeure de notre poëte. Mais ce qui n'est qu'une probabilité devient une certitude, si l'on remarque qu'il existe encore une colline du nom de *Mont-Robert* et un *pont de Glanon*, que le mont Robert est voisin du bourg de *Saint-Pois*, ou Saint-Pair-le-Cervain (2), appartenant à la vallée de la Sée, et que le pont de Glanon, dépendant de la même commune, est jeté tout près de là sur un petit ruisseau qui s'appelle lui-même le Glanon et va joindre ses eaux à celles de la Sée.

Il ne peut plus dès lors y avoir aucun doute. C'est bien

(1) *Le Discours sur la Paix.*

(2) Diocèse d'Avranches. Autrefois *Sanctus Paternus Sylvanus*, transformé plus tard en *Saint-Paer* ou *Saint-Pair-le-Cervain*, puis en *Saint-Pois.*

aux environs de Saint-Pois que J. de Champ-repus a vécu, si l'on songe surtout que ces noms de lieux que nous venons de mentionner se trouvent consignés dans une pièce de vers dédiée à un d'Auray, baron de Saint-Pair ou Saint-Pois (1); que les Billeheust, les Fortain, les Beaupré, avec lesquels notre poëte est en correspondance, demeuraient dans cette paroisse ou dans des paroisses voisines et de plus étaient avec les d'Auray en rapports de société et d'alliance; qu'enfin il y eut des Champ-repus à Saint-Pois, et qu'on peut voir encore, dans l'église même, la tombe de l'un d'entre eux mort vers 1660.

A cela se borne ce que l'on sait sur l'auteur de ces poésies. Nous ignorons les circonstances qui ont pu l'amener à sortir du cercle de ses relations habituelles et à dédier à la Reine Marguerite la dernière et la meilleure de ses œuvres : l'*Églogue enrichie de trente anagrammes*. La Reine de Navarre n'a pas vécu en Normandie. Faut-il croire que la réputation de cette princesse, amie des lettres, parvint jusqu'à notre poëte? Cela n'aurait rien de surprenant. Mais peut-être vaut-il mieux supposer qu'il fit, hors de sa province, un voyage qui le rapprocha des lieux qu'habitait Marguerite; que peut-être même il vint à Paris, où celle-ci passa les quinze dernières années de sa vie, et que là il devint un de ses administrateurs, obéissant à l'espèce de fascination qu'exerça cette femme bizarre sur tous les poëtes et écrivains de cette époque. Mais ce ne sont là que des conjectures, et nous aurons tout dit sur la personne de J. de Champ-repus, en ajoutant qu'il est né vers le milieu du XVIe siècle et est mort au commencement du XVIIe.

Il nous reste à constater qu'il tenait à une famille dont la noblesse est attestée par l'ancienneté du nom, par des donations faites à l'Église, par des sceaux, hommages, chartres, cartulaires, par les registres de la Chambre des comptes,

(1) Un de ses descendants, M. le marquis d'Auray, habite encore aujourd'hui cette localité.

par les anciens rôles des armées, et principalement enfin par toutes les vérifications officielles et recherches faites sur la noblesse, à diverses époques, par ordre des Rois, dans la haute et basse Normandie.

Nous nous abstiendrons de donner au paragraphe qui précède tout le développement qu'il comporte, n'ayant pas à faire ici l'historique des Champ-repus. Nous nous contenterons de dire que, depuis la conquête de l'Angleterre à laquelle assista l'un d'entre eux (1), leur nom ne cesse de figurer, de siècle en siècle, dans les archives locales et autres documents publics.

Ainsi, c'est un *Robert de Canrepus* ou *Camrepus* qui fait don à l'Église, vers 1150, d'une partie de sa terre d'Anneville (2); c'est *Rogerus* et *Henricus de Camporepulso*, mentionnés dans les anciens rôles des bans et arrière-bans, comme faisant partie, en 1272, de l'armée du roi Philippe III (3); c'est encore *Richard de Champ-repus*, signalé par le Père Anselme (4) comme *Maître et Enquêteur des Eaux et Forêts du duc de Normandie*, sous Philippe VI (1350), puis comme *Grand Maître des Eaux et Forêts du roi Jean, partout son royaume* (5). Le siècle suivant, on voit en outre le nom de

(1) Une liasse de titres que possédait, il y a quelques années encore, le chartrier de l'hospice de Coutances, prouvait qu'un Champ-repus avait passé la mer, en 1066, avec Guillaume, et que la noblesse de la famille avait été confirmée par le roi Louis XI.

(2) Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Cartulaire de l'abbaye de Lessay, intitulé : *Liber de beneficiis*. (Archives de la Manche.)

(3) Armée avec laquelle Philippe se disposait à aller disputer au comte de Foix l'héritage de son frère, le comte de Toulouse, mort à la suite de la dernière croisade. Le rôle dont il s'agit a pour titre : *Hi sunt qui comparuerunt in quindenâ Paschæ pro exercitu Domini regis Franciæ*. (La Roque. *Rouen*, 1735.)

(4) *Histoire générale de la Maison royale de France, des Pairs, Grands-Officiers de la Couronne et des anciens Barons du Royaume*. (3e édit., t. VIII, 1733.)

(5) Cette charge resta unique en France jusqu'à Henri III. La Biblioth. impériale (Manuscrits, cabinet des titres) possède trois chartes de ce Richard, écrites sur parchemin, datées de Caen, 1349, de Cerisy, 1351, de Bayeux, 1352, et scellées de son sceau.

Champ-repus figurer, en 1463, dans Montfault, où la noblesse de la famille se trouve être confirmée à propos d'un fief de nouvel acquêt (1). D'ailleurs, le nom se retrouve très-fréquemment dans les archives locales du xv[e] et du xvi[e] siècle, surtout dans celles concernant la ville et le diocèse de Coutances (2). Il figure de plus dans la recherche officielle de Roissy, en 1598, recherche qui atteste de nouveau la noblesse des Champ-repus, désignés comme appartenant à 'élection de Coutances (3).

A partir de cette époque surtout, ils abondent dans les documents publics de la contrée (4), et on les voit remplir de leur nom les anciens registres de l'état civil, soit de Coutances, soit de quelque paroisse environnante. Mais, encore une fois, nous n'entendons faire ici ni historique, ni généalogie. Aussi, nous arrêtant à J. de Champ-repus, nous n'ajouterons plus qu'un mot à cette notice, en disant que l'état de la famille de notre poëte reçoit, en 1666, une nouvelle consécration, lors de la vérification officielle de la noblesse faite en Normandie, par le commissaire royal Chamaillard, et que, dans cette vérification (5), les Champ-repus,

(1) Dans un chapitre intitulé : *Extraict d'un cayer en parchemin contenant le compte de Jean Rouxel, Receveur commis ez Vicomtez de Caen, sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquets, etc.* » (Biblioth. imp. Manuscrits.) Un grand nombre de membres de l'ancienne noblesse se laissèrent alors taxer pour certains fiefs, et se firent ainsi maintenir et confirmer dans leur qualité, par la Charte royale de 1470, à l'effet de n'être pas inquiétés dans la suite.

(2) Ainsi par exemple dans une *Évaluation de la recepte ordinaire du domaine de Coutances* (1451) ; dans les *Comptes de la grande prévôté du chapitre de la cathédrale* (1549), *etc.* (Archives de la Manche). Un Gilles de Champ-repus était chanoine de la cathédrale en 1590.

(3) Dans un registre intitulé : *Registre des persones qui se sont trouvées nobles aux neuf Élections de la Géneralité de Caen, sur la visitation de leurs titres qui en a été faite par M. Jacques de Mesme, chevalier, seigneur de Roissy, conseiller du Roy, etc., commis par Sa Majesté pour la réformation des abus et usurpation des titres de noblesse.* (Archives de l'Empire.)

(4) États de population, nomenclature de fiefs, contrats, etc.

(5) Sous le titre de : *Noms, surnoms et demeures des Nobles de la Généralité de Caen, certifiés et trouvés tels par nous, Guy de Chamillard, conseiller du Roy en ses conseils, etc.*

désignés comme *Escuiers* (1), sont encore classés parmi les nobles de l'élection de Coutances et signalés comme ayant pour armes : « *D'azur coupé d'argent, à la fasce en devise « d'or, accompagnée en chef d'une levrette courante colletée « et testée d'or, en pointe une hermine de sable.*

MARIGUES DE CHAMP-REPUS.

REVUE CRITIQUE
DE
PUBLICATIONS NOUVELLES.

Bettine et Boîte à musique, par Boutarel. Paris, Amyot, 1876.

La poésie est malade en France et je crains que ce ne soit pas l'école des Parnassiens qui la sauve. Au contraire. L'épidémie de la cheville, du calembour rimé, la tendance à limiter la prosodie et le rhythme à une sorte d'ébénisterie littéraire a fait des progrès tels que si la poésie pouvait mourir elles l'auraient tuée. Mais la poésie est, Dieu merci, immortelle; et après tout, il se pourrait bien qu'une réaction contre la versification mécanique fût prochaine. Les bouts-rimés écrits dans un français prétentieux ou barbare retourneront chez le confiseur; et l'on n'aura d'attention que pour les sentiments vifs et simples vivement et simplement rendus. Dieu veuille que les Parnassiens rendent ce service au goût et à la langue!

En attendant le lever de ce soleil, j'écoute les voix, si faibles soient-elles, qui en annoncent l'aurore. Au milieu de cette averse de lignes rimées — je n'ose pas dire de vers — qui tombe sur nous dru comme grêle, j'ai parcouru avec le plaisir que procurent les choses simples, simplement dites, le recueil qu'un inconnu, M. Boutarel, vient de publier sous le titre un peu railleur de *Boîte à musique*. Ce titre indique l'esprit qui a présidé à la composition du recueil.

(1) Qualification très-ancienne et antérieure à celle de chevalier : « *Dans les premiers siècles*, dit La Roque (chap. XI), *les nobles comprenaient trois degrés : les Bannerets, les Bacheliers et les Écuyers.* »

M. Boutarel procède d'Alfred de Musset; et, à tant faire que de se chercher un ancêtre, on peut en choisir de pires. Il n'embouche pas le bugle épique, il ne se préoccupe ni de cosmogonie ni de trimurtis; il dit du mieux qu'il peut ce qu'il sent et ce qu'il rêve; il joue sur sa petite flûte les airs que lui a appris son maître en attendant qu'il joue les siens. Il a enfin un mérite qui devient rare : il pense et il parle français. C'est un audacieux; et je doute fort que le succès récompense son audace. Mais les poëtes sont comme les oiseaux, ils volent contre le vent. Je demande à ceux qui voudraient contrôler mon opinion la permission de les renvoyer à la jolie pièce adressée *à Mme la comtesse de N....*, d'un sentiment si vrai et si spirituel, d'une allure si vive et si légère :

Mais dans ce plat charivari
Nous retrouvons toujours l'ennui
Qui nous accable.
S'il se rengorge pour le mieux,
S'il farde son front soucieux
Et fait l'aimable,
Qu'importe? Il nous glace le sang :
C'est fini, plus de rire franc,
Et plus de joie;
Nous broyons tous un peu de noir;
Dans le spleen et le désespoir
Tout cœur se noie.
Oh! qui nous rendra la gaîté,
Cette suprême volupté
De la jeunesse?
Que faire de ce vague affreux
Qui dans les cœurs les plus heureux
Met la tristesse?

Bien pensé et bien dit. C'est la note légère. Mais M. Boutarel sait, quand il le veut, faire entendre des airs graves. Témoin la pièce *Calme champêtre* terminant le volume qui rappelle par l'inspiration les immortelles strophes de Racan. Elle a, en outre, le mérite de la brièveté. Les lecteurs ne m'en voudront pas de la citer *in extenso.*

Laboureur, libre enfant des monts et de la plaine,
Ta voix sur le sillon commande en souveraine;
Jamais d'un maître altier tu ne subis la loi;
Au milieu de tes champs le travail te fait roi.

Oh! sois fier de ton sort et jamais ne le change :
La pourpre et les grandeurs ont aussi leur mélange ;
L'homme faible ou puissant, n'est qu'argile pour Dieu ;
Le sage sait trouver le bonheur en tout lieu.
Cœur exempt du souci de la gloire et du monde,
Vie humble, sans désirs, calme, pure, féconde,
Chaque jour, aux regards du soleil et des cieux,
Il va bêcher le champ qu'ont bêché ses aïeux.
Et le soir, quand la nuit le ramène à son chaume,
Sous le mur que la fleur du chèvrefeuille embaume,
Au coin du gai foyer où flambe le sarment,
Il vient avec les siens s'asseoir libre et content,
Chanter un vieux refrain, raconter la légende,
Donner à Dieu l'encens que sa gloire demande,
Manger le pain sacré que sa main tient de lui,
Et pour le grain qui germe implorer son appui.

Je puis me tromper, mais je crois entrevoir dans le livre de M. Boutarel des éléments encore vagues et confus, mais déjà sensibles, d'un mouvement, d'une renaissance poétique où tous les cœurs se précipiteront à la suite de qui saura en prendre résolûment la direction. Pour ma part, j'en appelle de tous mes vœux le développement et l'entière floraison. Je suis las de la boursouflure et des sottes prétentions, et les Précieuses du ruisseau me répugnent autant que les Précieuses des ruelles. C'est si beau et si bon les beaux vers! et notre pauvre France en a tant besoin!

C. R.

CAUSERIES D'UN BIBLIOPHILE

L'Exposition des livres de Caxton en Angleterre. — Les manuscrits de la *Corvina* restitués par le Sultan. — De quelques beaux livres modernes.

I

Au moment où nous écrivons ces lignes, les Anglais se préparent à fêter le quatre-centième anniversaire de la publication

du premier livre imprimé chez eux par leur compatriote Guillaume Caxton : *The Dictos and Sayings of the Philosophers*. La plupart des circonstances de la vie de cet homme justement célèbre sont aujourd'hui bien connues. Né en 1411, dans le comté de Kent, il reçut de ses parents une instruction exceptionnelle dans ce temps-là ; car il savait lire, écrire, et même quelque peu de latin, quand il entra en apprentissage chez l'un des membres principaux de la puissante Compagnie des Merciers de Londres, John Large, qui devint lord-maire dans la suite. Ce mot de *mercier* n'avait pas alors l'humble acception à laquelle il est restreint aujourd'hui. Au siècle dernier, l'Encyclopédie le définissait encore ainsi : « commerce de toutes sortes de marchandises. Un mercier est marchand de tout et faiseur de rien. » Les merciers de Paris formaient le troisième des six corps marchands établis en 1407 par Charles VI, et ceux de Londres, dont Caxton faisait partie, n'étaient pas non plus de « petits compagnons ». On sait qu'il fut envoyé dans les Pays-Bas comme l'un des facteurs ou représentants de sa corporation ; que, résidant à Bruges, il y fut initié aux nouveaux mystères de l'art typographique par le célèbre imprimeur flamand Colard Mansion. Caxton avait déjà plus de cinquante ans, quand il figura au nombre des délégués chargés du renouvellement d'un traité de commerce entre Édouard IV d'Angleterre et son beau-frère le duc de Bourgogne (Charles le Téméraire). Ce fut par les ordres et sans doute avec l'aide de la duchesse Marguerite d'York qu'il traduisit en anglais le *Recueil des histoires de Troyes* de Raoul Lefèvre, et l'imprima ensuite lui-même par les nouveaux procédés dont il s'était, dit-il, « instruit en Hollande avec de grandes peines et de grandes dépenses ». L'impression de ce premier livre anglais fut commencée à Bruges, et terminée à Cologne en 1471. Dès la même année, dit-on, Caxton, déjà sexagénaire, mais ne voulant pas mourir sans avoir doté son pays de l'industrie nouvelle dont il pressentait l'immense avenir, retournait en Angleterre, après trente ans d'absence. Il eut la chance d'y rencontrer dans l'évêque d'Hereford et l'abbé de Westminster deux auxiliaires d'autant plus précieux que l'introduction de l'imprimerie rencontrait une vive opposition dans le clergé anglais. On a souvent cité ce mot de l'un d'eux : « si nous ne parvenons pas à détruire cette invention, elle nous détruira ».

Caxton habitait, dans le voisinage de l'abbaye de Westminster,

une maison nommée *Red Pole* (perche rouge). Son imprimerie était installée depuis l'an 1475, dans l'aumônerie (*Xenodochion*), bâtiment dépendant de l'abbaye, où les pauvres étaient nourris et les voyageurs hébergés gratuitement. Ce fut là que Caxton imprima, dans l'espace de quinze ans, une soixantaine d'ouvrages dont la plupart sont des traductions anglaises faites sur des versions françaises d'ouvrages latins. Cet artiste savant et laborieux travaillait comme les alchimistes, en secret et non sans danger d'être pris pour un sorcier; auquel cas on eût fait un beau feu de joie de la presse et des livres, en y joignant probablement l'imprimeur. Caxton est l'auteur de plusieurs des traductions qu'il a publiées. Comme les premiers adeptes de la typographie dont il était élève, il imprimait lui-même ses livres, coloriait les initiales, corrigeait de sa propre main les fautes à l'encre rouge. Presque tous ses ouvrages sont accompagnés de courtes préfaces, dans lesquelles il proteste de l'honnêteté de ses intentions. Son but est, dit-il, de répandre en Angleterre « des livres capables d'instruire les ignorants dans la sagesse et la vertu »; comme, par exemple, son fameux *jeu d'échecs moralisé* (in-fol.), « ouvrage plein d'une pieuse sagesse, et nécessaire aux hommes de tous les états et de tous les rangs », qui a été longtemps considéré comme le premier volume imprimé en Angleterre. Toutefois, l'intention morale de ce patriarche de la typographie anglaise est plus difficile à démêler dans la publication de certains ouvrages de Chaucer, notamment des *Tales of Canterbury* (1480).

Les Anglais n'épargnent rien pour fêter la mémoire de leur grand imprimeur. Le meeting préparatoire tenu à Mansion House, au mois d'avril dernier, avait réuni un grand nombre de notabilités de l'aristocratie et du haut commerce. Le Lord-Maire annonça que la Reine mettait à la disposition du comité chargé d'organiser l'exposition typographique, les trésors de la bibliothèque de Windsor. Il fut proclamé d'abord, sur la proposition de M. Anthony Trollope, le célèbre romancier, que l'introduction de l'art typographique dans la Grande-Bretagne était un fait important dans l'histoire de la civilisation, un événement national, digne d'une commémoration publique; puis, sur la proposition de M. Palmer, gouverneur de la banque d'Angleterre, « qu'une exposition des œuvres de Caxton et des objets pouvant servir à démontrer les progrès accomplis depuis quatre siècles en Angle-

terre dans l'art de l'imprimerie, ayant semblé le mode le plus convenable de commémoration ; cette exposition aurait lieu à Londres, dans une des salles du South-Kensington Museum, en juin 1877.

C'est là une idée des plus heureuses, et les Anglais ont cette fois le mérite de l'initiative. Heureux pays, où l'on sait, dans les réunions publiques, s'occuper d'autre chose que de déblatérer contre le pouvoir et contre Dieu même, de réformer ou de déformer la société ! L'exemple que nous donnent nos voisins en fêtant leurs gloires typographiques, mériterait pourtant de trouver parmi nous des imitateurs. La France aussi est riche en illustrations de ce genre, plus riche même que l'Angleterre. La prochaine (?) Exposition universelle serait une occasion excellente d'évoquer un des souvenirs qui font le plus d'honneur à notre pays. On n'a pas oublié l'impression produite en 1867, et plus récemment, lors de l'Exposition au profit des Alsaciens-Lorrains, par l'exhibition de tant de souvenirs de l'Art national, joyaux, émaux, ivoires, manuscrits et meubles précieux. Pourquoi ne pas réunir de même, en 1878, dans une salle particulière, les plus beaux spécimens, soigneusement classés, de la typographie française du quinzième au dix-neuvième siècle ; depuis les Vérard, les Galiot du Pré, les Estienne, les Morel, jusqu'aux Didot, aux Renouard, aux Perrin ? Nous oserions presque affirmer le succès d'une semblable exposition, organisée avec intelligence. Il y aurait là un enseignement utile, et quelque consolation pour notre amour-propre national, aujourd'hui si rudement éprouvé. Suivant l'heureuse expression de l'historien du *Comte de Plélo*, notre regretté confrère, « la France n'a pas trop de toutes ses gloires passées pour se consoler des tristesses du présent, et prendre confiance dans l'avenir ».

II

Le présent, ou plutôt la restitution que le sultan vient de faire à l'Université de Pesth de trente-cinq manuscrits provenant de la fameuse *Bibliotheca Corvina*, nous fournit une belle occasion de rendre hommage à la mémoire d'un de nos patriarches, Mathias Corvin, l'un des plus illustres précurseurs de la Renaissance, aussi zélé bibliophile que grand guerrier. On sait que ce digne fils de l'illustre Huniade avait été élevé par l'homme le plus savant de la Hongrie, Witex de Zerbna, archevêque de Gran et l'ami

d'Eneas Sylvius. Aussi il était plus lettré que bien d'autres capitaines de son temps, ce qui n'était pas difficile. Il parlait la plupart des langues vivantes, s'exprimait avec facilité en latin et connaissait la plupart des auteurs de l'antiquité romaine, principalement ceux qui ont raconté en détail de grandes opérations de guerre. Il avait surtout une prédilection marquée par Tacite et César. Dès le commencement de son règne, on le voit, bien jeune encore, faire marcher de front, avec une égale ardeur, la défense de la chrétienté contre l'invasion musulmane et le progrès des lettres. Il avait vingt-deux ans à peine quand il conçut ou accueillit le projet de fonder une Université (1465). Sa première idée était de bâtir une « ville savante », affectée spécialement aux étudiants et aux professeurs. Il en commença même la construction sur les bords du Danube, au-dessous de Bude, mais les guerres continuelles qu'il eut à soutenir contre les Turcs, les Polonais, les Hussites, etc., le forcèrent d'abandonner cette vaste conception. Ce fut donc à Bude même qu'il installa, dans de moindres proportions, l'université pour laquelle il fit venir des professeurs d'Italie, d'Allemagne et de France. D'après les conseils de son ancien précepteur, il recueillit de toutes parts à grands frais des épaves des bibliothèques byzantines, dispersées depuis la prise récente de Constantinople. Non content de faire rechercher des manuscrits jusqu'en Grèce, il entretenait à Florence quatre calligraphes, occupés à transcrire les manuscrits qui n'étaient pas à vendre ; il en faisait copier aussi à Rome et dans d'autres villes. Enfin, il avait à Bude un atelier de trente de ces copistes, sous la direction d'un Ragusain nommé Félix, habile miniaturiste, connaissant la langue grecque et celles de l'Orient. L'observatoire qui faisait partie de cette université, était un des mieux montés qui existassent à cette époque. Il est vrai qu'on s'y occupait pour le moins autant d'astrologie que d'astronomie, comme en fait foi une pièce fort curieuse, émanant de l'un des savants attachés à cet observatoire vers 1480 (1). Si grand homme qu'il fût, Mathias payait tribut à des préjugés superstitieux qui devaient d'ailleurs lui survivre longtemps.

(1) *M. Antonii Torquati Prognosticon de Europæ eversione, quod Mathiæ regi Hungariæ direxit anno* 1480, *usque ad ann.* 1538. (Dans le tome II de la collection des écrivains germaniques de Freher, publiée à Francfort, 1600-1611.)

Un tel prince a dû prendre un vif intérêt au premier essai de l'art typographique, qui commençait de son temps. On voit, en effet, qu'il fit venir d'Italie un artiste nommé *Hess*, qui imprima en 1473 une chronique latine, le premier livre publié en Hongrie.

Protecteur des lettres et des sciences, législateur et guerrier, Matthias Corvin est du nombre des princes auxquels la postérité a conservé le nom de Grand. Ce n'est pas qu'on n'ait quelques peccadilles à lui reprocher. L'une des plus graves fut d'affliger deux ans de *carcere duro* à l'un de ses grands vassaux, dont le seul crime était, dit-on, d'avoir pris en mauvaise part les trop grandes attentions de Matthias pour sa femme. Il est vrai que ce mari fut relâché au bout de deux ans, probablement quand la fantaisie du Roi fut passée. Urie, l'époux infortuné de Bethsabé, n'en avait pas été quitte à si bon marché avec le roi David.

Le décès prématuré de Corvin (1490) fut un grand malheur pour son pays et pour les lettres. Bien qu'il n'eût encore que quarante-six ans, et que de ses vingt-deux années de règne il n'en eût passé aucune sans guerroyer, il avait trouvé le temps de rassembler à Bude plusieurs milliers de volumes (*cinquante mille*, suivant quelques historiens?), manuscrits ou incunables, dont un grand nombre magnifiquement reliés, plusieurs centaines de statues antiques et d'autres objets d'art. Cette belle collection ne devait guère lui survivre. La mort de Matthias fut le terme des prospérités de cette monarchie hongroise indépendante, contre laquelle se brisait depuis tant d'années l'effort des invasions musulmanes. En 1526, Bude tomba au pouvoir des Turcs; la fameuse *Bibliotheca Corvina* périt presque entièrement dans ce désastre. Les riches couvertures d'orfévrerie furent arrachées, les livres lacérés et brûlés en grande partie. Quelques-uns de ces débris, oubliés dans une tour, furent explorés une trentaine d'années après par le célèbre Busbecq, ambassadeur du Roi des Romains près de Soliman. Il eut la chance d'y retrouver et de pouvoir racheter quelques volumes intacts ou à peu près, qui font partie de la collection précieuse de manuscrits dont il enrichit à son retour la bibliothèque de Vienne. D'autres épaves, malheureusement en bien petit nombre, avaient été sauvées lors de la catastrophe, et recueillies dans diverses grandes bibliothèques.

D'après les investigations récentes des savants hongrois, quarante-huit manuscrits importants et authentiques provenant de la

Corvina se trouvent aujourd'hui répartis à Londres, à Paris, à Rome, à Venise, à Florence, à Bruxelles, à Wolfenbuttel et à Besançon. Deux des plus remarquables sont à la Bibliothèque nationale de Paris. Le premier (nº 444) est le fameux *Divi Hiéronymi enarratio super Psalmos*, de 360 feuillets, écrit en lettres rondes sur vélin. Le titre, en capitales d'or sur fond d'azur, porte les devises de Corvin, dont l'écusson, supporté par quatre anges, est peint sur la bordure du premier feuillet. A la fin du dernier, on lit, en lettres capitales rouges, le nom du copiste : *A. Sinibaldus excripsit Florentiæ, a.* 1488, *pro Matthiâ rege Hungariæ.* Le second (nº 6239), moins bien conservé mais plus curieux, contient cinq traités sur l'art militaire, dont l'un en latin et les autres en italien, avec des figures représentant des guerriers, des armes et des machines. Ces figures étaient peintes en or et en couleur ; mais l'or a été soigneusement gratté partout par quelque soldat de Soliman, auquel ce vandalisme n'a guère profité. En tête de ce manuscrit, on trouve une note indiquant que l'acquisition en est due à M. de Girardin, ambassadeur de France près de la Porte, qui l'ayant remarqué dans la bibliothèque du sérail en 1688, se le fit donner et l'envoya à Louvois.

Un troisième manuscrit de la *Corvina*, qui est resté longtemps en France, est le Tacite dont s'est servi Rhenanus pour l'édition de cet historien qu'il publia à Bâle chez Froben en 1533. L'authenticité de la provenance de ce manuscrit, dit *Budensis*, *Corvinianus* ou *Regius*, est irrécusable. Il était sorti de cette bibliothèque plusieurs années avant la prise de Bude, ayant été donné en présent par Wladislas, fils de Matthias, à un conseiller de l'empereur Maximilien Ier, qui en fit cadeau à Rhenanus en 1518. Oberlin s'est également servi de ce Tacite pour l'édition qu'il a publiée à Leipzig en 1801. Suivant l'assertion d'Orelli, reproduite par le plus récent commentateur de Tacite, M. E. Jacob, ce manuscrit ne vaut pas sa réputation (1).

De toutes les contrées qui possèdent des reliques de cette précieuse bibliothèque, la Hongrie était précisément jusqu'ici la moins favorisée. On y trouvait dix manuscrits de la *Corvina*, dont sept au Muséum de Bude-Pesth. C'est à ce Muséum que font retour

(1) Voy. à ce sujet l'*Introduction* (p. xxxiv) du Tacite de M. Jacob, qui fait partie de la belle et utile collection d'éditions savantes publiées par MM. Hachette.

aujourd'hui, après une longue absence, les trente-cinq volumes, dépouilles opimes du sac de cette ville, que le sultan actuel lui restitue, comme témoignage de sa reconnaissance des sympathies hongroises pour la cause de la Turquie. Qui eût jamais dit que des habitants de cette ville, si souvent assiégée, saccagée par les Turcs, en viendraient à faire des vœux pour le succès de leurs armes!

Parmi ces manuscrits rapportés de Constantinople, on cite une Bible manuscrite du XIII[e] siècle, un Térence, un Suétone, un César, un Tacite, un Silvius Italicus, une collection des écrivains de l'Histoire Auguste, le *Speculum humane Salvationis*, la chronique d'Eusèbe traduite par S. Jérôme, une copie de la *Divina Comedia*; des ouvrages d'Aristote, de Cicéron, etc. En présence de ce retour, auquel ont concouru tant de péripéties, c'est le cas ou jamais de dire : *habent sua fata libelli!*

III

Dans une causerie précédente, nous avons signalé aux lecteurs du *Bulletin* deux ouvrages récents, dignes de leur attention, les *Amateurs d'autrefois* (Plon) de M. Clément de Ris, et *l'Histoire du Mobilier* (Hachette), œuvre posthume d'Albert Jacquemar. Parmi les autres publications de cette année, il en est encore quelques-unes qui, par le mérite du texte des gravures et de l'exécution typographique, sortent de la catégorie des livres d'étrennes ordinaires. Quatre surtout ont droit à une recommandation spéciale, l'édition du dramatique récit d'E. de Lépine, *A coups de fusil* (Charpentier), avec les compositions de A. de Neuville, l'auteur justement populaire de *la Dernière cartouche; la Promenade autour du monde*, de M. de Hübner (Hachette); la *Notre-Dame de Lourdes*, de M. Lasserre (Palmé), et l'*Histoire de la Vierge*, de M. l'abbé Magnard (F. Didot).

L'illustration des ouvrages de MM. de Lépine et Lasserre a un caractère tout à fait originale. Dans *A coups de fusil*, les compositions de Neuville, exécutées tantôt au fusain, tantôt à la plume, sont exactement reproduites en fac-simile. Dans un genre tout à fait différent, les ornements du volume de M. Lasserre sortent également du poncif des illustrations ordinaires. On remarque surtout les encadrements de pages gravés sur acier à la

manière anglaise et représentant les plus beaux sites pyrénéens, voisins du célèbre pèlerinage.

L'ouvrage de M. de Hübner, l'un des meilleurs récits de voyages qui aient été publiés depuis bien des années, est orné de 316 gravures exécutées avec un soin exceptionnel, d'après des croquis et des photographies de l'auteur. La plupart de ces illustrations ont de plus le mérite de représenter des sites et des monuments encore inconnus en France, comme les divers bâtiments de l'ancien palais du Mikado à Kiyòto (Japon), dont l'accès est encore rigoureusement interdit aux résidents européens, et où M. de Hubner lui-même eut quelque peine à pénétrer, malgré les plus puissantes recommandations. Il faut citer encore : au Japon, les vues prises à Yédo ; des scènes de la vie intime, des cérémonies religieuses, des répresentations théâtrales, que bien peu d'Européens ont pu voir jusqu'ici ; en Chine, les croquis d'après nature de la grande muraille, ceux des restes du palais d'été ; « ruines encore imposantes d'un monument créé par le génie d'une nation barbare et converti en un monceau de ruines par les armées de deux grandes nations civilisées » ; la belle vue du cimetière où reposent les victimes du massacre de Tien-Tsin (1870), dont M. de Hübner a donné une relation si complète et si émouvante. Les gravures représentant un des sites américains sont peut-être plus remarquables encore. Nous recommandons spécialement celle des wellingtonias de Moriposa, qui donne pour la première fois une idée pleinement exacte de l'impression produite par ces géants du règne végétal, et surtout la vue du *lac Miroir* dans l'Éden californien, la vallée désormais célèbre du « grand ours gris » (*Yosemiti*). Dans la planche représentant ce dernier site, l'un des plus beaux du globe, il y a un effet de réfraction de montagnes des mieux réussies.

L'*Histoire de la Vierge* de M. l'abbé Magnard est par elle-même une œuvre très-estimable d'édification et d'érudition. L'illustration de ce beau livre (14 chromolithographies, 3 photogravures imitant le burin, 200 gravures dont 24 hors texte) est conçue dans le même système que celle de la dernière édition de la vie de J. C. de M. Veuillot, publiée il y a deux ans par le même éditeur, et dont cette nouvelle publication forme le complément indispensable au point de vue religieux comme au point de vue artistique. C'est dire qu'on a mis largement à contribution les maîtres préraphaélites, trop longtemps dédaignés, chez lesquels certaines incorrec-

tions de dessin, certaines réminiscences symétriques des poncifs byzantins, sont amplement rachetées par la naïveté de l'expression, la profondeur et la sincérité du sentiment religieux. Sous ce dernier rapport, on peut dire avec M. Rio, que la décadence a commencé non pas immédiatement après Raphaël, mais à Raphaël lui-même, ou du moins à quelques œuvres de sa dérnière manière. Toutefois ce maître des maîtres a une belle et large part dans l'illustration du livre de M. Magnard. On y trouve plusieurs de ses chefs-d'œuvre, notamment la fameuse Sainte Famille dite de François Ier, la Vierge au Donataire (photogravure), et une très-belle chromolithographie de *la belle Jardinière*, digne frontispice de l'ouvrage. L'œuvre de Durer et de ses contemporains allemands a été aussi amplement mise à contribution. Là, c'est la puissance de l'effet, l'originalité de la composition, l'énergie des figures qui font pardonner le manque fréquent de distinction, comme dans une charmante composition de Cranach, de petits anges dansant en rond autour de Jésus et de sa Mère, pour les égayer pendant un repos en Égypte. On n'a fait que de rares emprunts aux maîtres postérieurs à la Renaissance; un seul au Corrége; rien aux Carraches, à Giorgione, au Tintoret. L'école espagnole n'est représentée que par Murillo et Zurbaran; l'école française par Poussin, Ingres et Flandrin. Le nom de Rubens ne se trouve qu'une seule fois dans ce musée ; pourtant ce grand sensualiste a su parfois trouver l'inspiration religieuse. Dans sa fameuse composition de la Sainte-Trinité, où le Christ mort est étendu sur les genoux du Père, il y a une figure de *Mater Dolorosa* sublime de douleur et d'espérance, qui passe à bon droit pour un de ses chefs-d'œuvre, et méritait une place dans ce volume. On y chercherait en vain aussi les noms de Ribera, de Lesueur, de Mignard, de Jouvenet.

Malgré ces exclusions peut-être trop sévères, ce livre offre un intérêt sérieux et profond. Outre les reproductions de tableaux et de sculptures, il contient des spécimens de miniatures empruntées à quelques-uns des plus beaux monuments du moyen âge et de la renaissance, et notamment à la collection de notre regretté confrère, Ambroise-Firmin Didot. Les exemplaires en papier fort de ce beau livre et ceux en papier de Chine de la *Promenade* du baron de Hübner, peuvent figurer honorablement chez les amateurs les plus difficiles. B. E.

En vente à la Librairie historique et curieuse de Léon TECHENER.

LA

PARTIE DE CHASSE

PAR

HERCULE STROZZI

POÈME DÉDIÉ A LA DIVINE LUCRÈCE BORGIA, DUCHESSE DE FERRARE

Traduit du latin en vers français et précédé d'une notice par M. JOSEPH LAVALLÉE.

Deux parties en un volume petit in-8, papier de Hollande, tiré à petit nombre, jolie publication. — Prix. . . . . 12 fr.

MEAUME. Sébastien Le Clerc et son œuvre (1637-1714), un volume grand in-8, papier vergé, tiré à 220 exemplaires. Prix. 18 fr.

Correspondance inédite de la comtesse de Sabran et du chevalier de Boufflers (1778-1788), recueillie et publiée par E. de Magnieu et Henri Prat. Beau volume in-8, enrichi d'un portrait de Sabran, gravé à l'eau-forte par Rajon, d'après une peinture de Mme Vigée-Lebrun. — Prix. 8 fr.

Souvenirs de la maréchale princesse de Beauvau (née Rohan-Chabot), suivis des **Mémoires du maréchal prince de Beauvau**, recueillis et publiés par Mme Standish (née Noailles); 1 vol. grand in-8°, avec 2 portraits gravés à l'eau-forte. 10 fr.

— Tirage à 200 exempl. sur papier vergé des Vosges. 16 fr.

— Sur grand papier jésus (dit de Hollande), portraits avant la lettre. Tiré à 50 exemplaires. 30 fr.

Vie de Claire-Clémence de Maillé-Brézé, princesse de Condé (1628-1694), par Charles Asselineau; 1 vol. in-12, de 125 pages. 3 fr.

Mademoiselle de Scudéry, sa vie et sa correspondance, avec un choix de ses poésies, par MM. Rathery et Boutron; 1 vol. grand in-8° de VIII et 540 pages. Prix. 8 fr.

— Grand papier de Hollande, tiré à 50 exemplaires. Prix. 25

LES ROMANS
DE LA
TABLE RONDE
MIS EN NOUVEAU LANGAGE
Et accompagnés de recherches sur l'origine et le caractère de ces grandes compositions
PAR
PAULIN PARIS

CINQ VOLUMES format in-12 avec dix figures. 30 fr.
Il a été TIRÉ CENT EXEMPLAIRES SUR PAPIER DE HOLLANDE dont le prix est de 15 fr. par volume.

ÉLÉVATIONS A DIEU
SUR TOUS LES MYSTÈRES
DE LA
RELIGION CHRÉTIENNE
PAR
BOSSUET
Nouvelle édition revue et précédée d'une introduction
PAR
SILVESTRE DE SACY

2 vol. in-12. Prix 12 francs
PAPIER DE HOLLANDE TIRÉ A CENT EXEMPLAIRES. 30 FR.

COLLECTION
DE
PIÈCES FUGITIVES
POUR SERVIR A
L'HISTOIRE DE FRANCE
Publiée par souscription et tirée à deux cents exemplaires tous imprimés sur papier vergé, format petit in-8 ancien

VOLUMES PUBLIÉS ET EN VENTE :

Brief et vray Récit de la prinse de Terouane et Hédin, avec la bataille faite à Renty (1553-1554), par Jacques-Basilic MARCHET, seigneur de Samps; en latin et en français, suivant les éditions d'Anvers (1555). Les deux pièces réunies en un vol. petit in-8. Prix. 12 fr.

Les Funérailles célébrées à Paris, le 24 avril 1498, pour l'enterrement du corps du bon roy Charles huytième, avec son épitaphe et la piteuse complainte de Dame Chrestienté (réimpression annotée par M. Francklin sur le seul exemplaire connu de la bibliothèque Mazarine). Petit in-8. Prix. . . . . 6 fr.

Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

1877

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE,

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR LÉON TECHENER

AVEC LE CONCOURS

De MM. Charles Asselineau, de la bibliothèque Mazarine; L. Barbier, administrateur à la bibliothèque du Louvre; Éd. de Barthélemy; Baudrillart, de l'Institut; Prosper Blanchemain; Jules Bonnassies; J. Boulmier; Ap. Briquet; Gust. Brunet, de Bordeaux; J. Carnandet, biblioth. de Chaumont; E. Castaigne, bibliothéc. à Angoulême; Philarète Chasles, conservateur à la bibliothèque Mazarine; F. Colincamp, professeur à la Faculté des lettres de Douai; Pierre Clément, de l'Institut; comte Clément de Ris, de la Société des Bibliophiles; Cuvillier-Fleury, de l'Académie française; docteur Desbarreaux-Bernard, de Toulouse; A. Destouches; Firmin Didot, de la Société des Bibliophiles; baron A. Ernouf; Ferdinand Denis, administrateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; Al. de La Fizelière; Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine; marquis de Gaillon; prince Augustin Galitzin, de la Société des Bibliophiles; J.-Ed. Gardet; J. de Gaulle; Ch. Giraud, de l'Institut; Alf. Giraud, anc. député; Jules Janin, de l'Académie française; P. Lacroix (Bibliophile Jacob), conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal; Le Roux de Lincy, de la Société des Bibliophiles; comte de Longpérier-Grimoard; P. Margry; Ed. Meaume; Fr. Morand, de Boulogne-sur-Mer; Paulin Paris, de l'Institut; Louis Paris; Gaston Paris; baron J. Pichon, président de la Société des Bibliophiles français; Rathery, conservateur à la Bibliothèque nationale; Rouard, biblioth. d'Aix; Silvestre de Sacy, de l'Académie française; Sainte-Beuve, de l'Académie française; Éd. Tricotel; Vallet de Viriville; Francis Wey, etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES.

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE.

JUIN-JUILLET.

ON SOUSCRIT A PARIS,

CHEZ LÉON TECHENER, LIBRAIRE,

RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS LA COLONNADE DU LOUVRE.

1877.

LIVRAISONS DE JUIN-JUILLET.

BIBLIOGRAPHIE des ouvrages imprimés écrits en patois du midi de la France et des travaux sur la langue romano-provençale.

ÉTUDE SUR BUSSY-RABUTIN, par M. Meaume.

CORRESPONDANCE. — Lettre de M. le comte Clément de Ris.

REVUE CRITIQUE DE PUBLICATIONS NOUVELLES : *Les Dessinateurs d'illustrations au dix-huitième siècle*, par le baron Roger Portalis. — *Les Instruments à archet*, par A. Vidal. — *Souvenirs d'un homme de lettres*, par A. Jal. — *Kléber, sa vie, sa correspondance*, par le comte Pajol.

BULLETIN DU BIBLIOPHILE.

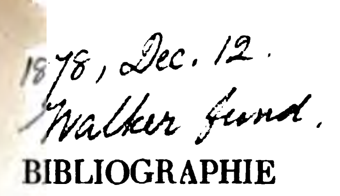
LA SECONDE PÉRIODE PUBLIÉE PAR LÉON TECHENER SE COMPOSE DE :

1865. — 32e année, un volume.
1866. — 33e année, —
1867. — 34e année, —
1868. — 35e année, —
1869. — 36e année, —
1870. — 37e année, } un volume.
1871. — 38e année, }
1872. — 39e année, —
1873. — 40e année, —
1874. — 41e année, —
1875. — 42e année, —
1876. — 43e année,
1877. — 44e année (*en souscription*).

L'abonnement est de 12 fr. par an pour Paris, 14 fr. pour les départements et 16 fr. pour l'Étranger.

Aucune livraison ne peut être vendue séparément.

Les ouvrages dont il sera envoyé DEUX EXEMPLAIRES seront annoncés d'abord ; plus tard il en sera rendu compte, s'il y a lieu.



BIBLIOGRAPHIE

Des ouvrages imprimés écrits en patois du midi de la France et des travaux sur la langue romano-provençale.

« Il n'y a rien de plus piquant dans la bibliographie que les recherches sur les patois (1). » Inspiré par cette parole prophétique de Charles Nodier, et au moment où la langue d'Oc est l'objet de tant de travaux d'érudition, et où elle renait au souffle poétique des Mistral et des Roumanille, il nous paraît opportun d'en offrir le tableau bibliographique destiné à provoquer la verve des Raynouard futurs.

M. Pierquin de Gembloux en 1841, et M. Mary-Lafon, en 1842, ont donné une nomenclature assez étendue de nos patois. Nous la compléterons en corrigeant les erreurs qui s'y sont glissées et en y ajoutant quelques éclaircissements. Il n'entrait pas dans notre plan de comprendre les dissertations et les morceaux enfouis dans les journaux et dans les recueils périodiques, ni les manuscrits. Nous avons adopté l'ordre alphabétique des noms d'auteurs et groupé leurs productions sous un même numéro, excepté pour les cantiques et les noëls, réunis sous deux numéros distincts à la lettre *C* et à la lettre *N*.

Puissions-nous avoir réussi à donner à cette bibliographie quelque utilité : ce sera la récompense que nous ambitionnons.

ROBERT REBOUL.

1. L'Abeillo prouvençalo de 1858, per uno ribambello de rimaires, emé uno préfaço de J. T. Bory, avoucat. *Marseille, typ. Arnaud*, 1858, in-12, xv-192 p.

Ce recueil, édité par le libraire et poëte provençal Marius Féraud, n'a pas eu de suite. Il est intéressant. M. Bory y traite avec goût de la

(1) *Bulletin du Bibliophile*, année 1836, 2ᵉ série, page 325.

poésie provençale depuis les troubadours. Voici les noms des auteurs des morceaux contenus dans ce volume : Théodore Achard, François Arnaud, d'Astros, P. F. Aubert, Aubert, curé de Malemort, l'abbé Bayle, de Berluc-Perussis, Marius Chabert, Chabert de la Valette, Ant. Castelin, Décard, Émery, curé à Aix, Marius Féraud, Ferrand, Figanière, Gaut, Granier, Guieu, l'abbé Lambert, Laydet, Lejourdan, Luc. Martelly, Maurel, Mérentié, Payan, Pélabon, Rampal, Ricard-Bérard, le Dr Roubaud, Roure, Sèdaillan, Serre.

2. Uno journado aou Roucas Blanc, par Th. Achard. *Marsio, imp. Achard*, 1841, in-8.

— Proufessien de fe politiquo d'un vieil Marsiès, per l'aoutour d'Uno journado aou Roucas-Blanc. *Marseille, Achard* (1842), in-8.

3. Lou gentilhome gascoun e lous heits de gouerre dau gran e pouderous Henric gascoun, rey de France et de Naouarre ; boudat à monseignou lou duc d'Espernon, per Guillaume Ader. *Tholose, Ramond Colomiès*, 1610, in-8.

— Lou Castounet, gascoun. *Tholose, Ramond Colomiès*, 1612, in-8.

Ader était médecin à Toulouse.

4. La vie de saint Bénézet, fondateur du pont d'Avignon, texte provençal du XIIIe siècle, accompagné des actes en latin, d'une trad. fr. et de notes, par l'abbé J. H. Albanès, docteur en théologie. *Marseille*, 1876, in-8.

5. Instructiens moralos sur tous leis evangilos dominicalos de l'an, compousados en lengage prouvençau per la comoditat de messieurs les curats, et l'utilitat deis paures paroissiens, que n'entendon ni comprenon pas lou françois, per lou P. H. Joseph Alegre, R. minime. *Marseille, Claude Garcin*, 1688, p. in-8, 8 ff. lim., 577 p. et 13 p. s. chiff.

« C'est peut-être ici, a dit un auteur, le Bourdaloue provençal ; il en a le raisonnement, l'énergie et la solidité dans la juste application de l'Écriture, dans le choix des preuves, et dans la clarté des réflexions. » Le P. Alègre naquit à Cotignac, vers 1630, et mourut à la Valette, le 22 mai 1697.

6. Lei Alleluia de 1814 (par Diouloufet). *Aix, Mouret*, 1814, in-8.

— Les Alleluia daou 1er mai, per l'aoutour deis Alleluia de 1814. *Aix*, *Mouret*, 1821, in-8. *Marseille*, *Dubié*, 1821, in-8. Voy. n° 152.

7. Le Tableu dé la bido del parfet chrestia en bersses, qué represento l'exercici de la fè, acoumpaignado de los bounos obros, de las pregarios, del boun usatje des sacromens; de l'éloignemen del pecat, et de las oucasins que nous y den pourta, que serbis as rittors, missiounaris, confessous, e autres que trabaillon al salut de las amos; et necessari a toutos sortos de personnos d'aqueste pays. Ount an ajustat un dictionnari gascoun, esplicat en francez per l'eclaircissomen des mots les plus difficiles de nostro lengo, per le Péro Amilha. *Toulouse*, 1672, in-12. *Toulouso*, 1703, in-8, *signé :* le B. A. N. C. *Toulouse*, 1759, avec un glossaire et des airs notés.

8. Lis Amouro de Ribas culido pèr la felibresso dou Cauloun, emé la traducioun literalo en regard. *Avignoun*, *J. Roumanille*, libraire-éditour, 1863, in-8, XXIX-311 p. Il y a des notes et instructions sur la prononciation provençale.

9. Apparitien de Lucifer, par un ouvrier. *Marseille*, 9 février 1850, in-8.

Chanson politique.

10. De la poésie populaire en Provence, par Damase Arbaud. *Marseille*, 1862, in-8.

— Chants populaires de la Provence, recueillis et annotés par Damase Arbaud. *Aix*, *A. Makaire*, 1862-1864, 2 vol. in-12, avec musique dans le texte.

— De l'orthographe provençale. Lettre à M. Anselme Mathieu. *Aix*, *Makaire*, 1865, in-12, x-41 p.

Travaux sérieux. L'auteur se déclare en contradiction avec l'orthographe adoptée par les Félibres. Polémique courtoise, instructive.

11. Sensuyent les taux moderations sallaires et emolumens des greffiers du parlement, des advocats, procureurs et greffiers, des lieutenants des juges ordinaires des huissiers et sergens avecques le grand arrest donné par nostre tres chrestien Roy de France touchant la confirmation de la justice et ordonnances de ce présent pays de Prouence et la modération des amendes de douze vingt liures en cas derreur et de mises aux premières

ordonnances de ce pays de Prouence extraites par maistre Anthoine Arène (Antonius Aréna). Avec les villes et chasteaulx de Prouence. *Imprimez à Lyon* le 24 mai 1540, grand in-4, goth., 18 ff. non chiff.

Le privilége, daté du 4 mars 1539, est accordé à Dominique de Portunaire, libraire à Aix. Cet opuscule est fort rare. Il n'y a de provençal que le classement des vigueries et bailliages. Aréna termine en disant au lecteur :

« Et si lo pople d'aquest pays sabio los bons privileges et status que sum as Archieus d'Ays, lous quals an donat les Contes, Princeps, Reys, en la favour, profit, utilitat de tout lou pays, non exparnariom or ni argent a lous faire imprimar. Et si non vous ay botat toutos las villos, ou non las ay pausados per ordre coment si apertem, vous playra mi pardonar; quar ay agut grant peno a descorre tant de pays, et creses que non trabares negum libre que lous pause tous, ni lous declare en lengage provensal, ensins coment ieu lous vous ay pausas aysi, per bon respect per lo pays. »

12. Armana Prouvençau pèr lou bèl an de Dièu 1855 à 1877, adouba e publica de la man di Felibre, joio, soulas e passotems de tout lou pople doù Miejour. *En Avignoun, Aubanel et Roumanille*, in-18 carré, de 112 p. chaque année.

Cet almanach est l'organe des Félibres ; c'est une ruche poétique fort goûtée. Vers et prose sont du meilleur goût. Joseph Roumanille, Frédéric Mistral et Théodore Aubanel l'ont fondé, et il continue à paraître. L'année 1877 a une seconde édition augmentée de 10 pièces.

13. Armagna Cevenòu pèr lou bèl an de Dièu 1874 et 1875. *En Alès, Encò de A. Brugueirolle et Cie.* 2 vol in-18.

14. Armana de Lengadò, pèr lou bèl an de Dièu 1876. *Alès, Brugueirolle*, in-18.

15. Ludus sancti Jacobi, fragment de mystère provençal, découvert et publié par Camille Arnaud (juge au tribunal de Marseille). *Marseille, typ. Arnaud*, 1858, in-12.

Tiré à 143 exemplaires.

16. Leis intrigueos d'un amatour, vaudeville en un acte, en vers provençaux, par François Arnaud. *Marseille*, 1847, in-8.

17. Lous cants de l'aubo, poésies languedociennes, par Albert Arnavielle, avec trad. franç. en regard. *Nîmes, imp. Roumieux*, 1868, in-8.

— Volo-Biòu, poëme cévenol en trois chants, édit. illust. de 6 lithog., par Aristide Arnavielle. *Alais, Brugueirolle*, 1876, in-8.

18. Monuments de la littérature romane depuis le xive siècle, publiés par Gatien-Arnoult. Première publication : Las Flors del gay saber, gy estier dichas las Leys d'amors, trad. de MM. d'Aguilar et d'Escouloubre. Deuxième publication : Las Joyas del gay saber, recueil de poésies couronnées par le consistoire de la Gaie-Science de Toulouse, depuis 1324 jusqu'en 1498, avec trad. litt. et notes par le docteur J. B. Noulet. *Toulouse, Bon et Privat*, 1841-1849, 3 vol. in-8 et 1 vol. gr. in-8.

19. Recueil de chansons patriotiques pour toutes les fêtes de l'année, précédé d'un discours, par Joseph Artaud. *Draguignan, an VII*, in-12.

20. Étude sur le cantique à sainte Anne, couronné aux jeux floraux d'Apt, le 14 septembre 1862, par Alfred Artaud. *Marseille, Sénès*, 1862, in-8, 43 p.

— Jeux floraux d'Apt. Réplique à M. J. Roumanille. *Marseille Sénès*, 1863, in-8, 45 p.

— Les Félibres aux jeux floraux d'Apt en 1862. *Marseille, Barile*, 1864, in-8, 188 p.

— Réfutation du livre de M. Artaud, intitulé : Les Félibres aux jeux floraux d'Apt en 1862, par douze Félibres (M. Artaud lui-même). *Avignon, à la Grande Félibrerie* (*Marseille, s. n. d'imp.*), 1864, in-8, 15 p.

— Les jeux floraux d'Apt en 1862. Lettre à M. Anselme Mathieu, sur quelques assertions de l'Armana de 1865. *Marseille, Barile*, 1865, in-8, 29 p.

— Les jeux floraux d'Apt en 1862. Deuxième lettre à M. Anselme Mathieu, sur quelques lignes de l'Armana de 1866. *Marseille, Barile*, 1866, in-8, 20 p.

Polémique passionnée à propos du cantique couronné composé par Mme J. Roumanille. Elle a son intérêt.

21. Epitro à madamo Chansau, par Astier, de Saint-Remy. *Aix*, 1789, in-8.

22. Fables provençales, par le docteur d'Astros. *Aix, Pontier*, 1827, in-8.

Tirage à part des *Mém. de l'Acad. d'Aix.*

— Œuvres provençales du docteur L. d'Astros, avec une notice sur cet auteur, par M. Castellan, président honoraire à la Cour impériale d'Aix. *Aix, Remondet-Aubin*, 1867, in-12, 118 p.

Ces œuvres se composent surtout de fables traduites ou imitées de La Fontaine. L'auteur n'est pas resté au-dessous de son modèle ; il a mérité le surnom de La Fontaine provençal. On le jugera par la fable suivante :

LA CIGALO ET LA FOURNIGO.

Pensant pas à la fringalo,
Après aver, la cigalo,
Tout l'estiou, fa que cantar,
Si trouvet pas mau lougado,
La biso estènt arribado,
D'aver plus rèn à pitar.
Pas la mendro parpaiolo
De mousco vo de mouissolo !
La battié. Si vènt jitar
Su leis pas de la fournigo,
La pregant de li prestar
De grans uno malo brigo
Per anar fin qu'eis meissouns,
Quand nèissirant leis mouissouns.
En aquéou tems, dis la damo,
Vous pagarai, su moun amo,
Interust et principau.
Anen, mi fes pas liguetto,
Rouinarai pas voueste oustau.
La fournigo es pas dounetto,
Es soun pu pichot defau.
Li diguet : Quand carrejavi ;
Au pu fouert de la calour,
Qu'es que fasias tout lou jour?
— Doù matin au soir, cantavi,
Avès ausi ma cansoun ;
La trouvavias pas poulido?
— Cantavias? N'en siou ravido :
Dansas aro un rigaudoun.

D'Astros était le frère du cardinal de ce nom.

23. Lou triomfe de la lengouo gascouno aus playdeiats de las quoüate sasous et deous quoüate elomens, daouant lou pastou

de Loumaigno, par J. F. d'Astros. *Toulouso*, *A. Birosse*, 1762, in-12, XII-204 p.

— Las quatre sazous, pouëmo en patois de San Cla de Loumagne. *Toulouse*, 1680, in-12.

24. La Reine Esther, tragediou. 15 Tevet, an de la création du monde 5535, in-12.

Pièce très-rare en langue provençale, imprimée probablement à Carpentras dans le siècle dernier; elle a été composée par Mardochée Astruc, rabbin de Lisle, perfectionnée et augmentée par Jacob de Lunel, rabbin de Carpentras. Elle n'est mentionnée ni par Quérard, ni par Brunet, ni par Barjavel. M. de Soleinne ne l'avait pas dans sa riche collection.

25. L'Athénée ouvrier, recueil de morceaux poétiques et littéraires, en français et en provençal, avec une préface de M. Autran. *Marseille*, *Barlatier*, 1846-1852, 2 vol. in-8.

Un 3e volume a été imprimé, en 1853, jusqu'à la 4e feuille, soit 64 pages.

26. L'Athénée de Provence, recueil de morceaux poétiques et littéraires, en français et en provençal, recueillis et publiés par Alexandre Gueidon. *Marseille*, 1855, in-12.

27. Odes d'Anacréon, traduites en vers languedociens, par Aubanel. *Nîmes*, *Gaude fils*, 1814, in-12, 107 p.

28. La Miougrano entreduberto, par Théodore Aubanel (avec traduction française). *Avignon*, *Roumanille*, 1860, in-12.

— Discours de Teodor Aubanel pèr lou centenari de Petrarco, segui d'où raport de Félis Gras. *Avignon*, *Aubanel*, 1874, in-8.

— Discours de Teodor Aubanel, presidént di jo Flourau tengu dins la villo coumtalo de Fourcauquié pèr la fèsto de N. D. de Prouvenço emé traducioun en regard. *Avignon*, *Aubanel*, 1875, in-8.

29. Le Fortuné Marseillois, comédie en un acte, en provençal et en françois, par Audibert. *Amsterdam*, *Westein et Smith*, 1736, in-8. *Marseille*, *J. Mossy*, 1775, in-8.

30. Lis Auvari de Roustan, poémo en siéis cant dedica a soun ami G. Tourrèu, doutour en medecino, per A Autheman. *Avignoun*, *enco de J. Roumanille*, 1857, in-8, 40 p.

31. L'Avanturo d'un Lebrau. *Marseille*, 1758, in-8.

32. Avis au pople Marsiès, per un ancien pouartofai dei grands carmès. *Marseille*, 1816, in-8.

33. Dictionnaire provençal-français suivi d'un vocabulaire français-provençal, et enrichi de notes historiques et curieuses, par J.-T. Avril. *Apt*, *E. Cartier*, 1839, in-8.

34. Berses patoises de Moussu Azaï, tome I (le seul publié). *Béziers*, 1842, in-12.

Jacques Azaïs, président-fondateur de la Société archéologique de Béziers, mort dans cette ville, sa patrie, le 20 octobre 1856.

35. Introduction au Breviari d'amor de Matfre Ermengaud, par Gabriel Azaïs (fils du précédent). *Béziers*, *imp. J. Delpech*, 1864, in-8, 96 p.

— Le Breviari d'amor de Matfre Ermengaud, suivi de sa lettre à sa sœur, publié par Gabriel Azaïs, avec introd. et glossaire. *Béziers*, *Benezech-Roque*, 1860, in-8, t. I et t. II jusqu'à la page 188, grav. et fac-sim.

— Catalogue botanique, synonymie languedocienne, provençale, gasconne, quercinoise. *Béziers*, *Malinas*, 1871, in-8.

— Las vesprados de Clairac, avec un avant-propos par J. Roumanille. *Avignon*, *typ. Séguin*, 1873, in-12, caract. elzév. pap. teinté. Titre rouge et noir.

36. Lou tableou de l'amour sacra et doou proufane, cansoun nouvello à Messies leis maire, echevins et assessour de la brillanto villo de Marsillo, per lou chivalié de Baptendié. *Marseille*, 1775, in-4, 4 p.

37. Picambril, poëme en quatre chants par Paul Barbe, avec préface de Louis Roumieux. *Toulouse*, *Bompard*, 1875, in-8.

38. Espagne et Provence. Études sur la littérature du midi de la France, par E. Baret. *Paris*, *Durand*, 1857, in-8.

Les Troubadours et leur influence sur la littérature du midi de l'Europe avec des extraits et des pièces rares ou inédites. *Paris*, *Didier*, 1867, in-8.

C'est la seconde édition augmentée, du premier travail de cet auteur distingué.

39. Dictons et sobriquets patois des villes, bourgs et villages du département de Vaucluse ; traduits, éclaircis et annotés par le docteur Barjavel. *Carpentras*, *Devillario*, 1849-1853, in-8.

Tiré à 100 exemplaires. Travail curieux et érudit.

40. Chansons provençales et françaises, chez Claude Barry, aveugle, poëte et musicien, chanteur ambulant. *Marseille*, 1792-1814, in-12.

Ce recueil a fait partie de la bibliothèque de M. Bory, ancien maire de Marseille; il est porté sous le n° 1813 de son catalogue imprimé.

41. Leis peys doou Canoubier, conté véritable de 1838, dedia aou poueto provençaou Pierre Bellot, par Barthélemy-Lapommeraye (directeur du Muséum). *Marseille*, *typ. des hoirs Feissat ainé et Demonchy*, 18.., in-8, 8 p.

— La bastido de Toussant Lapiquo. *Marseille*, *Barlatier*, 1857, in-8, 14 p.

42. Chrestomathie provençale. Provenzalische Lezebuch mit einer literarischen Enleitung und einem Worterbuche, herausgegeben von Dr Karl Bartsch. *Elberfeld*, 1855, gr. in-8, 2e éd. 1868, in-8.

43. Le triomphe de l'églantine, par le sieur Grégoire de Barutel. *Tolose*, *chez F. Boude*, 1651, in-4.

43 *bis*. La Crusca provenzale, ovvero le voci, frasi forme e maniere di dire, che la lingua toscana. La preso dalla provenzale opeva di Ant. Bastero. *Roma*, *t. Ant. dèu Rossi*, 1724, in-fol. Le Ier volume seul a paru.

Cet ouvrage est important : il contient une préface historique (70 p.) ; la biographie des poëtes provençaux du XIe au XVe siècle (32 p.) ; le catalogue des livres et des manuscrits cités dans l'ouvrage (16 p.) ; des recherches grammaticales sur l'alphabet et la prononciation des Provençaux (27 p.); le catalogue des mots provençaux employés par les auteurs italiens (27 p.) ; et des extraits de longs passages en provençal tirés des troubadours.

44. Le Bavdrier dv sacre de Lovys le Ivste XIII de ce nom. Roy tres-chrestien de France et de Navarre. *A Aix*, *Iean Tholozan*, 1623, in-4, 76 p., titre gravé.

Recueil de vers en toutes sortes de langues adressés à l'antiquaire Borilly, d'Aix, au sujet du présent que lui fit Louis XIII à son passage à Aix, et publiés par lui.

45. La poésie provençale au moyen âge, par l'abbé M. A. Bayle, professeur d'éloquence sacrée à la Faculté de théologie d'Aix. *Aix, A. Makaire*, 1876, in-12.

— Pichoun aoufici de l'inmaculado counceptien de la Viergi Mario adouba de la man de l'abat, A. Bayle, professour d'élouquénci sacrado a la faculta d'Ais en Prouvènço. *Avignoun, enco de J. Roumanille*, 1877, in-18, 24 p. caract. Elzév. Titre rouge et noir.

Tiré à 200 exemplaires sur papier teinté et numérotés à la main avec parafe de Roumanille. C'est un bijou de bibliophile.

46. Lou Parterre gascoun coumposat de quouate correus, per G. Bedoul, d'Auch. *Bourdeus, Pierre de Coq*, 1642, in-4.

47. Obros et Rimos Provvenssalos, de Lovys de la Bellavdiero, gentilhomme prouuensau, reviovdados per Pierre Pavl, escvyer de Marsillo, dedicados as vertvovzes seignovrs, Lovys d'Aix et Charles de Casavlx, vigvier et premier conssou, capitanis de duos galeros, et govvernadovrs de l'antiqvo ciovtat de Marseillo. (Armes de Marseille.) *A Marseille*, par Pierre Mascaron, avec permission de dits seigneurs, 1595, in-4.

Ce volume est le premier livre imprimé à Marseille. Il est divisé en quatre parties distinctes ayant chacune un frontispice particulier et une numérotation différente.

La 1re partie porte le titre général ci-dessus et se compose de 152 pages.

La 2e partie a pour titre :

— Le Don-Don infernal, ov sont descrites en langage provençal les miseres et les calamitez d'vne prison, par Lovys de la Bellavdière, gentilhomme provençal. *A Marseille*, 1595. Elle se compose de 27 pages. Elle commence page 153 et finit p. 180.

La 3e partie est intitulée :

— Lovs Passatens de Lovys de la Bellavdiero, gentil-homme prouuensau, mes en sa lùzour, par Pierre Pavl, escvyer de Marseille. *A Marseille*, 1595. Elle compte 130 p. suiv. de 5 ff. non chiff.

Ces trois parties portent chacune au frontispice les armes de la ville de Marseille et contiennent l'œuvre complète de la Bellaudière. Son portrait orne le verso du titre général et se trouve reproduit sur la dernière page des *Passatens* avec la devise : *Vertv me gvide, honnevr me svit.*

La 4e partie est intitulée :

— Barbovillado et Phantazies Iovrnalieros de Pierre Pav, escvyer de Marseillo. *A Marseille, par Pierre Mascaron*, 1595, avec les armes de Paul. Elle a 68 p.

Après la mort de Casaulx, Mascaron, imprimeur, dut s'enfuir de Marseille à cause des troubles de la Ligue. Maîtres de son imprimerie, les ouvriers, possesseurs des exemplaires invendus des *Obros et Rimos*, en décapitèrent les titre et dédicace et les remplacèrent par un nouveau cahier. Le volume ainsi mutilé parut sous ce titre :

— Rimes provensalles de Lovys de la Bellavdiere, gentil-homme provensal, mises en lumiere par le sieur Pierre Pavl, escvyer de Marseille. *A Marseille* (sans nom d'imprimeur), 1596. Avec les armes de France et les deux lis naturels au frontispice.

— Le Don-Don infernal a eu quatre éditions successives imprimées séparément : la 1re *à Aix*, en 1584 ou 1585, in-4 ; la 2e en 1588, *à Aix* par *Michel Goyzot*, p. in-8, 44 p. et 1 f. fin. vig. sur bois ; la 3e en 1595, dans la 3e partie des *obros*, et la 4e en 1602, *Aix*, *Jean Tholosan*, in-8, 46 p. vig.

— On doit à M. Augustin Fabre, une bonne Étude historique et littéraire sur Bellaud de la Bellaudière, *Marseille*, *Boy*, 1861, in-8. L'Almanach historique de Provence (année 1860, p. 54) a inséré le sonnet suivant qui n'est pas dans les œuvres du poëte et qui se trouve en tête d'un poëme intitulé : Le Triomphe de Berlan où sont déduites plusieurs des tromperies du jeu..., par *L. Perrache*, *Paris*, 1585.

A MOVSSV PERRACHO.

La Mvso d'vn Ronsard, d'vn Baïf, d'vn Ioachin (1)
A cantat nvitament ton Franchiman lengagy,
Aqvello dan Tvscan a plovra son ramagy,
Vergille a carlamvat sovs carmes en latin,
May tv a qvi lov ceov es istat plvs begnin
A despvis lov mailhovot trapejat svs l'herbagy
D'aqvel Mont, dovble Mont, et ton apprentissagy
Ses fach diuersement svs lov flot Pegasin.
Gloriovs diuersement tv te fas Appollon
Lovs avtres en grand peine an fredonnans vn ton,
Ta Mvso en tres façons tey beav verssés entonno.
En francés, espagnov, en natvrav Tvscan
Dont favt qve per ton cap vne sagrado man
De lavsier entovrtille vno triplo covronno.

La Bellavdièro.

(1) Joachim du Bellay.

48. Nomenclateur botanique languedocien, par Charles de Belleval. *Montpellier*, *Castel*, 1840, in-12.

49. L'Ermito doou pous tapa (par Pierre Bellot). *Marseille*, *imp. Baudillon* (1814), in-8, 8 p.

— Lou Bouquen, air de la Pipo de tabac, par Bellot, de la Société des Réjouis. *Marseille*, *Dubié* (1814), in-4, 2 colon.

— La counfessien d'un Jacob. Dialogué tragi-coumique, en vers provençaous, entre meste Noura et patroun Siblet (par P. Bellot). *Marseille*, *Achard*, 1820, in-8, 8 p.

Satire mordante dirigée contre Alphonse Rabbe, désigné sous le nom de *Riffouard* (radit ou *Rave*).

— Les Loisirs d'un Flâneur, ou le poëte par occasion, recueil de poésies provençales et françaises. *Marseille*, *Achard*, 1822, in-12, 120 p.

— L'Ermito de la Madaleno ou l'oouservatour Marsilhes. *Marseille*, *Vve Roche*, 1824, in-8°, 32 p. *Marseille*, *Achard*, 1829, in-8, 56 p.

— Mes momens perdus, recueil de poésies françaises et provençales, par Pre Bellot, avec figures lithographiées. *Marseille*, *Achard*, 1829, 2 vol. in-12.

— Moussu Canulo, vo lou fiou ingra, comédie en trois actes et en vers français et provençaux. *Marseille*, *Achard*, 1832, in-8, 52 p.

Le prospectus, paru sous le même titre (*Marseille*, *Achard*, 1831, in-4), est signé : Pierre B....t.

— La Fillo troumpado per un gascoun. *Marseille*, *Mille et Sénès*, 1834, in-8, 16 p.

— Lou Bouillabaisso politiquo. *Marseille*, *Mille et Sénès*, 1834, in-8, 8 p.

— Œuvres complètes de Pierre Bellot. *Marseille*, *Marius Olive*, 1836-37, 2 vol. gr. in-8°, orn. de lithog.

— Lou Gymnaso et lou grand Théatré, Epitro satyriquo à Moussu G. Dairnvaell. *Marseille*, *Bouvet*, 1838, in-8, 16 p.

— Nouvelles poésies provençales, par Pierre Bellot, faisant suite à ses œuvres complètes, 3e et dernier volume. *Marseille*, *typ. Feissat et Demonchy*, 1840, in-8.

— Les deux Magots, ou le bal du carnaval, folie en un acte, par MM. Pierre Bellot et Vizentini. *Marseille*, *Gilette*, 1840, in-8, 14 p. sur 2 col.

— Obros coumpletos, par Pierre Bellot, coumpousados de poesios prouvençalos (édition populaire) revistos, courigeados et aoumentados per l'aoutour. *Marseille*, *typ. Feissat et Demonchy*, 1841, 4 vol. in-18.

Il y a une préface par Louis Méry, sous le titre : De la langue provençale à propos des œuvres de Bellot.

— Lou Tambourinaire et le Ménestrel, journal provençal et français de la ville, des bastides et des théâtres. *Marseille*, *typ. Feissat et Demonchy*, pour les Nos 1-21 ; typ. Sénès, pour les Nos 22-36, 1841, in-f° carré, 4 p. sur 2 col.

La partie provençale est signée P. Bellot; la partie française, non signée, est de Louis Méry.

— Leis Bouquetieros ou les Trois Mariages, comédie-vaudeville en trois actes, en vers provençaux et français. *Marseille*, *Achard*, 1843, in-8, 64 p.

— Les pêcheurs catalans ou le souper fantastique, comédie-vaudeville en deux actes, en vers français et provençaux. *Marseille*, *Barras et Savournin*, 1846, in-8, 55 p.

— Les veillées provençales, mélange de poésies patoises et françaises, orné de 40 lithographies par Graille. *Marseille*, *imp. Carnaud*, 1847, un vol. format Panthéon, de 304 p. avec port. suivi de deux chansons avec musique.

Il y a une préface par Augustin Fabre ; une 2e édition sans lithographies, même format, *Marseille*, *imp. Clappier*, 1852.

— Lou fouel per amour; chanson. *Marseille*, *s. n. d'imp.*, 1847, in-8.

— Lou Descaladaire, journaou satiri coumique deis carrieros, deis proumenados et deis cabanouns, mescla de marits vers francés et prouvençaous, dedia eis ouvriers. Redigea per un sapur de la gardo nationnalo de Mimet et Membro de l'Acadèmio de vitrolo, et decoura d'uno superbo balafro à la frimousso. (Pierre Bellot), in-f°, 4 p. sur 2 col.

Le premier numéro, sans date, de l'imp., à Marseille, des ouvriers associés, et le second, daté de février 1849, de l'imp. de Carnaud. C'est tout ce qui parut.

— Nouvelles poésies. *Marseille*, *imp.* de l'assoc. des ouvriers (1849), in-8, 8 p.

— Naissance de Notre Seigneur Jésus-Christ, ou crèche pastorale en quatre actes et sept tableaux, avec tous les anachronismes d'usage, en vers français et provençaux. *Marseille*, *Boy*, 1851, in-8, 48 p. avec un suppl. de 8 p.

— Lou Martegaou en vouyagi, conte coumique. *Marseille*, *Chauffard* (1851), in-8, 8 p.

— Lou dina de Madeloun, conte coumique en vers prouvençaous, per Pierre Bellot. *Marseille*, *Arnaud* (1853), in-8, 4 p.

— Lou prédicatour encala. La damo toumbado de l'ai vo l'agilité. *Aubagne*, *imp. James* (1853), in-8, 4 p.

— Lou frero capouchin et lou cura. L'aiglo sur la fouen deis precheurs à Zai. *Aubagne*, *imp. James* (1853), in-8, 4 p.

— Uno proumenado de l'oubservatour Marsilles. *Marseille*, *Carnaud* (1853), in-8, 8 p.

— Jean deis pettos, counsurtant lou médecin Moquet, dialoguo coumique per A.P.B. (Antoine-Pierre Bellot). *Marsilho*, *Boy*, 1853, gr. in-8, 8 p.

— Dernièros beluguos poétiquos per Pierre Bellot (précéd. d'une notice biographique par J. T. Bory.). *Marseille*, *imp. Clappier*, 1853, gr. in-8, xxxii, 213 p.

— Leis Radieros pensados doou poueto cassaire. *Marseille*, *Arnaud*, 1854, in-8, 8 p. avec signat. autographiée.

— Lou galegeaire vo la liasso entiero deis contes vieilhs et nouveous et peços inedichos, precedat de soun vouyagi à Casteoudouble (Var), avec introd. par Mary-Lafon. *Marseille*, *Arnaud*, 1855, in-18, 208 p.

— Pierre Bellot, poëte provençal. Épitaphes. *Marseille*, *Boy*, (*imp. Arnaud*), 1861, in-12, 87 p.

Précédé du rapport de la Commission (par Augustin Fabre), chargée du monument funèbre à la mémoire de Bellot, des discours prononcés sur la tombe du poëte. C'est un recueil d'épitaphes en vers provençaux. Il y en a de fort belles. Nous citerons la première :

> Vaquit dounc, ô Bellot! cher poueto-cassaire,
> Lou posto ounte la Mouart t'a coucha de soun dai!
> Fin qu'au darrier moument siès esta galegeaire,
> Et pamens de malhurs n'as proun pourta toun fai,

Bouen chrestian, senço feou, franc et galoi troubaire,
Toun noum et teis béous vers durarant cent cooups mai
Que l'humble mounument que venem de ti faire....
Lou fréjau perira.... Ta memori jamai!

Ch. Kothen.

Antoine-Pierre Bellot, né le 17 mars 1783 à Marseille, où il est mort le 4 septembre 1855, est un des poëtes les plus aimés et les plus populaires. Son talent est incontestable. Charles Nodier lui écrivait de Paris, le 5 mai 1842 : « J'ai été depuis longtemps si continuellement malade, que vous me pardonnerez, j'espère, de ne pas vous avoir témoigné plus tôt le plaisir que me causent vos belles inspirations exprimées dans une si charmante langue. Vous, Monsieur, et quelques autres, avez hautement justifié mon opinion sur les patois de la France, vous m'avez donné raison, et je vous en remercie. »

50. De la langue et de la poésie provençales. Par le baron Eugène van Bemmel. *Bruxelles, A. Vandale*, 1846, in-12.

51. Le véridique franco-patois, par P. Benazet. *Toulouse*, 1833, in-8, 2 p.

52. Chichois vo lou nervi de Moussu Long. Lettro à Barthélemy. Par G.B. (Gustave Bénédit, critique musical et compositeur, né et mort à Marseille). *Marseille, typ. Feissat*, 1840, in-18, 31 p. 2e éd. *id.* 1840.

— La counvercien de Chichois. Lettro à Barthélemy, par G.B. *Marseille, Feissat*, 1840, in-18, 32 p.

— Chichois oou Counservatoiro. Lettro à Moussu G.B. Par Chichois. *Marseille, Feissat*, 1840, in-18, 64 p., 2e et 3e éd. *id.* 1841, 1850.

Il y a une lettre en provençal de Barthélemy, l'auteur de la *Némésis*.

— Chichois. La police correctionnelle, scènes de mœurs, par G.B. *Marseille, Feissat*, 1840, in-18, 128 p., 1 vig. 2e éd. *id.* 1841.

— Chichois. Poëmes, contes et épîtres en vers provençaux mêlés de français, par G. Bénédit. *Marseille, Barlatier*, 1833, in-12, port. nouv. éd. *id.* 1876.

53. Le portefeuille d'un troubadour, ou essais poétiques, suivis d'une lettre à M. Grosley sur les trouvères et les troubadours. Par M. B*** (Laurent Pierre Bérenger). *Marseille*, 1782, in-8.

54. Fablos causidos de Jean La Fontaino, tremudados en berses gascouns, é dediados à Soun Altesso Rouyalo Moussu lou Duc d'Angoulémo, per un Bourdelés, M. Bergeyret lou nebout. *Paris, Michaud, et Bordeaux, Vve Bergeret*, 1816, in-12.

J. B. Bergeret naquit à Bordeaux en 1765, où il mourut le 18 mars 1833.

55. Le quatrième libre de l'Eneido de Virgilio revestit de naou et habillat à la brulesco per le sieur R. de Bergoing. *Narbouno*, per Domingue Le Cuizot, 1652, in-4.

56. Cant di Fourcauquieren à N.-D. de Prouvénço, paraulo et musico de A. de Gagnaud et Désiré G. *Aix, Remondet-Aubin*, 1876, in-8.

De Gagnaud est le pseudonyme de M. de Berluc-Pérussis, avocat à Aix.

57. Elegio prouvensalo sur la paz. Par Bertoumiou de Borma. *Paris*, 1609, in-8.

58. La perruca d'un sacrestan, poëme en quatre chants, par Jules Bessi. *Nice, Caisson*, 1871, in-8.

Dialecte niçois.

— La Tina de li fada, poëme en quatre chants. *Nice, Caisson*, 1872, in-8.

59. Li Bourgadièro, poésies patoises (dialecte de Nîmes). Par A. Bigot. *Nîmes, Clavel-Ballivet*, 1863, in-12.

Une 7e édition, augmentée, a paru en 1877, in-12.

60. Lou trioumphé de la maniclo, coumédio en un acte et en vers prouvençaoux, suivido de la cérémounié de la réceptien d'un courdounié, par F.B. (François-Blanc). *Marseille, imp. Baudillon*, 1829, in-8, 38 p.

61. Épître en vers, en langage vulgaire de Grenoble, sur les réjouissances qu'on y a faites pour Monseigneur le Dauphin. A Mademoiselle ***, par Blanc dit la goutte. *Grenoble, imp. Faure*, 1729, in-4, 22 p.

— Grenoble malherou. A Monsieur ***, par Blanc dit la goutte. *Grenoble, imp. Faure*, 1733, in-4, 26 p. *Grenoble, imp. Girou*, in-8, 28 p.

Cette pièce a été réimprimée avec un luxe de typographie et de gravure qui fait le désespoir des bibliophiles peu fortunés.

— Coupi de la lettra ecrita per Blanc dit la goutte à un de ses amis au sujet de l'inondation arriva à Garnoblo la veille de Saint-Thomas le 20 déc. 1740. *Grenoble, Faure*, 1741, in-4, 7 p.

62. La Bienfaisance de Louis XVI, vo leis festos de la pax, drame lyrique en deux actes et en vers, mêlé de françois et de provençal, par un Marseillois (Mathieu Blanc-Gilly, avocat et député, né dans le Gard). *Marseille, Favet*, 1873, in-8, 62 p. *Marseille, Guion*, 1814, in-8, 44 p.

63. Die provenzalische poesie, par Ed. Boehmer. *Halle*, 1870, pet. in-8, 48 p.

64. Recveil de qvelqves Covstumes dv Pays de Provence, par Iean de Bomy. *Aix*, par *Estienne David*, 1654, in-4, 67 p.

Les textes sont en langue provençale.

65. Pouesio prouvençalo. Li Parpaioun blu de William C. Bonaparte-Wyse, emé un Avans-prepaus de Frederi Mistral uno traducioun franceso suplementari. *Avignoun, Gros frères*, 1868, in-12, de xxxv-209 p., suiv. de 77 p. et 1 f.

50 exemplaires ont été tirés sur papier de Hollande, avec photographie de l'auteur.

— Lou Cantico de Santo Estello, per W. C. Bonaparte-Wyse, musique de Dau. *Avignon, Prevot*, 1876, in-4.

66. Abregea historiquou, en vers patois, deis principaoux faits arriva din Beoucaire despiei 89 jusqu'en 1832, par P. Bonnet. *Arles, Garcin*, 1832, in-8.

— Recueï de cansouns patoisos. *Arles, Garcin*, 1834, in-8, 15 p.

— Cansoun deis nouveaux aristocratos. *Tarascon, Bastide*, 1835, in-8, 4 p.

— Cansoun de carnaval, per l'instructioun de la jouinesso, sourtidos de la fabriquou à vapour dou sieur Bonnet de Beoucairé. *Arles, Garcin*, 1835, in-8, 8 p.

— Recueï de cansouns patoisous per lou carnaval de 1837, de la fabriquou de P. Bonnet. *Arles, Garcin*, 1837, in-8, 31 p. *Nîmes*, 1843, in-8.

— Pichoto révuou deis saisouns bouqueirenquou, poëmou patois

en quatre cants, dedia eis bons enfants doou peis, per soun servitour Bonnet, cafetié de Beoucairé. *Arles, enco de Garcin*, imprimeur, 1839, in-8.

— Leis dous rivaous de la Tartugo, ou l'Ase, lou Coulobre et la Tarasquo, pouemou épi-coumique en quatre cants. *Nîmes, Durand-Belle*, 1840, in-8.

— Lou Rhose dé 1840, cousin german d'ou délugi. *Arles*, 1840, in-8.

— Lou Rhose dé 1841. *Tarascon*, 1841, in-8.

Pierre Bonnet naquit à Beaucaire le 21 août 1786, où il mourut le 8 mars 1858. Il était tourneur et cafetier.

67. Ce que esperavian pas ou Jean-Pierré vengu de Brest. Intermède provençal, par Bonnet-Bonneville. *Marseille, Favet*, 1781, in-8, 12 p. *Marseille*, 1781, in-12, 15 p. *Carpentras*, 1790, in-12, 15 p.

— Ce qu'on attendoit ou l'heureux événement, hommage patriotique en forme de divertissement. *Marseille*, 1781, in-8.

— Jean-Pierre venu de Mahon, ou le train du Pharo. *Marseille, Favet*, 1781, in-8, 28 p.

— Les vœux satisfaits, ou le Roumavagi. *Aix, Mouret*, 1788, in-8, 28 p.

— Jean Pierré manda en députatien de Marseillo à Zai. *Aix, Mouret*, 1789, in-8, 8 p.

— Les fêtes de la liberté ou la fédération nationale de Marseille, hommage allégorique. *Marseille*, 1790, in-8.

— L'à-propos patriotique, impromptu allégorique. *Marseille*, 1790, in-8.

68. De la poésie provençale depuis les troubadours, par J. T. Bory. *Marseille, Arnaud*, 1858, in-12, 15 p.

Tirage à part de l'*Abeillo prouvençalo de* 1858.

— Cantinella provençale du onzième siècle en l'honneur de la Madeleine, chantée annuellement à Marseille le jour de Pâques jusques en M. DCC XII. Introduction, traduction, commentaire et recherches historiques. *Marseille, Olive*, 1861, in-8, 63 p.

Tiré à 100 exemplaires sur papier de Hollande.

69. La counstitucien francéso, traducho counfourmamen eis decrets de l'Assemblado naciounalo counstituante, en languo prouvençalo, é présentado à l'Assemblado naciounalo legislativo per Charlé Francès Bouche, députa dé la ci-davant sénéchaoussada d'Aix, membré de l'Assemblado naciounalo counstituanto, é enquey d'aou tribunaou de cassacién. *Paris, de l'Imprimarié naciounalo*, 1792, in-18, xv-271 p.

70. Le Triomphe du Soucy, par Boudet. *Tholose*, 1679, in-4.

71. Lou Soupa de Saboly, poëme provençal historique, précédé d'une notice sur Saboly, par Augustin Boudin. *Avignon, Séguin*, 1848, in-8.

— Garbeto de Fablo, avec une préface de M. Patrice Rollet. *Avignon, Bonnet*, 1853, in-8, 49 p.

— Lou grand Saut-Genaire. *Avignon, Aubanel*, 1866, in-8.

— Testament de Nicolas Saboly, avec une notice par A. Boudin, et le fac-simile d'un noël autographe et inédit. *Avignon, Aubanel*, 1867, in-8, 24 p.

— La crècho de la Santo Enfanço, ou lou souhé d'uno bono mairé. *Avignon, Aubanel*, in-8.

72. Voyage du patron Séouclet à Paris, en vers provençaux, par Édouard Bougrain, de Barjols. *Brignoles, imp. Perreymond-Dufort et Vian*, 1861, in-8, 23 p.

73. Lou trauc deis masquo, conté d'un vieilh. *Marseille, Arnaud* (1864), in-8, 16 p.

Signé : *Torniplan Onufre*, masque de Bouillon-Landais, archiviste de Marseille.

— Un procès pour une chanson, 1380. *Marseille*, 1865, in-8.

74. Lou Bouquet prouvençaou, vo leis troubadours revioudas. *Marseille, Achard*, 1823, in-12.

Recueil original ; il s'y trouve des poésies qui n'ont pas été reproduites ailleurs.

75. Un Bouquet de campaneto, recuei de sounet prouvençau. *Aix, Remondet-Aubin*, 1876, in-18.

76. La vido d'uno Gourrino en vers prouvençaoux, par Marius Bourrelly. *Marseille, Chaix*, 1842, in-8.

— Leis désaviados, pouesios prouvençalos. *Marseille*, *Mossy*, 1846, in-8.

— Les Jeux du roi René, revue en un acte en vers français et provençaux. *Marseille*, 1851, in-8.

— Leis Cigalos. Romances en vers provençaux. *Marseille*, 1853-59, in-8.

— Pierre Bellot, chanson provençale. *Marseille*, *Arnaud*, 1856, in-8, 4 p.

— Fortuné Chailan, chanson provençale. *Marseille*, *Arnaud*, 1857, in-8, 4 p.

— Lei Franc-Caminaire, chant de routo, paraulo de Marius Bourrelly, musico de G. Borel, chèfe de musico au 99e de ligno. *Typ. musicalo Remondet-Aubin à Z-Ais* (1869), in-8, 4 p.

— Fables de la Fontaine en vers provençaux (imitation libre, avec à-propos actuels). *Aix*, *Remondet-Aubin*, 1872-75, 2 vol. in-8, port. phot. Titre rouge et noir.

Le 2e volume est précédé d'un *A propos des fables de La Fontaine en vers provençaux*, notice bio-bibliographique de divers traducteurs, signée : *A. M.* (Alexandre Mouttet). Dominique-Marius Bourrelly est né à Aix, le 2 février 1820. C'est un des plus féconds poëtes de la Provence. Il a sous presse et en préparation les ouvrages suivants :

— Lou rést d'Aiet, poésies, in-8, 300 p.

— La vido d'un Gourrin, poëme, in-8, 336 p.

— Lei bagasso, conte, in-8, 264.

— Lei Cascavèu, sonnets, in-16, 326 p.

— Fables de Florian en vers provençaux, in-8, 240 p.

— Soufio, conte, in-8, 292 p.

— Fai tira, Marius! poëme, in-8, 300 p.

— Quicho, Batisto! Théâtre, in-16, 300 p.

77. Lou crebo couer d'un paysant sur la mouert de son ay (par Louis Brianson de Reynier), eme la souffranso et la miseri dei fourçats que son en galero (par François de Bègue). Au Corps-Saint chec les Amans transis, à l'enseigne des filles abandonnées. (*Marseille*, 1667), in-8, 36 p., fig. sur bois, terminé par

La miseri et souffranso deis paures jardiniers. — *Aix*, 1732, in-12, 24 p., avec cette modification au titre ..... eme la souffranco et la miseri dei fourças que son en galero à Toulon sur ley galero dou rey. *Marseille*, *s. d.*, in-8. *Marseille*, *s. d.*, in-18, 30 p.

Ces deux dernières éditions sont intitulées : L'ai de Paulet, ou lou crebo-couer d'un paysan à la mouer de son ai.

78. Cantique en l'honneur de saint Hermentaire, par François Brieu. *Draguignan*, *Bernard*, 22 mai 1836, in-8, 2 p.

79. Prouvença, poëme, par Octavien Bringuier. *Montpellier*, *Gras*, 1871, in-8.

— Lou Roumiéu, légende du temps des Comtes de Provence, *Montpellier*, *Gras*, 1873, in-8.

80. Iardin deys Mvsos provensalos, diuisat en quatre partidos, par Clavde Brveys, escvyer d'Aix. *A Aix*, *Estienne David*, 1628, 2 vol. in-16.

81. Bouno gorjo et Gulo fresco, ou lou gourmon motat, poëme patois d'A. Brugié (pub. par Gustave Brunet). *Paris*, 1841, in-8.

— Lettre à M. de *** sur les ouvrages écrits en patois du midi de la France (par Gustave Brunet). *Bordeaux*, *imp. Lafargue*, 1839, in-8.

— Recueil d'opuscules et de fragments en vers patois, extraits d'ouvrages devenus fort rares (par Gustave Brunet). *Paris*, *Gayet et Lebrun*, 1839, in-8.

Tiré à 100 exemplaires.

— Notices et extraits de quelques ouvrages écrits en patois du midi de la France (par Gustave Brunet). *Paris*, *Leleux*, 1840, in-12.

Tiré à 100 exemplaires.

— Fragmens de poésies en langue d'oc, recueillies par G. Brunet. *Paris*, *Techener*, 1843, in-8.

Tiré à 50 exemplaires, numérotés.

82. Bachiquello e prouvèrbi sur la luno, par Jean Brunet. *Avignon*, *Aubanel*, 1876, in-12.

83. La Pate enlevade, poueme coumique coumpousa per un troubadour qu'ei revengu exprés de l'autre mounde, per celebra l'histoire que fai lu sujé d'aques poueme (par le docteur Dominique-Xavier Brutinel). *A Carpentras*, à l'enseigne de la *Fon de la pate*, l'an climatérique M. DCC. XL, in-12, vi-39 p. 1 vig.

Le frontispice est orné d'une vignette représentant une fontaine, avec cette épigraphe : *Ex hoc fonte fluxit.* « Cette facétieuse composition, dit Barjavel (*Bio-bibliographie vauclusienne*), fut inspirée au sujet de l'enlèvement d'un chiffon qui servait de bonde au bassin d'une des deux fontaines que les consuls de Carpentras avaient fait établir sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Ce poëme en cinq chants et en vers de huit pieds, est d'une véritable verve comique. On y remarque une grande facilité. »

Barjavel n'a pas connu la réponse anonyme à ce poëme, mentionnée dans le *Catalogue Libri* (1847), sous ce titre :

— Responsou d'un home que s'es retira dou mounde à l'outhour dou poueme de la Pate enlevade. *Carpentras*, à l'enseignou de *la Victoirou*, 1741, in-12.

84. La Bugadiero. Leis tres fremos de Peynier. Le lendemain. *Digne*, *Repos*, *s. d.*, in-8, 4 p.

85. La Bvgado Provvensalo vonté cadun l'y a panouchoun. Enliassado de prouuerbis, sentencis, similitudos et mouts per rire, en prouuençau, per A. B. C. Enfumado é coulado en vn tineon de des sous, per la lauar, sabounar, é eyssugar coumo se deou. *A Ays*, per *Iean Roizo*, à la plaço dey Préchus, 1649, Emé privilégy de la Cour, in-32, 6 ff. non chiff., 194, 1 p. d'errata.

Recueil de la plus grande rareté et dont on ne connaît pas le nom de l'auteur. Il a été réimprimé à Aix, chez Makaire, 1859, in-12, avec une préface (par Rouard, bibliothécaire).

Il y a une contrefaçon diminuée de 400 proverbes, *s. l. n. d.* (Marseille, Claude Garcin, vers 1665) petit in-12.

86. L'historien sincere, sus la guerro doou Duc de Savoyo en Prouvenço, en 1707, par Jean de Cabanes, écuyer d'Aix, précéd. d'une notice par A. Pontier. *Aix*, *Pontier*, 1830, in-8, xii-90 p.

Cabanes a composé d'autres ouvrages restés inédits. Pontier en possédait les manuscrits.

87. Le Troubadour, ou la Provence au douzième siècle, par J. C. F. Ladoucette. *Paris*, *Dauvin* et *Fontaine*, 1843, in-8.

Aux pages 185 à 194, on trouve les poésies provençales de Guillaume de Cabestaing.

88. Le Troubadour moderne, ou poésies populaires de nos provinces méridionales, traduites en français, et précédées d'un discours sur la langue et la littérature provençales, depuis leur origine jusqu'à nos jours, par M. Cabrié. *Paris*, *Amyot* (*Versailles*, *imp. Montalant-Bougleux*), 1844, in-8, LVI-320 p.

89. Le Marché de Marseille, vo leis doues coumaires, comédie en deux actes et en vers, par un commissionnaire chargeur (Jacques Cailhol). *Marseille*, *Mossy*, 1785, in-8, 49 p. — *Avignon*, an VII. — *Avignon*, 1821. — *Marseille*, 1832, in-8, 19 p., arrang. et réd. en un acte, par le fils de l'auteur.

— Moussu Jus, comédie en un acte et en vers provençaux, par Jacques Cailhol. *Marseille*, *J. Mossy*, 1804, in-8, 32 p.; 2e éd., *id.*, 20 p. — *Avignon*, 1823, in-8.

90. Les réflexions d'un ouvrier sur la position humaine et sociale, en vers provençaux, par J. B. Caillat. *Marseille*, *Clappier*, 1850, in-8.

91. Contes et proverbes, suivis d'une notice sur les troubadours, par Jacques de Cambry. *Amsterdam*, 1787, in-18.

92. Bruno la Bloundo vo la gardiano dés Aliscamps, legendari arlaten, emé la traducioun litteralo en regard, segui d'un mescladis; per Juli Canounge. *Avignoun*, *Roumanie*, 1868, in-18.

93. Cansoun nouvello sur la mort de Nicoula. *Marseille*, *s. d.*, in-12, 4 p.

94. Cansoun nouvelo su lou changeamen deis gous, sur un air couneissus. *Marseille*, in-8.

95. Cansoun descriptivo de la festo patrounalo dé Manosquo que si célebro lou 12 may. *Apt*, *Tremollière*, 18.., in-8.

96. La cansoun dey Magnans. *Avignon*, *Étienne Chaillot*, *s. d.*, in-8, 4 p.

97. Tres cansons en plena lengua romana. *Montpellier*, *Imp. cent.* 1875, in-8.

CANTIQUES PROVENÇAUX.

98. Cansons spirituellos en provençau, à l'usagi deï missiens. *A Marseille, ches la veuve Henry Martel*, à l'enseigne du *Nom de Jésus*. 1700, in-8, 103 p., vig.

— Cansouns spirituelos en provençau, à l'usagi dei missiens. *A Marseille, ches la ve de Henry Martel*, 1703, in-12, 32 p. — *Id.* 1704, in-12, 32 p. *Id.* 1705, in-12, 32 p.

— Cansons spirituelos en provençau, revistos, courrigeados et augmentados. *A Toulon, en quo de la veuso Mallard*, à la plaço San Pierre, 1704, in-8, 160 p. 1 vig. — *Id. Id.* 1706, in-8.

50 cantiques, dont 48 provençaux et 2 français.

— Cansons spirituelos en provençau, à l'usagi dei missiens dei prêtros de l'Oratoire (par le P. Jean-Jacques Gauthier). *Marseille, ches la ve de Henry Martel*, à l'enseigne du *Nom de Jésus*, 1708, in-12, 32 p.

— Cansons spirituelos en provençau, à l'usagi dei Missiens dei PP. de l'Oratoire (par le P. Mignot). *A Marseille, ches la ve d'Henry Martel*, imp. du Roy, de la ville, d. collége, à l'enseigne du *Nom de Jésus*, 1711; avec permission, in-8, 243 p. et 3 ff.

68 cantiques, dont 12 français.

— Cansons spirituelos en provençau, à l'usagi dei missiens dei prêtres de l'Oratoire. *A Marseille, de l'imp. de feu Henry Martel* (1712), in-8, 31 p.

— Cansouns spirituelos en provençau, à l'usagi dei Missiens dei peros Minimes. *A Marseille, chez P. Mesnier*, 1716, in-8, 80 p.

— Cansouns spirituelos en provençau, per la missien de l'espitau generau de la Charité de Marseillo. *A Marseille, imp. Favet*, 1769, in-12, 32 p.

Le *Catalogue Libri* (1847) mentionne un exemplaire sur peau de vélin et un autre sur papier rose.

— Chansons spirituelles qui se chantent à la mission des Pères de l'Oratoire de la présente année 1700. *A Marseille, chez la veuve de Henry Martel*, 1700, in-8, 24 p.

— Actes et cantiquos per la coumunien. *Dins Aix, chez la veouso de R. Adibert, imprimour dau Rei et de Mgr l'archevesque*, 1761, p. in-8, 15 p.

— Cantiquos sur leis actes de la coumunien. *Aix, Auguste Adibert*, 1763, in-8, 8 p.

— Cantiquos provençau, per leis enfans que si préparount à la premiero coumunien, *s. l. n. d.* (*Marseille* 17..), in-12, 46 p.

— Cantiquos spirituels et prieros doou matin et doou vespre per les missiens de Rians et autros, à l'usagi deis RR. PP. Augustins Réfourma. *Aix, J. David, s. d.* (17..), in-12.

— Cantiquos prouvençaous et français. *Marseille, Marius Olive* (18..), in-18, 69 p.

— Cantico à l'ounour di Santi Mario e de Santo Saro. *Avignon, Chaillot*, 1868, in-8.

— Cantiques spirituels à l'usage des catéchismes des missions. Par le P. D. P. L. D. C. (Cameron ?). *Avignon, Mallard, s. d.* (vers 1700), in-12.

— Cantiques provençaux, où les psaumes, les hymnes et les cantiques de l'Église sont exposés d'une manière proportionnée à l'intelligence des plus simples (par J. B. d'Isnard, chanoine de Salon). *Aix, G. le Grand*, 1702, in-12, 4 ff. et 242 p. — *Aix, v^e G. le Grand*, 1703, in-12, 5 ff., 242 p. — *Nice, chez la Société typogr.*, 1787, in-12, 128 p.

— Cantiques spirituels sur divers sujets qui regardent la jeunesse, à l'usage des missions des PP. de l'Oratoire. *Marseille, v^e Henry Martel*, 1714, in-8, 36 p.

— Cantiques spirituels sur les prières chrétiennes et les mystères de la foy, pour chanter dans la mission des Pères Capucins en Provence. *Marseille, chez la v^o Henry Brébion et J. F. Brebion, imp. du Roy et de Mgr l'évêque, s. d.* (vers 1714 à 1720), in-8, 1 f., 48 p., 1 vign.

— Cantiques spirituels à l'usage des missions des prêtres missionnaires de Notre-Dame de Sainte-Garde. *A Avignon, J. Delorme*, 1718, in-12, 73 p.

13 cantiques, dont 6 français.

— Cantiques spirituels, françois et provençaux, à l'usage des catéchismes et des missions, par M. de***. *Avignon, Domergue*, 1722, in-16.

— Cantiques nouveaux sur les mystères de notre foy et les devoirs de notre religion, pour chanter à la mission des Pères Capucins de Marseille. *Marseille, D. Sibié* (1732), in-12, 84 p.

— Cantiques spirituels à l'usage des Missions, en langue vulgaire. Nouv. éd. aug. et rétablie sur l'original (par le père Jean-Jacques Gautier et autres). *Avignon, Fortunat Labaye*, 1735, in-12, 2 ff., 412 p. et 2 ff.

L'éditeur de ce recueil est le Père Truilhier, de l'Oratoire. Il contient 137 cantiques, dont 40 en français.

— Cantiques spirituels à l'usage des missions de MM. les prêtres du Saint-Sacrement de Jésus. *Avignon, M. Chave*, 1739, in-12, 33 p.

— Cantiques à l'usage des missions des RR. PP. Capucins. *Avignon, E. J. Roussel*, 1748, in-12, 64 p. fig.

— Cantiques à l'usage des missions des RR. PP. Capucins. *Avignon, M. Chave*, 1753, in-12, 82 p. irrég. chiff. et 1 f., 1 vig. en regard du front. et reprod. p. 15.

43 cantiques, dont 32 français.

— Cantiques spirituels à l'usage des RR. PP. Capucins de Provence. *A Avignon, chez J. S. Tournel, imprimeur-libraire*, 1755, in-12, 92 p. 1 v.

48 cantiques, dont 32 français.

— Cantiques spirituels à l'usage des missions de Provence, en langue vulgaire (par les Pères Gautier, Mignot et Cameron). *Marseille, J. Mossy*, 1756, in-8, 2 ff., 426 p.

— Cantiques spirituels, suivis de réflexions morales, à l'usage des RR. PP. Augustins Réformés de la province de Provence, par le R. P. Esprit. *Avignon, J. S. Tournel*, 1760, in-12, 72 p.

— Cantiques spirituels en françois et en langue vulgaire, à l'usage des RR. PP. Capucins de Provence. *A Toulon, v^e^ de J. L. Mallard*, 1763, in-12, 95 p.

— Cantiques spirituels et prières à l'usage des missions des RR. PP. Capucins de Provence. *A Aix, chez la v^o^ d'Aug. Adibert*, 1767, in-12, 99 p.

— Cantiques, noëls et autres ouvrages en vers, partie en françois et partie en langue vulgaire de la ville de Beaucaire, par J. B. Nalis. *Arles*, *Mesnier*, 1769, in-8, 3 ff., VIII-271 p. nouv. éd., *id.* 1773-74, in-8, 220 p.

— Cantiques spirituels à l'usage des missions des prêtres séculiers (par le p. Nuirattes). *A Marseille*, *A. Favet*, 1775, in-12, 144 p.

— Cantiques spirituels à l'usage des missions de Provence, en langue vulgaire. Nouv. éd. aug. et rétablie sur l'original (par les Pères Gautier, Mignot et Cameron). *Marseille*, *J. Mossy*, 1780, in-12, 423 p.

— Cantiques spirituels des missions des prêtres séculiers, à l'usage du diocèse de Fréjus. *Marseille*, *A. Favet*, 1782, in-12, 259 p. 2[e] éd. *id.* 1783, in-12, 262 p., vig.

— Cantiques spirituels à l'usage des missions des prêtres séculiers. *A Marseille*, *F. Brébion*, 1783, in-12, 262 p., vig.

— Chants des cantiques spirituels provençaux et françois, gravés par J. Hue. *Paris*, 1759, in-8.

C'est l'abbé Dubreuil, d'Aix, qui avait édité ce volume, devenu introuvable.

— Choix de cantiques spirituels, recueillis et annotés par l'abbé Dubreuil. *Aix*, *David*, 1783, in-8.

Recueil inachevé, s'arrêtant à la page 224, devant servir de complément au volume d'airs notés.

— Cantiques spirituels des missions des prêtres séculiers, à l'usage des divers diocèses. *Marseille*, *P. Favet*, 1787, in-12, 264 p.

— Cantiques spirituels à l'usage des missions des Capucins de Provence. *Marseille*, 1788, in-12.

— Cantiques spirituels à l'usage des missions des RR. PP. Capucins de Provence. *A Toulon*, *Al. Curet*, in-12, 1805, 108 p.

— Cantiques pour les missions. *Marseille*, 1805, in-12; nouv. éd. en 1828.

— Cantique sur la Passion de Notre Seigneur Jésus Christ, sur l'air : *Anarai à San Savournin*. *Avignon*, *Aubanel* (1820), in-8, 7 p. sur 2 col.

— Cantique des pèlerins de Rians à Lérins, en l'honneur de saint Honorat, précédé d'une notice et de l'air noté (par M. de Gassier). *Aix*, *Remondet-Aubin*, 1863, in-8, 12 p.

— Cantiques à l'usage des missions et des catéchismes des prêtres de la congrégation de la Doctrine chrétienne. *S. l. n.d.* (17..), in-12, 83 p.

— Cantique du bienheureux Pierre de Luxembourg. *Avignon*, *J. Chaillot*, *s. d.* (17..), in-32, 15 p.

— Nouveaux cantiques spirituels provençaux et quelques-uns françois, pour les missions, congrégations et catéchismes, avec l'air noté au premier couplet de chaque cantique; par un curé du diocèse d'Avignon, missionnaire et ancien chanoine de Saint-Geniès. *Avignon*, *Domergue*, 1750, in-12, 205 p. et 7 ff.

Signés : H. H., curé d'Orgon.

— Lou Ramelet di Sant Genaire, recuei de 9 cantico prouvençau à l'ounour de Sant Gèns (par l'abbé Bresson, du Bausset). *Avignon*, *Chaillot*, 1869, in-12.

— Ramelet de la Santo Baumo, cantico prouvençau e preiero à l'ounour de santo Madaleno (par l'abbé Bresson). *Avignon*, *Aubanel*, *s. d.*, in-12, 24 p., couv. avec vign.

— Recueil de cantiques spirituels sur les principales fêtes et divers temps de l'année, sur les vertus et les devoirs du chrétien, deuxième éd., aug. et corrig. *Avignon*, *F. J. Offray*, 1712, in-8, 166 p. et 12 ff.

— Recueil de cantiques spirituels à l'usage des missions de Provence, en langue vulgaire, avec les airs notés à la fin. *Avignon*, *Domergue*, 1734, in-12, 2 ff. 276 p. et 6 ff. non chiff. term. par 44 p. — 170 airs notés.

— Recueil nouveau de prières et de cantiques provençaux à l'usage des catéchismes et congrégations, par un curé de Provence. *S. l.*, 1785, in-12.

— Recueil de prières, de réveillés et de cantiques, tant en français qu'en langue vulgaire, en l'honneur de Notre-Dame des Anges, pour l'usage de la ville de Pignans. Le tout recueilli par un homme de retraite occupé à l'étude de la jeunesse. *Draguignan*, *Barthélemy Bus*, 1778, in-12.

— Recueil de cantiques spirituels, seuls approuvés par Mgr Champion de Cicé, archevêque d'Aix et d'Arles, pour être chantés dans son diocèse. *Marseille*, *J. Mossy*, 1804, in-12.

Ce recueil est divisé en deux parties ayant chacune un frontispice et une pagination. La première partie, française, porte le titre ci-dessus et a 120 pages. La deuxième partie, provençale, a 108 pages, et est intitulée :

— Cantiques spirituels imprimés par ordre de Mgr Champion de Cicé, à l'usage de son diocèse, en langue provençale ; 2ᵉ éd., aug. de la trad. du *Miserere* en provençal. *Marseille*, *J. Mossy*, 1805, in-12, en 2 part., avec titre part. La partie franç. a 120 p., celle prov. en a 108. — 3ᵉ éd. (la partie provençale seulement). *Marseille*, *J. Mossy*, 1806, in-12, 132 p. — 4ᵉ éd., id., 1809, in-12, 227 p. — 5ᵉ éd., *id*, 1837, in-12, 215 p.

— Recueil de cantiques et de prières à l'usage des missions de Provence. *Avignon*, *Aubanel*, 1819, in-12, 382 p., — 2ᵉ éd. *Marseille*, *J. Mossy*, 1823, in-12, 474 p.

— Leis planchs de Sant Estève, cantique en ancien provençal (pub. avec des notes par A. Pontier). *Marseille*, *Achard*, 1819, in-8.

Tirage à part de deux articles parus dans la *Ruche provençale* et signés : *P.... d'Aix*.

— Pastorale, ou cantiques spirituels à l'usage des petits séminaires, par l'abbé Thobert. *Aix*, 1819, in-8.

— Recueil de cantiques et de noëls en languedocien. *Montpellier*, 1825, in-12.

— La Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, cantiques provençaux avec musique notée. *Aix*, *Remondet-Aubin*, 1865, in-8, 12 p. Réimpression avec notes de deux anciens cant. prov., l'un de 54 couplets et l'autre de 35.

— Nouveau recueil de cantiques en l'honneur de saint Gens. *Avignon*, *Chaillot*, 1872, in-12.

99. Lou Rèi de la Favo, par Placide Cappeau. *Aix*, *Remondet-Aubin*, 1877, in-8.

100. Mesté Barna, marchand de vin ei Grands-Carmès, vo soou fas pas maou, comédie en un acte, en vers provençaux, par

Carvin. *Marseille*, 1809, in-8, 36 p. 2e éd. *Marseille*, *Chaix*, 1824, in-8.

— Jean de Cassis oou Martégué. Imitation burlesque de Jean de Paris, mêlée de contes, saillies et bons mots, en un acte, en vers provençaux, par C*** (Carvin) aîné, de Marseille. *Marseille*, *Masvert*, 1816, in-8, 45 p. — *Marseille*, 1829, in-12, 29 p.

— Lou Barbié Rasefin, vo tartelletos patés chauds, comédie en deux actes, en vers français et provençaux. *Marseille*, *Olive*, 1827, in-8, 38 p.

— Misè Galineto et lou Revenant, vo lou mariagi de Rasefin, comédie en un acte, en vers français et provençaux. *Avignon*, *Chaillot*, 1830, in-8, 28 p.

— Au prix fixe, vo Scarpin courdounié deis damos, comédie en deux actes, en vers français et provençaux. *Marseille*, *Mille et Sénès*, 1834, in-8, 36 p.

101. Recueil des proverbes provençaux, nouv. éd. (par Cartelier, avocat). *Aix*, *Adibert*, 1736, in-12, 52 p.

À la vente Nodier (no 1064), ce volume fut payé 40 francs (1844).

102. Lou Cassaïre eis boueneis peços prouvençalos et à tout escrit francés sur la Prouvenço. *Marseille*, *typ. Arnaud*, 1863-64, 2 vol. in-8.

Ce recueil a été édité par Marius Féraud.

103. La saouçou d'espinar, ou suito funesto de l'errour d'un cousinié capouchin, amé quaouqueis er nouta, par Cassan. *Avignon*, *Bonnet*, 1837, in-8.

— Lou darnié pla amé quaouqueis pichos conté. *Avignon*, 1849, in-8.

— Li Parpello d'Agasso, œuvres complètes de Denis-Casimir Cassan. *Avignon*, *Roumanille*, 1860, in-18.

104. Lou Cabanoun, lou Roucas-Blanc, la Fièro, par Marius Castagne. *Marseille*, 1843, in-8.

105. Chants populaires de la Provence, reveïes deis magnaneiris, vendumieiris, oouliveiris, acampas, espelis, adoubas, amé accoumpagnement de clavecin, per Castil-Blaze. *Paris*, *Castil-Blaze*, *Cavaioun*, *Plantevin*, *s. d.*, gr. in-4, airs notés.

106. L'interprète provençal, contenant un choix de 15 000 termes provençaux divisé en trois parties, comprenant : 1° des notions grammaticales ; 2° une nomenclature d'arts et métiers ; 3° un vocabulaire, par J. J. Castor. *Apt, Clauzel*, 1843, in-12.

107. Catastrophe affruse arribade a meste Barnat, ou sa séparatioun dam Mariote. *Bordeaux, J. Lebreton, s. d.*, in-8, 8 p.

108. Catéchisme de la campagne d'Aix, abrégé et traduit en langue provençale du catéchisme de Mgr de Brancas, approuvé par Mgr P. F. de Bausset-Roquefort, archevêque d'Aix, d'Arles et d'Embrun, pour les enfans de la campagne. *A Aix, Pontier*, 1825, in-12, xxiv-108 p. — *Id., id.*, 1828, in-12. — *Aix, Nicot et Pardigon*, 1851, in-12, xxxviii-114 p., approuvé par Mgr P. J. Darcimoles, archevêque d'Aix.

109. Dictionnaire gascon-français, dialecte du département du Gers ; suivi d'un abrégé de grammaire gasconne, par Cénac Montaut. *Paris, Aubry*, 1863, in-8.

— Littérature populaire de la Gascogne, contes, mystères, chansons historiques, satiriques, sentimentales, rondeaux. *Paris*, 1868, in-12, 550 p.

Texte patois avec traduction et musique.

110. Ma Museto, poésies languedociennes, texte et trad. par M. Ceren. *Toulouse, A. Labouisse-Rochefort*, 1847, in-8.

111. Uno partido de casso à Moundriou, par Chabert. *Toulon, Baume*, 1843, in-8, 8 p.

112. Leis Amours de Vanus, vo lou paysan oou théatré (par Fortuné Chailan). *Marseille, Sénès*, 1837, in-8.

Réimprimé, avec le nom de l'auteur, à Marseille, en 1838, 1843, 1845, 1852, in-8°.

— Leis Bugadieros. *Marseille*, 1839, in-8, 2e et 3e éd., 1845 et 1849.

— Lou Gangui, contes, anecdotos et facétios, en vers prouvençaoux. *Marsilho, Olive*, 1840, in-8, 2e éd.; *id., id.*, 1850, gr. in-8.

— Leis Quichiès, sceno histouriquo, par feu Fortuné Chailan. *Marseille, imp. Sénès*, 1845, in-8, 13 p., *id.*, 1849.

— Lou Bourrisquou presta. *Marseille*, 1852, in-8.

— Lou paysan malaou. *Marseille*, 1852, in-8.

— Lou pouar et leis dous cambarados. *Marseille*, 1852, in-8.

— L'Ainsi soit-il. *Marseille*, 1852, in-8.

— L'Ooubagnen, *id.*, 1852, in-8.

— Lou Gardanen, *id.*, 1852, in-8.

Fortuné Chailan naquit à Aix le 21 janvier 1810, et mourut à Marseille le 24 décembre 1840.

113. Nouvelles recherches sur les patois ou idiomes vulgaires de la France, et en particulier sur ceux du département de l'Isère, par J. J. Champollion-Figeac. *Paris*, *Goujon*, 1809, in-12.

— Charte de commune en langue romane, pour la ville de Gréalou en Quercy, publ. avec sa trad. franç. et des recherches sur quelques points de l'histoire de la langue romane en Europe et dans le Levant. *Paris*, 1829, in-8.

— Passion de N. S. Jésus-Christ et Passion de saint Léger, en langue romane et en vers, publ. d'après un manuscrit du x[e] siècle. *Paris*, *F. Didot*, 1849, in-4, 48 p. 2 pl.

114. Chansons du Carrateyron.

— Chansons nouvelles en provençal, composées vers 1550 (publiées par Gustave Brunet). *Paris*, *Techener*, 1844, in-8, 22 p.

Tiré à 60 exemplaires.

Reproduction d'un livret en caractères gothiques, ayant fait partie de la bibliothèque de M. de Soleinne. L'auteur du *Manuel* (t. I, p. 633) pense que ce livret original a été imprimé vers le milieu du xvi[e] siècle. M. Gustave Brunet ajoute : qu « 'il est vraisemblable qu'il a été exécuté à Marseille ». Bory (*Les orig. de l'imp. à Marseille*, p. 120) croit que ces chansons ont été imprimées à Lyon, par Claude Nourry, vers 1533.

— Les chansons du Carrateyron, poëte du xvi[e] siècle, par B. de P. (Berluc de Pérussis). *Marseille*, *Boy*, 1855, in-12.

— Les chansons du Carrateyron, opuscule rarissime en langue provençale du xvi[e] siècle, avec une notice bibliographique. *Marseille*, *Cayer et Cie*, 1872, in-12.

Tiré à 200 exemplaires, numérotés.

— Les Chansons du Carrateyron. *Nice*, *Gay*, 1874, in-8.

Nous citerons quelques vers d'après la brochure de M. Brunet.

En Prouenso ha vno villo (1)
Ques pleno de tant de bens
Tout lo monde y habito,
Bonos et maluaysos gens,

(1) Aix.

Tous los iours en ven caucun;
Maudit sia tant de ratun
Que tant roygon, roygon, roygon,
Que tant roygon lo comun.
Los capellans fan la danso,
Et roygon tous los premiers,
An las dens que semblon lanso,
Roygon plus fort que maunyers
Et de luon senton lo fun.
Maudit sia....

115. Chanson provençale du pèlerin de Saint-Roch, dans le temps que la ville d'Avignon s'est trouvée affligée de peste, en 1721. *Avignon, Ch. Giroud*, 1722, in-4.

116. Le chansonnier frondeur. *Aix*, 1835, in-12.

117. Cansoun e poésié prouvençalos, par Chauvier. *Aix, Makaire*, 1863, in-18.

118. Poésies provençales, par Ph. Chauvier, forgeron, de Bargemon. *Draguignan, C. et A. Latil*, 1871, in-18.

119. La comète de 1835, par Marius Clément. *Marseille, Mille et Sénès, s. d.*, in-8, 4 p.

— Pouesios prouvençalos. *Marseille, divers imprimeurs*, 1849-1852, gr. in-8, 8 liv. de 48 p. chaque.

— Lou récit de Catin la senço dents à misé Nanoun lou jou qu'an announça la paz; scène populaire. *Marseille*, 1856, in-8.

120. Histoire de la langue et de la littérature provençales et de leur influence sur l'Espagne ainsi que sur une partie de l'Italie, durant les XIe et XIIe siècles, par A. de Closset. *Bruxelles*, 1845, in-8.

121. Pouézios sacrados en patoués, par Clot; 3e éd. *Avignon, Peyri*, 1845, in-16, 16 p.

122. Bibliographie des patois du Dauphiné, par Colomb de Batines. *Grenoble*, 1835, in-8.

— Poésies en patois du Dauphiné (avec préface, par Colomb de Batines). *Grenoble, Prudhomme*, 1840, in-18.

123. Compliments en langue provençale au comte d'Artois, par les bouquetières et les fruitières de Marseille. *Marseille*, 1814, in-8.

124. Confession générale de Frère Olivier Maillard, en languatge de Tolose. *S. l. n. d.*, in-8, goth. 12 ff.

125. Un cop de riflard. *Avignon*, *Séguin*, 1872, in-8.

Réponse à un démocrate ennemi des Félibres.

126. Lou Coucho-Lagno Prouvençau, per esconjurar las melancouliès de ley gens. *A Ays*, *aquo de Jean Roize*, *à la plaço deys Prescheur*, 1654, in-32, 112 p.

On ne connaît pas l'auteur de ce recueil inconnu à tous les bibliographes.

127. Recuil de cansouns patoisos, compousados per Coumbettes dit Couquel, tourneur de Castelnaudary. *Castelnaudary*, *Gra*, 1835, in-12.

128. Couplets en l'honneur de M. de Stassart, préfet du département de Vaucluse, chantés le jour de la fête donnée à ce magistrat par la ville d'Orange. *S. l.*, 1810, in-12.

Très-rare.

129. Mes délassements, poésies françaises et provençales, par Blaise Courdouan. *Marseille*, *Olive*, 1872, in-8.

130. La Miramondo, pastoralé en lengatgé d'Agen, par Courtet de Prade. *Agen*, 1685, in-12.

131. Lou Novy para, coumediou prouvençalou en tres actes, per J. B. C*** (Jean-Baptiste Coye). *Cracouvio*, *Owart Przependorouski*, 1743, in-8, 62 p.

— Lou delire, ou la descente aux Enfers. *Arles*, 1749, in-8.

— Œuvres de J. B. Coye, en vers provençaux. *Arles*, *Mesnier*, 1829, in-8, 3 ff. 105 p. suiv. de 84 p. pour le Novi para et de 12 p. de suppl., nouv. éd. avec une notice, par Frédéric Billot. *Arles*, *Dumas et Dayre*, 1854, gr. in-8, 232 p.

132. Dictionnaire de la langue castraise et des contrées limitrophes, par J. P. Couzinié. *Castres*, *imp. Cantié et Roy*, 1850, in-8.

133. Cridas et preconizations annualas de la villa et cioutat de Thollon, de anno 1394, verse de latino in nostrum vulgare, per D. Baltharem Rodelhatum, v. jur. docto et accessorem dicte civitatis Tholoni, in anno 1557. *Toulon*, *E. Aurel*, 1863, in-4, autographié, 2 ff. et XXIX p.

134. La Reyno deis artisanetos, cansoun dédicado à Moussu B. Laurens, de Carpentras, per A. B. Crousillat, de Seloun. *Avignon, typ. Fischer*, 1853, in-8, 8 p.

— Adam de Crapponne, ode en vers provençaux, suivie d'une not. biog., par Sardou. *Marseille*, *Arnaud*, 1854, in-8, 16 p., 1 lithog.

— La Bresco d'Antoni Blasi Crousillat (1837-1864). *Avignon*, *J. Roumanille*, 1865, in-8, xvi-315 p.

Avant-propos par Frédéric Mistral.

135. Œuvres d'Arnaud Daubasse, peignier en corne. *Villeneuve*, 1796, in-12, *id.*, 1806, in-8, *id.*, 1839, in-8, port.

136. Le Misanthrope travesti, comédie en cinq actes et en vers patois, par le citoyen Daubian, homme de loi, de Castres. *A Castres, imp. Rodière*, 1797, in-8, 88 p.

137. Mariéto, poëme en vers provençaux, par Casimir Dauphin. *Toulon*, *Monge*, 1853, in-8.

— Paul, poëme en vers provençaux. *Toulon*, *Aurel*, 1853, in-8.

— Renarié deis Chins sur l'impôt. Lettro de Turc à soun ami Peco. *Toulon*, *Aurel*, 1856, in-8.

— Madéloun. Leis pins, poëme en vers provençaux. *Toulon*, *Aurel*, 1859, in-8, 15 p.

— Lei vieils camins, poëme. *Marseille*, 1861, in-8, 16 p.

138. Odos presentados al concours oubert per la Souciétat archéologiquo de Béziers, par Daveau, coiffur. *Carcassonne*, chez *Gardel*, 1839, in-8.

— Pouema en l'hounour de l'inauguration de la statuo de P. P. Riquet, à Béziers, couronnat per la Souciétat archéologiquo d'aquesto bilo, per Daveau, coiffur. *Carcassouno*, *imprimarié de Pommiès-Gardel*, 1839, in-8.

— Lé passaché de la mer Roujo. Odo qu'a oubtengut li prez al concours oubert per la Souciétat archéologiquo de Béziers, le 28 mai 1840, per Daveau, coiffur. *Carcassouno*, *imp. Laban*, 1840, in-8.

— Las pouésios bariados dé Daveau, coiffur. *Carcassonne*, 1841, in-8, 171 p.

— Uno albado à Toulouso lou prumié may, per Daveau. *Toulouse*, 1846, in-8.

— Las Pasquos d'uno bierjo martiro, per M. Daveau. *Toulouso, imprimario de Bonnal et Gibrac*, 1848, in-8, 15 p.

139. Recueil des chansons et des poésies spirituelles françoises et provençales du sieur Jacques David. *Marseille, Ch. Brébion*, 1686, pet. in-8, 239 p.

140. La Fournigo et lou Griet, pouémo prouvençaou en tres chants (lengagi d'Azaï), par Marius Decard. *Aix, Nicot*, 1857, in-18.

— La Passien de N. S. Jésus-Christ, evangilo presso de sanct Mathiou, § 26-27, virado en vers prouvençaoux. *Marseilho, Olive*, 1861, in-8, 51 p.

— Leis sancteis Evangilos per touteis leis diminches et leis festos de l'annado, virados en vers prouvençaoux et remesso en proso franceso. *Azaï, Makaire*, 1862, in-8, t. Ier.

Le seul paru.

— Requisitouaro de mestre Cabridan, procurour generau davant la Cour d'assisos deis insectos de la Prouvenço. Extret daou jugeament contro lou Prégo-Diéou Lou Grilhet plagnent. *Marseille, Arnaud*, 1863, in-8.

141. Las Matinados dé Jacqués Dégrand, aboucat et procurur à Carcassouno, directou dé la correspoundenço unibersello per Paris, et membré d'al consél dé jurisprudenço dé la mêmo bilo; aoutou dal pouemo dé carnabal din l'illo das Sagès. *Carcassounno*, 1808, in-12.

142. A M. de Truchet, membre de l'Académie de Marseille et de plusieurs Sociétés savantes. Épitre, par J. F. M. Dégut. *Arles, Garcin*, 1832, in-8.

143. Jean que plouro et Jean que ris, dialogue, par Auguste Deidier. *Marseille*, 1848, in-8.

144. Ungedruckte Provenzalische Lieder von Peire Vidal, Bernard von Ventadorn, Folquet von Marseille, und Peirol von Auvergne herausgegeben von Dr Nicolaus Delius. *Bonn, Aonig*, 1853, in-8.

145. Lou Troubadour Natiounau, vo lou chantré tarascounen. Recueil dé pouésiou poulitiquou, bachiquou, pastouralou, etc.,

en vers prouvençaou, par J. Désanat fils. *Marseille*, *typ. Feissat* et *Demonchy*, 1831, 2 vol. in-18.

— Mazagran, cantate dediado à l'armado d'Africo. *S. l. n. d.* (*Marseille*, *imp. Terrasson*), in-8, 4 p.

— Critico contro de paouri vers publia aou sujé de la festo de Nostro Damo dé Casteou, pouémo satirique. *Tarascon*, *Bastide*, 1835, in-8, 16 p.

— Epitro councernant la festo dei courtié de Tarascoun. *Limoux*, 1834, in-4. *Marseille*, 1837, in-8.

— Leis dobos pochos grassos, vo leis avanturos deis cousinieros dè Marsio, dialogo en vers prouvençaux. *Marseille*, *Carnaud* (1839), in-12, 36 p.

— Lou Canaou deis Alpinos. *Marseille*, *Mossy*, 1839, in-8.

— Vengenço natiounalo vo la destructioun d'Abd-el-Kader, chant guerrier en vers prouvençaous. *Marseille*, *Léopold Mossy*, 1840, in-8, 16 p.

— Napoleoun vo leis restos doou grand hommé, poésio prouvençalo. *Marseille*, *Terrasson*, 1840, in-8, 16 p. Couv. avec vign.

— La Guerro dé proupagando, garo leis estrangiers! pouémo patriotiquo en treis chants et en vers prouvençaoux. *Marseille*, *Carnaud*, 1840, in-8, 24 p.

— La San Bartelemi deis courtiés marrouns. *Marseille*, 1840, in-8.

— Lou Camin de ferri de Marsio à Avignoun, pouémo à la vapour, per Jh Desanat. A M. Talabot. *Marseille*, *Feissat et Demonchy*, 1843, in-8, 22 p.

— Lou Bouil-Abaïsso, que lou voou pas lou laïsso, journaou populari en vers prouvençaoux, par Joseph Desanat. *Marseille*, *Carnaud*, 1841-42, in-4, 78 numéros.

Repris sous le titre de Lou Bouil-Abaïsso, journal en vers provençaux, languedociens et comtadins. *Marseille*, 1844 à 1846, in-4.

Curieux et intéressant journal, difficile à trouver.

— La statuo de Puget, pouemo. A. David, d'Angers, per Joousé Desanat. *S. l.* 1846, gr. in-8, 16 p.

— Coursos de la Tarasquo et jocs founda per lou Rey René. Pouëmo en vers prouvençaous burlesquo-tragi-coumiqué en dougé paousos, patois dé Tarascoun. *Arles*, *Garcin*, 1846, in-8, fig.

— Tarascoun. Grando revuo d'uno pichoto villo, satyro en tres paousos, per Desanat *Avignon*, 1847, in-8.

— Lou travai et la finiantiso. Sermoun doou cura Rufi, mescla, de prouverbi, sentençous, maximos et mouralos, en vers prouvençaous. Secoundo éditién, ooumentado de cin cent prouverbi. *Avignon*, *Séguin* (1847), in-8, 31 p.

— Leis Républicaino prouvençalos, cansouns nouvellos en vers prouvençaous. *Arles*, *Dumas*, 1848, in-12, 24 p.

— Counfessioun d'uno vieio guso de Tarascoun, surnoumado Ladur. *Beaucaire*, 1849, in-8.

— La Sooucissounado de Tarascoun et d'Arlé, pouemo gastronomique eis Marsilhès, per l'ooutour doou Bouil-Abaïsso. *Marseille*, *Carnaud*, 1851, in-8, 16 p. Sans titre.

La couverture, imprimée, porte le titre ci-dessus et la pièce de vers suivante au verso de la fin :

ENVOY.

Ma muso, fillo generouso,
Adreisso per un gramaci,
A sa clientello noumbrouso
L'obro nouvello que veici.
Amis de la gastronomio,
Mestre d'hôtel, consoumatour ;
Fin gourmet, et chef de famio,
Rentier, négouciant, armatour,
Doou found doou couar vous l'abandouno,
Pleno d'esprit indépenden,
Dien qu'a n'un chivaou que si douno,
Foou jamai regarda leis den.
Per fes pichoun présen agrado,
De boulangié per cachefue,
Prodigoun la poumpo sucrado,
Leis marchand de vin, lou vin cue.
Et ieou vou mandi coumo primo,
Car n'avieou pres l'engagement ;
Just quatre cent quatre vintg rimo.
A titré d'encourageamen.

J. D,

— Invitatien d'un pouli bal. *Marseille*, *Carnaud*, 1851, in-8.

Tiré à 25 exemplaires.

— Véritablés sooucissots d'Arlé, pouéme historiqué. *Marseille*, 1852, in-8.

— A la mémoiro de Pierre Bellot. Elégio, par Desanat. *Marseille*, *Olive*, 1853, in-8, 4. p.

— L'inoundatien dé Tarascoun, nué doou 31 maï 1856, rélatien coumpleto d'aquel afroux désastré en vers prouvençaou. *Marseille*, *Barlatier*, *Feissat et Demonchy*, 1856, in-8, 16 p.

La couverture sert de titre.

— La Réservo, l'hôtel Roubion, pouëmo. *Marseille*, *Barlatier*, 1860, in-8, 8 p.

Joseph Désanat est né le 2 novembre 1796 à Tarascon, où il est mort le 23 décembre 1873.

146. Description de la fête donnée au Pharo le 4 octobre 1814, suivie de Dialoguo, conversacien et cansouns. *Marseille*, 1814, in-8.

147. Relatioun dei siégé soustengu per la ville de Carpentra contre l'armade dei Brigan Avignounés, despiei lou 20 janvié 1791 jusqu'à l'arrivade de MM. lei Médiatours francés din lou coumta (par Roland Devillario, notaire). *Carpentras*, *s. d.*, in-12, 10 p.

Très-rare.

148. Dialoguo d'un Français et d'un Russou. *Toulon*, *Baume*, 1854, in-8.

149. Dialogue de l'ombre de feu M. l'abbé de Nant avec son valet Antoine. *S. l. n. d. ni n. d'imp.*, in-12, 12 p.

L'ombre parle en français et le valet en languedocien.

150. Dictionnaire de la Provence et du Comté Venaissin, dédié à Mgr de Beauvau, par une Société de gens de lettres (Achard et autres). T. I et II, vocabulaire françois-provençal et provençal-françois. *Marseille*, *J. Mossy*, 1785, 2 vol. in-4.

151. Essai sur les cours d'amour, par Fréd. Diez, trad. de l'allemand par le baron de Roisin. *Lille*, 1842, in-8, 129 p.

— La poésie des troubadours, par F. Diez, trad. de l'allemand, par le même. *Paris*, *J. Labitte*, 1845, in-8.

— Introduction à la grammaire des langues romanes, par Fr. Diez, trad. de l'allemand par Gaston Paris. *Paris*, *Franck*, 1863, in-8.

152. Coumplainto su l'oouragi de 1815, requête de la violette à Flore, couplets à la duchesse de Berry. *Aix*, *Pontier*, 1816, in-8, par Diouloufet.

— Leis Magnans, pouemo didactique en quatre chants emé de notos, de la coumpousitien de Moussu Diouloufet. *A-Z-Aix*, *enco de Pontier*, 1819, in-8, 1 grav.

— Epître en vers provençaux à Lamennais sur l'existence de Dieu. *Aix*, *Mouret*, 1825, in-4, 20 p.

— Fablos, contes, epitros et autros pouesios prouvençalos. *A-Z-Aix*, *enco de Gaudibert*, 1829, in-8, 5 fig.

Joseph-Marius Diouloufet, poëte remarquable, bibliothécaire d'Aix, naquit à Éguilles (Bouches-du-Rhône) le 19 septembre 1771, et mourut à Cucuron le 19 mai 1840. Voy. n° 6.

153. Discours prounounsa per M. Dubois, sarrayer, membré de la Soucieta deis Amis de la Constitucien, à la séanco publiquo dau premier nouvembre 1790. *Aix*, *Ve André Audibert*, 1790, in-4.

154. Discours su lou paysan que viéou que de sa journado. *Marseille*, 1793, in-12, 4 p.

155. Les derniers troubadours, Jasmin, Mistral, par Adrien Donnodevie. *Paris*, *Dubuisson*, 1863, in-8.

156. La dauctrino crestiano meso en rimos per poudé estré cantado sur diberses ayres, e per atal ajuda la memorio del pople de Toulouso. *Toulouso*, *Arnaud Colomiès*, 1641, in-12. — 2e éd., *id.*, 1642, in-18, 240 p.

157. Dictionnaire de la langue toulousaine, par J. Doujat. *Toulouse*, 1648, in-8.

158. Grammaire française expliquée au moyen de la langue provençale, ou nouvelle méthode avec laquelle un Provençal qui sait lire peut, sans maître, apprendre en peu de temps à parler et à écrire correctement le français (par G. V. Duclo, instituteur). *Marseille*, *chez Camoin*, 1826, in-8, VIII-132 p.

159. Lei douei Gournaou, ou Martin et Louis à la fiero de San

Lazare, comédie en trois actes, par F. H. D. (François-Henri Durbec). *Marseille*, *Burel*, 1844, in-8.

— La tourré de babeou ou la Franço en révoulutien, suivido dé la guerro émé la Prusso. Dialoguo en très partidos entré Blai d'Allaouch, Tounin d'Aoubagno et François de Marseillo, per F.-H. Durbec. *Marseille*, *Olive*, 1874, in-8, 34 p.

160. Mémoire sur un document inédit pour servir à l'histoire des langues romanes, par Egger. *Paris*, *Imp. impériale*, 1857, in-8.

161. Histoire des langues romanes et de leur littérature depuis leur origine jusqu'au XIV[e] siècle, par A. Bruce-Whyte, trad. par Eichhoff. *Paris*, 1841, 3 vol. gr. in-8.

162. Notices pour servir à l'histoire littéraire des Troubadours, par Émeric-David. *Paris*, 1835, in-4.

Tiré à 25 exemplaires.

163. Messire Émery, prêtre, recteur de la chapellenie de St-Martin d'Aren. Exercices spirituels dont il se sert le jour qu'il fait faire la première communion aux garçons et aux filles. *Marseille*, *imp. Antoine Favet*, 1759, in-8, 24 p.

164. Una coursa de bious, poëme en quatre chants en vers languedociens, précédé d'un mot sur l'orthographe, par Germain Encontre. *Nismes*, *imp. Fabre*, 1839, in-8, 4 dessins.

165. Bidrag till der provencaliska litteraturens historia, par le professeur C. G. Estlander. *Helsingfors*, 1868, in-8.

Ces études embrassent depuis les troubadours jusqu'à Bellaud de La Bellaudière. La seconde partie comprendra depuis ce dernier jusqu'à Mistral.

166. Le sént Ébangely dé nostré seignou Jesus-Christ, seloun sènt Jan, traduit en lengo toulouzeno. *A Toulouso*, *de l'enprimario de Leonzo Nabarro*, carriéro des tiersceros, 1820, in-8.

167. Lou Mentor vo lou péisan de San Giniez, par A. F. *Marseille*, 1843, in-8.

168. Fables causides de la Fontaine en berses gascouns. *Bayonne*, *Fauvet-Duhart*, 1776, in-8, avec front. allég. gravé par Lemire.

Les auteurs qui ont parlé de ce recueil anonyme ne s'accordent pas

sur le nom du traducteur ou imitateur de la Fontaine. Les deux premières fables sont attribuées à Hourcastremé, le surplus serait de Batbedat de Vic (Lourdes), d'après M. Rubeu, l'érudit conservateur de la bibliothèque de Limoges.

169. Azalaïs ou le gentil Aimar, histoire provençale, trad. d'un ancien manuscrit provençal, par F. d'O... (Fabre d'Olivet). *Paris*, *Maradan*, an VII (1799), 3 vol. in-12.

— Le Troubadour, poésies occitaniques du XIIIe siècle, trad. et publ. par le même. *Paris*, 1803, 2 vol. in-8.

Ces deux ouvrages sont des prétendues traductions.

170. La partido de casso à la mar, par Benjamin Fabre. *Béziers*, *Malinas*, 1875, in-8.

— Lou païs del vi. *Béziers*, *Malinas*, 1876, in-8.

171. Facéties provençales, ou recueil de diverses pièces bouffonnes, originales et inédites, en idiome provençal, dont le manuscrit a été trouvé en 1796 sous les ruines de l'église des Accoules, contenant entre autres la comédie du Barbier d'Auriol et plusieurs dialogues curieux et amusants, dédié aux amateurs de la grosse gaieté. *Marseille*, *Chardon*, 1815, in-12, 72 p.

Ce recueil a été arrangé par Joseph Chardon, libraire. Il contient des morceaux de divers auteurs. On y trouve des fables de Gros.

172. Marseillo victoriouso ou la confirmatien joyouso et panegyriquo de Mrs Antoine de Bausset, Louys de Vacon et Françoys Grange, Consous, gouvernours, de M. Pierre Deloullo, assessour (par Nicolas Faure). *S. l. n. d.* (*Marseille*, 1659), in-4, 28 p.

173. Histoire de la croisade contre les hérétiques albigeois, écrite en vers provençaux par un poëte contemporain, trad. et pub. par Fauriel. *Paris*, *Imp. royale*, 1837, in-4.

— Histoire de la poésie provençale, par Fauriel. *Paris*, 1846, 3 vol. in-8.

174. Lou siége de Cadaroussa, pouéma patois en tres cans, per Favre, priou de Cellanova. *Montpellier*, *s. d.*, in-8. — *Mounpéyé*, 1777, in-12. — *Montpellier*, *Isard et Ricard*, 1797, in-8. — *Avignoun*, *imp. Gros*, 1868, in-18, avec un avant-propos de J. Roumanille. Nouv. éd. par Roumanille, *Avignon*, 1877, in-18.

Il y a une belle édition donnée par M. Duval, *Lyon*, *imp. Stork*, 1868, in-4°, illustrée par Ch. Combe. Tiré à 50 exemplaires.

— Récul d'obras patoizas dé M. Favre, priou-curat dé Cellanova. *Mounpéyé*, *Tournel*, 1815-1818. 2 vol. in-8. — *Id.*, 1837, 2 vol. in-12. — *Id.*, 1839, 4 vol. in-18.

175. Las Mouninétos, pouémo per Pau Félix. *Alais*, *Brugueirolle*, 1876, in-8.

— Las Fados en Cevenos pouemo lengadoucian de Paul Félix. *Alais*, *Brugueirolle*, 1876, in-8.

176. Fêtes agricoles et jeux floraux d'Aix. Concours de poésies provençales en 1864. *Aix*, *Remondet-Aubin*, 1864, in-12, 141 pages.

Poésies de Gaut, Crousillat, Girard, Dr Bernard, Lucien Geofroy, Mme Roumanille, Ranquet, A. Arnavielle, Remy Marcelin, F. Peise, Huot, le chanoine Émery, F. Vidal.

177 La festo de Moussu Barna, vo lou vouel de la Cavalo. *Marseille*, 1730, in-8.

178. La vida de sant Honorat par Raymond Féraud, pub. par L. Sardou. *Nice*, 1875, in-8.

179. Le saint Évangile selon saint Matthieu, traduit en provençal marseillais moderne, par Marius Féraud, publié par Louis-Lucien Bonaparte. *Londres*, 1866, in-8.

— Lou Rabayaire dei Martegalado. Recueï de contes, naïveta, bestiso attribua ei Martegaou, per Marius Feraoud. *Marsio*, *imp. Arnaud*, 1868, in-18.

180. Los ages de l'umanitat, époupéio filousoufico en lengo romano, par F. R. Ferrier. *Montpellier*, *Imp. centrale*, 1876, in-8.

181. La Bourrido Agatenco, par Balthazard Floret. *Montpellier*, *Gras*, 1866, in-18.

182. Quelques fables choisies de la Fontaine, mises en vers patois limousin, dédiées à la Société d'agriculture, sciences et arts, établie à Limoges, par J. Foucaud, ancien professeur de belles-lettres, avec le texte français à côté. *Limoges*, *J. B. Bargeas*, an 1809, 2 vol. in-12. — Nouv. éd. augm. de poésies et pièces inédites du même auteur, et ornée des portraits de la Fontaine et Foucaud. *A Limoges*, *chez Bargeas aîné*, 1835, in-8. — Édition philologique refondue pour l'orthog., aug. d'une Vie de Foucaud, par M. Péconnet, d'une étude sur le

patois du haut Limousin, d'un Essai sur les fabulistes patois, d'une trad. littérale, de notes philologiques et d'un glossaire, par M. Émile Ruben. *Paris, Firmin Didot* (*imp. à Limoges*), 1866, gr. in-8, 1 f. CLXXI-251 p.

183. La Pastourale du paysan que cerque mestié à soun hilh chens ne trouba a soun grat, en quoate actes. Par Foundeville, de Lescar. *Pau*, 1767, in-12, 47 p. — *Pau*, 1827, in-8.

184. Privilégi dé Cuers. Rappel par davant la Cour Rouyalo d'Aix d'un proucès intenta per M. Perraché d'Ampus envers leis habitants dé Cuers. Resuma dei vouyage fa per leis cursans à Z. Aix, par Fournier dit Boudin, garde champêtre. *Toulon, Bellue*, 1839, in-8.

— Chansons en vers provençaux. *Toulon, Aurel*, 1845, in-8.

185. Fragments de poésies en langue d'oc. Essai de supplément au choix des poésies des troubadours, publié par Raynouard. *Paris*, 1843, in-8, 32 p.

Tiré à 50 exemplaires.

186. Julitto et Pierrou, ou lou comi mal espeirat del moriatge, per J. Fromen. *Espalion*, 1840, in-12.

187. Manuel du provençal, ou les provençalismes corrigés, à l'usage des habitants des départements des Bouches-du-Rhône, du Var, des Basses-Alpes, de Vaucluse et du Gard, par C. D. G. (C. de Gabrielli, conseiller à la Cour d'Aix). *Aix, imp. Nicot*, 1836, in-12, 276 p.

C'est un complément de la Grammaire française appliquée à la Provence, terminé par un vocabulaire des provençalismes. Ouvrage intéressant et utile.

188. Poésies languedociennes et françaises d'Auger Gaillard, dit lou Roudié de Rabastens, pub. par G. de Claussade. *Albi, chez S. Rodière*, 1843, in-12.

189. Osservazioni sulla poesia de Trovatori e sulle principali maniere e forme di essa confrontate brevemente colle antiche Italiane (da Giovani Galvani). *Modena, Eredi Soliani*, 1829, in-8.

190. Le Nouveau Dictionnaire provençal-français, contenant généralement tous les termes des différentes régions de la Pro-

vence, les plus difficiles à rendre en français, tels que ceux des plantes, des oiseaux, de marine, d'agriculture, des arts mécaniques ; les locutions populaires, etc., etc., précédé d'un Abrégé de Grammaire provençale-française et suivi de la collection la plus complète des proverbes provençaux, par *M. G.* (Étienne Garcin, de Draguignan). *Marseille, imp. Ve Roche*, octobre 1823, in-8, 385 p.

2e édition augmentée (avec le nom de l'auteur), mais sans les proverbes. *Draguignan, Fabre*, 1841, 2 vol. in-8°.

— Parnasse provençal, fables et contes. *Draguignan, Garcin*, 1845, in-8.

191. Poésies provençales, fables et contes, par L. Garcin. *Marseille, imp. Buret*, 1845, in-8, fig.

192. L'Ai de meste Andriou, sceno prouvençalo (par Pierre Garcin). *Marseille, Arnaud*, 1850, in-8.

193. Les Français du Nord et du Midi, par Eugène Garcin. *Paris, Didier*, 1868, in-12.

194. Santo Escoulastico, péço qu'a gagna ino médaio de brounze ei jue flourau de Béziès. Par Dom J. B. Garnier, moine bénédictin de Solesmes, né au Luc (Var). *Avignon, Roumanille*, 1873, gr. in-8, 12 p.

195. Psalmes de David, virats en rimés gascounes per Pey (Pierre) de Garros Leytorez. *Tholosa, Jacques Colomiès*, 1565, in-8.

— Poesies gascounas. *Tholosa, J. Colomiès*, 1567, in-4.

196. Gaspard de Besso, pouemo en tres chants su la priso, la conduito eis presouns d'Ai et l'executioun de Gaspard de Besso. *Aix*, 1781, in-12, 23 p.

197. Lou cordié maou counten, comédie en deux actes et en vers provençaux, mêlée de vaudevilles, dédiée aux Toulonnais, par Joseph Gastinel. *Toulon, imp. d'Hys. Duplessis-Ollivault*, 1839, in-8, 61 p.

198. Opuscules de Auguste Gaude. *Paris*, 1788, in-18.

Prose et vers, avec des chansons en provençal.

199. Récul dé cansouns patoises, par J. B. Gaussinel. *Montpellier*, 1824, 2 vol. in-8.

200. Le Gay Saber, journal de la littérature et de la poésie provençales, par Jean-Baptiste Gaut. *Aix, Aubin*, 25 déc. 1853-15 juin 1855, p. in-f°, 17 nos.

— Roumavagi deis Troubaires, recueil des poésies lues ou envoyées au Congrès des poëtes provençaux tenu à Aix le 21 août 1853, publié par J. B. Gaut. *Aix, Aubin*, 1854, in-12, LVI-328 p.

— Étude sur la littérature et la poésie provençales. *Aix*, 1867, in-8, 98 p.

— Sounet, souneto et rounaio em' uno sounadisso de Frederi Mistral. *Aix*, *Remondet-Aubin*, 1874, in-12.

— Lei Mouro, drame en tres ate e en vers, mescla de cantadisso, representa lou proumié cop à Fourcauquié pèr li festo de N. D. de Prouvenço, lou 13 de sétembre 1875. *Aix*, *Remondet-Aubin*, 1875, in-8.

201. Lou Gavot vengia. Responso à Gaut. *Gap*, 1854, in-8.

202. Chansons provençales et françaises, par Victor Gelu. *Marseille*, *Sénès*, 1840, in-12.

— Chansons provençales, 2e éd. considérablement augmentée. *Marseille*, *typ. Barile*, 1856, in-12, 418 p. 1 f.

Il y a quelques exemplaires sur papier de Hollande sans les cartons. Les autres exemplaires ont les cartons où il y a des vers en blanc supprimés par ordre judiciaire.

— Meste Ancerro vo lou vieiugi. Chanson provençale avec glossaire et notes. *Marseille, Camoin*, 1863, in-8, 23 p.

— Lou Garragaï, chanson provençale avec glossaire et notes. *Marseille*, *Camoin*, 1872, in-8.

203. Generatien de Valbella, extracho de l'histori jornaliero de messiro Nourat de Valbella, grand vivié, chivalié, signour de la Gardo, de Baumello, et gentil-homme de la chambro dou Rey, capitani de galero. *A Ais*, *aquo de Iean Roizo*, *à la plaço dey Préchus*, 1649, in-4, 35 p.

204. Mei veiado, poésies provençales, avec trad. franc. par Lucien Geofroy. *Paris*, *Dumoulin*, 1869, in-18.

205. Las obros de Germain. *Toulouso*, 1680, in-4.

206. Odo su l'agriculturo, par Jean-Baptiste Germain, de Marseille. *Marseille*, 1739, in-4.

— La barbarié d'un Anglès per sa mestresso, conté tira de l'Espectatour ou lou Socrato moderno. *Marseille*, 1749, in-4.

— Lou trioumphe de Marsillo. Odo. *Marseille*, *Mossy*, 1756, in-4, 8 p.

— La Bourrido dei Dieoux, per moussu Germain de Marsillo. *Marseille*, *Mossy*, 1760, in-4, 20 p. *Id. id.*, 1760, in-8, 84 p.

— Critiquo de la Bourrido deis Dieoux. *Marseille*, 1760, in-4 (par un anonyme).

— Apoulougio de la Bourrido dei Dieoux, en formo de playdeja per Germain. *Marseille*, 1760, in-4.

— Lei délicis daou terradou. Odo. *Marseille*, 1773, in-4.

207. Les Troubadours et Pétrarque. Thèse par C. A. Gidel. *Angers*, *Cosnier et Lachèse*, 1857, in-8.

208. Doumaysélos e pinpanelos, ou Lanterno magico, par Gilis. *Toulouse*, *s. d.*, in-8.

209. Archives administratives, ou Capitouls de la Cadière, choix d'ordonnances antérieures au dix-neuvième siècle et relatives aux bonnes mœurs et à la police; par l'abbé Magloire Giraud. *Toulon*, *Aurel*, 1851, in-8.

— Archives paroissiales, ou statistique religieuse de la Cadière... *Toulon*, *Aurel*, 1858, in-8.

Dans ces deux ouvrages il y a beaucoup de documents en langue provençale.

210. Nouvé, pastouralo en tres actes, par Marc Giraud. *Aix*, *Makaire*, 1868, in-8.

211. Le Ramelet moundi de tres flouretos, o los gentillessos de tres boutados del Sr Goudelin, et le tout se couronno d'un Noubel Dictionnari per intelligenço des mouts plus escartats de la lengo franceso. *Toulouso*, 1638, in-8.

— Las obros de Pierre Goudelin, augmentados d'uno noubélo floureto. *Toulouso*, *P. Du Bosc*, 1648, in-4.

Avec glossaire de la langue toulousaine.

— Las obros de Pierre Goudelin, augmentados de forço péssos, é le dictionnari sus la lengo moundino ount es mes per ajustie sa bido, remarquos de l'antiquitat de la lengo de Toulouso, le

trinfle del moundi, é son ombro. *Toulouso*, 1678, petit in-12, titre gravé avec port. 2e éd. *Id.* 1679.

Les mêmes, *Amsterdam*, 1700, in-12, port.

— Las obros de Pierre Goudelin, augmentados de forço péssos, é lou dictionnari sus la lengo moundino, ount es mes per ajustie sa bido remarquos de l'antiquitat de la lengo de Toulouso, le trinfle del moundi, soun onmbro d'amb'un manadet de berses de Gautié e d'autres pouétos de Toulouso. *Toulouso*, 1694, in-12. *Toulouso*, 1774, in-12. *Toulouso*, 1811, in-12.

— Œuvres de P. Godelin, précédées d'une biographie et de son éloge, avec trad. en regard, notes historiques et littéraires par MM. Cayla et Cléobule Paul. *Toulouso*, 1843, gr. in-8, port. et fig.

212. La familia Fougassa, per G. Goulazou. *Montpellier*, *imp. Boehm*, 1873, in-8.

213. La patrio avant tout, mémé avant la mestresso, vo la grando questien de la guerro et de la pax, coumedio en doux actes en vers. Par Alexandre Gourrier. *Toulon*, *Baume*, 1832, in-8, III-60 p.

214. Méthode facile pour aplanir beaucoup de grandes difficultés de l'orthographe française, par le moyen de la langue provençale. Par Granier, de Mane, et son fils, prêtre recteur d'Ongles. *Aix*, *Gaudibert*, 1829, in-12.

215. La velhio de Nouvé, vo lou paysan de Mimet. Par Granier. *Marseille*, 1847, in-8.

— Lou cura et l'electour, conte coumique véridique. *Marseille*, *imp. Nat.*, 1848, in-12, 12 p.

— La Sounayo deis Pecas, journaou carilhouneur, engeambra per moussu Brandouillet (A. L. Granier). *Marseille*, 1849, in-fol., 1 N°.

— Un Loupin (1) vo quaouqueis liames de pantaïs, anecdotos, contes, égloguos, épisodos, odos, satiros, en vers prouvençaux; précéd. d'un coup d'œil général sur l'histoire de la poésie provençale. *Marseille*, *Arnaud*, 1855, in-12, xx-268 p. et 4 ff.

(1) Ce mot signifie : un assemblage de morceaux formant un tout. Terme d'art. Granier était ouvrier forgeron.

216. Antiquité des patois, antériorité de la langue française sur le latin. Par A. Granier. *Paris*, 1859, in-8.

217. La Granoulratomacheo, o la furioso e descarado bataillo des rats et de las grenouillos souts le reyne de Rodillard et Croacus, à l'imitacio del grec d'Homero, poemo burlesco, per B. G. F. *Toloso, per Bernat Bosc*, 1664, in-12, 155 p.

218. Li carbounié, épopée en douze chants par Félix Gras, avec trad. franç. *Avignon, Roumanille*, 1876, in-8.

Couronné par la Société des langues romanes.

219. La Marseilloise, comédie mêlée d'ariettes et de vaudevilles, par de Gravelle. *Avignon*, 1760, in-8, 32 p.

220. Jean, ou Lou cousiné del seminari d'Agen. Poëme burlesque en dus chants en bers patois, fey par Jean Patrico Gravièros, prestre, annado 1762. *Agen*, 1825, in-12.

221. Le dret cami del cel dins lou pays moundi, o la bido del gran patriarcho sant Benoist. Lé tout despartit en diberses cants, tant jouyouses que déboucTiouses : e clausit de mouralos tirados del texto sacrat, é de la douctrina des sants Peyres. *Generatio rectorum benedicetur*. Psal. 111. Par B. Grimaud, T. R. D. *Toulouso, per Francis Boude, imprimeur, daban le couletge dos Payres de la Coumpagno de Jésus*, 1659, *dambé approubaciu et permissiu*, in-8.

222. Avis eis déclamaire, par Louis Grimaud, portefaix. *Toulon, Baume*, 1855, in-8.

— L'Assemblado, dialoguo. *Toulon, Baume*, 1855, in-8.

223. Recuil de pouesies provençalos de M. F. T. G. (François Toussaint Gros) de Marsillo. *Marseille, François Berte et Sibié*, 1734, in-8, 178 p., 3 ff.

Édition originale, contenant 16 pièces de vers non reproduites dans les éditions subséquentes.

— Recuil de pouesies provençalos de M. F. T. Gros de Marseillo, nouvello edicien courrigeado et augmentado per l'autour, eme uno explicacien dei mots lei plus difficiles. *Marseille, Sibié*, 1763, in-8, 227 p.

Il y a une édition portant exactement les mêmes titre, date et nom d'imprimeur, qui est une contrefaçon faite par de Mossy, imprimeur. Elle a 228 pages et contient (p. 221) une *enigmo* qui n'est pas dans la vraie édition de Sibié.

— Œuvres complètes de T. Gros, précédées d'une notice sur l'auteur par M. Méry, suivies des morceaux choisis de quelques poëtes provençaux (Germain, Dageville, l'abbé Vigne, Chailan), avec portrait. *Marseille*, *Arnaud*, 1842, in-8.

224. Poésies patoises, par Antoine Gros, de Trinquetaille. *Arles*, *Garcin*, 1837, in-8.

225. Fêtes littéraires et internationales. Cinquième centenaire de la mort de Pétrarque, célébré à Vaucluse et à Avignon, les 18, 19, et 20 juillet 1874. Par Gros frères. *Avignon*, *Gros*, 1874, in-8, 294 p.

Il y a beaucoup de poésies provençales.

226. Grammaires romanes inédites du treizième siècle, publiées d'après les manuscrits de Florence et de Paris, par F. Guessard. *Paris*, *imp. Schneider et Langrand*, 1840, in-8, 83 p.

— Grammaires provençales de Hugues Faydit et de Raymond Vidal de Besaudun (treizième siècle), 2e éd. consid. aug. *Paris*, *Franck*, 1858, in-8.

227. Almanach historique, biographique et littéraire de la Provence, publié par Alexandre Gueidon. *Marseille*, *typ. Barlatier*, 1856 à 1876, in-8.

Contient beaucoup de provençal.

228. Leis bancs deis pescariés vo lou Songi de Misé Timoun, vaudeville en un acte et en vers provençaux par André Guieu. *Marseille*, 1861, in-8.

229. Lou mariage de convenienza, coumedia en doui ate, en vers nissart, per François Guisol. *Nissa*, 1842, in-8.

— Lou dina ridicul, comédie en deux actes et en vers. *Nice*, *Gilletta*, 1872, in-8.

— Pouéma à l'inmourtal Garibaldi, en la sien lenga maire. *Nice*, *Faraud*, 1872, in-8.

230. Pastorale chantante et récitante, ou soirées instructives et récréatives pour les familles chrétiennes du peuple; précéd. d'un avant-propos et d'une notice historique sur les circonstances les plus notables de la naissance du Sauveur; suivie de 99 noëls nouveaux. Par l'abbé Guyon. *Aix*, *Pardigon*, 1855, in-8, 103 p.

231. Lou Revo doou Grand Turc, par M. H. (Hermitte). *Marseille*, 1855, in-8.

— Lou Revo de Nicoula, par M. H. (Hermitte). *Marseille*, 1855, in-8.

232. Leis viveurs de la Méro Gamatto, poëme en vers provençaux. Par Hermitte, garçon boulanger. *Toulon*, *Laurent*, 1858, in-8.

233. La Festou de Nostrou-Damo de Casteou, en vers prouvençaou, dédia à la jouinesso de Tarascoun (par A. Hilaire, fils aîné). *Tarascon*, *Bastide*, 1835, in-8.—2ᵉ éd. *Tarascon*, *Aubanel*, 1858.

234. Histori de la naissanço dou Fils de Diou. *Avignon*, 1670, in-12.

235. Histoire de la guerre des Albigeois. Nouv. éd. pub. pour la première fois séparément, revue et corrigée sur l'édition des Bénédictins, sur celle de M. du Mége et sur le manuscrit de Toulouse, avec glossaire, fragments de langue romane et introduction. Par un indigène. *Toulouse*, *Bompar*, 1863, in-8.

236. Projet d'un dictionnaire provençal-français ou dictionnaire de la langue d'oc ancienne et moderne, par le Dʳ S. J. Honnorat. *Digne*, *Repos*, 1840, in-8, 80 p.

— Dictionnaire provençal-français, ou dictionnaire de la langue d'oc ancienne et moderne, suivi d'un vocabulaire français-provençal. *Digne*, *Repos*, 1846, 3 vol. in-4.

Ouvrage très-estimé et devenu fort rare.

— Vocabulaire français-provençal. *Digne*, *Repos*, 1848, 2 vol. in-12.

237. Essai d'interprétation d'un fragment en langue romano-provençale, par L. J. Hubaud. *Marseille*, *Olive*, 1858, in-8.

238. Imitacien de Jésus-Crist revirado doù latin en provençau pèr l'aubo prouvençalo de Marsiho. Mouestro. *Marsiho*, *librairié Aubenco M. Léon*, 1876, in-8, 8 p.

Prospectus spécimen.

239. Impromptu provençal sur la prise de Maëstricht, par V. N. D. P. P. *S. l. n. d. n. n. d'imp.* 1749, in-4.

239 *bis*. La Instruction dels Rectors, per instruyre et ensenhar lo simple pople. El es enionc à totz los rictors, vicaris capellans, mestres d'escholos, dels hospitals, et autres per tota larceuercat de Tholosa, de aber amblaz aquest present libre, tant en latin que en langage tolosan, et y lagy soben, et ya grans perdons en so fasen. *Imprimadas nouvellement à Tholosa, par Iacques Colomies, mestre imprimor, mil cinq cens LV*, petit in-12.

240. L'Interrougatien, vo naïvetas de cinq pichottos à la doou-trino de Bouc. *Toulon, Baume*, 1836, in-12. (Par Bellot.)

241. Georgicos prouvençalos, par L. Isnardon. *Marseille*, 1843, in-8, 4 p.

— Poesios prouvençalos, per Louis I... (Isnardon). *Marsillo, Chaix et Chardon*, 1832, in-12, 24 p. — *Marseille, id.* 1836, in-12, 12 p. — *Marseille, Sénès*, 1836, in-12, 16 p. — *Marseille, Olive*, 1837, in-12.

Autant de recueils séparés, publiés sous le même titre.

242. Lov Iardin deys Mvsos prouençalos, ov Recveil de plvsievrs pessos en vers prouençaus, recvillidos deys obros deys plvs doctes poetos d'aquest pays. *Marseille, Claude Garcin*, 1665, in-16, 386 p., 4 vign. sur bois dans le texte.

Ce recueil a été édité par François de Bègue, premier consul de Marseille. Il en donna une nouvelle édition en 1666, avec quelques changements. Ces deux éditions ont donné lieu à bien des erreurs. M. Bory (*Les origines de l'imp. à Marseille*) en a dressé deux tables comparatives qui restituent à chaque auteur ce qui lui appartient réellement dans les deux éditions.

Les œuvres suivantes se trouvent dans les deux publications :

— Comédie à sept personnagis (par Claude Brueys, d'Aix, auteur d'un autre Jardin des Muses provençales). Voy. n° 80.

— Cocqualani ou discours à baton romput (par le même).

— Leis amours dou Bergié Florizeo et de la Bergiero Ollivo (par David le Sage, de Montpellier).

— Lou crebo-couer d'un payzan su la mouert de soun ay (par Louis de Brianson de Reynier, d'Aix).

— L'embarquament, leis conquestos et l'hurous viagi de Caramantran (par David le Sage).

— Leis Statuts de Seng Peire que tous leis confraires devon gardar et observar selon sa formo et tenor (par de Bègue).

— Comedie de l'interez ou de la ressemblanco, à huech personnagis (par Charles Feau, de l'Oratoire).

— Farço de Juan dou Grau, a sieis personnagis, ou l'assemblado deis poures mandians de Marseillo, per empacha de bastir la charité (par de Bègue).

— Compleinto de quauques confraires de Seng Peire, dédicado per un d'aquello troupo au Priou de la luminari (par de Bègue).

— Suito deis regrets d'un paysan sur la survivenço de sa mouiller à son ay (par de Brianson de Reynier).

— La souffranço et la miseri deis fourças que son en galéro (par de Bègue).

— Entretien amoureux fait par un gentilhomme françois à une demoiselle provençale peu versée en discours. Continuation du même entretien le soir suivant.

Ces deux pièces, mêlées de provençal et de français, sont en prose; on n'en connaît pas le nom de l'auteur.

— Canson de la mau maridado (par David le Sage).

— Solitudo mélancoliquo de M. Forgeon (Barthélemy Forjon, curé de Flassans).

243. Las papillotos de Jasmin, coiffur, de la Sociéta de sciencos et arts d'Agen. *Agen, imprimerie de P. Noubel*, 1835, gr. in-8. — *Agen, id.*, 1842, 2 vol. in-8, port., précéd. des comptes rendus par Charles Nodier, Sainte-Beuve, etc. — *Paris, Didot* (œuvres complètes), gr. in-18, port.

— L'Abuglo de Castel-Cuillé. *Agen, Noubel*, 1836, in-8, pl.

— Maltro l'innocente. *Agen, Noubel*, 1845, in-8.

— Lous dué Frays Bessons. Balado *Agen, Noubel*, 1847, in-8, 22 p.

244. Lou jouiné Troubadour. *Toulon, Monge*, 1846, in-8.

245. Manïclo, vo lou groulié bel esprit, par un machiniste de Marseille (Just). *Marseille*, in-8.

Cité par Pierquin de Gembloux et Mary-Lafon. Est-ce un plagiat de la pièce de Pélabon? Est-ce une parodie? Peut-être une fausse attribution. Voy. n° 343.

246. Dictionnaire du vieux langage françois, contenant aussi la langue romane ou provençale, et la normande du IXe au XVe siècle, enrichi de passages en vers et en prose, avec un coup d'œil sur l'origine, sur les progrès de la langue et de la poésie françoise, des fragments des Troubadours et des autres poëtes, depuis Charlemagne jusqu'à François Ier, et enrichi de passages tirés des manuscrits, des actes publics. Ouvrage propre à donner une idée du génie, des mœurs de chaque siècle, et nécessaire pour l'intelligence des lois d'Angleterre, par François Lacombe. *Paris*, *Panckoucke*, 1766, 2 vol. in-8.

247. Paouro Martino. Élégie, par Mathieu Lacroix. *Alais*, 1855, in-8.

248. Las Castagnados, poésies languedociennes, par le marquis de la Fare-Alais. *Alais*, 1851, in-8, 506 p.

249. Des Troubadours aux Félibres. Études sur la poésie provençale, par Louis de Laincel. *Aix*, *Makaire*, 1862, in-12.

250. Usages et Chansons populaires de l'ancien Bazadais. Baptêmes, noces, moissons, enterrements, par A. Lamarque de Plaisance. *Bordeaux*, *imp*. *Balarac*, 1845, in-8, 80 p.

251. Défense du patois de l'Isère, par Lapaume. *Grenoble*, 1867, in-8, 40 p.

252. Calquis bers d'uno muso gascouno. Par Lara, comte de Narbonne. *Toulouse*, *Delboy*, 1856, in-12, 16 p.

253. La Margaride gascoune, par Larade. *Tholose*, 1604, in-12.

254. Diuerses poésies françaises, latines et prouençales, presentées av Roy av retour de ses armees de Flandres, par le sievr de La Tovr. *A Paris*, *chez Théodore Girard*, *dans la grande salle dv Palais*, *dv costé de la covr des Aydes*, *à l'Enuie*, 1677, *avec permission*. Gr. in-4, 4 ff., 27 p. — 2e éd. aug., même année et même libraire.

Antoine Geoffroy de La Tour, conseiller au siége de Digne, naquit en cette ville vers 1600.

255. Nomenclature patoise des plantes des environs d'Arles, et leurs concordances avec les noms français, la synonymie latine des auteurs et les familles naturelles, par L. de C. (le baron Laugier de Chartrouse, ancien député). *Arles*, *Dumas et Dayre*, 1859, in-8.

256. Lou lengage prouvençaou et leis francisurs. Dialoguo histourique en vers prouvençaous, par Fidèle Laugier (ouvrier cordonnier et instituteur). *Aix*, *Pardigon*, 1853, in-8, 19 p.

257. Généalogie des comtes de Toulouse, ducs de Narbonne, marquis de Provence, avec leurs portraits; tirée d'un manuscrit roman. Nouv. éd. avec un prologue par J. G. Laurac. *Toulouse*, *Bompar*, 1864, in-8.

258. Lou Lavament, conté fouirous, per moussu Poutringo, apouthicari. *Marseille*, *typ. Roux*, 1857, in-8, 4 p.

259. Histoire de la langue et de la littérature provençales, par Em. de Laveleye. *Bruxelles*, *Lesigné*, 1845, in-8.

260. Observations sur les Troubadours, par l'éditeur des Fabliaux. (Legrand d'Aussy.) *Paris*, *E. Onfroy*, 1781, in-8.

261. Que t'enflé! suivi d'Adrou sur leis capotos et de plusieurs aoutros pouésios prouvençalos, per Jules Lejourdan. *Marsilho*, *si vende à la librarié prouvençalo aou cantoun deis Alléios* (*imp. Carnaud*), 1851, in-8, 16 p.

— Lou testamen doou paoure mouar, suivi d'oou sermoun d'un cura de villagi. *Marsilho*, *Boy* (*imp. Carnaud*), 1851, in-8, 16 p.

— Leis dous badaous, scéno prouvençalo, per Julo Lejourdan. *Marseille*, *Roux* (1851), in-8, 4 p.

— Radasso cansounetto prouvençalo, per Jula Lejourdan. *Marseille*, *Roux* (1851), in-8, 4 p.

— La Bandiero daou mariagi, suivido de l'Estello doou bastard. *Marsilho*, *Boy* (*imp. Carnaud*), 1852, in-8, 16 p.

— Misé Pignoou oou thiatre. *Marseille*, *Boy*, 1853, in-8.

— Leis orphelins. *Marseille*, *Boy*, 1853, in-8.

— Jannet en presoun. *Marseille*, 1853, in-8.

— Lou paysan d'Allaou. *Marseille*, 1853, in-8.

— Jità, Peirin. *Marseille*, 1854, in-8.

— Marianno deis Carmes. *Marseille*, 1854, in-8.

— Margarido et Tounin. *Marseille*, 1854, in-8.

— La cliquo à Mandrin. *Marseille*, 1854, in-8.

— La Gioutino. *Marseille*, 1854, in-8.

— Lou Couguou. *Marseille*, 1855, in-8.

— Leis malhurs d'un gardi d'ooutroi, vaudeville en un acte, par J. Lejourdan et J. Gal. *Marseille*, *Arnaud*, 1855, in-12.

— Lou proumier de Millo. *Marseille*, 1856, in-8, 8 p.

— Jacque l'estrassaire vo lou galegeaire su la saou. *Marseille*, *Arnaud*, 1856, in-18, 8 p.

Pièce politique.

— La plainto de Misé Mouto, suivido de l'interrogatoiro daou nervi. *Marsilho*, *si vende à la librarié prouvençalo*, *en co de Boy*. (*Aubagne*, *typ. Baubet*), 1860, in-8, 15 p.

— Ma fremo es mouarto, oh! que bouenheur. *Aubagne*, *Baubet* (1860), in-8, 3 p.

(*A suivre*).

ÉTUDE

SUR

BUSSY-RABUTIN (1)

INTRODUCTION

Au temps où florissait l'ancien roman historique, le sous-titre du livre avait souvent la prétention d'éveiller une pensée morale. Dans cet ordre d'idées on aurait pu, sans être obligé à beaucoup de frais d'imagination, prendre Bussy-Rabutin pour héros, et intituler l'ouvrage nouveau : « Bussy, ou les malheurs d'un homme d'esprit. » Sans sortir du domaine de l'histoire, une étude sur Bussy, son caractère,

(1) L'*Histoire amoureuse des Gaules* est un livre trop connu des bibliophiles pour qu'ils ne désirent pas connaître aussi la personne de son auteur. M. Meaume, qui s'occupe d'un travail sur Bussy-Rabutin, a bien voulu en détacher l'introduction et les premiers chapitres dont nous offrons la primeur à nos abonnés. L. T.

son talent très-réel d'écrivain et ses aventures, peut offrir de l'intérêt, à la condition de rester dans le vrai, d'écarter tous les faits incertains ou controuvés, et de peindre l'homme en pied en s'attachant à faire ressortir cette vérité que l'esprit naturel devient nuisible quand on ne sait ni le régler ni le contenir. Bussy en avait infiniment et cet esprit était secondé par une plume merveilleuse. Non pas que l'esprit du cousin de Mme de Sévigné fût trempé à la façon de celui de Voltaire qui méprisait l'humanité et fit sortir de ce mépris des torrents de moquerie sanglante. La verve caustique de Bussy s'exerçait sans aucun but déterminé; la raillerie était pour lui une seconde nature; un bon mot rentré l'eût étouffé; il fallait, à toute force, à tout prix, qu'il le lançât et lui fît faire son chemin dans le monde. L'anecdote scandaleuse faisait ses délices, il l'écrivait avec amour et la lisait avec complaisance. Il s'attaquait aux individus et non à l'humanité, sans aucune intention de la réformer. Il n'avait d'autre objectif que la moquerie; il envoyait à droite, à gauche, les traits de sa raillerie mordante, sans s'inquiéter de la grandeur des personnages qu'ils allaient atteindre. Il ne respecta qu'un seul homme : Louis XIV; cependant cette réserve ne le sauva pas de la disgrâce, et le railleur tua le courtisan qu'aucune platitude ne put jamais réhabiliter.

Bussy fut autre chose qu'un écrivain satirique. Bien qu'il n'ait pas marqué comme homme de guerre, il n'en est pas moins vrai qu'il servit avec distinction pendant vingt-cinq ans. Ses longs et bons services auraient pu le conduire aux plus hautes positions dans l'armée; il fit de nombreuses campagnes, sa bravoure allait souvent jusqu'à la témérité. Il occupa de grandes charges sous Condé et sous Turenne. D'abord favori du premier, il s'en fit, dans la suite, un ennemi irréconciliable. Quant au second, il ne put jamais en obtenir d'autre témoignage que cette ironique réponse à ses sarcasmes! « Monsieur de Bussy est le premier officier de l'armée... pour les chansons. »

La causticité de Bussy brisa sa carrière. Il aurait pu, il

aurait dû être maréchal de France. Il eût été une pièce bien frappée dans cette monnaie de M. de Turenne dont on a tant parlé après la mort du héros. Il n'obtint jamais le bâton. Son âge mûr se passa dans l'exil, et lorsque, rendu plus sage dans sa vieillesse, il rentra en grâce et reparut à la cour, il n'était plus qu'un homme de guerre oublié et un courtisan sans faveur.

Le désir immodéré de briller par le sarcasme et le scandale entraîna Bussy à révéler la chronique scandaleuse de la cour. Il ne se borna pas à raconter dans les salons cette *Histoire amoureuse;* il l'écrivit. Le moraliste peu pratiquant, qui ne s'oublia pas dans cette galerie impure, eut l'imprudence de confier à des mains infidèles et traîtresses des écrits qui n'auraient jamais dû sortir de sa cassette. Bien différent en cela de Saint-Simon, écrivain moins pur, moins châtié, mais bien autrement peintre que Bussy; prudent d'ailleurs jusqu'à la dissimulation, et qui ne laissa jamais supposer ni même entrevoir l'existence de ces terribles *Mémoires* renfermés, de son vivant, sous triple serrure. On sait qu'ils ne virent le jour que longtemps après sa mort. Ce Tacite barbare, comme l'appelle si justement M. Villemain, n'écrivait que pour lui seul, tout au plus pour sa famille et les gens de sa caste, sans se douter que ses écrits seraient un jour livrés en pâture à des hommes de rien. Courtisan hypocrite du maître, il ne le ménage pas la plume à la main; il flagelle surtout son entourage. Néanmoins il sait garder pour lui seul ses impressions, ses appréciations; il reste en bons termes avec tous ses contemporains et ne leur laisse jamais soupçonner l'existence de ces pages vivement colorées, empreintes de personnalités souvent injustes, où amis et ennemis sont peints à la façon de Titien ou de Van-Dyck. Aussi traversa-t-il la fin du grand siècle et toute la première moitié du suivant, sans qu'on pût se douter de ce qu'il pensait sur les hommes et sur les choses. Il savait à merveille que la Bastille avait des cachots à peine assez profonds pour ensevelir l'auteur de certaines pages attentatoires à la majesté royale. Saint-Simon

était concentré et replié sur lui-même. Bussy était un homme tout en dehors. Tel est le secret de la fortune politique peu brillante, mais toujours égale du premier; tel est aussi le secret des malheurs de l'autre.

Avec des mérites très-divers, ces deux hommes occupent, comme écrivains, une place distinguée dans le grand siècle. Lorsqu'on regarde seulement leur enveloppe extérieure, ce qui se montre au dehors, leur écorce, on ne voit que des gentilshommes entichés de leur noblesse. Mais cette écorce recouvre un tronc vigoureux dans lequel circule la séve propre aux grands écrivains qui ont reçu en naissant le don de colorer leurs pensées et de les manifester d'une manière saisissante. Sans doute leur verve ne se soutient pas, elle ne jaillit pas à jet continu comme chez Voltaire et chez Beaumarchais; mais quand nos gentilshommes veulent s'en donner la peine, ils savent lancer des traits que les écrivains de l'âge suivant n'auraient pas trouvés.

Saint-Simon n'a pas connu Bussy; ou, s'il l'a connu, ce n'a pu être qu'au retour de son exil, vers la fin de sa vie, à une époque où Bussy était tellement effacé qu'il ne comptait plus à la cour. Aussi les fameux *Mémoires* ne parlent-ils qu'une seule fois de Bussy à propos de l'enlèvement de Madame de Miramion. On doit le regretter (1). Nous y perdons, sur celui dont nous essayons de retracer la vie, une précieuse appréciation. Néanmoins nous sommes peut-être mieux à même de juger Bussy de notre temps que Saint-Simon ne l'eût été du sien. Nous possédons maintenant tout ou presque tout ce qu'a écrit Bussy. Nous avons ses *Mémoires*, ses écrits satiriques, sa *Correspondance* dont les éditions nouvelles, dues à MM. Ludovic Lalanne et Paul Boiteau, jettent une vive lumière sur les différents actes de la singulière comédie jouée par ce personnage pendant toute sa vie. Ces ouvrages, nous les possédons désormais complets et

(1) Tallemant des Réaux a dû connaître Bussy, qui était tout à fait son contemporain. Cependant, on ne mentionne aucune *Historiette* sur notre personnage.

exacts. Nous n'en sommes plus réduits, comme autrefois, pour cette correspondance si curieuse de l'exilé avec un nombre considérable d'amis restés fidèles, à un recueil incomplet, mutilé par la main du père Bouhours, où les passages compromettants en 1697, date de la première édition, ont été supprimés, et où la plupart des noms propres étaient simplement indiqués par d'impatientantes étoiles qui faisaient le désespoir de Sainte-Beuve dont le jugement sur le mérite littéraire de Bussy est aujourd'hui sans appel. — D'un côté, les huit volumes de M. Lalanne reproduisent complétement et exactement tout ce qui nous reste de Bussy (1). — D'un autre côté, les notes spirituelles et abondantes dont M. Paul Boiteau a enrichi son édition de l'*Histoire amoureuse des Gaules* sont une mine précieuse où se trouve, à vrai dire, toute la biographie des personnages mis en scène par Bussy (2). En outre, l'excellent travail, quoiqu'un peu arriéré de M. Bazin sur Bussy (3); la notice plus récente placée par M. Aug. Poitevin en tête de son édition de l'*Histoire amoureuse des Gaules;* celle plus courte, mais très-exacte de M. Ludovic Lalanne qui précède son édition des Mémoires, fournissent les plus précieuses et les plus utiles indications. Enfin, et surtout, la correspondance de Madame de Sévigné, les notes qui accompagnent le texte, si bien restitué par M. Regnier, des lettres de l'immortelle cousine de Bussy (4), et les détails si complets, toujours puisés aux sources par M. Walckenaer, pour la composition de ses *Mémoires sur la vie et les ouvrages de Madame de Sévigné* (5), tous ces travaux constituent une ample provision de matériaux propres à faire connaître le personnage dont nous entreprenons d'écrire l'histoire.

(1) *Mémoires* et *correspondance*, Paris, Charpentier, 1857.

(2) Paris, P. Jannet, 1856 (bibl. elzévirienne). Voy. aussi l'édition de l'*Histoire amoureuse* donnée par M. Poitevin, Paris, Delahaye, 1857. Cette édition, revue sur un manuscrit de l'Arsenal, offre quelques variantes peu importantes.

(3) Paris, Chamerot, 1844, in-8.

(4) Paris, Hachette, 1862-1866, in-8.

(5) Paris, Didot, 1852, in-12.

CHAPITRE PREMIER

1618-1638

Naissance de Bussy. — Ses parents. — Ancienneté de sa famille. — Le duc de Bellegarde est son parrain. — Liaison de son père avec Racan. — Mort de son père. — Son éducation. — Officier à seize ans. — Ses premières armes en Lorraine sous Henri II, prince de Condé. — Fait connaissance avec le grand Condé, son fils. — Il est le favori du père. — Portrait du grand Condé. — Bussy écrivain. — Campagne de Picardie. — Son père malade lui confie le secret d'un dépôt fait à Guenault. — Bussy assiste au conseil de famille qui nomme un tuteur à Marie de Rabutin, âgée de neuf ans (depuis, Madame de Sévigné). — Il abuse du secret que lui a confié son père et se fait remettre de l'argent par Guenault. — Ce qu'il faut penser de sa sincérité. — Critique de l'opinion de M. Sainte-Beuve sur ce point. — Pourquoi Bussy déguise quelquefois la vérité. — Son portrait physique reconnu exact. — Mais non son portrait moral. — Il devient mestre de camp à vingt ans. — Son premier duel. — Sa première aventure galante à Guise. — Sa dureté envers sa maîtresse. — Il l'abandonne et rejoint son régiment en Champagne. — Assiste au siége de Cateau-Cambrésis.

Roger de Rabutin, comte de Bussy, était originaire du Nivernais. Il naquit à Épiry, près de Clamecy, le 12 avril 1618, jour du vendredi saint. Il était fils de Léonor de Rabutin, chevalier, comte de Bussy, baron d'Épiry, lieutenant général du roi pour le Nivernois et de Diane de Cugnac. Ces noms seraient aujourd'hui fort inconnus sans les deux membres de cette famille, Marie et Roger, qui, à la même époque (1), ajoutèrent à l'illustration de leur race, aujourd'hui éteinte, celle de la renommée littéraire qui ne périt jamais.

(1) Marie de Rabutin, qui fut plus tard Madame de Sévigné, était née le 5 février 1626 ; elle était donc plus jeune de huit années que son cousin Roger.

Cette famille appartenait à l'ancienne chevalerie. Elle descendait de ces preux bardés de fer qui, le plus ordinairement, ne prenaient dans les actes d'autre titre que celui de *miles* considéré comme tout aussi honorable que celui de *comes*. Il y avait eu des familles plus illustres, mais non de plus anciennes, et Bussy a pu dire justement : « Je le cède aux Montmorency pour les honneurs, mais non pour l'ancienneté. » Cette prétention serait suspecte si elle n'était appuyée de l'opinion des savants généalogistes Bouchet et Caumartin. Les Rabutin ont des preuves remontant à 1118 (1); plus haut, on ne trouve plus que des noms de baptême.

Au moment de la naissance de Bussy, le gouverneur de Bourgogne était le fameux duc de Bellegarde, l'un des mignons de Henri III. Il consentit à tenir sur les fonts le fils de son lieutenant, auquel il donna son prénom de Roger. Le filleul fut digne du parrain. L'un et l'autre furent passés maîtres dans l'art d'aimer; mais ce n'est pas seulement cette triste célébrité que nous chercherons à mettre en relief dans l'histoire que nous retraçons. L'écrivain est bien autrement intéressant que le coureur de ruelles. Les aventures les plus saillantes seront seules racontées.

Bien que son père n'ait rien écrit, il aimait la société des gens de lettres. Il était lié avec Racan, et le jeune Roger put connaître, dans sa jeunesse, le poëte célèbre qui avait adressé à son père la belle ode sur la retraite qui commence ainsi :

Bussy, notre printemps s'en va presqu'expiré;
Il est temps de jouir du repos assuré
    Où l'âge nous convie :
Fuyons donc ces grandeurs qu'insensés nous suivons,
Et, sans penser plus loin, jouissons de la vie
    Tandis que nous l'avons.

(1) Généalogie. *Lettres de Madame de Sévigné*, édition Regnier, Paris, Hachette, 1862, t. Ier, p. 337. Le manuscrit d'où cette généalogie est tirée se conserve à la bibliothèque de l'Arsenal, sous le n° 376, in-4 (Histoire).

Toutefois, la poésie ne fut pas le lot de cette famille. Roger a souvent écrit en vers; ils sont généralement détestables; c'est en prose qu'il prend sa revanche, mais alors elle est éclatante. Il lutte, sans trop de désavantage, avec son immortelle cousine qui n'avait pas accaparé, pour elle seule, l'esprit et le talent de la famille.

Roger de Rabutin resta de bonne heure le seul représentant de son nom. Son père avait eu cinq fils et point de filles (1). Bussy était le troisième et survécut seul (2). A ce propos, il dit dans ses *Mémoires :* « De cinq frères que nous étions, la fortune m'ayant ôté les deux qui me précédaient et les deux d'après, ce choix-là promettait de sa part quelque chose de beau pour moi. » Il aurait pu ajouter que, par sa faute, il brisa sa carrière, et ne sut pas profiter du brillant avenir qui s'ouvrait devant lui.

Son éducation fut celle des gentilshommes d'alors. A neuf ans, il entrait au collége des jésuites d'Autun. Plus tard, il fut placé au collége de Clermont à Paris. Si rien n'indique que ses études aient été brillantes, elles furent du moins rapides. Il achevait sa philosophie, en 1634, avant d'avoir accompli sa seizième année (3). A cette époque, son père

(1) Roger n'eut que des filles; aussi sa cousine l'appelle-t-elle malicieusement: « Le beau faiseur de filles. » — Lettre du 15 mars 1648.

(2) Voici la destinée des cinq fils de Léonor de Rabutin :

I. François-Claude-Amé, capitaine d'une compagnie d'infanterie, mort en Italie, en 1629, à l'âge de quinze ans;

II. Hugues, mort à seize mois;

III. Roger, né le 18 avril 1618, mort en 1693 (9 avril). C'est celui dont nous racontons la vie;

IV. César, mort à quatorze ans;

V. Guy-Léon, dit le chevalier de Rabutin, élevé avec son frère Roger, mort sans alliance en 1648, à l'âge de vingt-sept ans. (Généalogie manuscrite de Rabutin, p. 129; bib. de l'Arsenal, n° 376, in-4, Histoire.)

(3) C'est par erreur qu'on a écrit dans une biographie qu'il commença sa carrière militaire à douze ans. En réalité, il touchait à sa seizième année lorsqu'il entra en campagne, et à vingt ans il était mestre de camp. Du reste, les biographes ont été induits en erreur par Bussy

qui était mestre de camp d'un régiment d'infanterie reçut l'ordre de se mettre en marche. Il donna le commandement nominal de la première compagnie à son fils; le commandant réel était un vieil officier d'infanterie, le sieur Chovance dont Bussy se loue beaucoup dans ses *Mémoires* (1).

Cette première partie de la carrière militaire de Bussy n'offre aucun intérêt. Nous aurons tout dit quand nous aurons rappelé qu'il fit ses premières armes en Lorraine, où il assista aux péripéties du premier siége de la Mothe et à la reddition de la place (24 juillet 1634); que l'année suivante, il prit part à l'occupation de Charmes et de Châtel-sur-Moselle (2); qu'il se battit contre un détachement allemand commandé par Coloredo qui fut défait à Raon-l'Étape et dont le chef fut fait prisonnier par les troupes du duc Charles IV; qu'il ravitailla le château de Moyen (3) pris l'année précédente par Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, et qu'il quitta le théâtre de la guerre en Lorraine pour aller rejoindre devant Dôle Henri II, prince de Condé, réconcilié avec la cour.

Ses premières relations avec le père du grand Condé datent de cette époque (1636). C'était une bonne fortune très-enviée que celle de servir sous un prince du sang. Bussy en sentait le prix; aussi mit-il tout en œuvre pour conquérir les bonnes grâces de son chef. Il y réussit complétement, à ce point que le prince lui pardonna une escapade qui aurait

lui-même qui se trompe constamment sur son âge en se rajeunissant de deux ou même de trois ans; mais la vérité est rétablie par la date du premier siége de la Motte, où il assista en 1634, en sortant de philosophie. Il avait alors seize ans et non treize, comme il le dit.

(1) Édition Lud. Lalanne, t. Ier, p. 6.

(2) Il était alors sous les ordres du marquis de la Force, fils du vieux maréchal. V. dans l'histoire de la ville de Charmes de M. Jules Renauld, Nancy, 1871, gr. in-8, p. 61, le curieux passage d'une relation du comte de Brassac, gouverneur de Nancy, sur les « *douces procédures* établies à Charmes par M. de la Force; » ce qui n'empêcha pas les habitants de Charmes d'être enchantés du retour de Charles IV, qui reprit sur la Force les deux villes de Charmes et de Châtel.

(3) Autrement dit Quiquengrogne.

pu lui coûter cher. Il avait quitté son régiment pour aller à Dijon ; il croyait le rejoindre à Pesmes, mais il trouva la troupe décampée par ordre de Condé et la ville occupée par l'ennemi. Il faillit être pris. Le prince se contenta de lui faire une petite réprimande « honnête et sans aigreur » (1) et lui continua ses bonnes grâces.

Henri de Condé, dont la plus grande gloire est d'avoir été le père du vainqueur de Rocroi, n'était pas un grand homme de guerre; mais il aimait les gens d'esprit, et l'on ne doit pas s'étonner qu'il ait su distinguer le jeune Bussy. Pendant tout le temps qu'il fut à l'armée de Condé et jusqu'à sa mort (1646), ce prince lui continua son affection. Il est probable que Bussy rechercha l'amitié du jeune duc d'Enghien, moins âgé que lui de trois années ; mais cette liaison, si tant est qu'elle ait jamais existé, à cette époque, ne dura pas. Longtemps après la mort de son père, le grand Condé qui avait beaucoup aimé et protégé Bussy devint son ennemi déclaré. Il l'était déjà, lorsque la plume mordante, mais véridique, de l'écrivain gentilhomme, traça du fils de son ancien protecteur le portrait suivant : « Il avait les yeux vifs, le nez aquilin et serré, les joues creuses et décharnées, la forme du visage longue et la physionomie d'*une aigle* (2), les cheveux frisés, les dents mal rangées et malpropres, l'air négligé et peu de soin de sa personne, la taille belle. Il avait du feu dans l'esprit, mais il ne l'avait pas juste. Il riait beaucoup et fort désagréablement. Il avait le génie admirable pour la guerre, et particulièrement pour les batailles. Le jour du combat il était doux à ses amis, fier à ses ennemis : il avait une netteté d'esprit, une force de jugement et une facilité sans égales. Il était né fourbe ; il avait de la foi et de la probité aux grandes occasions, et il était né insolent et sans égards ; mais l'adversité lui avait appris à vivre (3). »

(1) *Mémoires*, éd. Lud. Lalanne, p. 11.

(2) A cette époque *aigle* était encore féminin. C'est l'orthographe des anciennes éditions ; les nouvelles écrivent *un aigle*.

(3) Portrait du prince Tyridate, d'après les anciennes éditions. Les nouvelles portent Condé. Sainte-Beuve rapporte ce passage, mais en le

Nous citons par anticipation ce passage de Bussy pour montrer comment l'écrivain savait peindre et combien il justifie le jugement de Saint-Évremont qui a dit de lui : « Ses portraits, surtout, ont une grâce négligée, libre et originale, qu'on ne saurait imiter (1). » On peut juger à la fois du mérite du peintre et de la justesse de l'appréciation.

Bussy continua de s'attacher à la fortune des princes de Condé. Il suivit le père, lorsqu'après avoir levé le siége de Dôle son armée assiégea et prit successivement : Roye, Corbie, Landrecies et la Capelle (1636-1637).

Pendant la campagne de Picardie, le père de Bussy, Léonor de Rabutin, tomba malade à Amiens. En peu de jours il fut au plus mal. En donnant à son fils des instructions qu'il croyait être les dernières, il le prévint qu'il avait confié trois mille pistoles à Guenault, son médecin et son ami; qu'il n'en avait pas de billet; mais que Guenault était un homme de bien qui ne nierait pas sa dette. Cette confidence ne fut pas perdue pour l'enfant prodigue. Le père guérit et revint avec son fils à Paris. Peu de temps après, Léonor de Rabutin fut obligé de partir pour son gouvernement du Nivernais, en laissant sa procuration à son fils pour assister à la nomination du tuteur de sa cousine, Marie de Rabutin, jeune orpheline de neuf ans, qui fut depuis la célèbre marquise de Sévigné. Le tuteur nommé, Roger ne se pressa pas de rejoindre son père. Il était retenu à Paris par une amourette, et, l'argent lui manquant, il se souvint du secret que son père lui avait confié. Il écrivit à Guenault qui comprenant que son ami n'avait pu confier à son fils un secret connu d'eux seuls que pour en faire usage, remit successivement trois mille livres au jeune homme. Cependant les demandes se renouvelant, Guenault crut prudent d'avertir le père qui revint à Paris pour admonester son fils.

tronquant. Il omet notamment: *Il était né fourbe*. Cependant, cette leçon est adoptée dans presque toutes les éditions.

(1) Saint-Evremont, *OEuvres*, t. VI (Ier des *Mélanges*), 1740, in-12, p. 184.

Bussy a raconté toute cette aventure dans ses *Mémoires* (1) et il en profite pour leur donner un cachet de sincérité. « On s'étonnera peut-être, dit-il, de ma sincérité ; et en effet, il ne se voit point de mémoires où l'on parle de soi comme on parle d'autrui : les plus honnêtes gens qui en ont fait n'ont pas augmenté leurs bonnes actions, mais ils ont supprimé leurs mauvaises. Pour moi, qui ai un amour naturel pour la vérité, je ne la puis cacher, quand même elle est contre moi ; et je trouve ceux qui se veulent faire connaître à la postérité autrement qu'ils ne sont, aussi ridicules qu'un borgne qui se ferait peindre avec deux bons yeux : quand je ne me flatte pas moi-même, cela doit obliger les gens de qui je dis les vérités, de se faire justice. »

C'est fort bien dit. Cependant Bussy nous paraît jouer ici le rôle d'un faux bonhomme à propos d'une peccadille de jeunesse. Tel n'est pas, toutefois, l'avis de Sainte-Beuve : « Bussy, dit-il (2), s'est peint à nous avec sincérité dans ses *Mémoires*, et, en général, si l'on peut lui reprocher la vanité, on ne lui reprochera pas de manquer d'une certaine franchise et même d'une ingénuité d'aveux qui ne saurait se contraindre à la dissimulation. Quand il parle de lui, il est de ceux qui se confessent, non pas en toute humilité, mais en toute fierté. Il donna, dès ses débuts, dans tous les vices et les travers de son temps : duelliste, joueur, débauché, un raffiné en toute chose ; avec cela un tour d'esprit qui sentait l'homme poli jusque dans l'homme de guerre et qui sauvait ses actions de la brutalité. »

Sans doute, il y a du vrai dans ce jugement. Mais il ne faut pas oublier que Bussy a écrit ses *Mémoires* en pleine disgrâce, et moins pour la postérité que pour Louis XIV dont il voulait reconquérir la faveur. En disant qu'il ne peut cacher la vérité, même lorsqu'elle est contre lui, il affiche la sincérité sur de petites choses, ce qui fera croire qu'il dit

(1) *Mémoires*, édit. Lud. Lalanne, p. 16.
(2) *Causeries du Lundi*, t. III, p. 280.

vrai, lorsqu'il s'agit des grandes. Avant tout, il veut convaincre le maître de son innocence (1). On sait qu'il n'y parvint jamais. Nous devons faire comme Louis XIV, et n'avoir dans la véracité de Bussy qu'une confiance limitée. On doit surtout se tenir en garde contre certains artifices de langage qui colorent les faits au bénéfice du narrateur. On a quelquefois des moyens de contrôle qui permettent de discerner le vrai du faux. Ainsi nous verrons qu'à l'occasion d'un refus d'argent qui avait amené une brouille entre Bussy et sa cousine, on serait tenté de donner tort à Mme de Sévigné en lisant les *Mémoires;* mais la *Correspondance* rétablit les rôles : la belle cousine n'a rien à se reprocher; Bussy s'est indignement conduit; il est même forcé d'en convenir et il rend les armes.

Il y a cependant un point sur lequel nous devons croire Bussy; c'est quand il trace son portrait physique, sur lequel il ne pouvait tromper ses contemporains. Lorsqu'il s'est peint lui-même, il avait dépassé la quarantaine, et si cette peinture à la plume ne ressemble pas à la belle gravure d'Edelinck exécutée d'après le portrait peint par Lefèvre, dans la vieillesse du personnage, c'est qu'à cette époque bien des hivers avaient neigé sur la tête du brillant auteur de l'*Histoire amoureuse des Gaules*. On ne connaît aucun autre portrait peint ou gravé représentant Bussy dans sa jeunesse ou dans son âge mûr. Le contrôle est donc impossible. Néanmoins, nous devons admettre qu'il a dû se faire ressemblant, sans quoi ses contemporains auraient pu s'inscrire en faux. Voici comment il s'est peint lui-même : « *Portrait de M. de Bussy-Rabutin* (2). — Roger de Rabutin, comte de Bussy, mestre de camp de la cavalerie légère, avait les yeux grands et doux, la bouche bien faite, le nez

(1) Nous n'ignorons pas que les *Mémoires* de Bussy n'ont été imprimés qu'en 1696, après sa mort. Mais, de même que pour l'*Histoire amoureuse des Gaules*, il en circulait des copies manuscrites, et nous ne mettons pas en doute que Bussy se soit arrangé pour qu'une de ces copies parvint à Louis XIV.

(2) *Histoire amoureuse des Gaules*, éd. Jannet, t. Ier, p. 286.

grand tirant sur l'aquilin, le front avancé, le visage ouvert et la physionomie heureuse, les cheveux blonds déliés et clairs. Il avait dans l'esprit de la délicatesse et de la force, de la gaîté et de l'enjoûment; il parlait bien, il écrivait juste et agréablement. Il était né doux ; mais les envieux qui lui avaient fait son mérite l'avaient aigri, en sorte qu'il se réjouissait volontiers avec des gens qu'il n'aimait pas. Il était bon ami et régulier; il était brave sans ostentation, il aimait les plaisirs plus que la fortune, mais il aimait la gloire plus que les plaisirs; il était galant avec toutes les dames et fort civil, et la familiarité qu'il avait avec ses meilleurs amis ne leur faisait jamais manquer au respect qu'il leur devait. Cette manière d'agir faisait juger qu'il avait de l'amour pour elles, et il est certain qu'il en entrait toujours un peu dans toutes les grandes amitiés qu'il avait. Il avait bien servi à la guerre, et fort longtemps; mais comme de son siècle, ce n'était pas assez pour parvenir à de grands honneurs que d'avoir de la naissance, de l'esprit, des services et du courage; avec toutes ces qualités il était demeuré à moitié chemin de sa fortune. Il n'avait pas eu la bassesse de flatter les gens en qui le Mazarin, souverain dispensateur des grâces, avait créance, ou il n'avait pas été en état de les lui arracher en lui faisant peur, comme avaient fait la plupart des maréchaux de son temps. »

Si ce portrait avait dû trouver place dans les *Mémoires* de Bussy, la fin de la description eût été vraisemblablement supprimée, car le roi n'a jamais souffert qu'on parlât mal de Mazarin et de son entourage. Dans le commencement même, l'autobiographe, très-probablement exact en ce qui concerne sa personne, cherche à esquisser son portrait au moral et ne craint pas de dire : « Il était né doux. » Ici nous l'arrêtons et nous disons avec Sainte-Beuve et avec tous ceux qui l'ont connu : « Il était né mordant, médisant à l'excès, et ne pouvant retenir le sel qui s'échappait de ses lèvres et qu'il prenait soin, le plus souvent, de fixer dans ses écrits. Il se passait tout d'abord l'épigramme,

comme un homme d'esprit, et il aimait encore à en tenir registre, comme un homme de lettres. »

Cette digression, en nous éloignant de l'homme de guerre, nous fait mieux connaître l'homme privé. On va voir ce que l'un et l'autre devinrent avec les années. Jusqu'alors Bussy n'avait fait que l'apprentissage de la guerre; il n'était qu'un enfant, mais un enfant déjà mûr et formé à ce point que son père, oubliant l'histoire des écus soutirés à Guenault, se démit en sa faveur de son régiment. Roger fut mestre de camp dès le mois de mars 1638; il avait à peine vingt ans.

Les débuts du jeune colonel, pour parler le langage de nos jours, n'eurent pas lieu sur un champ de bataille. Un duel à Paris dans lequel il coucha son adversaire sur le terrain, le mit en évidence parmi les raffinés d'alors. Malgré la sévérité bien connue du cardinal de Richelieu, le vainqueur ne fut pas poursuivi. Sa grâce fut obtenue par la princesse de Condé et par sa fille, Mlle de Bourbon, qui fut depuis la duchesse de Longueville (1). Il alla tranquillement rejoindre son régiment à Guise où une aventure galante, la première qu'il eut avec une femme de qualité, acheva de le mettre à la mode. Il raconte de la manière la plus plaisante sa timidité, son innocence désespérante qui lui faisaient traiter sa belle « comme les gens qui ont peur de se brûler les doigts en touchant quelque chose de trop chaud. » Ces pages sont des plus jolies parmi celles de ses *Mémoires* (2); nous y renvoyons, sans insister sur cette première bonne fortune de Bussy qui se serait terminée par une déconvenue,

(1) *Mém.*, éd. Lalanne, p. 25. Bussy donne à la sœur du Grand Condé le prénom d'Isabelle qu'elle n'a jamais porté. Il appelle de même sa mère, à laquelle ce nom n'appartient pas davantage. V. M. Dussieux, *Généalogie de la maison d Bourbon*, 2e éd., 1872, in-8, p. 158 et 159. Busc, son adversaire, fut recueilli par le comte d'Harcourt (le cadet à la perle). Il mourut six mois après des suites de sa blessure. Bussy affirme que le comte d'Harcourt envoya faire compliment à Bussy et une espèce d'excuse de ce qu'il recevait un homme qui s'était battu contre lui.

(2) Éd. Lud. Lalanne, p. 31 et 32.

si la dame n'avait fait toutes les avances. On verra par la suite de ce récit que Bussy sut venir à bout de sa timidité et que sa réputation d'homme à bonnes fortunes n'est pas usurpée. On verra également que si dans la première moitié du dix-septième siècle, les mœurs étaient déjà fort relâchées, il y avait aussi des femmes très-honnêtes, et qu'il ne suffisait pas d'avoir une réputation de vainqueur pour l'être toujours.

La dame de qualité qui avait appris à Bussy comment une jolie veuve de vingt-cinq ans se comporte avec un brillant colonel plus jeune qu'elle de cinq années, ne profita pas longtemps de l'éducation qu'elle venait de faire. Elle avait cru découvrir dans Bussy une nature ardente, passionnée ; mais elle reconnut bientôt que, la timidité du jeune homme une fois vaincue, son naturel volage, la sécheresse et la dureté de son cœur lui préparaient d'amères déceptions. Elle apprit à ses dépens la vérité du proverbe vulgarisée depuis par un poëte comique, et elle aurait pu dire bien avant l'un des personnages du *Glorieux* de Destouches :

. . . . . Je ne le sais que trop:
Chassez le naturel, il revient au galop.
(Acte III, scène v.)

Les marques extraordinaires d'amour que la dame prodiguait à son jeune vainqueur provoquaient chez ce dernier des réflexions défavorables à sa maîtresse. « Je m'imaginai, dit-il, que puisque j'étais si fort sa bonne fortune, elle ne devait pas être la mienne ; et sans songer qu'elle était fort belle, qu'elle avait de l'esprit et de la qualité, son extrême passion qui devait augmenter la mienne la diminua.... Il plaisait à l'amour d'en ordonner ainsi.... Plus elle me voyait de tiédeur, plus elle m'accablait de caresses et plus elle m'importunait; et j'ai toujours remarqué depuis que, lorsque les témoignages d'une violente passion ne donnent pas à celui qui les reçoit le plus grand plaisir du monde, ils lui donnent le plus grand chagrin. »

Ce trait peint tout l'homme. Quelle maturité chez ce jeune séducteur déjà blasé ! Et cependant il touchait à peine à sa vingtième année. Est-ce par erreur ou pour atténuer ses torts, qu'il déclare n'avoir pas eu plus de dix-huit ans lors de cette aventure?

Pour le faire bref, Bussy devint de jour en jour plus froid, plus indifférent. « Je ne pouvais plus, dit-il, souffrir ma maîtresse, tant elle m'aimait ; je ne lui faisais plus de caresses que par pitié et par reconnaissance. » La belle voulut suivre son amant en Champagne où le régiment allait prendre ses quartiers d'hiver. Bussy s'y opposa ; elle en fut au désespoir et tomba malade de chagrin. Le mal s'aggrava, la fièvre la prit « heureusement pour moi », ose écrire l'infidèle ; puis il ajoute cette phrase horrible : « Elle tomba en délire, et le neuvième jour, les médecins désespérant de sa vie, je partis pour aller en Champagne. »

Ainsi le séducteur de vingt ans partait avec le cœur léger, bien persuadé que sa maîtresse allait mourir et qu'il n'en entendrait plus parler. Elle guérit cependant, et quinze jours après, elle envoyait une lettre dont Bussy, connaisseur en fait de style, n'a pu s'empêcher de dire : « Je n'ai jamais rien lu de si bien écrit, pour être extrêmement tendre. » Ce n'est pas tout; la pauvre délaissée ajoutait dans cette lettre que, croyant mourir, elle avait déshérité son frère pour donner tout son bien à son amant, et elle eût bien souhaité qu'il eût reçu effectivement cette marque de son amour, parce que c'en eût été une de sa mort pour laquelle, après lui, elle avait plus de passion que pour chose du monde. » La réponse fut courte mais catégorique : « Je ne l'amusai pas par de fausses espérances, et à moins de lui dire brutalement que je ne l'aimais plus, on ne peut pas la moins flatter que je fis. Le sens de ma lettre fut :

Vous plaindre est tout ce que je puis
Vous faire, en l'état où je suis.

(1) *Mémoires*, Éd. Lalanne, p. 39.

Triste poésie qui est le miroir dans lequel se refléte le cœur de l'auteur. Voilà Bussy à vingt ans. On voit qu'il promettait.

Laissant son Ariane pleurer l'abandon de l'infidèle, Bussy installe son régiment au bourg d'Aï, en Champagne, puis il se rend à la cour, afin de ne pas se laisser oublier. A peine arrivé, il apprend que les ennemis assiégent en plein hiver le Cateau-Cambrésis (février 1639). Il y court avec le comte de Guiche son ami (1); mais, en arrivant à Saint-Quentin, il apprend que le siége est levé; Guiche retourne à la cour et Bussy va voir ce qui se passe à son régiment.

(*A suivre.*)

CORRESPONDANCE

Mon cher Techener,

Bien que n'ayant aucune relation avec la Champagne, je lis toutefois avec un vif intérêt le travail que vous publiez dans le *Bulletin* sur la *Bibliographie champenoise.* Permettez-moi donc de vous signaler, non pas comme Champenois, mais comme bibliophile, un livre concernant la Champagne, dont je ne rencontre pas la mention dans vos articles; et dont, par le plus grand des hasards, un exemplaire est venu prendre place dans ma petite bibliothèque. Si je vous apprends ce que vous savez déjà, votre cheminée n'est pas loin, et vous faites encore du feu.

(1) Antoine de Guiche, depuis comte et maréchal de Gramont. Diplomate, duc et pair en 1648, vice-roi de Navarre; auteur de *Mémoires* publiés après sa mort et souvent réimprimés. Il ne doit pas être confondu avec son frère Philibert, dont le comte Hamilton, son beau-frère, a raconté la vie dans des mémoires satiriques restés l'un des chefs-d'œuvre de notre littérature.

Il s'agit d'un in-12 mesurant 152 millimètres de hauteur, dont le titre est encadré dans une bordure d'entrelacs gravés au trait sur bois :

Officium sanctorum
Tresani, Gumberti, et san-
ctæ Berthæ, nunc iam suæ
integritati restitutum, atq.
his typis quàm diligentissi-
mè fieri potuit, cura et ex-
pensis reuerendæ ac nobilis
Ludouicæ de Linange, Aue-
niaci Monasterij Abbatissæ
excusum
RHEMIS
Excudebat N. Bacnetius
1557

Il se compose de : 1 feuillet de titre, 2 feuillets de dédicace, 5 feuillets pour le calendrier et 192 pages numérotées recto et verso.

Après le titre, la dédicace de *Loyse de Linange d'Aspremont, abbaisse d'Avenay, à ses filles et sœurs religieuses.* Dans cette dédicace, imprimée en beaux caractères italiques et datée du 18 septembre 1557, l'abbesse explique à ses sœurs comment, par reconnaissance pour sainte Berthe, « qui a érigé et institué cette noble maison, qui l'a rentée « et douée de son propre bien, » elle a cru devoir faire « réduire et restituer au net l'office et histoire d'icelle et « des benoits saints, S. Gumbert et S. Tresain par gens « doctes; et l'ay faict imprimer tel que je vous le présente. »

Puis vient un calendrier en latin imprimé sur deux colonnes comme le reste du volume, et dont la justification est alternativement composée en lettres noires et rouges, particularité qui se remarque également dans le reste du volume. Ce calendrier place l'anniversaire de St Tresain au

7 février, celui de St Gumbert au 29 avril, et celui de Ste Berthe au 1er mai.

L'office de St Tresain remplit les pages 1-59; celui de St Gumbert, les pages 61-117; celui de Ste Berthe, les pages 119-188. Quatrė pages d'Oraisons « tant à Dieu qu'aux benoits saints susdits » terminent le volume. Ces quatre pages, — du moins dans mon exemplaire, — sont numérotées par erreur 199-170-171-194, au lieu de 189-190-191-192, qui sont les chiffres vrais.

St Gumbert, St Tresain et Ste Berthe sont des saints *topiques*, des saints de terroir, dont la renommée n'a pas franchi la province, souvent le village où ils sont en grande vénération, et comme on en rencontre partout en France : sainte Solange en Berry, saint Avertin ou saint Louand en Touraine, saint Thégonnec ou saint Tugdual en Bretagne. Leur existence est-elle historiquement démontrée? Sont-ils inscrits régulièrement dans le martyrologe chrétien? Je l'ignore.

Quant à Loyse de Linange d'Aspremont, abbesse d'Avenay en 1557, je n'ai pas sous la main les grands recueils, le *Gallia christiana* ou le *Moreri* qui me permettraient une réponse à cette question et la constatation de son identité. Elle appartenait évidemment à cette illustre famille de Linange ou de Leiningen, décorée du titre de comte du Saint-Empire en 1220, de celui de Landgrave en 1446, et dont une des descendantes est assise aujourd'hui sur le trône de la Grande-Bretagne.

J'en sais un peu plus long sur l'imprimeur N. Bacnetius, grâce à l'excellent *Dictionnaire de géographie bibliographique* de M. Deschamps. Il se nommait réellement Nicolas Bacquenois, et avant d'être établi à Rheims, avait exercé l'imprimerie à Lyon, comme le prouve son *Livre de plusieurs pièces* daté de 1548 (je ne l'ai pas vu). Trois ans plus tard, en 1551, il publie à Rheims les *Précations et forme de prier Dieu;* puis en 1553, le *Missale Rhemense;* en 1554, l'*Observance de la religion chrestienne;* en 1557,

la *Tourterelle de viduité;* la même année, les *Coustumes du bailliage de Vermandois.* Trois ans plus tard, on le rencontre à Verdun, où il imprime le *Breviarium Virdunense.* Nicolas Bacquenois était donc un de ces imprimeurs nomades qui se transportaient avec leur personnel et leur matériel partout d'où leur venaient des offres avantageuses. A en juger par le livre imprimé pour l'abbesse d'Avenay, c'était un typographe très-soigneux, revoyant ses épreuves avec une attention scrupuleuse; et surtout admirablement outillé. Ses caractères peuvent se comparer par leur netteté, leur élégance, leur aspect doux, simple, facile à l'œil, à ce que les Vascosan ont produit de plus remarquable. Son papier est excellent, léger et résistant; le tirage parfait, bien égal à toutes les pages; bref, on a affaire à un artiste du seizième siècle; c'est tout dire.

L'exemplaire que j'ai sous les yeux est suivi d'un second ouvrage portant la même date que le premier (1557). J'ignore s'il doit se trouver à la suite de tous les exemplaires ou s'il a été ajouté au mien. En voici le titre et la description :

Légendes
des Benoits
saints, saint
Gvmbert, sainte
Berthe, et s
Tresain
Les corps desquelz reposent au vénérable monastère
de Auenay
A Rheims, par N. Bacquenois
1557

dans une bordure d'entrelacs, la même que celle qui encadre le titre de l'*Office.*

Ce second fascicule se compose de 174 pages numérotées recto et verso et imprimées en caractères romains sur une seule ligne. La *Légende de saint Tresain* occupe les pages 3-

35. La *Légende de saint Gumbert* les pages 36-101. La *Légende de Madame sainte Berthe* les pages 101-174. Plus une dernière page sans numéro et dont le recto est orné d'un fleuron gravé sur bois.

Enfin, toujours dans mon exemplaire, qui ressemble sans doute à tous les autres, cette seconde partie est suivie d'une troisième composée de huit feuillets non paginés; c'est-à-dire de seize pages. Cinq de ces pages sont imprimées à deux couleurs sur deux colonnes; les onze autres sont imprimées également à deux couleurs sur une seule ligne. Ces seize pages contiennent : l'*Ordo officii sanctæ Berthæ*, la *Messe de saint Tresain*, la *Messe de saint Gumbert*, la *Messe de sainte Berthe*, des *Prières pour les infirmes* et une *Oraison pour sainte Berthe* en latin remplissant les trois dernières pages.

Telle est la description un peu minutieuse de ce volume; mais qu'est-ce que la bibliographie, sinon de la minutie? Minutie charmante inventée précisément pour faire oublier les choses sérieuses et graves de la vie!

Permettez-moi d'ajouter que mon exemplaire contient sur les pages de garde les noms de plusieurs de ses propriétaires religieuses au couvent d'Avenay, tracés en élégante écriture cursive de la seconde moitié du seizième siècle : *Charlotte de Gand*, *Claude de Gand*, *Madeleine Danglure*, *Loyse de Luxembourg* (ne serait-ce pas la même que Loyse de Linange; et, dans ce cas, cet exemplaire ne serait-il pas celui qui a appartenu à l'auteur même?) accompagnés de ces emblèmes d'affection que l'on rencontre si fréquemment sur les livres du seizième siècle; le Φ et le Δ grecs (Φιδέλτα-*Fidélité*) et l'S barrée $ formant le calembour du mot *tendresse* (tendre S). Il est inutile d'ajouter que ces gracieux et touchants autographes ne sont pas à mes yeux une des curiosités les moins précieuses de ce joli volume.

Je vous le répète, mon cher Techener, je ne suis nullement familier avec la bibliographie champenoise. Il est fort possible que je parle du livre imprimé en 1557 par les soins

de l'abbesse d'Avenay absolument comme La Fontaine parlait de Baruch. Ces questions vous sont connues bien mieux qu'à moi. Je ne vous adresse donc cette lettre que sous bénéfice d'inventaire. Faites-en ce que bon vous semblera, et croyez à mes sentiments bien dévoués.

L. Clément de Ris.

REVUE CRITIQUE
DE
PUBLICATIONS NOUVELLES.

Les Dessinateurs d'illustrations au dix-huitième siècle, par le baron Roger Portalis. *Paris, Morgand et Fatout*, 1877, 2 vol. in-8, xxxii-788 pages.

Les livres ornés de vignettes et de gravures par de spirituels artistes du siècle dernier, sont aujourd'hui l'objet d'ardentes convoitises de la part des bibliophiles les plus délicats. Il y a trente ou quarante ans, on leur accordait peu d'attention ; un oubli dédaigneux semblait leur partage, il a été remplacé par un engouement que nous n'avons pas le courage de blâmer, et qui s'atteste par les prix qu'obtiennent les volumes de ce genre lorsqu'ils passent en vente publique. N'avons-nous pas vu les *Baisers* de Dorat, adjugés 1025 fr., chez M. Benzon ; 1050 fr. chez M. Lebœuf de Montgermont? Un bel exemplaire des *Fables* de ce froid rimeur ne s'est-il pas élevé jusqu'à 1600 fr., vente Benzon? Et que dire des *Chansons* de La Borde qui, montant de plus en plus, ont été payées pour un médiocre exemplaire 2720 fr., dans une vente faite au mois de mars dernier? L'enthousiasme passionné des amateurs rend indispensables des travaux spéciaux relatifs aux livres qu'ils se disputent avec acharnement. Après l'ouvrage de M. Cohen, *Guide de l'amateur de livres à vignettes*, dont une

3e édition, revue et augmentée par M. Ch. Mehl, a obtenu le meilleur accueil, se montre l'important travail de M. Roger Portalis.

Conçu sur un autre plan que celui de M. Cohen, le complétant à certains égards, plus littéraire et plus artistique, celui-ci se compose d'une série de notices rangées par ordre alphabétique et consacrées à des artistes plus ou moins célèbres, parmi lesquels nous citerons seulement Boucher, Caylus, Cochin, Denon, Eisen, Fragonard, Gessner, Goya, Gravelot, Marillier, Moreau, Oudry, Bernard Picart, Philippe d'Orléans (le Régent), Prudhon. Ces notices écrites avec charme et où se montre le goût le plus vif pour le sujet traîté, sont accompagnées de l'indication des dessins laissés par les divers artistes, de leurs possesseurs respectifs, des prix auxquels ils ont été adjugés dans diverses ventes.

Ces prix fournissent une preuve éclatante de la hausse des plus considérables qui s'est attachée à ces précieux croquis; citons quelques exemples pris au hasard: 8 dessins de Moreau pour Métastase, 385 fr., vente Renouard en 1854; 2000 fr., Capé. 276 dessins d'Oudry, pour les *Fables* de La Fontaine, in-folio, 1800 fr., vente De Bure (1); 6100 fr., Solar, vendus récemment 30000 fr. à M. Louis Rœderer. Dessins de Marillier et Monsiau pour la *Bible*, 1 100 fr., vente Detienne en 1810; 4000 fr., La Bédoyère en 1862; 24 000 fr., vente Lebœuf de Montgermont en 1876. Dessins de Monsiau, Borel et autres pour l'édition de Berquin, 1803, 300 fr., Renouard; 7000 fr., Lebœuf de Montgermont.

Signalons encore les 7 dessins de Marillier pour l'insipide poëme en prose de Bitaubé, *Joseph*, 150 fr., vente Lamy en 1807, et 3000 fr., Benzon en 1875; n'oublions pas les dessins d'Eisen pour les *Contes* de La Fontaine: 380 fr., vente du prince d'Essling; 3720 fr., à celle de M. Léopold Double.

Ces mêmes dessins avaient été adjugés à 77 000 fr., à la vente Anisson-Duperron, mais il importe d'observer que c'était en 1796; ce prix était en assignats, il ne représente qu'une somme extrêmement minime; à la même vente on abandonnait presque pour rien, pour 50 250 fr., 11 dessins de Cochin pour l'*Histoire de France* du président Hénault.

(1) Ils avaient été offerts au prix de 5000 fr., sur un catalogue de la maison De Bure en 1840, ils sont restés pendant quelque temps en vente chez M. Techener, mais ils n'avaient pas trouvé alors d'acheteurs.

Sur quelques points les indications fournies par M. Portalis pourraient être plus développées; il ne cite, en fait d'éditions gravées de l'œuvre d'Hogarth, que l'édition de 1808, 2 vol. in-4; il en existe d'autres plus importantes, notamment celles de 1790, gr. in-fol.; 1820-22, gr. in-fol.; 1830, 2 vol. in-4; réimp. en 1849; de fait, l'édition de 1808 se compose de 3 volumes; le dernier comprend la *Clavis Hogarthiana*. Peut-être eût-il été à désirer de donner sur le dessinateur et graveur J. B. de Grateloup, quelques détails plus étendus que ceux qu'on rencontre p. 688. Les portraits si finement terminés par cet artiste amateur, sont d'une rareté extrême, car il n'en tirait qu'un fort petit nombre d'épreuves qu'il distribuait parmi quelques amis. On les paye aujourd'hui des prix exorbitants. Grateloup n'a imité personne, et personne n'a été tenté de l'imiter; sa manière est une espèce de lavis exécuté avec les procédés ordinaires de la gravure, et par conséquent, avec une adresse et une patience incroyables. La délicatesse, l'agrément, la pureté du dessin, jointes à l'entente parfaitement ordonnée des ombres et des lumières et à un extrême fini, caractérisent ces charmants petits portraits.

M. Portalis a placé dans le cours de ses notices des lettres jusqu'ici inédites, tracées par divers artistes; elles offrent un véritable intérêt : nous indiquerons entre autres celles de J. M. Moreau et un billet de Mme de Pompadour qui, sans se gêner, écrivait au duc de Chaulnes : « Bonjour, mon cochon. »

Nous voyons p. VIII, Rabelais indiqué comme s'étant amusé à dessiner les *Songes drôlatiques;* il existe, toutefois, des motifs fort sérieux pour donner lieu de croire que maître François ne traça jamais ces images grotesques; elles ne virent le jour qu'après sa mort, et elles reproduisent en partie des figures bouffonnes et fantastiques que l'on retrouve dans d'autres livres de la même époque.

M. Portalis n'a pas la prétention d'être complet; personne ne saurait se flatter de l'être; nous aimons à croire que nous ne ferons pas chose absolument inutile en signalant quelques faits qui pourront trouver place dans une seconde édition, notablement augmentée, et que l'impatience des amateurs rendra bientôt nécessaire.

Il cite parfois, il connaît très-bien le fort intéressant catalogue que Renouard publia en 1818, dans le but de faire connaître les

richesses de la belle collection qu'il avait formée (*Catalogue d'un amateur*, 4 vol. in-8); ce libraire bibliophile était l'heureux possesseur de 3555 dessins originaux (nous en avons fait le relevé) énumérés t. IV, p. 322-343. Dans ce nombre, il s'en rencontre que l'on chercherait en vain dans l'ouvrage de M. Portalis. Entre autres: le dessin (très-joli, t. III, p. 220), pour le petit roman de *Betzi* (par H. Meister), 1803, in-18, et les 6 dessins de Legrand (t. III, 232 et IV, 328), pour l'édition du *Vicar of Wakefield*, 1800, in-12.

D'importants renseignements relatifs aux dessins des peintres de toutes les écoles sont accumulés dans l'ouvrage de M. Rudolf Weigel: *Die Werke der Maler in ihren Handzeichnungen* (Leipzig, 1865, VIII, 85, et 753 pages).

On rencontre dans ce travail, fruit de recherches les plus patientes, l'indication de plus de 50 dessins de Boucher, ayant fait partie des collections Rogers et Cootwyk, ou gravés par Demarteau ou par d'autres artistes. Cipriani, auquel M. Portalis a consacré une notice intéressante, est représenté par 45 dessins, la plupart faisant partie de la collection Earlom, quelques-uns reproduits dans les belles publications de Metz: *Imitations of drawings*, London, 1798, in-fol., et du comte de Saint Morys (une des victimes de l'expédition de Quiberon (*Disegni originali*, London (vers 1794), gr. in-fol., et *Choix de dessins faisant partie de la collection de M. le comte de Saint-Morys*, 130 fts in-fol. Ouvrage dont il n'a été tiré, dit-on, que cinq exemplaires, les cuivres ayant été détruits pendant les troubles révolutionnaires. (Voir Weigel, p. 79.)

Il serait facile de multiplier ces indications.

Dans la réunion si nombreuse de renseignements bibliographiques et iconographiques dont se compose le beau et bon livre consacré aux *Dessinateurs d'illustrations*, nous avons observé une exactitude irréprochable; une fois cependant, une seule, elle paraît en défaut, mais c'est une peccadille bien excusable puisqu'il s'agit d'un volume de vers dépourvus de tout mérite: trompé par les initiales D. B., M. Portalis met sur le compte de l'abbé de Bernis (depuis cardinal), un poëme intitulé: le *Tableau de la volupté*, œuvre d'un rimailleur obscur du nom de Du Buisson.

Il n'existe probablement pas un seul livre exempt de toute faute typographique; il ne faut donc pas s'étonner si nous en

avons rencontré quelques-unes dans l'ouvrage qui nous occupe; si nous les signalons, c'est pour donner une preuve de l'attention avec laquelle nous avons lu ces pages si intéressantes :

P. XVII, *le Barbier* au lieu de Lebarbier.

P. XIX et ailleurs; p. 304 *caracter* au lieu de *character*.

P. 553, le comte de *Marc Carthy*, lisez Mac-Carthy.

Nous n'en avons pas observé d'autres, et certes sur un volume de plus de 800 pages, c'est bien peu; nous terminons en exprimant notre conviction qu'au point de vue de l'histoire des arts du dessin au dix-huitième siècle, le travail de M. Portalis répond pleinement à tout ce que le lecteur le plus exigeant est en droit de demander. ***

LES INSTRUMENTS A ARCHET; les feseurs, les joueurs d'instruments, leur histoire sur le contiment européen, par A. Vidal, tome II, in-4. *Paris*, *Claye*, 1877.

Nous avons naguère parlé du premier volume de cet important ouvrage dont la magnifique illustration, par M. Frédéric Hillemacher, augmente singulièrement la valeur artistique et historique. Nous ajouterons tout de suite que nous ne croyons pas que la maison Claye ait rien imprimé de plus soigné, de plus digne de la bibliophilie.

Dans le premier volume, M. Vidal nous avait donné l'histoire des instruments à cordes depuis les temps les plus anciens, celle des *feseurs* d'instruments et celle des joueurs, depuis les bardes gaulois jusqu'aux ménétriers du siècle dernier. Dans ce nouveau volume, il entreprend d'écrire véritablement la chronique de ces anciens artistes qui ont tant charmé nos pères. Nous assistons à l'organisation de la corporation des ménétriers de la ville de Paris, à laquelle Louis XIV accorda d'avantageux priviléges en 1657, et dont dépendaient les maîtres de danse. Nous assistons ensuite aux démêlés avec les clavecinistes, qui ne paraissent pas avoir été très-soucieux d'observer la loi de l'harmonie avec leurs confrères. De nombreux procès furent soulevés et plaidés; un édit du mois de mars 1779 finit par supprimer l'office de roi des ménétriers. Un chapitre complète les indications précédemment

données pour l'histoire de la chapelle Saint-Julien-des-Ménétriers. Un autre, le plus curieux peut-être, raconte les vicissitudes des instrumentistes de la cour, et renferme des détails particulièrement intéressants sur l'organisation de la musique dite de Chambre. M. Vidal nous conduit ensuite en Angleterre, en Allemagne, puis revient à l'état de la musique en France au dix-huitième siècle, et nous donne de courtes biographies des artistes les plus célèbres. Deux derniers chapitres sont consacrés aux violonistes et aux violoncellistes.

Le travail de M. Antoine Vidal est véritablement neuf; nous voudrions pouvoir entrer dans une analyse complète; mais le luxe des recherches rend la tâche singulièrement difficile, et nous ne pourrions obtenir qu'un compte rendu aride, ne donnant nullement l'idée de ce livre.

Louis XIV montra toujours un goût prononcé pour la musique, quoiqu'elle n'ait eu aucune place dans son éducation extrêmement négligée, à la suite des troubles de la Fronde. Il y avait à cette époque à la cour trois organisations musicales : la Chapelle, la musique de la Grande Écurie, celle de la Chambre. La Chapelle, composée de maîtres, sous-maîtres, chantres, pages et organistes, avait un rôle défini; cependant, outre les cérémonies sacrées, elle devait, le dimanche, assister au dîner du roi, quand ce prince mangeait en public, et chanter pendant le repas. On recherchait avec soin dans tout le royaume les enfants paraissant doués de belles voix : un ordre du roi les attachait alors à la chapelle comme « nourris de pages », et après la « Muance » de leurs voix, ils étaient « mis hors pages », avec un secours de 300 livres.

La musique de la Grande Écurie comptait vingt-cinq instrumentistes, chacun pouvant jouer de deux instruments; celle de la Chambre se composait de vingt-quatre violons, créée par Louis XIII. Son successeur institua une seconde « bande » de seize violons, sous les ordres de Lulli, dont ils jouaient exclusivement les compositions. La bande de vingt-quatre jouissait de larges priviléges; ils étaient officiers commensaux de la maison du roi, jouaient dans les concerts, les représentations théâtrales de la cour, et cependant ils étaient parfois autorisés à se faire entendre chez des particuliers. Cette « bande » subsista jusqu'à l'édit de 1761. Enfin il y avait encore des « musiciens de la chambre », en petit nombre,

et jouant d'instruments spéciaux. En 1657, on trouve MM. Molière et de la Barre, luth; Champion, épinette; Lallemand, flûte; Caignet, viole. Toutes ces charges étaient excessivement recherchées : outre les avantages honorifiques, les titulaires y trouvaient en effet des bénéfices sérieux, résultant de leur emploi et des immunités qui avaient alors une grande valeur. Mais on était aussi très-rigoureux pour le talent des artistes et à l'égard de leur honorabilité. Tous ceux qui appartenaient alors de près ou de loin à la personne royale, devaient conserver intact ce qui touchait directement ou indirectement à l'honneur. M. Vidal en donne un exemple émouvant. Au commencement de l'année 1709, la femme d'un joueur de trompette de la Grande Écurie, nommé Simon Lévêque, fut arrêtée pour un vol commis à l'aide de fausses clefs. Le Châtelet la condamna au fouet et à la marque. Lévêque, complétement innocent, donna sa démission, en suppliant le roi d'avoir pitié de sa femme. Louis XIV refusa la démission et commua la peine en une détention à l'hôpital, ce qui supprimait le caractère infamant.

Il y avait un intendant spécial pour la conservation des instruments. On sait que de temps immémorial figuraient parmi les officiers du roi des fous et des nains; la charge de nain existait encore à la cour en 1661, et le titulaire était Balthazar Pinçon. Il mourut la même année. Louis XIV abolit cette mode ridicule, et en affecta les émoluments à la charge de garde des instruments.

Nous n'indiquons qu'un des épisodes du travail de M. Vidal. Nous ajouterons que les gravures à l'eau-forte sont des plus intéressantes.

E. DE BARTHÉLEMY.

SOUVENIRS D'UN HOMME DE LETTRES, par A. Jal. *Paris, L. Techener*, 1877; un vol., format in-12, de 570 pages (prix, 5 fr.).

Le temps présent est si pressé, la vie moderne a de telles hâtes, que les illustres de la veille deviennent facilement les inconnus du lendemain. Je ne dis pas que le lendemain ait tort. Mais, à plus forte raison, l'oubli vient-il plus vite quand il s'agit de demi-célébrités, surtout de notoriétés artistiques ou littéraires. Qui s'occupe maintenant d'art et de littérature, sauf quelques originaux, dont la foule se détourne en haussant les épaules. Parlez-

moi de la politique et de la Bourse! Voilà des sujets sympathiques au génie de la France, et qui contribueront efficacement à relever son moral!

Je crains donc que le nom de M. Jal ne soit pas familier à beaucoup de lecteurs; je crains que l'époque qu'il représente, que les idées dont il est l'écho ne constituent une lettre morte pour la plupart d'entre eux. L'auteur a donc eu raison de laisser un volume de *Souvenirs* après lui; il y a joint le bonheur de rencontrer chez M. Techener un éditeur courageux. Le livre de M. Jal restera comme une note dans un concert jadis écouté par de nombreux auditeurs, comme une touche dans un tableau démodé aujourd'hui, mais à propos duquel on se battait il y a un demi-siècle, et qui reviendra à la mode — n'en doutons pas — quand le vent et la girouette auront tourné. Quand on voudra rencontrer des renseignements curieux sur le *tous les jours* de la société de 1808 à 1848 et parfois sur des faits considérables de cette époque, quand on voudra se distraire à des anecdotes prestement racontées, à des épisodes peu connus, à des silhouettes vivement enlevées des personnages divers qui l'ont traversée: hommes politiques, célébrités militaires, artistes, littérateurs, femmes à la mode, notabilités de tout genre — depuis le Napoléon de Rochefort, en 1815, jusqu'au cuisinier Carême qui envoyait des pâtés à M. Jal pour lui permettre d'apprécier la valeur de ses théories culinaires — c'est à cet aimable petit livre qu'on devra recourir.

Né à Lyon en 1795, destiné à la marine militaire, aspirant en 1814 et ayant eu sa carrière brisée par la Restauration, M. Jal était en 1823 un des plus actifs rédacteurs du *Miroir* et en 1827 un des critiques d'art les plus autorisés. *Le Miroir* était un petit journal d'opposition chez lequel, d'après l'aveu même de M. Jal, « l'injustice se mêlait à la légèreté pour attaquer le gouvernement. La guerre que nous faisions était une guerre de tirailleurs; mauvaise guerre, dans laquelle le caractère perd peu à peu de sa droiture comme de son élévation et l'esprit de son étendue. » On ne saurait mieux dire ce qu'était cette lutte à coups d'épingles, de sottes allusions, de plaisanteries vulgaires, d'arguments puérils; le mal qu'elle fit à la Restauration par sa légèreté même; on s'en rendra compte en parcourant le chapitre intitulé: *Les partis et la littérature militante sous la Restauration*. L'auteur y confesse ses torts avec une bonne foi qui désarme, si l'on pouvait user d'in-

dulgence pour le terrible jeu qu'il jouait. Au fond, l'officier congédié se vengeait du gouvernement qui l'avait congédié. Pauvre situation pour faire de la bonne politique! C'était mal débuter; mais il faut reconnaître le bon esprit de M. Jal, qui, à un certain moment, lui donna la force de rompre avec les mauvaises influences de ses débuts, et de reprendre le droit chemin. Mal débuter et bien finir, c'est rare.

Tout en taquinant le gouvernement, M. Jal suivait un penchant qui le portait vers l'étude des arts et des lettres. Chargé de rendre compte des expositions de peinture, il se fit rapidement une réputation en ce genre. Ses articles légers, un peu banals, mais spirituels avec bonhomie, étaient lus avec avidité. Réunis en volume, ils trouvaient encore des lecteurs fatigués par la platitude de M. Miel ou par l'obscurité prétentieuse de M. de Kératry. Maintenant encore, l'*Ombre de Diderot* (1819); l'*Artiste et le philosophe* (1824); *Esquisses et pochades* (1827); *Ébauches et critiques* (1831); les *Causeries du Louvre* (1833); fournissent aux historiens de l'art une quantité de documents nullement à dédaigner. Le public n'était exigeant alors ni envers les artistes ni envers les critiques; et M. Jal servait le public selon ses goûts. Il conserva cette situation jusqu'en 1831, année où le *salon* de Gustave Planche inaugura une autre manière, en répondant à des besoins plus élevés. M. Jal ne garda pas un seul instant rancune à son successeur de cette dépossession.

En 1830, M. Jal était une personnalité littéraire possédant une certaine influence. Circonvenu à ce titre par la bande romantique très-habile à se faire des prôneurs, il se tira en homme adroit de cette mésaventure. Profondément indifférent aux logomachies que cachaient les titres de *Classique* et de *Romantique*, il joua dans les émeutes littéraires du temps, à côté de son ami Charles Nodier, chef d'emploi, le second rôle de conciliateur, qui était dans la nature de son caractère et de son esprit; pressant les classiques, modérant les Romantiques, écoutant patiemment les uns et les autres, faisant semblant de comprendre leurs griefs, et renvoyant toujours les parties satisfaites de sa courtoisie. Il était alors un des hôtes les plus assidus de ce curieux salon de l'Arsenal qui réunissait tous les dimanches, sur un terrain neutre, des ennemis acharnés le jour la plume à la main, et se faisant tranquillement vis-à-vis le soir à la contredanse ou autour d'une table de whist.

J'ai assisté bien jeune à plusieurs de ces soirées. J'étais tout yeux et tout oreilles. Je vois encore l'air railleur avec lequel M. Jal distribuait des éloges à quiconque venait lui en demander. Ces éloges lui étaient largement rendus le lendemain par les feuilles romantiques. S'il ne s'est pas cru à ce moment un grand écrivain, ce n'est pas la faute de ses jeunes amis. Son bon sens le préserva de cette faiblesse. Combien reste-t-il aujourd'hui de survivants de ces réunions? Les soirées de l'Arsenal ne sont-elles pas aussi loin de nous que celle de M[e] Geoffrin ou de M[e] Doublet? Heureuse époque! Heureuses luttes! Je ne suis peut-être pas impartial, mais il me semble qu'elles valaient bien les nôtres. M. Jal en a laissé une rapide esquisse dans le chapitre intitulé : *Réunions d'artistes et de gens de lettres*. Je regrette qu'il n'y ait pas joint l'article qu'il publia vers 1833, dans le *Livre des cent un*, sous le titre de : *Une soirée à l'Arsenal*, et qui, ce me semble, méritait d'être réimprimé.

Le gouvernement de Juillet répara la faute de la Restauration. M. Jal conservait au fond du cœur l'amour de sa première carrière. Trop âgé pour reprendre du service actif après quinze ans d'éloignement, il accepta une situation dans la marine assise, et fut nommé en 1831 historiographe du ministère de la marine.

C'était alors le beau moment de la garde nationale. M. Jal en fit partie comme tout le monde et se laissa même incorporer dans l'artillerie de cette milice qui représentait l'élément républicain. Que Dieu lui pardonne! Toujours est-il que l'effervescence du rédacteur du *Miroir* étant fort calmée, il put rendre au gouvernement plus de services qu'il ne lui créa d'embarras. Il eut même le bonheur, dans une de ces nuits que les artilleurs philippistes et les artilleurs républicains passaient le sabre au poing, prêts à ensanglanter le pacifique corps de garde du Louvre, de sauver le jeune duc d'Orléans dont les canonniers républicains voulaient se servir comme otage (1).

(1) Il existe, au Musée de Versailles, un tableau de Gassies représentant un *Bivouac de la Garde nationale*, dans la cour des Tuileries, pendant le procès des ministres (décembre 1830). On y voit M. Jal en costume d'artilleur, auprès d'Isabey fils, de Mauzaise, d'Ary Schefer et d'autres artistes.

En face d'appétits qui n'ont rien produit, M. Jal n'en appréciait que davantage l'étude qui éclaire l'esprit et fortifie le caractère. Il s'y retrancha et n'en sortit plus. Depuis 1832 jusqu'en 1873 il n'a été, il n'a voulu être qu'un homme de lettres.

A ses autres facultés, M. Jal joignait un esprit d'investigation auquel il allait pouvoir donner libre carrière au milieu d'un dépôt de documents d'une grande richesse, dépôt encore peu connu et qui attend un historien. Sa position ne devait pas être une sinécure. Dès le lendemain de son installation, il se mettait à l'œuvre. Après huit ans de travaux, en 1839, il publiait son *Archéologie navale*, suivie, à dix ans d'intervalle, par son *Glossaire nautique* (1). Je n'ai aucune compétence pour parler de livres aussi spéciaux, mais je ne serai démenti par aucun officier de marine, en affirmant que ce sont là des livres classiques pour quiconque veut pénétrer dans le détail d'un navire, d'une escadre, d'une flotte ; pour quiconque veut étudier les questions de personnel, d'organisation, d'installation, d'armement d'une embarcation, depuis les trirèmes antiques jusqu'aux vaisseaux à trois ponts contemporains. Tous les officiers généraux sont unanimes sur ce point ; tous proclament l'*Archéologie navale* et le *Glossaire nautique* des livres indispensables à leur carrière.

Lorsqu'en 1860, l'empereur Napoléon III, écrivant l'histoire de César, voulut se rendre compte de l'organisation des navires antiques mus par des rames rangées en ordre multiple, il s'adressa à M. Jal, qui seul pouvait fournir des renseignements satisfaisants. Son érudition, aidée de la science pratique et de l'habileté consommée de M. Dupuy de Lôme, amena l'exécution de cette trirème que tout le monde a vue manœuvrer pendant plusieurs jours dans les eaux de Saint-Cloud. Les plaisanteries ne manquèrent pas sur ce *joujou :* mais les érudits félicitèrent M. Jal d'avoir résolu une énigme qui, depuis des siècles, préoccupait le monde savant. Nous sommes loin du rédacteur du *Miroir* et de l'auteur de l'*Ombre de Diderot.*

Au cours de ses études, pendant ses nombreux travaux, M. Jal avait été frappé de l'insuffisance des dictionnaires biographiques, de leurs assertions sans contrôle, de leurs affirmations sans exa-

(1) M. Jal a aussi publié en 1855 le *Virgilius nauticus*, en 1860 *Flotte de César*, et un peu plus tard la vie d'*Abraham Duquesne.*

men, de leur peu de souci de perpétuer des erreurs acceptées par l'indifférence et consacrées par le temps. Ne voulant pas, comme ses devanciers, consentir à les répéter, M. Jal songea à remonter aux sources et à compulser les pièces originales et authentiques. Les archives dont il avait la garde lui avaient déjà fourni de nombreuses pièces rectificatives. Cette mine épuisée, il s'adressa aux archives du ministère de la guerre, non moins riches et non moins curieuses. Puis les *Archives nationales*, les *Registres des paroisses* déposés à l'Hôtel de ville, lui ouvrirent leurs trésors presque inépuisables (1). Conjointement à ces sources d'informations, M. Jal en rencontra une dernière à laquelle il est un des premiers à avoir songé, et qui, avec les *Registres des paroisses*, devait lui procurer les découvertes les plus piquantes et les plus inattendues. Je veux parler des *Dépôts des notaires*. Le premier, il se dit que toute société civilisée a eu, sous le nom de garde-notes, tabellions, procureurs, notaires, des officiers responsables chargés de constater et d'authentiquer toutes les transactions de la vie civile : mariages, inventaires, transmissions de fortunes et de propriétés, emprunts, échanges, contrats de toute sorte; le premier, il s'avisa de rechercher dans ces liasses poudreuses les traces de l'existence des personnages célèbres, et de penser que leur publication porterait une lumière inattendue sur tel ou tel fait obscur de leur vie. Le succès ne se fit pas attendre. Pendant trente ans, les notes s'ajoutèrent aux notes et formèrent des liasses; les liasses devinrent des cartons, les cartons s'alignèrent en tablettes; bref, en 1867, l'infatigable chercheur pouvait publier chez Plon, sous le titre de : *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, un gros volume in-4, de 1326 pages à deux colonnes, contenant toutes les rectifications, toutes les découvertes, toutes les bonnes fortunes biographiques qu'il devait à son infatigable persévérance.

Je n'ai pas la prétention d'entrer dans le détail des principaux articles de ce *Dictionnaire*, ni de signaler les erreurs qu'il rectifie, ou les traditions qu'il renverse; mais j'insiste sur la forme attrayante dans laquelle ils sont rédigés. Dans un style courant, familier, naturel, l'auteur a semé soit des anecdotes qui font oublier la monotonie forcée d'un vocabulaire, soit des jugements qui

(1) On sait ce que la Commune a fait des *Registres des paroisses*. De toutes ses sottises c'est la plus irréparable.

y ouvrent des horizons et des lointains. Il faut toujours consulter le *Dictionnaire* de M. Jal ; mais une fois consulté, on peut le lire et le lire avec agrément. Je n'en connais pas dont on puisse faire un pareil éloge.

M. Jal n'était pas un inventeur jaloux, gardant ses découvertes sous triple clef et refusant d'en faire part aux autres. Il aurait eu plutôt le défaut contraire, et a défloré quelquefois, par excès de libéralité, tel ou tel article de son *Dictionnaire*. Il communiquait facilement le résultat de ses recherches à qui venait l'en prier, pourvu toutefois qu'il reconnût chez le solliciteur un travailleur sérieux. Il n'a pas toujours eu à s'applaudir de cette bienveillance, et a pu se convaincre que la bonne foi ne réglait pas encore d'une façon absolue les rapports de la république des lettres. Ces déconvenues ne l'agitaient pas ; il en plaisantait tout le premier et se consolait en relisant la fable du geai paré des plumes du paon.

Le *Dictionnaire* fut la dernière œuvre de M. Jal ; c'est celle qui transmettra son nom à la postérité. Historiens, littérateurs, artistes, peintres de mœurs, annalistes, quel que soit le côté par lequel on aborde l'histoire, quiconque aura souci d'y mettre la vérité, ne pourra désormais écrire une seule ligne sans avoir le *Dictionnaire* de M. Jal sous la main. Chose singulière ! Si lui-même n'avait pas pris la peine de nous raconter ses débuts, il ne resterait du journaliste badin de 1825 qu'un personnage assez grave, offrant une vague ressemblance avec Bayle. Mais pendant trente ans, il avait fait une guerre trop acharnée aux traditions banales pour laisser se perpétuer celle-là. En somme, il a été toute sa vie et il restera le type de l'homme de lettres, aimant les lettres et tout ce qui y touche avec passion mais avec goût, fidèle à sa passion, en faisant son occupation incessante et sa joie toujours nouvelle, y trouvant une consolation dans les tristesses et un soutien dans les épreuves de la vie. Le titre du livre est donc parfaitement vrai : ce sont bien les *souvenirs d'un homme de lettres*, rien de plus, rien de moins. Mais ce qui vaut mieux que le titre, c'est le fait même. Être resté un homme de lettres toute sa vie, la chose est rare de notre temps, et l'on peut pardonner à M. Jal d'avoir écrit dans le *Miroir*. C. R.

KLÉBER, SA VIE, SA CORRESPONDANCE, par le comte Pajol, général de division. *Paris*, *Firmin Didot*, 1877, un vol. gr. in-8° de 510 pages.

Je regrette mon incompétence pour rendre compte de ce livre. Je l'ai lu avec intérêt depuis la première jusqu'à la dernière page; prenant plaisir à cette vie de soldat racontée par un soldat, vivement, simplement, sans phrases; dans ce style semblable à un commandement ou à un ordre du jour, allant droit au but, préférant un document authentique, un bulletin précis à tous les raisonnements que chacun peut faire à perte de vue. J'eusse été heureux de contribuer à son succès par mes éloges. Malheureusement mon incompétence, — n'ayons pas de fausse honte, — mon ignorance en fait de choses militaires est absolue. Je l'avoue; et pour la première fois je le regrette.

Les qualités que je reconnais constituent toutefois pour la masse du public un défaut que je demande à l'auteur la permission de relever. Les documents sont des matériaux excellents pour écrire un livre, mais ne font pas plus un livre que des échafaudages ne constituent un monument. Je suis d'autant plus à l'aise en faisant cette remarque, qu'après avoir lu *Kléber* il est évident que ce livre, nul mieux que le général Pajol ne pouvait l'écrire, nul mieux que lui ne possédait son sujet aussi pertinemment, ne pouvait mettre en relief les côtés typiques de son personnage, négliger les côtés secondaires, grouper les faits qui donnent leur valeur au sujet principal, peindre, en un mot, un tableau d'ensemble. Ce n'est ni l'art, ni la volonté qui lui eussent manqué. Il en a donné des preuves. Mais moi, public, j'ai le droit d'être jaloux d'avoir été négligé au profit de l'armée. Ce n'est pas à elle qu'il fallait s'adresser. Elle connaît son Kléber. C'est à tout le monde qui l'ignore.

Cet accès de mauvaise humeur passé, je ne fais nulle difficulté d'avouer que je trouve l'ouvrage du général Pajol un des meilleurs qui aient été publiés depuis 1870. Il occupera sa place dans toute bibliothèque militaire bien choisie, entre les *Mémoires du maréchal Gouvion Saint-Cyr* et ceux du *maréchal Suchet*. C'est du moins mon opinion; et je défie tout officier instruit de me contredire.

Kléber est avec Marceau la plus pure gloire des guerres de la République. Il fut et il resta soldat toute sa vie; libre d'intrigues, exempt de manéges, servant son pays loyalement sans arrière-pensée, souvent avec tristesse, mais sans jamais s'inquiéter de ceux qui présidaient à ses destinées quelque médiocres qu'ils fussent, espérant toujours noyer leurs bévues dans la gloire qu'il conquérait pour lui. Le malheur du temps a voulu qu'il ait été mêlé à nos guerres civiles, mais il en est sorti pur de tout excès, plus heureux que Hoche sur la mémoire de qui l'épouvantable boucherie de Quiberon laissera une tache indélébile.

Je ne le suivrai pas à travers les diverses phases de sa vie militaire, dans Mayence assiégée, en Vendée où il se forme à la tactique, devant Mayence qu'il assiége à son tour, à l'armée de Sambre-et-Meuse où il remplace un moment Jourdan. Je parlerai tout à l'heure de l'Égypte où il laissa sa vie. Autant que j'en puis juger, partout où la défense de son pays l'a conduit il a fait preuve d'un courage de héros — ce que l'on savait — et d'une remarquable habileté comme tacticien — ce qui était moins connu. Mais ce qui mérite une attention spéciale — quand on veut se rendre compte du gâchis dans lequel peut tomber un pays — c'est le chapitre consacré aux opérations de Kléber pendant la guerre de la Vendée. Chaque page de ce chapitre abonde de traits caractéristiques sur cette étrange époque. Il est impossible de mieux faire connaître, par les résultats, le désordre d'esprit des gouvernants d'alors, l'incapacité de leurs agents, leur profonde ignorance, leur suffisance bruyante et brouillonne, leur couardise en face du danger, leur forfanterie le danger passé. C'est la vérité qui échappe à l'auteur. Il la dit sans y songer, sans y insister; ne s'en servant que comme d'un second plan pour détacher sa figure principale, et lui donnant d'autant plus de portée. En veut-on des exemples? Je les prends au hasard. C'est Léchelle, le général Léchelle « le plus lâche des soldats, le plus mauvais des officiers, le plus ignorant des chefs » qui ne voyait pour terminer la guerre, d'autre moyen que de « *marcher en masse et majestueusement* ». C'est la *sortie torrentielle* du siége de Paris en 1870. Nous connaissons cela. C'est Tribout, le général Tribout, qui de tambour-major passe sans transition général de division et qui pour baptiser ses épaulettes se fait battre à Pontorson dans un défilé inaccessible. C'est Prieur (de la Marne), « cet imbécile »,

désignant pour commander la place de Rennes un *brave sans-culotte* « garçon tailleur dont toute la carrière militaire s'était bornée à faire un congé dans un régiment ». Le pauvre tailleur fit preuve de plus de bon sens que le proconsul et refusa les honneurs qu'il lui offrait. C'est Carrier, cet ignoble Carrier, qui se sauve à la bataille de Cholet et s'attire de la part de Kléber cette apostrophe vengeresse : « Laissez passer le représentant Carrier, rejetez-le sur les derrières; *il tuera après la victoire.* »

A la vue de tant de misères grotesques si elles n'eussent été sanglantes, au spectacle de tant d'humiliations; en songeant au sang que de pareilles gens faisaient verser en pure perte, on comprend que Kléber n'ait pu ni contenir son indignation ni en retenir l'expression. Il avait la langue affilée et se répandit en propos virulents sur ceux que le hasard lui donnait pour chefs. Ces propos revinrent au quartier-général, et Prieur (de la Marne), le protecteur des garçons tailleurs, songea à y mettre un terme en faisant guillotiner celui qui les tenait. Kléber eut le bonheur d'échapper à ce système d'interlocution. Malheureusement ce ne fut pas la seule menace de ce genre à laquelle il fut en butte; et il est pénible de dire que ce fut un frère d'armes, Hoche, qui se chargea de formuler la seconde. Il adressa au Directoire, contre Kléber, la dénonciation suivante : « Vous n'aurez rien fait tant que vous laisserez en France l'homme le plus dangereux pour la République, cette langue de vipère qui a perverti toute l'armée[1]. »

Qui sait si Hoche n'était pas jaloux de Kléber et s'il ne se cachait pas chez lui l'étoffe d'un Moreau ? Mais en même temps quel exemple ! quelle leçon si nous avions de la mémoire ! Ce livre abonde en traits semblables.

La campagne d'Égypte en donnant à Kléber un théâtre digne de ses facultés vint mettre un terme à toutes ces hontes. Le général Pajol ne dit pas mais son livre laisse entrevoir ce que les publications anglaises nous avaient déjà appris des difficultés, des froissements entre le général Bonaparte et Kléber. Celui-ci supportait difficilement l'ascendant du vainqueur d'Italie, et là plus qu'ailleurs ne pouvait maîtriser sa langue. Mais cet ascendant était trop justifié pour être atteint un instant par des quolibets que Kléber se chargeait en outre de faire oublier un

(1) P. 266.

jour de bataille. Là il était magnifique et rachetait amplement, en conduisant ses soldats au feu, les épigrammes du mécontent. « Bonaparte lui-même, ce grand entraîneur d'hommes, n'échappait point à cette fascination. » Un jour il lui arriva de s'écrier : « Personne n'est beau comme Kléber un jour de combat. » Il y a loin de ce jugement à la « langue de vipère » de Hoche. Tous deux donnent la mesure des deux hommes.

C'est surtout dans la dernière année du séjour de Kléber en Égypte — depuis le 22 août 1799, où Bonaparte lui confia les destinées de l'armée et l'avenir de la colonie, jusqu'au 14 juin 1800 date de sa mort — que l'on peut prendre la mesure de sa valeur et se rendre compte de l'étendue de ses facultés. Il traverse d'abord une période de découragement et d'un découragement assez légitime, il faut le reconnaître, qui se termine par le traité d'El-Arysch stipulant l'évacuation de l'Égypte par l'armée française. Au mois de mars suivant, lord Keith, se conformant aux instructions de son gouvernement, refusa de ratifier la convention de sir Sydney-Smith relative au rapatriement des troupes françaises et les déclara prisonnières de guerre. Devant un acte d'une aussi insigne mauvaise foi, Kléber se relève tout entier. Sa grande âme reprend possession d'elle-même. Plus de faiblesse, plus de découragement. Le lion bondit sous la piqûre; et le 17 mars il met à l'ordre du jour de l'armée la lettre même de lord Keith en la faisant suivre de cette brève allocution : « Soldats! on ne répond à de pareilles insolences que par des victoires. Préparez-vous à combattre. » Les actes furent à la hauteur des paroles. Le 20 mars la victoire d'Héliopolis prouvait le danger qu'il y a à placer de braves gens entre le déshonneur et la mort; et le 24 avril toute l'Égypte reconquise faisait payer cher à l'Angleterre ses tentatives de violer la foi jurée et d'attenter au droit des gens.

Les deux mois qui s'écoulèrent du 24 avril au 14 juin furent employés à l'organisation de la conquête. Ce sont les plus beaux, les mieux remplis de la vie de Kléber qu'ils couronnent d'une gloire immortelle. Pas un moment ne fut perdu, pas une mesure négligée, pas un détail oublié. La rapidité de cette réorganisation devient même un argument victorieux contre les appréhensions découragées de Kléber. Elle démontre l'exagération de ses craintes et l'injustice de ses diatribes. Il est impossible de donner un démenti plus complet et plus glorieux à un moment de faiblesse.

« Lorsque Kléber fut assassiné, dit le général Pajol, la caisse de l'armée faisait face à la solde, l'habillement du soldat était dans le meilleur état, les hôpitaux renfermaient peu de malades; les subsistances étaient assurées; les places fortes approvisionnées, la nourriture saine et abondante; les casernes réparées et pourvues; les transports de l'armée assurés. Les travaux du génie avaient augmenté les fortifications d'Alexandrie; les ateliers avaient repris leur activité; la situation administrative était prospère. La situation politique n'était pas moins rassurante.... Mourad-Bey était devenu notre allié; la paix était assurée. Enfin l'armée vivait dans la plus parfaite harmonie (1). »

On connaît la fin de Kléber poignardé par un fanatique le jour même où le général Bonaparte conquérait l'empire du monde dans la plaine de Marengo. On sait également, depuis que M. Thiers est entré à cet égard dans les plus minutieux détails (2), les immenses préparatifs organisés par le général Bonaparte pour secourir et dégager l'armée française. La mort de Kléber et l'impéritie du général Menou rendirent inefficace la bonne volonté du premier Consul. Cette magnifique conquête fut à jamais perdue pour la France.

Kléber est-il mort à temps pour sa gloire? Quel avenir lui était réservé s'il fût revenu en France? Que fût-il advenu de lui sous l'Empire? Eût-il accepté franchement l'élévation du général Bonaparte au trône, et l'eût-il servi sans arrière-pensée comme ses compagnons, Lannes, Masséna, Ney, Oudinot, Davout, Marmont? J'hésite à répondre affirmativement. Certes il ne viendra à l'idée de personne de penser qu'aveuglé par la jalousie il eût imité la criminelle conduite de Dumouriez ou de Moreau, ou seulement la coupable mauvaise volonté de Bernadotte; mais l'on peut croire que ne pouvant maîtriser les saillies de son caractère, il fût devenu un général solitaire et frondeur comme Gouvion Saint-Cyr, comme Vandamme, comme Drouot. Quant à imiter Lecourbe il eût fallu l'égaler en austérité; et ce n'est pas par l'austérité que brillait Kléber.

Ce sont là, d'ailleurs, de vaines spéculations de l'esprit; des thèses qu'il se pose et que la rhétorique peut seule résoudre.

(1) P. 492.
(2) *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. II, p. 16.

Elle n'a que faire dans l'histoire d'un soldat. Ce qui restera du vainqueur d'Héliopolis, c'est une carrière bien remplie, de glorieux exemples, un beau nom et une vie à la hauteur de ce nom. Les grands hommes se comptent auxquels on peut adresser un pareil éloge.

Décidément le livre du général Pajol est excellent.

C. R.

En vente à la Librairie historique et curieuse de Léon TECHENER.

LA

PARTIE DE CHASSE

PAR

HERCULE STROZZI

POÈME DÉDIÉ A LA DIVINE LUCRÈCE BORGIA, DUCHESSE DE FERRARE

Traduit du latin en vers français et précédé d'une notice par M. JOSEPH LAVALLÉE.

Deux parties en un volume petit in-8, papier de Hollande, tiré à petit nombre, jolie publication. — Prix. . . . . 12 fr.

MEAUME. Sébastien Le Clerc et son œuvre (1637-1714), un volume grand in-8, papier vergé, tiré à 220 exemplaires. Prix. 18 fr.

Correspondance inédite de la comtesse de Sabran et du chevalier de Boufflers (1778-1788), recueillie et publiée par E. de Magnieu et Henri Prat. Beau volume in-8, enrichi d'un portrait de Sabran, gravé à l'eau-forte par Rajon, d'après une peinture de Mme Vigée-Lebrun. — Prix. 8 fr.

Souvenirs de la maréchale princesse de Beauvau (née Rohan-Chabot), suivis des **Mémoires du maréchal prince de Beauvau**, recueillis et publiés par Mme Standish (née Noailles); 1 vol. grand in-8°, avec 2 portraits gravés à l'eau-forte. 10 fr.

— Tirage à 200 exempl. sur papier vergé des Vosges. 16 fr.

— Sur grand papier jésus (dit de Hollande), portraits avant la lettre. Tiré à 50 exemplaires. 30 fr.

Vie de Claire-Clémence de Maillé-Brézé, princesse de Condé (1628-1694), par Charles Asselineau; 1 vol. in-12, de 125 pages. 3 fr.

Mademoiselle de Scudéry, sa vie et sa correspondance, avec un choix de ses poésies, par MM. Rathery et Boutron; 1 vol. grand in-8° de VIII et 540 pages. Prix. 8 fr.

— Grand papier de Hollande, tiré à 50 exemplaires. Prix. 25 fr.

Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

1877

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR LÉON TECHENER

AVEC LE CONCOURS

De MM. Charles Asselineau, de la bibliothèque Mazarine; L. Barbier, administrateur à la bibliothèque du Louvre; Éd. de Barthélemy; Baudrillart, de l'Institut; Prosper Blanchemain; Jules Bonnassies; J. Boulmier; Ap. Briquet; Gust. Brunet, de Bordeaux; J. Carnandet, biblioth. de Chaumont; E. Castaigne, bibliothéc. à Angoulême; Philarète Chasles, conservateur à la bibliothèque Mazarine; F. Colincamp, professeur à la Faculté des lettres de Douai; Pierre Clément, de l'Institut; comte Clément de Ris, de la Société des Bibliophiles; Cuvillier-Fleury, de l'Académie française; docteur Desbarreaux-Bernard, de Toulouse; A. Destouches; Firmin Didot, de la Société des Bibliophiles; baron A. Ernouf; Ferdinand Denis, administrateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; Al. de La Fizelière; Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine; marquis de Gaillon; prince Augustin Galitzin, de la Société des Bibliophiles; J.-Ed. Gardet; J. de Gaulle; Ch. Giraud, de l'Institut; Alf. Giraud, anc. député; Jules Janin, de l'Académie française; P. Lacroix (Bibliophile Jacob), conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal; Le Roux de Lincy, de la Société des Bibliophiles; comte de Longpérier-Grimoard; P. Margry; Ed. Meaume; Fr. Morand, de Boulogne-sur-Mer; Paulin Paris, de l'Institut; Louis Paris; Gaston Paris; baron J. Pichon, président de la Société des Bibliophiles français; Ratmery, conservateur à la Bibliothèque nationale; Rouard, biblioth. d'Aix; Silvestre de Sacy, de l'Académie française; Sainte-Beuve, de l'Académie française; Éd. Tricotel; Vallet de Viriville; Francis Wey, etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES.

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE.

AOUT-SEPTEMBRE.

ON SOUSCRIT A PARIS,

CHEZ LÉON TECHENER, LIBRAIRE,

RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS LA COLONNADE DU LOUVRE.

1877.

LIVRAISONS D'AOUT-SEPTEMBRE.

LA POLITIQUE DE FÉNELON, par M. Alfret Giraud.

RECHERCHES SUR LE STYLE ET PARTICULIEREMENT SUR CELUI DES CHRONIQUES, par Ch. Nodier.

CHOIX DE LETTRES ET PIÈCES INÉDITES recueillies par M. Ed. de Barthélemy.

ÉTUDE SUR BUSSY-RABUTIN, par M. Meaume.

BIBLIOGRAPHIE des ouvrages imprimés écrits en patois du midi de la France et des travaux sur la langue romano-provençale, par M. Rob. Reboul.

REVUE CRITIQUE DE PUBLICATIONS NOUVELLES : *Trois poëtes condomois du seizième siècle. — Index librorum prohibitorum. — Supplément au Dictionnaire de la Langue française de Littré. — Samuel Brohl et C*ᵉ*, par Victor Cherbuliez. — Une colonie féodale en Amérique, par M. Rameau.*

LE SOU DE POCHE D'UN BIBLIOPHILE, par le baron Ernouf.

LA POLITIQUE DE FÉNELON

Parmi les hommes qui ont écrit sur l'organisation des sociétés, les uns ont pris une part plus ou moins considérable au maniement des affaires publiques ; les autres, plus abstraits dans leurs conceptions, contemplant du rivage, et de loin, la bataille des intérêts et des passions, qui se livre perpétuellement sur la mer orageuse de la politique, ont disserté *à priori* sur l'origine et sur la forme des gouvernements. Tandis que les premiers, ministres d'un État ou précepteurs d'un prince, préoccupés, avant tout, des difficultés de la pratique, ont rejeté plus volontiers les chimères de la spéculation, les seconds, promenant leurs rêveries sous les ombrages du jardin d'Académe ou dans cette sphère idéale que l'humanité n'a jamais pu atteindre, ont fait de leur république le domaine de l'absolu, posant, sans s'inquiéter de leurs conséquences, ce qu'ils croyaient être les principes éternels de l'honnêteté, de la moralité et de la justice.

Nourri dans le culte de l'antiquité grecque, admirateur passionné d'Homère et de Platon, de plus, ministre d'une religion dont la charité est le fondement même, mêlé au monde de la Cour, positif et rêveur à la fois, Fénelon participe, pour ainsi dire, à ce double caractère. Philosophe spiritualiste et évêque catholique, il ne pouvait séparer la politique de la morale, et il se refusait à comprendre qu'on pût gouverner les sociétés, sans chercher à y faire prévaloir les idées d'honneur, de vertu et de devoir. Il pensait, comme Socrate, que toutes les sciences, sans la science de ce qui est bien (1), sont rarement utiles et deviennent souvent funestes. Il croyait à la parole du Christ, enseignant que tous les hommes sont frères et que des trésors sont réservés au ciel pour les doux, les pacifiques et les miséricordieux (2). Il avait, comme

(1) 2e Alcibiade.
(2) Évangile selon saint Matthieu, chap. v.

Platon, senti le lien étroit qu'il y a entre le gouvernement des hommes et le gouvernement intérieur des âmes. Il savait qu'une âme livrée à toutes ses passions et ne pouvant les contenir est incapable d'exercer le souverain pouvoir, sans injustice et sans tyrannie. Appelé à diriger l'éducation d'un prince destiné au trône, et voulant faire de son élève un roi véritablement digne de ce nom, il lui apprit d'abord à se gouverner lui-même.

Aussi Fénelon, malgré ses échappées fréquentes du côté de l'idéal, ne saurait être considéré comme un pur utopiste. Quelque généreuses et quelque irréalisables que puissent être parfois ses aspirations, il y a toujours un point, qui, chez lui, n'a pas été complétement chimérique. C'est que voulant corriger ce qui lui semblait défectueux, il n'a pas procédé, comme la plupart des faiseurs de systèmes. Avant de réformer le monde, il a voulu réformer l'individu. Ayant à redresser les abus d'une société qui penchait déjà vers sa ruine, il a commencé par transformer son royal élève, par remplacer ses innombrables défauts par d'éminentes qualités, excellente préparation, à coup sûr, et qui aurait sans doute produit les meilleurs résultats, si Dieu, qui, apparemment, avait d'autres desseins sur la France, n'eût enlevé prématurément le duc de Bourgogne aux espérances qu'il avait fait naître autour de lui.

Certes, si on peut reprocher quelque chose à Louis XIV, ce n'est pas d'avoir entouré ses enfants de précepteurs médiocres. Au Dauphin, son fils, il avait donné Bossuet; c'est tout dire. Malheureusement, la distance était trop grande entre le maître et l'élève. Les éclairs de cet aigle, qui planait d'un vol superbe sur le Sinaï, éblouissaient sans doute les yeux du jeune prince. Le *Discours sur l'histoire universelle*, cet immortel chef-d'œuvre, qui montre Dieu conduisant vers leur but les races humaines, préparant les effets dans les causes les plus éloignées, fondant et détruisant les empires, ne put, pas plus que les autres leçons de Bossuet et de Fléchier, ouvrir l'intelligence fermée du fils de Louis XIV. Le

Dauphin sortit des mains de Bossuet tel qu'il y était entré, faible et timide, incapable de comprendre les grandes affaires et, jusqu'à la fin de sa vie, tremblant sous le regard du roi. L'éducation du fils de Louis XIV n'avait pas réussi. Était-ce la faute de l'élève dont l'intelligence naturelle faisait défaut? était-ce, au contraire, la faute du précepteur, dont les facultés éminentes ne se prêtaient pas à l'enseignement? était-ce enfin la faute du roi dont la volonté dominait et absorbait toutes les autres volontés? Il y avait sans doute un peu de cela, dans l'éducation manquée du grand Dauphin.

Quoi qu'il en fût, il fallait pour le duc de Bourgogne éviter les mêmes écueils. Passant des mains de Louis XIV dans celles de Bossuet, le Dauphin se sentait comprimé par une double majesté, celle de la royauté dans tout son éclat, celle du génie dans toute sa gloire. Il manquait peut-être à son éducation, cette bonté, cette sympathie, cette ouverture de cœur et cette tendresse presque maternelle que Fénelon savait associer à l'autorité et à la fermeté du caractère.

L'abbé de Salignac de la Mothe-Fénelon était né au château de Fénelon en Quercy, d'une ancienne et noble famille. Après avoir étudié à Saint-Sulpice, où il s'était déjà fait connaître par la facilité et l'élégance de sa parole et s'être livré, pendant quelque temps, à la prédication, il avait été après la révocation de l'édit de Nantes, et sur la recommandation de Bossuet, chargé d'une mission en Poitou. Il s'y était fait remarquer par la modération avec laquelle il avait accompli cette tâche délicate. Il avait hautement protesté contre l'abus de la force, disant que si on voulait faire embrasser l'islamisme aux populations de l'Aunis et du Poitou, on n'avait qu'à leur envoyer des dragons. La réputation de capacité de l'abbé de Fénelon, en même temps que la bienveillance de son caractère le firent enfin désigner par le duc de Beauvilliers, comme précepteur des enfants de France, quand ce dernier fut nommé leur gouverneur.

Tout le monde connaît le vigoureux portrait que Saint-Simon a tracé du duc de Bourgogne, *ce prince qui naquit*

terrible et dont la première jeunesse fit trembler. Ce petit-fils de Louis XIV, qui, au dire du même écrivain, avait à peu près tous les défauts ensemble, fut transformé par le génie et le cœur de Fénelon, comme par la baguette d'une fée bienfaisante. « Dieu, qui est le maître des cœurs, ajoute Saint-Simon, et dont le divin esprit souffle où il veut, fit de ce prince un ouvrage de sa droite, et, entre dix-huit et vingt ans, il accomplit son œuvre. De cet abîme sortit un prince affable, doux, humain, modéré, patient, modeste, pénitent, et autant, et quelquefois au delà de ce que son état pouvait comporter, humble et austère pour soi. Tout appliqué à ses devoirs et les comprenant immenses, il ne pensa plus qu'à allier les devoirs du fils et de sujet avec ceux auxquels il se croyait destiné. »

C'est pour l'éducation de ce jeune prince que Fénelon fit des traités de politique et de morale, ses fables, ses *Dialogues des morts*, le *Télémaque*, et l'ouvrage intitulé *Direction pour la conscience d'un roi*. C'est dans tous ces livres composés non pour procurer à l'auteur une popularité dont il n'avait nul souci, mais pour instruire et former son royal élève, dans ses entretiens et dans ses notes, qu'il faut aller chercher les idées politiques de Fénelon.

Je n'ai pas, on le pense bien, la prétention de soutenir ici que Fénelon fut un précurseur et un partisan du régime constitutionnel tel que nous le comprenons aujourd'hui et tel que nous l'avons vu fonctionner depuis 1789. Il n'était certainement pas l'admirateur d'un gouvernement qu'il ne connaissait pas, et qui, à raison du principe de la responsabilité ministérielle, poussé dans ses conséquences extrêmes, a produit trop souvent la mobilité et l'instabilité dont nous avons été, plus d'une fois dans ces dernières années, les témoins anxieux et attristés. Mais élevé dans les traditions monarchiques de l'ancienne France, attentif à ce qui se passait chez nos voisins d'outre-mer, effrayé à la vue de ces révolutions qui avaient agité les républiques anciennes et qui, naguère encore, avaient profondément troublé l'Angle-

terre, frappé, en outre, des dangers que faisaient courir à la France la domination absolue de Louis XIV, il rêvait un gouvernement également éloigné de la tyrannie et de la licence, une monarchie chrétienne, héréditaire et, selon l'expression de nos vieux juristes, tempéré par les lois (1). Il n'est peut-être pas sans intérêt de voir comment, avant 1789, avant le beau livre de Montesquieu, un ministre de cette Église qu'on accuse tous les jours de vouloir le despotisme et la servitude, avait compris les droits et les devoirs des rois, les droits et les devoirs des peuples. En y regardant de près, on verra qu'un certain nombre de ces principes, qui sont devenus la base de notre droit public, avaient été formulés ou tout au moins pressentis par Fénelon.

Pour Fénelon, le genre humain est une grande famille dont Dieu est le père. Tous les hommes, étant créés à l'image et à la ressemblance du Créateur, sont capables de la même perfection et destinés au même bonheur. Ils sont donc liés les uns les autres, comme des frères par rapport au père commun et obligés de s'aimer et de se secourir mutuellement (2). Au lieu de traiter l'étranger en ennemi, comme chez les Romains où le mot *hosts* avait cette double signification, il considère l'étranger, l'ennemi même, comme son frère, et il écrit au duc de Bourgogne : « Votre ennemi, c'est votre frère; vous ne pouvez l'oublier sans oublier l'humanité (3) ! » Personne, dit le chevalier de Ramsay, n'aimait mieux sa patrie; mais il ne pouvait souffrir qu'on en cherchât les intérêts, en violant les droits de l'humanité, ni qu'on l'exaltât en rabaissant le mérite des autres peuples. « J'aime mieux ma famille, disait-il, que moi-même ; j'aime mieux ma patrie que ma famille; mais j'aime mieux le genre humain que ma patrie (4). » Selon Fénelon, tous les gouver-

(1) La France est une monarchie héréditaire tempérée par les lois (Institutes coutumières d'Antoine Loysel, livre préliminaire.)

(2) Le chevalier de Ramsay. Essai philosophique sur le gouvernement civil, d'après les principes de Fénelon, chap. XVIII, page 208.

(3) Direction pour la conscience d'un roi, XXV.

(4) Le chevalier de Ramsay, Histoire de Fénelon, page 218.

nements, quelle que soit leur forme, sont nécessairement imparfaits, puisqu'on ne peut confier l'autorité suprême qu'à ces hommes. Et tous les gouvernements sont bons, quand ceux qui gouvernent suivent la grande loi du bien public. Dans la théorie, certaines formes paraissent meilleures que d'autres; mais dans la pratique, la faiblesse ou la corruption des hommes sujets aux mêmes passions, exposent tous les États à des inconvénients à peu près égaux. Deux ou trois hommes, en effet, entraînent presque toujours le monarque ou le sénat, et le pouvoir se trouve, en réalité, concentré dans ces quelques mains (1).

On n'améliore pas le sort des sociétés humaines en changeant et en bouleversant les formes déjà établies; mais en persuadant aux souverains que la sûreté de leur empire dépend du bonheur de leurs sujets (2). Pascal avait déjà dit dans son langage nerveux et saisissant : « La justice est ce qui est établi.... Le plus grand des maux est les guerres civiles. » Fénelon, pénétré des mêmes principes, affirme qu'on ne trouve pas le bonheur de la société en renversant les souverains, et il ajoutera que la révolte n'est jamais permise, même pour se débarrasser d'un tyran. Après avoir, dans son *Télémaque*, dépeint sous les couleurs les plus sombres la tyrannie de Pygmalion, il fait dire au Tyrien Narbal : « Pour moi, je crains les Dieux; quoi qu'il m'en coûte, je serai fidèle au roi qu'ils m'ont donné. J'aimerais mieux qu'il me fît mourir que de lui ôter la vie et même que de manquer à le défendre (3).

Mais si la révolte n'est jamais permise, il n'en est pas moins vrai que la puissance des rois est limitée et il n'est jamais au-dessous de la majesté souveraine d'écouter les plaintes respectueuses de ses sujets et de juger entre eux et ses ministres. Le roi est le père du peuple (4). Ce n'est

(1) Entretiens de Fénelon avec le chevalier de Saint-Georges.
(2) Ramsay, Histoire de Fénelon, page 246.
(3) Télemaque, livre III.
(4) Ramsay. Essai philosophique sur le gouvernement civil, page 100.

pas violer le droit paternel que de lui remontrer ce qu'il ne peut pas toujours apprendre par lui-même. Il n'y a point d'autre remède, disait un grand magistrat de l'ancienne France, quand l'affection des sujets s'éloigne du prince, que de convoquer les états généraux (1). Pénétré des mêmes principes, Fénelon écrivait au duc de Bourgogne :

« Avez-vous cherché, sans vous flatter, quelles sont les bornes de votre autorité ? Savez-vous par quelles formes ce royaume s'est gouverné sous diverses races ? ce que c'étaient que les anciens parlements et les états généraux qui leur ont succédé ? comment les choses ont passé à l'état présent ? sur quoi le changement est fondé ? ce que c'est que l'anarchie, ce que c'est que la puissance arbitraire, et *ce que c'est que la royauté réglée par des lois, milieu entre ces deux extrémités* (2) ? »

Dans ses *Dialogues des morts* Fénelon revient sur cette idée de monarchie réglée par des lois, tenant une espèce de juste milieu entre les deux extrêmes, et il met dans la bouche de Socrate ces paroles d'une rare éloquence que les hommes politiques vraiment dignes de ce nom ne devraient jamais se lasser de lire et de méditer :

« Un peuple gâté par une liberté trop excessive est le plus insupportable de tous les tyrans ; ainsi, l'anarchie n'est le comble des maux qu'à cause qu'elle est le plus extrême despotisme. La populace soulevée contre les lois est le plus insolent de tous les maîtres. Mais il faut un milieu ; ce milieu est qu'un peuple ait des lois écrites, toujours constantes et consacrées par toute la nation ; qu'elles soient au-dessus de tout ; que ceux qui gouvernent n'aient d'autorité que par elles ; qu'ils puissent tout pour le bien et suivant les lois ; qu'ils ne puissent rien contre les lois pour autoriser le mal. Voilà ce que les hommes, s'ils n'étaient pas aveugles et ennemis d'eux-mêmes, établiraient unanimement pour leur féli-

(1) De Thou, Histoires, livre XXV.
(2) Direction pour la conscience d'un roi, VIII.

cité. Mais les uns, comme les Athéniens, renversent les lois, de peur de donner trop d'autorité aux magistrats par qui les lois doivent régner ; et les autres, comme les Perses, par un respect superstitieux des lois, se mettent dans un tel esclavage sous ceux qui devraient faire régner ces lois, que ceux-là règnent eux-mêmes et qu'il n'y a plus d'autre loi réelle que leur volonté absolue. Ainsi les uns et les autres s'éloignent du but, qui est une liberté modérée par la seule autorité des lois, dont ceux qui gouvernent ne devraient être que les simples défenseurs. Celui qui gouverne doit être plus obéissant à la loi, sa personne détachée de la loi n'est rien et elle n'est consacrée qu'autant qu'il est lui-même, sans intérêt et sans passion, la loi vivante donnée pour le bien des hommes (1). »

N'est-ce pas là, en quelques lignes, la théorie la plus belle et la plus saisissante du gouvernement représentatif? Que sont *ces lois écrites*, *toujours constantes et consacrées par toute la nation*, si ce n'est la constitution même de l'État, la charte de ses droits et de ses libertés ? Ah ! il en a coûté cher à la France pour avoir brisé la chaîne de ses traditions. On a fait, un jour, table rase, et sur cette table rase on a voulu élever une construction nouvelle. Qu'est-il arrivé ? c'est qu'au lieu de l'ancien édifice monarchique, qui avait étonné le monde par sa durée autant que par sa splendeur, on a substitué des tentes, où non-seulement il n'est pas facile de sommeiller à l'aise, mais qui sont emportées, à chaque instant, par les vents révolutionnaires, qui soufflent périodiquement sur notre pays.

On croirait vraiment que Fénelon a pressenti les événements du jour, quand il peignait l'embarras de ces hommes politiques, qui, après avoir combattu et renversé les gouvernements, tombent eux-mêmes dans les fautes qu'ils ont reprochées à leurs prédécesseurs. Combien n'a-t-on pas vu de ces hommes prompts à la critique, chefs d'une opposi-

(1) *Dialogues des morts*, XVII.

tion violente et systématique, revendiquer les libertés les plus absolues, puis, une fois arrivés au pouvoir, oublier les promesses du tribun, pour ne plus se souvenir que des nécessités du gouvernement! On leur reproche alors leurs théories de la veille; on les lapide avec des passages de leurs livres et de leurs discours, et ils répondent invariablement et imperturbablement, en alléguant le besoin impérieux de se défendre et de défendre en même temps le pouvoir qui leur est confié. Cruel embarras et cruelle punition! Ne valait-il pas mieux conserver ce qui était établi, améliorer au lieu de renverser, et ne pas accoutumer les citoyens à ce va-et-vient perpétuel dans le gouvernement et à ces palinodies si fréquentes chez les hommes politiques? C'est ainsi qu'on voit s'affaiblir de plus en plus le principe d'autorité et disparaître les dernières marques de ce respect, dont ne saurait se passer aucun pouvoir au monde. C'est ce qui faisait dire à Fénelon, par la bouche de Mentor: « *Tel critique aujourd'hui impitoyablement les rois, qui gouvernerait demain moins bien qu'eux et qui ferait les mêmes fautes, avec d'autres infiniment plus grandes, si on lui confiait la même puissance. La condition privée, quand on y joint un peu d'esprit pour bien parler, relève des talents éblouissants et fait paraître un homme digne de toutes les places dont il est éloigné; mais c'est l'autorité seule qui met les talents à une rude épreuve et qui découvre de grands défauts* (1). »

Nous avons eu assez de révolutions, depuis quatre-vingts ans, pour avoir pu reconnaître, plus d'une fois la vérité de ces paroles; et si au lieu de nous livrer à une étude calme et philosophique, nous voulions nous donner le triste plaisir de flageller nos contemporains, les noms propres et les exemples fameux ne nous manqueraient pas. Mais tel n'est pas notre but. Instruire nos concitoyens par le spectacle de nos fautes, et montrer comment un grand chrétien, un vrai libéral, a fait, en plein XVII[e] siècle, tous ses efforts pour

(1) Télémaque, livre V.

nous signaler les écueils sur lesquels nous sommes venus nous heurter si souvent, voilà notre unique désir. Trop heureux, si nos paroles ne sont pas complétement perdues et si elles peuvent contribuer à ramener quelques esprits dans le droit chemin !

Donc, respect de l'autorité de la part des peuples; respect de la liberté des peuples de la part des rois. L'ordre et la liberté sont deux formules différentes qui viennent se confondre dans la même idée de justice et qui signifient, à proprement parler, garantie des droits de chacun. Mais, comme le fait observer, avec beaucoup de raison, Machiavel, là où manque la religion, un peuple ne saurait être libre; et il est nécessaire, alors, que la crainte du prince remplace la crainte de Dieu (1). Aussi, dans toute société bien ordonnée et qui veut éviter la tyrannie, celle d'en haut comme celle d'en bas, la religion doit être en honneur. « O Grecs, aimez et observez la religion ! » dit Hercule à Philoctète. « Craignez les Dieux, dit Mentor à Télémaque, cette crainte est le plus grand trésor du cœur de l'homme ! »

C'est sur le fondement de la religion que Fénelon s'appuie pour recommander au duc de Bourgogne de respecter les libertés et les franchises de la nation, et notamment le droit de voter l'impôt. « Avez-vous, lui dit-il, écouté favorablement les remontrances des gens de bien ? Loin de les réprimer, les avez-vous cherchées et prévenues comme un bon prince doit le faire ? Vous savez qu'autrefois le roi ne prenait jamais rien sur ses peuples par sa seule autorité. C'était le Parlement, c'est-à-dire, l'assemblée de la nation qui lui accordait les fonds nécessaires pour les besoins extraordinaires de l'État. Hors de ce cas, il vivait de son domaine. Qu'est-ce qui a changé cet ordre, sinon l'autorité absolue que les rois ont prise (2) ? » De même que les citoyens doivent être appelés à voter les impôts qu'ils

(1) Discours sur Tite-Live, livre Ier, chap. XI.
(2) Direction pour la conscience d'un roi, XIX.

payent, de même ils ne peuvent être dépossédés de leur propriété, sans une juste indemnité. Cette indemnité, Fénelon n'indique pas, comme notre Code civil (art. 545), qu'elle doive être préalable, mais il dit qu'elle doit être promptement payée et qu'elle doit représenter la juste valeur de l'immeuble exproprié. « N'avez-vous jamais toléré et voulu ignorer, dit-il, que les ministres aient pris le bien des particuliers pour votre usage, sans payer sa juste valeur, ou du moins retardant le payement du prix, en sorte que ce retardement ait porté préjudice aux vendeurs forcés ? C'est ainsi que des ministres prennent des maisons de particuliers, pour les enfermer dans les palais des rois ou dans leurs fortifications (1). »

Pascal avait dit dans ses *Pensées* « On ne choisit pas, pour gouverner un vaisseau, celui des voyageurs qui est de meilleure maison. » De même, Fénelon écrit au duc de Bourgogne : « Le roi ne doit pas se laisser éblouir par la flatterie, mais aller chercher, loin de lui, le mérite simple, modeste, timide et caché (2). » Ce n'est pas encore l'accessibilité de tous aux emplois publics ; mais Fénelon exprime ici un sentiment de justice, qui est en même temps un principe de très-sage politique. La monarchie française, malgré les prétentions aristocratiques dont elle était entourée, s'était plus d'une fois honorée en appelant aux affaires des hommes de haute intelligence appartenant au tiers état. Le plus grand ministre de Louis XIV, Colbert, n'avait pas été choisi pour sa naissance, mais pour sa haute et incontestable capacité. Les cahiers des états généraux et l'Assemblée constituante devaient achever à cet égard l'œuvre de la monarchie et proclamer nettement le grand principe de l'égalité devant la loi et d'accessibilité de tous aux emplois publics.

Fénelon avait vu de près les abus qui résultent de l'immixtion du pouvoir civil dans les affaires de la religion. Il avait

(1) Direction pour la conscience d'un roi, XIX.
(2) Direction pour la conscience d'un roi, XXXVI.

vu Louis XIV passer, en quelques années, du gallicanisme le plus ardent aux idées d'intolérance et de persécution contre les protestants. De l'autre côté du détroit, il avait vu décapiter Charles Ier et détrôner Jacques II, à raison de la part peut-être trop vive qu'ils avaient prise aux querelles religieuses de la Grande-Bretagne. Il fera sortir de son expérience en même temps que de son cœur, ces deux grands principes, l'indépendance du pouvoir spirituel et la liberté de conscience. Idoménée demande à Mentor de régler avec lui le différend qui s'est élevé entre Diophanes, prêtre de Jupiter, et Méliodore, prêtre d'Apollon, sur les présages à tirer du vol des oiseaux et des entrailles des victimes. « Pourquoi, lui répond Mentor, vous mêlez-vous des choses sacrées?... Souvenez-vous qu'un roi doit être soumis à la religion et qu'il ne doit jamais entreprendre de la régler. » Et quand les Stuarts sont tombés pour n'avoir pas su se maintenir dans une sage réserve à cet égard, Fénelon dira au chevalier de Saint-Georges, fils de Jacques II : « Sur toutes choses, ne forcez jamais vos sujets à changer de religion. Nulle puissance humaine ne peut forcer le retranchement impénétrable du cœur (1) ! »

Tout le monde connaît les admirables conseils adressés à Télémaque au sujet de la guerre et l'amère critique que Mentor fait des rois conquérants. Ces considérations qui sont reproduites à chaque page du *Télémaque*, sont admirablement résumées dans ces quelques lignes des *Dialogues des morts*, où Fénelon met en scène celui des philosophes de l'antiquité dont la morale a été la plus pure, j'allais dire la plus chrétienne, Socrate : « La guerre est un mal qui déshonore le genre humain; si on pouvait ensevelir toutes les histoires dans un éternel oubli, il faudrait cacher à la postérité que des hommes ont été capables de tuer d'autres hommes. Toutes les guerres sont civiles, car c'est toujours l'homme contre l'homme qui répand son propre sang, qui

(1) Entretiens de Fénelon avec le chevalier de Saint-Georges.

déchire ses propres entrailles.... Il n'est permis de faire la guerre que malgré soi, à la dernière extrémité pour repousser l'ennemi (1). »

Un demi-siècle après, Voltaire reproduisant la même pensée sous une autre forme, disait : « Tous les animaux sont perpétuellement en guerre ; chaque espèce est née pour en dévorer une autre.... Il semble que Dieu ayant donné la raison aux hommes, cette raison doive les avertir de ne pas s'avilir à imiter les animaux, surtout quand la nature ne leur a donné ni armes pour tuer leurs semblables, ni instinct qui les porte à sucer leur sang (2). »

En économie politique, Fénelon est plus avancé que la plupart de ses contemporains. Quand le commerce et l'industrie en France étaient gênés par des prohibitions et des entraves de toute sorte, par des douanes extérieures et intérieures, quand la révocation de l'édit de Nantes avait jeté en dehors du sol français un certain nombre de grandes industries, il y avait du courage à tenir le langage suivant : « Recevez bien et facilement tous les étrangers, faites-leur trouver dans vos ports la sûreté, la commodité, la liberté entière, ne vous laissez jamais entraîner ni par l'avarice, ni par l'orgueil ; le vrai moyen de gagner beaucoup est de savoir perdre à propos. Surtout n'entreprenez pas le commerce pour le tourner dans vos vues. Il est plus convenable qu'un prince ne s'en mêle point et qu'il en laisse tout le profit à ses sujets qui en ont la peine. Il en tirera assez d'avantages par les grandes richesses qui entreront dans ses États.

A coup sûr les économistes les plus libéraux de notre temps ne désavoueraient pas un pareil langage. Comme on le voit, en matière d'économie politique, Fénelon avait devancé Turgot, comme en saine philosophie il avait devancé Voltaire, comme en politique il avait devancé Montesquieu. Dans cet esprit généralisateur et puissant, tout

(1) Dialogue, XVII.
(2) Dictionnaire philosophique.

se tenait et les doctrines économiques étaient à la hauteur des idées morales et politiques. En effet, quand on prêche l'abolition de la guerre et la fraternité des hommes, il faut, de toute nécessité, abaisser les barrières commerciales entre les nations. Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, Fénelon n'écoutant que ses inspirations personnelles et son désir d'améliorer les peuples, marchait bien avant ses contemporains dans la voie du progrès. Il est peut-être permis de croire qu'il n'est pas autant dans cette voie, quand il fait établir par Mentor les nouvelles lois du royaume d'Idoménée. Par quel motif était-il déterminé, quand il partageait la société de Salente en sept classes, sans compter les esclaves qui devaient en former une huitième, et quand il assignait à chacune de ces castes un habillement obligatoire et distinct ? Était-ce tout simplement une imitation de la république de Platon, république imaginaire sortie du cerveau du grand philosophe, doublé d'un grand poëte ? ou bien Fénelon, témoin des docilités trop souvent coupables de l'aristocratie française que Louis XIV avait mise sous le joug, avait-il eu la pensée de porter l'attention du duc de Bourgogne sur la nécessité de rétablir dans la société la subordination et le respect, au moyen d'une hiérarchie sévère et compliquée ? Voulait-il aussi élargir les distances entre le souverain et les sujets en ne permettant pas au premier venu de s'élever de plein saut aux grandes charges ? La comparaison entre la société anglaise, où la noblesse avait créé la liberté parlementaire, et la société française, où les hautes classes n'avaient cessé de lutter à main armée contre la royauté que pour obéir aveuglément à ses caprices, a peut-être inspiré à Fénelon cette étrange théorie des castes fermées et du costume obligatoire qu'on s'étonne de trouver dans un livre comme le *Télémaque*. Quoi qu'il en soit, cette constitution de Salente doit être considérée comme une pure utopie ou comme l'exagération d'un esprit qui ayant beaucoup médité sur l'histoire des peuples, croit que le nivellement est le meilleur auxiliaire du despotisme et que les

démocraties les plus turbulentes, n'ayant ni frein ni contre-poids, finissent toujours par se taire et par trembler devant le froncement de sourcils et sous l'épée nue d'un César.

Quand pour la première fois le *Télémaque* fut livré à la publicité, sans l'aveu de Fénelon et par l'indiscrétion coupable de l'un de ses domestiques, Louis XIV le lut et crut s'y reconnaître à chaque page. Il en fut vivement irrité, et un jour, il dit à son premier ministre Fagon et à son premier chirurgien Félix : « Je savais bien que M. l'Archevêque de Cambrai était un mauvais esprit, mais je ne savais pas qu'il fût un mauvais cœur ; je viens de l'apprendre en lisant le *Télémaque* (1). »

La malignité publique vit, en effet, dans ce livre, des allusions nombreuses et crut ou feignit de croire que les principaux personnages du temps y étaient représentés. Les dames de la Cour, qui, en général, ne brillaient pas par la pureté de leurs mœurs, c'étaient les nymphes de Calypso, ou mieux encore, les femmes et les filles de l'île de Chypre. On retrouvait Amsterdam dans Tyr et Salente. Louis XIV, c'était Idoménée aveuglé par son autorité absolue et tyrannisé par ses passions, ou Adraste, qui, par ses injustes entreprises, avait soulevé contre lui tous les peuples voisins. Calypso qui ne pouvait se consoler du départ d'Ulysse, c'était Marie de Mancini abandonnée par Louis XIV. Eucharis, c'était Mlle de La Vallière dont la duchesse d'Orléans avait, disait-on, été jalouse. Mme de Montespan, cette dominatrice hautaine et redoutée, sur qui, à raison de ses relations avec la Voisin, avaient plané de vagues soupçons d'empoisonnement (2), apparaissait sous les traits odieux d'Astarbé. Antiope, c'était la triste Marie-Thérèse, l'épouse vertueuse et délaissée. Télémaque, avec sa pétulance et ses défauts, représentait le duc de Bourgogne enfant. Était-il parvenu à maîtriser ses passions, grâce aux conseils de Mentor, c'était

(1) Galerie de l'ancienne cour, tome II, art. Fénelon.

(2) Archives de la Bastille, publiées par M. Ravaisson, tome IV, pages 11 et 13.

Guillaume d'Orange, chef de la coalition organisée contre Louis XIV. On croyait voir le roi d'Espagne, Philippe IV, sous les traits vénérables de Sésostris. Le ministre Métophis, disgracié pour ses injustices, c'était le surintendant Fouquet. Protésilas, jaloux de Philoclès, n'était autre que Louvois, jaloux de la gloire du grand Turenne. Parmi les personnages secondaires, le prince de Conti, élu roi de Pologne, se retrouvait sous les traits de Polydamas, et le duc de Navailles sous ceux d'Aristodème. Enfin Idoménée, chassé de l'île de Crète, représentait Jacques II chassé du royaume d'Angleterre (1).

A coup sûr, Fénelon, nommé précepteur des enfants de France et promu au siége archiépiscopal de Cambrai; comblé des bienfaits de Louis XIV et ayant reçu les plus flatteuses marques de sa confiance, n'avait point songé à diriger contre ce prince un pamphlet, qui aurait été aussi inconvenant qu'odieux; mais appelé à instruire l'héritier du trône, il avait dû lui tenir le langage austère qui convenait à un précepteur chrétien. Témoin des scandales qu'avaient occasionnés les désordres de Louis XIV, il avait parfaitement le droit et le devoir d'avertir le duc de Bourgogne et de lui recommander de fuir l'air empesté des cours. Il avait bien raison de prémunir son élève contre les dangers du pouvoir absolu et contre les effroyables calamités de la guerre; mais si le grand roi, que la flatterie avait fait passer à l'état de Dieu, apercevait la censure de sa vie et de son gouvernement dans les sages préceptes de Mentor, faut-il s'en étonner? Le souverain, qui se voyait représenté dans son splendide palais de Versailles, tantôt sous les traits de Jupiter, tantôt sous ceux d'Apollon, et qui avait choisi le soleil pour emblème, aurait-il pu souffrir qu'un homme si haut placé qu'il fût, dans l'État ou dans l'Église, pût se refuser de faire sa partie dans le concert de louanges offert de toutes parts

(1) L'édition publiée à Rotterdam, en 1719, donne une véritable clef du *Télémaque*.

à sa gloire? Aussi la colère de Louis XIV fut-elle portée à son comble. Il était déjà très-irrité contre l'archevêque de Cambrai, qu'il avait exilé de la Cour et relégué dans son diocèse, à l'occasion des querelles du quiétisme et de la condamnation de son livre sur les *Maximes des saints*. Il crut que ce prélat avait cédé à un étroit sentiment de vengeance, en écrivant le *Télémaque* (1). Les relations de Fénelon avec le duc de Bourgogne furent brusquement interrompues et il fut défendu à l'élève de correspondre avec son précepteur. Pendant quatre années, du 1er août 1697 au 22 décembre 1701, au grand désespoir du duc de Bourgogne, aucune communication n'eut lieu entre eux. Enfin, sous le couvert du duc de Beauvilliers, ami particulier de l'archevêque de Cambrai, des lettres purent être échangées entre Fénelon et le duc de Bourgogne. L'élève parlait à son maître de ses études interrompues et de la douleur que lui causait cette séparation. Fénelon, de son côté, répondait avec la résignation d'un chrétien et la tendresse d'un père : « J'ai, Dieu merci, le cœur en paix, ma plus rude croix est de ne point vous voir, mais je vous porte sans cesse devant Dieu, dans une présence plus intime que celle des sens, je donnerais mille vies comme une goutte d'eau pour vous voir tel que Dieu vous veut. »

Un événement inattendu, la mort du grand Dauphin survenue le 14 avril 1711, fit cesser la situation pénible dans laquelle se trouvait Fénelon vis-à-vis de son ancien élève. Le duc de Bourgogne, alors dans sa vingt-neuvième année, devenait Dauphin, et Louis XIV, sentant le poids de l'âge,

(1) Quand Fénelon fut disgracié, à l'occasion des doctrines qu'il avait émises dans les *Maximes des saints* et dans le *Télémaque*, un mauvais plaisant du temps fit courir les vers suivants :

Contre Cambrai, de Meaux chicane ;
Quoi ! pour des contes de peau d'âne
Fallait-il en venir aux mains ?
Mais Cambrai s'attire l'attaque,
Moins pour les *Maximes des saints*
Que pour celles de *Télémaque*.

semblait disposé à faire participer le jeune prince aux travaux du gouvernement. Les ministres avaient en effet reçu du roi, d'ordinaire si jaloux de son autorité, l'ordre d'aller travailler avec le nouveau Dauphin toutes les fois qu'il les manderait (1). Louis XIV savait son petit-fils discret, instruit et appliqué, et il tenait à le mettre au courant des grandes affaires. Cet état de choses ramenait l'influence aux amis du duc de Bourgogne, au premier rang desquels se trouvait naturellement l'archevêque de Cambrai. Alors, au lieu d'une correspondance rare et occulte, expédiée sous le couvert du duc de Beauvilliers, il y eut entre Fénelon et le prince devenu dauphin un échange fréquent de lettres et de notes ayant trait au gouvernement. Louis XIV était alors âgé de 74 ans, et Fénelon voyait son élève sur le point d'arriver au trône. C'était le cas de compléter une éducation si bien commencée; c'est dans ce but que Fénelon dressa alors un plan général de gouvernement, qui embrassait toutes les branches de l'administration et qui était destiné à guider le futur souverain de la France.

Dans ce projet, Fénelon propose de rendre les états généraux périodiques et de les convoquer tous les trois ans. Les élections seraient libres, nulle recommandation ne devant être faite par le roi. Ces assemblées seraient appelées à délibérer sur toutes les questions d'impôts, de guerre, de justice, de police, d'agriculture et de commerce. Elles pourraient, en outre, être saisies de propositions tendant à l'abolition de toutes lettres d'État et de tous priviléges abusifs. Les charges de la magistrature devraient être rachetées peu à peu et les magistrats devraient être payés sur les fonds publics.

Le commerce devrait être libre. La France est assez riche, disait Fénelon, si elle vend bien ses blés, ses huiles, ses vins et des toiles. Les états généraux et particuliers verraient s'il y a lieu d'abolir les droits d'entrée et de sortie (2).

(1) Mémoires de Saint-Simon.

(2) *Projet pour le présent*, publié par le cardinal de Bausset, dans les

On le sait donc, ce n'était pas toujours au point de vue de la théorie pure que se plaçait Fénelon quand il écrivait les admirables pages du *Télémaque*. Il sentait que les ressorts de la monarchie avaient été trop tendus et que la royauté avait besoin de se retremper aux sources nationales. Associer la nation à son gouvernement, diminuer le pouvoir et la responsabilité qui pesaient sur la tête d'un seul homme, telle avait été son unique pensée. Malheureusement, le duc de Bourgogne, pareil au Marcellus de Virgile, devait être fauché dans sa fleur, et manquer aussi à l'affection de ses amis, à la consolation du vieux monarque et aux espérances de la patrie. Il mourut moins d'une année après son père, laissant le roi et la France dans la consternation. Le cœur de Fénelon en fut brisé, et il ne survécut que peu d'années à celui qu'il croyait avoir formé pour la paix et le bonheur des peuples.

Cette mort prématurée d'un prince de la maison royale a produit pour notre pays des conséquences considérables et qu'il est difficile de déterminer. Les événements politiques de la fin du dernier siècle auraient-ils pu être évités, si au lieu des désordres de la Régence, nous avions eu un prince intelligent et ferme, libéral et mesuré, accomplissant les réformes nécessaires, quatre-vingts ans avant la Révolution française, et fondant chez nous la monarchie représentative ? aurions-nous échappé ainsi aux scandales du règne de Louis XV, aux horreurs de 93, à nos révolutions incessantes, à cette course prodigieuse et vertigineuse de Napoléon à travers l'Europe et à la triple invasion de la France par les étrangers ? Dieu seul le sait, et ce n'est pas sans raison que, pour les nations comme pour les individus, il a jeté un voile épais sur le livre des destinées. Quoi qu'il en soit, il est permis de regretter que la providence n'ait pas laissé le duc de Bourgogne monter sur le trône de ses ancêtres pour y tenter

pièces justificatives de l'Histoire de Fénelon, tome IV, page 414 et suivantes.

pacifiquement la réforme d'institutions décrépites et dont le fonctionnement allait devenir de jour en jour plus difficile. Quant à Fénelon, on peut dire de lui que, un siècle avant 89, il montra une rare et merveilleuse intuition des nécessités politiques, et que si son noble esprit s'égara parfois, c'est qu'il était possédé et comme dévoré par cette passion des grandes âmes, l'amour de Dieu et de l'humanité.

ALFRED GIRAUD.

RECHERCHES SUR LE STYLE

ET PARTICULIÈREMENT SUR CELUI DES CHRONIQUES

Les pages suivantes sont peut-être ce que Charles Nodier a écrit de plus éloquent, de plus vif et de plus concluant sur la langue française et sur le style. Nous n'y joindrons aucun développement, ni aucun commentaire. Chaque phrase, chaque ligne y parle, y porte un sens précis, clair et complet. Les mots heureux y abondent. Jamais, nous le croyons, Nodier n'a été plus lui-même, plus lucide, plus maître de son savoir et de son talent. C'est tantôt les expressions usées et frustes qui « attendent le coin et le balancier »; tantôt la philosophie du dix-huitième siècle, « une philosophie *sans philosophie* »; tantôt les *ventilateurs sonores* de l'éloquence académique « bruissant à la merci de l'air, sans éveiller aucune émotion réfléchie, parce qu'ils n'expriment aucun langage »; tantôt les dictionnaires « codicilles des littératures ». C'est enfin le droit réclamé pour les langues de croître, de végéter, de se rajeunir, de conquérir, de s'étendre; c'est ce droit appuyé sur l'histoire, sur la comparaison des langues fixes qui s'étiolent et des langues libres qui durent; c'est le phénomène palingénésique des littératures régénérées par les révolutions politiques et les heureux augures que Nodier en tire pour le succès de la nouvelle école littéraire. Puis des images gracieuses, et de justes exemples illustrant le discours comme des figures explica-

tives, tels que celui qui termine l'apologie de la littérature révolutionnaire : *quand les Pélíades*, etc.

Beaucoup de théories qui sont là résumées ont été développées par l'auteur dans des ouvrages plus étendus, comme les *Éléments de linguistique* et les études diverses sur la littérature de la Révolution. Mais nous ne croyons pas que nulle part ailleurs Nodier ait rassemblé en quelques pages plus d'éléments, d'observations, de sujets et plus délicatement traités. En voulant donner une théorie du style, il en a fait un modèle.

Ce remarquable article a paru pour la première fois en tête des *Chroniques de Jacques Gondar*, publiées par M. Francisque Michel. L. T.

L'histoire d'une langue est à peu près celle de toutes les autres. Elle naît, elle vit, elle vieillit, elle meurt comme les hommes, comme les sociétés, comme les mondes. Sa durée, sa vitalité, ses modifications sont en raison de celles de la société particulière dont elle est l'expression. Chez les peuples condamnés à rester enfants, elle ne sort jamais de l'enfance; chez les peuples décrépits, elle participe de leur honteuse et impuissante caducité. L'ignorance la condamne à une longévité stupide : les Chinois ont emprisonné la leur dans les langes de son berceau. Le despotisme et la corruption précipitent sa décadence, et à l'âge même de la force elle subit l'affront des lisières. La destinée d'une nation est tracée dans son langage. Tant vaut la parole, tant vaut le pays. Aux langues fixes, la servitude; aux langues vivaces et conquérantes, l'avenir. Si vous inscrivez le cercle de Popilius autour du langage, la pensée y est prise; elle n'a plus que faire dehors. Les dictionnaires convertis en loi sont le codicille des littératures. Dites à l'intelligence de l'homme de ne plus se mouvoir autour d'elle-même, de ne plus produire, de ne plus enfanter ses idées imprévues sous les formes imprévues qui leur sont propres; dites à sa chair, dites à ses os, à ses nerfs, à ses muscles, à ses tendons, de ne plus végéter, de ne plus croître, de ne plus se nourrir, de ne plus absorber les principes vivifiants dont ils

reçoivent leur vigueur élastique et leur flexibilité, de ne plus manifester, de ne plus répandre cette surabondance de vie qui les inonde; ce sera exactement même chose. D'une part, voici la *Crusca*, voici l'académie, la sotte grammaire, la critique puérile, la médiocrité routinière, voici le néant; de l'autre, voici la gangrène, voici le sphacèle, voici la dissolution, voici la mort.

Notre langue est très-jeune encore; on ne s'en douterait pas. Il y a mille ans entre Homère et Plutarque. Il y en a plus de quatre cents entre Ennius et Quintilien. Il n'y a pas dix ans entre Malherbe et la *critique du Cid*. C'est en 1656 que Pascal écrivait, le premier, de l'excellente prose française dans ses admirables *Provinciales*. On l'a dit et redit. Trente-huit ans après, la prose et les vers, et la langue étaient fixés en deux volumes *in-folio* avec privilége du roi. On a promis les siècles à cette langue, et elle a grandi comme une génération. C'est une singulière anomalie physiologique. On lui a dit : « Vous en savez assez pour « votre âge, trop peut-être. Vous parlez d'idées nouvelles ! « toutes les idées sont dans nos livres. Vous cherchez des « mots pour les rendre ? Tous les mots sont dans notre dic- « tionnaire. Évitez le vieux langage, il est barbare. Criez « anathème sur le nouveau, il est sacrilége. Les anciens « obéissaient à l'usage. Bon pour les anciens. Ils n'avaient « point d'académies. Obéissez à l'académie. Hardiesse est « témérité; liberté, c'est licence; originalité, c'est délire. « Imitez, imitez toujours, et quand tout sera imité, imitez « les imitateurs. Copiez, copiez encore, et quand tout sera « copié, copiez les copistes. Surtout ne vous avisez pas de « sentir, de concevoir, d'inventer. Tout ce qui pouvait s'in- « venter, on l'a inventé. On a inventé jusqu'à nous. Depuis « qu'il y a une académie, on n'invente plus. Nous n'inven- « tons rien, et cependant nous sommes l'académie. » Mais qui a dit cela ? C'est Faret, c'est La Mesnardière, c'est Bois-Robert, c'est Cottin. Quelle pitié !

Il est résulté de là, ce qui devait en résulter inévitable-

ment. A force de remettre l'idée dans les mêmes plis, on en a coupé la trame. Le langage a ressemblé à ces vêtements pompeux de l'acteur tragique, dont le costumier a quelque droit de tirer vanité aux premières représentations, mais qui, à force d'être mis à tous les rôles, finissent par devenir tout au plus bons à servir de souquenilles aux goujats. Je fais grand cas d'un drame d'Euripide écrit par Racine. Je sais ce que vaut un dessin de Jules Romain traduit par le burin de Marc-Antoine; mais quand la planche rase, fatiguée, usée par le jeu de la presse, ou bien gauchement retaillée, fouillée sans adresse et sans goût par un ouvrier barbare, ne me donne plus qu'un barbouillage pâle et confus, je l'envoie au chaudronnier. Voyez ce qu'étaient devenus le mot, le vers, la phrase, la période, l'image, la pensée, le sentiment, à la fin du dix-huitième siècle; voyez ce que la littérature impériale en avait fait. La parole de l'homme n'était plus qu'un bruit cadencé qui retentissait plus ou moins agréablement dans votre oreille, mais qui ne passait jamais le tympan. Vous sortiez d'une lecture ou d'une représentation comme d'une ruche d'abeilles, l'attention étourdie de je ne sais quel bourdonnement monotone qui ne laissait rien à l'intelligence. C'était cela; c'étaient des figures sans relief et sans couleur sur un canevas rompu. Si ces gens-là parvenaient à emboîter dans deux hémistiches, sans égard à la situation, aux temps, aux lieux, aux personnes, quelque vieillerie poétique ou morale qui ressemblait de loin à quelque chose, leur public était si étonné de voir apparaître en cinq actes ou en dix chants, l'embryon d'une idée intelligible, qu'il criait à s'époumoner, au beau vers, au vers à effet, au vers du siècle. Un lieu commun de Publius Syrus, un rébus ampoulé de Sénèque, deux grands niais de substantifs, flanqués de deux épithètes turgescentes, balancés entre eux comme les termes d'une proposition arithmétique, c'était miracle. Et puis il y avait la périphrase, ou l'art de noyer dans un verbiage sonore le mot d'une énigme diffuse et embrouillée. Devinait qui pouvait. Et puis il y

avait l'alliance ou la mésalliance de mots, qui passait encore pour une rare merveille; mais comme à la fin les mots ne signifiaient plus rien, il importait assez peu comment ils fussent appareillés. Les expressions, la valeur convenue, le signe représentatif de la pensée, étaient, si l'on veut, polies et brillantes, mais frustes et démonétisées, comme de vieilles médailles sans date, sans devise, sans exergue, sans légende, sans tête, sans revers. Elles attendaien le balancier et le coin.

Tout le monde sait que ce qui constitue principalement l'esprit et la physionomie d'une langue, ce sont les archaïsmes, les idiotismes, les vocables propres de cette langue, ces locutions qui semblent être simultanément engendrées de la substance intellectuelle du pays avec son génie et ses institutions, et qui lui sont naturelles comme son sol, comme sa végétation, comme son climat. Or c'est là ce qu'on avait eu grand soin de répudier d'abord de cet euphuïsme académique qu'on appelait le beau style, de sorte que dans cette langue gallique, perfectionnée par des puristes et des phrasiers privilégiés, il n'y avait rien de plus maussade et de plus inconvenant qu'un bon gallicisme. Il s'ensuivait nécessairement que les génies indépendants qui s'étaient emparés, avec une naïve audace, des véritables ressources de l'idiome national que ces oseurs étranges qui s'étaient permis de dédaigner, pour les formes ingénues, énergiques et originales, pour les tours vifs et clairs de notre noble langage, la périodicité compassée et les froides bienséances d'un parlage de convention, avaient dû vieillir en peu d'années. Ai-je besoin de nommer ces auteurs déjà surannés au temps de la Régence, dont le mâle franc-parler, l'éloquence robuste, le style plein de nerf et de souplesse. de verve et de candeur, de majesté sans apprêt et de simplicité sans bassesse, effraya si vite de ses libres allures, la délicatesse d'une littérature abâtardie? C'était Molière, c'était La Fontaine, c'était Corneille. Le centième anniversaire de la mort de Corneille n'était pas sonné, qu'il fallait lui accorder, comme aux

atellanes de Rome et aux sirventes du moyen âge, les honneurs du glossaire et des scolies, et que la plume de Voltaire se jouait à relever ses solécismes et ses barbarismes, dans le commentaire le plus spirituel qui ait jamais été écrit. Les barbarismes de Corneille, grand Dieu !

Dans le style des jolis écrivains du dix-huitième siècle, au contraire (je ne parle pas ici de ceux qui sont tout à fait hors ligne, et qui devaient cet avantage de position au pressentiment intime d'une nouvelle époque littéraire et politique), il n'y avait réellement rien à reprendre. Il était pour cela trop soigné, trop méticuleux, trop scrupuleusement grammatical, trop servilement soumis au despotisme pédantesque du dictionnaire et de la syntaxe. La manie du néologisme faisait bien quelque progrès, et il ne peut pas en être autrement quand les mots vides et usés ont perdu leur valeur primitive ; mais c'était un néologisme sans invention, prétentieux, maniéré, dépourvu d'idées et d'analogies, comme ce jargon précieux dont la comédie avait fait justice un siècle auparavant. Depuis Fontenelle, depuis Marivaux, depuis Boissy, depuis Moncrif jusqu'aux contes insipides de Marmontel, jusqu'à ses romans boursouflés, jusqu'au galimatias rédondant de Thomas, jusqu'aux niaiseries musquées de ce troupeau de rimeurs de ruelles qu'on appelait encore des poëtes en 1780, vous chercheriez inutilement dans la phrase creuse, une pensée substantielle et vivante. C'est je ne sais quoi de ténu, de fugitif, d'insaisissable, qui échappe à l'analyse et même à la perception, une faconde inanimée dont la cadence symétrique ne résonne pas dans une seule des fibres du cœur, le murmure monotone et vague de ces ventilateurs sonores qui bruissent à la merci de l'air, mais qui n'éveillent aucune émotion réfléchie, parce qu'ils n'expriment aucun langage ; un objet d'amère dérision pour l'esprit et pour l'âme. Soufflez sur le style le plus coloré, le plus éblouissant de cette période, il ne vous restera rien ou presque rien : la pâle membrane de l'aile du papillon, quand vous avez fait voler la poussière diaprée qui la

colore, la toile grossière et muette du peintre sous ses pastels effacés, le *ventus textilis* de Pétrone. Je dirai plus, et pourquoi ne le dirais-je pas, puisque la critique a osé le dire, dans le dix-huitième siècle même? Cette malheureuse hypocrisie de la parole, cette contagion académique du petit, du faux, de l'affecté, a corrompu dans leur source jusqu'aux productions des plus beaux génies; dans Buffon, par l'excès de la magnificence; dans Montesquieu, par l'abus de l'esprit. Ces raffinements peuvent quelquefois tenir lieu de talent à la médiocrité; ils font tache dans le talent.

Il survint dans ce temps-là un de ces phénomènes qui précèdent à peu de distance le renouvellement des peuples. Un esprit d'investigation curieuse jusqu'à l'audace s'introduisit dans la partie pensante de la société, s'accrut, se déborda, envahit toutes les questions avec l'impétuosité d'un torrent et souleva toutes les idées avec la puissance d'une tempête. Ce fut la philosophie du dix-huitième siècle; philosophie sans principes, sans méthode, sans discernement, sans conviction, sans amour senti et raisonné de l'humanité, sans perception distincte du bien, et, pour la peindre d'un seul trait, sans philosophie. Mais, à force de tout remuer, elle mit tout à découvert, jusqu'à la vérité, jusqu'aux pensées intimes de l'homme; et quand la vérité fut à nu, quand la pensée revint à surgir au milieu de la confusion des mots, la parole se retrouva. Le chaos avait enfanté une seconde fois le monde.

Alors il se forma un style qui n'avait été appris ni sur les bancs, ni dans les livres; qui n'était ni celui de la cour, ni celui des salons, ni celui de l'académie; qui se passait du suffrage de Fréron comme de l'aveu de Beauzée; un style de l'âme, sobre d'ornements, plein de choses, valide, émancipé, viril. Jean-Jacques Rousseau vint, et puis Diderot, avec sa fougue mal ordonnée, mais entraînante; et puis Bernardin de Saint-Pierre, dont chaque inspiration était un hymne à la nature; et puis Mirabeau, dont la voix impétueuse grondait sur la tête des grands comme la foudre de

la liberté. Le théâtre, prostitué si longtemps à des jeux efféminés, se réveilla de ses fades langueurs, à ces traits acérés, à ces saillies mordantes de Beaumarchais, qui stimulaient, dans notre civilisation avortée, le sentiment d'une vie presque éteinte, qui cautérisaient avec du feu les vieilles plaies de notre imbécile politique. Apre, incorrect, inégal, mais véhément, passionné, profond, presque sublime, Fabre d'Églantine produisit la comédie du siècle, un chef-d'œuvre unique, isolé, mais immortel. Le paysan du Danube aussi n'avait paru qu'une fois au sénat. La licence d'une polémique hardie, turbulente, effrénée si l'on veut, suscita le génie, alimenta la verve fantasque et originale de Courier. Avec lui la langue rajeunie ne se souvint pas seulement de Pascal; elle retourna s'inspirer de la philosophie bouffonne et du sage délire de Rabelais. Je ne parle pas d'une époque intermédiaire dans cette époque imposante et créatrice de notre histoire. Elle est non avenue pour la littérature; l'homme qui la remplit à lui tout seul, persécuta, proscrivit la pensée. La pensée se vengea de lui en abandonnant sa gloire à cette harpie stupide et avare qui souille tout ce qu'elle touche, la louange mercenaire. Tant qu'il régna, il ne fut rien pour elle. Pour commencer à vivre par elle, il fallut qu'il finît de mourir. Son piédestal, c'est sa tombe.

On a beaucoup écrit contre la langue *inepte et barbare* des temps révolutionnaires, et je n'ai pas été un des derniers à sauter après les moutons de M. de Laharpe, le Dindenaut de la littérature académique, lorsque cette question nous était jetée, au profit d'un parti, avec toutes ses conséquences politiques. La vérité du fait est que nous n'y entendions pas un mot. Il n'est pas difficile de prouver que ce langage était peu grammatical, peu littéraire, peu classique, même quand il était imposant et solennel. Les révolutionnaires n'avaient rien à démêler avec la grammaire et l'art oratoire, et plus leur langage s'éloignait des formes arrêtées d'une langue stationnaire, d'une langue immobile, délicate

jusqu'à la pusillanimité, soigneuse jusqu'à l'afféterie, cérémonieuse et servile jusqu'à la bassesse, plus il s'appropriait aux idées et aux choses du temps. Ce langage fut ce qu'il était, parce qu'il devait être ainsi, parce qu'il ne pouvait pas être autrement. Son agreste fierté, son incohérence tumultueuse et passionnée, son énergie sauvage et brutale, sont, quoi qu'on en dise, l'expression très-convenable du mouvement orageux des esprits dans ce grand cataclysme des institutions anciennes. On ne jette pas l'acte d'accusation d'une monarchie de quatorze siècles dans le moule pygmée d'un panégyrique ou d'un discours de réception. L'éruption d'un volcan ne ressemble pas au bouquet d'un feu d'artifice. Pour recommencer une nation, il faut tout recommencer. Quand les Péliades égorgèrent leur vieux père pour le rajeunir, et livrèrent ses lambeaux à l'action d'un feu magique, elles n'épargnèrent pas ses vêtements.

Ce phénomène de palingénésie est, au reste, un fait commun à toutes les révolutions. Elles ont renouvelé presque autant de langues que l'esprit de société en a fait. L'italien n'était qu'un bas-latin gothique amolli par le roman, quand le Dante se leva comme un colosse éternel sur les ruines fumantes des guerres civiles. Le berceau de Shakspeare avait été agité, ses langes avaient été trempés de sang par les discordes tragiques qui suivirent le schisme d'Henri VIII. Milton avait vu le Pandæmonium au parlement. Il était assis sur l'aile de Satan au sacrifice de White-Hall. Ce bouffon sublime de Rabelais est le premier-né de la réforme religieuse. Montaigne et de Thou écrivaient en présence de la ligue. Il n'y a pas jusqu'à la Fronde, cette misérable révolte de corde et de paille, de couplets et de barricades, qui n'ait développé le profond esprit d'observation du cardinal de Retz et le scepticisme acrimonieux de Mézeray. L'auteur des *Provinciales* a pris un rang légitime parmi nos plus excellents écrivains. Sans les absurdes querelles du jansénisme, alors éminemment populaires, il n'aurait probablement laissé que la réputation d'un fou mélan-

colique. Et l'on voudrait que l'événement le plus mémorable de tous les âges eût passé sur nos têtes sans léguer d'autres souvenirs aux générations consternées, que des plaies qui saignent toujours; qu'il eût retourné notre sol jusque dans les fondements de la terre sans lui confier quelque racine vivace et féconde! En vérité, il faudrait être, pour croire cela, bien aveuglé d'ignorance et bien entêté d'orgueil! Faites, faites des contre-révolutions; écrivez des manifestes contre la pensée et contre la parole; envoyez la raison publique aux carrières; mettez l'esprit humain aux ceps, et croyez qu'il ne marchera plus! Il marche, il marchera, il ira droit à son but, quel qu'il soit! Un abîme peut-être laissant bien loin derrière lui les risibles débris de sa chaîne, et vos règles mesquines, et vos institutions bafouées, et tous les jouets de votre civilisation d'enfants!

La langue française, ravivée et assouplie par la forte trempe des passions politiques, avait donc retrouvé quelque chose de la verdeur et de l'alacrité de sa jeunesse. A un peuple pour qui Corneille était vieux, La Fontaine bas, et Molière grossier, il aurait fallu traduire Montaigne. L'abbé de Marsy avait déjà pris ce soin ridicule pour Rabelais. Ce peuple, à demi affranchi de ses pédagogues, parce que toutes les tyrannies s'en vont ensemble, osa tenter des études plus mâles. La vétusté de ce grave langage qui rebutait nos pères, fut un attrait de plus pour la génération qui s'élève avec une si rare aptitude et une si prodigieuse facilité d'investigation. Nous ne connaissions les chroniques, c'est-à-dire les titres sacramentels de notre famille politique, que par les rapsodies diffuses et insipides des historiographes royaux. Les femmes, les gens du monde, et les neuf dixièmes des savants brevetés n'avaient pu goûter l'esprit de ces pages excellentes, imprégnées du plus pur parfum d'une antiquité poétique, que sous le bon plaisir du compilateur maussade qui les avait traîtreusement délayées en *bon Français;* et le *bon Français*, c'était le style languissant, pâle, décharné, presque sans corps et sans vie, d'un gazetier en-

nuyé, l'intempérie des mots d'un Daniel, d'un Velly, d'un Villaret, d'un Garnier, d'un Moreau ; je ne sais quel cadavre d'histoire, lacéré, mutilé, livide, comme les lambeaux d'une étude d'anatomie, et sorti tout souillé, tout informe, tout méconnaissable, des amphithéâtres de la Sorbonne et de la *Morgue* des jésuitières. Un ouvrage très-spirituel, plus ingénieux que solide, plus adroit que hardi, mais qui était assez fort, assez nouveau de formes, assez indépendant de composition et de couleur, pour fermer à jamais à son auteur la porte des académies si la clef de la pairie ne la lui avait ouverte, révéla au vulgaire des lecteurs, les salons et la cour, une partie du charme de ces délicieux monuments de notre génie national, dédaignés pendant des siècles de faiblesse, d'égoïsme et d'insouciance, comme les sublimes basiliques du moyen âge. Quelques citations des chroniqueurs, habilement encadrées dans un excellent style formé à leur école, inspirèrent le désir de les lire eux-mêmes, et ce tour de force qu'on n'aurait cru permis qu'à des études consciencieuses et sévères devint un jeu pour la mode. On s'étonna de trouver cette langue morte qui s'était appelée le *français*, plus claire, plus logique, plus expressive, plus *française* mille fois que les harmonieux non-sens, que les amplifications rien disantes des périodistes. On s'avisa de l'existence d'un peuple qui avait tenu sa place sur la terre avec puissance quelques siècles avant les romans de Crébillon, l'Opéra-Comique et l'Encyclopédie, et dont l'histoire contemporaine, animée, pittoresque, dramatique comme lui, parlait éloquemment à l'imagination et à la pensée. On admira dans Comines cette prud'homie sérieuse et douce « qui sent son homme de bon lieu, élevé aux grandes affaires ; » dans Joinville, l'abandon gracieux du conteur, la sincérité fidèle du témoin, la modeste simplicité du héros ; dans Monstrelet, l'ingénuité d'un enfant plus abondant que disert, qui rend ses impressions comme il les a reçues, mais qui ne sait ni en calculer les effets, ni en déduire les conséquences ; dans Froissart, une langue plus adulte, une

verve plus riche et plus inspirée, les hommes avec leur physionomie, les époques avec leurs mœurs et leurs passions, tout un âge de poétiques merveilles, tout *un grand drame à cent actes divers*, avec son action, ses épisodes, ses mouvements, ses péripéties, les moines, les pèlerins et les gens d'armes ; les moutiers, les tournois et les fêtes ; les manoirs et les châtelaines ; les batailles et les paladins ; et ces grands coups d'épée, qui plaisaient tant à Mme de Sévigné, comme dans une fable de Turpin ou dans un poëme de l'Arioste. La France avait recommencé son éducation. Elle savait lire.

Ce qui résultera de la révolution littéraire actuelle est un mystère pour les jours actuels. Ce qui n'est pas un mystère, c'est que cette révolution est faite. Elle a répondu à ceux qui ne l'avouent pas, comme Diogène au sophiste qui niait le mouvement ; elle a changé de place, elle est entrée dans la politique, dans la philosophie, dans l'histoire, dans la vie privée, dans toutes les études, dans toutes les sympathies de l'homme. Si l'on croit qu'il est possible de l'arrêter, qu'on l'essaye. Personne n'empêcha Xerxès de faire fouetter l'Hellespont. Il bat encore ses rivages. On n'a pas rapporté jusqu'ici le décret de l'inquisition qui déclare la terre immobile. Nous en serons quittes pour donner, en épigraphe, au dictionnaire, la fameuse réticence de Galilée : *Pur si muove !* On peut écrire de très-beaux livres pour prouver que le dix-huitième siècle n'a pas fini, et que le dix-neuvième siècle n'a pas commencé. Voyez la *Défense du Paganisme*, de Julien, et dites-nous où est Jupiter. D'ailleurs ce que vous regrettez aujourd'hui, dans quelque centaine d'années un nouvel ordre de choses le renouvellera peut-être. Ce ne sera pas celui-ci. Liberté plénière à chacun de conserver en attendant son rituel et sa rhétorique, de s'imposer des règles, d'y croire et de les suivre. Ce qui n'est plus permis, c'est de les prescrire tyranniquement aux autres. On ne fera plus rien en France avec le régime du *bon plaisir*. Le réseau du père Bossu et de l'abbé d'Aubignac est devenu trop lâche

et trop fragile pour emprisonner l'essor de nos poëtes. Le génie arrêté dans les préceptes des pédants, c'est l'aigle des Alpes tombé du haut du ciel dans une toile d'araignée.

CHARLES NODIER.

CHOIX DE LETTRES ET PIÈCES INÉDITES

AVEC DES ÉCLAIRCISSEMENTS HISTORIQUES, LITTÉRAIRES ET BIBLIOGRAPHIQUES

Une querelle de magistrats en 1678. — Mme Hennequin. — Le duc de Saint-Aignan. — Hardouin de Péréfixe. — L'abbé Testu et Fénelon. — Budget d'une grande famille parlementaire en 1697.

I

Nous emprunterons aujourd'hui nos deux premières pièces à un recueil de documents manuscrits conservé à la Bibliothèque de la ville de Châlons-sur-Marne. La première fait connaître un très-piquant incident qui se produisit dans cette ville en 1678 et donne une curieuse idée des mœurs de la magistrature provinciale à cette époque. Une demoiselle Deya, appartenant à une très-bonne famille de la ville (1), ayant été enlevée par M. de Pinteville de Montcetz (2), un cousin de celle-ci, M. Truc (3), lieutenant

(1) Famille admise au commencement du dix-septième siècle au conseil de ville : David Deya était brigadier des gardes du corps du roi en 1697. Armes : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois œillets de même.

(2) L'une des premières maisons nobles de Châlons où elle s'établit vers 1500, venant du Verdunois. Armes : d'argent au sautoir de sable, au lion d'or, brochant, armé et lampassé de gueules.

(3) Jean Truc était, en 1620, procureur du roi au présidial de Châlons : c'était l'aïeul du réclamant, dont le père avait été avant lui lieu-

général criminel au présidial, prit fait et cause pour la famille offensée et il en résulta la scène dont nous laissons les acteurs donner la relatiou.

M. de Pinteville porta plainte le premier en se plaignant d'avoir reçu un coup de canne sur la tête.

« A monsieur Gayet, assesseur civil et criminel au baillage et siége présidial de Chaalons ou à M. le lieutenant particulier ou au plus ancien conseiller.

« Supplie humblement Jean-Baptiste Depinteville de Vaugency, escuyer, seigneur dudit lieu et de Saint-Quentin-sur-Cole, chastelain de Soudron et des terres et seigneuries en dépendantes, conseiller du roy, lieutenant général au baillage et siége présidial de Châlons, disant qu'estant ce matin 25 juin 1678 en vostre hostel et domicile seroit survenu Louis Truc, escuyer, sieur de Saint-Ferjeux, lieutenant criminel au baillage et siége présidial avec lequel estant entré en discours, ils se seraient insensiblement eschauffés en telle sorte que ledit sieur Truc perdant toutes mesures d'honnestetés et de considération pour le suppliant, après plusieurs parolles injurieuses lui auroit donné un coup de la canne qu'il avoit en la main sur la teste, et voulant recommencer le suppliant et luy se seroient pris au collet et terrassés en présence de plusieurs personnes qui les auroient séparés. Ledit sieur Truc continuant toujours ses injures et ses outrages, lequel traittement estant de la dernière violence, le suppliant a recours à vous pour en tirer la réparation aux termes des ordonnances, édits et déclarations de S. M. et pour cet effet a recours à vous pour luy pourveu.

« Ce considéré, monsieur, il vous plaira permettre au suppliant faire informer du contenu cy-dessus, circonstances et dépendances à la jonction que requiert ledit suppliant de M. le procureur du roy aux offres qu'il fait d'administrer témoins pour l'information faitte et communiqué au sieur

tenant général au même siége. Armes : d'azur au croissant d'argent, sommé d'une étoile d'or, accompagné de trois palmes de même.

procureur du roy estre ordonné ce que de raison et vous ferez bien. »

M. Gayet se déclara séance tenante incompétent, « attendu que la chose s'est passée en nostre hostel et en nostre présence. » Mais M. de Pinteville ne se découragea pas; au bas du refus de l'assesseur criminel, est mentionné l'ordre de communication au procureur du roi par un fonctionnaire, dont la signature est illisible : puis vient l'ordre d'instruction de l'affaire par M. Dubois de Farèmont, procureur du roi, et enfin l'ordre d'information, avec citation des témoins par M. Deu de Vieux-Dampierre, conseiller rapporteur. Tous ces actes sont datés du même jour.

M. Truc prit aussitôt la plume et s'adressa à ce dernier pour se plaindre des coups de poing qu'il reçut à son tour le lendemain de la première scène.

« A M. Deu, conseiller du roi au présidial de Châlons.

« Supplie humblement Louis Truc, écuyer, sieur de Saint-Ferjeux, conseiller du roy, lieutenant général criminel audit siége disant que ce jourd'hui 26 juin 1678 sur les six heures du matin estant en l'hostel de M. Antoine Gayet assesseur civil et criminel audit siége pour lui faire plainte que M. Claude de Dompmartin, greffier dudit siége, refusoit de délivrer le décret de prise de corps décrété le jour d'hier sur les informations faites à l'encontre du sieur de Pinteville de Moncetz et autres complices du rapt et enlèvement de demoiselle Marie Deya, cousine dudit sieur Truc, fille mineure soubz la tutelle du sieur Deya de Marcenay son père, il y avoit trouvé le sieur de Pinteville de Saint-Quentin cousin germain dudit sieur de Montcetz, accusé, qui luy auroit dit avec chaleur et emportement qu'il étoit là pour empêcher que l'on ne délivre ledit décret, et sur lequel lui auroit dit qu'il n'avoit pas raison de vouloir empescher l'arrêt et le cours de la justice, et ayant le suppliant dit au greffier qui étoit près de délivrer ledit décret dès le jour d'hyer, ledit sieur de Saint-Quentin aurait continué

àdire au greffier qu'il lui défendoit, de quoy ledit suppliant s'estant plaint et ayant pris à tesmoins tout ceux qui estoient présens dudit empeschement et protestant de se pourvoir, ledit sieur de Saint-Quentin auroit dit insolemmeut audit suppliant qu'il estoit un coquin, un fripon, et en même temps lui auroit porté un coup de poingt en l'estomac en voulant continuer ses violences, ledit suppliant se seroit mis en devoir de le repousser et empescher, et ensuite ayant esté séparés, ledit sieur de Saint-Quentin auroit continué à proférer les mêmes injures contre le suppliant et l'a traité plusieurs fois de bougre, de coquin, de fripon, pourquoy il a intérêt d'en avoir justice en ayant même dressé son procès verbal et vous priant, monsieur, de lui permettre de se pourvoir, etc. »

M. Deü de Vieux-Dampierre prononça à son tour la communication de la nouvelle pièce au procureur du roi, qui autorisa les informations.

L'affaire paraît en être restée là : il est probable que chacun des plaignants ayant été réciproquement battus, on les renvoya dos à dos, les frais compensés.

L'autre pièce est véritablement touchante à lire : elle provient de la même source. Marie Leduc, fille de M. Leduc, écuyer, seigneur de Compertrix, aux portes de Châlons, et de Marie de Bar, issue par conséquent de deux des meilleures familles de la ville, épousa le 25 novembre 1630 Gilles Hennequin, écuyer, seigneur de la Motte et de Cramant, président du grenier à sel, chef d'une des branches de cette maison parlementaire. Son père avait épousé une demoiselle Oulry, dont le père, bourgeois de Châlons, possédait en 1631, d'après le relevé fait par le notaire, une fortune évaluée à 75602 livres 10 sols : il donna à sa fille une dot de 1200 écus et fixa son douaire à 33 écus et un tiers.

« Je suis demeurée veuve le 10 février 1661 avec cinq enfants sans aucun secours humain, dans le plus pitoyable état où puisse être réduite en un moment une femme qui avoit été trente ans fort heureuse. Mais celui qui m'avoit

donné le bien sans me le faire connoître au point où je pouvois le posséder et qui m'a frappée par ce cruel coup de séparation en un moment, m'a aussi soutenue et protégée par une providence divine et bonté paternelle que je ne mérite pas et n'ose expérer, si cette divine sagesse ne me l'avoit ordonnée. J'adore donc ses ordres sacrés et consens à tout ce qui lui plaira de moi et de la famille qu'il m'a fait l'honneur de me confier. Je ne veux autre protection pour eux et pour moi que la sienne. J'espérerai en Dieu seul et prie mes enfans de se tenir fermes sous cet asyle sans murmurer des fausses apparences de bien qu'ils verront aux autres, mais qu'ils attendent avec patience le temps du bonheur que Dieu a ordonné pour eux. Je les prie aussi de croire à une grâce que Dieu me fait et qui n'est pas commune, et m'inspire de la dire dans le plus sincère de mon âme, qui est que je les aime également tous avec tendresse, quoiqu'il me semble qu'elle ne paroisse pas pour ceux que je veux mettre à leur devoir, puisque Dieu le veut. Juillet 1662. »

Mme Hennequin se remaria avec Jacques de Vasselin, capitaine au régiment Dauphin : veuve de nouveau en 1676, elle mourut à Châlons le 27 janvier 1281. Un de ses fils du premier lit, né en 1644, eut pour parrain Christophe de Coulanges, abbé de Livry, et fut baptisé dans la chapelle de l'évêché de Châlons.

II

Nous allons revenir maintenant à des autographes divers copiés par nous sur les originaux autographes, en commençant par cette lettre de remercîment adressée à Mlle de Scudéry par le duc de Saint-Aignan pour l'envoi qu'elle lui avait fait de ses livres des « Conversations ». Elle publia quatre séries, chacune de deux volumes, sous ce titre, en 1680, 1684, 1686, 1688.

« Je ne scay, mademoiselle, sy j'aurois plus considéré à la campagne qu'à la cour le beau présent qu'il vous a plu de me faire, mais je scay bien que je l'ay receu à genoux. Ce

qui vient de vous, mademoiselle, porte avec soy une recommandasion qui charme ceux à qui il est addressé, et je me fais un si grand honneur de voir qu'ayant escrit d'autres belles choses, vous m'ayez cru capable d'en connoistre le prix, que je vous en seray obligé toute ma vie. Les livres incomparables que vous nommés sy galamment des amys commodes n'ont pas demeuré longtemps seuls dans mon cabinet : j'ay desia eu une longue conférence avec le premier quy m'a dit des choses sy délicates, sy justes et sy bien tournées que j'ay devoré ce que je devois gouster peu à peu et que j'ay tant admiré. Ce que dit Timocrate à Telesile et à Cephise de ce grand monarque que vous dites, mademoiselle, avec beaucoup de raison estre ma passion dominante, ne m'a pas permis d'en demeurer à la 109e page de vostre premier. J'ay passé jusques à l'entretien de Chrisante et de Noromate, qui m'a fait connoistre que les religieux les plus sçavants et les plus zellés ne sont pas ceux qui parlent le mieux contre le libertinage et que Mlle de Scudéry est tousiours inimitable. Enfin j'ay passé presque toute une nuit sans dormir et sans vous en vouloir mal : jamais un effet comme celuy-là n'eust une plus agréable ny plus illustre cause, et je ne m'estimeray jamais parfaitement heureux que quand vous connoistrez combien véritablement je suis, mademoiselle, votre, etc.

« Le duc de SAINT-AIGNAN. »

L'archevêque Hardouin de Péréfixe consulte M. Pussort, « conseiller du roy en tous ses conseils d'estat et privé », sur le partage des biens des deux maisons de Port-Royal de Paris et des Champs.

« Ce 23 avril 1669.

« Monsieur, M. Chamillard me vient de mettre entre les mains un projet de partage que l'on pourroit faire entre les deux maisons, sur lequel je vous prie de vouloir jetter les yeux. Toute la grâce que l'on feroit par ce partage à la

maison de Paris est qu'on lui donneroit les 10000 francs qui luy doivent au moins escheoir pour son tiers, en une nature de biens qui lui seroit commode, parceque toutes les terres dont il est fait mention dans ce partage pour la maison de Paris sont fort esloignées de la maison de Port-Royal des Champs. Cependant, monsieur, on soumet tout à vostre advis qui est meilleur que tous les nostres. La seule grâce que je vous demande encore en mon particulier c'est de vouloir bien prendre les voyes par lesquelles on peut finir promptement l'affaire. Vous ne scauriez croire combien sensiblement vous obligerez par là l'homme qui est au monde le plus parfaitement vostre très-humble, etc.

« Hardouin de Perifixe. »

La lettre suivante de l'abbé Testu au cardinal de Bouillon est un véritable petit mémoire sur les « Maximes des saints » que Fénelon publia en 1697. Ce livre fut composé sous l'influence de l'irritation que causa à l'archevêque de Cambrai la sommation que Bossuet lui adressa pour avoir à condamner les erreurs de Mme Guyon. Dans ses « explications » Fénelon laisse reparaître, quoique atténuées, les doctrines de son amie, ce qui provoqua une vigoureuse réponse de l'évêque de Meaux et la discussion qui ne se termina qu'au bout de deux ans par l'intervention du pape contre Fénelon.

« Ce 24 novembre.

« La dernière lettre que V. A. m'a fait l'honneur de m'écrire, dattée du 28 du mois passé, ne m'a été rendue que le mardy matin; ainsi je n'ay peu y faire response aussitost que je l'aurois voulu. Vous désirez scavoir, monseigneur, ce que je pense de l'instruction pastorale de M. de Chartres et des deux lettres de M. de Cambray en réponse à cette instruction. Je vous avoueray sincèrement que je ne les ay pas luës avec assez d'attention pour en dire mon avis. J'ay renoncé depuis quelque temps à la lecture des ouvrages que l'on a fait de part et d'autre sur cette matière. Elle

me paroît épuisée. Il me semble qu'on ne dit plus rien de nouveau et que bien loin de s'éclaircir par les derniers écrits, on ne fait que s'embarrasser davantage, et après tout à quoy cela peut-il estre bon? Pour juger du livre de M. de Cambray, et c'est de quoy il s'agit, l'on n'a aucun besoin ny de tout ce que l'on a escrit pour le condamner, ny de tout ce que l'on a escrit pour le justifier. Je crois, monseigneur, avoir fait sur cela un raisonnement dans une de mes lettres que vous avez honoré de votre aprobation auquel il me paroît qu'il est assez difficile de répondre ; si personne ne s'étoit avisé d'écrire ny pour, ny contre ce livre, il ne laisseroit pas d'estre bon ou mauvais ; il me semble que c'est ainsi qu'on doit l'examiner, et pour moy je vous avoue que j'ay formé mon jugement indépendamment de ces escrits. Et en effet supposons qu'il n'y ait rien dans tout ce que M. de Cambray a donné au public pour l'explication de son livre qui ne soit très-orthodoxe, seroit-ce une conséquence bien juste de conclure que ce livre ne contient qu'une très-saine doctrine ? Les applications pourroient estre bonnes que le livre ne laisseroit pas d'estre très-mauvais. Son véritable sens est celuy qui se présente naturellement à l'esprit *in sensu obvio*, comme l'on dit ordinairement ; le sens que l'on ne peut trouver que par des détours ou des subtilités, qui font violence au texte et qui renverse tout le système de l'ouvrage ne peut jamais passer pour le sens véritable. Mais je pousse ce raisonnement plus loin et je prétens que quand ces applications qui sont venues après coup seroient répandues dans le livre même, elles ne suffiroient pas pour en justifier tous les endroits. Pour appuyer ce que je dis, trouvez bon que je vous en donne un exemple tiré du 14e article où il est parlé de la séparation qui se fait quelque fois dans les dernières épreuves entre la partie supérieure et l'inférieure. Voicy les propres termes de M. de Cambray : Les actes de la partie inférieure dans cette séparation sont d'un trouble entièrement aveugle et involontaire, parce que tout ce qui est intellectuel et volontaire est de la partie supérieure. — Voilà

le principe : voici le correctif : — Mais quoique cette séparation prise en ce sens ne puisse estre absolument liée, il faut néanmoins que les directeurs prennent bien garde de ne souffrir jamais dans la partie inférieure aucun des désordres qui doivent dans le cours naturel estre tousiours sensés volontaires et dont la partie supérieure doit par conséquent estre responsable. — En vérité, monseigneur, estes-vous content de cette réflexion et trouvez-vous qu'elle aporte tout le remède nécessaire pour empêcher le mal que peut faire un principe si dangereux ? Tout ce qui est de la partie inférieure est involontaire, et cependant la partie supérieure doit estre responsable de ce qui s'y passe, dans le temps que ces deux parties sont entièrement séparées. Quelle logique ! S'il n'y a rien de volontaire du côté de la partie inférieure, il ne peut y avoir de péché et la conséquence que les Quiétistes peuvent tirer de ce principe me paroît si juste que je ne comprens pas comment M. de Cambrai l'a pu condamner dans l'article faux qui suit immédiatement ce principe. Il me seroit facile de vous citer plusieurs autres endroits de son livre tous semblables. — Quand on a étably des principes très-dangereux, suffit-il pour se justifier que l'on en condamne les conséquences, quand il est aisé de faire voir que ces conséquences sont renfermées dans ces principes et qu'elles en suivent naturellement.

« Quand j'ay pris la plume, monseigneur, je ne croyois pas vous fatiguer par la lecture d'une si longue lettre, mais mon imagination s'est eschauffée, si j'osois je dirois, mon zèle, et il m'a porté plus loin que je pensois. C'est votre lettre qui vous a attiré celle-cy : permettez-moy d'y ajouter un mot pour vous rendre mille grâces de toutes les marques de bienveillance que vous avez eu la bonté de me donner. Je suis, etc. »

Nous terminerons pour aujourd'hui par un emprunt fait aux archives du château de Quevillon dont nos lecteurs connaissent déjà la richesse. On y conserve le « livre des recettes et dépenses » de M. de Bernières, conseiller du parlement

de Rouen, pour l'année 1697 : l'extrait suivant est assez curieux comme budget d'une maison considérable à cette époque. Les totaux accusent une recette générale de 23731 livres 9 sols et 10 deniers, et une dépense, y compris les pensions, rentes, frais de gestion des terres, réparations, de 23943 livres, 10 sols et 7 deniers.

« Donnée en étraines à mon fils le maistre des requestes, à l'ordinaire pour son mois de janvier. 50 liv. »

Le 1er janvier à Mme de Bernières pour la despense de la maison, 940 liv. 14 s.

Le 13 à elle encore donnée, 83 liv. 17

Le 14, payé à Rouen à M. le Chandelier apoticaire pour le remède qu'il a fourny à mon fils, le maître des requestes, 12 liv. »

Payé pour le présent registre, 1 liv. 10

Le 26 février payé à Remont, mon barbier, pour tout ce que je lui devois de l'an passé, 7 liv. 4

Le dernier du mois à Mme de Bernières pour la maison, 408 liv. »

Le 5 mars à Cause mon cordonnier quatre paires de souliers, deux pour moi, deux pour mon fils le chevalier, 19 liv. 10

Le 29, à Mme de Bernières pour la maison, 486 liv. »

Le 30, à elle encore, 520 liv. »

A la mère de Lisle pour avoir raccommodé mes deux rabats et manchettes de dentelles, 20 liv. »

23 avril, dépenses de madame pour la maison, 600 liv. »

Le 21 mai, id. 436 liv. 12

Le 27, donné encore à elle, 658 liv. 6

Le 21 juin, dépenses de madame pour la maison, 325 liv. 6

Le 29, donné en plus à elle, 590 liv. »

Le 7 juillet, pour trois mois de ports de lettres, 9 liv. 6

Le 17, à madame pour la maison, 756 liv. »

A ma fille religieuse à Conflans tant en argent que petits besoins, 12 liv. »

Pour elle donné en bougie blanche, 3 liv. 12

23 août, à madame pour la maison, 200 liv. »

4 septembre, donné en plus, 583 liv. 4

10 septembre, à madame, 420 liv. »

15, à mon cordonnier pour trois paires de souliers dont une de campagne, 14 liv. 8

Donné à madame pour la maison depuis le 15 septembre jusqu'au 15 novembre, 753 liv. 6

Dernier paiement à madame pour la maison, 4833 liv. »

Donné en deux fois à madame, 276 liv. »

Pour copie :

E. DE B.

ÉTUDE

SUR

BUSSY-RABUTIN

(*Suite*)

CHAPITRE II

1639-1642

Bussy à Châlons. — Il y trouve Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin, devenue la femme de du Hallier, sous les ordres duquel Bussy doit servir. — Les antécédents de Mme du Hallier. — Ses enfants naturels. — Bussy devient amoureux de Mlle de Romorantin, bâtarde du cardinal de Lorraine. — Portraits de la mère et de la fille. — Sa recherche est accueillie. — Il veut brusquer les choses en excitant la jalousie de sa maîtresse. — Il échoue. — La mère et la fille partent pour Paris. — Il se console avec une bourgeoise. — Aventure racontée par l'abbé Arnauld. — Son père veut le marier avec une riche héri-

tière de Châlons. — Ce mariage est rompu par la jalousie de sa maîtresse. — Bussy part pour l'armée. — Son régiment est envoyé à Moulins. — Son intrigue galante avec Mme de Bourbon-Busset. — Retour à Moulins. — Plaintes contre ses soldats par l'administration de la Gabelle. — Bussy est mandé à Paris. — Sublet de Noyers l'envoie à la Bastille. — Cinq mois de captivité. — Sa délivrance.

En revenant au bourg d'Aï, où était son régiment, Bussy trouve tout en ordre. Bientôt il apprend que du Hallier (1) est arrivé à Châlons avec un ordre du roi d'y passer l'hiver, et de tenir la main à ce que les troupes de Champagne fussent en bon état pour la campagne prochaine. N'ayant rien à faire à son régiment, Bussy part pour Châlons afin de rendre ses devoirs à son chef.

Du Hallier avait une femme déjà vieille, mais qui était mère d'une fille merveilleusement belle. Cette dame, plus connue dans l'histoire galante sous le nom de Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin, était une ancienne maîtresse de Henri IV, la plus belle, au dire de Tallemant, de toutes celles qu'avait eues le Béarnais. Sa fille Louise qui était auprès d'elle, à Châlons, n'était pas une de celles qu'elle avait eues du roi; elles étaient entrées dans les ordres après avoir été légitimées; l'une était abbesse de Fontevrault et l'autre abbesse de Chelles. Leur mère, à qui, selon les mœurs du temps, on pardonnait aisément une liaison royale laquelle presque un honneur, ne crut pas descendre en devenant la maîtresse d'un prince ayant un caractère sacré : Louis III, cardinal de Guise, troisième fils de Henri le Balafré assassiné à Blois. Elle en eut six enfants, dont cinq ont vécu (2).

(1) François de l'Hôpital, comte de Ronay, seigneur du Hallier, gouverneur de la Lorraine, maréchal de France en 1643.

(2) 1° Charles-Louis, qui fut évêque de Condom.

2° Achille, comte de Romorantin, né en 1616, tué en 1648 au siége de Candie où il commandait les troupes vénitiennes. Il avait été marié à Anne-Marie de Salm-Rhingrave, dont il eut une fille : Charlotte-Christine-Françoise-Marguerite, qui épousa, en 1660, Ignace Rouault, marquis d'Assy, et qui, après la mort de Mlle de Guise (la dernière de ce

Charlotte et ses enfants ont toujours soutenu que les bâtards du cardinal de Guise avaient été légitimés. Il paraît effectivement que cette légitimation avait été obtenue, mais irrégulièrement, le 1er novembre 1641, du duc Henri de Guise (1). En admettant que cette étrange reconnaissance ait été arrachée par les bâtards à leur cousin germain, elle aurait été fondée sur une prétendue union régulièrement célébrée, le 4 février 1611, entre le cardinal, simple sous-diacre, et leur mère (2), avec dispense du pape accordée à leur père, pour posséder des bénéfices nonobstant son mariage. Quoique la condescendance de la cour de Rome ait été grande envers les princes de la maison de Lorraine, il est difficile d'admettre qu'elle ait été poussée jusqu'à consacrer une pareille énormité. Ce qui prouve d'ailleurs que la reconnaissance est fausse, aussi bien que le mariage et la dispense, c'est que, la marquise d'Assy, fille d'Achille, comte de Romorantin, éleva des prétentions à la succession de Mlle de Guise, prétentions qu'elle n'osa pas soutenir en justice, et les biens passèrent à la maison de Condé.

nom), éleva des prétentions à l'héritage des biens de la maison de Guise. L'affaire ne fut pas jugée (note de M. de Bouillé, *Hist. des ducs de Guise*, t. IV, p. 391). — Cette note est extraite des portefeuilles de Lancelot, maison de Lorraine-Guise, V, 11. — On a lieu de penser que le marquis d'Assy et sa femme étaient les favoris de la grande Mademoiselle, car cette princesse fut marraine de leur fils baptisé à Saint-Sulpice le 15 janvier 1669 (Jal, *Dictionnaire*, p. 818).

3° Henri, chevalier de Lorraine.

4° Charlotte, abbesse de Saint-Pierre de Lyon.

5° Enfin, Louise qui était à Châlons avec sa mère devenue Mme de Hallier. Cette demoiselle, qui se qualifiait princesse de Lorraine, épousa, le 4 novembre 1639, Claude Pot, seigneur de Rhodes, grand maître des cérémonies de France. Elle devint veuve en 1650 et mourut à Paris en 1652, à l'âge de trente-trois ans, laissant une réputation bien justifiée d'intrigue et de galanterie. Voy. Tallemant, t. IV, p. 158, et Walckenaer, t. I, p. 98. — Elle était intimement liée avec le cardinal de Retz (*Mémoires*, éd. Hachette, t. II, p. 490 et les notes).

(1) Portefeuilles de Lancelot, maison de Lorraine-Guise, V, 11. — Comment Henri de Guise aurait-il eu qualité pour reconnaître, en 1641, les enfants de son oncle mort en 1621 ?

(2) D'après cette version, Achille et ses sœurs puînées n'auraient pas été légitimés, puisqu'ils seraient nés d'un légitime mariage.

A l'époque où Bussy était à Châlons, Henri de Guise n'avait pas encore essayé de légitimer ses cousins, mais ils pressaient avec ardeur une reconnaissance qui, suivant eux, les eût fait princes de la maison de Lorraine. En conséquence, les prétendants à la main de la bâtarde du cardinal de Guise devaient être du plus haut lignage.

Bussy, nous ne savons comment, se croyait un peu parent de la belle Louise de Romorantin qui espérait être bientôt princesse de Lorraine. Elle reconnaissait d'ailleurs la parenté et admettait le cousinage (1). Tant il y a que le jeune mestre de camp, fort épris de la demoiselle, lui fit une cour assidue. Elle était, dit-on, la plus belle personne de France, et les charmes de son visage faisaient passer sur l'illégitimité, qui du reste allait être, on croyait du moins, bientôt effacée.

La mère approchait de la soixantaine; Bussy ne songeait pas à lui faire la cour. Néanmoins, il cherchait à en être bien vu et il y réussit. Le portrait qu'il nous a laissé de Charlotte des Essarts est des plus curieux. « Quelque vieille que fût Mme du Hallier, elle aimait à rire et à faire bonne chère; et comme elle se faisait assez de justice pour croire que cela ne suffisait pas pour retenir la jeunesse auprès d'elle, elle prenait soin d'avoir toujours la meilleure compagnie de la ville et les plus jolies femmes dans sa maison. Elle me trouvait un garçon de belle espérance, à ce qu'elle disait, et digne de sa nourriture; et me voyant de l'inclination à la galanterie, elle me faisait souvent des leçons qui m'auraient dû donner de la politesse. Son grand chapitre était les ruses des dames et leurs infidélités, et je m'étonne qu'après les premières impressions qu'elle m'a données, j'aie pu me fixer à quelques-unes, et n'être pas extrêmement jaloux. Il faut que cela soit venu de mon cœur, qui, étant franc et sincère, m'a fait juger autrui par moi-même; cependant j'ai, *depuis quelque temps*, eu lieu d'être désabusé, et je sais, par

(1) « Je l'appelais Mademoiselle, et elle m'appelait mon cousin; du reste elle était assez bonne princesse pour moi. » — Souvent même elle le tutoyait (*Mémoires de Bussy*, éd. Lud. Lalanne, p. 44 et suiv.)

la plus rude expérience que je ferai jamais (1), que Mme du Hallier connaissait bien son sexe. »

Dans un autre passage, Bussy ajoute : « Sa fille, Mlle de Romorantin, était fille d'un premier adultère (2); d'une autre j'aurais dit d'un premier mariage, mais on ne pouvait pas parler ainsi de Mme du Hallier qui, de beaucoup de gens (3), avait eu plusieurs enfants et pas un légitime. » Il ajoute que la jeune personne était naturellement enjouée, permettant de grandes libertés dans la conversation, et à qui on pouvait tout dire, pourvu que les paroles, bien que très-transparentes, fussent légèrement gazées.

Après le portrait de la mère vient celui de la fille. « Mlle de Romorantin avait vingt ans et je n'en avais pas dix-sept (4); j'avais l'esprit fort jeune, et elle l'avait extrêmement fait pour son âge; il ne laissait pas d'être enjoué; elle aimait les discours un peu gaillards; elle entendait tout, pourvu que les paroles fussent honnêtes; elle était naturellement bonne et civile; mais sa mère, qui ne cessait de lui dire qu'elle était princesse, la contraignait si fort qu'elle en était

(1) Cette phrase, qui fait allusion à la perfidie de Mme de Montglat, peut servir à fixer la date de la première rédaction des *Mémoires* de Bussy. Elle a dû être écrite à la Bastille en 1665 ou 1666, année à laquelle ils s'arrêtent. — Sans doute Bussy a dû revoir depuis son manuscrit et y faire de nombreuses additions; mais nous croyons que la plus grande partie de ses *Mémoires* a été écrite avant 1676, époque à laquelle ils furent communiqués à Mme de Sévigné.

(2) Le cardinal de Guise était censé marié avec l'Église, quoiqu'il fût simple diacre; de là le mot « adultère » employé par Bussy. — Ce passage des *Mémoires* montre bien que leur auteur n'a jamais ajouté foi à l'histoire du prétendu mariage de Charlotte des Essarts avec le Cardinal.

(3) Elle avait pris goût aux gens d'église. On dit qu'après la mort du cardinal, et avant d'épouser du Hallier, elle avait vécu assez longtemps avec du Vic, archevêque d'Auch. On ignore si elle en e ut des enfants.

(4) Ceci est incroyable. Par quelle étrange distraction Bussy se trompe-t-il ainsi sur son âge, sans se souvenir de ce qu'il a écrit quelques pages plus haut? A Guise il se donnait un peu plus de dix-huit ans; six mois après, à Châlons, il en avait moins de dix-sept! La vérité est qu'il avait alors vingt ans passés.

bien moins aimable. Quelquefois, au plus fort d'une conversation où elle était dans son naturel, il lui venait en pensée que, peut-être, se familiarisait-elle trop, et que cela pouvait faire tort à son rang ; et là-dessus, elle se redressait et prenait un sérieux qui la rendait incommode et qui troublait la joie de la compagnie. C'est le défaut que causent ordinairement ces chimères ; car d'un gentilhomme qui serait quelquefois agréable et divertissant, s'il ne voulait être que ce que Dieu l'a fait, elles font toujours un prince ridicule (1).

« Mlle de Romorantin était comme cela ; elle eût été adorable si elle n'eût voulu être que demoiselle; mais sa vision des principautés la faisait haïr, et ne lui attirait que des respects forcés que la considération, où était son beau-père dans la province, arrachait à ceux qui avaient besoin de lui. Pour moi, cela ne me faisait pas de peine ; je lui rendais plus de devoirs, comme à ma maîtresse, qu'à une reine que je n'aurais point aimée. »

Voici donc Bussy naviguant à pleines voiles sur le fleuve du Tendre. Avec un homme aussi entreprenant, les choses auraient pu aller assez loin, sans la mère qui, sachant par sa propre expérience ce que peut faire une fille qu'on ne garde pas soigneusement, ne la perdait pas de vue. « Cependant, ajoute Bussy, ma princesse, qui en faisait assez pour m'empêcher de la quitter, n'en faisait pas assez pour que je fusse content. J'avais de quoi satisfaire la vanité d'un Gascon, et même quelque chose de plus, mais pas assez pour remplir les desseins d'un homme fort amoureux et qui va au solide. »

Passionné comme on l'est à vingt ans, le poursuivant de la pseudo-princesse était fort embarrassé. Pour sortir de cette impasse, il imagina un étrange moyen. Ce fut de faire courtiser sa belle par Jumeaux (2), un de ses amis, tandis

(1) Ceci n'est-il pas à l'adresse du père du fameux Vendôme ?

(2) De la maison de Duprat; capitaine de cavalerie; *beau*, jeune, bien fait, spirituel, gai, brave et débauché. (Walckenaer, t. Ier

que lui-même déclarerait ostensiblement sa flamme à la maîtresse de ce dernier, qui ne le rebuta point. Le résultat de cette belle combinaison ne se fit pas attendre, mais il ne fut pas celui que Bussy avait espéré. Mlle de Romorantin devint jalouse et s'indigna fièrement de ce qu'un « cœur, au sortir de ses mains, allait se profaner, ne fût-ce qu'un moment, au service d'une petite dame de province. » La rupture, pour ne pas être immédiate, n'en fut pas moins complète. L'amante indignée déclara qu'on ne devait plus songer à elle; « qu'elle se considérait comme entièrement dégagée, et que, si elle ne l'était pas, elle ferait les plus grands efforts pour l'être. » La mère s'offensa également; elle crut que le plus prudent était d'éloigner sa fille d'un homme aussi dangereux; elle l'emmena à Paris; et voilà comment Bussy ne put allier son sang à celui de la maison de Lorraine. Quelques mois après, Mlle de Romorantin épousait, le 14 novembre 1639, Claude Pot, seigneur de Rhodes (1).

Avant la fin de ce roman, et alors que le héros et l'héroïne étaient encore en présence, mais sur le point de rompre, une autre intrigue, plus sérieuse que Bussy ne l'aurait pu croire au premier abord, se nouait entre lui et la jolie bourgeoise qui avait excité la jalousie de la bâtarde de Lorraine. Bussy commençait à être rebuté par Mlle de Romorantin. L'artifice qu'il avait imaginé pour la faire capituler avait tourné contre lui; et comme il ne pouvait rester longtemps sans maîtresse, il chercha des consolations auprès de celle de Jumeaux, qui n'était pas fâché d'en être débarrassé,

p. 95.) — Jumeaux était-il beau? On peut en douter à la lecture de ces deux mauvais vers qui terminent une chanson de Bussy sur son ami :

O le plaisant amoureux,
Ivrogne, gros, gras, gris, gueux!

Il dit encore, p. 43 des *Mémoires*, éd. Lalanne : « Jumeaux n'était ni beau ni bien fait, mais il était jeune, gai, brave, et il avait bien de l'esprit. »

(1) Elle était liée avec Mme de Chevreuse et le cardinal de Retz qui en parle dans ses *Mémoires*, éd. Hachette, t. II, p. 185.

et lui céda volontiers la place. C'était une femme mariée, jolie, spirituelle, mais qui était affligée d'un vice de conformation fort étrange dont on ne pouvait se douter. Bussy ne le connut qu'en obtenant d'elle des faveurs qui auraient pu aller jusqu'à la dernière, si la nature n'y avait mis obstacle (1). Quoi qu'il en soit, elle aimait passionnément Bussy, qui, bien accueilli par le mari, continuait à courtiser la dame.

Pendant le cours de ses assiduités auprès de la jolie bourgeoise, il lui arriva une aventure qu'il a cru devoir passer sous silence, bien que le beau rôle fût de son côté. Elle a été révélée par l'abbé Arnauld, dans ses *Mémoires*, sous la date de 1639 (2). Arnauld, qui, avant d'être abbé, était officier d'infanterie, vint à Châlons où il renouvela connaissance avec le marquis de Mauny, fils de M. de la Ferté, qui commandait les troupes logées aux environs de Châlons (3). Mauny était alors très-amoureux de la maîtresse de Bussy et voulait le supplanter en faisant une scène aux deux amants. Arnauld chercha vainement à l'en détourner; il consentit néanmoins à l'accompagner chez la dame, dont la porte était condamnée; ils forcent la consigne et montent droit à sa

(1) Voy. pour les détails, *Mémoires de Bussy*, éd. Lud. Lalanne, p. 50 à 58.

(2) Éd. Michaud et Poujoulat, p. 501. — L'abbé Arnauld, né en 1616, et par conséquent de deux ans plus âgé que Bussy, était alors militaire. Il n'embrassa l'état ecclésiastique qu'en 1643.

(3) Il s'agit ici du fils de la Ferté-Imbaut, qui fut, depuis, Jacques d'Étampes, maréchal de France en 1651, qui n'a rien de commun avec la Ferté-Senneterre ou Senectaire, dont la seconde femme, Madeleine d'Angennes de la Loupe, fut célèbre par ses galanteries.

Nous devons relever ici de légères inexactitudes échappées à M. Walckenaer (*Mémoires sur Mme de Sévigné*, p. 69). L'anecdote racontée par Arnauld, et dans laquelle Bussy fut le rival du marquis de Mauny, eut pour théâtre la ville de Châlons et non celle de Moulins. En outre, l'actrice principale était non une comtesse, mais la petite bourgeoise rivale de Mlle de Romorantin, et qui fut cause de sa rupture avec Bussy. Quant au capitaine, depuis l'abbé Arnauld, il n'était nullement le poursuivant de la dame; il se contenta, comme il le dit lui-même dans ses *Mémoires*, d'assister le marquis de Mauny dans le tour que ce dernier voulait jouer à Bussy.

chambre, où ils trouvent Bussy avec elle. Grand embarras des amants surpris ; mais Bussy, d'après le récit d'Arnauld, s'en tira galamment, et se tournant vers la dame il lui dit : « Il y a apparence, madame, que vous attendiez ces messieurs, et j'aurais mauvaise grâce de vouloir entrer dans les secrets du fils de mon général. » Après quoi, il fit une grande révérence et sortit sans attendre de réponse. La dame, fort piquée, entra avec Mauny et Arnauld dans une conversation qui aurait pu devenir très-aigre, mais que ce dernier jugea prudent d'interrompre en faisant retirer Mauny fort content de ce qu'il venait de faire. Pour Arnauld, il déclara « avoir été fort chagrin de contribuer au déplaisir de deux personnes qui ne lui avaient jamais rien fait. On sut cela le lendemain dans la ville et l'on en parla diversement. On admira la grande prudence de Bussy ».... mais on lui fit, sur sa conduite à la guerre, des reproches peu mérités. « Il y avait peut-être quelque justice, dit Arnauld en terminant, à ce qu'un homme qui devait déchirer la réputation de tout le monde, par ses médisances, ne fût pas exempt de celles des autres. »

Toutes ces intrigues ne faisaient pas plus le compte du jeune mestre de camp que celui de son père. Il avait manqué un mariage et conquis une maîtresse qui, à vrai dire, n'en était pas une. Son père lui fit savoir que « sans condamner ses divertissements », il devait voir qu'il faisait fausse route ; qu'il était temps de penser au solide, et qu'il y avait dans Châlons une fille avec quatre cent mille livres en mariage ; que « c'était là où il devait faire le beau garçon, et que, pour lui, il ferait son devoir, lorsqu'on aurait agréé sa recherche ». Le fils écouta docilement ces sages conseils et se fit introduire dans la maison aux écus.

La recherche de Bussy était agréée, et, chose incroyable ! « le tout, dit-il, se faisait de concert avec ma maîtresse ; j'avais mis les affaires aux termes que la demoiselle était touchée de la qualité et, peut-être, de la personne (le fat !), lorsque la jalousie de ma maîtresse la reprit. » Elle fit tant

qu'elle obligea son amant à une rupture publique et désobligeante avec la riche héritière. Un mois après, il partait pour l'armée. Il était aux environs de Metz à la fin de l'année 1639. Peu de temps après, l'armée dont il faisait partie était battue devant Thionville (7 juin). L'année suivante, elle prenait sa revanche à Arras (9 août 1640); puis le régiment de Bussy fut envoyé en garnison à Moulins.

Après avoir installé dans la capitale du Bourbonnais son régiment et celui d'Effiat que la princesse Anne de Gonzague-Mantoue (1) lui avait confié, le diable voulut qu'une femme toute jeune et fort belle vînt se loger dans la même maison que Bussy. Elle venait à Moulins moins pour voir une de ses sœurs religieuses que pour se divertir. C'était la comtesse de Bourbon-Busset (2), mariée depuis un an à peine avec un homme qui avait plus que le double de son âge. Bussy résista deux jours entiers à la tentation de se lancer dans une nou-

(1) Anne de Gonzague, la Palatine de Bossuet.

(2) Hélène de la Queille, fille de Jean de la Queille, seigneur de Fleurat, mariée en 1639 à Jean-Louis de Bourbon, comte de Busset, baron de Chalus, de Puyagut, de Vésigneux, de Saint-Martin du Puits, etc. — Bussy (éd. Lalanne, p. 79) le représente comme vieux. La vérité est que, né le 23 juin 1597, il avait alors quarante-trois ans. Il descendait de Louis de Bourbon, nommé à l'évêché de Liége sans être dans les ordres, et de Catherine d'Egmont, duchesse de Gueldres, fille du duc de Gueldres. Son fils Pierre, né dans les Pays-Bas en novembre 1464, est connu dans l'histoire sous le nom du bâtard de Liége. Suivant M. Dussieux, cette qualification de bâtard serait inexacte, et la validité du mariage des parents de Pierre de Bourbon aurait été reconnue par un arrêt du Parlement en 1518 (voy. M. Dussieux, *Généalogie de la maison de Bourbon*, seconde édition, p. 44 et 61). Reste à savoir comment l'arrêt du Parlement peut se concilier avec ce fait reconnu par M. Dussieux page 9, que le mariage célébré en 1464 (avant que Louis de Bourbon, quoique évêque, fût dans les ordres) a été déclaré nul, sur les poursuites de Louis XI, par le motif qu'on s'était passé de son consentement. Nous n'entendons pas nous prononcer sur ce point; nous renvoyons à la curieuse *Généalogie* de M. Dussieux, et surtout à l'appendice de cet ouvrage, p. 61 et suivantes. — Quant à Hélène de la Queille, Bussy dit qu'elle avait quinze ans quand il la connut. Elle en avait, en réalité, plus de seize. Il ne faut jamais s'en rapporter à Bussy sur les âges; car, malgré les années qui s'écoulent, il persiste à se donner dix-huit ans en 1640. Il en avait près de vingt-deux.

velle intrigue ; ce fut son parent et son ami, Beauvoir-Dunflan, qui l'engagea à ne pas manquer une aussi belle occasion. Le récit de cette aventure est un des plus piquants et des mieux réussis parmi tous ceux qu'on lit dans les *Mémoires*. On y trouve, entre autres détails intéressants du voyage, la description achevée d'une maison de nobles campagnards qui donne une triste idée de la vie que menaient, dans leurs masures délabrées décorées du nom de châteaux, certains hobereaux deshérités de la fortune. Les deux amis accompagnèrent la jeune et belle comtesse jusqu'au château de son mari, où elle les installa en son absence. Cette demeure était presque princière. Ils y séjournèrent environ deux semaines et furent amplement dédommagés des mauvais gîtes qu'ils avaient rencontrés sur la route. Bussy devenait pressant et la dame était toute disposée à se rendre; mais on l'avait entourée d'argus dont les yeux ne se fermaient jamais. Elle succomba cependant, mais la chute fut aussi rapide que légère. Au surplus, si les choses n'allèrent pas jusqu'à la dernière extrémité, on verra dans le chapitre suivant que c'était partie remise.

Pendant que Bussy poursuivait, au château de Bourbon-Busset, ses intrigues amoureuses, souvent contrariées par les surveillants trop vigilants de sa maîtresse, il se passait des choses graves à Moulins. En y arrivant, il trouva une lettre du roi, apportée par la poste depuis quinze jours, et relative aux plaintes adressées à la cour sur les désordres de ses soldats. En même temps que lui arrivait à Moulins un valet de pied de Louis XIII. Il était porteur d'une nouvelle lettre du roi renchérissant sur les plaintes exprimées dans la lettre précédente. Les soldats étaient accusés de faux saunage, c'est-à-dire de fraude sur le sel exercée à force ouverte, avec la connivence des officiers. Bussy était mandé à la cour pour s'expliquer sur ces dénonciations qui partaient de l'administration des gabelles, dont l'adjudicataire général prétendait avoir subi des pertes énormes. Il partit aussitôt, et voulut se disculper en disant que les faits auraient été accomplis en son absence. C'était une mauvaise raison, puisque cette

absence était précisément la cause des désordres. Le mestre de camp d'un régiment doit savoir, jour par jour, ce qui s'y passe et punir les malfaiteurs, au lieu d'aller faire sa cour dans un château éloigné de sa résidence. De Noyers, secrétaire d'État de la guerre (1), ennemi des Rabutins, trouva ses explications pitoyables et l'envoya à la Bastille. Il n'en sortit qu'au bout de cinq mois, sur un ordre exprès de Richelieu, obtenu à la sollicitation de son père, de sa mère et de son frère cadet, le chevalier de Rabutin, l'un des pages du cardinal.

Cette reclusion l'empêcha de prendre part à la bataille de la Marfée (6 juillet 1641), où son régiment fut battu à plate couture et plus que décimé par le comte de Soissons (2), qui mourut sur le champ de bataille, enseveli dans sa victoire. Un grand nombre d'officiers de l'armée royale, commandée par le maréchal de Châtillon, avaient perdu la vie en cherchant à ramener les soldats au combat. Sur quoi Bussy fait cette sage réflexion : « Il faut admirer les décrets de la Providence qui confondit les desseins de mes ennemis, lesquels en m'ôtant la liberté, me sauvèrent peut-être la vie (3). »

Après la défaite de la Marfée, le maréchal de Châtillon tomba malade et se retira. Le commandement de son armée fut donné au maréchal de Maillé, beau-frère du cardinal de Richelieu (4). On prit Sens et l'on assiégea Bapeaume qui se rendit au bout de peu de jours, pendant que, de son côté, la Meilleraye s'emparait des places d'Aire et de la Bassée.

(1) François Sublet, seigneur de Noyers, ami et protecteur de l'illustre Nicolas Poussin, né vers 1578 selon les uns, 1588 selon les autres, mort à Paris le 20 octobre 1645. — Ce fut lui qui fonda l'Imprimerie royale. — Son *Historiette* dans Tallemant est, en grande partie, un tissu de calomnies.

(2) Louis de Bourbon, comte de Soissons, ennemi déclaré du cardinal de Richelieu. Il commandait l'armée ennemie au combat de la Marfée (entre Donchery et Sedan).

(3) *Mémoires*, éd. Lud. Lalanne, p. 88 et 89.

(4) Urbain de Maillé, marquis de Brézé, né vers 1579, mort le 13 février 1650.

Chose étonnante ! pendant toute cette campagne, Bussy n'eut pas d'aventure galante. A défaut des siennes, il raconte celles de la Meilleraye et de Saint-Breuil avec Mme de Maisonfort, ce dont nous n'avons pas à nous occuper.

Ed. Meaume.

BIBLIOGRAPHIE

Des ouvrages imprimés écrits en patois du midi de la France et des travaux sur la langue romano-provençale.

---

262. Las Foulies dau sage (David le Sage) de Mounpelié, revistos, augmentados de diverses pessos de l'authur, embé soun testamen obro tant desirado. *Montpellier*, 1650, in-8. *Amsterdam, Nicolas Deborde*, 1725, in-12, 209 p.

263. Lettro d'un païsan prouvençau à seis amis. *Aix, imp. Gibelin-David et Éméric-David, avocats*, 1789, in-4.

264. Lettro de Margarido daou Panié a un acabaire. *Marseille, Dubié*, 1815, in-12, 4 p.

265. Lettro de Rousoun deis Grands Carmes à Margarido daou Panié. *Marseille, Dubié*, 1815, in-8, 4 p.

266. Un liame de Rasin, countenént lis Obro de Castil-Blaze, Adoùfe Dumas, Jean Reboul, Glaup e T. Poussel, reculido e publicado per J. Roumanille et F. Mistral. *Avignoun, Roumanille*, 1865, in-12.

Glaup est le pseudonyme de Paul Giéra, notaire à Avignon.

267. Leis Mystéris de Jarret, par Eugène Liautaud. *Marseille*, 1846, in-8.

268. Lou Rouman d'Arle, par V. Lieutaud, bibliothécaire de Marseille. *Marseille*, 1873, in-8.

— Lou Libre de la crous de Prouvènço, recueil complet des inscriptions provençales, envoyées au concours ouvert en l'hon-

neur de la croix de Provence, avec introduction, par V. Lieutaud. *Aix, Remondet-Aubin*, 1874, in-8 et in-16.

— Letanio di sant, poésie romane du xive siècle, publiée par V. Lieutaud. *Marseille, Boy et Lebon*, 1875, in-8.

269. La Bragardo indigento, roundel, par Claude Ligonne. *Toulouse*, 1540, in-8.

270. Le Jardin d'allégresse, poëme amoureux en poésie provençale, divisé en huit chants, par *Marius Lombard, — Marseille, Arnaud*, 1865, in-12, 35 p.

271. Lou siégé dé Carpentras, poésiou patoiso de Fr. Long. *Carpentras*, 1845, in-8.

272. Poemo sur lous malhurs d'Embaqués, par J. Loubet, oubrié imprimeur. *Auch, Roger*, 1836, in-8.

273. Les Macariennes, poëme en vers gascons. *A Nankin, chez Romain Macarony, imprimeur ordinaire du public, à l'enseigne de la Vérité*, 1763, in-8.

274. Relation de la fête des prud'hommes, corps et communauté des patrons pêcheurs de Marseille, célébrée le 16 février 1687, sur l'heureux rétablissement de la santé du Roy, par Magny. *Marseille*, 1687, in-8.

275. Poésies françaises et provençales dédiées aux ouvriers, par Alphonse Maillet, de la Tour-d'Aigues. *Aix, Noyer*, 1848, in-12.

276. Poésies patoises, par Jean-Joseph Majorel. *Milhau, chez Carrère, s. d.*, in-18.

277. Tounin lou Martegaou, par Maléon fils. *Toulon, Baume*, 1855, in-12.

278. Histoire de la langue romane (roman-provençal), depuis la conquête des Gaules par César jusqu'à la croisade contre les Albigeois, suivie d'une histoire de la littérature et des poëtes au moyen âge, d'un chapitre sur les cours d'amour et de considérations sur les principaux dialectes de la France méridionale, par Francisque Mandet. *Paris*, 1840, gr. in-8.

279. Mariage de Colin et Nizalete, comédie mêlée de françois, de languedocien et de provençal. Ouvrage curieux imprimé pour la première fois, où l'on verra le goût des Languedociens et

des Provençaux pour la poésie et pour le comique (composé et représenté vers 1604), p. in-8, 4 ff. n. chiff. et 87 pl.

280. Lei désastres de Barbakan, chin errant dins Avignoun (par le P. Michel-Ange Marin de Marseille). *Avignon*, 1722 et 1759, in-16, 24 p. *Aix*, *J. David*, 1744, in-18, 28 p.

281. Leis passo-temps dé mestre Martin, countènen lei Quatre Saisouns é aoutrei peços en vers patois. *Nîmes*, 1822, in-12.

282. Fables, contes et autres poésies patoises, par F. R. Martin fils. *A Montpellier*, *chez Renaud*, *an* XIII (1805), in-8.

— Les loisirs d'un Languedocien, par François-Raymond Martin fils, contenant un essai historique sur la langue vulgaire des habitants de Montpellier. *Montpellier*, 1827, in-8.

— Histouéra dé moun Récul de Fablas, ou Galimathias en rimas, par F. R. Martin. Publié par Moquin-Tandon, de l'Institut. *Toulouse*, 1846, in-8.

Tiré à 25 exemplaires.

283. Tableau historique et littéraire de la langue parlée dans le midi de la France et connue sous le nom de langue romano-provençale, par M. Mary-Lafon. Ouvrage couronné par l'Institut. *Paris* (*imp. Béthune et Plon*), 1842, in-12.

284. Grammaire du peuple, ou grammaire française expliquée au moyen du provençal, par L. Masse. *Digne*, *Repos*, 1840, in-12.

285. Du romancium occidental, ou études et recherches historiques et philologiques sur nos origines, par E. M. Masse (de la Ciotat). *Marseille*, *Olive*, 1847, 2 vol. in-8.

286. Patroun Prairé, vo lou Pescadou Tourounnen, comédie en deux actes et en vers provençaux dédiée aux Toulonnais, par Bénoni Mathieu. *Toulon*, *Duplessis-Ollivault*, 1833, in-8, 52 p., vig.

287. La Farandoulo, par Anselme Mathieu, avec un avant-propos de Frédéric Mistral, et trad. franç. *Avignon*, *Bonnet fils*, 1862, in-12. Il y a une 2e éd. aug.

288. Le mystère de la naissance de Notre Seigneur Jésus-Christ, pastorale en quatre actes et en vers provençaux, par A. Maurel, contenant Hérode et les Mages, poëme dramatique, par le baron Gaston de Flotte. *Marseille*, *Boy*, 1856, in-8. Nouv. éd., *id.*, 1865, in-18.

289. Observations critiques sur les fabliaux, ou Des troubadours, de la Romance provençale, mère de la romance françoise, par Mayer (Charles-Joseph Mayer, écuyer, né à Toulon, et non à Marseille). *Paris*, 1770, in-12, 19 p.

Tirage à part du *Mercure de France*.

— Lou retour doou Martegaou, paroudio bouffouno en tres actes representado per lei coumedien de Marsillo lou 5 abriou 1775, par Mayer. *Marseille*, *J. Mossy*, 1775, in-8, 49 p.

290. Leis Pimpanelos, par Lucien Mengaud. *Toulouse*, *Bertrand et Dieulafay*, 1841, in-12.

— Rosos et Pimpanelos, poésies languedociennes avec la trad. franç. *Toulouse*, *A. Labouisse-Rochefort*, 1845, in-8.

291. Poésies et morceaux de prose en patois de Grenoble, par Ménil-Grand, né à Grenoble. *Grenoble*, *Allier*, 1808, in-8, xvi-40 p.

292. Leis Cassairés, par J. B. Mérentier. *Marseille*, 1843, in-8.

293. Cours d'histoire de la littérature provençale, par Paul Meyer. *Paris*, 1865, in-8.

— Les derniers troubadours de la Provence. *Paris*, *Franck*, 1871, in-8.

— Explication de la pièce de Peire Vidal Drogoman seiner s'agnes bon destrier. *Nogent-le-Rotrou*, 1873, gr. in-8.

— Recueil d'anciens textes bas-latins, provençaux et français, accompagnés de glossaire. *Paris*, *Franck*, 1874, in-8.

294. Le Bouquet bigarré d'Honorat de Meynier, dédié à Mgr le marquis d'Oraison, vicomte de Cadenet. *Aix*, *Jean Tholosan*, 1608, in-18, 136 p.

295. Lou Flasquet de mèste Miquèu, recueil de chansons provençales, par Alphonse Michel, de Mormoiron. *Apt*, *imp. Jean*, 1870, in-12.

296. Chanson de geste ancienne, par Gérard de Rossillon, publiée en provençal et en français, d'après les manuscrits de Paris et de Londres, par Francisque Michel. *Paris*, *Jannet*, 1856, in-12.

297. Grammatica Nissarda per emparà en pôou de temps, per Giaucep Miceu (Joseph Michel), curat de St-Estiéno. *Nissa*, *imprimaria de la Sossieta tip.*, 1840, in-12.

298. L'Embarras de la fiero de Beaucaire, composa per M. Michel, de Nîmes, dédia à Messieurs lous consouls de Beaucaire. *Amsterdam*, 1700, in-12. — *Beaucaire*, 1783, in-8. — *Tarascon*, *Bossard*, 1867, in-12, 45 p.

La dernière édition ne reproduit que la moitié du poëme.

299. De los trovadores en Espana, estudia de lengua y poesia provenzal, par Mila I Fontanals. *Barcelona*, *J. Verdaguer*, 1861, in-8.

300. Essai sur la langue et la littérature provençales, par A. L. Millin. *Paris*, 1808, in-8, 51 p.

301. Histoire littéraire des troubadours, contenant leurs vies, les extraits de leurs pièces, et plusieurs particularités sur les mœurs, les usages, et l'histoire du douzième et du treizième siècle (par Lacurne de Ste-Palaye et l'abbé Millot). *A Paris*, *chez Durand*, 1774, 3 vol. in-12.

302. La cansoun de l'alauseto, poésies par Achille Mir, avec préface de F. Mistral. *Montpellier*, *Imp. cent.*, 1875, in-8.

303. La Misere du tems ou le Tems miserable, comédie en un acte, avec des agréments de musique et de danses. *A Marseille*, avec privilége et permission, 1709, pet. in-8, 34 p.

Armes royales de France sur le titre. Comédie en vers, mêlée de provençal, de gascon et de français.

304. Miréio, poëme provençal, avec la trad. franç., par Frédéric Mistral. *Avignon*, *J. Roumanille* (*imprimerie Bonnet*), 1859, in-8, 2 ff. 516 p. — *Paris*, *Charpentier*, 1872, in-12. — 6e éd. accomp. de notes et d'arguments, in-18.

Couronné par l'Académie française.

— Calendau, pouémo nouvèu, avec trad. franç., avec port. gravé. *Avignon*, *Roumanille*, 1867, in-8.

Il y a quelques exemplaires sur papier de Hollande, avec les armes de Provence coloriées.

— Lis Isclo d'or, recuei de pouesio diverso em' uno prefaci biougrafico de l'autour escricho pèr èu-même. (Trad. franç. en regard.) *Avignon*, *typ. Séguin*, 1876, in-8 et in-18.

Il a été tiré 20 exemplaires sur papier de Hollande. Le prospectus (*Avignon*, *Séguin*, in-8°, 4 p.) a été rédigé par Armand de Pontmartin.

305. Les élections du pays de Cocagne, poëme héroï-comique en

dix chants, suivi de l'Orpierréide et de plusieurs pièces inédites, par Victor Monard, d'Orpierre, poëte naturel et troubadour des Alpes. *Carpentras, Ve Projet*, 1846, in-12.

306. Daphnis et Alcimadure, pastorale languedocienne, représentée devant le Roi à Fontainebleau les 29 octobre, 4 novembre 1754 et par l'Académie royale de musique le 29 décembre de la même année (par Mondonville, maître de musique de la chapelle du Roi). *Paris, Ve Delorme et fils*, 1755, in-8, 30 p. — *Paris*, 1755, gr. in-4, 2 ff., 197 p., 1 f. musique et texte languedocien avec trad. franç.

307. Un Monitoire de 1546. *Bordeaux*, 1846, in-8.

Réimpression tirée à 30 exemplaires.

308. L'Enbarras de la fiero de San Micheou. *S. l. n. d.*, in-18.

309. Carya Magalonensis ou le Noyer de Maguelonne, manuscrit du commencement du XIVe siècle, publié pour la première fois (par Christian-Horace-Alfred Moquin-Tandon, de l'Institut). *Toulouse, chez Lavigne*, 1836, in-8.

Tiré à 50 exemplaires.

Cette œuvre supposée d'un ancien évêque est de la composition de Moquin-Tandon. Elle est lithographiée et enluminée de sa main, et ornée d'un fac-simile du prétendu manuscrit original. « C'est une contrefaçon habile et exacte, dit H. Fortoul, de cette langue romane qui eut autrefois tant de gloire et qui est aujourd'hui le sujet de tant d'études. Il (le manuscrit) trompa la clairvoyance des critiques les plus éprouvés. M. Raynouard lui-même, dont les décisions semblaient infaillibles, crut à son authenticité. Il écrivit à l'auteur pour le féliciter d'avoir mis en lumière un ouvrage qu'il considérait comme devant ajouter des renseignements curieux à l'histoire de la langue d'oc. *Je regarde*, dit-il, *comme une publication très-utile celle que vous avez faite de Carya Magalonensis; j'y ai recueilli plusieurs mots qui entreront dans mon lexique roman.*

Moquin-Tandon avoua lui-même la supercherie dans une 2e édition. *Montpellier, chez Boheme*, 1844, in-18 carré, avec traduction française.

310. Laure et Pétrarque, pastorale héroïque, par Morand, d'Arles. In-12.

311. Lou galoubet de Jacintou Morel, ou pouesios prouvençalous d'aquel outour reculidos per seis amis. *Avignoun, Bonnet*, 1828, in-12,

Réimprimé avec une préface biographique, par Frédéric Mistral. *Avignon, J. Roumanille*, 1862, in-12, 126 pages. L'orthographe n'est pas la même que celle de l'édition originale.

312. Les statvts et covstvmes du pays de Provence commentés par Iacqves Morgves, advocat en la Covr. *A Aix, par Estienne David*, 1642, in-4.

313. La mouar doou cassaire marsiais. *Marseille*, 1843, in-8.

314. Dau! Dau! Serventés, par Jean Mouné. *Marseille*, 1870, in-8.

315. Recueil de chansons nouvelles chantées par Mouttet, troubadour. *Avignon, Offray aîné. S. d.*, in-12.

316. La nièu de Nouvé, pastouralo en tres actés, par l'abbé Moyne. *Avignon*, 1854, in-12.

317. La muse méridionale, choix de chansons et de romances provençales et languedociennes. *Avignon, Chaillot*, 1835, in-18, 108 p.

318. Instructions simples et catholiques toutes en vers patois et toutes pathétiques, par J. B. Nalis, *Arles, Mesnier*, 1770, in-8, 56 p.

319. Le Miral Moundi, pouemo en bint et un libré ambé soun dictiounari (par le P. Napian, jésuite). *Toulouso, Desclassau*, 1781, in-12, 217 p., suiv. de 53 p. et 4 p.

320. Dialogue entré moussu Matheu l'electouy Jean de Mingequannas lou bouhemi, par X. Navarrot. *Pau, imp. Veronese*, 1838, in-8, 32 p.

321. Lou crid doù troubaire, par Émile Négrin. *Nice, Barbéry*, 1871, in-8.

— Leis argieras. *Nice, Verani*, 1873, in-8.

322. Rapport au Comité des travaux historiques sur deux communications de M. L. Blancard, par Paul Meyer. *Paris, Imp. impériale*, 1870, in-8, 16 p.

Texte roman. Chanson satirique en provençal, composée en 1302, par Jean Nicolas, de Pignans.

323. Leis Revenans, satiros prouvençalos, par Louis Nicolini. *Toulon, Ve Baume*, 1847, in-8, 20 p.

324. Li Noco d'Anfos Miquèu emé Mario Gaytte (par L. Roumieux). *Avignon, Aubanel*, 1875, in-12.

Noels.

325. Lei Noué dé san Peirré (par Nicolas Saboly). *En Avignoun, chez Pierre Offray*, 1669, 1670, 1671, 1672, 1673 et 1674, 6 cahiers in-18.

Éditions originales des Noëls de Saboly.

— Noël en musico cantat dins la gleyso de Sent Estienno. *Toulouse*, 1702, in-4.

— Noëls en français et en langue vulgaire, par un religieux de Saint-François (le Père Roche, récollet). *A Marseille, chez F. Brébion*, 1771, in-12, 84 p.

Réimprimés avec le nom de l'auteur et augmentés. *Marseille, J. Mossy*, 1805, in-12, 120 pages. — *Id., id.*, 1810, in-12, 252 pages. — *Id. id.*, 1829, in-12, 168 pages.

— Recueil de noëls provençaux composés par le sieur Nicolas Saboly. *Avignon, Domergue*, 1772, in-12, 114 p.

— Recueil de noëls provençaux composés par le sieur Nicolas Saboly, bénéficier et maître de musique de l'église de Saint-Pierre d'Avignon. Nouv. éd. augm. du noël fait à la mémoire de Saboly et celui des Rois fait par J. F. Domergue, doyen d'Aramon. *Avignon, Offray*, 1790, in-12, 120 p. — *Avignon, Chaillot*, 1791, in-12, 120 p. — *Carpentras, Gaudibert-Penne*, 1803, in-12, 120 p.— *Avignon, Offray*, 1845, in-12, 132 p.; augm. de 9 noëls nouv.

— Nouveau recueil de noëls sur des airs connus et faciles. *A Avignon, A. Aubanel*, 1803, in-12, 42 p.

Ce recueil paraît être composé de noëls originaux d'auteurs anonymes.

— Nouveau recueil de noëls provençaux composés par le sieur Joseph Arnaud, cordonnier à Lisle. *Carpentras, Gaudibert-Penne*, 1815, in-12, 60 p.

— Recueil de noëls provençaux composés par le sieur Peyrol, menuisier d'Avignon. *Avignon, Chaillot aîné*, 1828, in-12, 132 p.

— Nouvé su la neicenso doou fieou de Dieou, par Sauzé. *Aix* (182.), in-8, 4 p.

— Noëls provençaux et français, ou cantiques sur la naissance du

Sauveur, nouv. éd. contenant les noëls de Saboly, ceux des autres auteurs les plus renommés et plusieurs noëls nouveaux inédits. *Carpentras*, *Dornan*, 1839, in-12, 118 p., 1 f.

— La lyre de Judée, ou recueil de nouveaux noëls provençaux et français, par J. T. Avril (auteur du Dict. prov.). *Nyons*, *imp. Gros*, 1840, in-12, 96 p.

— Li nouvé de J. Roumanille. *Avignoun*, *enco de L. Aubanel*, 1852, in-12, 24 p., 1 f.

— Li nouvé de Saboly, Peyrol e J. Roumanille, et quatre dougeno de noué, touti flame nou de Dastros, Aubert, etc. *Avignon*, *L. Aubanel*, 1852, in-12, 204 p.

La plupart sur deux colonnes.

— Les échos de Bethléem, recueil de noëls et dialogues français et provençaux, par Louis Pélabon, ouvrier voilier. *Toulon*, *Ve Baume*, 1853, in-12, 24 p.

— Lei noué de Denis Cassan. *Avignon*, *Bonnet*, 1853, in-8.

— Recueil des noëls composés en langue provençale par Nicolas Saboly, ancien bénéficier et maître de musique de l'église Saint-Pierre d'Avignon. Nouv. éd. plus complète et plus correcte que les précédentes, publiée pour la première fois avec les airs notés recueillis et arrangés pour le piano ou l'orgue, par François Séguin. *Avignon*, *typ. Fr. Séguin*, 1856, gr. in-4, 4 p., 1 f. de tab. et 87 p.

— Li nouvé de Saboly, Peyrol, Roumanille, un peçu d'aquéli de l'abat Lambert, em' uno mescladisso de nouvé viei e nou. Edicioun revisto et adoubado per lou felibre de la Miougrano (Th. Aubanel), emé la bono ajudo dou felibre de Bello Visto (F. Mistral). *Avignoun*, *enco di fraire Aubanel*, 1858, in-12, 228 p.

— Li nouvé de Francés Aubert, de Marsilho. *Avignoun*, *vers li fraire Aubanel* (1867), in-12, 32 p.

— Betelèn, poëme en noëls provençaux, par l'abbé S. Lambert, curé de Saint Gervasi, œuvre posthume, avec une introd., par le P. G. Bouffier, et trad. litt. *Avignon*, *Aubanel*, 1869, in-8.

— Soixante-quinze noëls provençaux et français, arrangés pour l'orgue ou l'harmonium, par le chanoine Charbonnier, organiste de Saint-Sauveur. *Aix*, *Remondet-Aubin*, 1871, in-8.

— Quarante noëls provençaux, suivis de trois noëls français et de Veni d'oousi, grand air de pastorale. *Marseille*, *Cayer*, 1871, in-12, 95 p.

— Li nouvé de Saboly, de Peyrol e de J. Roumanille em, un bon noumbre de vie nouvé que se cantoun en Prouvenço. Ediciooun nouvello revisto coume se dèu. *Avignoun*, *Roumanille*, 1873, in-12, VIII-160 p.

— Noëls provençaux et français. *Marseille*, *Payan*, *s. d.* (18..), in-12, 24 p.

— Nouveau recueil de noëls tirés des plus célèbres poëtes provençaux et français, enrichi d'une pratique. *Carpentras*, *J. J. Penne*, *s. d.* (18..), in-18, 112 p. — *Carpentras*, *Gaudibert-Penne*, *s. d.*, in-18, 112 p.

— Nouveau recueil de noëls composés par le sieur Mathieu, choriste dans la confrérie des Pénitents blancs rétablis à Avignon. *Avignon*, in-8.

326. Requête au langage, contenant plusieurs belles, merveilleuses et grandes receptes seulement appropriées à l'usage des femmes et conservations de leurs cas avec plusieurs ballades couronnées, enchaînées et batelées, kyrielles, couplets, rondeaux, partie en rimes françoises, partie en langage tholosain; plus une pronostication pour toujours et à jamais; le tout fait et baillé aux maîtres et mainteneurs de la gaie science de rhétorique, au Consistoire de la maison commune de Toulouse, par maistre Pierre de Nogerolles, docteur en la gaie science. *Toulouse*, 1545, in-4.

327. Las nompareilhas receptas per fa las femmas tindend as rizentas, plasentas, polidas et bellas. *Tholose*, 1555, p. in-8.

328. Les vies des plus célèbres et anciens poëtes provençaux qui ont floury du temps des comtes de Provence, recueillies des œuvres de divers autheurs... en langue provensale, et depuis mises en langue françoyse par Iean de Nostre-Dame, procureur en la Cour de parlement de Provence... *A Lyon*, pour *Alexandre Marsilii*, 1575, p. in-8, 258 p., 1 f. blanc, 6 f. de table et 1 f. pour la marque du typ.

Traduit la même année en italien, par Giudici, et depuis par Crescimbeni, avec des corrections et des notes, Rome, 1710, in-4°, dans l'*Istoria della volgar poesia*, et réimprimé à part sous ce titre : *La vite de'*

piu celebri poeti provenzali scritte in lingua franceze de Giovanni di Nostradama, e transportata nella Toscana, e illustrate et accrescinte dal canonico Gio. Mario Crescimbeni. Roma, Antonio de' Rossi, 1710, in-4°.

329. Essai sur l'histoire littéraire des patois du midi de la France aux XVIe et XVIIe siècles, par J. B. Noulet. *Paris, Techener*, 1859, in-8.

Tiré à 100 exemplaires.

330. Les joyeuses recherches de la langue tolosaine, par Claude Odde. *Paris, Janet et Techener*, 1847, in-8.

Tiré à 100 exemplaires.

331. Essai sur l'origine et la formation des dialectes vulgaires du Dauphiné, suivi d'une bibliographie raisonnée des patois de la même province, par Jules Ollivier et Paul Collomb de Batines. *Grenoble, Borel*, 1839, in-4, 104 p.

332. Las ordensas et coustumas del Libre Blanc, observadas da tota ancianetat, compousados per las sabias femnas de Tolosa, et regidas en forma deguda per los secretary. *Tolosa, Colomier*, 1515, in-4.

Réimprimé à Bordeaux par les soins de M. Gustave Brunet, 1846, in-8°.

333. Ornithologie ou dénomination provençale-françoise de tous les oiseaux connus en Provence, dans l'ordre alphabétique, pàr un amateur. *Marseille, Roustan*, 1766, in-4, 8 p.

334. Lou san de poucieou, par Laurent P... *Marseille*, 1851.

335. Leis pantalouns à carreou, par M. D. *Marseille*, 1843, in-8.

336. Paraphrase du Credo, poésie romano-provençale (avec des notes par Ferdinand André). *Marseille, Olive*, 1862, in-8, 7 p.

337. Le passe-temps du langage provençal, in-8, 4 p.

338. Pastorale de Janin ou la faye de Soissenage, comédie. *Grenoble, Lemaire, s. d.*, in-8.

339. Lou pate de moussu lou cura, ou lou songi de Janet, par J. P. C. *Marseille, Chauffart*, in-12, 8 p.

340. Peços nouvelos et curiousos au sujet d'oou san parlamen de

Prouvenço. *A Gardanos*, chez *Toni-Midas* (Aix), 1756, in-4, 8 p.

M. Mary-Lafon l'attribue à Pierre-Paul, éditeur des *Obros* de la Bellaudière.

341. Poesios prouvençalos per Toussaint Payan, ouvrié tounelié. *Marseille*, *Carnaud* (1840), in-8, 8 p.

342. Leis talounados de Barjomau, acampados et messos à l'hounour deis gens per un autre galégeaire que li dien F. Peise. *Marsilho Féraud*, 1865, in-18, 152 p.

— Leis amours de misé Coutau, vaudevillo prouvençau en un acte. *Marseille*, *Féraud*, 1867, in-12, 47 p.

Cette pièce a eu 100 représentations au théâtre du Gymnase de Marseille.

— Historí d'un merle et d'uno merlato, conte. *Draguignan*, *Latil*, 1871, in-12, 4 p.

— Lou chilet, conte, par F. P. (Félix Peise). *Draguignan*, *Latil*, 1871, in-8, 8 p.

Il y a quelques exemplaires sur papier de Hollande, avec une photographie.

— Leis talounados de Barjomau eme aqueilleis de Cascaveou, seguidos de leis amours de misé Coutau, coumedio en un acte. Tout acot acampa et mes à l'hounour deis gens per un autre galegeaire qui li dien F. Peise. *Draguignan*, *Latil*, 1873, in-8, illustré par Letuaire.

— La question du quamquam et du kankan tranchée par MM. li Félibre. *Draguignan*, *Latil*, 1875, gr. in-8, 19 p.

— Lou franc Prouvençau, almanach de la Provence (fondé par F. Peise), première année, 1876. *Draguignan*, *Latil*, 1875, in-18, 2e année, 1877, *id.*

Louis-Charles-Félix Peise est né à Toulon le 4 septembre 1820. C'est le Champfort provençal. Que d'esprit et quelle franche gaieté n'a-t-il pas répandus dans ses œuvres poétiques ! Son Almanach obtient un grand succès.

343. Lou Groulié bel esprit, vo Suzeto et Tribor, comédie en deux actes et en vers provençaux, par Pélabon, de Toulon. *Avignon*, *Bonnet*, 1790, in-8, 38 p. — *Avignon*, 1792, in-8. — *Avignon*, *Bonnet*, 1793, in-8, 38 p. — *Avignon*, an V. — *Avignon*, an VII, in-8, 32 p. — *Avignon*, *Bérenguier*, an X,

in-8, 32 p. — *Avignon*, an X. — *Avignon*, 1805. — *Marseille*, 1809, in-8. — *Toulon*, 1810, in-8. — *Avignon*, 1813, in-8. — Autre éd., *Avignon*, 1813. — *Avignon*, 1816. — *Avignon*, *Raymond*, 1821. — *Avignon*, 1823. — *Avignon*, 1826. — *Marseille*, 1826. — *Marseille*, *Terrasson*, 1830, in-8, 30 p. — *Marseille*, 1838. — *Avignon*, 1839. — *Avignon*, 1840. — *Avignon*, 1850. — *Toulon*, 1866.

— La Réunion patriotique, ou Minerve à Toulon, comédie en un acte en vers français et provençaux. *Toulon*, *Mallard*, 1790, in-8, 22 p.

Réimprimée textuellement. Toulon, Mihière, 1876, in-8°, 24 pages. Jean-Étienne Pélabon, maître machiniste du théâtre de Marseille, naquit à Toulon le 20 janvier 1745, mourut à Marseille le 1er nov. 1808.

344. La quoue cansoun prouvençalo per lou fiéou de l'aoutour de Maniclo (Louis-Etienne Pélabon). *Marseille*, *Arnaud*, *s. d.* (18..), in-8, 4 p.

345. Victor et Madeloun, comédie-vaudeville en un acte et en vers provençaux, par Louis Pélabon. *Toulon*, *Belluc*, 1835, in-8, 38 p.

— Tranchet et Chrestino ou lou charivarin, comédie en un acte et en vers provençaux, mêlée de chants. *Toulon*, *Baume*, 1835, in-8, 44 p.

— Magaou et Canoro vo lou proucès dou pouar, comédie en deux actes en vers provençaux. *Toulon*, *Baume*, 1836, in-8, 38 p., 2e éd., réd. en un acte. *Toulon*, *Laurent*, 1873, in-8, 24 p.

— Le chant de l'ouvrier, recueil de poésies françaises et provençales. *Draguignan*, *Garcin*, 1842, in-16 carré, 183 p.

— La fooucado tourounenquo, chanson. *Toulon*, *Baume*, 1843, in-8, 4 p.

— La Goyo et lou Gibous, chanson. *Toulon*, *Baume*, 1843, in-8, 4 pages.

— Un coou de draguo, poésies provençales. *Toulon*, *Monge*, in-8, 16 pages, formant une liv., la seule parue.

— La Madeleine ou pélérinage à la Sainte-Baume. Poëme légendaire suivi des cantiques populaires de la Provence en l'honneur de cette sainte. *Toulon*, *Baume*, 1856, in-8 ; *Toulon*, *Laurent*, 1869, in-8, 48 p.

— Les anciens troubadours du Var, leurs notices biographiques suivies, chacune, d'une strophe provençale résumant son texte et précédées d'une ode au Monge des Iles d'Or. *Toulon, Vincent*, 1864, in-8, 48 p.

— Une séance de cour d'amour au château de Signes. *Toulon, Laurent*, 1868, in-8, 40 p.

Ne contient qu'une pièce en vers provençaux.

— La peste de Toulon en 1721, poëme provençal en quatre chants. *Toulon, Laurent*, 1873, in-8, 56 p.

Frédéric-Henri-Napoléon-Louis Pélabon, ouvrier voilier, petit-fils de Jean-Étienne, est né à Toulon le 3 janvier 1814. Il travaille à une traduction des *Odes d'Anacréon* en vers provençaux.

346. Dictionnaire provençal et françois dans lequel on trouvera les mots provençaux et quelques phrases et proverbes expliqués en françois, avec les termes des arts libéraux et mécaniques. Le tout pour l'instruction des Provençaux qui n'ont pas une entière intelligence ni l'usage parfait de la langue françoise, et pour la stupéfaction des personnes des autres provinces de France qui désirent apprendre l'explication des mots et des phrases provençales, par le P. S. A. Pellas, religieux minime. *A Avignon, chez François-Sébastien Offray*, 1723, in-4, 326 p.

347. Pequeno vocabulario espagnol, rustico de Tolosa y Frances. *En Tolosa, Ve Tislet*, 1823, in-12.

348. Lou gala de moussu Flari, pouemo prouvençaou en cinq trouas (par Antoine Perrin). *Apt, typ. Jean*, 1853, in-32, 40 pages.

— Prologuo de la Canestello de bouquets de Santo Anno d'At. Pouemo provençaou à bastouns roumpus en quatre trouas, per A. P. (Antoine Perrin). *Apt, Jean*, 1864, in-8.

349. A Petrarco, quelques sonnets provençaux. *Aix, Remondet-Aubin*, 1875, in-12.

350. Poésies diverses, patoises et françoises. Par M. P** A. P. D. P. (M. Peyrot, ancien prieur de Pradinas). *En Rouergue*, 1774, p. in-8, xvi-262 p. — *Milhau, imp. Chanson*, 1810, 2 vol. in-8. — 4e éd., *Milhau, imp. Carrère*, 1823, in-8, 288 p., port.

— Les Quatre Saisons ou les Géorgiques patoises, poëme. *Villefranche*, 1781, in-8, VI.

351. Pouesias patouézas del taradié, J. A. Peyrottes, potier de terre. *Montpellier*, *Ve Ricard*, 1840, in-8.

— Fadéchailhas del Taradié, J.-A. Peyrottes. *Montpellier*, 1842, in-12.

352. Pièces provençales des lauréats du concours du 23 avril 1869, à Aix, précédées du rappport de la Commission (Jean Monné, Félix Gras, Daproty, J. B. Garnier, F. Martelly, Alphonse Michel, L. Francis, Autheman, Georges St-Réné Taillandier, Peise). *Aix*, *Makaire*, 1869, in-12, 112 p.

352 *bis*. Histoire littéraire, philologique et bibliographique des patois et de l'utilité de leur étude par Pierquin de Gembloux. *Paris*, *Techener*, 1841, in-8.

Nouvelle édition, suivie de la *Bibliographie générale des phonopolismes basques*. Paris, Aubry, 1858, in-8°. C'est la même que la première édition avec un titre rafraîchi, augmentée de la *Bibliographie basque* qui a une pagination particulière.

— Flurétas, per moussu dé Gibloux. *Paris*, *enco dé Daoumoulin, libraire*, 1844, in-18, VII-110 p.

Tiradas a cént exémpléras.

353. Lou pissadou revessa, vo leis doueis couleguos. *Marseille*, *Arnaud* (18..), in-8, 4 p.

354. Lous plésis daou Peyrou, méssés en vers librés, embé dé notas historiquas, per M. B***, é dédiados à M. S. Soun amic. *A Mounpéyé*, *aco dé X. Jullien*, *imprimur*, *plaça de Louis XIV*, n° 2, 1829, in-8.

Le Pérou est le nom d'une promenade de Montpellier.

355. Poëme sur les saintes paroles « Dieu soit béni » où l'on fait voir les motifs et les avantages qui nous engageut à les prononcer souvent; et les malheurs de ceux qui les dédaignent, que l'on peut chanter sur l'air : « De bon matin per la campagne. » *Avignon*, 1780, in-12.

En vers provençaux. Réimprimé dans les *Variétés religieuses*. Voy. n° 444.

356. Pouemos carpentrassiens. La pate enlevade (par le Dr Brutinel). Lous pès enleva (par Anrès). La tente enlevade (par De-

nove-Flour). La Tissotade (par Cottier). Leis sièges de Carpentras (par R. Devillario). (Publiés par L. Morel.) *Carpentras, L. Devillario*, 1857, in-12, 189 p.

357. Poésios biterouesos des dix-septième et dix-huitième siècles, per diverses autours. *Béziers*, 1842, in-8.

358. Pouézios sacrados en patoués. *Le Vigan*, 1840, in-16.

359. Poésies provençales des XVIe et XVIIe siècles, publiées d'après les éditions originales et manuscrites (par Anselme Bernard Mortreuil, juge de paix). *Marseille, typ. Feissat et Demonchy*, 1843-1853, 2 vol. in-12.

Tiré à 100 exemplaires sur papier de Hollande.

Il s'y trouve le texte combiné des deux recueils du *Jardin deys musos prouvençalos*. Voy. n° 242.

360. Pouesios prouvençalos suividos de trés mouceous dedias à l'ooutour. Par Alexdre. Poncy. *Toulon, imp. Monge*, 1845, in-12, 58 p.

360 *bis*. La partido ei bocho, oou club dei Boulomano, à Marsillo (signé Ch. Poncy). *Toulon, typ. Mihière* (1876), in-4, 4 p.

361. Auresoun funebro de messiro Cardin Lebret, counsillié d'État, prémié présiden dou Parlament de Prouvenço et coumandan per lou Rey en Prouvenço, prounounçado lou 12 mai 1735 dins l'egliso parroussialo de Sant-Laurens, en présenci de messiés J. Carles, R. Floux, J. P. Pons et P. Lombard, proud'hommes de Marsillo, per messiro Pourrieres, cura de la paroisso de San Ferreol. *Marseille, D. Sibié* (1735), in-4, 25 p.

Pièce très-rare que l'on pourrait considérer comme inédite.

362. Lou Proucez de Carmentran, coumedio nouvello et galanto (par David Le Sage, de Montpellier). *Paris*, 1701, in-12, 24 p. — A Vénasque, chez Crufeux, rue Malpropre, à l'enseigne du Dégoûtant, s. d., in-12. — Au Bourg, chez Pierre Cassignol, imp. et lib. rue des Rames, à l'enseigne du Bateau, 1747, in-16, 24 p. — (*Avignon*, 17..) in-24, 22 p. — *Avignon, Peyri*, in-18, 22 p., s. d. — *Avignon, Offray*, s. d., in-18.

363. Uno promenado au tour dei boulevards de Nismes suivido d'uno visito din la peissonnarié. Pouemo en patoues d'Uzès. *Avignon*, 1848, in-12.

364. Prunac mesté boulangé de Cetta. Las Fougassas, poezias patouezas caouzidas din sas œuvras. *Mounpeyé*, *Gras*, 1861, in-12.

365. Lou Rabaïaire de peços prouvençalos choousidos, tallos que contes, cansouns, cansounettos et romanços. Per un escaboué de gaïs rimaires (recueillies par Marius Féraud). *Marseille*, *Typ. Arnaud*, 1859-1861, 6 tom. in-18. — *Marseille*, *Typ. Arnaud*, janvier à décembre 1862 (52 n^os^), gr. in-8, vig. et airs notés.

366. Ramounet, ou lou paysan Agenez tournat de la guerro, pastouralo en lengatge d'Agen, aumentado de quantitat de bers qu'eron estats oublidads a la prumero impression et courrijado de quantitat de fautos. A Agen, chez F. Gayau, marchand librayre et imprimur ourdinari del Rey et de la bilo. 1684, in-12. — Agen, 1701, in-8. — *Bordeaux*, 1740, in-12, 3 feuilles, 90 p.

367. La Nemaïda o sia lou trionf dai sacrestan, poëma nissart de Joseph Rosalinde Rancher. *Nissa*, *soc. Typ.*, 1824, in-8, port.

368. L'Escoumesso, conté, par Ravanas, curé. Aix, Pontier, 1807, in-8. *Marseille*, 1853, in-8.

369. Choix de poésies originales des Troubadours, par Raynouard. *Paris*, *Firmin Didot*, 1816-1821, 6 vol. in-8.

— Éléments de la grammaire de la Langue Romane avant l'an 1000, précédés de recherches sur l'origine et la formation de cette langue. *Paris*, *Firmin Didot*, 1816, in-8, 105 p.

— Grammaire Romane, ou grammaire de la langue des Troubadours. *Paris*. *Firmin Didot*, 1816, in-8, 351 p.

— Recherches sur l'ancienne langue romane. *Paris*, *F. Didot*, 1816, in-8, 32 p.

— Des Troubadours et des cours d'amour. *Paris*, *Didot*, 1817, in-8.

— Grammaire comparée des langues de l'Europe latine dans leurs rapports avec la langue des Troubadours. *Paris*, 1821, in-8.

— Influence de la langue romane. *Paris*, 1835, in-8.

— Notice d'un poëme provençal, manuscrit de la bibliothèque de Carcassonne. *Paris*, s. d., in-4.

— Lexique Roman ou dictionnaire de la langue des Troubadours, comparée avec les autres langues de l'Europe latine, précédé de nouvelles recherches historiques et philologiques, d'un résumé de la grammaire romane, d'un nouveau choix des poésies originales des Troubadours, et d'extraits de poëmes divers. *Paris, Crapelet et Sylvestre*, 1836-38-40-42-43 et 1844, 6 vol. gr. in-8.

Le tome II a été publié avant le tome Ier, il a pour titre : *Nouveau choix des poésies des Troubadours;* il a paru du vivant de l'auteur. Les autres volumes ont été édités par M. Just Paquet, filleul de Raynouard.

370. Recueil de diverses pièces faites à l'antien langage de Grenoble, par les plus beaux esprits de ce tems là. *Grenoble Philippe Charuys*, 1662, petit in-8, 74 p.

371. Recueil de poètes gascons, contenant : las obros de Pierre Goudoulin avec le dictionnaire; les folies du sieur Le Sage de Montpellier; l'embarras de la fiero de Beaucaire par Jean Michel de Nimes. *Amsterdam*, *Daniel Pain*, 1700, 2 vol. in-8, 3 grav.

372. Recueil de divers chants d'église en vers patois. *Carcassonne*, 1827, in-12.

373. Recueil de chansons en patois de Grenoble. *Grenoble* (vers 1794), in-8, 4 p.

374. Recueil de proverbes ou sentences populaires en langue provençale, nouvelle édition corrigée et augmentée considérablement, imprimé au profit des pauvres. *Brignoles*, *Perreymond-Dufort*, 1821, in-12, 32 p.

375. Recul de cansouns patouésas daou rouyaoumé de la Sounayé. *Montpellier*, *Jullien*, 1831, in-8.

376. Recueil contenant les proses et les hymnes des heures de Carcassonne, en vers patois. *Carcassonne*, *s. d.*, in-12.

377. Recueil de versions pour l'enseignement du français en Provence, par un professeur; anthologie provençale, prose et poésie, suivie d'un lexique. *Avignon*, *Aubanel*, 1876, in-8.

Le même. *Livre du maître* (traductions). *Avignon*, *Aubanel*, 1876, in-8°.

378. Réflexions des marchands de melons de la place Saint-André au moment de la nomination de l'abbé Grégoire. *Grenoble*, 1819, in-8.

379. Les cris populaires de Marseille, locutions, apostrophes, injures, expressions proverbiales, traits satiriques et jeux du peuple, cris des marchands dans les rues, préjugés, recueillis par de Régis de la Colombière. *Marseille*, *Olive*, 1868, in-8.

380. Relation dau siege de Laictoure, lou v d'abriou neit dau dixjaux-sant. 1649. *Bordeaux*, *Durand*, *s. d.*, in-8.

381. La verita desplegado per un poueto villageois, countenent l'histori de la nouvello Révoulutien, par J. B. Rémuzat. *Marseille*, 1790, in-8.

En vers.

382. Epitro à moussu Requien, par Camille Reybaud. *Avignon*, *Séguin*, 1851, in-12.

383. Fables, contes et historiettes en vers provençaux, par Eusèbe Reymonenq (médecin). *Toulon*, *Baume*, 1835, in-8, 78 p.

— Lou proucurour enganat, coumedio en dous actes. *Marseille*, *Clappier*, 1851, in-8.

384. Lou retour, ou lou sargeant La Gargousso, coumédio mesclado dé chants. Per un membro courresponden de l'Académio de Béziers (Ricard-Bérard, de Pélissane). *Marseille*, *Olive*, 1846, in-8.

385. Recueil de poésies patoises et françaises de F. Richard, prêtre, et principal du collége d'Eymoutiers, *Limoges*, *Chapoulaud* (1824), 2 vol. in-12.

— Poésies en patois limousin. OEuvres complètes de J. Foucaud, F. Richard, etc. Nouv. éd. rev., corrig., aug. de pièces inédites et d'une notice sur le patois limousin. *Limoges*, *Th. Marmignon*, 1849, 2 part. in-12.

386. La saumeto et lou saumin (par l'abbé Richard). *Toulon*, *Baume*, 1855, in-32, 8 p.

387. Moumens perduts de J. D. Rigal. *Agen*, *imp. Quillot*, 1868, in-8.

388. Las vendémias de Pignan, pouéma coumpaousat en 1780, per Rigaud. *Mounpéié*, an II, in-18.

— Pouésias patouesas d'Augusta Rigaud et dé Cyrilla Rigaud. *Mounpéié*, *Renaud*, 1806, in-12. — *Id.* 1821.

389. Leis délassamens de Pascaou Rimbaou, jardinié pépiniéristo. *Toulon*, *Aurel*, 1847, in-8.

390. Branetos la fiho de moussu le curat, par Victor de Rive d'Olt (pseudonyme). *Montélimart*, *Bourron*, 1872, in-8.

391. Le Parnasse occitanien, ou choix de poésies originales des troubadours, tirées des manuscrits nationaux (par de Rochegude). *Toulouse*, *Bénichet*, 1819, in-8.

— Essai d'un glossaire occitanien pour servir à l'intelligence des poésies des troubadours (par de Rochegude). *Toulouse*, *Bénichet*, 1819, in-8.

Ouvrages estimés.

392. Lettre sur la littérature provencale, par Roque-Ferrier. *Paris*, 1843, in-8, 35 p.

393. Glossaire de la langue romane, par J. B. Roquefort. *Paris*, 1808-1820, 3 vol. in-8.

394. Li Margarideto, poésies provençales par J. Roumanille, de Saint-Remy (idiome d'Arles en Provence). *Paris*, *Techener* (*Avignon*, *imp. Seguin*), 1847, in-8, VIII-343 p.

— Les clubs. Étude de mœurs provençales. *Avignon*, 1849, in-12; *id.*, 1850.

— Lou choléra. Étude de mœurs provençales. *Avignon*, *Séguin*, 18.., in-12.

— Quand devé fau paga. Étude de mœurs avignonnaises. *Avignon*, *Séguin*, 18.., in-12.

— Li Capelan. Étude de mœurs provençales, avec préface de L. de Gaillard. *Avignon*, 1851, in-12.

— La Férigoulo. Étude de mœurs provençales. *Avignon*, *Séguin*, 1851, in-12.

— Les Clubs; un rouge e un blanc; li partejaire; la Férigoulo. Études de mœurs provençales réunies. *Avignon*, 1851, in-12.

— La part dau bon Dieù, précéd. d'une dissertation sur l'orthographe provençale. *Avignon*, in-8; *id.*, 1862.

— Li sounjarello, avec trad. franç. *Avignon*, 1852, in-8, fig.

— Pelerinagi au mont Ventoux, par F. Séguin, suivi de Santo Croux, par J. Roumanille. *Avignon*, *Séguin*, 1852, in-12.

— Louis Gros et Louis Noé, ou Un drame dans les carrières de Saint-Rémy. *Avignon*, 1852, in-18; 5 éditions.

— Li Prouvençalo, poésies diverses recueillies par J. Roumanille,

précédées d'une introduction, par M. Saint-René Taillandier et suivies d'un glossaire. *Avignon*, *Séguin*, 1852, in-12, XLV-437 p.

Recueil précieux, point de départ des Félibres, contenant des morceaux de H. d'Anselme, Dr d'Astros, Th. Aubanel, F. Aubert, Barthélemy, Bastiéra, P. Bellot, Bénédit, Castil-Blaze, P. Bonnet, A. Boudin, M. Bourrelly, Cassan, Chalvet, Léonide Constans, Crousillat, A. Dupuy, C.-H. Dupuy, E. Garcin, Gaut, Gautier, Glaup (Giera), Jasmin, le marquis de la Fare-Alais, A. Mathieu, F. Mistral, Moquin-Tandon, Peyrottes, Camille Reybaud, Ricard-Bérard, J. Roumanille.

— La Campano mountado, poëme en sept chants. *Avignon*, 1858, in-12.

— Réponse à M. Alfred Artaud, auteur de la brochure intitulée : Étude sur le cantique à sainte Anne d'Apt. *Avignon*, *Séguin*, 1863, in-8, 16 p.

— Lis oubreto en vers de Roumanille, em, un avans-prepaus de M. de Pontmartin. *Avignon*, *Séguin*, 1864, in-12, XXXII-360 p., avec port. grav. 4e éd.

— Lis oubreto en proso, de Roumanille. *Avignon*, *Séguin*, 1864, in-12. Plus. éd.

— Le médecin de Cucugnan (lou mége de Cucugnan) et lou choléra, trad. franç. de Alph. Daudet et Cadet la Scie, dessins de Ch. Combe et figures tirées sur bistre. *Lyon*, *imp. Stork* (1869), in-4.

— Lis entarro-chin galejado boulegarello (emé traducioun franceo vis-à-vis), sieisenco édicioun illustrado de 16 estampo per Charles Coumbe de Dieù-lou-fet. *Avignon*, *Séguin*, 1784, in-8, pap. vergé de Holl., titre rouge et noir. Cinq éditions populaires, in-18.

Nous nous dispensons de notes au sujet de Roumanille ; les journaux, les revues, les livres l'ont fait connaître et aimer comme il le mérite.

359. Quau vòu prendre dos lèbre a la fes n'en pren ges, coumédi prouvençalo en tres ate e en vers, courounado i jo Flourau de Santo-Ano d'At. Traducioun franceso vis-à-vis, par Louis Roumieux. *Avignoun*, *Roumanille*, 1862, in-18, XIV-251 p.

— La Rampelado. *Avignon*, *Roumanille*, 1868, gr. in-8, 400 p. 2e éd., *id.*, 1876, in-12, XXXVII-430 p., avec préface de J. Roumanille et port. phot.

396. Long dou camin, pouésio prouvençalo de Roumié Marcelin, emé la traducioun franceso vis-à-vis. *Avignon*, *Roux*, 1869, in-8.

397. La disputo de Baccus et de Priapus, coumpouzado per lou sieur Rousset de Sorlat, et noubélamen publicado per J. B. F. *A Dauriac*, 1841, in-8, p.

398. Boufounados en vers patois ounté i a dé que riré é dé qué plourat, par Roustan. *Nîmé*, *Durand-Belle*, 1824, in-18, 52 p. — 3 aut. éd. *Nîmes*, 1825, 1826 et 1829.

399. Lou mariagi de Margarido, coumedio en un acte de défun moussu R. (Alexandre Routtier). *Marseille*, *J. Mossy*, 1781, in-8, 32 p. — *Id.*, *id.*, 1831. — *Avignon*, an VI, in-8, 23 p. — *Avignon*, 1819, in-12, 23 p.

400. Contes dau villagi, legendos, récits, eme d'autreis peços en rimos prouvençalos, parlar dau terradou de Marsilho, suivi d'un gloussari, per un bastidan, J. F. R. D. M. (Jean-François Roux, de Mazargues). *Marsilho*, *Boy*, 1869, in-12.

401. Lou Chincho-Merlincho, par L. B. Royer, avocat d'Avignon, publié par Bonaparte-Wyse. *En Angleterre*, *Londres*, *enco de G. Lewis*, 1871, p. in-4.

Tiré à 27 exemplaires.

402. De quelques imitations patoises des fables de la Fontaine, par E. Ruben, conservateur de la bibliothèque communale de Limoges. *Limoges*, *Chapoulaad*, 1861, in-8, 88 p.

Excellent travail, reproduit en tête des *Fables de Foucaud*. Voy. n° 182.

403. Chansons hébraïco-provençales des juifs comtadins, réunies et transcrites par E. Sabatier. *Nîmes*, *Catelan*, 1884, in-8.

404. Le Trésor de Pierre de Corbiac en vers provençaux, publié en entier avec des extraits du Bréviaire d'amour de Matfre Ermengau de Béziers..., par le docteur Sachs. *Brandebourg*, 1859, p. in-4, 34 p. à 2 colon.

405. Remarques sur les premiers poëtes français et les Troubadours. Mémoires pour la vie de François Pétrarque, tirés de ses œuvres et des auteurs contemporains, avec des notes ou dissertations et les pièces justificatives (par l'abbé de Sade). *Amsterdam* (*Avignon*), 1764-67, 3 vol. in-4.

406. Bèit telados del felibre de la naveto, par Junior Sans, de Béziers. *Paris, librairie des Bibliophiles*, 1876, in-12.

407. Dictionnaire des locutions vicieuses usitées dans le midi de la France, et particulièrement dans la ci-devant province du Limousin, par M. Sauger-Préneuf. *Limoges, Ardillier*, 1825, in-12.

408. Dictionnaire languedocien-français, ou choix des mots languedociens les plus difficiles à rendre en français, avec un traité de prononciation et de prosodie languedocienne, par l'abbé de S*** (Sauvages). *Nîmes*, 1756, in-8, à 2 col.

— Dictionnaire languedocien-français, suivi d'une collection de proverbes languedociens et provençaux, par l'abbé de Sauvages. Nouv. éd. avec notice biographique, par son neveu L. A. D. F. (L. A. D., Hombres-Firmas.) *Alais, J. Martin*, 1820, 2 vol. in-8.

409. Pouemo prouvençaou divisa en plusieurs chants, per un proupriétari d'aou terradou d'Ais (Sauzé, d'Aix). *Aix*, 1803, in-8.

— Pouemo su la desunien doou mariagi, qu'ooucasieouno lou divorce et su lei vertu et genio de Bonaparti. *S. l. n. d.*, in-8, 43 p.

— Pouemo su lei rambourssamens en assignats. *Aix*, in-8, 22 p.

— Détai en pouésié su leis atroucita que s'es fach à la villo d'Aïs dins lou coumensamen de la Revoloucien. *Aix, s. d.*, in-8, 12 p.

— Respouenso d'uno critiquo facho per un gargaméou de la vilo d'Aïs, su lei ver prouvençau dei sept peca mortaou. *Aix*, in-8, 13 p.

410. La sebo et lou reyfouard, cansoun. *Marseille*, 1815, in-8.

411. Scatabronda, coumedio noubelo et historiquo coumpousado per M. V. B. D. (Souques de Laroque). *Rotterdam, P. Marteau*, 1687, in-8, VIII-31 p.

La date et le lieu d'impression sont supposés. Cette pièce a dû paraître à Cahors ou à Toulouse.

412. Observations sur la langue et la littérature provençales, par A. W. de Schlegel. *Paris, imp. Smith*, 1818, in-8.

413. Tableau synoptique et comparatif des idiomes populaires, ou patois de la France, contenant des notices sur la littérature des dialectes, leur division territoriale... ; accompagné d'un

choix de morceaux en prose et en vers, par J. F. Schnakenburg. *Bruxelles, Muquard*, 1848, in-8, x-294 p.

414. Deuxième centenaire de Saboly, célébré à Monteux le 31 août 1875. Récit de la fête, discours, brinde..., par F. Séguin. *Avignon, Séguin*, 1875, in-8, 67 p., 1 phot.

415. Lou théâtré de Bezagno, vo leis assemblado deis amatours, comédie en deux actes et en vers, par Aldebert Vernier (Camille Sénès). *Toulon*, 1840, in-8, 83 p.

— La vie provençale. Scènes populaires, par la Sinse (Camille Sénès) ; préface de Louis Jourdan, dessins de Nizzéus (Segond). *Toulon, Mihière*, 1874, in-8, avec *fac-simile* d'une lettre en provençal, de L. Jourdan.

En prose.

416. Lou R. P. Hyacintha Sermet, ex-provincial des Carmés descaoussés, prédicatou ourdinari daôu Rey, de l'Academia dé la sciençąs, inscriptiones et belas-lettras de Toulouse, d'aquela de Mountaouban, et aumonnié de la lagioun de Saint-Ginest dins lou cantoun de Bruyeros et lou district de Toulousa ; discours prounouncat dabant la légioun de Saint-Ginest à l'oucasioun de la fédératioun générala. *A Mounpelié, de l'imprimarié dé Tournel*, 1790, in-8.

417. Uno sçeno de bugadieros, prouverbi, par E. S. (F. Seymard.) *Apt, Jean*, 1864, in-8.

418. La coucho deis froouquos (macreuses) vo la Marsilliado, poëme héroï-comique en trois chants, par Victor Sibour. *Marseille, Sénès*, 1838, in-8.

— La Marignanado, pouemo héroui-coumique en quatre chants, suivi de cansouns badinos, per un Marignanen (Victor Sibour). *Aix*, 1833, in-8.

419. Paraphraso provvensalo svr leys sept Pseavmés penitenciaux, per Jean Sicard, de la Tovrré-d'Aignès. *A Ays, aquo de Jean Roizo*, à la plaço deys Prêchvs, eme approvbacien, 1656, pet. in-8, 60 p., vign. carrée, avec une gravure signée I. R. (Jean Roize?) représ. David en pied, jouant de la harpe dans son palais. 2e éd. *Aix, Estienne Royse et vefve de Jean Baptiste Royse*, 1673, in-8, 46 p. sans grav.

420. Courso de Biou, pouemo patois, per M. A. Sicard. *Arles*, 1827, in-8, 12 p.

421. Tableou allegourique de la Néissenço doou duc de Bourdeou. *Marseille*, 1820, in-8.

422. Patroun coouvin à moussu Berryer, députa de Marsio (par Aimé Taix, l'un des fondateurs-rédacteurs de la *Gazette du Midi*). *Marseille*, *Olive*, 1835, in-8.

— Epître à moussu lou préfet. *Marseille*, *Olive*, 1835, in-8.

— Patroun coouvin à M. ***, mairo de la Cioutat. *Marseille*, 1851, in-8.

— Patroun coouvin oou presiden de la Républico. *Marseille*, *Olive*, 1851, in-8.

423. Fables et contes en vers patois, par Auguste Tandon, troubadour de Montpellier. *A Montpellier*, *chez Renaud*, an VIII, in-8; 2ᵉ éd. en 1873.

424. Amour et Plour, recuei coumplét di pouésie d'Anfos Tavan. *Avignoun*, *Roumanille*, 1876, in-8.

425. Le mouvement littéraire provençal et lis Isclo d'or de Frédéric Mistral, par E. Tavernier, conseiller à la Cour d'Aix. *Aix*, *Illy*, 1876, in-8.

426. Essai historique sur les criées publiques au moyen âge, par Octave Teissier. *Draguignan*, *Gimbert*, 1864, gr. in-8.

Textes en langue romane.

427. Sermoun prouvençau prounouncia dins la gléiso catedralo de Fourcauquié lou 12 de setembre 1875, per l'abat Pau Terris. *Fourcauquié*, *Masson*, 1875, in-8.

428. Le testament d'un juif de la ville de Carpentras. *Carpentras*, 1722, in-16. — *Carpentras*, *s. d.*, in-16, 17 p. — *Avignon*, 1759, in-18, 24 p. — *Avignon*, *s. d.*, in-16, 15 p.

429. Le théâtre de Béziers, ou recueil des plus belles pastorales et autres pièces historiées représentées au jour de l'Ascension de ladite ville, et composées par divers auteurs en langue vulgaire, 1616-1657. *Béziers*, *Domairon*, 1844, 2 vol. in-8.

Publié par la Société archéologique de Béziers.

430. Meste Mauchuan, ou le Jugement de l'âne, comédie en un acte, en vers provençaux, par l'abbé Thomas Thobert, de Gémenos. *Marseille*, 1813, in-8, 12 p. — *Marseille*, 1825, in-8, 12 p. — *Marseille*, 1840, in-8, 12 p.

— Pastorale en l'honneur de la naissance de Jésus-Christ. *Marseille*, *s. d.*, in-12.

— La Naissance de Jésus-Christ, pastorale sacrée à l'usage des séminaires du Sacré-Cœur. *Marseille*, 1818, in-8.

— Pastorale sacrée, la Naissance de Jésus-Christ, à l'usage des clercs du séminaire du Sacré-Cœur. *Marseille*, 1831, in-8.

— Pastorale, ou dialogues entre les anges et les bergers, pour être chanté à la crèche pendant le temps de Noël, par feu M. Thober (*sic*), prêtre. *Draguignan*, *Fabre*, *s. d.*, in-8, 16 p.

— La Naissance de Jésus-Christ, pastorale sacrée pour la congrégation des filles de Notre-Dame du Mont. *Marseille*, 1814, in-12. — *Id.*, 1815. — *Id.*, *s. d.*

— Cristoou et Fresquiero, ou la queue de l'âne arrachée, comédie en un acte (par l'abbé Thobert). *Marseille*, *Terrasson*, 1825, in-8, 15 p. — *Id.*, *id.*, 1825, in-8, 16 p., avec des variantes. — *Marseille*, *Rouchon*, 1826, in-8, 16 p. — *Id.*, *id.*, 1830, in-8, 13 p. — *Marseille*, *Terrasson*, 1838, in-8, 16 p. — *Marseille*, *Roubaud et Lafitte*, 1852, in-8, 16 p.

431. Notice sur le Liber rectorum, vocabulaire des mots romans-languedociens dérivant directement du grec, précédé de quelques observations historiques et grammaticales, par Eugène Thomas. *Montpellier*, *J. Martel*, 1843, in-4, 134 p., 1 pl.

432. Lou naufragé de la Méduso, arriba dins l'annado 1816; pichoun poémo en vers prouvençaux, segui d'uno pastouralo et d'un dialoguo; de la coumpousitien de M. V. T*** (Victor Thouron), ancien élévo de l'Escolo nourmalo. *Toulon*, *Aurel*, 1824, in-8, 31 p.

— Une pastorale et un dialogue en vers provençaux, avec la trad. en regard. Counseous d'un paire à sou fiou su lou mariagi. — Lou pleidegeaire et l'avoucat. *Toulon*, *Aurel*, 1864, in-8, 35 p.

— Un soldat du premier Empire devenu berger et un soldat sous Napoléon III revenu du Mexique, pastorale en vers provençaux avec la trad. franç. en regard. *Toulon*, *Aurel*, 1868, in-8, 25 p.

— Poésies diverses par M. Victor Thouron, élève de l'École nor-

male, président de la Société académique du Var (préc. d'une notice par M. Patin, de l'Acad. franc., et d'une biographie par O. Teissier). *Toulon*, *Mihière*, 1874, in-12, port.

Ce volume ne se vend pas. Il a été édité par la famille du poëte et distribué gratis aux amis.

433. Rapport d'une conversation sur le dialecte niçois. Dissertations sur son origine et ses progrès. Aperçu orthographique et pièces justificatives, suivi de tableaux et d'un glossaire, par J. B. Toselli. *Nice*, *Cauvin*, 1864, in-8.

434. Étude sur l'origine de la langue provençale, et notes historiques, archéologiques et morales, par Joseph André Toucas. *Toulon*, *H. Vincent*, 1860, in-8.

435. Brinde pourtat dins la granda assemblada dau felibrige (le 21 mai 1876), par Charles de Tourtoulon. *Montpellier*, *imp. Cent*, 1876, in-8.

436. Traductioun del premier, second, quatrième et sixième libres de l'Enéido de Virgilo, per L. E., avocat de Besiès. *Bésiès*, 1682, in-12.

437. Li traver doou siècle, satiro per un ome de bon sen, la modo et lou taba. *Nîmes*, 1858, in-12.

438. Lou trioumphi dé Nonotou, ou mesté Pierré battu, vodevillo en dos actous, représenta à la suito d'un charivari, à Aigous-Mortous, lou 22 mars 1832, per un ami de mesté Pierré. *Nîmes*, *Durand-Belle*, 1832, in-8.

439. Leis Fourbariés dou siecle, ou lou troumpo qu poou, coumedio en tres actes et en vers (par Pierre Tronc de Codolet). *A Coulougno*, *enco de Iaque Marteou*, 1757, in-8, 60 p.

440. La pastressou, vo leis escooufestris, comédie en un acte, en vers provençaux, par Michel de Truchet, d'Arles. *Paris*, 1821, in-8.

— La rusou innoucento, representado en Arle à l'ooucasien de Charlé X. *Paris*, 1825, in-8.

— Couplets prouvençaoux canta lou 8 mai 1825, oou banquet deis Arlatens, réunis à Paris per festa lou baroun de Chastrouse, maire d'Arles. *S. l. n. d.*, in-8, 2 p.

— Cansouns prouvençalos escapados d'oou supount, vo lesis de mesté Miqueou de Truchet d'Arles, membré de l'Académio de Marsillo. *Paris*, *Moreau*, 1827, in-18, fig. et musique.

— Epitro adreissado à Moussu A. Sicaud, lou 10 febrier 1828. *S. l. n. d.*, in-8, 1 p. autographié.

— Epître estiquant à la biographie Arlatenquo adreissado lou 28 décembre 1832 à moussu Sicaud. *S. l. n. d.*, in-8, 4 p. autograph.

— Epitre per anar de counserve ém un odo sur l'amour de la patrio, adreissado lou 5 janvier 1833 à Moussu Sicaud. *S. l. n. d.*, in-8, 3 p. autog.

— Lou Vermet, pouemo didactique en vers prouvençaoux d'oou dialecte d'Arlé. *S. l. n. d.* (1833), in-8, autog.

— Noutice poético-biographiquo de quaoqueis trobadors d'antan adreissado à M. Francé Tousten. *S. l. n. d.* (1833), in-8, 28 p. autog.

— Odo prouvençalo sus lou choléra, adreissado de Paris à moussu Dégut d'Arles. *Paris* (1835), in-4, lithographiée.

441. Margarido, poëme en vers provençaux avec trad. franç. en regard du texte, précédé d'une ode à la Provence, d'un prologue, et de la Légende des tombeaux d'argens, dite de St-Michel sous terre; avec préface de M. Louis Jourdan, rédacteur du journal *le Siècle*, par Marius Trussy. *Paris*, *Garnier* (*Marseille*, *typ. Arnaud*), 1861, in-12, XIX-422 p.

442. Virgilo déguisat, o l'Enéido burlesco del sieur Valès de Mountech. *Toulouso*, *de l'imprimario de F. Boudes*, 1648, in-4.

443. Le Tribut du cœur ou les fêtes citoyennes, comédie-ballet, par Valier et Brunot. *Avignon*, 1790, in-8.

444. Variétés religieuses, ou choix de poésies provençales avec notes. *Aix*, *A. Makaire*, 1860, in-12, VII-208 p.

L'avant-propos est signé A. M. (Achille Makaire).
Réimpression de cantiques, de noëls et de prières.

445. La satira provenzal, discurso.... per Coll y vehi. *Madrid*, *Rivadeneyra*, 1861, in-8.

446. Lou sabat daou Medoc, ou Jacoutin lou debinayre dam Piarelle lou boussut. Poésie de mesté Verdié. *Bordeaux*, 1816, in-8.

447. Vers patois en l'honneur de P. P. Riquet, par J. B. Veyre. *Aurillac*, 1838, in-8, 8 p.

448. Lou tambourin, histori de l'instrumen prouvençau, seguido de la metodo dou galoubet et dou tambourin, et deis èr naciounau de Prouvenço; par F. Vidal. *A-Z-Aï*, *Remondet-Aubin*, 1864, in-8, airs notés.

— Lou Mie-Milenàri de messer Francès Pétrarquo, e lettro sus lou Museon de Vau-Cluso. Pèr Francès Vidal. *Aix*, 1874, in-8.

449. La bido d'Esop, trametudo per Maximo Planudo damb uno cauzido de fables antiquos. *Magradous*, *p. d'en sagnos*, 1868, in-8.

450. Les Vies des troubadours, écrites en roman par des auteurs du treizième siècle et traduites en français par un indigène. *Magradoux*, *p. d'en sagnos*, 1866, in-8.

451. Contés en vers provençaoux, imprimas per la premièro fes en aous 1806 (composés par l'abbé Vigne, d'Aix, et publiés par A. Pontier). *Aix*, *imp. Pontier*, 1806, in-8, 16 p.

452. Anciens proverbes basques et gascons recueillis par Voltoire et remis au jour par G. B. (Gustave Brunet). *Paris*, 1845, in-8.

Tiré à 60 exemplaires.

453. La perlo dey Mvsos et covmedies provvensalos, per Gaspar Zerbin, avoucat. *A. Ays*, *aquo de Jean Roize*, *à la plaço dey Préchus*, 1655, *emé privilegi de la covr*. In-16, 4 ff. et 390 p.

Réimprimé avec une préface de M. J. T. Bory, *Marseille*, *Cayer et Cie*, 1872, caractère elzévirien, titre rouge et noir, in-8°. On a tiré un exemplaire sur peau de vélin et 10 exemplaires sur papier de Hollande, format in-4°.

SUPPLÉMENT.

1. Lou candou de Marsio, poesio, par Marius Clément. *Marseille*, 1847, in-8.

2. Dous nouvè latin inedi de Fourtunat Pin courouna en At e Mountèu i Jo flourau de la festo de saboly e revira pèr A. de Gagnaud (Berluc de Pérussis). *Montpellier*, imp. cent. du Midi, 1875, in-8, 15 p.

3. Privilèges das pasturages donnat à la cioutat de Marseillo, per lou comte de Provenço Reymond Bérenguier d'Aragon (*Aix*, vers 1652), in-4, 24 p. Rarissime.

4. Société académique du Var, concours de poésie.... Discours, rapports et poésies.... *Toulon*, *Laurent*, 1873, in-8.

Il y a un rapport en vers provençaux par Gaut, et Lei dous poutoun tablèu campèstre, par Martelly.

5. Textes relatifs aux États généraux de Provence de 1371 à 1383 et à des représentations scéniques à Draguignan aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, par M. Mireur, archiviste du département du Var. *Paris*, *Imp. nat.*, 1877, in-8, 36 p.

Robert Reboul.

FIN.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Trois poëtes condomois du XVIe siècle. Études biographiques et littéraires sur Jean Du Chemin, Jean-Paul de Labeyrie, Gérard-Marie Imbert, par Léonce Couture. *Bordeaux*, *Ch. Lefebvre*, *et Paris*, *A. Claudin*, 1877; in-8 de 105 pages.

Il n'y a pas lieu, je le reconnais avec tout le monde, d'écrire un long article sur un livre de peu d'étendue, et cependant que de choses il y aurait à dire à propos de celui-ci ! Quelles échappées de vue il nous ouvre sur l'ensemble des productions de l'esprit français, et au besoin sur l'histoire générale, à l'époque si féconde à la fois et si agitée de Ronsard, de ses maîtres, de ses amis et de ses imitateurs ; époque déjà tant étudiée, mais sur laquelle il reste encore énormément à apprendre, même à ne la considérer que sous le rapport de sa littérature! C'est là une vérité dont notre auteur est pénétré mieux que personne, et il le fait assez voir dans sa dédi-

cace à l'un de ses amis, érudit qui a affirmé ses convictions à ce même sujet en mettant au jour des travaux bien connus de tous ceux qui me lisent, dont je n'ai, par conséquent, ni à donner l'énumération ni à rappeler les mérites : M. Ph. Tamizey de Larroque. On sait que ce dernier a fait paraître d'abord ses Études dans la *Revue de Gascogne ;* depuis quinze ans environ, M. Couture dirige ce Recueil avec autant de distinction que de bonheur ; il a su en effet lui conquérir une place parmi nos périodiques les plus estimés, malheureusement pas assez répandus. Le volume dont j'ai donné le titre en est aussi un extrait, mais avec de nombreuses additions. Il formera, ainsi que plus d'un essai antérieur du même genre, l'un des éléments d'une *Histoire littéraire de la Gascogne*, que l'auteur prépare depuis plus de vingt ans.

Des trois poëtes que M. Couture vient aujourd'hui nous faire connaître, — je m'exprime ainsi parce qu'avant lui on a parlé d'eux peu exactement ou pas du tout, — le premier, Jean du Chemin, fut évêque de Condom, sur la résignation consentie en sa faveur, en 1581, par Jean de Monluc, fils du célèbre maréchal. Sa reconnaissance pour la famille de Monluc s'est épanchée dans des vers à la louange de plusieurs de ses membres. On les trouve parmi les pièces liminaires de l'édition originale (1592) des *Commentaires* et des éditions subséquentes, sauf la dernière publiée pour la Société de l'Histoire de France (et qu'on se garde bien de prendre cette remarque pour un blâme). Mais outre cela, M. Couture a découvert, par la lecture bien comprise d'un sonnet de Pierre de Brach, que du Chemin avait écrit dans sa jeunesse deux livres d'*Amours* en l'honneur d'une « Charitée » et d'une « Genèvre » qui n'étaient nullement deux « *Iris en l'air* ». Plus tard, le pieux évêque fit naturellement disparaître ces *juvenilia*. Pour l'ingénieuse démonstration du fait qu'ils ont existé, je renvoie au livre même. C'est une des parties que les amateurs applaudiront le plus vivement.

Jean-Paul de Labeyrie, ou Laberie, qu'on suppose né vers 1530, et qui fut d'abord avocat, puis conseiller au présidial de Condom, n'a pas, comme du Chemin, la prérogative naturelle de figurer au *Gallia Christiana*. Son nom n'a été sauvé de l'oubli que grâce à la passion de recherches de M. Couture. Il a trouvé vers 1865, à la bibliothèque d'Auch, où ses fonctions d'archiviste du Gers l'appellent fréquemment, la *Io. Pauli Laberii condo-*

miensis regii consiliarii Carminum Sylva (Toulouse, Arn. et Iac. Colomier, 1570, très-petit in-4° de 48 ff., qui n'est décrit nulle part). Cet exemplaire et un autre, que M. Dezeimeris a fait acheter depuis peu par la bibliothèque de Bordeaux, sont les deux seuls connus. Labeyrie, en fidèle disciple de Dorat, à qui son livre est dédié, et mieux inspiré en ceci que son maître, n'a écrit qu'en latin, paraît-il. M. Couture nous traduit de nombreux fragments de ses pièces les plus intéressantes, et nous fait remarquer en passant un singulier écart de style, attribuable sans doute à la licence du carnaval, dans un hymne à Bacchus, où Labeyrie appelle le mardi gras « dies Martis obesi ».

Enfin, l'existence de Gérard-Marie Imbert est encore une découverte heureuse que M. Couture a faite en 1859, sur un exemplaire unique de la bibliothèque Mazarine; c'était là une *terra ignota* qu'a explorée depuis M. Tamizey de Larroque, et l'exploration nous a valu l'édition avec commentaires des *Sonnets exotériques* d'Imbert. Tout récemment encore, M. R. Dezeimeris a publié deux lettres grecques inédites de Jules-César Scaliger à Imbert et en a donné une traduction. M. Couture s'est aidé des publications que nous venons de citer, et qu'il cite lui-même en leur donnant les éloges qu'elles méritent, pour reconstituer la biographie de G. M. Imbert.

Du Chemin, Labeyrie et Imbert furent unis ensemble par des liens plus intimes que ceux de la simple confraternité, et cette liaison a permis à leur biographe d'éclairer la vie de chacun d'eux au moyen des communications en langage rhythmé qu'il recevait des deux autres. Il n'a pas manqué de parler aussi de leurs envois poétiques à des contemporains célèbres, comme Ronsard, Dorat, Buchanan ou Utenhove. Le talent des trois poëtes condomois est apprécié par M. Couture juste pour ce qu'il vaut, sans parti pris d'enthousiasme, et ses appréciations portent l'empreinte d'un goût des plus délicats et d'un remarquable savoir. Si ses citations nombreuses ne sont pas toutes d'un intérêt égal, quand cet intérêt faiblit, les idées personnelles du citateur et le charme de son style viennent le relever, et l'on peut dire qu'alors la forme fait passer le fond. Il n'y a pas à s'étonner, du reste, de la part d'un écrivain qui porte si vaillamment la bannière de l'érudition locale, si sa verve est entraînante quand il raconte la vie de trois de ses compatriotes qui ont courageusement

tenté, eux aussi, parfois avec succès, de faire, en dehors des Parisiens de la Pléiade, de la décentralisation littéraire.

Je ne saurais non plus retenir cette réflexion : que si, dans chaque arrondissement français, et pour la même période, on avait travaillé à des ouvrages tels que *les Trois Poëtes condomois*, les continuateurs de l'*Histoire littéraire de la France*, une fois parvenus au XVI[e] siècle, n'auraient plus à rechercher des matériaux, mais simplement à coordonner ceux qu'ils trouveraient tout préparés ; et l'impression des volumes qu'il faudra consacrer à ce siècle étonnant qui va de Louis XII à Henri IV, ne lasserait pas, pendant d'aussi longues années que les précédents, l'attente des travailleurs de toutes les nations. J. D.

Index librorum prohibitorum, being Notes bio-biblio-icono-graphical and critical on curious and on common books, by Pisanus Fraxi. *London, privately printed*, 1877 ; in-4°, de LXXVI et 542 pages.

Il s'agit d'un volume exécuté avec luxe, et qui, n'étant pas dans le commerce, ne passera en France que sous les yeux d'un bien petit nombre de bibliophiles. On comprend sans peine que le nom inscrit sur le frontispice est un pseudonyme qui cache un amateur des plus fervents et des plus instruits ; nous ne sommes pas autorisés à lui enlever son masque. Ce n'est pas d'un index tel que celui que publie de temps à autre la cour de Rome, ce n'est pas d'un dictionnaire général de livres condamnés qu'il s'agit ici ; c'est un catalogue raisonné d'ouvrages frappés par la justice ou bien dignes d'encourir ses rigueurs ; Pisanus Fraxi ne parle que de ceux qu'il a en main, qu'il peut décrire *de visu* avec une rigoureuse exactitude ; il entre à leur égard dans des détails souvent étendus, et il donne parfois quelques extraits. La plupart des livres dont il s'occupe sont rares et fort peu connus ; tout bibliophile aura donc beaucoup à apprendre dans cet index.

A côté de quelques volumes allemands que personne (ou bien peu s'en faut) n'a eu l'occasion de rencontrer hors de la Germanie, l'*Index* dont nous parlons énumère une quantité d'ouvrages an-

glais ; un seul nous arrêtera à cause de sa célébrité ; les bibliographes français en ont fait mention ; il a même eu les honneurs (qu'il méritait fort peu) d'une traduction dans notre langue, c'est l'*Essai sur la femme*, *Essay on Woman*, de John Wilkes, ce turbulent agitateur qui, dans les premières années du long règne de Georges III, troubla si profondément la cité de Londres (1). Pisanus Fraxi consacre 38 pages à cette œuvre immorale, qui aurait passé inaperçue si l'on n'avait voulu atteindre l'homme politique ; il y revient encore dans son appendice. L'édition originale, 30 pages, pet. 8°, exécutée dans une imprimerie particulière et tirée, dit-on, à 12 exemplaires seulement, doit être placée au rang des livres perdus, car on ne connaît avec certitude l'existence d'aucun exemplaire ; c'est une parodie licencieuse de quelques morceaux de Pope, suivie de diverses petites pièces du même genre et accompagnée de notes auxquelles, par une audacieuse supercherie, on a mis le nom d'un philologue renommé, Burmann, et d'un éminent prélat de l'Église anglicane, Warburton.

Des réimpressions clandestines suivirent, on eut soin de placer sur le titre le nom de Wilkes, alors si retentissant, quoiqu'en réalité l'œuvre fût de plusieurs mains ; elles offrent entre elles des variantes de diverse nature ; il en est où l'on a mis aux notes le nom d'un illustre philologue anglais, R. Bentley ; il en est aussi où les traits les plus vifs ont été fort adoucis ; en 1871 il a été publié une réimpression de l'*Essay* avec d'autres écrits de Wilkes (insignifiants d'ailleurs) et des notices fort étendues sur ce personnage célèbre qui, né en 1727, mort en 1797, fut un moment l'idole de la population *londonienne*. Expulsé de la Chambre des Communes, il finit par y rentrer en triomphateur, devint lord-maire, et se calma beaucoup à mesure qu'il avançait en âge. « Je n'ai jamais été *wilkiste*, » disait-il en riant. Ses contemporains, Gibbon entre autres, le représentent comme un homme fort instruit, très-spirituel, plein de verve, et désintéressé, qualité des plus rares à toute époque.

L'édition de 1871 est signalée comme n'ayant été tirée qu'à 250 exemplaires, dont 225 furent de suite expédiés à New-York ; elle est donc en Europe d'une extrême rareté.

(1) Voir au sujet de Wilkes un article dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 octobre 1875, et un autre de E. T. Rae dans le *Fortnightly Review*, september 1868.

De toutes ces éditions, la seule qui ait quelque intérêt en France est celle portant la rubrique de *Londres*, *imprimée pour l'auteur*, 8°, 40 pages. Une traduction française est à côté du texte anglais, fort adouci d'ailleurs, elle est dépourvue de tout mérite; en voici le début:

« Éveille-toi, cher C..., abandonne tout à la basse ambition, à l'orgueil écossais. Puisque la vie ne peut guère fournir que des occasions de se battre en duel et de mourir, étendons librement nos réflexions sur le sexe.... »

C... désigne Churchill, l'ami intime de Wilkes. On reconnaît ici l'imitation fidèle de l'épître de Pope à Bolingbroke :

« Réveille-toi, Saint-John; laisse aux grands la mollesse,
Les soins ambitieux, l'orgueilleuse bassesse. »

Les bibliographes les plus accrédités, Brunet, Quérard et l'Anglais Lowndes lui-même, n'ayant pas vu ce rarissime volume, ont avancé sur son compte bien des erreurs; ils ont dit qu'il était imprimé en rouge (ce qui n'est pas), qu'il était daté de 1763 (il n'y a point de date), et que le frontispice était une vignette libre (il n'y a point de vignette). Il est difficile d'accumuler plus d'inexactitudes; c'est ce qui arrive presque toujours lorsque l'on parle de livres sur la foi des autres. En 1876, à la vente Ashley, un exemplaire de ce livret s'est adjugé à 2 l. st. 8 sh. (60 fr.).

Parmi les ouvrages français que Pisanus Fraxi passe en revue, nous trouvons la *Cacomonade*, œuvre anonyme du turbulent avocat Linguet.

L'*Année galante*, 1786, production insignifiante dont le héros est le marquis de Létorière (personnage auquel Eugène Suë a consacré un roman dépourvu de toute base historique); indiquons en passant une réimpression mise au jour vers 1860, à Stuttgart, sans date et sous la rubrique de *Cologne*, *Pierre Marteau*, cet infatigable typographe qui, vers la fin du dix-septième siècle surtout, servit de masque à la librairie hollandaise, afin de répandre une multitude de livres satiriques ou immoraux. On trouvera une liste étendue (mais susceptible d'additions) des ouvrages portant cette signature dans le curieux volume de M. G. Brunet : *Imprimeurs imaginaires et libraires supposés* (Paris, Tross, 1866), p. 112 et suiv.

Mentionnons de longs détails au sujet de l'important ouvrage de Payne Knight : *An Account of the Remains of the Worship*, etc., publié en 1786, et dont il existe une traduction française qui a vu le jour à Bruxelles. Pisanus Fraxi s'occupe aussi de l'*Observateur anglois* (rédigé par Pidansat de Mairobert), de ses continuations et de ses abrégés ; de l'*Arlequin démocrate*, *œuvre collective d'une Société de littérateurs*, Paris, 1873 (volume devenu rare, la majeure partie de l'édition ayant été saisie) ; il ne dédaigne pas quelques-unes des ignobles publications tracées par des réfugiés et concernant Napoléon III et sa cour. Le bibliographe est forcé de s'occuper de ces turpitudes tout comme le naturaliste doit arrêter ses regards sur des créatures monstrueuses et immondes ; cette portion de la science des livres imparfaitement connue et dont on se détourne volontiers, devra beaucoup aux investigations de Pisanus Fraxi, chez lequel il faut reconnaître une connaissance approfondie de la typographie inavouée fonctionnant à Londres et à Bruxelles. Il nous fait connaître des personnages absolument ignorés sur le continent, notamment le capitaine Édouard Sellon, qui servit dix ans dans l'armée du Bengale, parcourut une grande partie de l'Europe, remonta le Nil jusqu'à la seconde cataracte, et finit par se brûler la cervelle au mois d'avril 1866 ; il laissait d'assez nombreux ouvrages imprimés ou manuscrits, presque tous dans le genre des livres que l'on met sous clef, et parmi lesquels se trouvent des écrits relatifs aux usages, aux superstitions, à la littérature de l'Indoustan ; on y rencontre les détails les plus étranges au sujet d'une civilisation qui n'a rien de commun avec celle de l'Europe.

Parmi les ouvrages que signale le bibliophile anglais, nous observons le *Cancionero de obras de Burlas*, réimprimé à Londres en 1841, d'après l'édition de Valence, 1519, 4°, dont on ne connaît qu'un seul exemplaire, celui du Musée britannique ; le *Manuel du libraire* dit vaguement que la réimpression n'a été tirée qu'à un petit nombre d'exemplaires ; il y en eut 264, dont 12 sur papier vert et 2 sur peau vélin.

Plusieurs des productions que renferme cet étrange *Cancionero* se retrouvent dans le *Cancionero general* de 1514, mais on ne les rencontre plus dans l'édition de 1526 ; elles ont également disparu de toutes les réimpressions suivantes. Un morceau fort libre est attribué au *Reverendo Padre Fray Bugeo Montesino* ; reste à savoir

s'il n'y a pas là une supercherie dans le genre de celles qui ont indiqué comme imprimées au *Vatican* ou sortant *de la typographie de la Propagande* des productions aussi immorales qu'irréligieuses.

L'auteur de l'*Index* qui nous occupe déclare dans sa préface qu'il n'a d'autre objet en vue que la vérité et le développement de la science des livres; livré à des occupations étrangères à la littérature, il a voulu se donner quelques moments de distraction en réunissant les notes que lui avaient procurées des recherches persistantes : *Dulce est desipere in loco.*

Il regrette la langueur dans laquelle sont tombées en Angleterre les études bibliographiques, « nous n'avons, dit-il, personne à placer à côté de géants tels que Quérard, Barbier ou J. Ch. Brunet, personne qui ait droit à être rapproché de Peignot, de Nodier et du bibliophile Jacob. »

Qu'il nous soit permis toutefois de faire observer que la Grande-Bretagne peut citer, non sans quelque orgueil, de très-respectables bibliographes. Les somptueux ouvrages de Dibdin, malgré de graves défauts et bien des choses superflues, attestent un savoir réel, et on y apprend beaucoup de choses. La *Bibliotheca Britannica*, de Watt (*Edinburg*, 1824, 4 vol. 4°), est un travail immense et fort méritoire en dépit de quelques erreurs plus faciles à découvrir qu'à éviter; le *Bibliographer's Manual* de Lowndes (2e édit., 1851, 6 vol. pet. 8°) est un immense répertoire de faits bibliographiques; il s'occupe exclusivement d'ouvrages de quelque importance écrits en langue anglaise ou concernant l'Angleterre; son plan est tout autre que celui qu'ont adopté Brunet ou Quérard ; nous n'avons en France (et c'est très-regrettable) nul ouvrage qu'on puisse placer à côté de ce *Manual*. On peut en dire autant du *Critical Dictionary of English Literature* de M. Allibone, deux gros volumes in-4°, résultat d'un travail immense, exécuté avec le plus grand soin.

Nous terminerons en disant que l'*Index* dont nous parlons est imprimé avec ce luxe typographique qui sait allier la simplicité et le bon goût et qui est loin d'être rare en Angleterre, où l'on n'hésite point à payer cher un beau livre. Les titres des très-nombreux ouvrages, cités dans le cours du volume, sont tout au long imprimés en rouge, circonstance dont il n'existe peut-être pas d'autre exemple. Une table des matières d'une ampleur remar-

quable (pages 479-535) offre pour les recherches toutes les facilités qu'il est possible de désirer. L'auteur donne à entendre qu'il ne s'en tiendra pas à ce premier volume ; tous les amis de la science des livres seront heureux de connaître les résultats des nouvelles recherches auxquelles il se livre.

Supplément au Dictionnaire de la Langue française de Littré. Hachette et Ce.

Cinq livraisons ont déjà paru de ce Supplément qui en aura douze, si ce n'est plus ; et le cinquième se termine avec le mot *infructueux* de la lettre I. Le but que se propose l'auteur est, ou d'introduire, dans son Dictionnaire, de nouveaux mots et des mots nouveaux, ou d'ajouter des exemples d'emploi à ceux qui en font déjà partie. On invente beaucoup de mots, à notre époque, sans la permission de l'Académie ; et M. Littré paraît ne vouloir rien laisser passer de ce qui se forme de parlé ou d'écrit dans le langage des sciences ou de l'industrie pour leur donner les moyens de s'exprimer et de se faire comprendre, sans tout relever, afin d'en consacrer l'emploi, sinon légal, au moins pratique. Peut-être est-ce aller un peu loin ; car avec un pareil système d'affranchissement, il peut n'y avoir plus de limite, et toute nouveauté arrive à se prétendre autorisée sans contrôle et à faire loi, sans discussion. Je ne dis pas que ce soit le but ou la volonté de M. Littré ; mais l'accueil qu'il fait à tout le néologisme actuel y conduit fatalement. Il y aura à son Supplément un *Dictionnaire étymologique de tous les mots d'origine orientale*, par M. Marcel Devic.

Samuel Brohl et Ce, par Victor Cherbuliez. Hachette, in-12.

On se laisse aller à la lecture de ce nouveau roman de M. Cherbuliez, comme à celle de tous ses autres ouvrages. Rien de vrai, rien de vraisemblable ; tout ce qu'on peut se figurer de plus impossible et de plus inacceptable. Et cependant, au milieu de tout cela, un charme qui vous entraîne jusqu'au bout ; seulement cela ne se relit pas. Le livre une fois fermé, on ne le rouvre plus ;

parce qu'il faut bien le dire, dans les productions de M. Cherbuliez, il n'y a que le style, et qu'on est certain de retrouver ce style dans le prochain roman de l'auteur. Alors on attend ce roman, et c'est la seule manière de relire tous les autres, où l'on se retrouvera avec le même esprit, le même langage et les mêmes impossibilités. Une particularité très-notable dans le talent d'écrire de M. Cherbuliez, c'est qu'il produise toujours des surprises, malgré une certaine uniformité. Ses personnages, dans la variété et le contraste de leurs caractères, ont toujours le même son de voix; s'ils écrivent, c'est de la même plume qu'ils se servent. Voyez les lettres, les conversations dans *Samuel Brohl;* rien ne se distingue, ni ne se différencie. C'est toujours l'auteur qui parle; et il ne faut pas s'en plaindre quand il parle si bien.

François Morand.

Une colonie féodale en Amérique, par M. Rameau, *Paris*, *Didier*, 1877; 1 vol. in-18.

M. Rameau s'est proposé d'écrire l'histoire de l'Acadie dont la curieuse organisation féodale en plein dix-septième siècle méritait d'être étudiée. Dans une introduction bien comprise, l'auteur fait connaître l'Acadie et ses commencements historiques : il expose les causes diverses qui poussèrent les cultivateurs européens à se rendre dans l'Amérique du Nord, et donne les détails les plus complets sur l'organisation des fiefs dans les colonies françaises, hollandaises et anglaises. Venant ensuite à la partie purement historique, M. Rameau nous présente M. de Poutrincourt, fondateur de Port-Royal, en Acadie (1605), et nous fait assister aux pénibles débuts de la colonie : nous suivons les annales de la « seigneurie », qui passa du fondateur à son fils, M. de Biencour, puis à M. de Razilly, à M. de Menou d'Aulnay. En 1654, les Anglais prirent l'Acadie, mais ils la rendirent par le traité de Bréda. Après cela arriva un gouverneur royal qui provoqua le développement des seigneuries, divisées en seigneuries agricoles et capitaineries sauvages. Tous les détails fournis par M. Rameau sont absolument inconnus (1), et il a le mérite de livrer au public une

(1) On ne doit pas oublier cependant le livre de M. Célestin Moreau : *Histoire de l'Acadie française*, qui a eu un si légitime succès. (L. T.)

étude véritablement neuve en révélant les faits les plus curieux. Malgré les attaques des Anglais, l'Acadie se développa avec une grande prospérité; mais la guerre fut menée plus vigoureusement par nos redoutables voisins : notre gouvernement n'envoya aucun secours, et après une résistance vraiment belle (l'armée ennemie était aussi nombreuse que la population entière de l'Acadie), Port-Royal dut capituler en 1710. Le traité d'Utrecht consacra la cession de cette belle colonie, qui a survécu à la conquête et qui aujourd'hui présente la situation la plus intéressante. Nous recommandons tout particulièrement aux lecteurs le chapitre-épilogue de ce livre, auquel nous accorderons des éloges sans restriction : il est neuf, curieux et bien fait.

E. DE BARTHÉLEMY.

LE SOU DE POCHE D'UN BIBLIOPHILE

Loin d'être une manie ruineuse, le goût des livres est souvent une spéculation excellente. C'est ce que vient de prouver une fois de plus la simple histoire d'un vieil amateur que plusieurs d'entre nous ont bien connu.

Il n'était pas né « de parents pauvres, mais malhonnêtes » comme le rapin dont Théophile Gautier a raconté jadis l'odyssée dans *le Diable à Paris ;* — mais d'honnêtes parents sans fortune, qui lui donnèrent pourtant la meilleure des dots, une bonne éducation.

A seize ans, il entrait dans une maison de commission et de transit du Havre. Le caissier de cette maison, bouquineur à outrance, qui, pressentant la vocation du jeune employé, l'avait pris de suite en amitié, arrivait chaque jour à son bureau avec un bouquin quelconque qu'il exhibait triomphalement. Chacune de ses trouvailles lui avait coûté de cinq à dix sous au maximum, mais valait toujours davantage ; c'était le bon temps ! Il y a cinquante ou soixante ans, en province comme à Paris, il était bien rare qu'un amateur intelligent

de livres ou de bric-à-brac rentrât *bredouille*. Mais hélas ! à cette chasse comme aux autres, le gibier qui foisonnait naguère est devenu insensiblement plus rare, puis introuvable !

Grâce aux conseils du caissier bibliophile, notre amateur de seize ans prit la ferme résolution de dépenser en livres dix pour cent de ses appointements. Il gagnait alors 1800 fr., ce qui était fort joli à son âge. Ce fut donc une modeste somme de 180 fr. qu'il employa chaque année à former un premier noyau, un embryon de bibliothèque.

A vingt-cinq ans, nous le retrouvons ayant conquis l'estime de ses patrons par son intelligence, son esprit d'ordre et de conduite; car lorsqu'on aime les livres on est un bon citoyen, un bon employé, un véritable conservateur dans tous les sens. Il y a sans doute des exceptions, quand d'autres passions viennent faire concurrence à celle-là. Mais l'exception confirme la règle, et le bibliophile rouge est une variété rarissime de l'espèce. Donc à vingt-cinq ans, notre jeune amateur gagnait 3600 fr. C'était 360 fr., presque 20 sous par jour qu'il pouvait consacrer à sa bibliothèque. Aussi elle devenait présentable : on y remarquait déjà nombre d'anciennes couvertures en parchemin, de bons vieux veaux fauves d'origine honnête, sinon aristocratique, et même çà et là quelques épaves en maroquin ayant eu des malheurs, mais qui gardaient dans leur ruine un certain air de noblesse. Quant aux ouvrages modernes, ils étaient reliés décemment, mais sans luxe, et il n'y avait là encore aucun livre de prix.

Quinze ans plus tard, c'est à Paris qu'il nous faut aller chercher notre amateur. Tout en bouquinant toujours à ses heures perdues, — ces heures qu'on dit perdues sont parfois les mieux employées, — il soutient vaillamment le combat de la vie. Il est marié, chef d'une maison de commerce d'une certaine importance. Les sous de poche sont maintenant des pièces de cent sous ! C'est 1500 fr. qu'il peut employer à l'augmentation et à l'amélioration de sa bibliothèque. Aussi nous y voyons figurer, non pas encore de ces romans de

chevalerie, de ces éditions originales des vieux poëtes, de ces livres d'Heures de premier ordre dont un seul absorberait aujourd'hui plusieurs années d'un tel argent de poche, — mais force beaux et bons livres anciens et modernes, Elzévirs d'une taille au-dessus de la moyenne, ouvrages à figures en bonnes épreuves, exemplaires en grand papier sur Hollande, sur Chine, le tout très-confortablement habillé en veau ou en maroquin. Sa bibliothèque est déjà hantée par les amateurs.

A cinquante ans, le voilà retiré des affaires avec une fortune qui jadis aurait pu passer pour considérable, aujourd'hui des plus modestes : 20 000 fr. de rentes. Ci, 2 000 pour sa chère bibliothèque devenue sa plus grande, son unique affaire. Il peut maintenant dire comme Virgile :

Paulò majora canamus !

C'est-à-dire passer, à l'occasion, de la demi-reliure au maroquin plein signé d'un nom honorable, s'élever même parfois jusqu'au maroquin doublé, se payer de temps à autre la bonne fortune d'un livre rare et de condition exceptionnelle, et de quelques-uns de ces exemplaires de premier choix qui ont leur généalogie comme les vainqueurs du *Derby*, — qui ont fait partie de bibliothèques célèbres et ne perdront pas à passer par la sienne. Déjà il pense à son catalogue ! !...

A soixante-quinze ans il meurt, on peut dire prématurément, car c'est encore là un de nos avantages. En général, les bibliophiles vieillissent à peine, rajeunissent même quelquefois, et vivent très-vieux, surtout quand ils sont célibataires ; — ou quand leurs femmes ont aussi le goût des livres ou du moins le tolèrent. Notre bibliophile est donc mort laissant à sa fille unique ses 20 000 fr. de rente, plus sa bibliothèque en parfait état.

« Une belle bibliothèque vraiment ! disait un ami, bibliophile aussi, le jour des obsèques. — Oui, répond un autre, un profane ! mais tout cet argent-là est perdu, et il aurait mieux fait de le placer. — Le placer ? Mais d'abord, il n'aurait

pas placé cet argent-là, puisque c'était son argent de poche, celui de ses menus plaisirs qu'il n'employait qu'en livres, et le seul qu'il employât ainsi. Mais même à titre de placement, les 60 ou 70 000 fr. qu'il a mis en livres pendant sa vie, croyez-vous que ses héritiers ne les retrouveront pas, et quelque chose de plus? — Allons donc! — Nous verrons bien. »

Il y a encore des gens, dans notre siècle de progrès, qui raisonnent des livres comme raisonnait des instruments à cordes cette grosse gouvernante d'un vieil amateur de musique, qui s'étant assise par mégarde sur un *Stradivarius* de mille écus, répondait aux doléances de son maître : « Bah ! si les violons coûtaient si cher, les aveugles n'en auraient pas ! »

Conclusion et moralité de cette histoire qui n'est pas un conte. On a fait un catalogue, grâce auquel le modeste bibliophile est désormais classé parmi les amateurs célèbres. Plusieurs de ces livres, achetés il y a longtemps, étaient de ces ouvrages du dix-huitième siècle avec vignettes en bonnes épreuves, d'Eisen, de Boucher, de Marillier, etc., trop dédaignés alors, et qu'on pourchasse à outrance aujourd'hui. Aussi la vente de cette bibliothèque, bien que faite en pleine république, a rapporté net 105 000 fr., c'est-à-dire un tiers de plus qu'elle n'avait coûté. Sous un tyran quelconque, elle aurait dépassé 150 000 fr. !

Ainsi, notre confrère laisse à sa fille 25 000 livres de rente au lieu de 20 000, parce qu'il a joui du plaisir d'acheter des livres toute sa vie. *Et nunc, erudimini !*

B. E.

Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

1877

BULLETIN
DU
BIBLIOPHILE
ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR LÉON TECHENER

AVEC LE CONCOURS

De MM. Charles Asselineau, de la bibliothèque Mazarine; L. Barbier, administrateur à la bibliothèque du Louvre; Éd. de Barthélemy; Baudrillart, de l'Institut; Prosper Blanchemain; Jules Bonnassies; J. Boulmier; Ap. Briquet; Gust. Brunet, de Bordeaux; J. Carnandet, biblioth. de Chaumont; E. Castaigne, bibliothéc. à Angoulême; Philarète Chasles, conservateur à la bibliothèque Mazarine; F. Colincamp, professeur à la Faculté des lettres de Douai; Pierre Clément, de l'Institut; comte Clément de Ris, de la Société des Bibliophiles; Cuvillier-Fleury, de l'Académie française; docteur Desbarreaux-Bernard, de Toulouse; A. Destouches; Firmin Didot, de la Société des Bibliophiles; baron A. Ernouf; Ferdinand Denis, administrateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; Al. de La Fizelière; Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine; marquis de Gaillon; prince Augustin Galitzin, de la Société des Bibliophiles; J.-Ed. Gardet; J. de Gaulle; Ch. Giraud, de l'Institut; Alf. Giraud, anc. député; Jules Janin, de l'Académie française; P. Lacroix (Bibliophile Jacob), conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal; Le Roux de Lincy, de la Société des Bibliophiles; comte de Longpérier-Grimoard; P. Margry; Ed. Meaume; Fr. Morand, de Boulogne-sur-Mer; Paulin Paris, de l'Institut; Louis Paris; Gaston Paris; baron J. Pichon, président de la Société des Bibliophiles français; Rathery, conservateur à la Bibliothèque nationale; Rouard, biblioth. d'Aix; Silvestre de Sacy, de l'Académie française; Sainte-Beuve, de l'Académie française; Éd. Tricotel; Vallet de Viriville; Francis Wey, etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES.

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE.

OCTOBRE-NOVEMBRE.

ON SOUSCRIT A PARIS,

CHEZ LÉON TECHENER, LIBRAIRE,

RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS LA COLONNADE DU LOUVRE.

1877.

LIVRAISONS OCTOBRE-NOVEMBRE.

NOUVELLE ÉTUDE SUR LA CHANSON D'ANTIOCHE, par M. PAULIN PARIS de l'Institut.

ÉTUDE SUR BUSSY-RABUTIN, par M. Meaume.

LETTRES INÉDITES DE L'ABBÉ DE CHAULIEU.

CORRESPONDANCE. — Lettre de Saint-Pétersbourg.

BIBLIOGRAPHIE CHAMPENOISE, par L. T.

REVUE CRITIQUE DE PUBLICATIONS NOUVELLES : *La ligue à Pontoise et dans le Vexin français, par H. Le Charpentier. — La diplomatie française au dix-septième siècle. — Anciennes poésies françaises, tome XII, par MM. de Montaiglon et J. de Rothschild. — Histoire de la guerre de Crimée, par M. C. Rousset. — Rabelais et son OEuvre, par Jean Fleury.*

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS.

NOUVELLE ÉTUDE

SUR LA CHANSON D'ANTIOCHE

A l'occasion d'une Thèse présentée en 1876 *à la Faculté des lettres de Paris*

J'avais eu le bonheur, il y a trente ans, de distinguer au milieu des fabuleuses chansons de geste qui forment ce qu'on appelle le cycle du *Chevalier au Cygne*, une branche qui semblait, à la différence des autres, ne rien devoir aux caprices de l'imagination ni au développement de la tradition consacrée. C'était l'histoire des pieux guerriers qui, sous la direction suprême de Godefroi de Bouillon, étaient partis de France, d'Allemagne et d'Italie, pour aller affranchir le Saint-Sépulcre du joug des infidèles. La chanson les suivait à Constantinople, à Nicée, à Tarse, à Antioche : elle ne les abandonnait que sur la route qui les rapprochait de Jérusalem, but de leur grande entreprise. Plus j'étudiai ce poëme, plus je fus frappé de son importance historique et littéraire. Je le publiai donc au mois de février 1848, sous le titre de *Chanson d'Antioche*, que lui avaient donné les contemporains de son auteur (1). L'édition fut mise en vente précisément la veille des trois journées qui allaient effacer la renommée des trois journées de juillet 1830. L'auteur d'une thèse à laquelle je me vois contraint de répondre (2) veut bien dire que « cette publication excita dans le monde

(1) On a bien souvent cité les vers de Giraud de Cabrera, dans lesquels il reproche à un jongleur ignorant de ne pas même savoir cette chanson :

D'Antiochia
non sab che sia !

(2) Le Cycle de la Croisade et de la famille de Bouillon, thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris, par M. Pigeonneau, professeur au lycée Louis-le-Grand et à l'École libre des sciences politiques, 1877.

littéraire une certaine émotion. » C'est une erreur. Le monde littéraire n'y fit pas la moindre attention, et M. Techener, qui n'avait pas craint d'en être l'éditeur, pourra dire combien il eut de peine à débiter les premiers exemplaires. En présence des hauts faits des Ledru-Rollin, Caussidière et compagnie, il n'y avait pas de place réservée au récit des faits et gestes de Godefroi de Bouillon, de Tancrède et des autres héros de la première croisade. Mais le moment d'en parler est-il aujourd'hui redevenu plus favorable? Hélas! je n'oserais l'affirmer.

La *Chanson d'Antioche* avait assurément droit à l'attention des esprits sérieux. Elle raconte les premières opérations des croisés; elle présente sous un nouveau point de vue plusieurs grands faits d'armes, plusieurs grands noms oubliés ou différemment signalés dans les autres récits contemporains. Il est vrai que le poëme, composé à une date très-rapprochée des événements auxquels il était consacré, ne nous était pas conservé dans sa première forme. Les vers en avaient été retouchés; on avait fait disparaître leurs aspérités surannées, pour les mieux approprier aux changements introduits, vers le second tiers du douzième siècle, dans la langue écrite et même dans l'accentuation verbale. Pour se conformer au goût de leurs auditeurs ordinaires, les jongleurs, ces comédiens ambulants du moyen âge, avaient été obligés de sacrifier la prosodie originale. Et, pour lui conserver sa popularité, un des plus habiles d'entre eux, Graindor de Douai, avait substitué aux finales assonantes des vers la rime exacte que nous exigeons aujourd'hui de nos versificateurs. Il ne faut pas trop regretter ce remaniement; sans lui, rien apparemment ne resterait aujourd'hui de l'œuvre primitive. On aurait cessé d'en multiplier les copies, et les jongleurs auxquels on ne l'aurait plus demandée, ne l'auraient pas arrêtée aux bords du gouffre sans fond *Quo non nata jacent* (1).

(1) Je ne sais si je dois remercier M. Pigeonneau d'avoir bien voulu

Rien ne prouve mieux la date reculée et la longue vogue de la *Chanson d'Antioche* que ce remaniement de Graindor entrepris un siècle plus tard. Si le poëme original eût appartenu, je ne dirai pas à la fin, mais seulement au milieu du douzième siècle, on n'aurait pas senti le besoin de le rajeunir. Le *Roman de Rou*, conservé dans sa première forme, nous atteste que les conditions de la versification étaient déjà telles en 1150 qu'on les retrouve, à partir de là, dans les dernières chansons de geste. Il n'en avait pas été de même des Chansons de Roncevaux, d'Ogier le Danois, de Guillaume d'Orange, des Quatre fils Aimon et d'Alexandre de Macédoine, qui composaient le répertoire des jongleurs avant les Croisades. Je ne m'étendrai pas sur ce point, puisque les critiques les plus disposés à contester la première date de l'*Antioche* admettent cependant que, dans sa forme originale, elle appartenait encore au premier tiers du douzième siècle.

Trois des six manuscrits, où je l'avais trouvée ainsi renouvelée, conservent à la suite treize couplets d'un style plus ancien, où la rime exacte n'a pas été substituée à l'assonance primitive. Ces couplets semblent bien être encore l'œuvre de l'auteur de la *Chanson d'Antioche*, et donneraient ainsi le moyen de conjecturer quel avait été le poëme non remanié. On doit présumer que leur auteur n'avait pas eu l'intention de s'arrêter là, et qu'il eût voulu conduire les Croisés au terme de leur grand et pénible voyage : mais le dernier des treize couplets les laisse dans Rames ou Ramla, ville voisine de Jérusalem. Or l'intérêt qui s'attachait à la marche des Croisés, d'Antioche à Rames, était, on le comprend, inséparable du récit de leur entrée

reconnaître avec moi que Graindor, en touchant à la forme, avait respecté le fond de la chanson de Richart. « Je le reconnais, dit-il, en con« sidération d'arguments *que M. P. P. a eu le tort* de ne pas invoquer. » Ces arguments, M. Pigeonneau ne les révèle pas, mais je suis trop heureux de son assentiment pour me plaindre de la façon dont il l'exprime.

dans la ville sainte. Voilà pourquoi les jongleurs de la génération suivante avaient pu négliger de chanter ces treize couplets dont ils n'avaient pas la conclusion, et voilà pourquoi, de son côté, Graindor ne les aurait pas renouvelés. Ainsi, le nom de *Chanson d'Antioche* fut acquis à l'œuvre qui, dans la pensée de son auteur, aurait apparemment dû s'appeler la *Chanson d'Antioche et de Jérusalem.*

Des critiques, dont l'autorité est grande à mes yeux, ont, je le sais, refusé de rapporter ces treize couplets à la composition originale; par la raison que, tout en conservant encore l'assonance, la versification ne leur semblait pas appartenir aux premières années du douzième siècle. Cette raison ne m'a pas semblé péremptoire. On doit s'attendre à voir, dans les transcriptions d'anciens poëmes, exécutées aux époques de la rime exacte, un rajeunissement que les copistes jugeaient alors indispensable. Si l'ancien texte de la *Chanson de Roncevaux* ne nous avait été transmis que par des jongleurs du treizième siècle, nous ne l'aurions pas assurément telle qu'on l'a retrouvée dans le manuscrit d'Oxford; et peut-être ce précieux manuscrit d'Oxford avait-il déjà modifié le texte plus ancien que son copiste avait reproduit. Personne, en ces temps-là, ne devinait l'intérêt que devait, plus tard, offrir aux philologues la reproduction rigoureuse d'un texte suranné; et quand le transcripteur n'allait pas jusqu'à substituer la rime à l'assonance, il remplaçait au moins les mots vieillis par ceux que l'usage avait depuis consacrés, et personne ne songeait à lui en savoir mauvais gré.

Mais pour ce qui touche à nos treize derniers couplets, s'ils n'avaient pas appartenu à l'ancienne chanson, comment le dernier de ceux que Graindor a renouvelés répondrait-il exactement au premier de ceux qui ne l'ont pas été ? Il s'agit, dans les vers de Graindor, de la mort et des obsèques d'Aïmer ou Adhémar de Monteil, l'illustre évêque du Puy :

De l'evesque du Puy vous dirai verité :
Sovent lor fait sermon et a admonesté

De Dieu croire et amer, si aront s'amisté.
Mais d'une chose furent forment desconforté,
Que maus prist à l'evesque par la Dieu volenté.
Au quint jor desvia, si com il ot disné.
Mout en furent li prince coreçous et iré,
Et li povre et li rice en ont assez ploré.
Cele nuit le gaitierent ; quant il fut ajorné,
Droit au mostier S. Piere l'ont li Baron porté.
Iluec sont asemblé de toute la cité,
Clerc et prestre et canone et evesque et abé,
Qui ont fait le service et la messe canté.
Puis ont à grant honneur le baron entieré
En un rice sarcu de marbre bien ouvré,
Dalés l'autel S. Piere que Deus a tant amé,
En icel leu meisme ù il orent trové
La lance dont Dieus ot trespercié le costé.

Voici maintenant le couplet ancien non remanié :

Apres cele léesce orent moult grant tristor :
Car l'evesque del Pui ne vit mais quinze jors ;
Devenus est malades, au cuer est angoissos....
L'arme s'en est alée et li cors remest sols.
Li angle l'emporterent à grant procession.
Ainc por roi ne por conte, por fil d'empereor
Ne fu tels li services com al vesque ot le jor,
De moines et de prestres et d'abés qui i sont.
Et ont lites les saumes del sautier environ....

2e c.

Le saint vesque emporterent la gent qui Deu servirent,
Et clerc et moine et prestre adont se revestirent,
A crois, à filateres, à estavaus de chire.
Les encensiers emportent, si vont la messe dire
Droit au mostier S. Pere qui estoit ens la vile,
Al cor del mestre autel le vesque enfoïrent
En la méisme fosse où il la lance prindrent,

Nous avons encore recueilli un autre fragment de la vieille chanson dans les trois manuscrits qui contenaient les treize couplets dont on vient de parler. Le même passage se trouvant renouvelé dans les trois autres manuscrits, la comparaison entre l'ancien et le nouveau style est devenue

facile. Il est encore ici question d'un service funèbre. C'est après la victoire remportée dans le val de Gurhenie. Voici le texte ancien :

Cel jor se revestirent et maint vesque et maint prestre,
Font eve benéoite, les cors font metre en terre.
Dist li vesques del Pui : moult est bone tel guerre.
Car les armes d'ices n'iront pas en miseres,
Ne al jor del juise n'i aront nul contrere.
Ichele nuit sejornent tant que li jors esclere.

Et voici le même fragment remanié :

Cel jour se revesti li evesques gentis,
Aigue font beneoite, s'ont les cors enfoïs.
« Baron » ce dist li vesques, entendés à mes dis.
Je vous dis entresait qui ci meurt est garis.
Les armes de ces cors jà sont en paradis,
En solas et en joie seront més à tousdis.
Cele nuit sejornerent volontiers, non envis.
(Ch. d'Antioche, I, p. 162.)

J'en ai dit assez, je pense, pour qu'on me pardonne d'avoir cru reconnaître, dans ces treize couplets complémentaires, le style du premier auteur.

Les vers de la *Chanson d'Antioche* sont de douze syllabes : on a donné plus tard aux vers de cette mesure le nom d'*alexandrins*, en raison des anciennes Chansons d'Alexandre qui l'avaient également adoptée. Mais on ne pourrait dire s'ils n'avaient pas été longtemps auparavant en usage ; au moins voit-on les trouvères qui préféraient cette mesure à celle de dix syllabes, avertir qu'ils allaient se régler non sur la Chanson d'Alexandre, mais sur celle d'Antioche :

Senors esta canso es faïta d'aital guia
Com sela d'*Antiochia*, e ayssi versifia,

disait encore au treizième siècle le chantre de la Guerre des Albigeois (1). Il faut peut-être aussi remarquer que,

(1) Toutefois, un habile et rigoureux romaniste, M. Meyer, penche à

dans les plus anciens manuscrits, chaque vers *alexandrin* est écrit en deux lignes, la seconde ligne rimant seule avec la quatrième; c'est l'origine de ce que nous avons appelé hémistiche. Quand Wace, l'auteur du *Roman de Rou*, est las de la mesure octosyllabique, il a recours à l'alexandrin, comme étant plus bref :

Là comence l'estoire — que nos dire devon.
Mais, por l'uevre esploitier, — les vers *abregeron*,
La voie est longue et grief, — et le labor cremon.

Les plus anciennes chansons de geste ont été rarement composées dans cette mesure : on ne l'a même retrouvée que dans le *Voyage de Charlemagne à Jérusalem*, qui remonte assurément à une époque antérieure aux Croisades, ainsi que l'a dernièrement et de nouveau démontré Gaston Paris. Mais comme on ne peut douter que la Chanson d'Antioche n'appartienne à la première partie du douzième siècle, il faut bien admettre que l'hexamètre alexandrin était en usage dès ce temps-là, et probablement auparavant.

Le trouvère auteur de notre chanson se nommait Richart; il avait ou l'on avait ajouté à son nom de baptême celui de Pèlerin, pour avertir les auditeurs qu'il avait été du grand voyage d'Outre-mer. On ne voit pas qu'on lui ait contesté cet avantage, bien que Graindor, pour ne pas avoir l'air de faire parler les jongleurs en leur propre nom,

croire qu'il faudrait seulement rapporter ce passage au vers tronqué qui, dans le poëme des Albigeois, comme dans un fort grand nombre de chansons romanes, termine chacun des couplets : mais de mon côté j'ai peine à croire que l'emploi de ce demi-vers puisse justifier le *ayssi versifia*. Le choix du vers alexandrin pour la Chanson de geste étant alors assez inusité, on comprend mieux que l'avertissement du jongleur se soit rapporté à cette forme de versification. D'ailleurs, il y a grande apparence que la geste d'Antioche n'avait pas tardé à se plier au dialecte provençal, et c'est peut-être ce texte provençal dont l'auteur des *Albigeois* aura voulu parler. Le même M. Meyer a retrouvé en Angleterre un second renouvellement de la *Chanson d'Antioche*, et il en a publié un très-curieux extrait qui serre d'aussi près l'original.

ait dû souvent remplacer par une forme impersonnelle les *je* et les *nous* de l'original (1).

La présence de Richart au milieu des croisés est pourtant attestée plus d'une fois dans la Chanson renouvelée. Avant de nommer les principaux chefs de l'armée persane campée devant Antioche :

Moult est grans la bataille et fors li caplisons,
Nonante rois i ot, sans les autres barons.
Cil qui la chanson fist sot bien dire les noms,
Ricars li pelerins de cui nos le tenons.
(T. II, p. 260.)

Ces noms de rois ou émirs, Graindor les reproduit d'après Richart, sans que nous soyons pourtant obligés de les en croire sur parole ; mais ce qu'il faut remarquer, c'est qu'au début du treizième thème de Tudebode, ajouté certainement plus tard, on revoit la plupart des mêmes noms, qui sont attribués aux anciens rois d'Antioche. Cette nomenclature forme, dans le récit de Tudeborde, un singulier hors-d'œuvre qui doit avoir eu pour point de départ la liste des rois ou émirs persans de notre chanson.

L'auteur espagnol de la *Gran conquista d'Oltramar*, ne doutait pas non plus que Richart le pèlerin n'eût accompagné les premiers Croisés en Orient. On sait que la *Gran conquista* est une sorte de compilation librement traduite au treizième siècle de nos plus anciennes chansons de geste, et particulièrement de l'*Antioche*. Voici donc ce qu'on y lit :

Pero contar vos hemos lo que dijo Ricarte el pelegrino que fa acerto en aquella batalla, e despuis fa canon de

(1) C'était l'usage des compilateurs et traducteurs du moyen âge de tenir peu de compte de ceux dont ils recueillaient les ouvrages. Dans la Chronique générale des Croisades, le livre de Villehardouin est introduit sans qu'on avertisse du nom de celui auquel on le devait. Le traducteur de Guillaume de Tyr se contente de traduire les fréquents *ego vidi, ego dixi* par : *cil qui fit*, ou : *si com tesmoigne cil qui fist le livre*, sans ajouter que *cil* était l'archevêque de Tyr.

S. Pedro (1), *que furon ayuntados en aquella batalla noventa e dos reges, sin los otros ricos hombres.*

Veut-on d'autres garants de la présence de Richart au milieu des Croisés? Quand l'armée persane se répand sur une étendue de deux lieues entre l'Oronte et les montagnes :

Del fleuve jusqu'au mont en a li rans duré,
Çou dist cil qui là fu : dui lieves tient de lé.
(T. II, p. 227.)

Assurément *cil qui là fu* n'était pas Graindor; c'était donc le pèlerin Richart. Il devait même y avoir dans l'original : *Jou qui la fui di-jo.* Mais voici d'autres vers encore plus intéressants et plus positifs. Quand les Croisés, enfermés dans Antioche, prennent la résolution désespérée d'aller provoquer l'innombrable armée qui les tient assiégés, il y eut dans les divers quartiers un moment d'hésitation. Le vaillant Aimar ou Adhémar, évêque du Puy, armé de la sainte lance, avait beau sermoner, en leur représentant que la porte du paradis était dès ce moment ouverte à tous ceux que les mécréants immoleraient :

Icil furent si coi nus n'i respont ne crie.
Car n'i a chevalier n'ait péor de sa vie,
Fors seul Huon le maine ; cil ne laira nel die,
Et fu freres le roi qui France a en baillie.
Si respondi au vesque : « N'i afiert prierie,
Jà, se Dieu plaist, par moi n'iert ma geste avilie.
Qui plus craint mort que honte n'a droit en seigneurie;
Jou isterai premier, el non Sainte-Marie. »

Il ot teus trois o lui de mesnie escarie,
Qui a orguel le tindrent et à grant estoutie,
Et por paor de mort ont s'eschiele guerpie.
Jou sai bien qui il furent, mais n'es nomerai mie :
Dame Dieus lor pardoinst ceste grant felonie !

(1) C'est une méprise venue de ce que l'auteur espagnol ayant sous les yeux un volume contenant la chanson des *Chétifs* à la suite de celle d'*Antioche*, a confondu l'auteur des *Chétifs*, désigné comme chanoine de Saint-Pierre, avec l'auteur de la *Chanson d'Antioche*, Richart le pèlerin. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce point.

Richart aurait-il pu s'exprimer ainsi, sans avoir été témoin, pour ainsi dire, de cette belle scène? Ne l'aurait-il racontée qu'à vingt-cinq ou trente années de distance? Personne, je crois, ne devra le supposer.

Enfin, à défaut de témoignages aussi clairs et aussi décisifs, nous avons celui de Lambert, curé de la ville d'Ardres en Artois, et nous pourrions nous en contenter. Lambert, dans les dernières années du douzième siècle, avait recueilli la chronique des seigneurs d'Ardres à la suite de celle des comtes de Guines, d'après les récits qu'en faisait un petit-fils d'Arnoul le Vieux, seigneur d'Ardres. Arnoul, malgré ses cinquante ans, avait partagé les fatigues de la croisade : il était parti avec le comte de Flandres, et n'était revenu qu'après avoir assisté à la prise de Jérusalem. Nous ne doutons pas qu'il n'eût fait alors ce qu'on avait droit d'attendre d'un preux chevalier; mais ses faits d'armes n'avaient pas jeté un grand éclat, puisque son nom n'est cité dans aucune des relations de la première croisade. A son retour, il entendit chanter les prouesses de ses parents et de ses voisins, les comtes de Gand et de Saint-Pol. Pour expliquer le silence gardé sur les siennes, il assura qu'on aurait également parlé de lui, s'il eût consenti à donner au trouvère auteur de la *Chanson d'Antioche* une paire de chausses écarlates qu'il lui avait demandées. Qu'on partage ou non l'indignation du petit-fils d'Arnoul, le passage est trop curieux pour ne pas avoir ici sa place :

Sciendum est quod in Antiochenorum expugnatione, hic Arnoldus senex, inter multos multarum nationum proceres, animi virtute non minus quam præstantis corporis in militia probitate, cum primis annumeratus est primus.... Et tamen, Antiochenæ commendator cantilenæ, avaritiæ zelo ductus et magis cupidus temporalis lucri retributionis, quam Arnoldus laudis humanæ, quia Arnoldus eidem scurræ duas caligas denegavit scarlatinas, de eo dignæ promeritæ laudis præconium et gloriam subticuit; et de eo, in cantilena sua, in qua ficta veris admiscens, multa multorum nihilominus

laudandorum gesta sub silentio intacta reliquit, mentionem non fecit. Sed o laudanda et ubique terrarum prædicanda Arnoldi militia!.... qui humanam nullatenus quærens gloriam, scurræ maluit quantumcumque mumusculum denegare, quam in ore scurræ et nomine indigni in orbe terrarum deferri et cum instrumento musicari vel decantari. Sed cum ignominiosus ille cantator nomen Arnoldi extinguere curavit, accensa lampade virtutum fama extulit et magnificavit. (Lamb. Ard. Chronica, p. 312.)

C'est un malheur pour Arnoul le Vieux que ces lampes dont parlait son petit-fils n'aient pas éclairé Tudebode, Foucher de Chartres, Raymond d'Aiguilers, Albert d'Aix ou Guillaume de Tyr. Mais pourquoi le pèlerin Richart est-il ici présenté comme responsable de l'oubli général? Lambert, qui se plaisait tant à citer Ovide, Horace et Lucain, ne pouvait ignorer que des savants clercs avaient également écrit l'histoire de la première croisade en témoins oculaires. Lambert, quand il s'en prenait à la *Chanson d'Antioche*, était donc persuadé que son auteur avait dû connaître, aussi bien et même mieux que personne, les hauts faits dont il avait cependant omis de parler dans sa chanson, *in orbe terrarum cum instrumento decantata.*

Rien dans le cours du poëme ne vient affaiblir la force des témoignages ici réunis pour constater la contemporanéité de Richart et de la première croisade. On ne trouve pas, même dans la forme renouvelée, un vers qui nous conduise au delà de l'année 1100. La plus récente allusion a trait à l'élection de Godefroi de Bouillon; encore pourrait-elle être une addition de Graindor. Mais en accordant qu'elle appartienne à l'œuvre originale, elle prouvera seulement que Richart aurait assez vécu pour assister au triomphe complet des Croisés, et que ce ne fut pas la mort qui l'aurait empêché de mettre la dernière main à son ouvrage.

Toutefois, j'ai peine à croire qu'il ait vu le comte Étienne de Blois reparaître en Orient, pour y faire oublier la honte dont il s'était couvert à Antioche. Ou, dans ce cas, il faudra

supposer que notre trouvère n'avait pas été maître de modifier la violente expression qu'il avait donnée aux sentiments unanimes de l'armée croisée. En effet, la chanson une fois confiée à la mémoire des jongleurs, ne dépendait plus de celui qui l'avait faite; elle ne pouvait plus être transformée. Et comme personne alors n'ignorait le nom de l'auteur de l'*Antioche*, Richart n'aurait pu revenir en France, même après la mort du comte de Blois, en 1102, sans courir le danger de vives représailles de la part du comte Thibaut de Champagne, fils d'Étienne, ou des amis et barons de ses terres qui conservaient le respect de la mémoire d'un prince dont la belle mort avait expié les premières faiblesses (1). C'est donc en Orient que la chanson dut être répandue avant de l'être en France, où les pèlerins qui ne cessaient d'aller et revenir d'Europe en Asie n'auront pas tardé à la faire connaître.

Autre observation : Suivant l'opinion le mieux établie, c'est au retour de la première croisade que les armoiries commencèrent à devenir héréditaires. Jusque-là, les écus pouvaient être incrustés d'aigles, de lions, de lis ou de chimères; mais ces ornements étaient d'un usage banal; chacun pouvait, à sa fantaisie, les prendre, les changer. Au retour d'Orient, les Croisés conservèrent comme un souvenir honorable les derniers écus qu'ils avaient rapportés, en donnant la préférence à ceux dont la taie ou plaque métallique avait été fendue, brisée, coupée, écartelée. Dès lors aussi, ils trouvèrent mauvais que d'autres adoptassent les mêmes insignes. Or, dans la *Chanson d'Antioche*, on ne trouve pas un couplet, un vers, un mot qui laisse supposer l'existence de ce nouveau genre de propriété de famille. Il y est seulement question de la couleur variée des enseignes et

(1) Guibert de Nogent qui, s'il ne connaissait pas en 1108 le texte de la Chanson, en avait au moins entendu parler, semble y faire une allusion détournée à l'occasion de cette expiation du comte de Blois : *Finis ad executionem hujus rei de qua criminatur adeo claruit, ut de eo jam secure laus cantari possit.* (Liv. V, cap. VI.)

des bannières. L'occasion eût été pourtant favorable, si l'usage des armoiries héréditaires avait été déjà établi, de signaler les lis de France, les lions de Flandre, les léopards de Normandie, les vaches de Béarn, les merlettes de Lorraine. Et le silence de Richart, respecté dans la chanson renouvelée, atteste en même temps le soin qu'eut Graindor de conserver à la vieille chanson son véritable caractère.

Je viens d'affirmer que dans la *Chanson d'Antioche* rien ne pouvait se rapporter aux années postérieures à l'élection de Godefroi de Bouillon. Pour aller au-devant des dénégations, je vais exposer le véritable sens de deux vers qui, mal entendus, pourraient laisser quelque doute. Il s'agit des richesses que Baudouin, comte d'Édesse, avait recueillies dans cette ville, et qui plus tard auraient été d'un grand secours soit à lui-même, soit à d'autres avec lesquels il les aurait partagées. Guillaume de Tyr, et avant lui Albert d'Aix, ont éclairci ce que Graindor avait couvert d'une certaine obscurité. Ils mentionnent les généreux secours envoyés par le comte d'Édesse aux Croisés, exposés devant Antioche à toutes les extrémités de la famine. Voici le neuvième chapitre d'Albert d'Aix, liv. IV, intitulé : *De munificentia Baldowini in Principes.*

De die in diem non solum escarum, armorumque defectione arctabantur; ita, longo tempore indigentia magis ac magis accresceret ut plurimi desperarent. Baldowinus qui Edessam civitatem dux promotus subjugaverat, plurima talenta auri et argenti fratri suo, Roberto Flandrensi cæterisque præpotentibus, per Gerardum nimium sibi familiarem, misit ad instaurandam defectionem quam tales et tam nobiles principes comperit tolerare. Equos etiam cursu laudabiles, cum ornatu sellarum et frenorum honorifico eidem fratri misit et caeteris principibus. Misit etiam arma miri honoris et decoris....

Dehinc, inedia invalescente, et copia escarum deficiente, circa regionem Antiochiæ Baldowinus duci et fratri suo

uterino Godefrido omnes reditus Turbaysel constituit in frumento, vino, hordeo et oleo, et in auro solum singulis annis quinquaginta millia Bysantiorum.

Voici maintenant le passage de la *Chanson d'Antioche* où M. Pigeonneau a cru trouver une preuve de la grossière ignorance dont Richart aurait fait preuve, en rapportant à Baudouin, premier comte d'Édesse, ce qui devait appartenir au troisième roi de Jérusalem. Le trouvère avait ainsi raconté les cérémonies du mariage de Baudouin avec la fille du vieux gouverneur d'Édesse :

Volés-vous la costume oïr que je vous die?
Quant vient en icel jour qu'uns sa fille marie,
La chemise sa femme a li vaslés vestie,
Por çou qu'ele mieus ait le cuer en sa baillie.
De la cit fu li sires de grant ancesserie,
Et Baudoins moult plains de grant chevalerie;
Li avoirs qu'il i prist *lui* fist puis maint aïe,
Au siege à Antioche *lui* rachata la vie.

Cette leçon peut fort bien être celle que Graindor avait dictée, en substituant au *me fist* ou *nous fist* du texte original le *lui fist* qu'on vient de lire : il aura commis avec intention cette infidélité, pour éviter de donner le change à son auditoire, en paraissant faire entendre que c'était le jongleur, dont Baudouin aurait racheté la vie. Mais je ne pense pas qu'en présence des textes de Guillaume de Tyr et d'Albert d'Aix, on puisse garder le moindre doute sur le véritable sens des deux vers et sur la restitution qu'ils réclament :

Li avoirs qu'il i prist *nous* fist puis grant aïe,
Au siege à Antioche *nous* rachata la vie.

M. Pigeonneau a voulu pourtant en tirer un grand argument contre la véritable date de la Chanson et la présence de Richart au milieu des Croisés :

« Ces deux vers, nous dit-il, n'ont aucun sens, si on les « rapporte à Baudouin comte d'Édesse.... Mais *en* 1123,

« Baudouin du Bourg, troisième roi de Jérusalem, fut pris « dans un combat livré par les Musulmans, *qui venaient en « effet d'assiéger Antioche*, et qui, repoussés *devant cette « ville*, s'étaient rejetés sur Édesse. Il ne fut relâché qu'au « bout de dix-huit mois, *pour une rançon considérable*. « N'est-il pas possible qu'un trouvère flamand, écrivant huit « ou dix ans après la mort de Baudouin Ier et peut-être « même après celle de Baudouin II (1128 ou 1130), et sa- « chant vaguement qu'un comte d'Édesse, roi de Jérusalem, « avait été pris *sous les murs* ou *dans les environs d'An- « tioche*, ait confondu Baudouin de Boulogne et Baudoin du « Bourg; le *siége d'Antioche* en 1120 (1), avec les com- « bats livrés entre Antioche et Édesse en 1123? Cette expli- « cation reculerait encore de quelques années la date pro- « bable de l'apparition de la *Chanson d'Antioche*. »

En effet, Baudouin II étant mort en 1131, le pèlerin Richart n'aurait pu composer son ouvrage avant cette année-là. Mais, par malheur pour l'explication de M. Pigeonneau, l'histoire de Baudouin II n'avait rien dit de ce que M. Pigeonneau lui fait dire; et c'est chez lui, je suis obligé de le remarquer, une habitude fâcheuse, de présenter comme parfaitement conformes, des textes qui offrent entre eux tous les genres de dissemblance. Rétablissons les faits :

Les Musulmans *n'assiégèrent pas* Antioche en 1120. Baudouin du Bourg, troisième roi de Jérusalem, fut fait prisonnier par l'émir Balac, non pas *sous les murs* ou *dans les environs d'Antioche*, mais près de Turbezel, aujourd'hui Tell-Bascher, à plus de cinquante lieues d'Antioche. Après une longue captivité, des négociants arméniens, sachant que la pauvreté du roi le mettait hors d'état de payer une rançon, offrirent de lui servir de garants et obtinrent ainsi sa liberté conditionnelle. Baudouin ne put trouver la somme exigée, et il allait retourner en prison, quand il fut prévenu par la mort de Balac, que la sienne suivit de très-près.

(1) Lisez apparemment 1098.

Maintenant, quel rapprochement était-il permis d'établir entre les faits consignés dans toutes les histoires d'Outre-mer et les deux vers de notre chanson?

C'est pourtant à l'aide d'une pareille exposition des textes que le savant professeur décide que la *Chanson d'Antioche* avait été composée vers 1130, par un trouvère assez ignorant pour confondre Baudouin II, troisième roi de Jérusalem, avec Baudouin de Boulogne, comte d'Édesse en 1098.

Je reviens à notre Richart, apparemment originaire d'une de nos provinces du Nord. Le plaisir qu'il semble prendre à raconter les prouesses du jeune Enguerrand de Saint-Pol et de son père le comte Huon, donne à penser que s'il n'était pas né dans les domaines de ces puissants barons, il avait au moins trouvé un abri sous leurs tentes, pendant une partie du belliqueux voyage. Mais il ne faut pas oublier que la menue gent, c'est-à-dire les simples clercs, les jongleurs, les artisans, se trouvaient, par le fait de la prise de croix, affranchie de toute discipline féodale, comme l'a remarqué Guillaume de Tyr. Chaque individu, chaque famille, chaque groupe choisissait le baron qu'il entendait suivre, sans avoir le droit de rien exiger de celui dont il réclamait une protection bienveillante. Ainsi, le prêtre Tudebode, parti avec le comte de Saint-Gilles, s'était attardé dans le camp de Boémond, puis était revenu au comte de Saint-Gilles. Du camp des Flamands, Richart paraît avoir passé dans celui de Tancrède. Mais il a toujours cru devoir éviter, dans une chanson de geste, de se mettre en scène, si bien que nous ne pouvons dire s'il avait porté les armes ou s'il s'était contenté de chanter ceux qui avaient su le mieux s'en escrimer. Par ce qu'il a recueilli et par ce qu'il n'a pas mentionné, on peut assez exactement tracer son itinéraire. En quittant son pays, il a dû prendre la route d'Italie avec les Flamands, les Champenois, les Tourangeaux qui n'avaient pas attendu le printemps de 1097 pour passer à Constantinople, où Godefroi de Bouillon les avait déjà précédés. Avec l'armée croisée, il traversa l'Hellespont, arriva devant Nice,

et quand la ville fut rendue, il entra dans la vallée de Gurhenie, soit avec Bocmond et Tancrède, soit avec le comte de Flandres et Godefroi, accourus au secours des Normands et Siciliens. Il se trouva devant Tarse avec Tancrède et le suivit à Missis (Mamistra) et à Sucre, l'ancienne Cesarea Anazarbus. A compter du siége et de la prise d'Artaise (Ertesi), Richart rejoignit le quartier général, et ne paraît plus l'avoir quitté. Il assista donc au siége, à la prise, à la défense et au départ d'Antioche. C'est à Antioche qu'il dut commencer sa chanson ; aussi nous a-t-il raconté plus particulièrement les incidents multipliés de ce grand épisode historique : il l'a fait, sans les revêtir de couleurs mensongères, comme on devait le craindre assez naturellement d'un chroniqueur de sa profession.

Tracer cet itinéraire, c'est indiquer ce que Richart aura pu voir et ce qui dut lui échapper. Il ne faut pas conclure de ce qu'il n'a pas raconté, qu'il n'ait pas été en position de bien voir ce qu'il nous a fait connaître. S'il n'a pas tout dit, c'est qu'il s'est borné à parler de ce qu'il avait pu voir. Comme il n'avait pas été au nombre des Croisés qui avaient traversé l'Allemagne, la Hongrie, la Bulgarie, pour atteindre Constantinople, il n'a pas raconté cette longue marche, ni les stations faites par le principal corps d'armée à Iconium, à Héraclée, à Antioche de Pisidie, à Marrash. Et cela, parce qu'il ne pouvait être à la fois avec ce corps d'armée et avec Tancrède, à Tarse, Mamistra, Sucre. Mais s'il eût composé sa chanson en France, vingt ou trente ans après le retour des Croisés, rien ne lui eût été plus facile que de prendre dans les autres récits contemporains la matière d'un récit bien autrement complet. Enfin, si, comme M. Pigeonneau l'a prétendu, il n'avait travaillé que pour donner plus de relief aux prouesses des chevaliers de Flandres, rien ne lui eût échappé de ce que les Tudebode, les Foucher, les Albert d'Aix, qu'on imagine avoir été ses guides, avaient mentionné à la gloire de ses compatriotes. C'est là ce qu'il n'a pas fait. Il a chanté, sans doute, bien des exploits dont les autres

historiens n'ont pas parlé, mais il en a omis pour le moins autant d'autres dont il eût facilement retrouvé la mention dans les relations déjà publiées. Que notre trouvère ait chanté avec une certaine complaisance les prouesses des chevaliers ses compatriotes ou ses nobles compagnons de gîte, personne ne doit en être surpris ; mais ce n'est pas assurément dans je ne sais quelles traditions flamandes dont il a fallu supposer l'existence, qu'il aura trouvé tout ce qu'il est seul à nous apprendre du Grec Estatin l'Esnasé ; des Champenois Baudouin Cauderon, Guy de Porcesse, Rogier l'Empereur ; des Poiers ou Picards Thomas de Marle et Raimbaud Creton ; des Lorrains Renier de Toul, Garnier de Grets, Olivier de Mouzon ; des Méridionaux Galo de Caumont et Raimond Pelet ; enfin, des preux chevaliers de l'Ile-de-France, de Normandie, de Bavière, d'Allemagne et de Sicile.

N'ai-je pas prolongé la défense de notre pèlerin au delà de ce que pouvait exiger une cause aussi bonne ? J'arrive à Graindor, dont le remaniement mérite une attention sérieuse. Il s'est contenté de nous apprendre son nom et la ville dont il était originaire. C'est Douai, ville alors féconde en gentils faiseurs de lais, fabliaux et chansons de geste. Graindor ne renouvela pas seulement l'œuvre de Richart ; il l'a enfermée dans un second renouvellement, celui de la *Chanson* dite *des Chétifs*, œuvre de pure imagination, devenue le préambule et la conclusion d'une œuvre purement historique. Un passage d'Orderic Vital semble nous autoriser à reconnaître dans Guillaume IX, comte de Poitiers, père de la fameuse reine Alienor de Guienne, l'auteur de cette *Chanson des Chétifs*. Guillaume était parti pour l'Orient, en apprenant l'arrivée des Croisés à Jérusalem. Mais l'armée dont il était un des chefs avait été dispersée par l'ancien sultan de Nicée en traversant l'Asie Mineure. Il avait échappé à grand'peine, et à grand'peine avait pu gagner Jérusalem.

« *Pictaviensis dux*, dit Orderic Vital, *peractis in Jeru-*

salem orationibus, cum quibusdam aliis consortibus suis est ad sua reversus (1103), *et miserias captivitatis suæ, ut erat jocundus et lepidus, postmodum prosperitate fultus, coram regulis et magnatis atque christianis cœtibus multoties retulit rhythmicis versibus cum facetis modulationibus.*

Cette indication est d'autant plus précieuse que le héros de la *Chanson des Chétifs* est Harpin, le vicomte de Bourges qui avait réellement partagé les misères du comte de Poitiers, et, plus malheureux encore, était demeuré prisonnier des Turcs. S'il revint en France, ce qui est fort douteux, ce fut pour s'enfermer dans un monastère. Il pouvait donc sans inconvénient figurer dans un roman d'aventures, qui d'ailleurs le présentait sous le jour le plus favorable. On a refusé de voir dans la *Chanson des Chétifs* l'œuvre du comte de Poitiers, parce qu'un des derniers couplets en fait honneur à un chanoine de Saint-Pierre d'Antioche :

> Li bons princes Raimons qui la teste ot colpée
> Ceste chanson fist faire, de verité provée.
> Cil qui la chanson fist en ot bone soudée,
> Canones fu saint Pierre, de vérité provée.
> Tant com li clers vesqui fu la chanson gardée,
> Et quant il dut morir et l'arme fu alée,
> Al Patriarche fu cele chanson livrée.

Mais ce prince Raimond, qui eut la tête coupée en 1149, était fils de Guillaume, comte de Poitiers, désigné par Orderic Vital comme auteur d'une chanson sur la captivité de ses compagnons croisés. Et cette chanson que Guillaume aimait à chanter lui-même, *cum facetis modulationibus*, non pas dans les carrefours à la façon des jongleurs, mais avec ses amis, était apparemment connue de son fils, devenu plus tard prince d'Antioche; et, des mains de Raimond, elle avait pu passer dans celles d'un chanoine de Saint-Pierre. Toute compliquée que puisse paraître cette transmission successive, elle est assurément plus vraisemblable qu'un ordre donné par ce même Raimond à un chanoine

d'Antioche de composer une chanson telle que les *Chétifs*. Après tout, il se peut que le comte Guillaume n'ait rappelé les *misères de la captivité* dont parle Orderic, que dans un certain nombre de chansons légères, sirventes ou rotruenges, et que son fils ait voulu que ces petites pièces devinssent le sujet de la *Chanson des Chétifs*. Ce qu'on peut au moins assurer, c'est que le trouvère, auteur des vers que nous venons de citer, savait très-imparfaitement l'origine du poëme qu'il faisait entendre et le vrai nom de celui qui l'avait *trouvé*.

M. le professeur Pigeonneau s'est proposé, dans sa thèse, d'établir que le pèlerin Richart avait puisé le fonds et les principaux éléments de son œuvre dans les relations d'Albert d'Aix, de Tudebode, de Guibert de Nogent, et même de Foucher de Chartres. « Si, dit-il p. 22, on retranche la « partie de la chanson qui concorde avec le récit des chro« niqueurs, il ne reste plus que des lambeaux informes, « des tronçons épars, sans lien, sans unité, *disjecti membra* « *poetæ*. » La chute est assurément jolie ; mais que M. Pigeonneau me permette de le lui dire : *Non erat hic locus*. D'ailleurs, il m'en coûtera peu de reconnaître que Richart a, comme les autres historiens, mentionné l'arrivée des Croisés à Constantinople, le siége et la prise de Nicée, la bataille de Gurhenie, l'arrivée de Tancrède et de Baudouin de Boulogne devant Tarse, la querelle de ces deux princes, le siége, la prise et la défense d'Antioche. Mais est-il besoin de faire remarquer au docte professeur que notre pèlerin, s'il eût omis de raconter ces circonstances majeures de la grande campagne, eût fait une œuvre de pure imagination ? Ce qu'il importait de rappeler, c'est que le récit qu'il en présente est parfaitement indépendant des autres relations, c'est qu'il en diffère dans la plupart des détails et sous tous les points de vue. Et puis, tandis que de grands clercs tels que Guibert de Nogent, Robert de Reims et Baudri de Bourgueil n'avaient connu d'autre histoire de la Croisade que les thèmes de Tudebode, et n'avaient pas soupçonné qu'il

en existât d'autres, comment un simple trouvère, un jongleur de profession, leur contemporain, aurait-il eu à sa disposition une sorte de bibliothèque publique, qui lui aurait permis de profiter du livre d'Albert d'Aix, au moment même où des copies commençaient à peine à s'en répandre; comment aurait-il pu comparer entre elles les diverses leçons de Tudebode, celle même qui n'avait pas été rédigée avant l'année 1040, ainsi que l'ont si bien établi les savants académiciens, éditeurs des *Historiens des Croisades*? Richart, qui, par conséquent, eût été un grand latiniste, aurait même si bien profité de la comparaison de ces textes, qu'on « croirait, dit M. Pigeonneau, qu'il les avait tous deux sous les « yeux, et qu'il les avait comparés et complétés l'un par « l'autre! »

Nous ne nous arrêterons pas à réfuter une thèse aussi paradoxale. Tudebode ayant, comme Richart, accompagné les Croisés, avait dû nécessairement voir et rapporter bien des incidents qui avaient également frappé l'attention du pèlerin Richart, comme lui témoin oculaire. Tudebode a même sur le trouvère un avantage : il a tenu note de ce qu'il voyait, le jour même où il avait vu, tandis que Richart, suivant toute apparence, ne s'était mis à l'œuvre qu'à plusieurs mois de distance. Il est vrai que les thèmes de Tudebode n'ont pas tous le même avantage; le premier et les derniers ont été ajoutés beaucoup plus tard : mais on peut admettre qu'ils furent tous envoyés d'Orient en France, en Allemagne, en Italie. Ce point va nous arrêter un instant.

Quatre textes ont été jusqu'à présent recueillis de l'œuvre de Tudebode. Ils diffèrent plus ou moins entre eux. Le plus sincère nous transmet le nom de l'auteur, *Petrus Tudebodus sacerdos Sivracensis* ou de Civrai en Poitou. Il porte à deux ou trois reprises un cachet vraiment personnel. Dans la grande édition académique des *Historiens des Croisades*, MM. Adolphe Regnier et Waddington semblent avoir parfaitement résolu cette question de priorité, jusque-là controversée; tout en reconnaissant avec moi que plu-

sieurs passages ont été ajoutés dans quelques thèmes, et que tous ces thèmes ne remontent pas également au temps des événements racontés. Les autres textes sont anonymes. Le premier d'entre eux ne diffère de l'original que par des retouches de style et quelques omissions de faible intérêt. Le second est plus abondant en variantes ; le dernier multiplie les emprunts faits à Raimond d'Aguilers et à Foucher de Chartres. C'est celui que Dom Mabillon avait découvert en Italie. Dans ces additions est comprise la mention de la mort du jeune Boemond, prince d'Antioche, arrivée en 1139, et d'autres indices ne permettent pas d'en faire remonter la rédaction avant le milieu du douzième siècle. Il faudrait donc aussi rapporter à cette époque la date de la chanson d'Antioche, c'est-à-dire à l'époque incontestée de la substitution de la rime exacte à l'ancienne assonance.

On a regardé les trois derniers textes de Tudebode comme autant de plagiats ; c'est une accusation dont on abuse aujourd'hui, surtout à l'égard de gens qui ne se sont pas même nommés. Il semble plus naturel de voir dans la relation originale de Tudebode quelque chose d'officiel, dont on avait, dans le camp même des Croisés, communiqué plusieurs copies. Avant d'être envoyées en Europe, par l'intermédiaire des Byzantins ou des navires génois, ces copies purent recevoir des modifications plus ou moins graves, rien n'obligeant ceux qui en avaient pris connaissance à conserver l'original dans sa parfaite intégrité. Ainsi on corrigeait les plus apparents barbarismes ; on supprimait ce qui pouvait déplaire à ceux auxquels l'envoi était destiné ; on ajoutait ce qu'on avait regretté de ne pas trouver dans la première rédaction. L'exemplaire adressé aux Longobards fut soumis à de plus nombreuses additions, puisées à d'autres sources ; mais tout cela sans qu'on pût accuser les auteurs de ces additions d'avoir voulu s'approprier l'œuvre d'autrui. Ne croyons pas que cette armée, enflammée d'une ardeur si religieusement poétique, eût oublié le soin de sa propre renommée au point de ne pas veiller à ce qu'on allait ra-

conter dans le pays natal de ce qu'elle avait déjà fait et devait faire encore. Surtout, disaient les barons, gardons qu'il ne soit fait de nous de mauvaises chansons. Ils n'ignoraient donc pas que parmi les nombreux clercs ou jongleurs que la dévotion ou la simple curiosité avait entraînés à leur suite, il devait s'en trouver qui eussent l'intention de raconter, les uns en latin, les autres en roman du Nord et du Midi, tout ce qui se passerait sous leurs yeux : et ces barons, ces chevaliers n'avaient pu rester indifférents à ce que rapportaient les clercs et les jongleurs. Tudebode paraît avoir écrit d'abord sous les auspices du comte de Saint-Gilles, dont il semble qu'il se soit ensuite séparé ; de toutes les relations, ce fut la sienne qu'on répéta le plus souvent dans les autres quartiers de la grande armée. Celles de Foucher de Chartres, de Raimond d'Aguilers et de Raoul de Caen, faites également par des clercs compagnons des Croisés, furent rédigées dans une intention pour ainsi dire exclusive. Mais ce qui porte dans Tudebode une sorte de caractère officiel, c'est la faible part qu'il accorde aux fautes, aux méprises, aux désordres inséparables d'une telle entreprise. Le blâme atteint seulement chez lui ceux qui, ayant abandonné l'armée, ne sont plus là pour se défendre, et pour comprimer l'indignation de ceux qui restaient. Tels furent le comte de Blois, le Grec Tatice, et les chevaliers de Normandie, qui s'étaient esquivé furtivement d'Antioche et avaient mérité le nom de funambules.

Si la première relation envoyée en France eût été d'un caractère plus confidentiel, elle aurait apparemment contenu d'autres jugements non moins sévères, tantôt sur la conduite de Baudouin, tantôt sur celles de Tancrède, du comte de Saint-Gilles ou même du sage et vaillant Godefroi. Les chefs n'ayant pas toujours agi d'un parfait accord, on y trouverait l'apologie des uns, la condamnation des autres. Justes ou non, de telles appréciations n'auraient pas manqué de s'y rencontrer.

Le pèlerin Richart dut se trouver dans une position assez

analogue. Il ne fut pas assurément le seul, au milieu de tant de jongleurs, qui entreprit de célébrer les héros de la Croisade : mais on doit conjecturer que sa chanson, faite pour être d'abord chantée en Syrie, obtint en France une autorité qui fut refusée à ses rivales. Elle raconte avec un peu plus d'indépendance. Si le trouvère montre contre le comte de Blois une animosité plus vive et plus suivie que ne l'a fait Tudebode, il partage l'irritation de l'armée contre les autres fugitifs d'Antioche, tout en s'abstenant de nommer Guillaume de Melun, Gui Troussel et Guillaume de Grentemesnil, dont il avait précédemment signalé les prouesses. D'ailleurs, il n'a pas craint d'étaler la barbarie sauvage des Tafurs; il a blâmé la conduite de Baudouin de Boulogne à l'égard de Tancrède, et plus tard celle de Tancrède à l'égard de Baudouin. Il a mentionné la retraite précipitée de Bohémond devant les Turcs faisant main basse sur ceux qu'il avait conduits au port Saint-Siméon. Il nous le montre hésitant à gravir l'échelle d'Antioche qu'il eût dû le premier franchir. Enfin, et c'est là ce qui nous intéresse le plus, il entre dans des détails qu'on ne pouvait guère attendre des chroniqueurs ecclésiastiques. Ainsi, quand les Croisés, mourants de faim, prennent le parti désespéré d'aller provoquer l'innombrable armée persane, il nous parle des femmes et des filles des Croisés prêtes à suivre leurs époux, leurs amis, leurs frères :

Les dames qui alerent Nostre Seigneur servir,
Au milieu d'Antioche vont lor consaus tenir :
Si dist li une à l'autre : « Nel vous quiers à mentir,
Nos seigneurs vont là fors pour les Turs envaïr :
Mais se Dieus ce consent qu'il i doivent morir,
Cil gloton nous prenront, si nous feront honir ;
Mius est qu'ensemble alons le martire soufrir. »
Toutes crient ensemble : « Ci soit ! A Dieu plaisir ! »
Aus ostieus sont corutes, por les bordons saisir ;
En son lient lor guimples, por au vent refremir.
Les plusors vont les pieres sur les mances coillir,
Les autres de douce aigue font les bouciaus emplir.

Cil qui boivre voura n'i porra pas faillir
Parmi la porte en issent, por lor seigneurs véir.

Quent les dames se furent ens ès prés assemblées,
Lor seigneur les esgardent, qui tant les ont amées;
Por la grant pité d'elles ont les colors muées,
Puis ont des blans aubers les ventailles fermées.
Après ont esgardé aus tranchans des espées,
Puis les ont à leur bras par grant force branlées,
Au mautalent qu'il orent en ont lor foi jurée
Qu'ainçois que il les perdent, seront chier comparées.

(T. II, p. 223.)

Assurément, voilà de la belle poésie. Et tandis que le chanoine d'Aix, Albert, avait, seul, accusé les nobles dames et pucelles (*puellæ*), surprises par les Turcs dans le val de Gurhenie, de s'être parées de leurs riches habits pour essayer d'attendrir le cœur des mécréants, Richart les avait vues au même moment, se hâtant de venir en aide à leurs frères, à leurs époux :

Forment desirent l'aigue li chevalier Tangré;
Mestier lor ont éu celes de leur regné,
Les dames et pucieles dont il i ot assés.
Quar cles se rebracent, les dras ont jus jetés,
Et porterent de l'aigue aus chevaliers lassés,
As pos et as escucles et as hanas dorés.
Quant ont bu li baron, si sont resvigorés.

Citons encore deux autres passages qu'on ne pouvait attendre des clercs historiens. La plupart des Croisés étaient disposés à regarder comme sincère la découverte de la Sainte lance, mais ils avaient encore plus de confiance à la vertu de leurs grandes épées. Ils refusent donc, l'un après l'autre, de porter ce nouveau *palladium*, comme les y invitait l'évêque du Puy. Le prélat s'adressant en dernier lieu à Hue le Maine, frère du roi de France :

« Sire, dist li cuens Hues, moult grant tort en avés,
Qui de porter la lance nul de nous requerrés

Ço n'afiert pas à nous, se dire le volés,
Mais à vous qui clers estes et vesques ordonés.
Vous somes chevaliers et chascuns alosés,
Par nous iert tous l'estours comenciés et finés.
Vous en irés devant, sur vos destriers armés,
Si porterés la lance de cui Dieus fu navrés ;
Et nous vous ferons voie à nos brahs acerés.
— Seigneur, dist li evesques, si soit come voulés,
Jou porterai la lance puis que la me donés. »

(II, p. 204.)

L'évêque du Puy, à mesure que les barons passaient le seuil de la grande porte d'Antioche, les aspergeait d'eau bénite ; mais les chevaliers faisaient ce qu'ils pouvaient pour n'en recueillir que quelques gouttes, dans la crainte d'en voir leurs armes ternies :

Enguerrans de Saint-Pol se fist le jour armer
D'un haubert jazeran assés luisant et cler.
Le vert elme luisant fist en son chief fermer
Li evesques del Pui qu'on clamait Aïmer
De l'aigue benéoite lor comence à giter.
Quant Enguerrans le vist, si le prist à crier :
« Sire, laissiés vostre aigue, ne vous chault à jeter,
« Ne me moillies mon elme, car moult le puis amer,
« Anqui le vorrai bel aus Sarrasins mostrer. »
Li evesques s'en rist, quant ensi l'ot parler :
« Amis, dist-il à lui, cil qui tout peut sauver,
« Il garisse tes cors de mort et d'afoler !
« Encor cuide-tu bien de l'estor eschaper. »

(P. 216.)

Je ne rappellerai pas tant d'autres scènes qui ont le même caractère de vérité et qui sont autant de révélations aussi précieuses qu'inattendues. La *Chanson d'Antioche* est donc réellement un des plus anciens, des plus importants récits de la première croisade. Et je ne doute pas que les savants académiciens chargés de la publication des *Historiens des Croisades* ne lui réservent, dans leur grand ouvrage, la place qui lui est due à tant de titres, et que déjà peut-

être il aurait dû y occuper après Tudebode et avant Foucher de Chartres, Raimond d'Aguilers et Raoul de Caen.

PAULIN PARIS.

(*A suivre.*)

ÉTUDE

SUR

BUSSY-RABUTIN

(*Suite*)

CHAPITRE III

1643-1648

Bussy songe sérieusement au mariage. — Il devient amoureux d'une de ses cousines sans fortune. — Passionné et réservé. — Son père rompt ce commerce. — Désespoir du fils. — Un mariage est enfin résolu. — Il traîne en longueur. — Après trois mois d'absence Bussy revoit sa belle cousine. — Il lui fait de nouveau la cour. — Jalousie de sa future. — Il cesse tout commerce avec sa cousine. — Il lit le *Remedium amoris* d'Ovide et se marie avec une autre cousine. — Il retrouve à Paris la première cousine mariée. — Effronté et vainqueur. — Se lasse promptement de sa nouvelle conquête. — Devient provincial. — Achète une charge dans la maison militaire du prince de Condé. — Son oncle Rabutin devient grand prieur de France. — Il en obtient des avantages. — Mort du père de Bussy. — Son fils est nommé lieutenant de roi en Nivernais. — Rapacité de Mazarin. — Encore Mme de Bourbon-Busset. — Trop d'épines à une rose. — Mœurs du temps de la régence d'Anne d'Autriche. — Campagne militaire de 1645. — Bussy prend possession de son petit gouvernement en Nivernais. Il est

nommé conseiller d'État en 1646. — Campagne de 1646. Duel du chevalier d'Isigny. — Siége de Mardick. — Le duc d'Enghien et Bussy dans la tranchée. — Le prince après le combat. — Bussy entraîne le duc de Nemours dans une attaque téméraire contre les Espagnols. — Mort de Mme de Bussy, trois jours avant celle du prince de Condé. — Campagne de Catalogne, siége de Lérida. — Aventure de Nîmes. — Maladie. — Retour à Chaseu, puis à Paris. — Campagne de Flandre en 1648. — Prise d'Ypres.

Le régiment de Bussy avait été réformé, réduit à quatre compagnies et installé à Sens, pour y passer l'hiver de 1643. Bussy le quitta pour venir à la cour. A ce moment, il se trouvait fort rebuté de la fortune, et sa résolution de quitter le service était prise. En attendant qu'une occasion favorable se présentât pour rentrer dans l'armée, « il résolut, dit-il, de chercher de la subsistance dans le mariage. Je le haïssais naturellement, parce que j'étais ennemi de toute contrainte; mais je haïssais encore plus la pauvreté. Mon père eût assez souhaité de me voir établi; mais il eût voulu de ces mariages de riches veuves qui s'entêtent d'un joli garçon, car on m'aurait pris, en ce cas-là, avec mes droits sans lui demander autre chose.... Je voyais bien qu'il se prenait un peu à moi de ce qu'étant assez bien fait, quelque infante ne me fût pas encore venue enlever. »

Aucune infante ne tenta d'enlever le brillant officier qui, cherchant femme, rencontra sur son chemin une de ses cousines, jeune, fort belle, mais pauvre. Il lui fit la cour, comptant seulement s'amuser jusqu'à ce qu'il se présentât quelque bon parti. En attendant de pouvoir saisir cet oiseau rare qui lui était indiqué par son père et qu'il crut rencontrer, plus tard, dans Mme de Miramion, Bussy continua de courtiser sa cousine. Elle était à peu près sans fortune. Par conséquent, quoique fort amoureux, il ne recherchait pas sa main : « Ne voulant pas, dit-il, me ruiner pour l'amour d'elle.... Puis, quand l'amour m'eut mis en état de ne plus songer à mes intérêts, je songeai aux siens et ne la

voulus pas rendre malheureuse en l'épousant malgré mon père, ni la ruiner pour l'amour de moi. » Cette conduite était celle d'un galant homme, car la cousine désirait fort le mariage, et, à tout prendre, elle se fût même passée du sacrement. Si Bussy dit vrai, elle fut, un jour, bien près de se livrer à lui. Comme il devenait pressant, elle lui dit en joignant les mains : « Vous êtes mon maître, mon cousin, si vous le voulez absolument, mais vous ne le voudrez pas si vous désirez me donner la plus grande marque d'amour qui soit en votre pouvoir. » — Pour la première fois de sa vie, le jeune officier fut un honnête homme, et il put se faire violence, au point de donner à sa cousine la marque d'amour qu'elle lui demandait. Sur quoi M. Walckenaer fait observer avec raison que ce fut un beau trait de Bussy et peu d'accord avec la conduite de toute sa vie. Constatons-le, pour la rareté du fait ; il ne fut, *cette fois*, que le cousin de la demoiselle ; mais depuis....

Pendant qu'il filait le parfait amour avec sa cousine, son père lui avait trouvé une femme. C'était aussi une de ses parentes, mais beaucoup plus riche que l'autre. Cette cousine était celle qui fut plus tard la marquise de Sévigné. Bussy ne dit mot, dans ses *Mémoires*, de ce projet d'union qui fut cependant très-réel. Outre que la demoiselle était charmante, les yeux de la cassette n'étaient pas moins beaux. Une dot de cent mille écus, ce qui représente près de deux millions d'aujourd'hui, aurait raccommodé la fortune assez délabrée du jeune cousin qui, ainsi que son père, visait au solide. Mais l'abbé de Coulanges, oncle et tuteur de Mlle de Chantal, ne voulut pas confier à de telles mains l'avenir de sa chère pupille, et bien lui en prit (1). C'est dans l'*Histoire amoureuse des Gaules* que Bussy parle des tentatives faites par son père pour lui

(1) Notice sur Mme de Sévigné, éd. Hachette, p. 31 et 32. M. Bonneau, Mme de Miramion, 4e éd., p. 55.

faire épouser Mlle de Chantal (1). Il a beau dire qu'à cette époque il ne l'aimait pas encore, qu'il la trouvait trop jeune, légère, étourdie et « la plus jolie fille du monde pour être la femme d'un autre. » Nous croyons fort que si la Fontaine eût écrit en ce temps, Bussy aurait pu être comparé au renard lorgnant les raisins trop haut placés.

Quoi qu'il en soit, Bussy n'épousa pas la jeune et riche héritière, et l'on fut obligé de se rejeter sur une troisième cousine : Gabrielle de Toulongeon, fille d'Antoine de Toulongeon, gouverneur de Pignerol et de Françoise de Rabutin, sœur du baron de Chantal. En fils soumis, Bussy obéit à son père, qui colportait la nouvelle du mariage avant même qu'il fût convenu. La belle cousine pauvre, avec laquelle il avait filé le parfait amour, en fut informée ; elle prit bravement son parti et résolut de rompre tout commerce avec son cousin, ce qui le surprit fort, car il n'était pas accoutumé à se voir délaissé par les femmes. Il ne se pendit pas, mais il en eut une grande douleur pendant quinze jours. Le seizième, il rencontra un de ses amis qui réveilla ses souvenirs classiques. Après avoir été mis au courant de la situation, l'ami dit à Bussy d'étudier Ovide. Ils lurent ensemble les *Remèdes d'amour ;* cette lecture consola l'amant affligé. Son père le conduisit en Normandie ; six semaines après, il était complétement guéri.

Non-seulement Bussy lut alors le *Remedium amoris*, mais il en fit une paraphrase que M. Ludovic Lalanne a publiée dans l'appendice au premier volume de la *Correspondance*, p. 452 et suivantes. Toutefois il est très-douteux que cet opuscule, mélangé de prose et de vers, soit contemporain du premier mariage de l'auteur. Dans sa lettre à Mme de Sévigné, du 7 septembre 1668, il dit qu'il lui envoie une imitation du *Remedium amoris* d'Ovide. Il est difficile de croire que Bussy ait gardé cette bluette en portefeuille

(1) Éd. Poitevin, p. 145. — Mlle de Chantal est désignée sous le nom de Mlle de Cheneville.

pendant plus de vingt années ; il aimait trop à montrer tout ce qu'il avait écrit, pour qu'on puisse admettre une abstention aussi prolongée. D'ailleurs, en 1643, son mariage et des procès lui laissaient peu de temps pour écrire. Au contraire, à partir de 1668, il avait des loisirs qu'un Dieu ne lui avait pas faits, et il est très-vraisemblable que cette imitation de l'antiquité fut une production de sa période d'exil.

Quant au mariage projeté par son père, il fut long à se réaliser. Quoique convenu, il traînait en longueur. « Pendant que les gens d'affaires ajustaient les conditions qui n'étaient pas encore réglées, après cinq mois de pourpalers. » Bussy se promenant un jour aux environs de son château, en Bourgogne, rencontra la belle cousine et sa sœur qui allaient à Dijon, pour un procès, et avaient fait arrêter leur carrosse afin d'avoir des nouvelles de leur parent. Quoique l'amour fût éteint chez Bussy, il les suivit à Dijon. « A peine se souvenait-il de l'avoir aimée, et il ne restait de leur commerce qu'une grande familiarité. » Moins scrupuleux que jadis, Bussy prit certaines faveurs, et, si on l'avait laissé faire, il ne l'aurait pas tant ménagée qu'autrefois. Mais la demoiselle n'avait garde de s'abandonner ; puis, d'un autre côté, Bussy craignait la jalousie de sa fiancée. Il entrevoyait que le résultat de son insistance serait la rupture de son mariage. Aussi cessa-t-il, au bout de huit jours, tout commerce avec la belle plaideuse, en lui laissant tout loisir pour solliciter ses juges.

Quelque temps après, Bussy se maria à Allonne, près d'Autun, le 28 avril 1643, avec Gabrielle de Toulongeon, sa cousine au même degré que Mlle de Chantal (1). Il y demeura près d'une année. Pendant ce temps, de grands changements avaient eu lieu à la cour. La mort de Riche-

(1) Voy. sur les préliminaires, la conclusion et les suites du mariage de Bussy avec Gabrielle de Toulonjon (*sic*), le volume anonyme intitulé : *Les deux filles de sainte Chantal*, Paris, Didot, 1870, in-8°.

lieu, bientôt suivie de celle du roi, la régence, l'avénement de Mazarin, les victoires de Rocroy, de Thionville et de Fribourg; tous ces grands événements s'étaient accomplis sur des théâtres éloignés de la résidence de Bussy qui les passe absolument sous silence, sans y faire la moindre allusion.

Revenu à Paris, il retrouva sa cousine. Quoique pauvre, elle avait été mariée avant lui, elle était plus belle que jamais. Bussy n'avait plus rien à ménager et il la courtisa sans que le cœur y fût pour rien, uniquement pour ne pas perdre ses services passés. « Je lui rendis, dit-il, quelques soins sans amour. Comme je ne craignais rien, je hasardais tout, et les témérités étant d'ordinaire heureuses en ces matières, je ne perdis pas mes peines. Depuis ce temps-là, je n'ai pas douté que la hardiesse en amour n'avançât fort les affaires. Je sais bien qu'il faut aimer avec respect pour être aimé; mais assurément, pour être récompensé, il faut entreprendre; et l'on voit plus d'effrontés réussir sans amour que de respectueux avec la plus grande passion du monde.» Tels étaient les articles du code galant de Bussy, après un an de mariage, et il ajoute comme conclusion : « On peut bien juger qu'ayant fait cette conquête sans passion, et sans désirs, je me souciai peu de la conserver.... »

C'est après avoir lu ces récits des amours de Bussy, que nous avons beaucoup abrégés, qu'on reconnaît la justesse des lignes suivantes consacrées par M. Sainte-Beuve à cette première partie de la carrière galante de Bussy. « Ses aventures, dit l'éminent critique, sont racontées dans ses *Mémoires* avec gaieté et un naturel extrême.... Il y a, chemin faisant, de très-bonnes et très-justes remarques sur le cœur et les passions. Bussy, tout léger qu'il est, a connu la vraie passion, en effet, mais il ne l'a connue que tard; il convient que dans toutes ces premières et folles épreuves, il n'avait rien de sérieux d'engagé. » Celà est très-vrai, mais il ne l'est pas moins que le moraliste peut et doit flétrir cette sécheresse de cœur, que les égarements de la jeunesse

et les entraînements des sens ne sauraient faire pardonner.

Ce fut pendant un court séjour à Paris, probablement sans sa femme, que Bussy eut cette aventure qui donne une si triste idée de ses mœurs et de celles du temps. Il revint assez promptement auprès de sa femme. Il y était en 1644, lorsqu'il apprit que Mauvilly, lieutenant de la compagnie de chevau-légers du vainqueur de Rocroy, avait été tué le 3 août, aux attaques de Fribourg. M. de Rabutin désira que son fils, dont le régiment avait été réformé, pût rentrer au service et qu'il traitât de cette charge, au prix de 12 000 écus. « Le prince lui en fit donner le brevet avec toutes les marques d'estime imaginables. »

Presque en même temps, son oncle, le commandeur de Bussy, Hugues de Rabutin, devínt grand prieur de France. Cette charge, qui valait plus de cent mille livres de rente, lui fut disputée par le chevalier de Guise (1) ; mais Hugues de Rabutin qui y avait droit, par ancienneté, prit possession, sans hésiter, du grand prieuré en faisant toutes les soumissions en ce cas requises, puis il alla saluer, en cette qualité, le roi et la reine régente.

Bussy ne manqua pas cette occasion de se rapprocher de son oncle. « Il partit de Bussy en poste et l'alla trouver, ne doutant pas qu'il ne fût celui de sa maison, qui pourrait le plus vraisemblablement se prévaloir de cette grande fortune. »

Il obtint probablement de son oncle quelque riche cadeau ; car il se félicite, dans ses *Mémoires*, du succès de son voyage.

Le grand prieur aimait beaucoup son coquin de neveu dont il écoutait volontiers les récits galants. Bussy avait souvent recours à sa bourse qui s'ouvrait rarement pour d'au-

(1) Roger de Lorraine, chevalier de Malte, né en 1624, mort en 1653, cinquième fils de Charles de Guise et petit-fils de Henri le Balafré. Il était bien jeune pour être grand prieur. D'ailleurs les princes de Guise étaient alors sans influence.

tres. Le grand prieur était généreux, seulement en faveur de son neveu. Ce dernier avait d'autant plus d'intérêt à profiter des libéralités de son oncle, pendant sa vie, que le Templier n'était pas « un oncle à succession ». En effet, d'après l'un des règlements de l'ordre (*le Statut-Quint*), un grand prieur ne peut faire aucune donation au lit de la mort. Sa dernière libéralité envers son neveu « faite en temps qu'il fallait » fut considérable. Peu de temps avant de mourir, en 1656, il lui donna vingt mille écus. Quelques jours après, tenant son chapitre à Saint-Barnabé, il prit querelle avec les chevaliers et se mit si fort en colère, qu'il en tomba malade; « ce qui, dit Bussy, joint à soixante-huit ans qu'il avait, pendant lesquels il s'était fort peu contenu sur le vœu de chasteté, il prit une fièvre, dont il mourut à son septième (jour). Ce fut une grande perte pour moi : car bien qu'il ne fût pas littéralement libéral, il aimait tellement sa maison, et moi particulièrement, et il était si mal satisfait de son ordre, qui l'avait tourmenté pour le mettre hors d'état de me faire du bien, que j'aurais infailliblement profité de ses épargnes.

« C'était un brave gentilhomme et qui ne manquait pas de sens; mais il était brusque et d'une politesse telle qu'une espèce de corsaire la peut avoir (1). » — Soyez donc généreux envers des neveux, pour qu'ils vous fassent de semblables oraisons funèbres !

Bussy eut un procès, pour la succession de son oncle, avec l'ordre du Temple; mais il le gagna (2).

Nous avons anticipé sur l'ordre chronologique pour rapporter ce qui concerne les relations de Bussy avec son oncle, le grand prieur du Temple. Nous aurons tout dit en ajoutant qu'en 1648 le vieux corsaire prêta son château de

(1) *Mémoires*, éd. Lalanne, t. II, p. 7. — V. *loc. cit.* le plaisant récit de la dernière confession du grand prieur. — Dans la famille, on l'appelait « l'oncle le corsaire ».

(2) *Mémoires*, t. II, p. 8.

Launay à son neveu, pour l'aider à enlever Mme de Miramion. Reprenons l'ordre des événements de 1645 à 1648.

Bussy était à peine installé dans sa charge de lieutenant des chevau-légers du prince de Condé, qu'il perdit son père en 1645. Peu de temps après, le prince obtint pour lui une charge dont le père de Bussy était titulaire : celle de lieutenant de roi en Nivernais. Il en fut pourvu le 18 mars 1645, et prêta serment le 23.

Qui fut bien étonné, ce fut Bussy lorsqu'il reçut, le lendemain de sa prestation de serment, un billet du prince par lequel il était invité à verser au sieur de Bartillat (1), trésorier de la reine, qui en donnera reçu une somme de 7500 livres. Jusqu'à ce jour, il n'avait été question d'aucune finance, et Bussy s'en croyait quitte pour les petits présents qu'on a coutume de faire aux gens par les mains de qui il faut nécessairement passer. Néanmoins, l'ordre du prince étant formel, il fallut s'exécuter. Bussy emprunta la somme au président Perraut, intendant du prince de Condé, et paya sans observation. Depuis, il reconnut que « cette petite taxe venait de l'esprit ménager du cardinal Mazarin, qui avait cette vilaine habitude de faire acheter toutes les grâces qu'il faisait. »

La somme versée à Bartillat entra-t-elle dans le trésor de la reine, comme régente, ou profita-t-elle à la communauté quasi-matrimoniale d'entre la reine et Mazarin, comme diraient les légistes? Nul ne sait. Toujours est-il que cette taxe improvisée est bien dans les mœurs du temps où l'on faisait payer les charges même à ceux qui ne paraissaient pas les avoir achetées.

La charge de lieutenant de roi, ainsi acquise par Bussy, lui conférait dans le Nivernais un petit gouvernement particulier, indépendant de celui de cette province. Le roi lui

(1) Le texte des *Mémoires* porte Bartilla*c*; mais nous croyons devoir lire Bartilla*t*, qui était encore garde du trésor royal en 1666. Son portrait gravé par Nanteuil, a été décrit par Rob. Dumesnil, n° 32.

fit donner un ordre à ce sujet; mais, à l'imitation des grands gouverneurs, qui n'étaient pas tenus à résider, le nouveau titulaire ne quitta pas Paris. Il y retrouva une ancienne connaissance, Mme de Bourbon-Busset, qu'il avait vue de près, en 1640, à son château et à Moulins.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que Bussy fit semblant de ne pas connaître la dame. « Je ne me sentais, dit-il, que du mépris pour elle. L'absence avait achevé dans mon cœur l'ébauche du dépit. » Quoi qu'il en soit, il se fit présenter par un de ses amis, Chavagnac le Bosquet. « C'est M. le comte de Bussy, madame, dit ce dernier. » Quel Bussy ? dit-elle en le regardant d'un air qui lui fit croire qu'elle voulait les tromper tous deux. « C'est Bussy-Rabutin, reprit Chavagnac. » Alors Bussy, révolté de cette effronterie : « Non, non, madame, c'est *Bussy-Moulins*. Elle rougit, et me fit excuse de ne m'avoir pas reconnu, sur ce qu'on changeait fort en quatre ans. — Cela est vrai, madame, lui dis-je en riant, il y en a même qui ne sont que six mois à n'être pas reconnaissables.... Elle changea de discours. »

Après cette belle reconnaissance en paroles, les choses allèrent comme à l'ordinaire. Présentation au mari, par l'ami commun, rendez-vous pris avec la dame à laquelle l'ancien amant reproche de n'avoir pas voulu le reconnaître après les marques qu'elle lui avait autrefois données de son amour. Elle s'excusa en disant qu'elle était alors un enfant sans jugement et sans conduite; mais qu'elle avait bien changé de vie depuis qu'elle ne l'avait vu. La dame disait vrai, comme Bussy le sut plus tard. Si, à Moulins, elle était quelque peu novice et s'il fut alors son premier et seul adorateur, elle avait eu, depuis ce temps, plus de vingt galanteries, ce qu'on devrait plutôt appeler débauche.

Quoi qu'il en soit, la dame, qui cherchait à faire valoir la marchandise, se garda bien d'avouer ses déportements. « On convint, de part et d'autre, que nous nous étions toujours aimés, en quoi nous mentions tous deux, et nous nous promîmes de nous aimer toujours, en quoi nous manquâ-

mes aussi bientôt de parole. Après cela nous réglâmes nos rendez-vous tête à tête. »

Tout alla bien pendant trois jours après lesquels Bussy trouva que cette petite rose avait autant d'épines que rose du monde. En d'autres termes, la dame avait bien voulu prendre Bussy comme supplément, sans perdre pour cela son galant en titre. Bussy le sut et lui en fit reproche. Il y eut des brouilles, des scènes presque violentes. Pour le faire court, il déclare dans ses *Mémoires*, où cette aventure est racontée avec le piquant qu'on connaît, « qu'il se trouva bien heureux qu'ayant à être trompé de sa maîtresse, il l'eût découvert avant que d'être au point de ne point s'en dédire.... Ce fut alors que je m'aperçus de l'avantage que j'avais de n'être point amoureux.... Je n'avais rien de tendu dans le cœur, et il n'était rempli dans ce temps-là que du soin de mon équipage. Je pris donc congé de ma maîtresse avec la constance d'un Caton, et j'eus le plaisir de lui voir jeter des larmes pour moi qui me trouvèrent insensible. »

Quatre ans après, ce Caton retrouva la dame plus belle, mais moins aimable que jamais. Elle aurait été disposée à renouer, mais Caton resta vertueux et trouva plaisant de servir un de ses amis très-novice et qui prenait la Messaline pour une vestale. Il se chargea de la déclaration que n'osait faire l'ami trop timide. Elle eut un plein succès, et l'amoureux transi, encouragé par les hardiesses de Bussy, jointes aux avances de la dame, se crut le plus fortuné des hommes.

Ceci est un échantillon des mœurs pendant la régence d'Anne d'Autriche. On n'alla guère plus loin, ou plutôt plus bas du temps du Régent après 1715.

Après le récit de quelques campagnes amoureuses de Bussy, nous aurions à faire celui de ses campagnes militaires de 1645 à 1648. Mais, au moment où il se disposait à rejoindre l'armée du duc d'Enghien, il tomba malade et ne put se trouver à la seconde bataille de Nordlingue, qui se donna le 2 août 1645.

Les suites de la campagne d'Allemagne, à laquelle Bussy prit part, n'offrent rien d'intéressant. Il revint par la Lorraine, où il coucha le 23 octobre, à la basse Lindre, près de l'étang de ce nom auquel l'auteur des *Mémoires* donne sept lieues de tour. Il exagère d'un bon tiers. A la fin de 1645, il était rentré chez lui, à Forleans, où il resta près de sa femme, jusqu'au 15 février 1646, époque à laquelle il alla prendre possession de sa lieutenance de roi en Nivernais. Il fit son entrée solennelle à Nevers, avec accompagnement des discours officiels, d'un *Te Deum* et des cérémonies usitées en semblable circonstance.

Après avoir réglé quelques affaires de son petit gouvernement, Bussy rentra dans ses foyers ; puis il partit pour la cour, où le prince de Condé le fit nommer conseiller d'État, le 26 mai 1646. Le vieux prince l'avait en grande estime et il était alors au mieux avec le vainqueur de Rocroi. Il s'adressa à eux pour changer son titre de lieutenant de roi contre celui de gouverneur du Nivernais. L'affaire traîna jusqu'à la mort du prince et Bussy ne réussit pas.

Le vieux prince vivait encore, lorsque Bussy alla rejoindre en Flandre l'armée du duc d'Enghien, qui opérait alors avec les Hollandais contre les Espagnols.

Ce fut pendant cette campagne qu'eut lieu, à la suite d'une querelle pour un verre d'eau, le duel du chevalier d'Isigny. C'était un ami de Bussy, qui lui servit de second. Ce premier duel avait lieu à l'épée. On sépara les combattants qui se provoquèrent le lendemain au pistolet. Le chevalier fut tué. On peut voir les détails de cette double rencontre dans les *Mémoires* et dans le *Discours*.

Nous ne mentionnerons de cette campagne qu'un trait d'héroïque témérité de Bussy. C'était au siége de Mardick, en août 1646. Le 13, les Espagnols firent une grande sortie sur la tranchée du duc d'Enghien. Le prince batailla d'un côté et Bussy de l'autre. Ils tuèrent tous les ennemis et se rencontrèrent face à face au milieu de la tranchée. A cette date, se trouve dans les *Mémoires* une riche peinture, re-

présentant l'état dans lequel était le prince après l'action. On ne peut y changer un seul mot : « Jé ne songe point à l'état où je trouvai le prince, qu'il ne me semble voir un de ces tableaux où le peintre a fait un effort d'imagination pour bien représenter un Mars dans la chaleur du combat. Il avait le poignet de sa chemise ensanglanté de la main dont il tenait l'épée. Je lui demandai s'il n'était pas blessé. Non, me dit-il, c'est du sang de ces coquins. Je lui rendis compte de ce que j'avais fait.... »

La tranchée était rétablie, lorsque survint le duc de Nemours (1), qui n'avait pu prendre part à l'action, et brûlait de l'envie de donner. Bussy lui proposa de charger avec sa compagnie tout un bataillon espagnol. Aussitôt dit, aussitôt fait. Par bravade, Bussy et Laval vont tirer chacun un coup de pistolet à dix pas du bataillon ennemi. Le duc de Nemours, qui suivait avec le reste de la compagnie, fut accueilli par une décharge épouvantable. Il fut blessé à la jambe D'autres gentilshommes, entraînés dans cette folle mais héroïque équipée, furent tués sur le coup; le prince de Marcillac fut blessé à l'épaule. Laval et Bussy eurent leurs chevaux tués, mais ils n'étaient pas blessés et purent remonter sur d'autres chevaux.

Bussy, Beaujeu et l'Hôpital voulaient recommencer la charge ; ils espéraient voir les ennemis se retirer devant une poignée d'hommes, lorsque le duc d'Enghien envoya Montbas, son mestre de camp, pour commander aux téméraires de se retirer. Ce fut à cette occasion que le prince fit dire à Bussy, que « s'il avait à prendre un second dans l'armée, il n'en choisirait pas d'autre que lui. »

Il y avait, il faut bien le dire, dans cette action d'éclat, autant de vanité que d'héroïsme. Bussy se sentait regardé par deux princes et par des gentilshommes de la plus haute noblesse. Il risqua le tout pour le tout, mais avec sang-froid

(1) Louis de Savoie, duc de Nemours, qui, depuis, fut tué en duel par le duc de Beaufort, son beau-frère.

et comptant bien que, s'il en réchappait, cette entreprise lui serait comptée. Aussi, avec quel sentiment de vanité satisfaite reçoit-il le bel éloge du prince : « Il n'y a, dit-il, que les gens fort sensibles à la gloire qui puissent comprendre la joie que donnent les louanges d'un prince de la valeur du duc d'Enghien. » Pour moi, je fus transporté de son compliment, et je m'en revins à mon épaulement, au petit pas, où mon second cheval blessé eut encore la force de me rapporter. »

Bussy ne s'en fait pas accroire lorsqu'il dit que, sans son arrivée avec sa compagnie, la tranchée eût été comblée et le duc d'Enghien tué ou fait prisonnier. Ce qui est certain, c'est que Bussy prenant les Espagnols par derrière, dans la tranchée, sauva le prince et contribua singulièrement au succès de la journée. Aussi le duc d'Enghien lui dit-il, à cette occasion, des choses qui selon Bussy valaient mieux que s'il avait pris Mardick.

« Cette action, ajoute Bussy, qui se fit en plein midi, qui fut grande par elle-même, et plus encore par le nombre des gens de qualité tués ou blessés, fit un fort grand bruit dans l'armée et me fit bien de l'honneur. Le lendemain, le duc d'Enghien me mena au duc d'Orléans (Gaston), auquel il conta ce que j'avais fait avec le plus bel éloge du monde. « Il essuyait, lui dit-il, de vingt pas, les salves par rang « d'un gros bataillon d'Espagnols, et il y serait encore si je « ne l'avais envoyé querir par Montbas. »

A la fin de la campagne, le 21 octobre 1646, Bussy écrivit à Mme de Sévigné une lettre, moitié vers et moitié prose, dans laquelle il lui rend compte en termes assez modestes de ses exploits devant Mardick. Cette lettre imprimée pour la première fois, en 1694, dans le *Discours à ses enfants*, avait été négligée par tous les éditeurs de Mme de Sévigné, jusqu'à l'édition donnée par M. Regnier en 1862.

Mardick s'était rendu le 23 août 1646. Le reste de la campagne offre peu d'intérêt. Bussy revint à Paris avec le prince de Condé. De là, il se rendit en Bourgogne près de

sa femme, qu'il perdit en décembre 1646. Elle lui laissait trois filles, dont l'aînée avait deux ans. Trois jours après (le 26 décembre), le prince de Condé mourut. Après avoir pleuré sa femme autant qu'il était dans sa nature de le faire, Bussy vint faire sa cour au nouveau prince de Condé, qui le reçut fort bien.

Peu de temps après, Bussy dut se préparer à accompagner Condé en Catalogne, où l'on comptait prendre Lérida dont le siége, dirigé l'année précédente par le comte d'Harcourt, avait échoué. On sait que le grand Condé ne fut pas plus heureux que son prédécesseur. Les aventures de Bussy pendant cette campagne et pendant le voyage n'offrent aucun intérêt. Chose étrange ! il n'a aucune histoire galante à raconter pour cette année 1647. Chose plus étrange encore, il fut faussement accusé d'avoir abusé, à Nîmes, d'une fille vieille et assez laide, qui était venue se réfugier dans sa chambre, pour éviter les poursuites des chevau-légers. Si, dans cette circonstance, Bussy ne fut pas aussi sage que Caton, il resta aussi chaste que Joseph. Il paraît, du reste, que la fille en question n'était sage qu'à Nîmes, et qu'elle ne l'était plus à Lunel, où elle fut trouvée en compagnie des quatre chevau-légers, contre lesquels elle avait porté plainte à Nîmes. Cette affaire fit du bruit; les parents de la fille soutinrent qu'elle avait été violée par les chevau-légers, ce qui n'était pas bien établi. Néanmoins deux d'entre eux furent arrêtés et celui qui parut le plus coupable eut la tête tranchée à Montpellier. Sur quoi Bussy fait cette réflexion « qu'un officier qui conduit des troupes ne saurait être trop exact, ni apporter trop de précautions pour éviter les désordres, puisqu'avec tous mes soins je ne pus empêcher le viol de cette fille, ni la mort de mon chevau-léger. »

Bussy avait été blessé d'une chute de cheval en Catalogne. De plus, il avait la fièvre. Aussi, dès le mois d'octobre, il demanda l'autorisation de devancer la retraite de l'armée. Parti de Barcelone, le 2 novembre, il arrivait chez lui, à Chaseu, le 28 du même mois. Peu de jours après, il retrou-

vait le prince de Condé à Dijon, d'où il se dirigea vers Paris dévoré par la fièvre quarte.

Au commencement de 1648, Bussy fait avec le prince la campagne de Flandre. Il assiste au siége et à la prise d'Ypres, dont nous laissons le récit aux historiens des batailles, pour nous occuper d'un siége d'une autre nature, celui du cœur d'une femme. Bussy qui en avait tant enlevé, alors que ce n'était pas pour le bon motif, échoua complétement alors qu'il s'agissait d'un mariage. Il est vrai que cette expédition matrimoniale fut conduite aussi maladroitement que possible, ce dont on pourra se convaincre en lisant le chapitre suivant.

Ed. Meaume.

(*A suivre.*)

LETTRES INÉDITES

DE

L'ABBÉ DE CHAULIEU. — LA DUCHESSE DE MONTAUSIER.
LA CONNÉTABLE COLONNA. — BOSSUET.

Nous commencerons par une lettre fort curieuse de l'abbé de Chaulieu, adressée au duc de Vendôme pour le féliciter sur la bataille de la Marsaille, livrée le 4 octobre précédent. Nous ne l'avons vue dans aucun recueil de cet original écrivain.

A Fontainebleau, ce vendredi 9e d'octobre 1693, à minuit.

« Je ne sçay, monseigneur, s'il me restera encore assez de sang-froid pour vous raconter tout ce qui s'est passé à l'arrivée de M. de Clerambaud. Je sçay bien au moins qu'il ne m'en reste pas assez pour vous témoigner la joye extrême

que je ressens de la gloire que vous venez d'acquérir et du salut de vostre adorable personne. On ne meurt point de joye puisque je vous escris encore : je n'en veux d'autre tesmoing que le Roy qui vous le dira assuremment quelque jour : vous devez en estre trop persuadé pour que je vous en parle davantage : venons à la narration du fait qui vous regarde.

« Au sortir de l'appartement où nous estions tous, le Roy s'est mis à table pour souper : on estoit au potage quand tout d'un coup on a entendu un grand mouvement. C'estoit Monseigneur qui n'estoit point à table qui menoit Clerambaud : tout le monde a fait place et de l'autre bout de la table où j'estois j'ay vu Clerambaud faisant une révérence et disant sans bégayer qu'il apportoit la nouvelle d'une victoire complète. A ce mot j'ay perdu tout usage de mes sens et me suis en allé n'osant demander comment vous vous portiez. Monseigneur plus hardy, et pour rendre la justice à la bonté de son cœur, plus empressé, a crié : « Et M. de Vendôme ? » Là-dessus le Roy à dit : « Comment se porte-t-il ? » Il a répondu que vous vous portiez bien, mais que le Grand-Prieur estoit légèrement blessé. Là-dessus transporté de zèle, de passion, de terreur, j'ay culbuté tout le monde et me suis jetté aux genoux du Roy et ay fondu en larmes. Le Roy m'a dit : « Ils n'ont rien, rassurez-vous, » et s'est mis à rire avec moy. M. le Prince est arrivé et tout le monde. On m'a si impitoyablement dansé sur le corps que j'ay esté obligé de quitter l'oreille du Roy. Je m'en suis donc allé. Pendant ce temps-là Clerambaud a donné au Roy la lettre de M. de Catinat. Le Roy l'a leue et Monseigneur par-dessus son épaule. Comme il est venu à l'article où M. de Catinat parle de vous et de Mgr vostre frère, le Roy a crié tout haut : « L'abbé de Chaulieu, qu'on me l'appelle ! » J'ai rebroché tout de plus belle et me suis jetté à ses genoux tout de nouveau. Il m'a dit : « Tenez, lisez ce que Catinat mande de M. de Vendôme. » J'ay donc lu les propres termes que voici : « Pour M. le duc de Vendôme, je ne sçauray

« exprimer à V. M. avec combien de prudence et de sagesse « il s'est gouverné, ni assez louer sa conduite et vous dire avec « quel abandon de sa personne il nous a servy, M. le Grand-« Prieur a fait tout de même et a esté moins heureux, ayant « esté blessé, mais heureusement très-légèrement. Je ne suis « point à portée, sire, de rendre de bons offices à des gens « de ce rang-là, mais je dois vous dire qu'ils nous ont servi « tous deux comme les meilleurs officiers qui n'attendent « leur fortune que de leur épée.

Voilà, Monseigneur, ce que j'ay leu de mes deux yeux : M. de Barbesieux s'est saisi de la lettre et l'a portée chez Mme d'Armagnac et l'a fait lire à tout le monde et dans la chambre du Roy. Je dois vous dire qu'on ne peut rien adjouter à la tendresse et au transport d'amitié et d'empressement que M. de Barbesieux a marqué. Il m'a embrassé vingt fois, et j'ay senti et veu que cela estoit naturel, et que je n'ay pas veu des autres en grand nombre qui se soient mêlés de m'accoler. Vous devrez l'en remercier par une lettre vous-même. M. de Saint-Pouange et M. le Premier m'ont chargé de mil compliments et m'ont véritablement paru touchés de ce qui vous arrivoit ; surtout remerciez ces gens-là. M. le Prince m'a chargé de vous faire des compliments, vous en cognoissez la nature et le mérite : il étoit comme un homme qu'on mène au supplice, car nous n'avons point veu encore que dans des batailles de Flandres le Roy l'ait appelé, ni personne pour luy donner à lire ce qu'on mande de M. le prince de Conty ni de M. le Duc. Je ne vous dis rien de la Fare, de Fiesque, de Civré, de tous nos amis qui sont en très grand nombre, mais ce qui doit vous faire un plaisir extrême, c'est la joye générale de toute la cour et j'ay mieux veu que jamais comme vous estes aimé. M. le maréchal de Bellefons m'a encore chargé de mil amitiés pour vous. M. le maréchal d'Humières et surtout la maréchale qui m'a envoyé à minuit faire un compliment : le P. de la Chaize m'en a fait une infinité : le fils de M. de Pontchartrain. Je dois vous dire à propos de cela que ce matin j'ay esté trouver

M. de Pontchartrain pour luy demander trois cents milliers de plants pour vostre coste : il m'a fait mil honnestetés pour vous : nous avons causé ensemble et m'a fait expédier sur le champs l'ordre pour avoir ces plants, et me l'a fait donner par son fils qui me l'a apporté à l'appartement avec mil honestetés : n'oubliez pas de luy escrire pour le remercier. Je luy ay dit que vous alliez tenir les estat, et que je m'en alois vous joindre en Provence, et que je viendrois recevoir ses ordres dès que j'aurois de vos nouvelles. Je pars sur les ailes de l'Amour pour baiser vostre main victorieuse et la main du plus grand, du plus digne, du plus aimable prince qui fut jamais.

« J'oubliois M. le Grand et M. le chevalier de Lorraine et M. de Marsan qui m'ont fait mil amitiés pour vous, et comme vous estes l'amour du beau sexe, Mme de Valentinois et Mlle d'Armagnac vous font mil compliments.

« Samedi matin. — Depuis ma lettre escripte on m'a apris la mort de mon pauvre neveu (1). Je n'avois que cela au monde après vous où que je pusse m'attacher véritablement. Il faisoit mes espérances, mon plaisir, enfin je ne voulois seul de fortune que pour luy. Tout est perdu, *meus hic solus amores abstulit ille habeat secum servetque sepulcro*. Je ne songe plus qu'à mourir. Pleut au ciel que cela fust vray dès aujourd'hui.

« Monseigneur m'a appelé au sortir de la messe pour me dire qu'il ne vous escrivoit pas ni à M. le Grand-Prieur parce qu'il estoit hors du train d'escrire présentement, mais qu'il se réjouissoit avec vous de la conservation de votre santé et toute la gloire que vous aviez acquise et de tout ce que l'on mandoit de vous. »

Nous donnerons un court billet de Bossuet adressé le 10 juin 1695 de Meaux à l'abbesse de Faremoutiers :

(1) Chaulieu avait huit neveux de son nom : il s'agit ici de René-Gustave-Adolphe, lieutenant de vaisseau, tué au bombardement de Gênes.

« Me voilà libre, Madame, et j'use de ma liberté aussi tost pour me donner l'honneur de vous voir. Je serai, s'il plaist à Dieu, demain au soir à Faremoustiers avec M. Labbey, nostre chanoine et M. le Dieu seulement. Je souhaite d'y trouver encore Mme d'Ablois. »

Nous continuerons avec une lettre de la belle connétable Colonna adressée de Rouen, le 31 décembre 1686, au prince de Turenne (1), et une de la belle duchesse de Montausier, écrite le 4 mai.... à un cardinal (2).

« Vous avez trop d'esprit pour ne pas connoistre M. le marquis de Créquy, ainsi je me dispenseray du soing de vous en faire le portrait, mais il est bon de vous advertir qu'il s'en va très-mal dans l'esprit du Roy, de Monseigneur, de M. le Dauphin. Il a eu une conduite desaprouvée de tous les honnestes gens, en un mot c'est le dernier des hommes, avec lequel vous ne pouvez avoir de comerce : vous vous faites des affaires dont vous ne verrez jamais la fin : je vous parle assez clairement pour vous assurer que vous ne pouvez me donner un plus sensible déplaisir que de vivre avec luy. Je scay que l'honeteté vous engage à luy rendre une visite, mais point de diné, point de jeu, rien qui puisse marquer que vous estes deux amis ; il vaut mieux mesme trancher du costé de la froideur que d'estre en soubçon. Je me flatte que vous me satisferez sur ce sujet ; je vous prie de m'en assurer dès que vous aurez reçu ma lettre, quoique je soye persuadée que c'est assez que je vous face comprendre la raison et ma volonté. Je suis bien aise de vous dire que vous ne tournerez pas le pied que je ne le sache. Je n'ay point encor veu *Bac*, ainsi je ne sçay point ce qui l'a obligé à vous quit-

(1) Voir une lettre au même, écrite par sa mère à la même époque : *Bulletin du Bibliophile*, an 1868, p. 361.

(2) Dans le catalogue de la vente où a passé cette lettre, elle est indiquée comme adressée au cardinal de la Valette : or le remuant prélat mourut le 28 septembre 1639, et Julie d'Angenne ne se maria que le 13 juillet 1645. Il s'agit évidemment du cardinal de Mazarin tout simplement, pendant une de ses habiles retraites.

ter. Je vous prie de me donner quelquefois de vos nouvelles ; si vous vouliez m'envoyer une cornette de point d'Espagne et 4 aulnes du mesme point de la hauteur de 4 doigts pour le bonnet et la petite cornette, vous me feriez un grand plaisir. J'ai appris hier que M. l'Électeur va à Venise. Je crois que Mme la Dauphine aura soin de lui mander combien elle est mal satisfaite du Mis de C. Adieu, je suis toute à vous et meurs d'envie de vous revoir : je crois que vous n'en doutez pas. »

Voici maintenant Mme de Montausier :

« J'ose dire que l'honneur que vous m'avez fait de vous souvenir de moy en me donnant part des choses quy vous touchent est autant une marque de votre justice que de votre bonté puisque V. E. n'ora jamais d'amie ni de servente sy zelée pour tout ce qui la regarde que moy, et je vous puis protester avec toute sincérité imaginable que sy votre voyage a le bonheur que je luy souhaite et que l'on doit espérer de la justice de vostre cause j'en oray plus de joye que d'aucun advantage qui me puisse jamais ariver sans conter mesme mes interests, quoique j'en aye d'assez grands à vous voir retably dans la court, et M. de Montausier et moy n'ayant jamais voulu chercher aucuns protecteurs en vostre absence, vous ne doutez pas, Monseigneur, que s'il avoit la liberté d'abandonner ses places qu'il ne fust à cette heure auprès de vous. Pour moy j'espère aussi tost que ma santé me le permettra de me mettre en chemin pour m'en aller à Poitiers, ne jugeant pas qu'il fasse fort agréable icy pour celles quy ne cherchent point à gagner leurs vies en faisant crier au Mazarin, car je ne voy pas que tous nos héros ce fassent renomer que par là et par ainsi j'espère qu'ils ne vous feront pas grand mal. Sy vous me jugez utille pour vostre service, V. E. me peut ordonner toutes choses. Je n'intrigue pas pour moy mesmes, mès je sers mes amys avec toute l'ardeur et la fidellité qu'ils peuvent désirer. Après cette protestation il ne me reste qu'à vous suplier très-humblement de croire que je conserveray toute ma vie avec une passion in-

violable la calité de la plus affectionnée votre très humble et très obéissante servante. Je ne puis m'empêcher de vous dire que j'ay vu issy deux lettres que V. E. a envoyées au Roy et à la Rayne les plus belles du monde et les mieux escrites. Je l'ay mesme fait avouer à de vos ennemis. »

CORRESPONDANCE

A Monsieur Léon Techener, libraire, directeur du Bulletin du Bibliophile.

Monsieur,

En faisant des recherches dans les manuscrits autographes de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, section des manuscrits de la Bastille, j'ai trouvé deux lettres inédites qui me paraissent devoir intéresser les lecteurs du *Bulletin*. Elles sont adressées par le surintendant Sablet des Noyers, premier administrateur de la Bibliothèque royale, au sieur Brasset, conseiller du Roy et secrétaire de l'ambassade de Hollande. Toutes deux témoignent du zèle et de la conscience avec lesquels on préparait l'exécution typographique et la correction des textes de ces éditions devenues rapidement célèbres auprès des érudits et des bibliophiles de toute l'Europe et qui valurent à M. des Noyers entre autres félicitations, celles du patriarche de Constantinople. La seconde présente en outre un vif intérêt historique; les soucis qu'elle provoqua sans doute chez M. Merret étaient d'une nature autrement grave que celui de s'acquitter de la commission dont on le chargeait pour l'Imprimerie royale.

Si vous jugez néanmoins pour une raison ou pour une autre ne pas devoir publier ces lettres dans le *Bulletin*, ayez l'obligeance de me les retourner en me disant à qui leur communication pourrait être utile.

Recevez, Monsieur, l'assurance de toute ma considération.

CROTTET,
pasteur de l'Église réformée française
de Saint-Pétersbourg.

Pétersbourg, 26 août/6 septembre 1877.

I

Monsieur,

Il y a desia quelquetemps que ie suis dans le dessein d'establir une imprimerie royalle au Louure et parce que ie desire y faire faire toutes choses avec le plus de perfection qu'il sera possible et que j'aprends qu'aux imprimeries de Hollande l'on a un secret pour l'encre qui rend la lettre beaucoup plus belle et plus nette que l'on ne sçait pas en France, et qu'aussy il se trouve un bon nombre de compagnons imprimeurs en ce pays la, mesmes à Amsterdam, Leyden, Blaeu, Guillermus et Zeuix qui seroyent peut estre bien aises de uenir gagner mieux leur vie par deça, ie uous prie de prendre la peine de uous informer si l'on pourra trouuer des ouuriers esdites imprimeries, et au moins quatre premiers et quatre compositeurs et entre eux si l'on en pourra avoir un qui sçache faire de cette encre d'imprimerie, et traitter au plustôt avec eux pour les frais de leur voyage et pour leur entretiennement au prix le plus raisonnable qu'il se pourra comme entre particuliers, car il n'est pas a propos de mesler en quelque façon que ce soit le nom du Roy en cela, ny de descouurir notre dessein aux estrangers qui uoudroyent le traverser en ce qu'ils pourroyent. Il vous plaira donc de faire toutes ces dilligences

comme de vous, et pour quelqu'un de uos amis. Vous pouuez bien s'il vous plaît dire que c'est le sieur Cramoisy, libraire de Paris, qui ayant entrepris quelque grand ouurage, vous a fait cette priere, mais il n'est pas a propos, et ie ne desire pas que l'on sçache en facon quelconque que ce soit pour l'Imprimerie royalle, ny que ie m'en mesle. Ie vous supplie de me mander le plustost que vous pouuez ce que vous vous en promettez et de me croire, Monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur.

Des Noyers.

A Blérancourt, ce xve juin 1640.

II

Monsieur,

Vous aués raison de vous plaindre de mon silence mais quand vous considérerés les affaires que nous auons eü a demesler depuis six mois, vous vous estonnerés ie m'assure comment nous y avons pû fournir et vous excuserés sans doubte touts les sujects de plaintes que vous pouuez avoir eü de ne receuoir pas si souuent de nos nouuelles qu'il eust esté a desirer.

Enfin Dieu a confondu les meschants et a descouuert leurs malices. S. E. a trouué la uie dans la mort et au milieu de ses plaies a guéry celles qui alloient doner des coups d'une fatale ruine a l'Estat. Maintenant nous rentrerons dans l'ordre et satisferons avec plus de punctualité a ce que nous debuons à nos amys.

Nous sommes maintenant en train de faire imprimer dans l'imprimerie royale le Galien et l'Hypocrate, et parce que cest ouurage est de grandpoids et que nous ne uoulons pas qu'il sorte rien de ceste imprimerie royale qui ne soit parfect ie vous prie de vous informer si dans les bibliothèques curieuses de vos quartiers il ne s'y trouve point quelques manuscripts de ces deux excellents autheurs et s'il y

auroit moien ou d'en auoir des copies ou d'achepter les originaux, ce qui se doibt conduire auec adresse et sans que l'on penetre notre dessein car il est bien certain que si ces Messieurs s'en doubtoient nous n'en tirerions iamais rien.

Monsieur a donne sa declaration escripte et signée de sa propre main par laquelle il descouure au Roy toute la conspiration et la conjuration faite par luy, M. de Bouillon e M. le Grand, avec le roy d'Espagne contre le Roy et la France, quod vidimus testamur; c'est un coup de la diuine Prouidence d'auoir garanty la France d'une ruine si présente. Je la prie de continuer ses benedictions sur cest Estat.

Veuillez me croire, Monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur.

DES NOYERS.

De . . . . . . le xve juillet 1642.

BIBLIOGRAPHIE CHAMPENOISE

ESSAI D'UNE BIBLIOTHÈQUE

ENTIÈREMENT COMPOSÉE DE

LIVRES RELATIFS A LA CHAMPAGNE

ET A LA BRIE

(*Suite.*)

— LE BRETON (*Charles*). Les pseaumes de David mis en vers français par le P. Ch. Le Breton, de la C. de J., et mis en airs nouveaux par une personne de qualité. *Paris, Fr. Muguet*, 1663; in-12.

RARE. Charles le Breton, né à Reims, admis dans la Compagnie de Jésus en 1618, à l'âge de quinze ans, enseigna quelque temps les hu-

manités et passa la plus grande partie de sa vie dans les fonctions de la prédication. Il résidait encore dans la maison professe de Paris, en 1676. — Plusieurs auteurs ont traduit les *Psaumes* de David en vers français. Les plus célèbres sont Cl. Marot et Th. de Bèze. Ces psaumes avaient d'abord paru avec *permission;* mais cette *permission* leur fut refusée, dès que les protestants les eurent adoptés. Les nombreuses éditions de cette version poétique, depuis 1555 environ, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, sont presque toujours accompagnées des airs notés. — Le P. le Breton entreprit de traduire les *Psaumes* en vers français, pour l'usage des catholiques. La première édition fut achevée le 31 juillet 1660, la seconde, de 1663, est imprimée en petits caractères, comme la plupart des éditions des *Psaumes* de Cl. Marot; et, de plus, on y a ajouté 165 airs notés, nouvellement composés par *un homme de qualité*, dont les initiales sont D. S. C. (de Sainte-Croix ?). Cette traduction, d'un style moderne, engagea sans doute les protestants à retoucher et à rajeunir les vers de Cl. Marot. Conrart commença ce travail qui fut terminé par la Bastide, et publié pour la première fois à *Charenton*, en 1679, avec l'approbation des Églises protestantes. Nous en connaissons d'autres éditions, imprimées à *Amsterdam* et à *Londres*, en 1686, 1701 et 1730. Le livre du P. le Breton ne pouvait obtenir tant de succès. En effet, les protestants chantent, dans leurs temples, les psaumes traduits en langue vulgaire; les catholiques lisent dans les églises les psaumes en latin, c'est pourquoi le P. le Breton est un poëte à peu près inconnu, et son œuvre, peu souvent réimprimée, est devenue rare. On y trouve cependant des vers qu'on peut citer :

Tel qu'un arbre planté sur le courant des eaux,
En un sol où jamais il ne souffre d'injure,
En dépit des chaleurs conserve sa verdure,
Et dans le temps des fruits en charge ses rameaux,
Tel le juste prospère en dépit des orages,
Et sa fortune suit les desseins de son cœur,
Jusqu'à ce qu'il arrive au suprême bonheur,
Qui du temps et du sort ne sent point les outrages.

On y trouve aussi, malheureusement, un grand nombre de ces épithètes qu'on nomme *chevilles :*

Son *beau* diadème.... ; sa colère *échauffée*.... ; les mœurs font les *belles* vertus.... ; le *grand* persécuteur.... ; etc.

Des expressions et des figures singulières :

Le lambris étoilé de respect *trémoussant*
S'abaisse sous les pieds....
Ton royaume partout se *lâche* et se *dément*
Comme en un tremble-terre.
Il n'est plus de miracles !
Et Dieu, pour nous sauver, *ne fait plus de ses coups !*
etc., etc.

Mais cette traduction est approuvée par trois théologiens; et elle est précédée 1° d'un *avis* du libraire, dans lequel il s'écrie : « J'avois bien jugé que c'estoit une œuvre dont il me faudroit multiplier les éditions. » 2° D'une *Épître à l'auteur par la personne qui a composé la musique*. En voici un extrait : (Dans cette traduction) « tout est grand et sublime ; ce qui fait qu'il y a beaucoup de pseaumes dont chacun doit passer pour un chef-d'œuvre, et qu'il faut dire de tout le livre en général que tout y est admirable ; » 3° et enfin, d'une *lettre à l'imprimeur*, signée Berthod, doyen de la musique de la chapelle du roi, abbé de Bois-Aubry, et prieur de Parthenay. M. Berthod a terminé sa lettre par le couplet suivant :

Il n'est point d'esprit poétique
Qui ne doive admirer ces vers,
Ni de bon maistre de musique
Qui ne doive approuver ces airs :
Mais pour bien dire les louanges
Et des vers
Et des airs,
Il faudroit la bouche des Anges.

Voilà de tes coups, ô destin ! qu'est-il devenu, ce poete *grand, sublime, qui a produit des chefs-d'œuvre*, qui a composé un livre *admirable de tout point ?* Qu'est-il devenu ?

— Le Gorlier. Le Juvénal françois, composé par Jacques le Gorlier, écuyer, sieur de la Grand Court. *Paris, Cl. Collet, s. d.* (1624); in-8 de 4 ff., 654 pag. et 1 f. pour le privilége, titre gr., portr.

Livre très-rare. L'ouvrage et l'auteur ne sont cités nulle part. — Le titre est gravé au milieu d'un frontispice à personnages allégoriques. Un beau portrait de l'auteur, gravé sur le verso du 3e feuillet, porte en exergue : « Jaques le Gorlier, gentilhomme champenois, aagé de XXIII ans. »

Le *Juvénal françois* est une paraphrase du poëte latin, augmentée de satires contre les mœurs, au commencement du dix-septième siècle. Cette œuvre est mêlée de vers français, auxquels l'auteur attachait un certain prix. Car, dans son 13e discours, il critique ces rimeurs à gages, qui prennent la qualité de poëtes, pour être marmitons chez quelque seigneur. Puis, après s'être moqué des prétendus réformateurs du langage, qui écrivent pensée pour conception, même pour voire, et autres mots qui leur appartiennent; et après avoir traité d'ignorants les traducteurs et commentateurs des anciens écrivains, il conclut ainsi : « Consolez-vous dans un silence nécessaire, et croyez que la modestie en retient de plus capables que vous. » Tout en satirisant, le Gorlier est souvent très-libre dans ses récits, et il ne craint pas de se mettre lui-

même en scène. — Le *Juvénal françois* est, en somme, un ouvrage fort curieux.

— Le Poivre. Nouvelles et subtiles inventions d'Anagrammes en poésie latine, tant sur le nom du Roy, que sur deux éloges composés en son honneur (par Paul le Poivre, réthelois). *Reims*, 1631, in-4 de 8 ff.

Sur le titre, sont imprimées les armes de Louis XIII, et sur le verso du dernier feuillet, les mêmes armes entourées d'une couronne formée de cœurs et de lacs d'amour.

Cette œuvre, essentiellement champenoise, est imprimée à Reims ; et les poetes, qui ont concouru à la composition des vers latins et français, que contient cette plaquette, sont champenois. Paul le Poivre, de Réthel, était avocat à Reims, et les deux pièces de vers français à la louange de l'auteur sont signées par René de la Chèze, rénois.

Ce recueil renferme cinq anagrammes en distiques latins, sur les mots *Ludovicus Borbonius et Gallorum et Navarræorum rex christianissimus*. Ces anagrammes sont plus ou moins exactes. Pour achever les distiques, le poëte a été obligé d'ajouter quelques lettres ou quelques mots imprimés en caractères minuscules. Chaque anagramme est expliquée en quatre vers français. — On trouve ensuite un distique, dont les initiales forment le nom de *Ludovicus*, avec l'explication en un quatrain ; et enfin, un vers anagrammatique et rétrograde, *salvate, sis rex, serva aures xersis et aulas*. Ce vers latin est paraphrasé en six stances de quatre vers français chacune.

— Le Tartier. Les Promenades printanières de A. L. T. M. C. (Adrien Le Tartier, médecin champenois). *Paris, Guill. Chaudière*, 1586; in-16.

Ce volume rare et curieux est classé par Viollet-le-Duc parmi les conteurs français. Certains chapitres sont tellement singuliers, que nous n'oserions en reproduire le titre. Nous citerons seulement : *De l'abus des planchettes* (Buscs) *et des inconvénients qui s'en suivent* (pour les filles et femmes); *de l'inconvénient de l'usage du fard; des effets du fréquent usage du beurre frais*, etc., etc.[1]

Ces *Promenades* sont au nombre de soixante-dix, et chacune d'elles est adressée à une personne différente. Nous avons remarqué les noms suivants : Rose, évêque de Senlis (*célèbre ligueur*) ; le vicomte de Paulmy ; de Jour, médecin à Vitry ; Martin, médecin à Paris ; Emond Hérault, apothicaire à Troyes ; César de Rochetaillé ; Claude Rocard, apothicaire à Troyes ; le Tourtal, avocat à Chanmont-en-Bassigny ; Odard Gillier, chirurgien à Troyes ; Arnaud de Pontac, évêque de Bazas ; Tristan Fois-

sey, chirurgien à Chaumont, Germain Courtin, médecin à Paris; de Romecourt, beau-père de Bussy d'Amboise; Guy le Fèvre, sieur de la Boderie; Dacier, médecin à Bar-sur-Aube; de Bussy d'Amboise; Ambroise Paré, *archi-chirurgien;* du Chastelet, gouverneur de Langres; Colin, conseiller au présidial de Chaumont; le baron de Beaupré; Génébrard, professeur royal à Paris; Hucher, chancelier de l'université de Montpellier; Mme de Pétremol; M. de Montiéramé; Groumelan, médecin à Paris; Nicolas Auger, chirurgien à Langres; Cutte, apothicaire à Paris; Rasse, chirurgien à Paris; Mme de Lanhaye, à Chaumont; Claude Garnier, *stampadour* (imprimeur), à Troyes; Durant, avocat à Chaumont; Molle, précepteur des enfants du prince de Joinville; Nicolas Vivien, chirurgien à Troyes; Magnen, conseiller à Chaumont; la comtesse de Vignory; Nicolas Houel, apothicaire à Paris, intendant et gouverneur de la maison de la Charité chrétienne; Format et Vattefin, chanoines de Troyes; Perdrizet, médecin à Châtillon-sur-Seine; demoiselle Magdeleine Plantin, à Anvers.

Dans l'*Avertissement à se purger en temps opportun*, l'auteur dit : « Encore prépare l'hom' les vieux vaisseaux pour mettre le vin, en ostant du fonds d'iceux la lie. On ramonne les cheminées au moins une fois l'an. Faisons donc ramonner nos corps par les ramons médicinaux hault et bas, comme l'hom' dit. » La locution *hom'* ou *l'hom'*, pour *on* ou *l'on*, est souvent répétée dans ce livre, et prouve incontestablement l'étymologie de ce pronom indéfini, qui s'est formé par abréviation du mot *homme*. Notons encore dans la Préface les mots *prim'tems* et *prim'tanier*, qui conservent la trace de leur origine qu'on ne retrouve plus dans *printemps* et *printanier*.

— LYEGE. Raison de vivre pour toutes fièvres, cognues par leurs différences, causes, signes et symptômes, avec les prognostiques d'icelles; par Jean Lyege, médecin. *Paris, Michel de Vascosan*, 1557; in-8 de 72 ff.

LIVRE RARE. C'est le plus ancien traité sur les fièvres, en français, qui nous soit connu. On peut remarquer que ce sont des médecins de la province qui ont écrit les premières dissertations françaises sur ce genre de maladie. Jean Lyege était de Bar-sur-Aube, et dédia son œuvre à Antoinette de Bourbon, duchesse douairière de Guise. Sébastien Colin, qui publia à Poitiers, l'année suivante (1558), *l'Ordre et régime pour la cure des fièvres*, était médecin à Fontenay-le-Comte; l'ouvrage de ce dernier passe pour être la traduction du livre de Rhazes, *de pestilentiâ*.

Toutes les espèces de fièvre sont décrites avec soin dans le traité de J. Lyege; il indique les causes et les symptômes de la maladie, les remèdes à y appliquer et le régime de vie à suivre. Les dix-huit derniers feuillets contiennent : *Plusieurs et diverses sentences de la nature et prédic-*

tion des fièvres, familièrement et succinctement exposées par J. Lyege. Cette partie du volume est très-curieuse.

— Luyt de Tonnerre. Le plus illustre ornement de la noblesse : Les ordres de chevalerie institués par les rois et princes souverains ; par Robert Luyt, prêtre, trésorier de Tonnerre. *Troyes, Edme Nicot*, 1661 ; in-8, de 8 ff. et 180 pag.

D'après le titre, cet ouvrage a été traduit par l'auteur lui-même en cinq langues étrangères.

Ce livre contient l'histoire abrégée des ordres de chevalerie, militaires et religieux, depuis l'ordre de la Genette, dont la fondation est attribuée à Charles Martel. On y trouve 54 ordres militaires institués par les rois de France, les empereurs, des reines et quelques princes. — Une seconde partie est réservée aux Ordres militaires et religieux, au nombre de 38. Chaque chapitre renferme les détails nécessaires pour faire connaître le nom du fondateur, le motif de la création, les ornements des chevaliers et les statuts de l'ordre.

— Loup (Saint). Beati Servati Lupi presbiteri et abbatis Ferrariensis ordinis Benedicti, Opera. Stephanus Baluzius Tutelensis in unum Collegit. *Parisiis, E. Muguet*, 1664 ; in-8.

Très-bonne édition, imprimée en beaux caractères ; elle est dédiée par Baluze à l'abbé Charles Maurice Le Tellier, qui devint archevêque de Reims.

Saint Loup (Servatus Lupus), abbé de Ferrières-en-Gâtinais, naquit vers l'an 805 dans le diocèse de SENS. On ignore la date de sa mort ; mais il ne paraît plus dans l'histoire après l'année 862. On le regarde comme l'écrivain le plus correct du neuvième siècle. Il cultivait les lettres avec zèle et possédait une bibliothèque considérable pour son emps.

Les *Lettres*, au nombre de 130, forment la partie capitale des œuvres de saint Loup. Elles sont écrites d'un style clair et élégant, et deviennent très-précieuses pour les renseignements qu'elles renferment sur les personnages les plus distingués du neuvième siècle et sur les événements auxquels ils prirent part. L'édition donnée par Papire Masson est remplie de fautes. Baluze les a corrigées à l'aide d'anciens manuscrits.

Les lettres sont suivies des *Canones concilii Vernensis ;* du traité *de Tribus quæstionibus ;* et des *Vies* de saint Maximien et de saint Wigbert (en latin).

Les notes de Baluze (166 pages en petit texte) sont très-importantes et fort curieuses pour l'histoire du neuvième siècle, ainsi que les douze or-

donnances royales et les deux Bulles de la même époque, imprimées *in extenso* à la suite des notes. Enfin, le volume se termine par un *Appendix* de 11 pages, publié en 1666 et revêtu de la signature imprimée de Baluze (*Steph. Baluzius*).

— MABILLON. Réflexions sur la réponse de l'abbé de la Trappe, au traité des études monastiques; par D. Jean Mabillon. *Paris*, 1693; 2 vol. in-12.

L'abbé de la Trappe, dans son livre des *Devoirs de la vie monastique*, avait interdit aux moines toutes les sciences et presque toute autre lecture que celle de l'Écriture sainte et de quelques ouvrages de morale. D. Mabillon, dans son *Traité des études monastiques*, démontra que les sciences ne sont point étrangères à la profession religieuse; il indiqua le genre d'études qui convient aux solitaires et les livres dont ils peuvent se servir. L'abbé de la Trappe publia une *Réponse au traité des études monastiques*, où il maltraitait l'ordre de Saint-Benoît. Dom Mabillon fit alors imprimer ses *Réflexions* pour défendre son ordre et les études auxquelles se livraient habituellement les Bénédictins. — Cet ouvrage est plein d'érudition, comme tous les ouvrages de Mabillon.

— MABILLON. Histoire des contestations sur la diplomatique, avec l'analyse de cet ouvrage composé par le P. Jean Mabillon (par le P. Lallemant, jésuite). *Naples*, *J. Gravier*, 1767; in-8, de 191 pag.

Jean Mabillon, bénédictin, naquit à Saint-Pierremont, village du diocèse de Reims, le 23 novembre 1632, et mourut le 27 décembre 1707.

Son célèbre ouvrage *de Re diplomatica* souleva une vive polémique à laquelle prirent part le P. Germon, D. Ruinart, Fontanini et d'autres savants. Le P. Lallemant entreprit de résumer toutes ces contestations, et il réussit à composer un livre fort intéressant, qui peut tenir lieu des nombreux écrits publiés sur ce sujet.

— MAILLET. Les figures du temple et du palais de Salomon; par Maillet, prestre et chanoine de l'église de Troyes. *Paris*, 1695; in-fol. max°, planches.

LIVRE RARE ET PEU CONNU. — Cette restauration du temple et du palais de Salomon est fort curieuse. Elle offrait de graves difficultés, car l'Écriture sainte ne fournit pas des renseignements complets sur le plan de ces édifices. La Bible et les interprètes laissent à l'intelligence et quelquefois à l'imagination de l'architecte le soin de combler de nombreuses lacunes. Le chanoine Maillet n'a point été arrêté par ces obstacles. Il a tracé avec hardiesse le plan, ainsi que les ornements du temple

et du palais, tels qu'à son avis ils devaient exister ; il a reconstruit ainsi deux magnifiques édifices.

Le volume se compose d'une *Dédicace* à Édouard Colbert, marquis de Villacerf, surintendant des bâtiments du roi (un f.) ; d'un *Avertissement* relatif aux dimensions du temple de Salomon (3 ff.) ; de neuf planches gravées sur cuivre : plans, élévations et coupes ; d'un second *Avertissement* pour le palais de Salomon (2 ff.) ; et de six planches, également gravées sur cuivre : plan, élévations et coupes du palais.

— MALINGRE. De la gloire et magnificence des Anciens ; par Claude Malingre, Senonois. *Paris*, 1612 ; pet. in-8.

LIVRE RARE ET CURIEUX. — Claude Malingre, sieur de Saint-Lazare, né à Sens, vers 1580, mourut vers 1653. Il devint historiographe de France et composa plusieurs ouvrages sur l'archéologie et l'histoire de France.

Son traité de la Gloire des Anciens, dédié à Gilles de Souvré, gouverneur de Louis XIII, est divisé en trois livres. Le premier livre contient la description des pyramides, colosses, obélisques, théâtres et autres édifices remarquables, construits par les anciens peuples. L'auteur a ajouté à cette partie un chapitre intitulé : *Amphithéâtre de Paris, avec une déclaration des pompes magnifiques faites en iceluy les* 5 *et* 7 *avril* 1612, à l'occasion de la publication du mariage arrêté entre Louis XIII et Anne d'Autriche. — Le second livre traite des tombeaux et mausolées érigés par diverses nations, à la mémoire de leurs princes. — Le troisième renferme la description des cérémonies funèbres observées par tous les peuples du monde.

— Traicté de la loy Salique, armes, blasons et devises des François ; par Cl. Malingre, hystoriographe. *Paris*, 1614 ; in-8, fig.

LIVRE RARE ET CURIEUX, dédié au prince de Conti.

Neuf figures d'armoiries, gravées dans le texte, représentent des armes attribuées à Paris, fils de Priam, l'un des prétendus fondateurs des villes de France ; les écussons à trois croissants, à trois crapauds et à trois fleurs de lis ; les armes d'Angleterre et de Navarre.

L'auteur a écrit un curieux *roman* sur le siége de Troye et sur la dispersion des Troyens qui échappèrent à la destruction de leur cité.

Après avoir exposé les opinions de différents auteurs sur l'étymologie du mot *salique*, Malingre déclare que ce nom est le résultat d'une lecture inexacte des lettres gothiques, et qu'il faut dire loi *gallique* et non loi *salique*.

Cet ouvrage est divisé en 33 chapitres, parmi lesquels on remarque : la généalogie de Louis XIII ; l'antiquité du royaume d'Yvetot, que l'auteur fait remonter à l'an 553, sous le règne de Clotaire ; la création des Francs-Archers, en 1448, par Charles VII, etc.

— Malingre. Aeneide de Virgile, où sont descrites la naissance de l'empire de Rome, les diverses fortunes, gestes, amours, voyages et combats du magnanime Aenée, prince des reliques de Troye; mise en prose françoise, par C. M. S. (Claude Malingre, Senonois). *Paris*, 1618; in-8 réglé, front., fig.

Livre rare, orné d'un frontispice et de quatre belles figures représentant des épisodes de l'Énéide, et finement gravées en taille-douce par Matheus.

La traduction de l'Énéide n'est pas indiquée dans le catalogue des œuvres de Claude Malingre. Les douze livres de Virgile sont suivis de la traduction du treizième livre, composé au quinzième siècle, par Maffeo Vegio. On trouve à la fin du volume, une table alphabétique des noms propres contenus dans les treize livres. Cette table, assez curieuse, fournit des notices succinctes sur les lieux et les personnages cités dans l'Énéide.

— Malingre. Histoire chronologique de plusieurs grands capitaines, princes, seigneurs, et autres hommes illustres, qui ont paru en France, depuis le règne de Louis XI, jusqu'à présent (par Claude Malingre). *Paris*, 1618; in-8 de 3 ff. et 272 pag. avec la table.

Livre curieux, dédié par l'auteur à Louis de Lorraine, cardinal de Guise, archevêque de Reims. — Cet ouvrage est divisé en plusieurs sections, ainsi qu'il suit : *Grands capitaines*, *gens de guerre et d'estat*, de Louis XI à François Ier ; — de Henri II à Charles IX ; — sous Henri III et Henri IV. Les *Cardinaux français* de Louis XI à Louis XIII ; *Autres ecclésiastiques ; chanceliers et gardes des sceaux ; Présidents*, *conseillers au parlement et autres jurisconsultes ; Médecins et chirurgiens célèbres ; Poëtes français ; Orateurs et écrivains.*

Dans l'article consacré au comte de Montgommery, capitaine de la garde écossaise, on trouve d'utiles renseignements sur les anciennes alliances de la France et de l'Ecosse, sur les services rendus par les Écossais à la couronne de France, sur l'institution et les privilèges de la garde écossaise.

Toutes ces notices biographiques offrent de l'intérêt pour l'histoire de France.

— Marin. Les Olympioniques, Pythioniques, Néméoniques, Isthmioniques, de Pindare, translatées du

grec par F. Marin, champenois. *Paris*, 1617 ; in-8, titre gr.

LIVRE RARE. — Le titre gravé par J. Briot, en 1617, représente Pindare distribuant des palmes et des couronnes aux vainqueurs dans les jeux de la Grèce ; cette planche est d'une exécution remarquable.

François Marin, Champenois, a dédié cette œuvre à Charles de Levy, comte de Montbrun, nommé à l'évêché de Lodève, et François de Levy, abbé de Meymat, fils du duc de Ventadour. L'auteur était attaché au service des deux frères, et la manière dont il s'exprime fait croire qu'il avait été auprès d'eux, en qualité de gouverneur ou d'instituteur : « Car bien que je vois moins qu'un Chiron, si est-ce néanmoins que j'espère pouvoir un jour me vanter d'avoir servi en chacun de vous deux, quelque chose de plus qu'un généreux Achille et un prudent Jason. »

La dédicace est suivie d'un discours en vers français, adressé à la noblesse, et d'un sonnet, sur les œuvres de Pindare. Marin ne manquait pas d'érudition ; il avait fait une étude particulière de la langue grecque, des anciens poëtes et surtout de Pindare. Sa traduction, d'un bon style pour l'époque, et les notes dont il a rempli les marges, en sont la preuve.

— MASSÉ. L'œuvre de Claude Galien des choses nutritives, contenant trois livres, traduict en françois par maistre Jehan Massé, médecin, champenois, habitant de Sainct-Florentin. *Paris, Vivant Gaultherot* (*de l'impr. de Michel Fézendat*), 1552; in-16, car. ital.

Livre rare et curieux, composé de 8 feuillets préliminaires, de 260 feuillets chiffrés et de 4 feuillets pour la table, jolie impression en caractères italiques avec majuscules dessinés par Geofroy Tory.

L'ouvrage de Galien est divisé en 3 livres et 148 chapitres. Le premier livre traite des grains, de leur usage et de leurs qualités, depuis le froment jusqu'à la graine de chanvre. Dans le second, sont compris les fruits et les légumes. Enfin, le troisième contient les animaux, les oiseaux, les poissons, le miel et le vin.

Les observations de Galien, sur les qualités médicinales de chaque substance alimentaire, sont tellement exactes qu'elles peuvent encore servir « pour reconnoistre les viandes, les légumes, et les fruits propres pour le temps de santé et de maladie, et les qualités d'iceux. »

Cette œuvre a été bien traduite par M[tre] Massé. Le style est facile et aussi élégant que le permettait l'état de la langue française sous Henri II. Certains chapitres sont fort curieux : Nous indiquerons seulement les crespeaux ou fouaces, les beugnets, les pêches, les plantes épineuses, les truffes, etc.

— MAUROY. Apologia pro iis qui ex patriarcharum, Abrahæ videlicet, Isaac et Jacob reliquiis sati, de Christo Jesu et fide catholicâ piè ac sanctè sentiunt, in Archiepiscopum Toletanum, et suos asseclas : Auth. Henrico Mauroy, franciscani.... *Parisiis, Vinc. Gaultherot et Séb. Nivelle*, 1553 (*ex typogr. Mich. Fezandat,* 1552); 2 part. en 1 vol. in-4, de 450 ff.

Livre très-curieux, dédié au pape Jules II. — HENRI MAUROY DE TROYES, gardien des cordeliers de Reims, et professeur en droit canonique à Paris, publia ce gros volume pour défendre les Juifs convertis, que l'archevêque de Tolède avait ignominieusement chassés de son Église, et déclarés incapables d'occuper aucun emploi civil ou ecclésiastique, dès qu'il était prouvé qu'ils descendaient d'une famille juive, fût-elle devenue chrétienne depuis trois cents ans. Ce décret inique, qui pouvait troubler la paix de l'Église et de l'État, excita l'indignation du cordelier Mauroy. Il ne craignit pas de composer cette apologie ; et c'est bien certainement le meilleur ouvrage et le plus concluant qui ait été écrit en faveur des Juifs.

Dans la première partie, l'auteur prouve que tous les parents de Jésus-Christ, du côté de la vierge Marie, étaient Juifs ; que Jésus-Christ ne choisit que des Juifs pour apôtres, et que ses disciples étaient également Juifs ; que les Juifs ont joué un grand rôle dans le monde ; qu'ils furent les premiers propagateurs de la religion catholique ; que les chrétiens leur en doivent de la reconnaissance ; et qu'enfin, on ne doit pas les proscrire, lorsqu'ils sont honnêtes et sincèrement attachés à la religion catholique.

Dans la seconde partie, Mauroy démontre que les articles de l'Exode et du Deutéronome, où sont citées les nations avec lesquelles il était défendu de contracter aucune alliance, ne concernent pas les Juifs ; que ce n'est pas un crime d'être Juif ; et lorsqu'un Juif est converti, il devient alors habile à recevoir l'ordre de prêtrise et à posséder des bénéfices ecclésiastiques. L'auteur réfute ensuite d'autres propositions de l'archevêque de Tolède, et déplore l'état d'esclavage où les Juifs sont réduits en Espagne.

— MAUPAS. Reste des vers de la composition de Charles de Maupas, chevalier, baron du Tour, conseiller du roi en ses conseils ; avec son éloge, par G. Baussonnet. *Reims, Fr. Bernard, s. d.* (1638) ; in-4, de 47 pag.

Charles Cauchon de Maupas, baron du Tour, mort en 1629 à l'âge de soixante-trois ans, fut conseiller d'État, ambassadeur en Angleterre, et

premier ministre du duc de Lorraine. « Le grand Charles de Maupas prit la vie à Reims, et la mort le prit à Nancy. » Tel est le début de l'Éloge écrit par G. Baussonnet.

Ce recueil se compose de six pièces de vers sur des sujets pieux ; de deux sonnets, par Jacques Dorat, chanoine de Reims ; d'un quatrain et de deux sonnets, par J. Baussonnet ; de l'Éloge de Charles de Maupas et de son Épitaphe, par le même auteur.

On sait que Guillaume Baussonnet, natif de Reims et vivant au dix-septième siècle, était poëte, dessinateur et graveur, parce que ses vers, ses dessins et ses gravures sont disséminés dans les publications rémoises du temps ; mais les renseignements sur sa vie manquent complétement.

— Mauparty. Histoire du Quillotisme, ou de ce qui s'est passé à Dijon au sujet du Quiétisme (par Hubert Mauparty, procureur du roi au bailliage et siége de Langres). *Zell, Henriette Hermille* (*Reims, Multeau*), 1703 ; in-4.

Ouvrage singulier et très-rare. Il paraît que ce volume, tiré à petit nombre, fut condamné au feu par le parlement de Dijon, *comme attaquant les ministres du Seigneur et quantité de familles honnêtes qu'on s'y efforce de déshonorer*.

Cette histoire contient une relation des faits et gestes de plusieurs prêtres entachés du quiétisme le plus grossier, tant à Dijon qu'aux environs, de leur condamnation par les officialités de Besançon et de Dijon, ainsi que par arrêt du parlement, du mois d'août 1698 ; les charges contre Claude Quillot, prêtre de l'église Saint-Pierre de Dijon, accusé de quiétisme et d'inceste spirituel, telles qu'elles furent énoncées dans la procédure criminelle, de 1697 à 1700, par les témoins y nommés, sur ses mœurs et sur sa doctrine ; et de plus, une réponse à l'apologie en forme de requête, produite au procès criminel par Cl. Quillot, et présentée à M. Filsjean de Grand-Maison, conseiller au parlement de Dijon, ayant des lettres de vicariat de l'évêque et duc de Langres. Cettre réponse, fort étendue, occupe 313 pages et se compose de 490 articles.

On remarque dans ce livre, de nombreux détails, qui attaquaient la réputation de plusieurs familles de la Bourgogne. Cependant, il faut avouer que les fonctions de procureur du Roi à Langres, dont était revêtu Hubert Mauparty, auteur de cette histoire, est une garantie de l'authenticité des faits qu'il rapporte.

— Millet (*Simon-Germain*). Vindicata Ecclesiæ gallicanæ de suo Areopagitâ Dionysio gloria. *Paris, Denis Bechet*, 1538. — Ad dissertationem nuper

evulgatam de duobus Dionysiis, responsio. *Paris*, *Hier. Drouart*, 1642; 2 part. en 1 vol. in-8.

Simon-Germain Millet, né en 1575 dans le diocèse de Sens, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, mourut à l'abbaye de Saint-Denis, le 28 janvier 1647, à l'âge de soixante-douze ans. Il prit une part très-active à la contestation qui partageait alors les savants sur saint Denys l'aréopagite et saint Denys premier évêque de Paris. Le P. Sirmond avait reconnu dans un de ses ouvrages l'existence de deux saints Denys. C'est contre cette assertion que le P. Millet publia le livre intitulé : *Vindicatæ ecclesiæ Gallicanæ, etc.*; il dédia son œuvre à Pierre Séguier, chancelier de France. L'auteur a divisé cette dissertation en trois parties. Dans la première, il traite de l'établissement de la religion chrétienne dans les Gaules, dès le temps des Apôtres. Dans la seconde, il cherche à prouver que saint Denys envoyé par saint Clément est le même que l'aréopagite. Dans la troisième, il réfute la prétendue translation du corps de saint Denys, de France en Bavière.

Jean de Launoy combattit le P. Millet par un écrit intitulé : *Dissertatio de duobus Dionysiis*. Le bénédictin publia une réponse sous le titre : *Ad dissertationem de duobus Dyonisiis, responsio*. De Launoy discuta cette réponse avec aigreur; mais ce fut le P. Hugues Ménard qui répliqua, en 1643 : *De unico Dionysio, etc.* — Cependant, malgré leurs savantes dissertations, les bénédictins n'ont pas réussi à démontrer clairement que saint Denys évêque de Paris est le même personnage que saint Denys l'aréopagite. L'église de Paris célèbre la fête de ces deux saints, en deux jours différents.

— Petit-Douxciel. Speculum physionomicum : Ancelmo Petit-Douxciel, patritio lingonico, auctore. *Imprimé à Langres, aux despens de l'autheur, et se vendent à Paris, chez l'autheur, rue Neufve S. Louis, proche le Palais, au chef de S. Denis*, 1648; in-4, portr., fig.

Livre rare. On ne trouve cités nulle part, ni l'ouvrage, ni l'auteur. — La dédicace à Armand, prince de Conti, gouverneur de la Champagne, est précédée d'un beau portrait de ce prince. On lit ensuite dix pièces de vers latins, composés à la louange d'Anselme Petit, par des compatriotes. On remarque des distiques de Louis Petit, fils de l'auteur, de son neveu, Jean Godran, avocat, et un sixain *sur le Miroir physionomie*, par Huguette Petit, fille de l'auteur.

Cet ouvrage est divisé en trois parties. La première traite de la *physionomie*, qui dévoile les inclinations de l'homme, d'après son tempérament et sa constitution. La seconde contient la *chiromancie*, ou divination par les lignes de la main, avec une planche explicative. La troi-

sième renferme la *Métoposcopie*, ou divination par les lignes du front; cette partie est ornée du buste de l'auteur, avec les lignes planétaires tracées sur le front ; ses armoiries sont gravées sur le piédestal, et on lit au-dessous : *cælum dulce custodit parvulum*. La quatrième partie traite de l'*Onirocritie*, ou des songes, avec une planche symbolique gravée en 1647 à Langres, par Antoine Nicolas.

Le traité de la Physionomie est très-détaillé. Il contient deux chapitres. L'auteur expose dans le premier, vingt principes qui servent de base à cette science. Le second chapitre, *des parties externes du corps humain*, se compose de quatre sections et d'une foule d'articles. Nous avons remarqué à la fin du traité, un *Avis* sur les différents genres d'écriture, qui font connaître le tempérament et les penchants de l'homme. Ainsi, une écriture grêle et serrée annonce la mélancolie et les vices qui en dérivent; une écriture tremblée et inégale indique l'inconstance et la timidité; etc. Les autres parties, quoique moins amples, sont également curieuses. Ce livre serait devenu populaire, si l'auteur avait eu le bon esprit de l'écrire en français.

— Pithou. Epigrammata et Poematia vetera, quorum pleraque nunc primùm ex antiquis codicibus, alia sparsim antehac errantia, jàm undecunque collecta eduntur (à P. Pithœo). *Parisiis, Nic. Gilles*, 1590; pet. in-12.

Première édition, rare. — Ce recueil formé par le savant Pierre Pithou, est curieux et recherché. — Le volume a été imprimé par Denis Duval, dont le nom est inscrit sur le dernier feuillet avec la date de septembre 1589; il se compose de 4 feuillets pour le titre et l'*Index*, 191 pages pour les épigrammes et 491 (507) pages pour les poëmes. Il faut remarquer qu'on doit trouver entre les pages 240 et 241, 8 feuillets intercalaires, avec ce titre : *quæ sequuntur addenda sunt Panegyrico Porphirii*. Ces feuillets, paginés 241-256 et signés KK. vij. à KK. xiv., sont indispensables au volume. — Les épigrammes sont divisées en 4 livres, et parmi les poëmes ou autres pièces, qui composent la seconde partie, nous signalerons seulement les Maximes de D. Laberius et de F. Syrius rangées par ordre alphabétique, 42 fables d'Avienus et 100 énigmes de Cœlius Symposius.

— Pithou (*Pierre*). Petri Pithœi opera sacra, juridica, historica, miscellanea (Edita à Carolo Labbe). *Parisiis, ex offic. Nivelliana, apud Sebast. Cramoisy*, 1609; in-4 de 4 ff. prél., 840 pag. et 15 ff. pour la table.

Ce livre est dédié par Charles Labbe à Jacq.-Auguste de Thou, président au parlement. — Parmi le nombre considérable de traités et

d'opuscules en vers et en prose que renferme ce recueil, on en trouve de très-intéressants pour l'histoire de France et pour l'histoire littéraire. Nous croyons utile de publier une table complète de la collection, dans l'ordre adopté par l'éditeur, ainsi qu'il suit :

1. De latinis SS. bibliorum interpretibus.
2. Nicephori patriarchæ canon scripturarum (Græcè), cum Anastasii bibl. latina interpretatione.
3. Historia controversiæ veteris de processione sancti Spiritûs.
4. Comes theologus.
5. Mosaïcarum et Romanarum legum collatio.
6. Imp. Justiniani novellæ constitutiones.
7. Juliani antecessoris dictatum de consiliariis.
8. Ejusdem collectio de contutoribus.
9. Impp. Theodosii, Valentiniani, Majorani, Anthemii, novellæ constitutiones.
10. Consultatio de confiscatione bonorum in causâ perduellonis.
11. Consultatio de feudis Pedemontanis.
12. Rufi Festi breviarium rerum gestarum populi Romani. (Cette histoire renferme beaucoup de faits relatifs à la Gaule.)
13. Chronicon Prosperi Tironis Aquitani.
14. Adversariorum subcesivorum lib. II. (Traité de philologie, très-curieux.)
15. Bref recueil des évêques de Troyes (en un tableau ployé).
16. Mémoires des contes héréditaires de Champagne, ou de Brie; avec leur généalogie, en un tableau ployé.
17. Les libertez de l'Église Gallicane.
18. Ecclesiæ Gallicanæ in Schismate status; estat de l'Église Gallicane durant le Schisme. Extrait des registres et actes publics.
19. Harangue faite à Agen, à l'ouverture de la chambre de justice (1583).
20. Præfationes et notæ in varios auctores; — in Salvianum; — in Paulum Diaconum; — in Capitula Karoli magni; — in Ferrandum; — in leges Wisigothorum; — in Annales Francorum.
21. Præfatio, variæ lectiones, emendationes et notæ in Quintiliani declamationes.
22. Præfatio et variæ lectiones in Juvenalem.
23. Variæ lectiones in Persium.
24. Notæ in vet. comment. Juvenalis.
25. Emendationes in Epigrammata vetera.
26. Præfationes in edictum Theoderici; — in Ottonem episcopum Frisingensem; — in Phædri fabulas; — in Catonis disticha.
27. Epistola ad Ant. Oiselium.
28. Poema ad Jac-Aug. Thuanum.
29. Carmina in diem natalem; — de Henrico IV rege; — in Lutetiam; — in librum Jac.-Aug. Thuani de re accipitrariâ; — in obitum P. Ronsardi.
30. Petri Pithœi vita, à Josia Mercero; testamentum, ac tumulus (on y trouve des vers latins de Nic. Rapin, de J. Passerat, de Nic. Rigault, etc.)
31. Petri Pithœi elogia, excerpta ex historiâ Jac.-Aug. Thuani, et ex lib. elogiorum Scævolæ Sammarthani.

— Pithou (*Pierre*). Commentaire sur le traité des libertez de l'Église gallicane de maistre Pierre Pithou, avocat (par Pierre Dupuy). *Paris*, 1652;

2 part. en 1 vol. in-4, de 300 et 182 pag. avec les prélim., la table et le privil.

Première édition de cet excellent commentaire, publié par Jacques Dupuy après la mort de son frère Pierre Dupuy, qui eut lieu en 1651. Le traité de Pierre Pithou, dédié à Henri IV en 1594, est un des ouvrages les plus exacts qui aient été écrits sur cette matière. Il est divisé en 83 articles; et chaque article est suivi d'un commentaire de Pierre Dupuy, qui dédia son œuvre à Mathieu Molé, garde des sceaux de France.

La seconde partie est composée de trois traités 1. *De l'origine et des progrès des interdits ecclésiastiques.* — 2. *Mémoire pour faire voir que les informations de vie et de mœurs de ceux que le roi nomme aux évêchés, doivent être faites par les ordinaires.* — *Histoire contenant l'origine de la Pragmatique sanction faite à Bourges par le roi Charles VII, l'an* 1439, *et des concordats faits en la ville de Boulogne entre le pape Léon X et le roi François Ier, l'an* 1516. — Cette histoire est fort curieuse.

— ROBERT. Gallia christiana; operâ Cl. Roberti, lingonensis præsbiteri. *Lut. Parisiorum, Séb. Cramoisy*, 1626; in-fol., carte.

Bel exemplaire d'un livre rare et estimé. Le titre est orné des armes d'André Frémyot, archevêque de Bourges, auquel cet ouvrage est dédié. L'épître dédicatoire est suivie de tables chronologiques et alphabétiques des Papes, antipapes, empereurs, rois, etc.; et d'une table des indictions, des lettres dominicales et des Pâques : le tout pour servir à vérifier les dates. Une carte géographique des évêchés de France précède le texte.

Claude-Robert, né près de Bar-sur-Seine, vers 1564, mourut à Châlons-sur-Saône, le 16 mai 1637; il était archidiacre et grand vicaire de l'évêché de Châlons. Claude Robert est le premier qui ait écrit l'histoire ecclésiastique des diocèses de France. Il avait préparé pour une seconde édition, des matériaux qui furent remis par le conseiller de La Mare à MM. de Sainte-Marthe : ceux-ci en firent usage pour publier, l'an 1656, le *Gallia Christiana* en 4 vol. in-folio.

Cependant, l'ouvrage de Cl. Robert est toujours estimé. La notice par ordre alphabétique des Abbayes de la France, imprimée à la fin du volume, ne se trouve pas dans les éditions postérieures du *Gallia Christiana*. Il en est ainsi pour les trois appendices, qui contiennent : 1° les chanceliers de France, qui ont été évêques, les grands maîtres de l'ordre de Malte, et les généraux des différents ordres religieux; — 2° les patriarches et archevêques de plusieurs pays étrangers; — 3° les annales des villes de Dijon et de Beaune; et un discours *de morte pulchra, honesta, preciosa.*

— ROBERT DE EUREMODIO. Cato moralissimus cum elegantissimo commento (per fratrem Robertum de

Euremòdio, monachum Clarevallis). *Parisiis*, *Wolfgang Hopyl*, 1494; in-4 goth., de 31 ff.

Parmi les nombreuses éditions du quinzième siècle, des distiques de Caton, citées par Hain, on ne trouve pas l'édition de *Paris*, *W. Hopyl.* On doit en conclure qu'elle est très-rare.

La grande marque de l'imprimeur est gravée au-dessous du titre. On lit sur le deuxième feuillet : *Incipit liber de doctrina Catonis ampliatus per sermones rhetoricos et morales*, *per fratrem Robertum de Euremodio monachum Clarevallis.* Suit une dédicace *Adolescentulo Petro de Salutiis.* — Le commentateur attribue ces distiques moraux à Marcus Cato, quoique l'auteur soit Dyonisius Cato ; mais telle était alors l'opinion générale.

Ces préceptes d'une morale pure, et conformes aux principes des stoïciens, jouirent d'une grande vogue dans le moyen âge, et furent souvent réimprimés.

La souscription de cette édition, imprimée sur le recto du dernier feuillet, *hic finem aspice Catonis....*, est suivie de six vers latins à la louange de frère Robert, et de deux lignes en prose : *Non viribus*, *aut velocitatibus aut celeritate corporum res magne geruntur : sed consilio*, *sententia et autoritate.*

— Mundin. Cy est Lanathomie de maistre Mundin boullonnoys, naguère traduicte de langue latine en vulgaire ou francoyse (par Richard Roussat); ou sont plusieurs figures et apostilles. *Imprimée à Paris*, *par Alain Lotrian et Denis Janot*, *imprimeurs et libraires*, 1532; pet. in-fol., goth., titre rouge et noir, front., fig.

Bel exemplaire d'un livre très-rare; il est orné d'un frontispice, de 20 figures anatomiques gravées sur bois, et de lettres grises.

Mundini, médecin italien du quatorzième siècle, s'appliqua avec zèle à l'étude de l'anatomie. Plus méthodique que Galien et Avicenne, il décrivit avec soin les parties du corps humain, dans un ouvrage qu'il composa en 1315, et qui fut imprimé plusieurs fois, au quinzième siècle et au seizième, sous le titre de *Anothomia* ou *Anathomia.* L'édition *princeps* date de 1478; mais la première édition citée avec figures est de 1498, *Venise*, *J. et Gr. de Gregoriis.* On a dit que cette édition n'était pas le premier livre où se voient des figures anatomiques, puisque des planches de ce genre se trouvaient déjà dans le *Fasciculus medicinæ* de Jean de Ketham, imprimé également à Venise, par J. et Gr. de Gregoriis, en 1491 et en 1495. On aurait dû ajouter que l'*Anothomia* de Mundini est cependant le premier ouvrage orné de figures anatomiques; car celles qui sont insérées dans le *Fasciculus* appartiennent à l'*Anothomia*

de Mundini, qui fait partie de ce recueil. Les mêmes planches ont servi pour les deux éditions publiées par J. de Ketham, et pour l'édition séparée de 1498.

La traduction de l'Anatomie de Mundini, par Richard Roussat, médecin et chanoine de Langres, est plus rare que l'original latin. Nous croyons que c'est le plus ancien livre d'anatomie écrit en français; et les vingt planches qu'on y trouve ont été gravées pour cette édition. Richard Roussat dédia cette traduction à son oncle, Hugues Marmier, président à Dôle et chancelier de la reine. La dédicace est suivie de six vers latins adressés à Nicolas Dorigny, président au parlement de Paris; et de deux distiques, au lecteur et aux envieux. Le *translateur* nous apprend dans le *Prologue*, qu'il traduisit l'œuvre de Mundini, afin d'être utile *aux simples gens excercans et praticquans l'art de cirurgie* : Ceci explique l'extrême rareté de ce volume, qui a subi le sort de tous les livres d'usage.

— Sallé. Hymni sacri et novi : authore Jo Sallé, Autissiodoræo presb., sanctæ Trecensis ecclesiæ canonico. 2 vol. in-12, *Manuscrits*.

Jean Sallé d'Auxerre était chanoine de l'église de Troyes. La date de sa mort est fixée par plusieurs notes marginales. ajoutées en forme de réflexions sur certains passages des hymnes insérées dans le premier volume. Ainsi, on lit p. 161 : *Hanc instantiam authori concessit Deus*, *die* 18 *Aprilis* 1767; — et page 178 *bis* : *Authorem ad se attraxit Deus die* 17 *Aprilis anni* 1767, *in vigilia Paschali;* etc. — Ainsi, on ne peut douter que Jean Sallé ne soit mort le samedi saint, 18 avril 1767; mais la date de sa naissance et les événements de sa vie nous sont complétement inconnus.

Ces deux volumes, manuscrits et autographes, contiennent 812 hymnes sacrées et inédites de J. Sallé, divisées en 3 classes. 1re classe : *Verbo pontifici.* — 2e classe, en 3 parties : *Proprium de tempore; Proprium sanctorum; Commune sanctorum.* — 3e classe : *De diversis* et *supplementum.*

Quoique cette copie soit autographe, on n'y trouve ni la dédicace à Jésus-Christ, ni la préface, ni les arguments, ni le supplément de 104 hymnes, composées sans doute plus tard, et insérées dans le manuscrit in-4 de l'auteur.

Nous ignorons si l'église de Troyes, suivant l'exemple de l'ordre de Prémontré, avait adopté ces poésies pour les offices du chapitre. Toujours est-il que, parmi les hymnes sacrées de J. Sallé, on en remarque plusieurs qui mériteraient de faire partie du Rituel.

— Sallé. Hymni sacri et novi : authore Jo. Sallé, Autissiodoræo presbytero, sanctæ Trecensis ecclesiæ canonico. *Manuscrit* du xviiie siècle; in-4 de 876 p.

Elenchus hymnorum, cum præfixis hymno cuilibet argumentis : auth. Jo Sallé. ***Manuscrit*** **in-8 de 54 ff. pleins.**

Manuscrit complet ET AUTOGRAPHE DES POÉSIES SACRÉES de JEAN SALLÉ, PRÊTRE D'AUXERRE et CHANOINE DE TROYES. Les nombreuses corrections, additions et suppressions, de même écriture que le texte, prouvent évidemment que ce manuscrit est autographe.

L'auteur explique d'abord par quelle raison il a inscrit son nom sur le titre de ses œuvres : *Ex præscripto concil. Turonensis anno* 567, *Canone* 23, *nomen authoris hymnorum in limine prænotandum; ideo proprium nomen præfigimus.* Sur le verso du titre, on lit une longue dédicace à Jésus-Christ, *Domino Jesu*, composée en style lapidaire.

Vient ensuite une *Préface* de quatre feuillets, avec des corrections et des augmentations. Jean Sallé nous apprend, dans cette préface, qu'il composa sa première hymne le 16 janvier 1761. Or, comme il mourut le 18 avril 1767, il acheva cette œuvre en moins de six ans. Le volume contient 916 hymnes ; ce qui prouve que l'auteur était doué d'une merveilleuse facilité pour écrire en vers latins. « On pourrait, dit-il, m'objecter que mon œuvre devient inutile après les travaux du même genre exécutés par Santeuil et Coffin. Mais, je n'ai pas eu l'intention de rivaliser avec ces excellents poëtes latins. Si j'ai traité quelquefois les mêmes sujets, j'en ai traité un grand nombre qu'on ne trouve point dans leurs ouvrages. » *Plurima canimus quæ apud Santolium vel Coffinum non reperiuntur.*

Les hymnes de Sallé sont précédées de courtes notices, en forme d'arguments, et elles sont accompagnées de notes explicatives. Le *propre du temps* est classé d'après le bréviaire ; les saints sont rangés par ordre chronologique. Enfin, ce recueil est divisé en trois classes. La première, *de Christo Verbo-pontifice*, contient 36 hymnes ; la seconde, subdivisée en trois parties, comprend 26 hymnes : 1. — *Proprium de tempore ;* 2. — *Proprium sanctorum ;* 3. — *Commune sanctorum.* La troisième classe *de diversis*, renferme 28 hymnes. La *Table des matières* est suivie d'un *Appendice* de 26 hymnes. — Total général, 916.

On remarque dans le *Proprium sanctorum*, plusieurs notices sur des saints principalement honorés à Troyes et à Auxerre. Enfin, nous signalerons (p. 319) une dissertation sur l'*adoration du cœur de Jésus-Christ*, que J. Sallé considère comme une superstition inouïe et contraire à la foi catholique. *Non solùm inauditum est*, *sed etiam fidei catholicæ contrarium.* Il cite au bas de la page un livre français relatif à cette dévotion, et intitulé : *Le thrésor des thrésors, principale dévotion négligée, prouvée victorieusement.*

D'après une note autographe, intercalée entre les pages 532-533, l'ordre des Prémontrés avait adopté pour son usage les hymnes de J. Sallé.

Le catalogue des hymnes (*Elenchus Hymnorum*) est également autographe. Ses 41 premiers feuillets contiennent le titre, et le catalogue avec

des arguments pour chaque hymne. Les 13 derniers feuillets reproduisent le premier vers des 916 hymnes, dont est composée l'œuvre de J. Sallé.

Ce catalogue doit être annexé au manuscrit in-4.

— SAUVAGE (*Denis*). La Circé de Gio-Bapt. Gello, revue par le seigneur du Parc (Denis Sauvage), son premier traducteur. *Paris, Jean Ruelle*, 1572; in-16 de 142 ff.

Rare et jolie édition. — Jean-Baptiste Gelli, né à Florence en 1498, mourut en 1563. Fils d'un tailleur, il exerça la profession de son père, et ne commença ses études littéraires qu'à l'âge de vingt-cinq ans. Il publia cependant plusieurs ouvrages qui lui acquirent une grande réputation. La *Circé* est une fiction morale, dont la composition est singulière.

La traduction française, par Denis Sauvage, sieur du Parc, parut d'abord à Lyon, chez Guill. Rouille, en 1560, et fut réimprimée à Paris, en 1572. On a conservé dans cette édition, la dédicace du libraire de Lyon, à la reine mère (Catherine de Médicis). Cette épître est d'un style remarquable. On lit ensuite un *Avis* de D. Sauvage aux lecteurs, dans lequel il s'excuse de faire usage des mots nouvellement forgés, vu la pauvreté de la langue française, pour les matières philosophiques.

Gelli a emprunté le sujet de la Circé à Homère. Il suppose que cette enchanteresse est disposée à rendre la forme humaine aux compagnons d'Ulysse, pourvu qu'ils y consentent eux-mêmes. Ulysse s'entretient alors avec ces animaux, et cherche à leur inspirer, par ses raisonnements, le désir de redevenir hommes; mais il échoue presque complétement : l'éléphant seul consent à la métamorphose. Ces dix dialogues d'Ulysse avec l'huître, la taupe, la couleuvre, le lièvre, la biche, le cheval, le chien, etc., sont l'œuvre d'une brillante imagination, et respirent la morale la plus pure.

Nous renvoyons, pour plus de détails sur la Circé, à l'*Analecta biblion* du Mis du Roure, t. Ier, p. 381-386.

— Histoires de Paolo Jovio, Comois, evesque de Nocera, sur les choses faictes et avenues de son temps en toutes les parties du Monde; trad. de lat. en franç. par Denis Sauvage, seigneur du Parc, champenois. *Paris, Olivier de Harsy*, 1570; 2 tom. en 1 vol. in-fol.

Cette histoire des événements, qui eurent lieu depuis l'an 1494 jusqu'en 1547, commence à la conquête de Naples par Charles VIII et finit à la mort de François Ier. Elle est divisée en 45 livres; mais il existe deux lacunes : l'une du 5e livre au 10e inclus; cette partie, comprenant

l'histoire depuis la mort de Charles VIII jusqu'à l'élection de Léon X, avait été détruite lors du sac de Rome en 1527. L'autre lacune, du 19e livre au 24e inclus; cette partie, qui devait s'étendre depuis la mort de Léon X jusqu'à la prise de Rome, n'a jamais été écrite. Paul Jove déclare qu'il n'a pas voulu raconter des scènes si douloureuses et si funestes. Il a cherché à combler ces lacunes en remplaçant, par des sommaires, le texte des douze livres qui manquent.

Denis Sauvage, seigneur du Parc, historiographe de Henri II, traduisit cet ouvrage de latin en français. La première édition est de 1552. Celle de 1570, revue par l'auteur, est la seconde. Le premier tome est dédié à Catherine de Médicis, et le second tome, à Marguerite, duchesse de Berry, sœur de Henri II, devenue duchesse de Savoie.

On remarque dans cette traduction l'emploi de deux nouveaux signes de ponctuation, inventés par Sauvage : la *paranthésine* et l'*entrejet*, qui ne pouvaient, disait-il, être remplacés par la virgule et le point. On sait que Denis Sauvage était considéré comme un bon grammairien; plusieurs mots créés par lui ont été adoptés par l'usage, tels que *jurisconsulte*, *astuce*, *dimension*, *fastidieux*, etc.

— Philosophie d'amour, de M. Léon Hébreu; trad. d'ital. en franç., par le seigneur du Parc, champenois. *Lyon*, *Guill. Rouille*, 1551; in-8 de 675 pag. et 21 ff.

Première édition, rare (1). Juda Abrabanel, fils du rabbin Isaac, mort en 1508, exerça la médecine à Gênes. On le nommait *Maître Léon*, et il publia, en 1535, ses *Dialogi d'Amore*, sous le nom de Léon Hébreu. Cet ouvrage de métaphysique est divisé en trois dialogues, entre *Philo* et *Sophie*. Le premier traite de l'essence d'amour; le second, de la communité, c'est-à-dire, de l'universalité d'amour. On trouve dans ce dialogue une histoire des amours de tous les dieux du paganisme, ainsi que des amours des douze signes du zodiaque et des planètes, le tout expliqué naturellement ou moralement. Le troisième dialogue traite de la généalogie d'amour.

Denis Sauvage, sieur du Parc, né vers 1520, à Fontenailles-en-Brie, et mort vers 1587, dédia sa traduction à Catherine de Médicis et confia son livre aux presses lyonnaises. Il était l'ami de Jacques Peletier, et à l'exemple de celui-ci, il voulut travailler à la réforme de la langue française. Ce volume fournit à ce sujet de curieux renseignements. L'auteur dit dans l'Avis aux lecteurs : « Pource qu'il m'a esté force d'user de mots nouveaux en matière nouvelle, j'ay mis un dictionnaire sur la fin du livre, pour l'exposition de tels mots. » En parcourant ce glossaire d'une centaine de mots nouveaux, on en remarque un grand nombre qui ont été adoptés par l'usage, tels que : Astuce, Aéré, Benévole, Circumscript,

(1) Le titre est encadré dans une grande et charmante gravure sur bois, à personnages, qui doit être attribuée au Petit Bernard.

Dimension, Extérieur, Effréné, Éminent, Fastidieux, Identité, Intrinsecque, Immédiatement, Moteur, Satiété, Véhicule, etc.

— SORET. L'élection divine de saint Nicolas à l'archevêché de Myre, poème dramatique, par N. S. R. (Nicolas Soret, rémois). *Reims, Nic. Constant*, 1624; in-8, front.

POËME DRAMATIQUE, RARE. — Tous les feuillets de cet exemplaire sont remontés.

Nicolas Soret, prêtre et poëte français, né dans le diocèse de Reims, devint maître de grammaire des enfants de chœur de la cathédrale de Paris. Ce mystère, ou *synode épiscopal*, fut représenté dans l'église de Saint-Antoine de Reims, le 9 mai 1624. Les jeunes Rémois qui remplirent les onze rôles de cette pièce sont nommés page 75.

Nicolas Soret était de l'école de Ronsard. On trouve dans cette œuvre les mots composés mis à la mode par son maître en poésie, tels que le ciel *embrasse tout*, les mousches *suce-fleurs*, les grues *haut-volantes*, *l'inpide* mer qui *flo-flotte*, un lion *trotte-voie*, nos premiers parents *mange-pommes*, etc., etc. Nous citerons encore ces vers singuliers sur les planètes:

« Saturne le songeard, Jupin darde-tonnerre,
Mavors le belliqueux, Phébus œil de la terre,
L'aphrodite Vénus, Mercure porte-vent,
Diane au blesme front, en leur globe mouvant
Tous, d'un ordre réglé par la cause première,
Font plus prompts ou plus lents leur ronde coustumière. »

L'*Élection divine* est suivie de la *Vie de saint Nicolas*, en stances, et d'un *Cantique de la résurrection*, précédé d'une gravure sur bois relative au sujet.

— SOREL. Perfidæ Carthaginis, seu Rupellæ justa expugnatio, à Ludovico justo facta; authore N. Sorello, sezaniensis municipii judice. *Parisiis, P. Le Mur*, 1628; in-4 de 8 pag., cart.

Poëme de 187 vers latins, composé à l'occasion du siége de la Rochelle par Louis XIII, et dédié par N. Sorel, juge de Sézanne, à Charles de Valois, duc d'Angoulême.

L'auteur suppose que les cendres de Carthage, dispersées par les vents, vinrent s'abattre sur la Rochelle, et inspirèrent aux habitants de cette ville leur trahison envers le roi et la religion catholique. Il décrit dans ses vers, qui ne manquent ni d'énergie, ni d'élégance, la défaite de la flotte anglaise et la prise de l'île de Rhé, qui entraînèrent la réduction de la Rochelle.

N. Sorel n'est point cité parmi les écrivains de la Champagne.

— Strebæi (*Jac.-God.*). Rhemensis, de electione et oratoriâ collocatione verborum, libri duo. *Parisiis, Mich. Vascosan,* 1538; in-4, de 4 ff. lim. et 134 feuillets chiffrés au recto.

Livre rare, imprimé avec les beaux caractères de Michel Vascosan, le gendre de Josse Bade. Il est orné de jolies initiales à vignettes.

Jacques-Louis Strébée, de Reims, rhéteur et savant helléniste, mourut vers 1560. Il composa son livre *De electione verborum* dans une maison de campagne du cardinal Jean le Veneur, tandis qu'il enseignait à de jeunes parents de ce prélat la philosophie et l'art oratoire.

Ce cours de rhétorique est divisé en deux livres. Le premier traite spécialement de la nature, de la différence et du choix des mots : Mots inusités, barbares, anciens, nouveaux, sublimes, etc., etc. Dans le second livre, l'auteur explique le mécanisme de la composition du discours ; puis, il consacre les derniers chapitres aux différents genres de style.

— Taix (*Guill.* de). Mémoires des affaires du clergé de France, délibérées en estats de Blois de 1576 et ez assemblées générales dudict clergé, tenues tant en la ville de Melun qu'en l'abbaye de S. Germain des Prez en 1579, 1580, 1585 et 1586 ; par Guillaume de Taix, doyen de l'église de Troyes, et député esditz estats et esdictes assemblées. *Paris,* 1625; 2 part. en 1 vol. in-4 (1re part.: 5 ff. et 360 pag. ; 2e part.: 174 pag. et 12 ff. pour la table).

Livre rare. — Guillaume de Taix naquit à Fresnay, près de Châteaudun, vers 1532 ; il devint chanoine et doyen de l'Église de Troyes, et abbé de Basse-Fontaine, et mourut le 7 septembre 1599. Député aux États de Blois, en 1576, il le fut également aux assemblées du clergé, tenues dans les années suivantes ; il dut ces missions importantes à son attachement à la cause royale et à son aversion pour la Ligue.

Les *Mémoires des affaires du clergé* rédigés en forme de journal sont d'une minutieuse exactitude. Cet ouvrage est fort curieux et renferme des particularités historiques qui n'ont pas cessé d'offrir un grand intérêt.

La première partie contient la relation de ce qui s'est passé dans la chambre du clergé aux États de Blois, depuis le 25 novembre 1576 jusqu'au 2 mars 1577. — Une Notice sur la famille de Guillaume de Taix, écrite par lui-même, en 1576. — Un Mémoire ou journal d'Odoard

Molé, chanoine de Troyes, l'un des députés du clergé, pour demander au roi la permission de tenir une assemblée générale, du 4 juin au 22 juillet 1578. — Un recueil des délibérations du clergé, dans l'assemblée commencée à Melun, le 20 juin 1579, et finie à Saint-Germain-des-Prés, le 1er mars 1580.

La seconde partie se compose des Remontrances des syndics du clergé de France, à MM. dudit clergé assemblés à Melun en 1579 ; et d'un recueil de ce qui s'est passé à l'assemblée générale du clergé, tenue à Saint-Germain-des-Prés, du 9 septembre 1585 au 10 mai 1586.

— TERNET. Almanach historial pour l'an de grâce 1686, exactement supputé par Claude Ternet, champenois. *Troyes, Jacq. Oudot, et à Paris, chez la Ve Nic. Oudot;* in-8.

Rare. — Cet almanach est composé sur le modèle de l'*Éphémeris ou Almanach historial*, par un disciple de M. Questier, pour l'année 1673. Le calendrier, interfolié de feuillets blancs pour servir d'agenda, contient des présages météorologiques et politiques, à chaque phase de la lune. Il est suivi d'une *Déclaration générale pour les quatre saisons*, et des *Prédictions et remarques particulières* sur les douze mois de l'année, avec les *histoires nouvelles* de chaque mois. Les dernières pages sont réservées à l'*Almanach du Palais*.

La pièce capitale de ce livre est le chapitre intitulé : *Lecteurs, écoutez la vérité;* avec l'épigraphe : *heureux qui possède une femme bien sensée.* C'est un recueil de passages de l'Écriture sainte, pour et contre les femmes. Des citations seraient superflues ; car on connaît assez tout ce qu'ont pu dire les détracteurs et les défenseurs du beau sexe : c'est un thème usé, mais qui, en 1686, devait assurer le succès d'un Almanach.

— TILENUS. Response à huit articles que le sieur Tilenus et les ministres de Sédan ont envoié au comte de Laval; par Tristan de Ville-Longue, abbé de Bucilly. *Reims, la veuve Jean de Foigny* (Catherine Jabot), 1605; in-8 de 6 ff. et 192 pag.

Livre dédié à Henri IV. Cette longue dédicace est suivie de vers latins et français, composés à la louange de l'auteur, par Augustin Petitpied, chanoine de Reims, frère Jacques de Foigny, et frère Benoist de Vendy.

Daniel Tilenus, ministre protestant à Sedan, avait envoyé au comte de Laval, peu de temps avant sa conversion, une dissertation théologique contre la religion catholique, dans le but d'ébranler sa résolution.

Les raisonnements de Tilenus n'empêchèrent point ce jeune seigneur de se convertir; et Tristan de Ville-Longue écrivit ce volume, pour réfuter les doctrines du ministre de Sedan.

On s'intéresse à ce livre de controverse, lorsqu'on apprend que l'auteur, Tristan de Ville-Longue, était aveugle depuis l'âge de six ans, et que cependant il devint docteur en théologie, conseiller et prédicateur du roi, et abbé de Rucilly, au diocèse de Laon. La réponse à Tilenus est probablement le seul ouvrage qu'ait publié Tristan de Ville-Longue; il mourut en 1631.

— TILLET (Du). Luciferi episcopi Calaritani ad constantium imp., opuscula (à Jo. Tilio edita cum scholiis). *Parisiis, Michel Sonnius*, 1568; pet. in-8 de 4 ff. et 372 pag.

Bel exemplaire des œuvres de Lucifer, évêque de Cagliari, mort en 370. Cet évêque défendit avec fermeté saint Athanase contre les ariens, et fut exilé. C'est pendant son exil qu'il composa les divers opuscules publiés pour la première fois, par Jean du Tillet, évêque de Meaux, mort en 1570. — Ces opuscules sont : Deux livres pour la *défense de saint Athanase; des rois apostats; qu'il ne faut point communiquer avec les hérétiques; qu'on ne doit user d'aucun ménagement avec ceux qui pèchent contre Dieu; qu'il faut mourir pour le fils de Dieu.* Tous ces ouvrages sont écrits avec une extrême véhémence, et remplis de textes de l'Écriture adaptés au sujet. Du Tillet a ajouté au volume, quelques *lettres* de Florent et de saint Athanase à Lucifer, et des *scholies* servant de glossaire.

— VIENNE (de). Le philosophe de court, par Philibert de Vienne, champenois, avocat au parlement de Paris. *Paris, Est. Groulleau*, 1548; in-16 de 110 ff. non chiffrés.

Volume très-rare et curieux. — L'auteur adresse le *Prologue* à l'*Amye de vertu*, qui lui avait reproché plusieurs fois de ne pas tenir ses promesses : « Le naturel d'entre vous femmes est, quand (selon vostre bonne coustume) vous souhaitez quelque chose, tant petite et difficile soit-elle, l'appétit vous en croist si grand, que sans considérer l'opportunité et la possibilité, vous ne pensez sinon à la nécessité de l'avoir. »

La philosophie de cour qu'enseigne Philibert de Vienne n'est pas tout à fait de la morale usuelle. « Ceste philosophie morale et nouvelle peult estre ainsi définie : la cognoissance de vivre à la mode de la cour. » C'est d'après ces principes que l'auteur traite de la prudence, de la justice, de la libéralité, de la tempérance et de la bonne grâce. Il considère comme des qualités essentielles au courtisan, la dissimulation, la défense de son honneur par le duel, etc. On trouve dans ce livre des

maximes, telles que celles-ci : « Celuy qui le plus subtilement trompe son compagnon, est le plus sage. » — « Estre ouvert et simple, appartient aux bestes et aux nyais. » — « Les apparences sont le principal de nostre philosophie : Et quels nous semblons, tels sommes-nous jugez. Ainsi, tenir le bien d'autruy n'est que galantise, moyennant que cette détention soit couverte de quelque vérissimilitude de raison. »

De Vienne a semé cet ouvrage d'anecdotes et de passages d'auteurs latins qu'il a traduits en vers français. On lit sur les derniers feuillets, soixante vers français composés par *le petit Angevin* à la louange du *philosophe de court*.

— VILLENNES (de). Les Élégies choisies des amours d'Ovide, par le marquis de Villennes, gouverneur de Vitry-le-François. *Paris*, *Cl. Barbin*, 1668; pet. in-12 de 11 ff. et 143 pag.

Une des plus anciennes traductions en vers, de quelques élégies d'Ovide. — Nicolas Bourdin, marquis de Villaines, baron de Chapelaine d'Anglure, gouverneur de Vitry-le-Français, mourut en 1676 ; il avait fait partie de l'académie de l'abbé d'Aubignac. — On lit dans la préface : « Quand je me suis proposé de faire la version de ces élégies, je n'avois pour objet que mon divertissement. Comme il peut arriver toutefois que l'événement ne répondît pas à l'intention que j'avois de les laisser inconnues, et qu'elles pourroient voir le jour, pour lequel elles n'avoient pas été destinées, j'ai jugé qu'il ne seroit point inutile de dire icy quelque chose sur l'auteur, sur son ouvrage et sur la traduction que j'en ai faite. » La précaution n'était pas superflue, puisque la préface et les quarorze élégies traduites en vers français par le marquis de Villaines furent imprimées en 1668, du vivant de l'auteur.

Cet exemplaire contient deux feuillets, l'un après le titre et l'autre après la préface, sur lesquels sont gravées les armoiries de Louis Bouthillier de Chavigny, chevalier de Malte, mort en 1694, et du marquis de Beaujeu, son frère.

— VIGNIER (*Nicolas*). Sommaire de l'histoire des François, extrait de la bibliothèque historiale de Nicolas Vignier, de Bar-sur-Seine : avec un traicté de l'origine, estat et demeure des François. *Paris*, *Séb. Nivelle*, 1579; in-fol. de 12 ff., 421 pag. et 7 ff. pour l'errata et la table.

Le *Sommaire de l'histoire de France* est rédigé en forme d'Annales, depuis l'an 395 jusqu'à l'avénement de François Ier le 1er janvier 1515. Les événements remarquables sont groupés, à longues lignes ou à deux colonnes, sous chaque année inscrite en marge, entre les deux filets qui

encadrent les pages. — L'ouvrage est divisé en quatre livres. Le premier s'arrête à la fin de la première race. Le second est consacré à l'histoire des rois de la seconde race. Le troisième commence au règne de Hugues-Capet et finit avec le règne de Charles le Bel, en 1328. Le quatrième contient l'histoire chronologique de France, depuis Philippe de Valois, jusqu'à la mort de Louis XII.

Le *Traité de l'origine des Français*, qui précède les Annales, n'occupe que huit feuillets. Il a été réimprimé à part, avec des augmentations de l'auteur, en 1582, à Troyes, in-4.

On lit sur le titre du volume cette note autographe : *Ex Museo du Tilliot, anno* 1710.

— VIGNIER. De la noblesse, ancienneté, remarques et mérites d'honneur de la troisiesme maison de France (attribué à Nic. Vignier). *Paris, Abel l'Angelier*, 1587; in-8 de 197 pag.

Réfutation du *Paradoxe, ou discours véritable de l'origine de Hugues Capet*, par J. de Saint-Julien de Balleure, doyen du chapitre de Châlons, imprimé en 1585. De Saint-Julien répondit à cette réfutation dans son *Apologie et plus que juste défense*, 1588.

L'auteur de ce traité plein d'érudition, *sur la troisième maison de France*, ne remonte qu'à Robert le Fort, qu'il fait chef de la troisième race, et tâche de prouver que Hugues-Capet parvint à la couronne, sans usurpation.

Nous avons attribué, comme tous les biographes et bibliographes, cette dissertation à Nicolas Vignier, historiographe de France et conseiller d'État, né en 1530 à Troyes, d'autres disent à Bar-sur-Seine, et mort à Paris en 1596. Cependant quelques passages nous font douter que Vignier en soit le véritable auteur. En effet, on lit (p. 70) : « Vignier a vérifié en sa bibliothèque historiale.... » et dans la page suivante : « Ce qui me fait croire avec Vignier.... »

— Raisons et causes de préséance entre la France et l'Espagne; par N. Vignier, de Bar-sur-Seine, historiographe du roi. *Paris*, 1608; in-8 de 4 et 70 ff.

Nicolas Vignier, né à Troyes en 1530, mourut à Paris en 1596. Il fut obligé de se retirer à Bar-sur-Seine, pour cause de calvinisme, et c'est pourquoi il se dit de cette ville, dans tous ses ouvrages. Il rentra cependant dans la communion catholique, et devint conseiller d'État et historiographe du roi Henri III.

Son traité de la préséance de la France, dans lequel on trouve un grand nombre de faits historiques honorables pour notre pays et un passage très-remarquable sur l'inquisition, est une réfutation, article par article, d'un livre composé en italien par Augustin Cranato, en faveur de l'Espagne.

Ce traité fut publié et dédié à Henri IV, par Jean et Nicolas Vignier, fils de l'historiographe de France.

— La Bibliothèque historiale de Nicolas Vignier, de Bar-sur-Seine, médecin et historiographe du roy. *Paris*, *Abel l'Angelier*, 1587, et *Ve Camusat*, 1650; 4 vol. in-fol.

Ouvrage estimé et rare, surtout avec le quatrième volume.

Les trois premiers volumes contiennent une histoire universelle et chronologique, depuis la création du monde jusqu'à l'an 1519. Le premier volume est dédié au roi Henri III; le second, à Mess. Anne de Joyeuse, duc et pair, amiral de France; le troisième à Nicolas de Neuville, sieur de Villeroy, conseiller d'État.

Le quatrième volume, achevé d'imprimer le 4 décembre 1649, fut publié par les soins de Hiérôme Vignier, petit-fils de Nicolas; il est dédié à Pierre Séguier, chancelier de France. — Les premiers feuillets renferment la *Vie de Nicolas Vignier*, par Guill. Colletet, et son *Éloge*, écrit en latin par Scevole de Sainte-Marthe et trad. en franç. par G. Colletet.

Le texte se compose d'une suite de la *Bibliothèque historiale*, de 1520 à 1560, époque de l'avénement au trône de Charles IX, et des additions et corrections que l'auteur avait préparées pour une seconde édition des trois premiers volumes.

— Vonté. Les travaux d'Aristée et d'Amarile; ci-devant imprimé sans nom et maintenant avoué du sieur de Cury, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy: 10e édit. *Paris*, *Louys Boullenger*, 1624; pet. in-12 de 8 ff. et 248 pag., titre gr.

Dans le même volume : *La seconde partie des travaux d'Aristée et d'Amarille*, *dans Lutesce; dans laquelle sont contenus les amoureux dièsis de la bergère Usmélie et les feintes musicales du pasteur philosophique; par le sieur de Vonté*, *champenois*. *Paris*, *Darn. Guillemot*, 1624; pet. in-12 de 10 et 138 ff.

Livre rare et singulier. — Titre finement gravé. — On lit, après la préface, ce quatrain de l'*autheur* à *son livre :*

« Mon enfant, il est temps de paroistre en lumière, pour marcher seurement, par la terre et les cieux. Si quelqu'un veut sçavoir le vray nom de ton père, tu luy diras que c'est de Cury curieux. »

Le sieur de Cury et de Villepinte, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, publia d'abord, sans nom d'auteur, *les Travaux d'Aristée* qu'on s'empressa d'imprimer à Paris, à Rouen et au Mans. Ce roman contient des passages curieux, tels que l'Amour précepteur en toutes

sciences, et des aventures étonnantes ou figurent les dieux du paganisme des personnages allégoriques, etc.; le tout écrit d'un style prétentieux. Mais, les romans de ce genre étaient à la mode au dix-septième siècle et celui-ci eut au moins dix éditions.

La *seconde partie des Travaux d'Aristée* est encore plus singulière que la première. Le sieur de Vonté, Champenois, cherche à établir des rapports entre l'amour et la musique. Le but de cette dissertation romanesque est *clairement* expliqué par l'envoi du pasteur philosophique . « Usmélie, voici les Diesis de vostre amour, les Feintes de vostre affection, et les discordans accords de vostre cœur, de la musique desquels j'ay composé un air qui vous doit estre gracieux, puisqu'il est conforme à vostre chant; etc. »

— Joan. Vulteii Rhemi inscriptionum libri duo. — Hendecasyllaborum libri IV. *Parisiis, Sim. Colinæus,* 1538; 2 part. en 1 vol. in-16.

Édition imprimée avec les jolis caractères italiques de Simon de Colines.

Le recueil d'inscriptions et d'épigrammes (52 ff.) est dédié à Gilles Bohier, archidiacre de Reims. Il est suivi d'un livre d'étrennes (*Xeniorium liber*), dédié à Barthélemy Castellan, de Nice.

Les hendecasyllabes, imprimés à part en 112 ff., ont été ajoutés au volume : ils sont dédiés à François Bohier, évêque de Saint-Malo.

Nous y avons remarqué une pièce de cent quarante vers adressée à Jean Grollier de Lyon : c'est une violente diatribe contre la fortune. L'auteur dit qu'on a fait de la fortune une déesse qui réside au ciel, tandis qu'elle n'est qu'une peste qu'on doit reléguer aux enfers. Il donne pour preuve de son inconstance et de sa méchanceté, les persécutions auxquelles Grollier était en butte, sans les avoir jamais méritées. En effet, Jean Grollier, poursuivi par la malveillance et la calomnie, avait été accusé de on ne sait quel crime ; et se fiant uniquement à son innocence, il aurait infailliblement succombé, s'il n'avait été défendu par Christophe de Thou. (Voy. *Recherches sur J. Grolier,* par Le Roux de Lincy, ff. 39-41.)

— Vulteius. Jonnis Vulteii, remensis, epigrammatum libri duo. *Lugduni, Seb. Gryphius,* 1536 ; pet. in-8 de 176 pag.

Édition rare, de ces deux livres d'épigrammes, et dont on a même révoqué en doute l'existence. Le premier livre est dédié au cardinal Jean de Lorraine, archevêque de Reims, et le second livre, à Jean Boyssonné, jurisconsulte toulousain. On remarque dans le premier livre, l'épitaphe de Ponce Faciot, père de l'auteur, et d'Isabelle sa mère ; six épigrammes à son frère, Henri Faciot, et l'anecdote de François Ier et du Char-

bonnier, racontée en vers assez élégants. (Voy. Bouilliot, *Biogr. Ardennaise.*)

Jean Voulté, né à Reims, ou plutôt à Vandy-sur-Aisne (Ardennes) vers l'an 1510, et mort assassiné en 1542, se nommait Faciot. Il latinisa son nom en *Vulteius*, qu'on a traduit par Voulté ou Vautier.

— Witart. Traité des mesadventures de personnages signalez, trad. du lat. de J. Boccace, par Cl. Witart, escuyer, sieur de Rosoy et autres lieux, conseiller au siége présidial de Chasteau-Thierry. *Paris, Nic. Eve, relieur du roy*, 1578; in-8.

Traduction rare du livre de Boccace *de Casibus virorum illustrium*, dédiée à Charles de Roussy, évêque de Soissons, le 1er janvier 1578. Claude Witart nous apprend dans cette dédicace, qu'il était le neveu d'un archidiacre de Soissons, nommé Le Pelletier.

Cette édition est très-curieuse; car elle fait connaître le nom de Nicolas Ève, *relieur du roy*, *demeurant au cloz Bruneau*, *rue Chartière*, *à l'enseigne d'Adam et Ève;* la marque, représentant la chute de nos premiers parents, est gravée sur le titre.

Nicolas Ève exerça jusqu'en 1610; son frère puiné, Clovis Ève, également relieur du Roi, exerça jusqu'en 1627. C'est à ces deux frères qu'on doit les reliures ornées de si belles dorures exécutées pour Henri III et Henri IV. L. T.

REVUE CRITIQUE
DE
PUBLICATIONS NOUVELLES.

La ligue a Pontoise et dans le Vexin français, par H. Le Charpentier. *Pontoise*, *Seyès*, 1878 (*sic*); 1 vol. gr. in-8° avec 12 gravures.

Nous rendrons tout d'abord hommage à l'exécution typographique de ce beau volume : elle est irréprochable et nous noterons qu'il sort des presses de M. Paris, à Pontoise. Cela prouve, soit

dit en passant, qu'en province les imprimeurs peuvent rivaliser parfaitement avec leurs confrères de Paris : papier, caractères, lettres ornées, tirage, tout est de nature à satisfaire le plus exigeant amateur. Quant à l'intérêt historique du travail, il est très-grand, car il ne s'agit de rien moins que des annales de la Ligue dans tout le Vexin français : l'auteur est trop modeste en intitulant son livre : *la Ligue à Pontoise*. En réalité il concerne le vaste pays compris entre l'Oise, la Seine, l'Epte et le Beauvoisis. Pontoise avait alors une situation importante : placée en travers de la route directe de Paris à la mer, cette ville était la clef du Vexin et de la haute Normandie ; maîtresse des passages de l'Oise, elle eut toujours le triste privilége de devenir l'objectif des belligérants.

Le récit commence en 1550, année où à l'occasion du Jubilé, la population de Pontoise affirma encore plus chaleureusement ses sentiments catholiques. M. Le Charpentier écrit dès lors une histoire détaillée et des plus curieuses des événements accomplis dans la ville de ses institutions, de ses usages. Un chapitre est consacré à ses fortifications et à ses monuments. En 1589 commence la période militaire à l'occasion du siége pendant lequel la milice se conduisit si bravement. Ce siége est minutieusement décrit et le « journal » des événements présente un grand intérêt. Henri de Navarre cependant triompha et honora sa victoire par une louable humanité que n'imitèrent pas tous ses officiers. Malheureusement la ville y perdit un de ses beaux monuments, l'église de Notre-Dame, qu'on dut démolir à cause de l'état où l'avait réduit le bombardement. M. Le Charpentier nous donne l'histoire de cette collégiale. Nouveau siége en 1590, qui se termina par la rentrée des Ligueurs à Pontoise. Dès lors le récit se généralise et nous assistons à tous les événements accomplis dans le Vexin français, jusqu'à sa soumission à Henri IV, en mars 1594.

M. Le Charpentier complète son œuvre en reproduisant une collection de documents relatifs au sujet qu'il a traité, inédits ou réimprimés pour la première fois. C'est une heureuse idée et un exemple que nous recommandons à nos historiens locaux. Les plaquettes introuvables sont excessivement curieuses. Citons enfin la remarquable illustration de ce volume : douze grandes planches reproduisant les monuments de Pontoise, d'anciens plans, des

portraits et des autographes en fac-simile ; plus de vingt petits dessins dans le texte réunissant les sujets les plus variés pour la période de la Ligue à Pontoise. Nous dirons encore que le volume est terminé par trois tables alphabétiques des noms de lieux, des noms de personnes et des noms d'auteurs ou d'artistes.

La diplomatie française au XVII[e] siècle. — Hugues de Lyonne, 1642-1666, par J. Valfrey, *Paris*, *Didier*, 1878 ; 1 vol. in-8.

La publication de M. Valfrey donne la preuve de l'intérêt historique de la mesure libérale qui a enfin ouvert à peu près les portes trop longtemps closes des archives du Ministère des affaires étrangères, sans qu'il en résulte aucun préjudice sur nos relations diplomatiques. M. Valfrey a raconté en même temps les importantes négociations auxquelles fut mêlé M. de Lyonne, et la vie de l'ambassadeur même qu'il a pu reconstituer à l'aide de papiers de famille légués par la dernière marquise de Lyonne, en 1754, aux archives de l'Hôtel-Dieu. Le travail présente donc un ensemble complet, sans que M. Valfrey ait la prétention de faire connaître toute la correspondance politique de M. de Lyonne ; elle est immense et dépasse en étendue celle de Richelieu ou de Mazarin sans en avoir le relief. Mais il a su composer une étude très-neuve, car Lyonne est peu connu, et très-intéressante, car il fut mêlé aux incidents diplomatiques les plus importants de son temps.

Après une bonne notice sur M. de Lyonne, M. Valfrey aborde les deux grandes missions que nous ne pouvons qu'indiquer ici : la mission de Parme (1642-1643), dans laquelle l'ambassadeur eut à préparer une transaction entre Urbain VIII et le duc Farnèse, négociation à peu près ignorée jusqu'à présent et qui prouve une fois de plus la prévoyance de Richelieu qui, au milieu des plus vives préoccupations, n'en accordait pas moins une vive et active attention aux affaires des princes d'Italie et de rechercher leur alliance. Lyonne, sans réussir entièrement, avait remis les relations de la France avec la cour de Parme sur un bon pied et il avait fait preuve des qualités les plus brillantes et les plus solides.

A son retour Mazarin se l'attacha comme son principal secrétaire et les archives des affaires étrangères sont là pour prouver son talent et son zèle.

La mission de Rome occupe les années 1654-1656 : elle était des plus délicates. Il s'agissait de tenir en échec auprès de la cour pontificale les menées de Retz et de négocier l'éloignement définitif de l'ex-coadjuteur du siége de Paris. L'exposé des péripéties de cette mission est aussi piquant qu'intéressant et nous dirons encore qu'il est presque absolument neuf. A son retour, Lyonne fut comblé d'honneurs par la reine et bientôt envoyé à Madrid pour une négociation que M. Valfrey nous promet de nous faire bientôt connaître.

Ce volume mérite les plus sérieux éloges et il est d'une lecture très-agréable, empruntant même le charme de véritables mémoires. M. Valfrey signale une mine vraiment magnifique où il est à souhaiter que les travailleurs se pressent et surtout qu'on leur en facilite l'accès.

É. de Barthélemy.

Anciennes poésies françaises, tome XII, par MM. de Montaiglon et J. de Rothschild. — Œuvres de Gringore, tome II, édition des mêmes; 2 vol. de la *Bibliothèque elzevirienne.*

Nous sommes heureux de voir continuer cette pimpante bibliothèque elzevirienne dont les éditions sont composées avec tant de soin et tant d'érudition. MM. James de Rothschild et de Montaiglon y ont une part active. Nous le constatons aujourd'hui à l'aide de deux volumes également curieux. La « Vie de Monseigneur Saint-Louis par personnages », et en vers, compose le second tome de Gringore et elle est imprimée aujourd'hui pour la première fois. C'est un document des plus intéressants pour la littérature, l'histoire et l'étude de nos mœurs au moyen âge. M. de Montaiglon a résumé ces points dans une excellente introduction, dans laquelle en même temps il traite avec beaucoup d'érudition de l'importante question des mystères et apporte divers éclaircissements intéressants à la biographie de Gringore, qui fut, comme on sait,

de 1502 à 1515, le poëte officiel chargé de la confection des mystères à l'usage de la Cour.

Le tome XII des anciennes poésies françaises est digne de la collection. On sait que c'est à l'initiative de M. James de Rothschild que nous devons ce supplément si curieux et si important, car il mérite ce double éloge par les services qu'il rend à l'étude des mœurs et de la langue en France, au moyen âge. Nous signalerons « le Gouvernement des Trois-Estats du temps qui court, » la « Pronostication nouvelle, » le « Livre du Faulcon » la « Résolution d'Amours, » la « Vie de saint Mathurin de Larchant. » Chaque pièce est précédée d'une bonne notice, et les éditeurs n'ont pas épargné les notes. Nous souhaitons que cette collection s'augmente encore : il y aura profit pour tous.

Histoire de la guerre de Crimée, par M. C. Rousset, de l'Académie française. *Paris*, *Hachette*, 2 vol. in-8° de XIII-460 et 474 pages, avec un Atlas de dix planches.

Ce n'est pas là, à proprement parler, un livre de bibliophile. Toutefois, son importance historique, le talent et le caractère honorable de son auteur lui donnent droit au moins à une mention sommaire dans ce *Bulletin*.

M. Rousset a su tirer le meilleur parti possible des documents originaux et en grande partie inédits qu'il avait à sa disposition. Son travail est le dernier mot de l'histoire sur ce siége mémorable de Sébastopol, qui fut, suivant l'expression de Pélissier, « une grande bataille continue. » Il a surtout bien fait ressortir le rôle habile et honorable de conciliateur, rempli par le maréchal Vaillant, pendant la dernière période du siége, entre les généraux Niel et Pélissier. Le maréchal eut le mérite de faire écarter, comme n'étant plus approprié aux circonstances, le système de diversion lointaine soutenu par le général Niel, et d'abord préféré en haut lieu. Malgré l'échec sanglant du 18 juin, il appuya et fit prévaloir l'opinion persistante de Pélissier, que le point capital était Malakof. On sait que l'enlèvement de cette position suffit

en effet pour déterminer l'évacuation de la place, bien que toutes les autres attaques eussent échoué.

L'exécution de l'Atlas, gravé par M. Erhard, mérite des éloges. Les reliefs, les déclivités de terrains sont indiqués avec toute la précision possible, sur une échelle aussi restreinte. Nous recommandons surtout les planches 7, 8 et 10, représentant l'état successif des travaux d'approche aux principales époques du siége.

Cet ouvrage a obtenu un succès de haute estime; il maintient son auteur au premier rang parmi nos écrivains militaires, où l'avaient déjà placé d'autres travaux, notamment ses *Volontaires de* 1792, courageuse et utile réfutation de la légende révolutionnaire. L'évocation des souvenirs de Crimée a de plus un singulier mérite d'à-propos. Comme l'a si bien dit l'un de nos regrettés collaborateurs, « la France n'a pas trop de toutes ses gloires passées, pour se consoler des tristesses du présent, et prendre confiance dans l'avenir (1). »

B. E.

RABELAIS ET SON ŒUVRE, par JEAN FLEURY. *Saint-Pétersbourg, imp. Trenké et Fusnot.* — *Paris, Didier et Cie*, 1876-1877; 2 vol. in-12, de xx-456 et 581 pages.

Chacun connaît, au moins de nom, le livre du Cte H. de la Ferrière-Percy, *la Normandie à l'étranger*. Si quelque auteur du siècle prochain en écrit la continuation, il aura un long et intéressant chapitre à consacrer à M. Jean Fleury. Je ne lui déflorerai pas son sujet, et pour cause : tout ce que je sais de l'auteur de *Rabelais et son œuvre*, je l'ai lu dans le tome récent du *Catalogue* d'Otto Lorenz, qui le dit né en 1816 à Vasteville (Manche) et lui donne le titre de conseiller à la Cour (?), ce qui impliquerait sa naturalisation en Russie; je laisse à son biographe du XIXe siècle le soin de rechercher par suite de quelles circonstances il est allé s'y établir. La liste des ouvrages de M. Fleury montre qu'il s'est avant tout occupé d'enseignement philologi-

(1) Rathery, *le Comte de Plélo*, p. 297. (Plon.)

que à tous les degrés et d'histoire de la littérature. D'un autre côté, j'ai appris de fort bonne part qu'il prête une collaboration active et déjà ancienne à la partie littéraire d'un périodique très-avantageusement connu chez nous, dont la Bibliothèque nationale vient justement d'acquérir les premiers numéros qui remontent à 1829 : le *Journal* (français) *de Saint-Pétersbourg*. Il est aujourd'hui, dans la même ville, professeur de langue et de littérature françaises à l'Université impériale, ou plutôt « lecteur en langue française » selon la qualification officielle. Les membres de la section historico-philologique de cette Université lui ont un jour demandé une leçon sur Rabelais. Cette leçon, nous dit-il, est devenue un ouvrage en deux volumes.

Je viens peut-être un peu tard pour en parler. Dès le mois d'août dernier, il en est question dans le rapport lu à l'Académie française par le Secrétaire perpétuel, dissimulant mal le regret que ce travail n'ait pas été remis à l'Institut en temps voulu pour concourir avec celui de M. Em. Gebhart, qui a remporté le prix. De plus, *Rabelais et son œuvre* a été le sujet de deux comptes rendus, émanant de critiques devant l'autorité desquels je me fais très-petit, et qui ont paru presque simultanément : l'un de M. Frédéric Baudry dans le *Journal des Débats*; l'autre, plus développé et discutant bien des points de détail, de M. G. (aston) P. (âris), dans le numéro du 13 octobre 1877, de la *Revue critique*. Je crois cependant qu'il me restera encore quelque chose à dire, surtout en me plaçant au point de vue spécial des lecteurs ordinaires du *Bulletin du Bibliophile*.

Voici la division de l'ouvrage. Point de préface : quelques mots d'avertissement sur le but cherché par l'auteur en tiennent lieu. Une table bibliographique des principales sources citées occupe dix des pages liminaires; un grand tiers du premier volume traite de la biographie de Rabelais; alors commence l'analyse, chapitre par chapitre, des cinq livres du *Pantagruel*, appuyée par des citations nombreuses mêlées à de fort curieuses digressions, et se terminant vers la moitié du second tome; le reste est consacré à l'étude méthodique, en autant de chapitres distincts, des doctrines, tant religieuses et philosophiques que politiques, morales ou pédagogiques, de Rabelais; de son génie créateur de types et de son talent de composition; de son style envisagé successivement sous le rapport du choix des mots, de la grammaire, de la

prononciation et de l'orthographe; des écrivains qu'on peut considérer comme ses précurseurs et de ceux qui l'ont imité; enfin le dernier chapitre, qui a pour intitulé « la Réputation de Rabelais », passe en revue, siècle par siècle, tous ceux qui ont émis un jugement sur Rabelais, amis ou ennemis, éditeurs ou biographes.

Concevoir un plan aussi vaste est déjà quelque chose; mais pour le mettre à exécution, il faut se sentir, avouons-le, bien sûr de son propre savoir et encore davantage de sa force de résolution et de sa persévérance. Que de lectures à entreprendre! que de notes à relever et à classer rien que pour tracer les linéaments d'une telle œuvre! Pour se rendre compte de la prodigieuse somme de travail qu'elle représente, il suffit de jeter un regard d'abord sur la liste des sources, puis sur la table des matières. Que les curieux en fassent l'épreuve! Je les défie bien de résister à l'appât et de se contenter d'un examen aussi superficiel : ils voudront certainement tout lire.

C'est que M. Fleury ne laisse aucun passage saillant de son auteur sans le rapprocher ou de quelque modèle, ou de quelque imitation plus ou moins directs. Il parcourt ainsi le cycle tout entier de la littérature, des premiers âges du monde jusqu'à nos contemporains les plus immédiats; il nous fait visiter ce grandiose édifice, qui pour lui n'a guère de recoins obscurs, et nous passons très-allègrement en sa compagnie d'Homère à Beaumarchais, d'Aristophane à Bossuet, de Lucien à Victor Hugo, de saint Thomas d'Aquin à Béranger, du *Purgatoire de saint Patrick* à Alfred de Musset, etc., etc. Mais que l'on se rassure : aucun de ces rapprochements n'est étrange comme ceux que je viens de faire, en forçant la note à dessein, on se l'imagine bien, pour rendre le procédé de l'auteur plus sensible. Partout il sait garder le tact et la mesure qui caractérisent l'enseignement *ex cathedra*, et, à ce propos, il est impossible de ne pas remarquer, comme l'a fait, je crois, M. F. Baudry, que l'auditoire russe qui s'est intéressé à la « leçon sur Rabelais » doit être parvenu à un niveau de culture tel qu'il obligera beaucoup de Français à un retour sur eux-mêmes.

J'aurais trop à faire si je prenais à tâche d'énumérer les traits heureux qui se détachent de tout l'ensemble. Je me borne à citer, parmi les plus remarquables, de justes et délicates appréciations comme celles qui suivent : « Rabelais, quand il a trouvé un thème

« de plaisanterie, ne l'abandonne pas qu'il ne l'ait épuisé. C'est un « rapport de plus entre lui et Victor Hugo. » (I, 190.) — « Le « grand tort des enseignements tels qu'ils sont le plus souvent « donnés et reçus, c'est qu'ils n'entrent que dans la mémoire et « qu'on ne les *vit* pas ; pour la plupart des enfants l'étude est un « domaine, la vie pratique en est un autre. » (I, 215.) — « Ga-« varni était un esprit de la même trempe que Rabelais, mais « plus fin et saupoudré de Marivaux. » (I, 267.) — « Quand il « (Rabelais) a trouvé une veine plaisante, il la creuse, il l'épuise. « Nous insistons moins aujourd'hui.... C'était tout le contraire au « seizième siècle et même au dix-septième. Voyez Molière. Nos « paysans ont conservé cette manière de plaisanter. En écoutant « Panurge et Rabelais en général, il me semble entendre un écho « des plaisanteries qui ont bercé mon enfance. » (II, 23.) — « Rabelais ne savait pas mieux finir un livre que Lamartine, « comme orateur, ne savait finir un discours. » (*Ib.*, 190). — « L'ouvrage (*la Fin d'un siècle et du Neveu de Rameau*) serait beau-« coup plus intéressant s'il pouvait être dépouillé d'une partie « de ce verbiage à la Janin, qui gâte et ralentit les meilleurs ré-« cits, et réduit de deux bons tiers. » (*Ib.*, 357.) Je ne veux pas oublier non plus l'amusant parallèle (*ib.*, 115) entre les Enasés de Maistre Francoys et nos *gommeux*, ni d'instructives remarques sur les usages et la langue, tant du pays natal de l'auteur que de sa patrie d'adoption (I, 321, 339, etc.), dont je donnerai un seul et excellent type : « Il (Rabelais) nous raconte à ce sujet « (les paysans qui attrapent les lutins) une historiette (le diable « de Papefiguière) qui n'est pas de son cru, car à notre connais-« sance, les paysans de la Normandie et ceux de la Russie, qui « n'ont lu Rabelais ni les uns ni les autres, la racontent également « à leurs enfants. Il faut évidemment voir dans ce récit un de ces « contes qui sont l'héritage commun de la race âryenne. » (II, 169.)

L'indépendance du jugement et l'incisif de l'expression ne font pas défaut, comme on voit, à M. Fleury, et l'on retrouve ces qualités dans certains passages (I, 244, 245, 263, 270, et II, 134) où la guerre de Picrochole et l'échec de Charles-Quint devant Metz le conduisent, soit par analogie, soit par contraste, à exprimer ses vues sur nos malheurs nationaux d'il y a sept ans. Qu'elles soient conformes ou non à l'arrêt futur de l'histoire, leur doulou-

reuse amertume part, dans tous les cas, d'un cœur resté vraiment français. Je ne les reproduis pas pour des motifs aisés à comprendre : il y a des bibliophiles de toutes les opinions, et je ne veux froisser qui que ce soit. Mais, dans le même ordre d'idées, il ne se trouvera personne pour refuser des applaudissements à l'inspiration philosophique — et, espérons-le, prophétique ! — qui a poussé M. Fleury à s'écrier (II, 133), en assimilant Bringuenarilles à un diplomate-géant bien connu dont le nom a la même initiale : « Du temps de Rabelais, on n'avait pas encore « inventé la *guerre civilisatrice*.... Bringuenarilles.... puni par « une indigestion mortelle de son avidité est la personnification la « plus heureuse et la plus complète de la guerre, qui ruine les « vaincus sans enrichir les vainqueurs. Qu'a gagné l'Allemagne « victorieuse à la guerre de 1870 contre la France? La mort d'un « grand nombre de ses enfants, une indemnité qui n'a servi qu'à « faire enchérir dans le pays les objets de consommation et deux « provinces frémissantes du joug, QUI LUI PORTERONT MALHEUR « QUELQUE JOUR. »

Dans le domaine de l'érudition pure *Rabelais et son œuvre* nous assure, cela est aisé à inférer d'après ce qui vient d'être dit, plus d'une précieuse acquisition et vient fixer plus d'un point douteux. Je l'ai éprouvé pour ma part avec un très-grand plaisir en voyant cesser mes perplexités sur une question soulevée par un livre justement recherché et que l'on aime à alléguer : l'*Hellenisme en France* de M. Egger (1). Ce savant professeur, trompé, bien sûr, par un renseignement verbal donné à la légère ou par un auteur inexact, avance (I, 175, note 1) que le *Champfleury* de 1529 — qui était même déjà composé en 1526, comme l'atteste le privilége — « a cité le Gargantua ». Cela renversait à mes yeux toutes les données que les bibliographes récents ont fait prévaloir au prix de tant de labeur ; et me voilà à feuilleter très-assidûment le livre fameux de Geoffroy Tory, en y cherchant le nom de Rabelais ou de Gargantua, tant dans le texte que dans les tables ! Bien entendu j'en fus pour ma peine, et j'allais me décider à écrire à M. Egger. Heureusement, M. Fleury m'a apporté la lumière : il établit d'abord (I, 319, 320), qu'il y a une

(1) Paris, Didier, 1869, 2 vol. in-8. L'édition a été presque immédiatement épuisée.

simple rencontre entre le *Champfleury* et le discours de l'écolier limousin, dont la plus longue phrase se trouve déjà chez Geoffroy Tory, et il finit par se ranger à l'avis d'un commentateur qui a pensé que cette phrase n'a pas été copiée par Rabelais, mais qu'elle était passée à l'état de plaisanterie courante parmi les étudiants de l'Université.

Est-ce à dire que le livre de M. Fleury est absolument exempt d'imperfections? Nul ne veut le soutenir, à commencer, j'en suis certain, par l'auteur lui-même; et il me permettra de lui signaler, pour une prochaine édition, un certain nombre de rectifications d'inégale importance.

Ainsi l'identification de Bernard de Salignac avec Erasme (I, 74, 75) est de tout point inadmissible, et M. Rathery a eu cent fois raison de s'y refuser. S'il n'a pu « dire au juste ce que c'était que ce Salignac », on peut du moins prouver, rien que par la table du *Mémoire sur le Collége Royal* de l'abbé Goujet, qu'il y a eu sous François Ier un personnage haut placé et érudit qui portait le même nom que le correspondant de Rabelais. — La participation de Louis XV à l'opération sur les grains qu'on a appelée *Pacte de famine* (I, 155), n'est rien moins que prouvée historiquement. Il a même été nié que le *Pacte*, dans le sens surtout que lui a donné l'imagination populaire, ait jamais existé. M. Fleury peut consulter, à ce sujet, l'historien le plus complet et le plus récent de Louis XV, M. Alph. Jobez, républicain de l'avant-veille qu'on ne s'avisera jamais de suspecter de partialité pour ce roi. — Pic de la Mirandole n'a point « parcouru l'Italie offrant la discussion de ses propositions » (I, 336); on peut trouver ici même (1) des renseignements très-précis sur la façon dont il a publié ses thèses. — *La grand Gore*, expliquée (II, 14) par la doctrine épicurienne, ne semble pas du tout si « Haulte et puissante Dame » que cela. C'est bien plutôt celle dont M. Anatole de Montaiglon, il y a quelques années, a édité en fac-simile le *Triumphe* (2), qu'on a même un instant attribué à Rabelais, et sur ce point, je ferai observer que ce *Triumphe* pourrait être ajouté à la liste des ouvrages cités, à laquelle M. G. Pâris reproche de

(1) *Bulletin du Bibliophile* de 1875, page 330.

(2) Paris, Willem, 1874, 1 vol. pet. in-8, fig. sur bois; l'une d'elles, page XLVII, représente « la gorre de Rouen ».

ne pas faire mention du *Choix de poésies des quinzième et seizième siècles*, publiées aussi par M. de Montaiglon dans la Bibliothèque elzevirienne, avec la collaboration de M. le baron de Rothschild pour les tomes X à XII. Je m'étonne, pour ma part, de ne pas rencontrer dans cette liste le *Catalogue de la Bibliothèque de Saint-Victor* de M. Paul Lacroix (1), que M. Fleury paraît ne pas avoir connu. — Voici encore deux passages se rattachant par le lien réciproque qu'on va voir et qui sont à modifier. Dans le premier (I, 93), il est dit : « ON PRÉTEND même, que pendant son séjour à « Rome (en 1534), Rabelais eut le temps d'apprendre l'arabe, « que lui enseigna un évêque de Ceramith ; mais ce fait, s'IL EST « EXACT, se rapporte probablement à un autre voyage. » Dans le second (II, 132), nous lisons : « .... les îles de Tohu-Bohu (le « vide et la solitude en hébreu, nous dit un annotateur QUI DOIT « ÊTRE Rabelais lui-même). » L'annotateur dont il s'agit, n'est personne autre que l'auteur des notes placées à la fin de l'édition de 1553 des quatre livres du Pantagruel, sous la dénomination de *Briefve declaration, etc.*, et il ne suffit pas d'énoncer que CE DOIT ÊTRE Rabelais, puisqu'il est parfaitement certain que c'est lui. M. Fleury ne s'est pas souvenu du passage de l'édition Burgaud des Marets et Rathery (II, 178, note 2), où cela est démontré péremptoirement ; dès lors, il n'y a plus à se demander si le fait que Rabelais a reçu des leçons d'arabe à Rome est exact ; et l'expression ON PRÉTEND ne saurait convenir, quand celui qui PRÉTEND est celui même qui dans la *Briefve declaration* a écrit (l. c.) : « Leuesque de Caramith (2), celuy qui en Rome fust mon pre« cepteur en langue arabique, m'a dit.... » En ce qui touche l'époque où Rabelais prit ces leçons, je mentionnerai seulement qu'un de ses derniers éditeurs, M. A. L. Sardou (San Remo,

(1) Paris, Techener, 1862, in-8.

(2) J'ai eu à rechercher, pour un travail de beaucoup plus longue haleine que la présente Notice, ce que c'est que Caramith et qui fut l'évêque dont parle ici Rabelais. Caramith ou Kara-Hamid (Hamid la Noire), c'est aujourd'hui Diarbekir, et cette ville, sous le nom latin d'Amida, était la métropole de l'ancien diocèse X d'Asie, la Mésopotamie. Quant au nom de l'évêque qui donna des leçons à Rabelais, il manque dans la précieuse publication du P. Gams, *Series Episcoporum Ecclesiæ catholicæ quotquot innotuerunt*. Ratisbonne, 1874, in-4, où l'on trouve la série des évêques d'Amida de l'an 325 à l'an 879, et puis plus rien jusqu'à Mgr Planchet, qui périt de mort violente en 1859.

1875, 3 vol. pet. in-8, page LVII de la notice biographique), affirme que ce fut bien en 1534. — Enfin l'explication (I, 320) des épithètes de l'écolier limousin : « l'omnijuge, omniforme et omnigene sexe féminin », me semble laisser à désirer. Je crois que Rabelais a voulu ici désigner les femmes par leurs attributs essentiels : sans elles point d'union (*jugum*), aucun être humain ne se forme, aucun ne vient au monde; et il a forgé, pour exprimer ces attributs, des mots qu'on ne trouve même pas en latin, du moins chez les auteurs des bons siècles, avec l'acception qu'il leur donne. Je ne tiens pas outre mesure à mon interprétation; j'en demande seulement une autre que « de tout joug, de toute forme, de tout genre » qui ne m'offre aucun sens ; et la traduction de M. Sardou « qui subjugue tout, qui prend toute forme et toute nature » ne me satisfait pas beaucoup plus.

J'ai parlé en commençant du but vers lequel a marché M. Fleury. Il l'expose dans son avertissement préliminaire et il y revient en terminant. Son objectif est triple : rendre Rabelais accessible à ceux qui n'ont pas l'habitude de la langue du XVIe siècle, écarter tout ce qui choque la bienséance et déchiffrer l'énigme du livre. Je crois bien qu'il a gagné son procès sur les deux premiers chefs, surtout si on lui laisse choisir ses juges comme il l'entend dans la masse du grand public : ainsi les pères à qui leurs filles demanderont ce que c'est que Rabelais seront heureux de pouvoir, en réponse, leur mettre entre les mains *Rabelais et son œuvre*. Le scrupule d'euphémisme y est poussé à un degré tel que les « vrais pantagruélistes vont bien rire »; par exemple, lorsqu'il s'agit (I, 387) d'expliquer la différence entre la lieue de Paris et celle d'Allemagne, M. Fleury met en scène des « couples de nouveaux mariés » et dit : « On s'embrassait souvent au début ». Dans l'épisode du diable de Papefiguière, mis en déroute, nous savons par quel stratagème, il se borne prudemment à dire (II, 173) que « la femme l'effraya tellement qu'il prit la fuite ». Par cette même raison, il n'aura qu'un succès relatif près de ceux qui lisent Rabelais en ne recourant que rarement au glossaire ; M. Gaston Pâris le lui a dit : ceux-là avoueront, s'ils veulent être francs, qu'ils prisent surtout dans maître Alcofribas les passages sur lesquels les timorés mettraient volontiers une feuille de vigne.

Quant au sens caché du Pantagruel, — en admettant qu'il en renferme un, — je ferai des efforts pour être persuadé avec

M. Fleury que Rabelais a réellement entendu proclamer (I, 269) que notre destinée « c'est d'arriver au progrès par la science et par la fraternité », et qu'il avait l'intuition des principes saint-simoniens (*ib.*, 271) : « Travaillez, espérez, aimez. L'âge d'or n'est pas dans le passé, il est dans l'avenir. » Mais je demande à réfléchir encore, et à faire cette dernière observation : des esprits plus ou moins chagrins ne manqueront pas d'appliquer à la dernière partie du plaidoyer de M. Fleury ce que son auteur même (Prologue du Gargantua) a dit des scoliastes du grand rapsode grec : « Croyez-vous en vostre foi qu'onques Homère « escrivant Iliade et Odyssée, pensast ès allegories lesquelles « de lui ont calefreté Plutarche, Héraclite Ponticq, Eustathie, « Phornute, et ce que d'iceux Politian a desrobé? Si le croyez, « vous n'approchez ne de pieds ne de mains à mon opinion, « qui decrete icelles aussi peu avoir esté songées d'Homère que « d'Ovide en ses Metamorphoses les sacremens de l'Euangile. »

Je m'arrête ici. J'en ai dit, je pense, plus qu'il n'en faut pour faire toucher du doigt cette vérité : Il n'est point d'objection qui puisse faire que *Rabelais et son œuvre* ne soit un livre d'une très-haute valeur, indispensable à toute collection rabelaisienne et même à toute bibliothèque de véritable amateur.

J. D.

SOCIÉTÉ
DES
BIBLIOPHILES BRETONS
ET
DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

STATUTS

Article I.

La Société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne est instituée pour entretenir et propager le goût des livres, sauver de la destruction, réunir, publier, traduire et réimprimer les volumes, pièces, manuscrits et documents quelconques inédits ou rares, pouvant intéresser l'histoire et la littérature de l'ancienne province en Bretagne.

Article II.

Le siége de la Société est à Nantes, à la Bibliothèque publique, salle de la Commission de surveillance.

Article III.

Pour faire partie de la Société, il faut être présenté par deux membres, être admis à la majorité au scrutin secret, et déclarer adhérer aux présents statuts.

Article IV.

La Société se réunit au moins une fois par mois. Les membres sont convoqués par lettre individuelle.

Article V.

La Société est administrée par un bureau composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint, d'un trésorier et d'un bibliothécaire-archiviste, lesquels sont élus pour deux ans dans une assemblée générale qui a lieu dans la première quinzaine de juin.

Les membres du bureau sont indéfiniment rééligibles. En outre, chaque groupe d'associés appartenant à l'un des cinq départements de la Bretagne désigne un délégué représentant la Société dans son département et chargé de correspondre avec le bureau, dont il fait partie de droit.

ARTICLE VI.

Chaque Sociétaire paye d'avance et dans le courant du mois de juin de chaque année une somme de 20 francs. Indépendamment de cette cotisation, tout membre, au moment de son admission, acquitte un droit d'entrée de 15 francs. — Les *membres fondateurs* sont dispensés de ce droit (1).

ARTICLE VII.

Le produit des cotisations, des dons volontaires et de la vente des volumes publiés, est affecté à la publication d'ouvrages, à l'achat de pièces intéressantes et au payement de toutes les dépenses régulièrement votées par la Société.

ARTICLE VIII.

Le choix d'ouvrages à éditer est fait par la Société. La surveillance de la publication, des notes, préfaces et commentaires qui y seraient joints, appartient à un comité composé du bureau, de l'auteur de la publication, et d'autres membres de la Société appelés par le bureau, s'il le juge nécessaire.

ARTICLE IX.

Il est tiré de chaque ouvrage publié par la Société un nombre d'exemplaires égal à celui des sociétaires et en plus 200 exemplaires qui sont mis dans le commerce. Chaque membre a droit à un exemplaire, et l'auteur d'une publication reçoit en plus 10 exemplaires sur papier ordinaire. — Les membres nouvellement admis n'ont droit à la continuation d'un ouvrage en cours de publication qu'autant qu'il en reste des exemplaires disponibles et moyennant un prix fixé

(1) Est considéré comme *membre fondateur* tout membre qui aura été admis avant le 1er janvier 1878.

par le bureau, pour la partie publiée avant leur entrée dans la Société.

Article X.

Les exemplaires des membres de la Société devront toujours être tirés d'un format ou sur un papier spécial, se distinguant notablement du reste de l'édition destinée au public. Ces exemplaires seront numérotés et porteront le nom des membres auxquels ils devront appartenir. La mise en vente en est formellement interdite.

Article XI.

Une bibliothèque sera formée tant avec les publications de la Société qu'avec les livres ou manuscrits provenant d'achats ou de dons volontaires. Aucune pièce ne pourra sortir du local choisi pour la bibliothèque.

Article XII.

Toute modification aux présents Statuts ne pourra avoir lieu qu'en assemblée générale, convoquée spécialement pour ce sujet, et qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Nantes, en assemblée générale, le 24 mai 1877.

Certifié conforme :

Le Président,

Arthur de la Borderie.

Le Secrétaire,

A. de Granges de Surgères.

Approuvé les présents Statuts :

Le Préfet de la Loire-Inférieure,

Vte Malher.

Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

1877

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR LÉON TECHENER

AVEC LE CONCOURS

De MM. Charles Asselineau, de la bibliothèque Mazarine; L. Barbier, administrateur à la bibliothèque du Louvre; Éd. de Barthélemy; Baudrillart, de l'Institut; Prosper Blanchemain; Jules Bonnassies; J. Boulmier; Ap. Briquet; Gust. Brunet, de Bordeaux; J. Carnandet, biblioth. de Chaumont; E. Castaigne, bibliothéc. à Angoulême; Philarète Chasles, conservateur à la bibliothèque Mazarine; F. Colincamp, professeur à la Faculté des lettres de Douai; Pierre Clément, de l'Institut; comte Clément de Ris, de la Société des Bibliophiles; Cuvillier-Fleury, de l'Académie française; docteur Desbarreaux-Bernard, de Toulouse; A. Destouches; Firmin Didot, de la Société des Bibliophiles; baron A. Ernouf; Ferdinand Denis, administrateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; Al. de La Fizelière; Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine; marquis de Gaillon; prince Augustin Galitzin, de la Société des Bibliophiles; J.-Éd. Gardet; J. de Gaulle; Ch. Giraud, de l'Institut; Alf. Giraud, anc. député; Jules Janin, de l'Académie française; P. Lacroix (Bibliophile Jacob), conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal; Le Roux de Lincy, de la Société des Bibliophiles; comte de Longpérier-Grimoard; P. Margry; Ed. Meaume; Fr. Morand, de Boulogne-sur-Mer; Paulin Paris, de l'Institut; Louis Paris; Gaston Paris; baron J. Pichon, président de la Société des Bibliophiles français; Rathery, conservateur à la Bibliothèque nationale; Rouard, biblioth. d'Aix; Silvestre de Sacy, de l'Académie française; Sainte-Beuve, de l'Académie française; Éd. Tricotel; Vallet de Viriville; Francis Wey, etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES.

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE.

DÉCEMBRE.

ON SOUSCRIT A PARIS,
CHEZ LÉON TECHENER, LIBRAIRE,
RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS LA COLONNADE DU LOUVRE.
1877.

LIVRAISON DE DÉCEMBRE.

LA TYPOGRAPHIE

EN TOURAINE

(1467-1830)

15 décembre 1877.

Mon cher Techener,

Voici le manuscrit de *la Typographie en Touraine.*

En vous le remettant, permettez-moi de vous répéter ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous dire lorsque vous avez bien voulu vous charger de sa publication. Ce que j'ai prétendu faire ce n'est pas une bibliographie tourangelle, mais un Catalogue des livres imprimés ou édités en Touraine. On ne trouvera donc pas ici la mention d'une foule d'ouvrages d'histoire, de science ou de littérature relatifs à cette province. Mon cadre étant limité j'ai dû en exclure tout ce qui n'y rentrait pas exactement.

Rien non plus de Jenson et de Plantin, ces deux illustres Tourangeaux, qui ont doté des merveilles de leur art, l'un Venise, l'autre Anvers. Nul n'est prophète en son pays.

Afin de ne pas donner une trop grande extension à ces recherches et pour ne pas tomber dans le catalogue de librairie, je les ai arrêtées aux environs de 1830. Le nom de notre grand typographe contemporain, Alfred Mame, ne se rencontrera pas non plus dans ces pages. Plût à Dieu que ce silence pût le piquer au jeu et l'engager à publier une notice complète des livres sortis de son imprimerie depuis quarante ans qu'il la dirige, vous savez avec quelle sollicitude et quel succès !

Je ne dirai pas que j'aie consacré de longues années à cet ouvrage. Ces prétentions de bénédictin ne me siéraient pas; je suis un paresseux. Mais au moins voilà-t-il longtemps que j'y travaille, le laissant ou le reprenant suivant mes loisirs, ou les occasions qui se sont présentées. La première

pensée m'en est venue à la vente Salmon (avril 1857). Depuis lors je ne crois pas qu'il se soit fait une vente importante sans que j'y aie relevé l'indication des livres édités en Touraine qu'elle pouvait contenir. J'ai dirigé les mêmes recherches dans les ventes du siècle dernier. A partir de celle du comte d'Hoym (1738), je n'ai pas laissé échapper un seul catalogue de quelque importance sans l'avoir feuilleté et annoté. En mars 1868 le catalogue de la vente Luzarche, si savamment rédigé par M. Claudin, a augmenté dans une proportion notable le contingent des notes déjà recueillies.

Enfin, la magnifique bibliothèque tourangelle de mon vieil ami M. Taschereau m'a toujours été ouverte avec la libéralité qu'il mettait à accueillir quiconque s'adressait à lui dans un but sérieux ou utile. Tardif mais sincère hommage à l'administrateur dont la Bibliothèque du Roi n'oubliera pas de longtemps les travaux et les services.

J'ai tenu à voir par moi-même la plus grande quantité possible des livres que je mentionne. Deux établissements m'ont été d'un grand secours pour atteindre ce but : la Bibliothèque nationale, dont je n'ai pas à faire l'éloge; et la Bibliothèque de Tours. Ce dernier établissement, depuis l'acquisition d'une partie de la bibliothèque de M. Taschereau (avril 1875), contient une collection singulièrement riche de livres relatifs à la Touraine ou édités en Touraine. Les heures que j'y ai passées à contrôler les livres qui m'intéressaient, s'envolaient comme des minutes, grâce à l'abus que je faisais, sans la lasser jamais, de l'obligeance du conservateur M. Dorange. Il a mis, à m'aider dans mon travail, un empressement dont je ne saurais lui témoigner trop de gratitude. Si je n'ai pas commis trop d'erreurs, c'est à lui seul que je le dois.

Je sais par expérience ce que la première édition d'un catalogue présente d'incomplet ou d'erroné. Je ne me fais aucune illusion sur celui-ci. Aussi est-ce un *essai* plutôt qu'un livre définitif que je soumets au public. M. Brunet a

consacré tout juste cinquante ans de sa vie (un demi-siècle !) à corriger la première édition de son admirable *Manuel* (1809) ; et encore y a-t-il des gens affirmant que la dernière édition (1860) est fautive. Que Dieu me fasse la grâce de mériter un semblable reproche ! Mais je vous déclare que dussé-je prétendre à la même longévité, je me sens absolument incapable de la même patience. J'ai voulu donner un cadre que d'autres plus instruits, plus patients et plus laborieux que moi augmenteront ou compléteront quelque jour. Dès à présent toutefois ma reconnaissance est acquise à qui voudra bien m'adresser des observations sur les omissions que j'ai pu commettre et les erreurs que j'ai pu laisser échapper ; je les enregistrerai et j'en tiendrai compte dans une seconde édition si jamais elle est publiée. Les collectionneurs d'ouvrages relatifs à la Touraine sont nombreux aujourd'hui (ma bourse ne s'en est que trop aperçue !), leurs bibliothèques sont remplies de documents. Si chacun d'eux consent à répondre à mon appel, nul doute qu'avant peu cet *essai* devienne un livre définitif complet et sans défaut.

Je suis Tourangeau et j'aime la Touraine. Les hasards de la vie ne m'ont pas permis d'y vivre. Je l'ai toujours regretté. En relevant ces notes, j'étais heureux de revivre par la pensée les jours de ma jeunesse. Je revoyais les horizons si gracieux, le ciel si souriant de la Touraine. J'étais heureux, en m'occupant de ce doux et cher pays, de l'idée qu'il accueillerait mon travail comme un témoignage de la profonde sympathie du plus humble et du plus dévoué de ses enfants.

Agréez, mon cher Techener, la nouvelle expression de mes sentiments les plus distingués et les plus sympathiques.

L. Clément de Ris.

1467

« Suivant Maittaire (*Annales typographiques*, t. Ier), l'impri-
« merie florissait à Tours dès 1467. Maittaire cite à l'appui de
« son assertion une édition du roman de François Florio, Floren-

« tin, intitulé : *De amore Camilli et Emiliæ aretinorum*, à la fin « de laquelle on dit que : « le livre a été mis au jour (*editus*) dans « la maison de l'archevêque de Tours, la veille des calendes de « janvier, l'an du Seigneur mil quatre cent soixante-sept. »

« Mais cette date de 1467 et le mot *editus* se rapportent à la « composition ou à la transcription de l'ouvrage et non à son « impression. On croit que Florio était attaché à l'archevêque de « Tours en qualité de secrétaire, et que c'est dans la maison de « ce prélat qu'il mit la dernière main à son travail. »

« On a reconnu d'ailleurs que ce livre était imprimé avec des « caractères dont Pierre Cesaris et Jehan Stoll, associés, faisaient « usage à Paris ; c'est donc de leurs presses qu'il est sorti, vers « 1475. »

(*Histoire de l'Imprimerie*, par Paul Dupont. Paris, 1854, t. I, p. 458.)

« Maittaire, le P. Orlandi et quelques bibliographes, prenant « la date de la composition d'un livre pour celle de son impres- « sion, font remonter à 1467 l'introduction de la typographie à « Tours : *Fr. Florii Florentini de amore Camilli et Emilie....* Au « recto du 41e f.... *Liber feliciter expletus est Turonis*. Editus in « domo domini Guillermi archiepisc. Turon. pridie Kal. ianuarii, « a. M.CCC.LXVII, in-4, de 49 ff. à 42 lig., sans indic. typogr. « d'aucune sorte ; lisez :

« Guillaume Larchevesque à Tours, » et « exécuté à Paris, vers 1475, par P. de Cesaris et J. Stoll. »

(*Dictionnaire de géographie à l'usage du libraire*, par Deschamps. Paris, Didot, 1870, col. 1271.)

1483

1. Cest lordre qui a esté gardée a Tours, pour appeler devant le Roy nostre souverain seigneur ceulx des trois estatz de ce royaume ; petit in-4 goth., 56 pp. de 37 lignes.

N° 4199. Biblioth. de Tours. Don Salmon.

(Au recto du 46e feuillet.) *Collacion par nous faicte avec loriginal en ceste forme en papier signé J. Robertet le XXIII iour de mars mil quatre cens quatre vingtz et troys avant pasques. Ainsi signé : P.*

(A la fin ; au verso du 56e feuillet.) *Pronunciata per me iohannem de Rely canonicum parisiensem coram rege et dñis principibus pro deputatis trium statuum regni. In civitate turonẽsi die Iovis VII februarii Anno Dñi millõ CCCCLXXXIII.*

La Bibliothèque nationale (Réserve Le 40), la Bibliothèque Sainte-Geneviève

possèdent des plaquettes imprimées avec des caractères semblables à ceux de la plaquette de la Bibl. de Tours. Ces plaquettes commencent et finissent par un titre et une mention identiques au titre et à la mention de l'exemplaire de Tours. Là s'arrête la similitude. La plaquette de la Bibl. nat. ne contient que 38 ff. à 34 lignes; elle est suivie du *Cayer présenté au Roy et son conseil par les troys estatz touchant le bien, utilité et prouffit du royaume et de la chose publique*, in-4 goth. de 70 ff. à 37 ll. L'indication de la *collacion*(à la fin) est la même que dans l'exempl. de Tours; mais on y trouve en plus les noms de *P. Delmaye* et de *P. Des Moulins*. L'exemplaire de la Bibl. Sainte-Geneviève (celui sur lequel Brunet a fait la description du *Manuel*, a le même nombre de feuillets que l'exempl. de la Bibl. de Tours (56); mais il ne donne pas le nom de l'orateur (Jean de Rely) et donne au contraire ceux des scribes Delmaye et Des Moulins. Enfin l'exempl. de la Bibl. nat. ne reproduit pas le même discours que celui de la Bibl. de Tours.

De la comparaison de ces diverses particularités on peut donc inférer : Que les États généraux qui s'ouvrirent à Tours le 15 janvier 1483 (ancien style, l'année commençait alors à Pâques) firent imprimer le 23 mars 1483 les discours prononcés dans leurs séances par les plus éminents orateurs; que ces impressions furent faites sous les mêmes rubriques initiales et terminales tout en ne contenant pas les mêmes discours. Plusieurs exemplaires différents peuvent donc être originaux. De nos jours les *Feuilletons* publiés par nos assemblées délibérantes présentent des particularités semblables.

Reste la question du lieu d'impression. Il est fort probable que la mention : *In civitate turonensi* se rapporte au lieu où le discours a été prononcé (*pronunciata oratio* sous-entendu); mais il est non moins probable que les États généraux, dans le but de vulgariser rapidement le résultat de leurs délibérations, avaient à leur disposition et dans le palais même où ils tenaient leurs séances, une de ces imprimeries nomades comme il en existait tant alors, et que c'est des presses de cette imprimerie que sont sortis les discours prononcés par leurs membres.

M. Brunet dit dans son *Manuel* que les caractères de cette édition « sont les mêmes que ceux du *Boccace des nobles malheureux*, imprimé à Paris par Jehan Dupré en 1483. » Cette opinion se confirmerait par celle qui attribue l'impression du *Missel de* 1485 à l'association typographique de Jehan Dupré et de Martin Morin. Les deux associés auraient prêté leurs presses aux États généraux; et des relations s'étant établies avec l'officialité pendant leur séjour à Tours, ils auraient été naturellement désignés par elle pour imprimer deux ans plus tard le beau *Missel de* 1485.

Quoi qu'il en soit du nom de l'imprimeur, on est donc en droit, jusqu'à preuve matérielle du contraire, de regarder ce volume comme le premier livre imprimé à Tours.

Il a été plusieurs fois réimprimé, notamment par Galliot du Pré en 1558 (pet. in-4); par Jean Corrozet en 1614 (in-8); à la suite du *Journal de Jehan Masselin* publié en 1835 par M. Bernier, dans le XVI[e] vol. des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, en 1842; dans *les États généraux au XV[e] siècle*, par M. Grasset, en 1854.

1485

2. Missale Secundum usum.... ecclesi.... Turonensis. In-fol. goth. à 2 col. Peau de vélin.

Bibl. de Tours. Magnifique exempl. qui passe pour unique.

La 1[re] p. qui contenait vraisemblablement le titre a été enlevée. Puis viennent les pp. contenant un calendrier; puis la page numérotée 1 en tête de laquelle on

lit la suscription suivante : *In nomine Domini nostri Iesu Christi Incipit Missale secundum usū et cōsuetudinem ecclesie metropolitane turonensis;* puis CLXXIX pp. numérotées également en tête du recto; puis les *Proses des saints* contenant XXXVIII pp. numérotées également en tête du recto; la dernière p. contient la Prose des Vierges (*De virginibus prosa*) et se termine par cette mention : *Impressum est hoc missale Turoñ Anno Dm MCCCCLXXXV. Turon* veut-il dire *Turonibus* (à Tours) ; et dans ce cas ce livre aurait-il été imprimé à Tours ? Veut-il dire *turonense* (Tourangeau) et serait-ce simplement un Missel destiné au diocèse de Tours, mais imprimé partout où l'on voudra ? Cette abréviation inopportune rend la question insoluble.

M. Claudin, dans son *Catalogue des livres de M. Victor Luzarche* (t. I, p. 124), considère le *Missel de* 1485 comme imprimé à Tours par Jehan Dupré. Il fonde son opinion sur la similitude qui existe entre les caractères employés pour le *Missel de* 1485 et ceux employés pour le *Coustumier du pays de Normendie* et pour le *Missale carnotense* sortis tous deux des presses nomades de Jehan Dupré. M. Deschamps, dans le précieux *Dictionnaire de géographie à l'usage du libraire* (col. 1271), le croit imprimé à Rouen par Martin Morin, l'associé de Jehan Dupré.

L'exempl. de la Bibl. de Tours est suivi de 8 pp. chargées d'oraisons écrites à la main et imitant les caractères typographiques du reste du vol. ; et de deux pp. d'écriture cursive contenant des obits, des memorandum avec les dates de 1560-1563-1571.

M. Van Praet, dans son *Catalogue des livres imprimés sur vélin*, ne fait pas mention du *Missel de* 1485 comme se trouvant à la Bibl. nat. Je l'y ai également cherché sans pouvoir le rencontrer. Peut-être l'exemplaire de la Bibl. de Tours est-il unique.

D'après les registres de la Bibl. de Tours, ce vol. figurait dans le lot de livres que Chalmel rendit à l'État en 1815. Comme administrateur du département d'Indre-et-Loire, Chalmel avait été chargé d'inventorier en 1792 la magnifique Bibliothèque de Noirmoutiers.

1491.

3. On lit dans Brunet (*Manuel du libraire*, t. V, col. 1571) la phrase suivante :

« Ajoutons que la Bibliothèque Bodléienne possède aussi les « *Heures à l'usage de Tours*, par Phil. Pigouchet, 1491, in-4. « (*Cotton*, pp. 196 et 197.) »

Je ne connais pas ce volume, et ne cite cette mention que pour mémoire et parce qu'elle est appuyée de la double autorité de Brunet et de Cotton.

1492.

4. Missale secundum usum turonensem. — (A la fin) : *Impressumq. est hoc egregiū opus Rothomagi iusta insignem prioratum sancti Laudi per M. Martinū Morin impressorem ibidem commorantē et finitum anno Dni MCCCC nonagesimo tercio Die XVII mēsis aprilis post pascha;* au verso : la marque de Martin Morin. In-folio goth. à 2 col. de 40 ll., sept feuillets de calendrier, 148 feuil-

lets numérotés au recto; plus 40 feuillets contenant des propres divers, entre autres la messe pour la sérénité de l'air. (*Missa pro aeris serenitate.*)

En tête de la première p. un bois à mi-page représentant un desservant célébrant la messe. La page est bordée d'un encadrement dont la partie inférieure contient les fleurs de lis de France et les hermines de Bretagne (Charles VIII et Anne de Bretagne). — Bibl. de Tours.

La désignation précise du nom de l'imprimeur et la comparaison des types du *Missel de* 1492 avec ceux du *Missel de* 1485, confirment l'hypothèse que ce dernier sort des presses de Jehan Dupré et de Martin Morin. C'est à titre de preuve que nous faisons figurer ici ce *Missel*, bien qu'ayant été imprimé à Rouen.

1493.

5. « En 1493 parut sans intitulé, un BRÉVIAIRE in-8, à l'usage de « St-Martin de Tours, dont nous donnons la souscription finale : « *Ad laudem dei omnipotētis eiusq. intemerate genitricis totiusq.* « *curie celestis. Hoc opus ad usum insignis ecclesī patriarchalis* « *Beatissimi martini turonen. Exaratum elaboratumq. est pul-* « *chre ac artificiose turonis per symonem Pourcelet eiusdē civitatis* « *oriundu,*[1] *in intersigno pellicani cōmorantem, anno gratie Dni* « *millesimo quadringentesimo nonagesimo tercio. Die vero decima* « *m̄sis Februarii.* DEO GRATIAS. »

« Ce volume, malheureusement incomplet, appartient à M. Lu- « zarche, de Tours. (Il ne figure pas dans son catalogue de vente.) « C'est à nos yeux, jusqu'à nouvel ordre, le premier livre im- « primé à Tours, et Symon Pourcelet nous semble devoir être « considéré comme l'introducteur de la typographie. »

(*Dictionnaire de géographie à l'usage du libraire*, par Deschamps. Paris, Didot, 1870, col. 1272.)

« Simon Pourcelet, ajoute M. Deschamps dans son *Supplément*, « qui signe le *Bréviaire* de Tours de 1493, dont le nom, aussitôt « après cette publication, disparaît pour toujours, et qui opère « avec la marque typographique des Marnef (*le Pélican*), ne « peut être à nos yeux que le prote, l'employé, l'associé, si l'on « veut, des Marnef, et dirige momentanément un atelier qui « ne lui appartient pas. »

Pour qui a étudié les origines de la typographie, et les questions qui s'y rattachent, il est évident que les frais considérables

occasionnés par l'impression et la mise en vente d'un volume, ne pouvaient être couverts que par les ressources réunies d'une association. Ces associations avaient lieu entre plusieurs imprimeurs et libraires, soit pour un temps limité, soit pour la publication d'un certain nombre d'ouvrages, quelquefois d'un seul. Des actes de société retrouvés dans des études de notaires, et absolument identiques à ceux que l'on dresserait de nos jours pour un cas semblable, mettent la question hors de doute. — L'usage se continua jusqu'au milieu du dix-huitième siècle. De là l'indication que portent beaucoup d'ouvrages de 1650 à 1750 : *Chez les libraires associés*, *chez les libraires réunis*.

Simon Pourcelet était évidemment un des membres de la société Marnef et Cie chargé, pour la province de Touraine, de surveiller le placement des publications de la Société.

1496.

6. « LA VIE ET MIRACLES DE MONSEIGNEUR SAINT MARTIN, trans-
« latée de latin en francoys (au verso du dern. f.) : .... *a esté*
« *imprimée à Tours, par Mathieu Lateron ceste pñte vie avecqs*
« *les miracles de monseigneur sainct Martin arceuesque audit lieu*
« *de Tours. En laqlle cite repose le benoist corps du glorieux sainct.*
« *Le septiesme iour de may Lan mil CCCC. iiii. x x. et xiii.*
« *pour Jehan du Liège marehant libraire demourant à Tours en*
« *la rue de la sellerie a lymage de sainct Iehan levangeliste pres*
« *des augustins*, pet. in-fol. goth. de 106 ff. non chiffrés, à
« 33 lignes par page, avec signatures.

« Premier livre connu imprimé à Tours ; il est décoré de fig.
« sur bois, lesquelles sont plusieurs fois répétées. Les exemplaires
« en sont fort rares : celui de La Vallière qui était en *mar. r.*
« n'a été vendu que 27 fr. ; mais maintenant il pourrait être
« porté à 1000 fr.

« Un exemplaire, imprimé sur VÉLIN et avec figures enlumi-
« nées, se conserve à la Biblioth. impériale. » (Brunet, *Manuel du Libraire*, t. V, col. 1194.)

M. Van Praet, dans son *Catalogue des livres imprimés sur vélin* (t. V, p. 34), décrit l'exempl. dont parle Brunet. Cet exemplaire a appartenu au roi Charles VIII, ainsi que le constate cette suscription : *Au Roy* K. AV PLESSIS.

Même observation que pour le *Bréviaire de* 1493. Mathieu Lateron était un des membres de la société Marnef et Cie. On sait que Jehan du Liège est Jean Ier

de Marnef, la tige de cette illustre famille qui a exercé l'art de l'imprimerie en France pendant près d'un siècle.

Vers 1500.

7. MISSALE SECUNDUM USUM TURONENSEM : — Pet. in-fol. goth. à 2 col. de 34 lignes. Peau de vélin.

Voici la description de l'exempl. possédé par la Bibl. imp.

Il est divisé en trois parties :

1re *Partie.* 1 f. pour le titre, 6 ff. pour le calendrier, 1 f. imprimé au recto seulement et contenant un examen de conscience en latin, 122 ff. numérotés au recto seulement. Ils commencent par ces mots : *In nomine Domini nostri Iesv Christi Incipit missale secundum usum et consuetudinem ecclesie metropolitane turonẽsis.*

Après le f. 98, la pagination s'interrompt pour faire place à 8 ff. non paginés comprenant la notation musicale des préfaces pour les différentes fêtes de l'année.

2e *Partie.* Les Propres des saints, 56 ff. marqués au recto seulement. Le f. 1 commence par ces mots : *Incipit officium proprium sãctorum. In vigilia beati Ãdree apostoli.*

3e *Partie.* Le Commun des saints, 35 ff. marqués au recto seulement. Le feuillet 1 commence par ces mots : *Incipit commune sanctorū. In vigilia dni apli* (*Domini apostoli*). Le dernier feuillet qui contenait évidemment la mention du nom de l'imprimeur et celle du lieu de l'impression a été enlevé à une époque reculée, et remplacé par un feuillet manuscrit qui contient les prières imprimées sur le feuillet disparu. L'écriture accuse la première moitié du seizième siècle.

Ce curieux vol. a appartenu à l'église de St-Martin de Cerçay (près Beaugé-Vendée) — à Messire Jehan Durant prêtre — et à Saint-Florent (près Saumur) en 1744.

Je le crois imprimé soit dans l'abbaye de Saint-Martin à Tours, soit à Marmoutiers.

La Bibl. de Tours n'en possède pas d'exemplaire.

Avant 1507.

8. COUSTUMES ET VSAIGES DU PAYS ET DUCHIE DE TOURAINE, des ressors et exemptions Danjou et du Maine, rédigés et mis par escript en la ville de Langes (Langeais) par nous Baudelet-Berthelot, conseiller du Roy nostre sire, lieutenant general de M. le baillif de Touraine.... par lopinion, advis, conseil et délibération de honorables hommes.... Pierre Godeau, lieutenant de M. le Bailly de Tours, maistre Jehan Avandeau, lieutenant au siége de Chinon (et autres). (A la fin avant la table) : *Ces présens coustumes et stilles ont este concluz et arrestees en la ville de Langes.... le xiiy jour de mars lan mil iiii cens lx...*; in-4. goth., 34 ff. signés A i-D. — STILLES DU PAYS ET DUCHIE DE TOURAINE. — Rédigés et mis par escript en la ville de Langes, par nous Baudet-Berthelot....

S. l. n. d.; in-4 goth., 25 ff. sign. A i–C. Mar. bleu, dos et coins ornés, tr. dor. (*Capé*).

« Cette édition non indiquée par M. Brunet, et restée inconnue jusqu'ici, nous « paraît être la première de ces coutumes. Elle est en tout cas antérieure à celle « de Verard, 1507, puisqu'elle nous donne le texte de la rédaction de 1460, qui « diffère notablement de celui de la révision de 1507. »

« On n'y trouve aucune indication, ni date, ni lieu d'impression, ni nom d'im-« primeur. Elle est même sans titre, car celui que nous donnons ci-dessus fait « partie du préambule qui précède le texte. Il n'en faut pas d'autre d'ailleurs, « le volume commençant par le feuillet Ai. »

« D'après les caractères et les nombreuses abréviations qui y fourmillent, nous « croyons qu'elle a été imprimée avant la fin du quinzième siècle. *Les stilles du duché* « *Touraine* sont du même temps et de la même impression. »

N° 133. Vente Taschereau.

Vendu 500 pour la Bibl. de Tours où il figure maintenant. L'exemplaire est de toute beauté. Rien ne prouve que ce livre ait été imprimé en Touraine, mais rien non plus ne s'y oppose. Les associations d'imprimeurs nomades comme Jehan Dupré et Martin Morin, comme Jehan de Marnef (dit Jehan du Liège) étaient nombreuses alors.

1508.

9. Incipit Missale secundum usum monasterii majoris monasterii turon *ordis scti Bnedicti, romane ecclesie immediate subjecti.* (A la fin) *Explicit missale secundum usum sacri monasterii Turonens ordinis sancti Benedicti.... Opera et cura pervigili ingeniosi peritissimi magistri Mathei Latheron sudore cū marco terse polite et optime (ut cernitur) ìpressum die XV mēsis februarii año dni millesimo quegētesimo octavo felici fine deo juvate patratu.* In-fol. goth., fig. sur bois, mar. br., comp. à froid, tr. d. (*Capé*).

N° 204. Vente Taschereau 825. Superbe exempl. de cette édit., fort rare, du *Missel de Marmoutiers.* Il se compose de 8 ff. lim., de 127 ff. signés: A-Qiiij, de 70 ff. signés A-Iiij, et de 40 ff. signés a a-eeiiij. Le dernier f. est blanc avec une fig. sur bois au verso représentant sainte Anne et la sainte Vierge.

Il y a en outre, entre les pp. CXXiij et CXXiiij, deux ff. sur vélin où sont deux grandes gravures sur bois peintes en or et en couleur, représentant *le Crucifiement* et le *Père éternel* sur son trône.

Le vol. est orné d'un certain nombre de grav. sur bois assez belles. L'une d'elles, folio 49 de la seconde série, porte la marque de Mathieu Lateron.

Il y a eu, sous cette date, plusieurs éditions ou plusieurs tirages de ce Missel qui diffèrent entre eux. La Bibl. de Tours possède un exempl. (K 51) qui répond à la description précédente, sauf qu'on ne trouve pas entre les pages 123 et 124, ni au folio 49 (2e série), les grav. sur bois signalées ci-dessus.

Un autre exempl. de la même Bibl. (M. 3) est en tout conforme à la description. Il est sur vélin et la plupart des bois ont été coloriés à la main. Il est encore dans sa vieille reliure de velours rouge orné de médaillons de cuivre gravé. L'un de ces médaillons représente St Martin donnant son manteau à un pauvre; un autre est Benoît priant. Sur les griffes des deux fermoirs la date de 1618.

Vers 1510.

10. Consuetudines totius presidatui seu turonensis baillivie *jam nunc supremæ parlamenti curiæ stabilimento roboratū cum.... commento juris utriusque consultissimi viri ac practici dn̄i Johannis Sainson baillivi ejusdem Turonensis....* (A la fin) : *Imprimé à Paris par Jacques Poussin pour Hylaire Malicam, libraire demourant en la rue du Change, à Blois.... et pour Jehan Margerie libraire demourant à Tours devant la grande porte Saint-Gacien* (vers 1510. In-4 goth., mar. vert, tr. d. (*Capé*).

Vente Taschereau. Nos 136-121. Suivant M. Potier (cat. Taschereau), ce serait la 4e édit. des *Coutumes de Touraine*. La 1re serait celle figurant dans ce Cat. sous le no 133; la 2e sous le no 134 ; la 3e sous le no 135.

Toujours les associations d'imprimeurs et de libraires. Ici c'est la société Poussin, Malicam, Margerie et Cie.

1517.

11. Missale secundum usum turonensem.

In-4 goth. à 2 colonnes; au 1er f. (recto) la marque de Mathieu Latheron.

Il commence par ces mots :

In nomine Domini nostri Jesv Christi. Incipit Missale secundum usum et consuetudinem ecclesie metropolitane Turonensis.

Entre les ff. 94 et 95 deux gravures sur bois représentant *Dieu le Père* assis sur un trône entre les animaux symboliques des quatre évangélistes, et *Jésus en croix* entre la Vierge et St Jean.

128 ff. plus 66 ff. pour les messes des saints. 47 ff. pour des messes diverses. Les ff. 18, 19, 20, 21 de cette seconde division manquent dans l'exempl. de la Bibl. de Tours.

Au verso du dernier f. cette indication en lettres rouges : *Impressum Turonis per Matheū Lateron famosissimū impressorem In vico cellarie* (de la Scellerie) *corā religioso cōventu frm minor. cōmorantē. Anno incarnationis dn̄ice. Millesimo quingētesimo XVII septembris vero luce quarta.* Bibl. de Tours.

12. — Ensuyt lordre exquis triumphal et admirable tenu au sainct et sacre baptesme du tres desire et appelle Monsieur le Dauphin de France; lequel fust faict et celebre a Amboyse a Sainct Fleurentin, le XXVe jour de apvril, à neuf heures de soir. (A la fin :) *Cy finit lordre qua este tenu au baptesme de Monsieur le Dauphin de Frāce avec deux ballades, lugne de la Royne et l'aultre de mond. sieur le Dauphin. Et les vent on à la rue de la Scille, cheulx Jehan Du Moulin.* Pet. in-8 goth., 4 ff.

« Pièce rarissime imprimée à Tours, en 1517. M. Brunet, qui « ne fait pas mention de cette édition, en cite une de Rouen « in-4, s. d. Celle-ci, imprimée à Tours dans le voisinage du lieu « où fut célébré le baptême du Dauphin François, fils de Fran- « çois I[er], est évidemment la première. »

N° 485. Vente Taschereau. Vendu 200 fr.

Il est fort probable que l'édition de Rouen et celle de Tours n'en font qu'une. La pièce aura été imprimée à Rouen aux frais d'une société dont faisait partie Jehan Dumoulin, libraire à Tours. Nous trouverons en 1592 un Sébastien du Molin ou Dumoulin associé de Jamet Mettayer, qui doit être le fils de ce Jehan Dumoulin de 1517.

1530.

13. Manvale secvndvm vsvm metropolitane ecclesie turonensis. Gr. in-12 goth. de 173 ff. à 29 lignes. (Impression rouge et noire.) *A Tours par Pierre Regnard imprimeur libraire pour René Siffleau libraire* MDXXX ; sur le titre une grav. sur bois représentant *saint Gacien* (sic).

Bibl. de Tours, n° 4818.

Lacaille (*Histoire de l'Imprimerie*) ne cite ni Regnard ni aucun des Siffleau.

1533.

14. Missale ad usum insignis ecclesie turonen peroptime ordinatum ac diligenti cura castigatu nec non et preclarissimis hystoriis biblieque locorum additionibus decoratum. *Veneunt turonis apud Johanem Richart comorantē in vico quē vulgo dicunt de la Scellerie non longe ab Augustinorū cenobio sub intersignio Johannis Evangeliste impressum Parisiis anno Dni M.DXXXIII.*

A la fin : *Impesis equissimi bibliopole Johannis Richart civis turonen ac per Johanem Kerbriād als Huguelin impressorē Parisiis in Jacobi vico sub Craticule intersignio comorantē Impressum Missale finit Anno Domini millesimo quingētesimo XXXiij XVij. Kal. Octobris;* in-folio goth. à deux colonnes orné de grav. sur bois et de lettres initiales.

Il est divisé en trois parties :

La 1[re] a 118 feuillets paginés au recto seulement, 12 feuillets pour le calendrier et 1 feuillet contenant des *Documenta singulis perutilia*. A mi-page du 1[er] f. une grav. sur bois représentant *un prêtre disant la messe* agenouillé devant l'autel et entouré de nombreux assistants. Au folio 95, deux grav. sur bois, sur peau de vélin, occupant toute la page représentant *la Crucifixion* et *Dieu le Père* bénissant.

La 2[e] a 58 ff. Elle commence par le propre de St André, et finit par celui de St

Lin pape. A mi-page du 1er f., une gravure représentant *St André* étendu sur la croix.

La 3e a 41 ff. Elle contient les Communs, les Messes, les Proses et les Oraisons. A mi-page du 1er f., une grav. représentant : *Les Apôtres, les Martyrs, les Docteurs, les Vierges martyres.*

Vente Taschereau, n° 189. Vendu 192 fr. Vente Salmon, n° 40, vendu 57 fr. L'exempl. de la Bibl. de Tours est celui des ventes Salmon et Taschereau.

On trouve un Jean Richart associé avec Félix Baligaut, et imprimant pour lui dès 1498. Ce Jean Richart est-il le même que celui de 1533? Quant à Jean Kerbriant, dit Huguelin, il était associé en 1517 à Jean Adam, à Jean Petit, Engilbert de Marnef et Pierre Viart.

15. — Manvale ad vsvm tvronensem.... en in-8 goth. de 177 ff. à 24 lignes. (Impression rouge et noire.) (A la fin): *Excudebat Joañes Kaerbriant alias Huguelin bibliopola famose vniversitatis parisiensis. Anno ab incarnato domino Millesimo quingentesimo tricesimo tertio maxima cum lucubratione Domini tamen ac expensis venerabilis et honesti viri Joannis Ricardi apud quem hoc preseus Manvale venale reperies Turoni svb intersignio divi Joannis evãgeliste. In vico vulgariter nuncupato la Sellerie juxta conventum fratrum Augustiniensium Anno ut supra, Die Maij III.*

Le dernier f. (178) n'est pas numéroté. Il porte au recto la mention précédente, et, au verso, une grav. sur bois représentant *Jésus-Christ en croix* entre la Vierge et saint Jean. Bibl. de Tours (D d) 149.

1534.

16. Le coutumier et stilles du bailliage et duché de Touraine. Avecq. les ordonnances royaulx faites sur labbreviation des procès dudit bailliage, de nouveau corrigées et imprimées à *Tours*, pour *Mārtin Siffleau. Cy finissent les abbreviations des procès.... avecque le coustumier et les stilles imprimés à Tours pour Mathieu Chercele, et furent achevees le V jour de may mil cinq cens XXXIII, par Martin Siffleau, libraire, demovrant près monsieur Saint Gacian ;* 3 *part. en* 1 *vol. pet. in-*8 *goth. cart.*

Première édit. de cette Coutume, imprimée à Tours.

Chaque partie, dans cette édition, a un titre et une souscription particulière.

N° 140. Vente Taschereau, vendu 9 fr. Lacaille ne cite ni Mathieu Cherce̋lé, ni Martin Siffleau, ces deux associés qui ont tant fait pour la diffusion de l'art typographique en Touraine.

1535.

17. Breviaire de Tours. In-8 à 2 col. goth., 400 ff. à 45 lignes par colonne. *Tours. Mathieu Chercelé*, 1535. — Impression rouge et noire, qques grav. sur bois dans le texte. — En tête

une gravure sur bois, représentant *St Martin à cheval* partageant son manteau avec un pauvre. Dans la partie inférieure de l'encadrement on lit : *Turonense decus Martinus martius heros Sic mea precipuum sedet in orta ducem. MDXXXV.*

La Préface : *Ad candidum lectorem*, se termine ainsi :

Prostat aut in eodem sacro maiore monasterio et Turonis apud Matheum Chercele Calcographum peritissimum a quo et typis recens excusum est. Anno Domini millesimo quingentesimo XXXV ad Kalendas Februarii. (A la fin) : *Turonis in officina Mathei Chercele bibliopole diligentissimi prostat opus ad integrum exornatum est. Anno Domini quingentesimo tricesimo quinto supra millesimum idibus Januarii. Laus Deo. Pax vivis, requies defunctis. Mairemoutiers.— Il faut mourir.*

Bibl. de Tours. N° D^{d}.

1536.

18. Breviarium lochiense. Regalis et collegiate ecclesie beatissime dei Genitricis et Virginis Marie Lochiensis sancte sedi apostolice immediate subjecte Breviarium. *Loches.* (A la fin) *Opera et grande labore calcographi ac bibliopole peritissimi Mathei Chercele, in clarissima Turonor; Urbe impressa fuere anno sesquimillesimo tricesimo sexto*; 3 part. en 1 vol. in-8 goth.

Édition imprimée à deux colonnes, en rouge et noir, avec quelques figures sur bois. Mar. v. compart. tr. dor. (*Capé*).

N° 202. Vente Taschereau, vendu 1000 fr. Superbe exemplaire. Un exemplaire moins beau et moins grand a été payé à la vente Luzarche, en 1868, 603 fr.

Ces deux exemplaires sont les deux seuls connus. La Bibl. de Tours en possède un 3e venant de dom Salmon (Bibl. de Tours, dom Salmon, n° 51). Celui de la vente Taschereau a été adjugé à M. Al. Mame.

19. — Le coustumier et stilles du bailliage et duché de touraine, avec les annotations.... Ensemble les ordonnances royaux faictes sur l'abreviation des procès.... M.DXXXVI. (A la fin) : *Cy finissent les abbréviations.... avecques le coustumier et stilles ; nouvellement imprimés à Tours par Mathieu Chercele, pour Jehan Richart, libraire.... demourant audit Tours, en la rue de la Sellerie, à l'image saint Jehan levangeliste, près les Augustins.* M.DXXXVI ; 3 part. en 1 vol. pet. in-12 goth.

La troisième partie, comme dans l'édition de 1534 et dans celle de 1553, est intitulée : *Ordonnances royaulx faictes sur l'abbreviation des procès.... lues et publiées au siège royal de Tours par..... messire Jacques de Beaulieu.... baron de Semblancay et de Carte vicomte de Tours.*

Maroq. vert, tr. doré (*Capé*). N° 141. Vente Taschereau, vendu 116 fr.

(*A suivre.*)

CAUSERIES D'UN BIBLIOPHILE

L'Association des bibliothécaires américains et l'*American Library Journal.*

I

Nous avons sous les yeux le tome Ier et les premiers numéros du tome II de l'*American Library Journal* (Journal des Bibliothèques), recueil mensuel fondé l'année dernière à l'occasion du centenaire de Philadelphie, avec le concours des principaux bibliothécaires des grandes villes de l'Union : Boston, New-York, Brooklyn, Philadelphie, Chicago, Cincinnati, Saint-Louis, San Francisco, etc. L'*American Library Journal* paraît tous les mois, depuis le 30 septembre 1876, par livraisons in-4 d'inégale grosseur, chez F. Leypoldt, 37, Park Row, New-York. La première année forme un volume de 458 pages, avec *Index* alphabétique. Toutes les questions pratiques et techniques relatives à l'installation, au classement des bibliothèques, à leur entretien, à la rédaction des catalogues y sont traitées *ex professo*, et souvent d'une manière très-remarquable.

L'organisation des grandes bibliothèques publiques subventionnées par chaque État est encore bien récente ; mais, suivant leur habitude, les Yankees ont été vite en besogne. Un curieux article de M. Poole, bibliothécaire à Chicago, nous apprend, d'après des documents officiels, que dans *trente-deux* grandes villes sur *trente-sept*, les subventions pour les bibliothèques ont été votées à l'unanimité.

Suivant la dernière statistique publiée par le *Bureau de l'Éducation*, il existe maintenant, rien que dans onze des États-Unis, 188 de ces bibliothèques, contenant ensemble, en nombres ronds, 1,300,000 volumes. Sur ces 188 bibliothèques, 127, renfermant 920,000 volumes, se trouvent dans l'État de Massachussets, où la première fut organisée à Boston en 1848.

Dans cet article, l'un des plus curieux qu'ait encore publiés l'*American Library Journal*, M. Poole discute les principales ob-

jections qui ont été produites contre la fondation des bibliothèques aux frais des États. « Toute fondation, dit-il, qui entraîne l'établissement d'un nouvel impôt, est une source féconde de controverses politiques. On dit notamment que cette charge, qui pèse indistinctement sur tous, est injuste, parce que tous n'en profitent pas également. Il y a des gens qui ne veulent lire que les livres qu'ils achètent; d'autres ne se soucient pas de lire du tout, etc. » M. Poole s'efforce de démontrer que ces bibliothèques, constituant pour l'ensemble des citoyens un rappel et un complément indispensable d'éducation, la taxe pour leur entretien doit être considérée comme un supplément de la taxe scolaire, et faisant pour ainsi dire corps avec elle. Or, c'est là une charge générale d'instruction publique à laquelle personne ne prétend se soustraire, pas même ceux qui préfèrent élever ou faire élever chez eux leurs enfants. Donc, suivant M. Poole, c'est bien là une dépense d'utilité publique, qui doit peser sur tout le monde, comme celles qui ont pour objet les conduites d'eau, de gaz, des égouts, des ponts, etc.

Parmi ces objections des *anti*bibliothécaires, il en est une assez originale, qui avait déjà présenté en Angleterre, lors de la discussion du bill pour l'établissement de bibliothèques subventionnées, bill qui ne passa qu'à *dix-sept* voix de majorité en 1850. Cette objection est empruntée à Herbert Spencer, le célèbre économiste. Il a prétendu jadis que l'unique fonction légitime d'un gouvernement est la protection des personnes et des propriétés, et que toute charge qui ne se rapporte pas directement à cet objet est radicalement illégitime. M. Poole répond que tout ce qui tend à l'accroissement du bien-être général d'une nation, et notamment l'éducation publique et tout ce qui se rapporte au perfectionnement de cette éducation, « est un sujet légitime d'action pour le gouvernement. » Il prouve aussi que M. Herbert Spencer a changé d'opinion; les économistes anglais et autres sont coutumiers du fait.

Le savant bibliothécaire de Chicago plaide fort habilement *pro domo suâ*. Mais il a plus de peine à se débarrasser d'une dernière objection que font souvent, dit-il, des personnes qui s'occupent de l'instruction de la jeunesse. C'est que les bibliothèques publiques contiennent et mettent à la portée de tout le monde bien des ouvrages immoraux et frivoles, plus propres à déformer qu'à former

l'esprit et le cœur. Pour atténuer la portée de cet argument dont il sent bien la force, M. Poole *se jette à côté*, comme le Simonide de la Fontaine. Il se « met sur le propos » de Milton, de Shakspeare, des avantages généraux de la littérature d'imagination. « Elle aborde tous les sujets : psychologie, morale, sentiment, religion au point de vue idéal et artistique, et la plupart des lecteurs préfèrent connaître sous cette forme les sujets les plus sérieux. Aucun ouvrage historique n'en a autant appris au monde entier sur l'Écosse, que les romans de Walter Scott, sur le Londres populaire que ceux de Dickens.... Parce que certains photographes traitent des sujets obscènes, faut-il proscrire la photographie ? C'est l'affaire des parents et des maîtres d'éloigner des enfants les livres immoraux, etc. » C'est fort bien; mais M. Poole aura bien de la peine à nous convaincre que des livres comme la *Femme de Feu*, *Mademoiselle Giraud* ou l'*Assommoir*, qu'on lit avidement en Amérique comme des *masterpieces*, puissent être, même pour des adultes, un supplément utile d'éducation. Ceci confine à une question plus grave : depuis l'établissement des bibliothèques publiques aux États-Unis, la moralité de la population urbaine est-elle en progrès? M. Poole s'est abstenu de traiter cette question délicate : nous imiterons sa réserve.

Il y a aussi d'excellentes choses dans un article de M. R. Guild, bibliothécaire de l'Université de Brown, sur la bibliographie. « Ce terme français, dérivé de deux mots grecs, qui signifient littéralement description des livres, a été longtemps employé pour désigner la connaissance et l'art de déchiffrer les manuscrits; — ce qu'on nomme aujourd'hui paléographie.... Dans son nouveau sens, plus étendu, la bibliographie comprend l'étude et la description des livres au point de vue des matières dont ils se composent, de leur rareté plus ou moins grande, de l'intérêt qu'ils offrent, de leur valeur présumée ou réelle, de la place qu'ils doivent occuper dans le classement d'une bibliothèque.... La *Bibliographie instructive* de de Bure (1763) a marqué une ère nouvelle dans l'histoire de la science bibliographique, et contribué, plus que tout autre ouvrage, à en rendre l'étude populaire et attrayante. » Un peu plus loin, l'auteur de l'article rend aussi pleine justice aux travaux des Brunet, des Barbier, des Renouard, des Quérard.

« La bibliographie, dit encore M. Guild, se divise en deux branches. La première, qu'on pourrait nommer bibliographie intellec-

tuelle, se rapporte au *contenu* des livres. L'autre, la bibliographie matérielle, étudie les marques extérieures et caractéristiques du livre : format, prix, nom de l'imprimeur, date et lieu de la publication, historique des manuscrits et des diverses éditions. Les riches amateurs, les collectionneurs d'ouvrages rares et curieux, les bibliothécaires en général, cultivent avec ardeur cette seconde branche, que l'humoristique Dibdin nommait bibliomanie. »

La conclusion de ce travail, c'est : 1° que la bibliographie n'est pas proprement une science à part, mais l'auxiliaire (*Handmaid*) indispensable des sciences, de la littérature et des arts ; 2° qu'un choix judicieux d'ouvrages bibliographiques doit être la base de toute collection de livres, publique ou particulière. C'est un instrument de travail indispensable aux gens de lettres, aussi bien qu'aux bibliophiles et aux bibliothécaires.

M. Lloyd P. Smith, de la Bibliothèque de Philadelphie, parle avec enthousiasme de sa profession, qu'il considère comme un véritable sacerdoce. « On naît bibliothécaire, on ne le devient pas, » dit-il. Il faut être un véritable *helluo librorum*, dévorateur insatiable de livres dès le jeune âge. Un bibliothécaire digne de ce nom n'est pas seulement un catalogue ambulant, mais une « encyclopédie vivante. »

Dans un autre article sur les bonnes relations entre bibliothécaires et lecteurs, M. Green, de Worcester (Massachussets), recommande à ses confrères l'affabilité, la complaisance, l'enjouement, la patience. Notons encore cette réflexion bien américaine : « Dans l'exercice de nos fonctions comme ailleurs, avec de l'enthousiasme on obtient de bons résultats. »

II

Une grande partie des numéros 2 et 3 de l'*American Library Journal* est consacrée à la reproduction des procès-verbaux des sept séances de l'Association des bibliothécaires, qui ont eu lieu à Philadelphie aux mois d'octobre et de novembre 1876. Cette Association, qui comptait déjà alors une centaine de membres, dont neuf femmes, est aujourd'hui constituée d'une façon permanente, sous la présidence de M. Justin Winsor, directeur (*superintendent*) de la Bibliothèque de Boston. Le *Library Journal* est son organe officiel.

La première séance fut entièrement occupée par les nominations

du président, des vice-présidents et secrétaires, et des membres des trois comités : d'affaires, de résolutions et d'organisation permanente. La plupart de ces nominations furent faites à l'unanimité des suffrages.

Dans la seconde séance, une discussion intéressante s'engagea à propos de la responsabilité morale des bibliothécaires; du devoir qui, suivant plusieurs membres de la réunion, leur incombe de diriger le choix des lectures de leurs clients. Plusieurs orateurs exposèrent qu'en dépit de leurs conseils, la plupart des lecteurs ne demandaient que des romans, et souvent des pires; les ouvrages sérieux n'étaient guère lus que par quelques personnes appartenant aux classes aisées. M. Pool, bibliothécaire de l'Association chrétienne des jeunes gens de New-York, s'éleva énergiquement contre cette vogue exagérée des romans. « Il est prouvé par la statistique, dit-il, que, dans la plupart des bibliothèques publiques, les romans et nouvelles figurent parmi les livres lus annuellement dans la proportion de *soixante-quinze pour cent.* Cette proportion est encore de trente pour cent dans la nôtre, dont sont exclus non-seulement les ouvrages ouvertement immoraux, mais les romans à sensation (*sensational*), ceux d'un caractère trivial, ou qui tendent à donner de fausses idées de la vie. Je crois que nous avons, dans une certaine mesure, la responsabilité morale des livres que nous fournissons, et qu'il est de notre devoir d'empêcher la lecture des œuvres pernicieuses, » etc. Quelques *librarions* firent chorus, et affirmèrent qu'en fait de romans, ils n'admettaient que ceux d'une moralité irréprochable et d'un mérite depuis longtemps reconnu, Walter Scott, Thockeray, Dickens, Bulwer, etc. Mais ce puritanisme souleva d'énergiques protestations. M. Green, de Worcester, prit fait et cause pour les romans. Il soutint que cette lecture intéressante et émouvante était indispensable à une grande partie des citoyens, qu'elle profitait à leur instruction et à leur moralité (?). « Nos bibliothèques, dit-il, ont été établies dans l'intérêt général. Leur existence, les taxes votées pour elles n'ont de raison d'être qu'à la condition que tout le monde en profitera. Elles doivent servir non-seulement à l'instruction du peuple, mais à son amusement. » Bref, les citoyens qui tiennent les cordons de la bourse exigent, en fait, des histoires émouvantes, des romans à sensation (*sensational exciting stories*), « pour leurs garçons et pour leurs filles. » (Textuel.)

Cette discussion, qui se prolongea pendant une grande partie de la séance, révéla des faits curieux, sinon édifiants. Ainsi, lors de la formation d'une des principales bibliothèques de l'État de Pensylvanie, à la demande générale, les premiers fonds versés avaient dû être employés à l'acquisition.... des œuvres complètes de Paul de Kock ! Et, pendant les sessions, les trois quarts des livres demandés « par les législateurs » étaient précisément des *exciting stories !*

Personne n'osa formuler la conclusion, mais elle s'indiquait assez d'elle-même. La responsabilité morale, affirmée par quelques bibliothécaires rigoristes, avait souvent fléchi devant des considérations impérieuses d'intérêt privé.

Pendant la fin de cette séance et une grande partie de la suivante, on s'occupa d'un objet auquel les bibliographes américains attachent avec raison une importance très-grande, la conservation et le classement des brochures et pamphlets. La plus belle collection de ce genre paraît être celle de l'*Athenæum* de Boston, dont le catalogue spécial est sous presse. Elle forme quatre séries, A, B, C, D, de formats divers; chacun des nombreux volumes reliés de ces séries a sa table manuscrite à part. Il y a de plus un *Index* général des auteurs et des matières, et le tout est déjà depuis plusieurs années à la disposition du public.

Il fut aussi question, dans cette troisième séance, des mutilations et soustractions de livres. Il paraît que ce genre de délits est fréquent en Amérique; si fréquent que, suivant l'un des membres de l'Association, « le seul remède topique serait de placer devant chaque volume une sentinelle munie d'un bon gourdin. » Les coupables sont quelquefois punis, et même assez sérieusement : ainsi, un Anglais coutumier du fait, qui en avait été quitte une première fois pour quarante schellings d'amende, fut condamné la seconde à six mois de prison avec travail forcé. Il avait notamment enlevé une soixantaine de pages dans une collection complète de la *Revue de Paris*, et les avait fort habilement remplacées par un nombre égal de pages d'un recueil américain du même format.

Des révélations fort curieuses furent faites à cette occasion par M. Poole, de Cincinnati. « Les membres du clergé (protestant) de cette ville, dit-il, gens que je respecte d'ailleurs profondément et dont plusieurs sont de mes amis particuliers, sont assez enclins à

emprunter des livres et à oublier de les rendre, principalement des livres religieux. Ces *distractions* sont d'autant plus faciles, qu'à la bibliothèque de Cincinnati, la salle consacrée à la théologie est la seule où les lecteurs puissent prendre les livres eux-mêmes, sans recourir aux employés. « Cependant on constata un jour, dans cette salle, la disparition d'une trentaine de volumes, la plupart rares et d'un grand prix. Ceci passait la plaisanterie : les soupçons se portèrent sur un jeune ministre *baptiste*, nommé Morgan, le prédicateur le plus couru de la ville. Un *détective* escorté d'un officier de police alla le relancer chez lui, et l'y trouva fort absorbé dans la préparation de son prochain sermon, qui probablement ne roulait pas sur le septième commandement (Le bien d'autrui tu ne prendras....). On découvrit dans son domicile tous les volumes disparus, qu'il prétendait avoir voulu seulement emprunter, ce qui ne s'accordait guère avec la précaution qu'il avait prise de gratter les estampilles de la bibliothèque et de les remplacer par son chiffre. Il fut arrêté, jugé et condamné, mais la sentence ne fut pas exécutée, grâce aux démarches de personnes influentes, qui croyaient qu'il n'avait péché que par amour de la science. Il reparut même en chaire peu de temps après sa mésaventure, et ses sermons n'en furent que plus suivis. Mais il ne tarda pas à se compromettre par des peccadilles d'une autre nature, et fut enfin dégradé et forcé de quitter la ville.

M. Poole cita plusieurs autres exemples curieux de soustractions semblables, que le rédacteur du procès-verbal n'a pas cru devoir reproduire, parce qu'elles n'avaient pas été, comme les précédentes, l'objet de poursuites judiciaires.

Parmi les questions techniques discutées dans les dernières séances de l'Association à Philadelphie, on remarque celle d'un « catalogue coopératif », c'est-à-dire l'adoption d'un plan de catalogue commun à toutes les bibliothèques. Il s'agit d'obtenir, par un procédé nouveau et économique (l'héliotypie), des clichés contenant l'indication des divisions et subdivisions convenues, celle des ouvrages indispensables, etc. Plusieurs orateurs démontrèrent que par cette méthode on arriverait à alléger considérablement les frais des catalogues imprimés ; frais qui, autrement, dépassaient les ressources de la plupart des bibliothèques. M. Poole, l'un des oracles de la réunion, insista énergiquement sur les avantages de ce système. Il rappela qu'un catalogue ré-

cemment paru, d'une bibliothèque de 7000 volumes seulement, avait coûté 2700 l. st. « Un catalogue du même genre pour une collection dix fois plus considérable, ne coûterait probablement pas moins de 70 000 l. st. » L'impression à frais communs de tant de choses identiques, divisions et subdivisions principales, noms d'ouvrages, noms d'auteurs, notes bibliographiques, etc., diminuerait sensiblement la dépense et rendrait possible l'impression de catalogues pour les plus modestes bibliothèques. Ce serait un bien grand service rendu aux bibliothécaires et aux lecteurs! » Cette idée a été prise en sérieuse considération et semble devoir faire rapidement son chemin chez les Américains, gens pratiques et qui ne s'attardent pas dans l'application des choses utiles.

Les reliures coûtent beaucoup plus cher aux États-Unis qu'en France. Interpellé à ce sujet, le bibliothécaire de Boston, M. Winsor, a déclaré qu'il avait fait faire à Paris des demi-reliures en maroquin, qui, tout compte fait et y compris les frais de transport, lui revenaient à cinquante pour cent meilleur marché que celles des ouvriers américains.

Enfin, plusieurs des membres de l'Association ont signalé l'emploi du gaz comme très-nuisible aux reliures. Cependant M. Poole, qui a étudié soigneusement la question, pense que cette détérioration, toujours plus sensible dans les galeries supérieures, ne doit pas être attribuée spécialement au gaz, mais à l'extrême chaleur, attendu qu'il a vu les mêmes effets se produire dans des locaux qui n'étaient pas éclairés au gaz. Il a remarqué aussi que les reliures en veau en souffraient plus que les maroquins, etc.

Dans la sixième séance, plusieurs bibliothécaires firent, à propos du brochage, souvent très-défectueux, des livres français, des observations critiques que nous recommandons aux éditeurs parisiens. — Dans la septième et dernière, diverses résolutions furent adoptées. L'une des plus importantes est celle par laquelle la conférence se déclarait constituée en association permanente, et adoptait le *Library Journal* pour organe officiel. Enfin, ces réunions se terminèrent par un banquet, qui paraît avoir laissé au rédacteur du procès-verbal de doux souvenirs.

III

Les statuts de l'*American Library association* ont été publiés dans le numéro 7 du *Library Journal* sous le titre pompeux de *Constitution.* Aux termes de l'article 2, son objet est de donner une impulsion énergique au développement des études bibliographiques et de tout ce qui se rapporte aux bibliothèques des États-Unis; de disposer le public à favoriser l'augmentation des bibliothèques existantes et à en fonder de nouvelles; enfin d'entretenir des échanges de vues et d'investigations utiles, et des relations amicales entre les bibliothécaires. Toute personne faisant partie de l'administration d'une bibliothèque devient de droit membre de l'Association en adhérant aux statuts et payant la cotisation annuelle (deux dollars). Toute autre personne y peut être admise, sur l'avis conforme de la majorité des trois quarts des membres du comité directeur. Moyennant trente-cinq dollars, on reçoit un diplôme de membre à vie (art. 3). L'Association élit tous les ans : un comité directeur composé d'un président, trois vice-présidents et un secrétaire; — un trésorier; et deux comités, l'un de finances, l'autre de coopération, composés chacun de trois membres. « Il n'y a pas lieu d'élire d'autres fonctionnaires. » (C'est déjà bien assez!) Dans les intervalles entre les réunions annuelles (qui auront lieu successivement dans les principales villes de l'Union), le comité directeur exerce un pouvoir absolu, quand ses décisions sont prises à l'unanimité (art. 4). On retrouve dans ces articles le goût caractéristique des Américains pour les élections.

La seconde session annuelle a eu lieu en effet à New-York, en septembre 1877. Il y a eu cinq séances, dont le détail n'offre pas, pour nous du moins, le même intérêt que celles de Philadelphie. On y a réélu, pour l'année 1877-78, les membres des divers comités, plus trois délégués et une *déléguée*, chargés de « représenter, à la conférence prochaine des bibliothécaires de la vieille Angleterre, leurs confrères de la jeune Amérique. »

La partie bibliographique de l'*American Library Journal*, rédigée par M. Ch. Cutter, *Librarion* de l'Athenæum de Boston, mérite une attention spéciale. On y suit de mois en mois les progrès de l'Association dans les États du Nord et de l'Ouest. Ceux du Sud restent jusqu'ici en dehors de ce mouvement. Un

seul *librarian* du Savannah assistait à la réunion de New-York : invité à donner quelques détails sur la situation des bibliothèques dans le Sud, il s'en défendit en disant « qu'il n'était venu là que pour apprendre. »

Ainsi, tandis que de nombreuses adhésions arrivaient d'Allemagne et d'Angleterre au comité directeur, aucun témoignage sympathique ne lui est venu de la Virginie et des autres grands États du Sud; nouveau et irrécusable témoignage des rancunes qui survivent à la guerre de sécession!

Le travail bibliographique mensuel de M. Cutter comprend l'indication et le compte rendu des ouvrages nouveaux, parus en Europe et en Amérique, qui peuvent intéresser les bibliographes et les bibliophiles; l'indication des catalogues de ventes importantes dans l'ancien et le nouveau monde; celle du contenu des principaux recueils périodiques anglais, français, etc. (le *Bulletin du Bibliophile* y figure très-honorablement : preuve de goût!); enfin, un courrier bibliographique fort étendu et très-bien fait. Les correspondances des divers États témoignent de l'impulsion énergique donnée par le *Library Journal* à la formation de nouvelles bibliothèques municipales, et à l'augmentation des anciennes, et aussi de l'accroissement du nombre des lecteurs. Nous sommes forcé d'ajouter que le progrès moral est peu sensible dans le choix des lectures. Ainsi, sur quatre-vingt-sept mille volumes lus dans le premier semestre de 1876 à la bibliothèque municipale de San Francisco, soixante et onze mille étaient des romans. (*Fiction.*) Si ce genre de littérature était une source salutaire de moralité pour le peuple, comme l'a dit un orateur optimiste à la réunion de Philadelphie, les habitants de la Californie seraient en voie de devenir de petits Saints; par malheur, ils n'en sont pas encore là!

Les nouvelles bibliographiques d'Angleterre, de France, d'Allemagne, d'Italie, etc., qui figurent dans ce courrier, montrent que M. Cutter a déjà su former des relations fort étendues, et qu'il sait en tirer un excellent parti. Nous avons remarqué avec plaisir que l'honorable *Librarian* de Boston s'intéresse particulièrement aux travaux des bibliophiles et bibliographes français, et leur témoigne une bienveillance qu'ils ne rencontrent pas toujours chez ses compatriotes.

L'auteur même du présent article, bien que *minimus in mini-*

mis parmi les bibliophiles français, a eu l'honneur d'être plusieurs fois cité dans le *Library Journal.* Il est heureux de trouver l'occasion d'en témoigner sa reconnaissance aux savants directeurs de ce recueil, et en même temps de leur signaler une légère inadvertance du rédacteur de l'*Index* alphabétique du tome I[er], qui lui a attribué l'honneur d'avoir fondé, *il y a quatre-vingts ans*, la bibliothèque du Dépôt de la Guerre. Ce serait un bel exemple à l'appui de ce que nous disions dernièrement, de la longévité des bibliophiles. Mais la vérité est que l'on a confondu le collaborateur actuel du *Bulletin* avec son aïeul le général Ernouf, qui fut effectivement, en 1798, le créateur ou plutôt le réorganisateur de cette importante bibliothèque.

Nous pourrions encore signaler bien des renseignements contenus dans l'*American Library Journal*, offrant un réel intérêt, au point de vue de l'aménagement et de l'installation des bibliothèques, etc., etc., et nous aurons sans doute occasion d'y revenir. Cette œuvre, entreprise et poursuivie avec l'esprit logique et pratique, l'âpre persévérance qui caractérisent la race anglo-saxonne, mérite l'attention sérieuse des bibliothécaires, bibliographes, bibliophiles et bibliomanes français. Baron A. Ernouf.

REVUE CRITIQUE
DE
PUBLICATIONS NOUVELLES.

Index expurgatorium anglicanus. A descriptive Catalogue of the principal books printed and published in England which have been suppressed or burnt.... by W. H. Hart. *London, Russell Smith.*

Il n'a paru jusqu'à présent que les quatre premiers cahiers (242 pages) de ce travail très-curieux et relatif à une portion de

la bibliographie fort ignorée hors de l'Angleterre. Le premier livre qu'il mentionne porte la date de 1534; celui auquel il s'arrête pour le moment est de 1682. Ce martyrologe de la presse a réclamé de longues et patientes recherches; les pièces authentiques relatant les sentences sont souvent analysées et reproduites. On y voit les fluctuations de l'intolérance; les rigueurs de la loi frappent alternativement, au seizième siècle, tantôt les protestants sous le règne de Marie Tudor, tantôt les catholiques sous celui d'Élisabeth. On condamne au feu nombre de livres, c'est peu de chose; on inflige parfois à leurs auteurs les peines les plus rigoureuses, c'est plus grave.

Le 18 mai 1554, un nommé Thomas, auteur d'une *Historie of Italie*, est pendu; le 11 janvier 1584, même sort atteint l'imprimeur Carter qui a publié un *Treatise on Schisme* dont l'auteur était prudemment resté à Douai.

En 1579, Stubls écrit un pamphlet dans lequel il attaque vivement le projet (qui n'eut pas de suite) d'un mariage entre Élisabeth et le duc d'Anjou; un de ses amis, nommé Pagge, colporte des exemplaires de cette philippique, tous deux ont le poing droit coupé conformément à un édit rendu par Marie Tudor, et condamnant à cette peine tout auteur ou distributeur d'écrits séditieux.

En 1583, deux catholiques, J. Plade et J. Bodge, sont exécutés; une relation de leur supplice est l'objet de sévères poursuites. Le 6 juillet 1585, un prêtre catholique, Thomas Assfield, et un teinturier, Thomas Wehley, sont pendus pour avoir distribué des exemplaires d'un livre du cardinal Allen : *Modest Answer to British Persecutors;* ils avaient été cruellement traités pendant leur emprisonnement afin de les forcer à faire connaître à quelles personnes ils avaient remis des exemplaires de cet ouvrage.

Le 5 mai 1619, la potence se dresse pour un autre catholique, John William, qui a composé un livre intitulé : *l'Ane de Balaam* (*Balaam's Ass*); il s'est avisé d'annoncer d'après une interprétation fort contestable sans doute d'une prophétie de Daniel, que le roi Jacques Ier mourrait dans le cours de l'année. Les rois n'aiment guère qu'on leur marque le terme de leur carrière, était-il d'ailleurs possible d'admettre que le roi Jacques mourrait un jour; cette témérité assurait à Williams une prescription infaillible, on le lui fit bien voir.

En 1628, un Écossais, Alexandre Legihton, docteur en médecine et en théologie et dont la tête pouvait avoir été un peu dérangée, écrivit un pamphlet intitulé : *An Appeal to the Parliament*, or Sion's Plea against the Prelacy; il maintient que l'institution de l'épiscopat est antichrétienne et satanique; il qualifie les évêques d'hommes de sang et de corbeaux; il approuve l'assassinat de Buckingham, il dirige de très-vives attaques contre le roi Jacques. C'était porter l'audace jusqu'à la folie. Traduit devant la « Chambre étoilée » Leighton fut condamné à un châtiment barbare; on lui infligea une amende énorme, dix mille livres sterling; il fut fouetté en public à deux reprises, mis deux fois au pilori; il eut les deux oreilles coupées, les deux narines fendues, il fut marqué sur chaque joue avec un fer rouge des deux lettres S. S. (Semeur de Sédition), et jeté dans une prison où il devait finir ses jours. Onze ans après, la Chambre des communes le remit en liberté.

Un homme de loi, William Pryme, eut la malencontreuse idée de publier en 1633 un volume intitulé : *Histrio-martix:* the Player's siourge (le fouet des acteurs); il s'y élevait avec une véhémence extrême contre les femmes qui paraissaient sur la scène. On vit là dedans une attaque contre la reine qui n'avait pas dédaigné de jouer un rôle dans une pastorale représentée devant la Cour; Pryme subit toute la rigueur des lois draconiennes de l'époque; il fut expulsé du barreau, condamné à cinq mille livres sterling d'amende et à une détention perpétuelle; il fut mis au pilori en deux endroits différents et il eut les deux oreilles coupées. L'imprimeur de l'*Histrio-martix* en fut quitte pour une amende de cinq cents livres sterling et pour le pilori.

Ce sont, d'ailleurs, les derniers exemples de punitions barbares que signale M. Hart; pendant les conflits de Charles Ier et des républicains, un assez grand nombre d'écrits sont poursuivis; il y a quelques exemples d'amende et de prison; il y a des livres brûlés : mais, plus heureux que Dolet, que Giordano Bruno, que Vanini, leurs auteurs échappent au bûcher.

Nous espérons que M. Hart achèvera avant longtemps la publication qu'il a entreprise; elle est certaine de recevoir l'accueil le plus sympathique de la part de tous les amis des études bibliographiques. B.

Œuvres de Xavier de Maistre — Œuvres inédites du même. *Paris, A. Lemerre;* 3 vol. in-18 de 340, 278 et 251 p., avec une notice de LXXXIII p. et des notes, par E. Réaume.

Cette nouvelle et jolie édition, dont il a été fait un tirage sur papier de Hollande, papier Whatman et papier de Chine, comprend :

1° Tout ce qui a été publié jusqu'ici sous le nom d'*œuvres complètes*, c'est-à-dire : le *Voyage* et l'*Expédition nocturne*, *le Lépreux*, *les Prisonniers du Caucase*, *la jeune Sibérienne;*

2° Les premiers essais de Xavier de Maistre; consistant en deux brochures publiées pour la première fois en 1784, sur une expérience aérostatique faite à Chambéry, et rééditées à Annecy en 1874;

3° Des fragments de nouvelles inédites, dont l'une surtout, l'*histoire d'un prisonnier français* (1812), promettait d'être digne de l'auteur du *Lépreux*.

4° Cent quinze lettres, pour la plupart inédites, et adressées à la famille de Marcellus;

5° Quelques poésies, dont deux imitations de fables russes.

La notice de M. Réaume est la plus complète qui ait été publiée jusqu'ici sur l'aimable écrivain dont « la petite étoile, après un demi-siècle, n'a rien perdu de son doux éclat ». Il y a joint une « Bibliographie des œuvres séparées, choisies et complètes de Xavier de Maistre », qui contient des renseignements intéressants. Nous y trouvons l'indication des éditions originales, qu'aucun des précédents éditeurs n'avait donnée :

Voyage autour de ma chambre. Turin, 1794, in-8°.

Le Lépreux de la cité d'Aoste, avec une préface de Joseph de Maistre. Pétersbourg, 1812, in-12.

Les Prisonniers du Caucase. — *La jeune Sibérienne*. Dondey-Dupré fils et Ponthieu, 1815, in-18.

Expédition nocturne.... Idem, 1825, in-8°.

Parmi les éditions, dites des œuvres complètes, publiées jusqu'ici, les meilleures étaient celles de Dondey-Dupré (2 vol. in-8°) et de Dauthereau (4 vol. in-32); l'une et l'autre de 1828.

L'édition Lemerre se recommande spécialement aux amateurs,

non-seulement comme la plus jolie, mais comme la plus complète. Les notes sur *le Lépreux* sont particulièrement intéressantes. On y trouve des documents curieux et authentiques sur l'existence réelle et sur la demeure de ce paria, que Xavier de Maistre, suivant l'heureuse expression de son éditeur, a introduit à tous les foyers. L'histoire (inédite) du prisonnier français a une sérieuse importance littéraire. On rencontre dans cette nouvelle, malheureusement inachevée, des scènes piquantes de la vie russe au commencement de ce siècle, et un tableau navrant et trop fidèle des misères de la retraite de 1812. Il y a aussi de charmants passages dans la correspondance, qui se prolonge jusqu'en 1852, époque où mourut Xavier, plus que nonagénaire, mais conservant encore toute sa lucidité et sa finesse d'esprit, ses convictions religieuses et politiques, affermies plutôt qu'ébranlées par de cruelles épreuves domestiques, et par le spectacle de soixante ans de révolutions. Il avait déjà quatre-vingt-huit ans, quand il écrivait en 1848 à la comtesse de Marcellus, à propos de la révolution de Février : « Malgré les angoisses que le choléra nous a causées (en Russie), je vous avoue que je le préfère à la maladie morale qui vous désole, et dont il est impossible de prévoir la fin. Que n'avez-vous, non-seulement un roi, mais même un tyran, cela vaut mieux qu'un fou comme Lamartine! Voilà où conduit un orgueil démesuré. Je ne puis m'empêcher de l'aimer; c'est un si bon homme en dehors de ses chimères! Mais je pleure ses illusions qui ont fait tant de mal au monde entier. » Dès 1832, il avait annoncé cette nouvelle révolution et ses suites, dans ces lignes vraiment prophétiques : « Je ne verrai jamais le dénoûment du drame, ou plutôt de la farce qu'on joue actuellement en France, et qu'on s'apprête à répéter et à traduire dans le reste de l'Europe. Si l'on peut prévoir quelque chose en général..., c'est que le gouvernement représentatif, et qu'aucun gouvernement ne peut exister avec la liberté de la presse dans une nation corrompue, et qu'une catastrophe sanglante est inévitable à la suite de laquelle une main de fer, comme celle de Napoléon, peut seule rétablir un ordre quelconque momentané, *pour recommencer de plus belle.* »

Cette édition est un digne monument érigé à la mémoire de l'écrivain modeste et charmant, dont les mignons opuscules ont pris place parmi ces chefs-d'œuvre impérissables, que Guizot a si bien nommés *le trésor des siècles.* B. E.

E. et J. de Goncourt. Histoire de Marie-Antoinette, édition ornée d'encadrements à chaque page, par Giacomelli, et de douze planches hors texte, reproductions d'originaux du XVIIIe siècle. *Paris, G. Charpentier,* un vol. gr. in-8.

La fortune littéraire de ce livre est faite depuis longtemps. Ses auteurs n'ont pas toujours si bien employé leur incontestable talent ; mais il leur sera beaucoup pardonné, parce qu'ils ont beaucoup aimé.... Marie-Antoinette, qui compte plus d'un apologiste parmi les collaborateurs anciens et modernes du *Bulletin du Bibliophile.*

L'illustration de cette nouvelle édition, sans être irréprochable, a un caractère artistique qui ne permet pas de confondre ce volume avec les livres d'étrennes ordinaires. Nous recommandons notamment aux amateurs la reproduction du beau portrait de la Reine à la Conciergerie, et celle de l'étrange et odieuse caricature qui la représentait de profil dans une lanterne. Les encadrements de M. Giacomelli, l'un des plus habiles artistes dans ce genre, méritent aussi une mention très-honorable. Leur caractère varie dans le cours de l'ouvrage, à mesure que les événements s'assombrissent, et que l'idylle tourne à la tragédie. Aux pâquerettes et autres fleurs printanières qui se montrent au début de Marie-Antoinette dans la vie, succèdent d'abord toutes les splendeurs de la végétation et de la flore estivales. Puis, quand viennent les « années terribles, » nous voyons apparaître les branches d'épines, les immortelles, la mélancolique grenadille (fleur de la Passion). Cet ingénieux système d'encadrements aura été inspiré à l'artiste, sinon à l'auteur du livre, par ceux d'un livre cher (*trop cher*, hélas !) aux bibliophiles, *le Paysan et la Paysanne pervertis*, où les figures qui accompagnent le texte, d'abord placides et souriantes, deviennent de plus en plus grimaçantes et terribles, à mesure que les héros de l'histoire se pervertissent davantage.

Il a été tiré, de cette nouvelle édition du livre de M. de Goncourt, trente exemplaires sur papier de Chine, et soixante sur Hollande. B. E.

La Cour et l'Opéra sous Louis XVI — Sacchini et Salieri, par M. Ad. Jullien; *Didier*, in-12 de 369 pages.

Nous avons déjà signalé aux lecteurs du *Bulletin* plusieurs brochures du même auteur, tirées à petit nombre, et importantes pour l'histoire du théâtre et de la musique en France pendant le dix-huitième siècle. Rédigées de même sur des documents en grande partie inédits, ses études sur Sacchini et Salieri offrent un intérêt encore plus général. Elles rectifient bien des renseignements inexacts, et apprennent beaucoup de choses nouvelles sur l'auteur d'*Œdipe à Colone*, et sur celui des *Danaïdes*. Ce dernier (Salieri) était l'élève favori de Gluck; mais, comme le dit avec raison M. Jullien « la lutte déloyale qu'il soutint contre Mozart, la joie qu'il ne sut pas dissimuler en apprenant la mort de ce terrible rival, pèseront toujours sur sa mémoire ». Le châtiment de cette joie impie ne se fit pas attendre. Suivant une légende longtemps populaire en Allemagne, Salieri, et un autre compositeur nommé Martinez, comme lui ennemi juré de l'auteur de *Don Juan*, n'auraient pas été étrangers à sa mort prématurée. On nous a même raconté que cette accusation calomnieuse était venue jusqu'aux oreilles de Salieri, et que dans sa dernière maladie, pris de délire, il s'avouait coupable.

A propos de Sacchini, M. Jullien fait bien ressortir ce beau rôle de protectrice des arts, que remplissait Marie-Antoinette avec tant d'intelligence et de grâce, en attirant en France des maîtres tels que Gluck, Sacchini, Salieri, « en dotant notre pays de leurs plus magnifiques créations. » Elle en a été bien récompensée!

Il a été tiré de cet ouvrage trente exemplaires sur papier de Hollande. (Prix : 7 francs.)

B. E.

CHRONIQUE-REVUE

Au moment où commence une nouvelle année, le *Bulletin du Bibliophile* croit devoir jeter un rapide regard sur celle qui vient de s'écouler, et essayer d'en tracer le bilan bibliographique. Nous ne nous dissimulerons pas qu'une revue de ce genre serait mieux placée avant l'entrée de l'hiver, au commencement de l'année scolaire, dans cette période d'accalmie qui précède les grandes opérations de librairie et les ventes aux enchères; mais il nous faut subir la tyrannie du calendrier et prendre nos mesures en conséquence, sauf à arrêter brusquement cette revue de l'année en pleine éclosion de nouvelles littéraires et de transactions bibliographiques.

Les douze mois que nous venons de traverser fournissent d'ailleurs à la chronique une ample moisson de notes. La nécrologie y tient une place considérable. Nous laisserons de côté les personnalités littéraires connues à divers titres, pour ne nous occuper que de celles qui se rattachent d'une façon quelconque à la bibliographie, et même en s'en tenant à cette fraction, que de noms à inscrire! C'est ainsi que sans parler des poëtes (Autran, Louise Bertin, A. Pommier, Gust. Mathieu), des historiens (Thiers, Villiaume), des écrivains religieux (Mgrs Pallu du Parc, Vibert, de Ladoue, Francesco Nardi, abbé Bayle, etc.), des jurisconsultes (L. Tripier, Glandaz, Bonnier, Bourbeau), des écrivains politiques (D. Urquhart, L. P. E. Duvergier de Hauranne), des économistes (Vte de Melun), des médecins (Lélut, Dolbeau), des astronomes (Leverrier), des archéologues (R. Bordeaux, Mis de Godefroy-Ménilglaise, Cte Conestabile), des romanciers (Fernan Caballero, *alias* Cecilia Bohl), des auteurs dramatiques (Th. Barrière, Lauzanne, la Tour-Saint-Ybars, Hipp. Romand) et enfin des directeurs de revues (Buloz, Am. Pichot), tous décédés dans le courant de 1877, nous donnerons un souvenir spécial à : Alfred Sensier, mort à soixante et un ans, amateur et écrivain dont les travaux doivent être connus des lecteurs du *Bulletin;* Edmond de Manne, né en 1801, conservateur honoraire de la Bibliothèque de la rue de Richelieu, éditeur avec son père du *Nouveau dictionnaire des Anonymes* (dernière édition de 1868); Jules Delalain, né en 1810,

libraire, directeur-collaborateur de diverses publications sur l'enseignement; A. Feugère, professeur de faculté, né en 1843, connu par sa thèse sur *Bourdaloue et son temps* (1867); C. A. C. Gérard, né en 1814 à Longwy, ancien bâtonnier du barreau de Colmar, auteur de diverses brochures d'histoire locale et qui a laissé, dit-on, une bibliothèque alsacienne devenue sans rivale depuis l'incendie de celle de Strasbourg; M. Ferrucci, conservateur à la bibliothèque Laurentienne de Florence; René Billard, né en 1829, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale; Louis Lahure, fils, né en 1842, directeur de l'imprimerie de ce nom; A. Socard, bibliophile et bibliographe champenois; Jean-Hippolyte Basse, chevalier de la Légion d'honneur, ancien directeur de l'hospice de la Salpêtrière, décédé le 21 novembre à l'âge de quatre-vingts ans. Il s'est occupé toute sa vie des *Lettres provinciales* de Pascal, il en a réuni toutes les éditions et il a publié dans le *Bulletin du Bibliophile* le résultat de ses recherches, de ses observations, ainsi qu'une bibliographie spéciale des écrits de Blaise Pascal; J. G. Fick, le célèbre imprimeur de Genève; F. M. Asselin et Abel Pilon, libraires, etc.

Nonobstant cette abondante liste de décès, le fonctionnement des sociétés savantes n'a pas laissé de se poursuivre, dans l'année écoulée, avec une majestueuse régularité. L'Académie française, *ab Jove principium*, renforcée de M. V. Sardou, par l'élection du 7 juin, a tenu le 2 août dernier sa séance publique annuelle, et parmi les prix décernés nous relèverons les suivants, comme rentrant plus spécialement dans la catégorie des études qui intéressent nos lecteurs. M. René Kerviller a obtenu un prix de 1500 fr. pour son ouvrage : *la Bretagne à l'Académie française*, et six *biographies* académiques. M. Ch. Lenthéric a reçu pareille récompense pour son livre : *les Villes mortes du golfe de Lyon*. Le grand prix de la fondation Gobert a été décerné à M. Alph. Vétault, auteur de *Charlemagne* (in-4), et le second prix de cette fondation maintenu à l'auteur de l'*Histoire du cardinal de Bérulle*, M. l'abbé Houssaye. Le prix Bordin, pour l'encouragement de la haute littérature, est échu à M. R. Chantelauze, auteur de *Marie Stuart, son procès et son exécution*. M. Ed. Sayous a obtenu le prix Thiers (encouragement de la littérature et des travaux historiques) pour son *Histoire générale des Hongrois*. Le prix de traduction, prix Langlois, a été attribué à M. Ém. Montégut, traducteur de

Shakespeare, et le prix Lambert partagé entre M. Vict. Develay (traduction des *Colloques d'Érasme*) et les héritiers de feu Eug. Despois, prématurément décédé en laissant inachevé le *Molière* de la collection Hachette. Quatre écrivains se sont partagé le prix Thérouanne, pour l'encouragement des travaux historiques. Ce sont MM. Poncin (*Essai sur le ministère de Turgot*), Ch. d'Héricault (*la Révolution de Thermidor, Robespierre et le Comité de salut public en l'an II*), Berthold Zeller (*Henri IV et Marie de Médicis*), et Ernest Lavisse, ancien répétiteur du prince Impérial (*Étude sur l'une des origines de la monarchie prussienne*).

On ne peut certainement qu'applaudir aux généreuses intentions des fondateurs de prix académiques, mais il sera permis de regretter que tous n'aient pas apporté une suffisante netteté dans l'exposé de leurs vues. Voici, par exemple, le prix Marcellin Guérin, destiné à récompenser « les livres et écrits qui se seraient produits en histoire, *en* éloquence, et dans tous les genres de littérature, *et* qui paraîtraient les plus propres à honorer la France, à relever parmi nous les idées, les mœurs et les caractères, *et* à ramener notre société aux principes *les plus salutaires pour l'avenir* (?) » Il faut plaindre une réunion académique astreinte à peser les termes d'un programme ainsi conçu. Faute, sans doute, d'idées bien arrêtées sur les *principes*, le prix en question a été attribué pour moitié à M. Capmas, éditeur de deux volumes de *Lettres inédites* (?) *de Mme de Sévigné*, lettres dédaignées à tort ou à raison par les compilateurs de la maison Hachette. L'autre moitié du prix est échue à M. Eug. Pelletan, auteur de: *Jarousseau, le pasteur du désert*, un livre protestant ou ayant intention de l'être. Plus modestement et mieux inspiré a été feu Archon-Despérouses, fondateur d'un prix de 4000 francs, dont il a laissé à l'Académie le soin de déterminer le caractère. L'opinion publique ratifiera le choix qui a été fait de la philologie française pour l'affectation de ce prix et son attribution à M. Ad. Régnier, membre de l'Institut, et directeur de l'édition en cinquante volumes in-8 des *Grands écrivains de la France*.

A côté du mouvement littéraire et historique qui nous est révélé par les récompenses académiques, il est tout un ensemble de travaux collectifs dont il serait injuste de ne pas tenir compte. En 1877, comme dans les années précédentes, on a vu à l'œuvre les diverses sociétés savantes dont nous avons eu quelquefois occasion

de parler. Nous ne tenterons pas d'en donner l'énumération complète. Société des études grecques, latines, voire japonaises, cela nous mènerait trop loin; mais nous devons une mention à quelques-unes d'entre elles, telles que la *Société de géographie;* la *Société des études historiques* qui a tenu le 15 avril sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Jules David; la *Société pour la publication des textes relatifs à l'histoire et à la géographie de l'Orient latin*, dont la troisième séance annuelle a eu lieu le 9 avril avec M. Egger pour président; la *Société bibliographique* qui s'est réunie en assemblée générale le 22 mai sous la présidence de Mgr Richard et qui compte maintenant près de 2500 membres; la *Société de l'histoire de France* qui a renouvelé son bureau dans l'assemblée générale du 1er mai; la *Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France* dont la fondation ne remonte pas à plus de trois ans et qui compte déjà plus de cinq cents sociétaires, chiffre considérable étant donné le champ volontairement limité de son activité. Le président actuel de la Société est M. le baron Pichon dont les lecteurs du *Bulletin* ont été autrefois à même d'apprécier la solide érudition (*Hélas! quand reviendront de semblables moments!* La Font.). Nous mentionnerons enfin la *Société des anciens textes français* qui vient, elle aussi, d'entrer seulement dans sa troisième année, mais qui est assurée de nombreuses adhésions si elle a pour elle tous les curieux du *vieil langage*.

Avons-nous besoin de rappeler que toutes ou presque toutes les sociétés que nous venons d'indiquer, outre les publications qu'elles mettent au jour, font paraître un *Bulletin* destiné à entretenir l'ardeur de leurs sociétaires? Parmi ces *Bulletins* parus en 1877, nous citerons en première ligne celui publié par la *Société bibliographique*, l'excellent *Polybiblion*, le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris* et celui publié par la *Société des anciens textes français*, lequel, outre l'intérêt de ses communications, se distingue entre tous par l'élégance matérielle de son exécution.

En province, pas plus qu'à Paris, les sociétés savantes n'ont désarmé pendant l'année écoulée. Sans parler de l'*Institut des provinces* qui a tenu dans le mois d'avril son assemblée générale sous la présidence de M. le marquis d'Andelarre, nous voyons au premier rang l'*Association bretonne*, la *Société des bibliophiles de Guyenne*, la *Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, la *Société historique et archéologique du Maine* qui conti-

nuent d'affirmer leur existence par des publications d'intérêt local. Au nombre des périodiques de province qui ont mérité des encouragements dans l'*exercice clos*, nous citerons encore : la *Revue de l'art chrétien* publiée à Amiens par M. l'abbé Corblet, la *Revue historique et littéraire de l'Anjou*, la *Revue de la Champagne et de la Brie*, le *Bulletin du comité archéologique de Noyon*, et la *Revue de mythologie, de littérature populaire, de traditions et usages*, publiée par MM. H. Gaidoz et E. Rolland, sous le titre de *Mélusine*. Jamais l'époque n'aura été plus favorable aux études bibliographiques. Au moment où nous écrivons ces lignes, on nous adresse le premier numéro d'une publication périodique éditée à Lancy près de Genève, sous le titre de *Questionnaire de l'association internationale des musiciens-écrivains*. C'est, adapté à un genre spécial de recherches, le pendant de l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, publié à Paris, par M. Charles Read, et qui s'est inspiré lui-même du journal de Londres, *Notes and queries*.

Nous ne terminerons pas cette courte revue du mouvement provincial sans enregistrer la création qui vient d'être faite à Nantes d'une *Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne*. Cette société, qui se propose de publier des documents curieux et inédits, a choisi pour son président M. de la Borderie, connu en législature par un rapport célèbre, et en érudition par d'excellents articles publiés en 1876 dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (encore un recueil à noter!) sur Noël du Fail, l'auteur des *Contes d'Eutrapel*. Le vice-président de cette société est un amateur bien connu de tous les bibliophiles de grands chemins, *id est* explorateurs des étalages de quais. J'ai nommé le général Mellinet. Une autre nouvelle est la récente publication à Vienne d'un recueil mensuel intitulé *Revue du Dauphiné et du Vivarais*.

Qu'un amateur quelconque ait rêvé, en 1876, vaches maigres, cela ne nous étonnerait guère, car les ventes de livres ont été en 1877 peu nombreuses et d'une importance secondaire. L'attention du public gâté par le souvenir des années précédentes, a été accaparée, il faut bien le dire, par la vente de deux remarquables collections d'estampes. Il s'agit du cabinet de M. de Béhague et de celui de feu M. Ambroise-Firmin Didot, vendus, l'un en février et le second pendant les mois d'avril et de mai. Tout devait s'effacer devant cette dernière collection où abondaient les meilleures pièces

des maîtres flamands, italiens et allemands. L'honneur des enchères aura été pour Rembrandt, de qui une estampe rare, le *portrait du bourgmestre Six*, en superbe épreuve, s'est élevée à la somme de 17 000 francs. Quelques autres pièces du même maître ont varié entre les prix de 3000 et de 8000 francs. Albert Durer est venu immédiatement après lui dans l'échelle des adjudications. Quant aux maîtres italiens, ce n'est pas sans un sentiment de tristesse que nous signalerons leur insuccès relatif. L'estampe d'*Adam et Ève*, de Marc-Antoine Raïmondi, d'après Raphaël, a atteint (et c'est le chiffre le plus élevé de cette catégorie) le prix de 1900 francs. Le *Martyr de saint Laurent*, d'après Baccio Bandinelli, n'a été vendu que 1000 francs, et pourtant l'attention du public avait dû être mise en éveil sur cette remarquable composition par la reproduction héliographique qui en a été donnée dans le *Jésus-Christ* de M. L. Veuillot, paru au commencement de 1876.

Pour en revenir aux ventes de livres qui intéressent plus spécialement nos lecteurs, nous dirons quelques mots des bibliothèques de MM. Jules Janin et Emm. Martin qui se sont dispersées sous le marteau du commissaire-priseur dans le mois de février. La première de ces bibliothèques, celle de J. Janin, s'est présentée devant le public telle qu'on le supposait d'avance, c'est-à-dire principalement composée d'œuvres contemporaines, provenant de dons plus ou moins volontaires et dans lesquelles la qualité du papier mis en œuvre et l'élégance de la reliure déguisaient mal le peu d'importance du contenu. Aussi les treize cents articles qui composaient cette collection n'ont-ils atteint que la somme de 70 000 francs environ, sauf erreur de mémoire. Les annotations manuscrites de Janin, dont on avait fait bruit, étaient (on s'est accordé à le reconnaître) dénuées de tout intérêt et rappelaient par leur insignifiante fantaisie les notes de complaisance qui émaillent le catalogue de la *bibliothèque d'un homme de lettres très-connu* (M. Ch. Monselet), qui a passé, il y a quelques années, en vente publique. Nous mentionnerons toutefois dans les livres anciens, un exemplaire des *Marguerites de la Marguerite* (Lyon, 1547), don de la reine Marie-Amélie, lequel a atteint le prix de 2800 francs; les *Œuvres de Balzac*, sept volumes imprimés par les Elzéviers et vendus 1000 francs; un *Molière* de 1682, au même prix; les *Chansons* de la Borde (1773, 4 vol.)

vendues 2810 francs; dans les modernes : un *Béranger* (1851, 4 vol.), exemplaire en papier de Hollande avec un billet de l'auteur, vendu 3700 francs; *Paul et Virginie* (1838), en papier de Chine, 1000 francs; les *OEuvres* de Ponsard (1865, 2 vol.), papier de Hollande, avec une pièce de vers inédite, même prix, etc., etc.

La vente de M. Emm. Martin, bien qu'annoncée avec moins de fracas, ou à cause de cela peut-être, a produit des résultats plus sérieux. Les six cent quatre-vingt-six numéros que contenait ce catalogue ont atteint la somme de 197 000 francs. Cette fois encore, on a pu constater le goût des amateurs actuels pour l'imagerie du dix-huitième siècle. Les *Chansons* de la Borde qui, dans la vente Janin, n'étaient arrivées qu'à 2810 francs, dépaysées qu'elles étaient dans un milieu moderne, ont atteint ici le prix énorme de 6400 francs. Les *Fables* de Dorat (1773), 3600 francs; les *OEuvres* de Molière (1734, 6 vol. in-4°), exemplaire non rogné et belles épreuves des figures de Boucher, 3000 francs, *Anacréon*, *Sapho*, *Bion*, etc., traduit par Moutonnet de Clairfons (1773, in-4°), 2150 francs; *le Temple de Gnide* (1772, in-8), 7900 francs, avec une reliure de Derôme; la *Manon Lescaut* de 1753, 6500 francs. Il s'agit, bien entendu, de reliures, anciennes ou modernes, de premier ordre; mais ces enchères n'en sont pas moins surprenantes, quand les livres du seizième siècle, les Aldes, les livres gothiques, les manuscrits sont restés stationnaires...! Nous avons gardé pour la fin les exemplaires avec figures ajoutées ou dessins originaux, tels que le *Télémaque* de 1785 (2 vol. in-4°), qui a atteint 8100 francs; le *Voltaire* de Beuchot (71 vol.), 11 000 francs; les *Lettres à Émilie*, 2305 francs, et d'autres encore. Que les exemplaires de ce genre séduisent une certaine classe d'amateurs, cela est hors de doute, et les enchères que nous venons de transcrire en font foi, mais nous sera-t-il permis d'avouer que nous n'avons jamais compris cet engouement. Nous sommes plein de respect pour un livre matériellement bien fait, bien *établi*, suivant l'expression des éditeurs, et nous mettons en première ligne de ses mérites l'homogénéité de l'illustration. Que devient-elle dans ces exemplaires faits de pièces rapportées et où tout détonne, papier, burin, inspiration, dimensions même? Chaos aussi fatigant pour l'œil que pour l'esprit : avec quel plaisir on se détourne de ces fastueux monu-

ments, pour sourire à une édition originale de l'un de nos grands ou de nos petits classiques modestement abritée dans un solide vêtement signé du grand artiste de la *rue des Chiens*, Derôme, ou de son contemporain Pasdeloup.

Voilà pour les ventes importantes de l'année 1877. Celle qui vient nous tient, dit-on, en réserve un événement capital en ce genre, la vente de la bibliothèque de M. A.-F, Didot, collection qui serait supérieure encore à celle de ses estampes. En supposant que nos convulsions politiques et sociales permettent cette vente, il serait malaisé d'en préciser par avance le résultat. Nous craignons fort que ce résultat n'atteste une fois de plus l'abaissement du niveau des études bibliographiques. Le public va se trouver en présence d'incunables, d'éditions aldines, de gothiques, etc., etc., toutes choses dont la direction (nous n'osons dire l'insuffisance) de ses études l'écarte de plus en plus. Ce qu'il lui faut, ce sont des *Chansons* de la Borde, des *Baisers* de Dorat, des *Anthologie* de Monnet, même (surtout!) des *Anacréon* traduit par *Moutonnet de Clairfons* (!). Hors de là, point de salut, et nous pourrions bien assister à un désastre. Quelles que soient les appréciations des experts, la vente seule détermine les prix réels, et nous nous rappelons la collection d'autographes de Lucas de Montigny, qui a fait péniblement en vente publique une trentaine de mille francs, après avoir failli être vendue au duc de Morny moyennant un million.

Ce souvenir nous servira de transition pour passer aux ventes d'autographes de 1877. Nous en citerons quelques-unes, entre autres celle qui a eu lieu au mois de février et qui se composait de miniatures et d'autographes provenant de la duchesse Yolande de Polignac, en son vivant gouvernante des enfants de France. A cette vente, une lettre du jeune Louis XVII, écrite après les journées des 5 et 6 octobre, a été adjugée moyennant 1200 francs. Nous mentionnerons encore deux ventes, l'une de pièces manuscrites concernant la Révolution et provenant de M. B. Fillon, l'autre de lettres de femmes célèbres, réunies (les lettres) par M. Charavay. *Item*, quarante *lettres de Mme de Pompadour* adjugées en février moyennant 4000 francs, et qui ont déjà trouvé un éditeur. Que de documents précieux pour l'histoire seraient à extraire de ces catalogues! Tout récemment encore, les journaux entretenaient le public d'une vente de lettres écrites pendant le Consulat

par Joséphine Bonaparte, et dans lesquelles elle se plaint des entraves apportées à son bonheur conjugal par une cantatrice italienne, la Grassini; mais ceci est de l'histoire anecdotique et nous rentrerons dans notre sujet en renvoyant les bibliophiles, dans les loisirs que leur fait l'absence de ventes publiques, aux catalogues à prix marqués qui paraissent tous les jours et dont le plus important est, sans contredit, celui publié annuellement par la librairie Fontaine. Marco Polo avait reçu de ses contemporains le surnom de *Messer Milione*, pour ses fantastiques récits des richesses de l'Orient. Ce surnom dont on a gratifié également notre Balzac, grand manieur d'argent dans ses romans, conviendrait, croyons-nous, à M. Fontaine, dont les prix tiennent tout simplement du rêve. Il conviendrait non moins à MM. Morgand et Fatout, éditeurs d'un bulletin mensuel où l'on ne recule pas à coter 1500 francs l'édition originale de *Mademoiselle de Maupin* (1835, 2 vol. in-8°). Ces évaluations, si elles étaient prises au sérieux, ne tendraient à rien moins qu'à rendre illusoires les ingénieuses conclusions de l'article publié cette année dans le *Bulletin* par un de nos collaborateurs (*Le sou de poche d'un bibliophile*), et nous tenons pour assuré que les amateurs qui monteraient une bibliothèque en prenant ces prix pour base, devraient renoncer par avance à la plus-value que permettent d'espérer des acquisitions faites dans des conditions raisonnables.

Nous ne terminerons pas ce coup d'œil sur l'année 1877 sans dire un mot de quelques événements bibliographiques qui se sont passés à l'étranger. Le *Bulletin* a déjà enregistré, à son temps, la restitution qui a été faite à la Hongrie, par le Sultan, d'une partie de la bibliothèque de Mathias Corvin, tombée au pouvoir des Turcs lors de la prise de Pesth. Il convient également de mentionner quelques expositions rétrospectives où la bibliographie a joué, comme eût dit Charles IX, son *rolet*. Nous signalerons, à ce titre, l'exposition frisonne de Leenwarden, où les documents historiques, imprimés et manuscrits, occupaient une place importante; malheureusement le catalogue, rédigé en hollandais, ne pourra sans doute être utile qu'à un nombre restreint de chercheurs : chose regrettable si l'on songe que parmi les documents exposés, il en est qui se rattachent à notre histoire littéraire, tels, par exemple, que les OEuvres d'Anne Schürman, dont quelques-unes ont été écrites en français. Une exposition d'un autre genre

a eu lieu à Londres : c'est celle des livres imprimés par William Caxton, l'introducteur de la typographie à Londres, à la fin du quinzième siècle. Au moyen d'emprunts faits à quelques collections locales de premièr ordre, on est parvenu à réunir 150 volumes imprimés par Caxton, auxquels on a joint quelques livres du même temps. Grâce à cette adjonction, les amateurs ont pu admirer dans les galeries de South-Kensington un exemplaire sur vélin du *Psautier* de Mayence, in-fol., imprimé par Fust et Schœffer, qui passe pour le premier onvrage portant une date certaine d'impression, exemplaire prêté par S. M. la reine.

Du 24 au 29 septembre a eu lieu, à Wiesbaden, le trente et unième congrès annuel des philologues allemands, au nombre de huit cents (huit cents philologues!... et allemands!...), et dans les premiers jours d'octobre s'est réuni à Londres le congrès international des bibliothécaires. Outre les représentants d'une centaine de bibliothèques de la Grande-Bretagne, on voyait à ce congrès des délégués des États-Unis, d'Italie, de Danemark, de Grèce, etc. La France y était représentée par une commission composée de MM. le baron de Watteville, directeur des sciences et des lettres au ministère de l'instruction publique; L. Delisle, administrateur de la Bibliothèque nationale, membre de l'Institut; Guillaume Depping, bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, membre honoraire de l'Association des bibliothécaires américains, et Octave Sachot, de la *Revue Britannique*. Nous ne parlerons ni des repas donnés en l'honneur des délégués, ni des toasts qui ont été portés. Nous dirons seulement que les trop peu nombreuses séances du congrès ont été consacrées à des discussions qui doivent infailliblement tourner au profit des bibliothèques publiques et de leurs habitués. Ajoutons que pour notre part (j'ai en vue les travailleurs qui fréquentent la bibliothèque de la rue de Richelieu), il est bien peu d'améliorations, matérielles ou autres, qui soient à désirer. Nous saisissons avec joie l'occasion qui nous est offerte d'exprimer une fois de plus notre reconnaissante admiration pour cette merveilleuse institution.

W. O.

BIBLIOTHECA AMICORUM

Liste d'ouvrages récemment publiés adressés au directeur du *Bulletin du Bibliophile.*

Les publications qui sont mentionnées ici nous ont été envoyées par les auteurs; la plupart des exemplaires sont sur papier particulier et avec des ex dono autoris *autographes* (1).

(*Suite.*)

Apologues (les) de Laurent Valla translatés du latin en françois et suivis des Ditz moraulx, par Guillaume Tardif, du Puy en Velay, professeur au collége de Navarre, maistre-liseur du Roy Charles huictiesme de nom. Réimpression d'après l'exemplaire sur vélin de la Bibliothèque nationale. *Le Puy, imprimerie M. P. Marchessou*, 1876; pet. in-8 de v-314 pp.

« A l'extrémité septentrionale de la chaîne des Cévennes, sous un ciel sillonné *de caprices et de tourmentes....* » Ainsi débute l'*Introduction* de ce volume, spécimen distingué de décentralisation bibliographique. Les apologues *translatés* par G. Tardif méritaient d'être réimprimés, ne fût-ce que pour avoir fourni quelques canevas à la Fontaine. L'éditeur a cru devoir y joindre une notice : « Sur la tombe de ce Vellave, un enfant du Puy dépose un petit rameau vert; » mais ceci est de la bibliographie lyrique; on ne discute plus, on s'incline. Beau papier, du reste, et impression satisfaisante, ajouterons-nous dans un style terre à terre.

Baillon (le comte de). Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, étude historique par le comte de Baillon, suivie de ses lettres inédites. *Paris, Didier*, 1877; 1 vol. in-8, de 592 pages.

Ouvrage d'un grand intérêt, qui nous a fait renoncer à une publication que nous avions l'intention d'éditer nous-même, sur le même sujet.

Bertrand (L.). Vie, écrits et correspondance littéraire de Laurent-Josse Leclerc. *Paris*, 1877; 1 vol. in-8.

Publication littéraire, tirée à 250 exemplaires. Nous publierons dans le prochain numéro un article sur ce beau travail.

Bocher (Charles). Lettres de Crimée; souvenirs de guerre. *Paris*, 1877; in-12 de 175 pages.

Il y a sur le premier feuillet la constatation que cet exemplaire est un

(1) Voyez année 1876, page 573.

souvenir d'amitié de l'auteur *à M. L. Techener*. — « Ces lettres, dit-il, qui m'ont été rendues à mon retour de Crimée, étaient écrites pour n'être communiquées qu'à un petit cercle d'intimes et de proches. Je les adressais directement au baron (Achille-Florentin) Seillière, si digne, par l'élévation de son esprit et par ses sentiments vraiment français, de recevoir ces confidences lointaines d'un ami. » M. Charles Bocher a fait la campagne de Crimée avec le grade de capitaine et comme aide de camp du maréchal Canrobert ; c'est le récit des péripéties, des épisodes qui ont précédé et suivi le siége de Sébastopol. Le style est limpide, et lorsqu'on lit ces lettres, d'un intérêt véritable et soutenu, on croirait entendre l'auteur raconter lui-même toutes ses joies, toutes ses douleurs, ses souffrances, et ses espérances éminemment patriotiques. On y reconnaît un militaire dévoué et plein d'admiration pour son général, un officier français honorable et un homme de cœur.

Brunet. Livres payés en vente publique 1000 fr. et au-dessus, depuis 1866 jusqu'à ce jour ; aperçu sur la vente Perkins à Londres ; étude bibliographique par Philomneste Junior. *Bordeaux*, *Lefèvre*, 1877 ; 1 vol. in-8, papier vergé de 160 pages, se vend 8 fr., tiré à 250 exemplaires.

Exempl. avec envoi d'auteur.

Nomenclature intéressante ; tableau des variations subies dans les prix des livres précieux soumis aux enchères. Il ne faut pas oublier dans ces fluctuations la part des événements, des moments propices, des concurrences imprévues ou factices, de la mode, de l'engouement, des spécialités et surtout de la différence dans le choix des exemplaires, dans la qualité des reliures, dans les éditions d'un livre. On sait que *Philomneste junior* cache le nom d'un savant bibliographe, M. Gustave Brunet, membre de l'Académie de Bordeaux, continuateur des travaux de G. Peignot, de Quérard, qui a pris le pseudonyme de *Philomneste* de M. Gabriel Peignot, qui s'était ainsi dénommé sur le titre des *Amusements philologiques*, du *Prédicatoriana*, etc.

Brunet (G.). La légende du prêtre Jean. *Bordeaux*, *Lefèvre*, 1877, br. in-8, pap. vergé de 31 pages (se vend 2 fr. 50).

Tiré à 100 exemplaires. — Envoi de l'auteur.

Les curiosités de l'histoire. Le roy des ribauds. Dissertations de Du Tillet, Claude Fauchet, de Miraumont, Estienne Pasquier, de la Mare, du Cange, Gouye de Longuemare, l'abbé Lebeuf, de Bonnevie, bibliophile Jacob, recueillies et collationnées sur les textes originaux. Préface et bibliographie par Ludovic Pichon. *Paris*, *A. Claudin*, 1878 ; pet. in-8 de 174 pp., papier vergé.

Il ne faudrait pas chercher dans ce volume des conclusions, même conjecturales, sur les fonctions du *Roi des Ribauds*, cet énigmatique officier de la Couronne. Plus modeste a été le but de l'éditeur qui s'est

borné à rassembler les divers témoignages historiques provenant des écrivains énumérés dans le titre transcrit plus haut. C'est, à bien prendre, une réunion de documents faite en vue des chercheurs de l'avenir qui seraient tentés d'éclaircir ce problème historique ; elle leur évitera de longues investigations dans les bibliothèques. Est-ce à dire que l'éditeur ait réuni tout ce qui a été écrit sur le *Roi des Ribauds ?* Non sans doute : il a fait mieux, il a écarté, en les désignant nommément dans sa préface, tous les ouvrages qui n'ont fait, sur cette question, que répéter les conjectures des auteurs dont il a reproduit les travaux. Ce n'est peut-être pas un livre historique, mais c'est un bon recueil de bibliographie spéciale, et accessoirement un joli volume qui fait honneur au goût de l'éditeur, M. Ludovic Pichon.

Double (Lucien). Les Césars de Palmyre. *Paris*, 1877 ; in-12 de 208 pages.

C'est le troisième volume que publie M. Lucien Double, et ce n'est pas le moins intéressant. Un prochain compte rendu analytique initiera les lecteurs à cette histoire de *Palmyre*, c'est-à-dire d'Odenath II, le grand homme de Palmyre. On y apprend que Zénobie, plus connue que son royal époux, et qui jouit dans l'histoire d'une assez grande réputation, n'a fait que compromettre et finalement perdre l'empire oriental qu'elle devait au génie de son époux. « La figure de la reine de Palmyre a frappé l'imagination des modernes, dit M. Double ; sans la bien connaître, on se la représente comme une glorieuse souveraine, hardie, fière et vaillante. Si l'on veut bien nous lire, on verra que toutes ces qualités appartenaient à Odenath.... » Il y a à peu près seize cents ans que cela se passait.

Dramard (Eugène). La cathédrale de Boulogne-sur-Mer. *Arras*, gr. in-8, de 47 pages, avec deux planches.

Ernouf (baron A.). Souvenirs d'un officier polonais, scènes de la vie militaire en Espagne et en Russie (1808-1812). *Paris, Charpentier*, 1877 ; in-12 de 352 pages.

Ernouf (baron). Les inventeurs du gaz et de la photographie. *Paris*, 1877 ; in-12, de 191 pages.

Lebon d'Humbersin (1768-1804), — Niepce (1765-1833), — Daguerre (1787-1851). — On trouve dans ces biographies une érudition peu commune à ce genre de recherches si peu approfondies ordinairement. C'est le résultat du goût et de l'étude des livres, de l'habitude de s'en servir, d'y trouver, même dans les bouquins les plus délaissés, des notes curieuses et intéressantes. Or, M. le baron Ernouf a été un bibliophile toute sa vie ; il aime les vieux livres, et il sait au besoin ce qu'on entend par un beau livre.

Franklin. Les sources de l'histoire de France : notices bibliographiques et analytiques des inventaires et recueils de documents relatifs à l'histoire de France, par Alfred Franklin, conservateur

à la bibliothèque Mazarine. *Paris*, *Firmin Didot*, *et* Cie, 1877 ; 1 vol. gr. in-8, de XVII et 681 pages (se vend 24 fr.).

Envoi de l'auteur. — Belle publication, avec une table des matières et une table alphabétique des noms. C'est un recueil précieux pour les travailleurs et indispensable à une bibliothèque.

GANAY (marquis de). Catalogue d'une petite collection de livres rares, manuscrits et imprimés. *Paris*, *Jouaust*, 1877 ; in-8 papier vergé, tiré à 100 exemplaires.

Cette *petite collection* forme le cabinet du marquis de Ganay, qui cherche chaque année à l'augmenter et l'enrichir. Il y a là des volumes ravissants par leur condition, des manuscrits d'une grande beauté, quelques précieuses reliures et des raretés de premier ordre ; mais il n'y a que 267 numéros....

GAULLIEUR (Ernest). Les Gascons et l'artillerie bordelaise au siége de Fontarabie (1521 à 1524). *Bordeaux*, *Lefèvre*, 1875 ; br. gr. in-8, de 66 pages.

LA GENTE POITEVINRIE, aveque le procès de Jorget et de son vesin, et chansons jeouses compousi in bea poictevin. Réimpression conforme à l'édition de 1572. *Niort*, *Martineau et Nargeot*, 1877 ; pet. pap. vergé, in-8, de IX-100 pp.

Ce petit volume, qui reproduit la rarissime édition de la bibliothèque de la rue de Richelieu, est précédé d'une préface de M. Alfred Morel-Fatio, employé au département des manuscrits de ladite bibliothèque. C'est une réimpression pure et simple, sans aucune note, et qui s'en remet de ce soin aux curieux du langage poitevin.

L'éditeur examine dans sa préface l'attribution qui est généralement faite de deux pièces de cet opuscule (*le Ménelogue de Robin* et *le Plet de Jon Michea*) à Jean Boiceau, seigneur de la Borderie, avocat au présidial de Poitiers, et cette attribution ne lui paraît fondée qu'en ce qui concerne l'une de ces pièces (*le Ménelogue*, etc.). L'éditeur a borné là ses investigations. On n'a eu en vue, dit cette préface, que de « préparer le terrain qu'un plus habile saura mettre en pleine exploitation. »

Quant à l'exécution typographique, elle est faite avec autant de soin que de goût ; on sait maintenant qu'il y a à Niort des éditeurs qui peuvent publier des livres aussi bien qu'à Paris.

LIOTARD (Ch.), membre de l'Académie du Gard. Du néologisme et de quelques néologismes. *Nîmes*, 1877 ; br. in-8, de 44 pages.

DELPIT (Jules). Inventaire de la collection des ouvrages et documents réunis par J. F. Payen et J. B. Bastide, sur Michel de Montaigne, rédigé et précédé d'une notice par Gabriel Richou, suivi de lettres inédites de Françoise de Lachassagne. *Paris*, 1877 ; 1 vol. in-8, de XVII-396 pages.

Œuvres françaises d'Olivier Maillard. Sermons et poésies publiés d'après les manuscrits et les éditions originales, avec introduction, notes et notices, par Arthur de la Borderie, membre du Comité des travaux historiques. *Nantes. Société des Bibliophiles bretons et de l'Histoire de Bretagne* (*impr. V. Forest et E. Grimaud*), 1877; in-8, de xxi-190 pp., papier vergé.

On voit que l'auteur est un bibliophile et qu'il a voulu produire un volume pour des bibliophiles, c'est-à-dire pour des gens de goût : format agréable, bon papier, joli portrait de l'auteur gravé sur bois, voilà pour la forme; — quant au fond, une simple note ne suffit pas, nous renvoyons à un article spécial : Olivier Maillard est un des hôtes de la bibliographie; — cent cinquante exemplaires seulement ont été mis dans le commerce.

On lit sur la garde : *A M. Léon Techener, la Société des bibliophiles bretons et de la Bretagne.*

Lacroix. Le Médecin de l'Opéra; roman psychologique (avec une dédicace à Mme Jules Lacroix, belle-sœur de l'auteur, née comtesse Rzewuska), par le bibliophile Jacob. *Paris*, 1873; in-12 de vii et 274 pages.

Un des quinze exemplaires imprimés sur papier vélin. Charmante fiction remplie d'esprit et de cœur et qui a un coin de vérité; le beau roman et la belle dédicace! m'a dit quelqu'un qui venait de lire ce volume....

Lacroix. Recherches sur les Fables de la Fontaine, par M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob), conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal. *Paris*, *Jouaust*, 1875; br. gr. in-8 de 52 pages.

Tiré à 25 exempl. Celui-ci est un des six exemplaires tirés sur papier Whatman, avec les deux cartons, et il est enrichi d'un envoi autographe de l'auteur.

Lacroix. Ballets et mascarades, cour sous Henri IV et Louis XIII, de 1581 à 1652, recueillis et publiés d'après les éditions originales, la plupart introuvables aujourd'hui, par Paul Lacroix. *Genève*, *Gay et fils*, 1868; 6 vol. in-12, br.

Cette intéressante publication, précédée d'une *notice de* 26 *pages sur les ballets de cour*, comprend la réimpression de 148 ballets dont la collection est absolument impossible à faire aujourd'hui en ne comptant pas avec la peine et l'argent. On nous permettra de copier l'envoi autographe écrit par l'éditeur sur la garde du premier volume de cet exemplaire, qui est *un des vingt exemplaires imprimés sur grand papier de Hollande*, *format pet. in*-8 : « A mon ami Léon Techener, que j'ai vu, dès son enfance, « s'éprendre de l'amour des livres, sous les yeux de son excellent père, « mon fidèle et regretté ami. « Paul Lacroix (bibl. Jacob). »

Lacroix. Bibliographie moliéresque..., par le bibliophile Jacob.

Turin, chez Gay et fils, 1872; pet. in-12 de VIII et 242 pages, papier vergé, br.

On lit sur la garde de cet exemplaire une note d'envoi écrite par l'auteur et ainsi conçue: « A mon ami Léon Techener.... Souvenir de quarante ans d'affection et d'estime.... PAUL LACROIX. — Ceci est le premier essai de ma bibliographie moliéresque : il a été fait en décembre 1870 et janvier 1871, presque sans livres, puisque la meilleure partie de la bibliothèque de l'Arsenal était cachée dans nos caves murées, et que je ne pouvais avoir sous les yeux aucun des ouvrages que je citais. Ç'a été ma seule distraction et en quelque sorte mon seul plaisir, pendant l'horrible siége de Paris. Tous les soirs, lorsque le bombardement prussien commençait, je me mettais au travail, au bruit des obus qui tombaient dans la Seine, à trois cents mètres de la fenêtre de mon cabinet. *Deus nobis hæc otia fecit....!* »

LACROIX. Le Dieu Pepetius, roman archéologique, par P. L. Jacob bibliophile. *Paris*, 1874; in-12 de XII et 367 pages.

« Un des quinze exemplaires tirés sur papier vélin, » dit l'envoi autographe de l'auteur. Ce roman original est précédé d'une dédicace à M. Léopold Double, où l'auteur raconte les émotions qu'il avait pendant son séjour chez M. Double au château de Saint Prix, du 14 avril au 2 juin 1871, c'est-à-dire pendant la Commune. C'est là qu'il avait composé ce roman au milieu des inquiétudes universelles sur le sort de toutes les collections et bibliothèques publiques et particulières. « Mais, hélas! je ne songeais, dit M. Lacroix, qu'à ma bibliothèque de l'Arsenal, à cette incomparable bibliothèque publique, fondée, composée par les soins de deux illustres bibliophiles, le marquis de Paulmy et le duc de la Vallière; achetée par le comte d'Artois, peu d'années avant la révolution de 1789; confisquée par cette révolution, qui s'emparait des bibliothèques, mais qui du moins ne les brûlait pas; sauvegardée et conservée par miracle, à peu près intacte, jusqu'à mon règne de bibliothécaire; préservée, par miracle aussi, des bombes prussiennes pendant les longues tortures du siége, et enfin livrée au bon plaisir de ces bêtes féroces, qui préparaient déjà scientifiquement l'incendie et la destruction de Paris! »

LÉON CAILHAVA, bibliophile lyonnais. Esquisse par Aimé Vingtrinier. *Lyon, Glairon-Mondet*, 1877; in-8, de 78 pp.

L'impression qui se dégage de la lecture de cette notice est des plus pénibles. Cela pourrait s'appeler grandeur et décadence d'un bibliophile. Léon Cailhava, né à Lyon en 1795, débuta par représenter en Italie une entreprise de messageries. Rappelé en 1829 dans sa ville natale et mis en possession, vers 1832, d'un héritage considérable, il put donner cours à son goût pour les livres, et sa bibliothèque fut bientôt en état de marcher de pair avec celles de ses compatriotes Coste, Yemeniz, Brolemann, de Chaponay, Bergeret, Pericaud, etc. M. Vingtrinier a la bonne foi de faire remarquer que la passion des livres se doublait, chez Cailhava, d'un goût prononcé pour le plaisir et d'habitudes de dépense qui ne tardèrent pas à mettre le désordre dans ses affaires. Il serait donc injuste

de faire remonter à la *bibliomanie* le désordre financier qui nécessita, en 1845, une première vente restée célèbre dans les fastes de la bibliographie. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, une seconde vente dut avoir lieu en 1862; mais ses résultats, d'ailleurs douteux, ne devaient guère profiter au pauvre Cailhava, qui s'éteignit un an après (15 décembre 1863). La moralité à tirer de ce récit serait qu'il n'est pas permis aux bibliophiles de mener l'existence à grandes guides et de tenir table ouverte, comme le faisait Cailhava dans sa villa du coteau de Sainte-Foy, toujours pleine de littérateurs et d'artistes. L'auteur de l'*Esquisse* s'étend avec un peu de complaisance peut-être sur ces joyeusetés de province, mais sa notice n'en est pas moins curieuse, et elle était bien due à Léon Cailhava, qui, outre son titre de bibliophile, a droit de cité en bibliographie comme éditeur du poëme latin du XVIe siècle *De tristibus Franciæ* et des *Poésies de Louise Labé*, publiés par lui en 1853, avec la collaboration de M. Monfalcon. M. Léon Cailhava était un bibliophile plein de discernement et de goût; il était l'ami de notre maison.

MORAND (François). Lettres à Augustin Thierry et autres documents relatifs à un projet de *Constitution des Archives communales*, proposée en 1838 et années suivantes.... *Paris*, 1877; br. in-8.

READ. Le Tigre de 1560, reproduit pour la première fois en facsimile, d'après l'unique exemplaire connu, et publié avec des notes historiques, littéraires et bibliographiques, par M. Charles Read. *Paris*, 1875; pet. in-8 de 132 pages, papier fort.

Joli volume, imprimé à petit nombre, avec le plus grand soin, et avec la dénomination, au moins singulière, de *Académie des bibliophiles*. On lit sur la garde de cet exemplaire : « *A M. Léon Techener souvenir affectueux et qui lui était bien dû. — Charles* READ. » — Cette nouvelle édition du *Tigre*, qui est précédée d'un portrait de l'auteur, François Hotman (1524-1590), reproduisant celui de Théodore de Bry, est faite d'après l'exemplaire acheté par la ville de Paris à la vente de M. Brunet, et qui a échappé miraculeusement à l'incendie de l'Hôtel de Ville en 1871; on n'en connaît pas d'autre. Après la dédicace, on trouve *Un chapitre d'histoire et de bibliographie à propos de ce petit livret;* nous nous proposons d'y revenir plus longuement.

VIOLLET (Paul). Recherches sur l'élection des députés aux États généraux réunis à Tours en 1468 et en 1484. *Paris;* br. gr. in-8, de 59 pages.

VIOLLET (Paul). Familles royales de France; prières et fragments religieux recueillis et publiés par M. Paul Viollet, ancien élève de l'École des chartes. *Paris*, 1870; 1 vol. in-8 de 472 pages.

REBOUL (Robert). Les Cartons d'un ancien bibliothécaire de Marseille. *Draguignan*, 1875; 1 v. gr. in-8, pap. vél. fort, de 142 p.

Variétés bio-bibliographiques, historiques et scientifiques. L. T.

(*La suite à l'année prochaine.*)

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES
DE L'ANNÉE 1877

Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris [13233]

En vente à la Librairie historique et curieuse de Léon TECHENER.

LA

PARTIE DE CHASSE

PAR

HERCULE STROZZI

POÈME DÉDIÉ A LA DIVINE LUCRÈCE BORGIA, DUCHESSE DE FERRARE

Traduit du latin en vers français et précédé d'une notice par M. JOSEPH LAVALLÉE.

Deux parties en un volume petit in-8, papier de Hollande, tiré à petit nombre, jolie publication. — Prix. . . . . 12 fr.

MEAUME. Sébastien Le Clerc et son œuvre (1637-1714), un volume grand in-8, papier vergé, tiré à 220 exemplaires. Prix. 18 fr.

Correspondance inédite de la comtesse de Sabran et du chevalier de Boufflers (1778-1788), recueillie et publiée par E. de Magnieu et Henri Prat. Beau volume in-8, enrichi d'un portrait de Sabran, gravé à l'eau-forte par Rajon, d'après une peinture de Mme Vigée-Lebrun. — Prix. 8 fr.

Souvenirs de la maréchale princesse de Beauvau (née Rohan-Chabot), suivis des **Mémoires du maréchal prince de Beauvau**, recueillis et publiés par Mme Standish (née Noailles); 1 vol. grand in-8°, avec 2 portraits gravés à l'eau-forte. 10 fr.

— Tirage à 200 exempl. sur papier vergé des Vosges. 16 fr.

— Sur grand papier jésus (dit de Hollande), portraits avant la lettre. Tiré à 50 exemplaires. 30 fr.

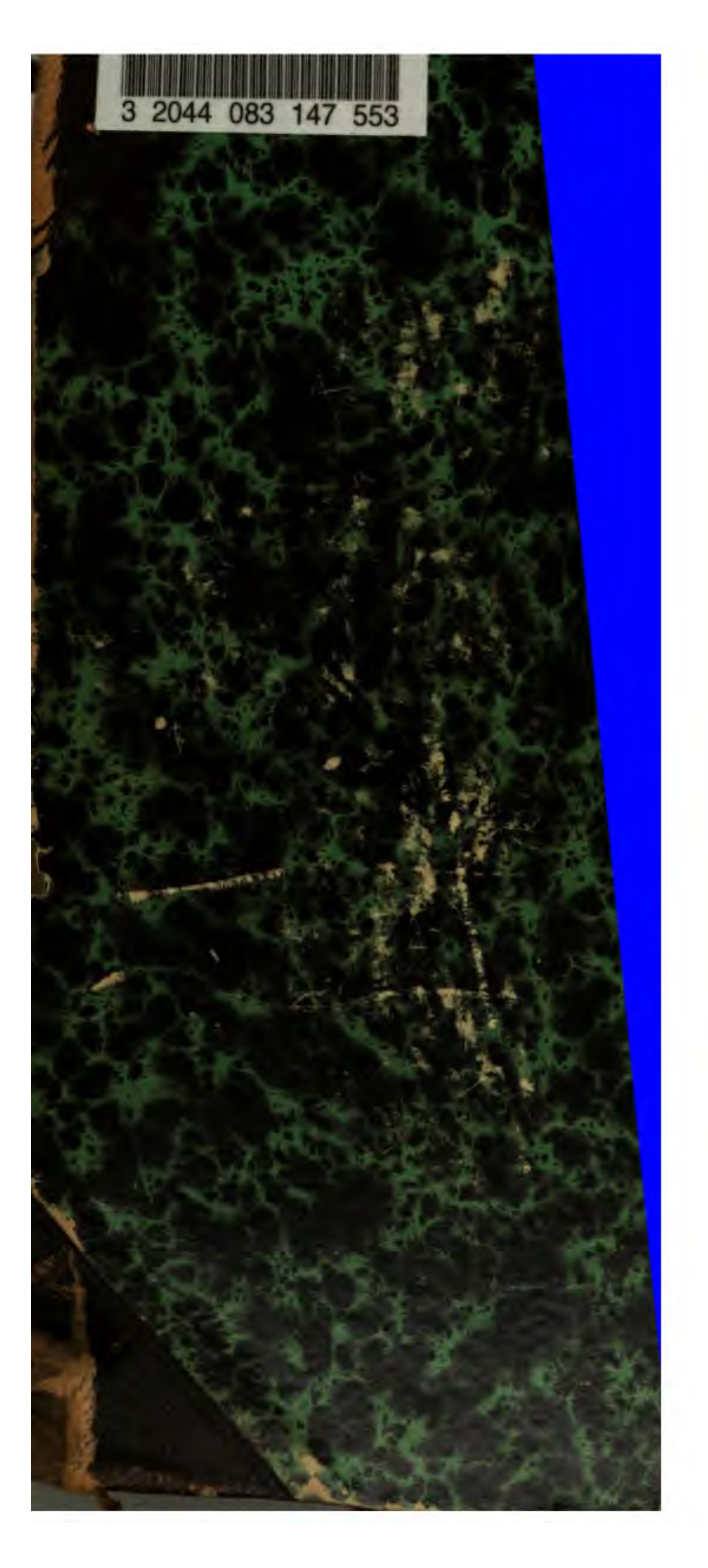
Vie de Claire-Clémence de Maillé-Brézé, princesse de Condé (1628-1694), par Charles Asselineau; 1 vol. in-12, de 125 pages. 3 fr.

Mademoiselle de Scudéry, sa vie et sa correspondance, avec un choix de ses poésies, par MM. Rathery et Boutron; 1 vol. grand in-8° de VIII et 540 pages. Prix. 8. fr.

— Grand papier de Hollande, tiré à 50 exemplaires. Prix. 25 fr.

Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.




3 2044 083 147 553

